

Budget primitif 2025

Voté le 28/03/2025 par le congrès de la
Nouvelle-Calédonie



BP 2025

**AFFECTATION DE LA TAXE GENERALE
SUR LA CONSOMMATION
EXERCICE 2025**



NOUVELLE-CALEDONIE

GOUVERNEMENT

Nouméa, le 19 mars 2025

N° 3040-15/GNC/SG2025

**RAPPORT AU CONGRES
DE LA NOUVELLE-CALEDONIE****Objet :** Affectation de la taxe générale sur la consommation (TGC) pour l'exercice 2025.**P.j :** Un projet de délibération.

Selon l'article Lp. 515-3 du code des impôts¹, « le produit de la taxe générale sur la consommation perçu sur les opérations dont le fait générateur intervient à compter du 1^{er} octobre 2018 est affecté au financement total ou partiel de l'Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie, de l'Agence pour la Desserte Aérienne de la Nouvelle-Calédonie, du Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie, de l'Agence pour le remboursement de la dette COVID, de l'organisme en charge du développement touristique de la Nouvelle-Calédonie, et du fonds dédié au soutien à la culture et à la création artistique. A partir de l'année 2019, la part du produit de la taxe générale sur la consommation affectée à chacun de ces organismes est fixée par délibération du congrès ».

L'objet de la présente délibération est de fixer ces affectations de TGC par organisme bénéficiaire pour l'année 2025.

La prévision de rendement de la TGC s'élève, en montant net, à **41,7 Mds** pour l'exercice 2025, une prévision à la baisse de 8% par rapport au budget prévisionnel 2024 (45,3 Mrd) :

LIBELLE	BP 2024	Budget 2025
TGC DSF	26 800 000 000	26 000 000 000
TGC DRD	25 500 000 000	21 700 000 000
TGC brute	52 300 000 000	47 700 000 000
<i>Restitutions</i>	<i>7 000 000 000</i>	<i>6 000 000 000</i>
TGC nette	45 300 000 000	41 700 000 000

¹ Créé par la loi de pays n° 2016-14 du 30 septembre 2016 (art. 1^{er}), modifié par la loi de pays n° 2018-5 du 12 juin 2018 (art. 4), modifié par la loi de pays n° 2018-12 du 7 septembre 2018 (art. 39 bis et 39 ter).

En 2024, une somme de 33,3 milliards de TGC avait été allouée au budget de reversement. Pour 2025, il est proposé d'y affecter 34,4 milliards, répartis comme suit :

1) Agence sanitaire et sociale (ASSNC) : 28 391 000 000 F CFP

Suite à la perte de rendements des taxes affectées à l'ASSNC, et afin de faire face aux déficits structurels des comptes sociaux, établis à 12,4 milliards en 2024, il devient impératif de réajuster la répartition de la TGC entre les différents organismes bénéficiaires. Dans cette optique, il est proposé de diminuer la part allouée à l'ADANC et au PANC, tout en augmentant celle destinée à l'ASSNC. Cette réallocation vise à répondre aux défis financiers actuels et à soutenir la stabilité des comptes sociaux face à la pression exercée par les déficits structurels exacerbés par l'impact de la crise de mai 2024.

TGC	Affectation 2024	Affectation 2025
ASSNC	28 248 916 939	28 391 000 000

2) Agence pour la desserte aérienne (ADANC) : 1 700 000 000 F CFP

Le montant de TGC affecté à la structure baisse de 200 millions pour atteindre 1,7 milliard contre 1,9 milliard en 2024. Le volume d'affectation permettra néanmoins de continuer à financer la continuité pays et le soutien des lignes domestiques et internationales.

TGC	Affectation 2024	Affectation 2025
ADANC	1 900 000 000	1 700 000 000

3) Port autonome (PANC) : 450 000 000 F CFP

Compte-tenu des priorités liées à l'ASSNC et aux comptes sociaux, il est décidé d'affecter 450 millions de TGC au PANC, soit une baisse de près de 300 millions correspondant au niveau de TGC affecté initialement au BP 2024.

Ces 300 millions de TGC supplémentaire affectée courant 2024 étaient destinés à financer des dépenses de fonctionnement courant des travaux complémentaires nécessaires à la mise en service du poste 8 (dépollution, dragage, parking et plateforme de manutention portuaire).

TGC	Affectation 2024	Affectation 2025
PANC	750 000 000	450 000 000

4) GIE Nouvelle-Calédonie tourisme (NCT) : 260 000 000 F CFP

Il est proposé d'allouer 260 MF de TGC à NCT, soit un montant identique à celui de 2024 pour permettre le financement des dispositifs de promotion de l'activité touristique.

TGC	Affectation 2024	Affectation 2025
GIE/ NCT	260 000 000	260 000 000

5) Agence pour le remboursement de la dette COVID (ARDC ex ARTI) : 3 652 548 018 F CFP

Afin de sécuriser le remboursement de sa dette en hausse (essentiellement du fait de la gestion de la crise sanitaire) et pour respecter les engagements de l'annexe 6, la loi de pays n° 2023-1 du 19 janvier 2023 portant sur diverses dispositions d'ordre fiscal permet d'affecter une ressource dédiée (TGC) à l'ARDC (ex ARTI) pour le remboursement des emprunts COVID.

Ainsi, la TGC nécessaire à l'établissement en 2025 comprend les annuités liées au remboursement des prêts COVID, les annuités aux prêts à taux zéro aux établissements publics, soit un montant de 3,7 Mds, détaillé comme suit :

	Affectation 2024	Affectation 2025
ARDC (dette COVID)	2 825 394 000	3 652 548 018
1er emprunt COVID	1 455 609 306	1 455 609 305
2ème emprunt COVID	676 784 726	1 314 938 714
Prêts 0% des EP	693 000 000	882 000 000
Total	2 825 394 000	3 652 548 018

Les prêts à taux zéro aux EP correspondent :

- Au remboursement de la dernière tranche du prêt COVID OPT de 683 millions ;
- Au remboursement de la 1ère tranche de l'emprunt FNI de la gestion de crise 2024 à hauteur de 200 millions.

Les recettes de TGC affectées à l'organisme se présentent donc comme suit pour 2025:

TGC	Affectation 2024	Affectation 2025
Budget de reversement	33 302 310 939	34 453 548 018
ASSNC	28 248 916 939	28 391 000 000
ADANC	1 900 000 000	1 700 000 000
PANC	750 000 000	450 000 000
GIE/ NCT	260 000 000	260 000 000
ARDC (dette covid)	2 143 394 000	3 652 548 018
Budget de répartition TGC brut	12 824 373 183	13 246 451 982

Tel est l'objet du présent projet de délibération soumis à votre approbation.

Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie



Alcide PONGA

Annexe
Délibération relative à l'affectation de la
taxe générale sur la consommation
exercice 2025

BP 2025



NOUVELLE-CALEDONIE

Délibération n° 469 du 28 mars 2025
relative à l'affectation de la taxe générale sur la consommation - exercice 2025

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,
Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu le code des impôts ;
Vu le code des douanes de Nouvelle-Calédonie ;
Vu le tarif des douanes de Nouvelle-Calédonie ;
Vu la délibération n° 79 du 29 octobre 2015 portant création du budget de répartition au budget de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la délibération n° 464 du 14 mars 2025 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025 ;
Vu l'arrêté n° 2025-491/GNC du 19 mars 2025 portant projet de délibération ;
Vu le rapport du gouvernement n° 15/GNC du 19 mars 2025 ;
Entendu le rapport n° 20 du 24 mars 2025 de la commission des finances et du budget et de la commission de la législation et de la réglementation économiques et fiscales,
A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Pour l'exercice 2025, le produit de la taxe générale sur la consommation affecté à l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASSNC) s'élève à VINGT-HUIT MILLIARDS TROIS CENT QUATRE VINGT-ONZE MILLIONS DE FRANCS CFP (28 391 000 000 F CFP).

Article 2 : Pour l'exercice 2025, le produit de la taxe générale sur la consommation affecté à l'agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC) s'élève à UN MILLIARD SEPT CENT MILLIONS DE FRANCS CFP (1 700 000 000 F CFP).

Article 3 : Pour l'exercice 2025, le produit de la taxe générale sur la consommation affecté au port autonome de la Nouvelle-Calédonie (PANC) s'élève à QUATRE CENT CINQUANTE MILLIONS DE FRANCS CFP (450 000 000 F CFP).

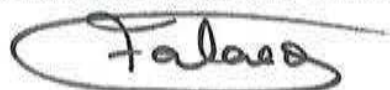
Article 4 : Pour l'exercice 2025, le produit de la taxe générale sur la consommation affecté au groupement d'intérêt économique Nouvelle-Calédonie Tourisme (GIE NCT) s'élève à DEUX CENT SOIXANTE MILLIONS DE FRANCS CFP (260 000 000 F CFP).

Article 5 : Pour l'exercice 2025, le produit de la taxe générale sur la consommation affecté à l'agence pour le remboursement de la dette COVID de la Nouvelle-Calédonie (ARDC-NC) s'élève à TROIS MILLIARDS SIX CENT CINQUANTE-DEUX MILLIONS CINQ CENT QUARANTE HUIT MILLE DIX HUIT FRANCS CFP (3 652 548 018 F CFP).

Article 6 : La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique, le 28 mars 2025.

La Présidente
du congrès de la Nouvelle-Calédonie



Veylma FALAE

**AFFECTATION DU RESULTAT 2024
AU BUDGET PRINCIPAL PROPRE DE LA
NOUVELLE-CALEDONIE
EXERCICE 2025**



NOUVELLE-CALEDONIE

GOUVERNEMENT

Nouméa, le 19 MAR 2025

N° 3040-  /GNC/SG2025

**RAPPORT AU CONGRES
DE LA NOUVELLE-CALEDONIE**

Objet : Affectation du résultat 2024 de la Nouvelle-Calédonie pour le budget principal propre.

P.i. : - Un projet de délibération ;
- Le tableau A14 présentant le résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes 2024 approuvé par la payeuse de la Nouvelle-Calédonie.

La Nouvelle-Calédonie reprend par anticipation le résultat cumulé à fin 2024 du budget principal propre.

Le résultat cumulé d'investissement du budget principal propre à fin 2024 est **bénéficiaire** de 843 475 634 F CFP. En tenant compte des restes à réaliser, qui s'élèvent à 50 985 198 F CFP en dépenses, la section d'investissement reste excédentaire de 792 490 436 F CFP, elle ne nécessite aucune affectation du résultat cumulé de fonctionnement pour couvrir son déficit, contrairement aux années précédentes.

Le résultat cumulé de fonctionnement du budget principal propre pour l'exercice 2024 présente un excédent de 1 398 080 527 F CFP. La section d'investissement étant excédentaire, après prise en compte des restes à réaliser, l'intégralité du résultat de fonctionnement est reportée en recettes de fonctionnement sur l'exercice 2025.

Tel est l'objet du présent projet de délibération soumis à votre approbation.

Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie



Alcide PONGA

Annexe
Délibération portant affectation du résultat
de l'exercice 2024 - budget principal propre
de la Nouvelle-Calédonie

BP 2025



NOUVELLE-CALEDONIE

**Délibération n° 468 du 28 mars 2025
constatant l'affectation du résultat de l'exercice 2024 par anticipation
- budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie**

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,
Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la délibération n° 15 du 28 août 2014 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu l'arrêté n° 2025-497/GNC du 19 mars 2025 portant projet de délibération ;
Vu le tableau A14 présentant le résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes 2024 approuvé par la payeuse de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu le rapport du gouvernement n° 14/GNC du 19 mars 2025 ;
Entendu le rapport n° 19 du 24 mars 2025 de la commission des finances et du budget,
A adopté les dispositions dont la teneur suit :

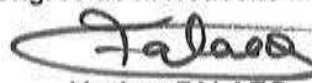
Article 1^{er} : Conformément à l'approbation des comptes 2024, le résultat de la section de fonctionnement est affecté comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT	
BUDGET PRINCIPAL PROPRE	
Excédent de fonctionnement 2024 à affecter en 2025 (002)	1 398 080 527
Solde d'investissement à fin 2024	843 475 634
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Restes à réaliser en dépenses	50 985 198
Restes à réaliser en recettes	-
Apport en financement	50 985 198
Besoin de financement en investissement	792 490 436
(solde d'investissement + solde des restes à réaliser)	
Affectation du résultat	
1/ Affectation au déficit d'investissement (R/1068)	-
2/ Report en fonctionnement (R/002)	1 398 080 527

Article 2 : La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique, le 28 mars 2025.

La Présidente
du congrès de la Nouvelle-Calédonie


Veylma FALAE

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Page 1/2

105 : NOUVELLE-CALEDONIE

Exercice : 2024

	1 RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2023	2 PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2024	3 RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	4 RESULTAT DE CLOTURE DE 2024
I - Budget principal :				
Investissement <i>Budget peuple</i>	-3 596 477 653	0	4 439 953 287	843 475 634
Fonctionnement	4 808 880 535	3 706 011 940	295 211 932	1 398 080 527
TOTAL I	1 212 402 882	3 706 011 940	4 735 165 219	2 241 556 161
II - Budgets annexes à caractère administratif :				
Investissement	0	0	0	0
Fonctionnement <i>Reversement</i>	5 972 216 815	0	234 571 735	6 206 788 550
Investissement	0	0	0	0
Fonctionnement <i>Répartition</i>	10 659 299 289	0	3 485 168 182	14 144 467 471
TOTAL II	16 631 516 104	0	3 719 739 917	20 351 256 021

Colonne 1 : en investissement, solde cumulé de la section d'investissement = comptes budgétaires de la SI figurant en balance d'entrée du présent compte de gestion.

en fonctionnement, résultat de fonctionnement = c/11 + c/12 figurant en balance d'entrée du présent compte.

Colonne 2 : montant du résultat de fonctionnement affecté à l'investissement (crédit du compte 106 de l'exercice).

Colonne 3 : résultats dégagés dans les deux premières colonnes du tableau A13.

Colonne 4 : colonne 1 - colonne 2 + colonne 3

	1 RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2023	2 PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2024	3 RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	4 RESULTAT DE CLOTURE DE 2024
III - Budgets annexes à caractère industriel et commercial :				
TOTAL III	0	0	0	0
TOTAL I+II+III	17 843 918 986	3 706 011 940	8 454 905 136	22 592 812 182

Colonne 1 : en investissement, solde cumulé de la section d'investissement = comptes budgétaires de la SI figurant en balance d'entrée du présent compte de gestion.

en fonctionnement, résultat de fonctionnement = c/11 + c/12 figurant en balance d'entrée du présent compte.

Colonne 2 : montant du résultat de fonctionnement affecté à l'investissement (crédit du compte 106 de l'exercice).

Colonne 3 : résultats dégagés dans les deux premières colonnes du tableau A13.

Colonne 4 : colonne 1 - colonne 2 + colonne 3

Je soussignée Houba BAHLOUL, Payeuse de la Nouvelle-Calédonie, certifie par la présente l'exactitude des résultats de clôture 2024 sous réserve du visa définitif des comptes par le directeur local des Finances Publiques.

Inspectrice principale des Finances Publiques
Payeuse de la Nouvelle-Calédonie


Houba BAHLOUL

NOUVELLE-CALEDONIE

**BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL PROPRE
DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
EXERCICE 2025**



NOUVELLE-CALEDONIE

BUDGET PRINCIPAL PROPRE

Mission M01 Relations financières avec les	BP 2025	Reports	Total budget 2025
RECETTES	29 517 936 401	-	29 517 936 401
FONCTIONNEMENT :	29 517 936 401	-	29 517 936 401
INVESTISSEMENT :	-	-	-
DEPENSES	21 021 850 655	891 380	21 022 742 035
FONCTIONNEMENT :	21 021 850 655	-	21 021 850 655
INVESTISSEMENT :	-	891 380	891 380

Pour information, la masse salariale affectée à cette mission s'élève à **27 840 851 F.**

Financements réglementaires

Cette mission comprend principalement la quote-part des recettes de l'assiette de répartition qui revient à la Nouvelle-Calédonie pour le financement de son budget propre.

Soutien exceptionnel aux collectivités locales

La mission M01 du budget propre vise également à soutenir les collectivités locales lorsque la conjoncture ou l'intérêt général l'impose.

Enjeux et contexte

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

En 2025, les recettes réelles de fonctionnement du budget propre de la Nouvelle-Calédonie sont composées à 63 % de recettes issues de l'assiette de répartition. On notera que l'assiette de répartition est compensée par l'aide de l'Etat de 19,5 Mds afin qu'elle puisse s'établir à 101,8 Mds. De plus, elle tient compte d'une affectation de TGC supplémentaire à l'ASSNC de 1,5 Mds.

Cette augmentation de la part de TGC à l'ASSNC permet de combler le déficit croissant des comptes sociaux. Maintenir un niveau de dépenses stables et renforcer les rendements fiscaux est aujourd'hui primordial pour éviter l'aggravation de la situation des comptes sociaux.

Direction des services fiscaux (DSF)

Les équipes de la DSF seront mobilisées pour mieux accompagner les contribuables et le service d'accueil et d'information devrait être mis en place afin d'améliorer la gestion des appels téléphoniques, les réponses aux mails et l'accueil du public. De plus, la DSF suivra la mise en œuvre des réformes fiscales votées en 2024 comme la taxe sur les produits sucrés ou encore les taxes minières et continuera également d'élaborer et de proposer des projets de loi visant à soutenir et relancer l'économie.

Enfin, dans un contexte budgétaire encore plus contraint, la mission de contrôle de la DSF représente une priorité. La DSF s'attachera donc à lutter contre la fraude fiscale en lien étroit avec ses partenaires (police, gendarmerie, parquet...).

Objectifs 2025

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

Les inscriptions budgétaires de cette mission sont conformes aux dispositions de la loi organique concernant la part de la Nouvelle-Calédonie sur l'assiette fiscale, ainsi qu'à l'effet cliquet des communes.

Direction des services fiscaux (DSF)

En 2025, la DSF continuera son engagement dans la mise en œuvre de mesures de simplification et de dématérialisation afin de rationaliser les actions de gestion et de recouvrement des impôts mais également de faciliter la vie des contribuables.

Il est prévu la mise en place d'un service d'accueil centralisé qui gèrera l'accueil physique, téléphonique et les réponses aux mails de premier niveau.

La DSF s'attachera également à mettre en œuvre les actions de son projet de direction avec comme principaux objectifs l'amélioration de la relation usager, du pilotage de la performance et de la qualité de vie au travail. Elle poursuivra ainsi ses démarches de simplification et de modernisation de son action, de communication.

Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

Programme P0101 Financements réglementaires	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	29 517 936 401	-	29 517 936 401
FONCTIONNEMENT :	29 517 936 401	-	29 517 936 401
DEPENSES	-	-	-
FONCTIONNEMENT :	-	-	-

Action A0101-00 : Recettes de l'assiette de répartition

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DSF						
Recettes	65 891 904	40 000 000	38 400 479	96%	38 000 000	-1%

Direction des services fiscaux (DSF)	Recettes :	38 000 000 F

Fonctionnement

Recettes

(73) impôts et taxes

Chaque année, toute personne physique ou morale versant des traitements, émoluments, salaires, ou rétributions imposables, ainsi que des pensions ou rentes viagères, est tenue de déposer une déclaration nominative des salaires (DNS). De même, toute personne physique ou morale versant à des tiers des commissions, courtages, ristournes commerciales, vacations, honoraires (occasionnels ou non), gratifications, ou autres, doit déposer une déclaration nominative des honoraires (DNH). Un dépôt tardif ou l'absence de dépôt de ces déclarations entraîne l'application d'une amende fiscale. La mise en place, en 2016, d'un système automatisé de gestion des amendes liées aux DNS et DNH a considérablement amélioré leur gestion, ainsi que celle des recettes associées. À partir de 2024, des amendes pour dépôt tardif des déclarations des revenus fonciers des SCI à l'IR ont également été introduites.

L'atterrissage 2024 se situe à 38 MF, soit le résultat moyen sur les six dernières années si on omet 2023 dont le résultat a été exceptionnellement important. Il est proposé de reconduire ce montant au BP 2025.

Action A0101-06 : Assiette de répartition : part Nouvelle-Calédonie

Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Recettes	33 934 623 161	23 193 546 327	23 193 546 327	100%	29 479 936 401	27%
Dépenses	1 059 321 831	-	-		-	
Direction du budget et des affaires financières (DBAF)					Recettes :	29 479 936 401 F
					Dépenses :	0 F

Fonctionnement

Recettes

(75) autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante correspondent à la part de la dotation de la Nouvelle-Calédonie. En tenant compte de l'évolution de la conjoncture économique et de l'hypothèse d'affectation de la TGC, l'assiette fiscale du budget de répartition pour l'année 2025 ainsi que les dotations aux collectivités s'établissent comme suit :

	2023	2025	T. évolution
Assiette nette des dotations	114 239 006 231	101 811 456 637	-11%
province Sud	31 244 368 204	27 845 433 390	
province Nord	20 654 412 327	18 407 511 360	
province des Iles Loyauté	11 503 867 927	10 252 413 683	
Total provinces	63 402 648 458	56 505 358 433	-11%
Communes	20 163 521 726	17 053 418 987	-15,4%
Nouvelle-Calédonie	30 672 836 047	28 252 679 217	-8%

Ainsi, dans l'hypothèse retenue, les dotations aux provinces s'élèveraient à 56,5 milliards F, le FIP communes à 17,05 milliards F et la dotation de la Nouvelle-Calédonie à 28,253 milliards F.

En complément, un recouvrement 2024 supérieur aux prévisions permettra **un ajustement positif de 4,8 Mds**, renforçant ainsi les dotations aux collectivités pour 2025. Cet ajustement sera comptabilisé dès le BP 2025 (budget unique avec reprise anticipée du résultat) réparti de la manière suivante:

- Provinces : +2,6 Mds;
- Communes : +894 MF;
- Nouvelle-Calédonie : +1,2 Mds.

Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

Programme P0102**Soutien exceptionnel aux
collectivités locales****BP 2025****Reports****Total Budget
2025**

RECETTES	-	-	-
INVESTISSEMENT :	-	-	-
DEPENSES	21 021 850 655	891 380	21 022 742 035
FONCTIONNEMENT :	21 021 850 655	-	21 021 850 655
INVESTISSEMENT :	-	891 380	891 380

Action A0102-01 : Financement exceptionnel de projets

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	172 000 000	11 086 516 409	165 716 468	1%	21 021 850 655	12585%
(65) autres charges de gestion courante	160 000 000	11 086 516 409	165 716 468	1%	19 521 850 655	11680%
(67) charges exceptionnelles	12 000 000	-	-		1 500 000 000	
Investissement						
DBAF						
Recettes	17 341 362	6 936 545	-	0%	-	
(13) subventions d'investissement	17 341 362	6 936 545	-	0%	-	
Dépenses	237 713 797	55 348 795	22 595 604	41%	-	-100%
(204) subventions d'équipement versées	237 713 797	55 348 795	22 595 604	41%	-	-100%

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)**Recettes :****0 F****Dépenses :****21 021 850 655 F****Fonctionnement****Dépenses****(65) autres charges de gestion courante**

L'assiette nette des dotations, **fixée à 101,8 Mds**, repose sur **une compensation fiscale de 19,5 Mds** financée par l'emprunt AFD (119,3 Mds). Sans cette compensation, elle se limiterait à 82,3 Mds..

(67) charges exceptionnellesAide financière aux communes - Gestion de crise 2024 : 1,5 Mds

Le montant de l'assiette nette des dotations 2025 (hors compensation) **s'élève à 82,3 Mds**. **Une compensation fiscale de 19,5 Mds**, financée par l'emprunt AFD (**119,3 Mds**) porte cette assiette à **101,8 Mds**.

Dans ce cadre, les dotations allouées aux communes atteignent **17,1 Mds** pour l'année 2025, réparti comme suit :

- FIP Fonctionnement : 16,3 Mds, correspondant à 16 % de l'assiette nette des dotations.
- FIP Équipement : 764 MF de francs, soit 0,75 % de l'assiette des dotations.

**Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics**

Une **subvention exceptionnelle de 1,5 Md**, financée par le budget propre de la Nouvelle-Calédonie, viendra en complément. Grâce à cette aide, le montant alloué aux communes **atteint 17,5 %** de l'assiette nette des dotations. Les critères de répartition de cette enveloppe restent à définir par le gouvernement.

BP 2025_B01 - Mission 02
Pouvoirs publics et institutions

Mission M02 Pouvoirs publics et institutions		BP 2025	Reports	Total budget 2025
RECETTES		60 000 000	-	60 000 000
	FONCTIONNEMENT :	60 000 000	-	60 000 000
	INVESTISSEMENT :	-	-	-
DEPENSES		2 080 539 251	189 467 630	2 270 006 881
	FONCTIONNEMENT :	2 035 239 251	147 468 812	2 182 708 063
	INVESTISSEMENT :	45 300 000	41 998 818	87 298 818

Pour information, la masse salariale affectée à cette mission s'élève à **856 998 236 F**.

Congrès

Gouvernement

Sénat coutumier

Conseils coutumiers et autorités coutumières

Conseil économique, social et environnemental

Autorité de la concurrence

La mission M02 regroupe l'ensemble des crédits destinés au bon fonctionnement des pouvoirs publics et des institutions de la Nouvelle-Calédonie au sens de l'article 2 de la loi organique n° 99-209 modifiée.

Enjeux et contexte

Autorité de la concurrence de Nouvelle-Calédonie (ACNC)

Depuis le 2 mars 2018, l'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie (ACNC) a la responsabilité de mettre en œuvre l'ensemble des outils de contrôle et de régulation de la concurrence sur les marchés calédoniens au bénéfice des entreprises et des consommateurs à travers ses quatre missions :

- Mission préventive en matière d'autorisation des concentrations et des ouvertures de surfaces commerciales ;
- Mission répressive des pratiques anticoncurrentielles et des pratiques restrictives de concurrence (plaintes ou auto-saisine) ;
- Mission consultative (réponses aux demandes d'avis) ;
- Mission informative auprès des entreprises et du public.

Depuis sa création, l'ACNC a très largement développé son activité : elle a rendu près de 216 décisions et avis et a prononcé plus de 808 MF d'amendes alimentant le budget de la Nouvelle-Calédonie, permettant ainsi de corriger les comportements contraires aux règles de concurrence et à l'ordre public économique qui nuisent à l'économie du territoire.

Le présent tableau récapitule les décisions et les avis ainsi que les sanctions de l'Autorité depuis sa création.

Décisions et avis rendus par l'ACNC depuis sa création

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nature de l'avis / décision							
Avis	10	6	7	5	4	3	1
Recommandation	2	0	0	1	0	0	0
Equipement commercial	8	4	9	13	9	12	5
Concentration	7	9	14	1	7	6	6
Pratiques restrictives de concurrence	0	1	5	5	2	3	0
Pratiques anticoncurrentielles	0	5	5	4	8	7	5
Mesures conservatoires	0	0	1	0	0	1	1
Mesures d'ordre intérieur	3	1	3	3	0	4	1
TOTAL	30	26	44	32	30	36	18
Montant des sanctions pécuniaires	0	7,6 MF	32,5 MF	122,2 MF	143,4 MF	22,5 MF	479,8 MF
TOTAL	808,12 MF						

L'activité soutenue de l'ACNC depuis sa création en 2018 a par ailleurs été saluée par le rapport de la chambre territoriale des comptes publié le 11 février 2024 qui souligne, avant toute chose, une gestion saine et satisfaisante des deniers publics.

Si la chambre territoriale des comptes a regretté le manque d'outils de pilotage ainsi que le faible suivi des préconisations formulées par l'ACNC dans le cadre de ses avis au gouvernement, l'ACNC a depuis déployé des outils pour être plus performante et souhaite développer sa stratégie de collaboration avec les services du gouvernement afin d'accentuer la portée de son expertise sur les sujets essentiels pour les calédoniens.

L'ACNC a débuté l'année 2024 avec une équipe au complet (13 effectifs) et a rendu dès le mois de mars un avis au gouvernement sur l'avant-projet de loi du pays pour une meilleure connectivité en Nouvelle-Calédonie où elle formule neuf recommandations de nature à fournir aux différents acteurs le cadre et les moyens nécessaires pour animer une concurrence effective dans le secteur des télécommunications (Internet), au bénéfice in fine du consommateur.

Les émeutes du 13 mai 2024 ont considérablement bouleversé toute l'activité économique de la Nouvelle-Calédonie et dans cette crise, l'ACNC, a reporté une partie des affaires répressives visant des entreprises dont certaines sinistrées, et s'est pleinement mobilisée pour guider et conseiller les pouvoirs publics notamment le gouvernement et l'Etat en apportant ses contributions au plan S2R, et en communiquant trois notes économiques également rendues publiques :

- Une note économique sur la réglementation des prix et des marges en Nouvelle-Calédonie qui aborde les risques économiques engendrés par la réglementation des prix et des marges, tout en indiquant dans quels cas celle-ci peut s'opérer au mieux ;
- Une note de sensibilisation des pouvoirs publics en matière de soutien aux entreprises en période de crise contenant une analyse prospective et proposant une typologie des aides économiques pouvant être déployées pour remédier aux dommages subis par les entreprises, tout en garantissant un équilibre concurrentiel essentiel ;
- Une note économique sur les modèles de développement économique et protectionnisme en Nouvelle-Calédonie proposant aux pouvoirs publics deux modèles de développement distincts, présentant des degrés variables de protectionnisme, ainsi que les conditions de leur succès.

L'ACNC constitue ainsi une force de proposition pour la reconstruction du pays tant avec les acteurs publics que privés.

En outre, afin de renforcer son expertise économique dans cette crise d'une telle ampleur, l'ACNC a créé un comité de prospective « bénévole » composé de cinq membres spécialistes issus de différents milieux dont l'Autorité de la concurrence métropolitaine et la direction générale de la concurrence à la commission européenne.

S'agissant des dépenses au 31/12/2024, l'ACNC a consommé 99,6% des crédits qui lui ont été attribués en 2024 soit 186,7 MF dont 11,9 MF pour ses frais de fonctionnement et 171,06 MF en frais de masse salariale ainsi que les dépenses informatiques soit 2,3 MF pour les licences et brevets et 1,3 MF en investissement pour renouveler son parc d'ordinateurs portables.

S'agissant des recettes, l'ACNC a sanctionné deux entreprises fin décembre 2024 à hauteur de 479,8 MF pour avoir mis en œuvre des pratiques anticoncurrentielles dans le secteur des équipements pour réseaux de télécommunications en Nouvelle-Calédonie (décision n°2024-PAC-04 du 26 décembre 2024). Il s'agit d'une amende historique depuis la création de l'Autorité.

Congrès

La Nouvelle-Calédonie traverse une période économique particulièrement difficile, marquée par les répercussions des événements de mai 2024. La chute significative des recettes fiscales, associée à l'augmentation des besoins de financement des régimes sociaux et du déficit énergétique, exerce une forte pression sur les finances publiques.

Dans ce contexte, le congrès doit faire face à plusieurs défis majeurs :

- Maintenir le soutien institutionnel nécessaire aux conseillers et aux groupes d'élus pour assurer la continuité des missions essentielles,
- Prioriser les engagements contractuels, tout en réduisant les dépenses non prioritaires pour respecter les contraintes budgétaires,
- Assurer la poursuite des projets stratégiques, notamment le réaménagement des locaux institutionnels et la modernisation administrative.

Face à ces enjeux, une gestion rigoureuse et optimisée des ressources s'avère indispensable pour garantir le bon fonctionnement de l'institution dans les limites des moyens disponibles.

Conseil coutumier Drehu

Dans un contexte budgétaire extrêmement restreint, le conseil coutumier Drehu fait une proposition d'inscription au budget primitif de 24,6 MF soit une évolution exponentielle par rapport au budget 2023, mais en partie justifiée par les objectifs que s'est fixé le conseil coutumier pour 2025. En effet, le conseil coutumier Drehu continuera d'apporter son soutien aux trois (3) districts, trente-sept (37) tribus et plus de six cent vingt (620) chefs de clans et, en concertation avec les autorités coutumières, entendent poursuivre les actions visant à promouvoir l'identité kanak et dans le respect de nos valeurs.

Conseil coutumier Drubea-Kapumë (CCDK)

Les émeutes de mai 2024 ont beaucoup impacté le territoire de l'aire Drubéa Kapume. Beaucoup d'organisations et d'activités ont été revues à la baisse. Les dépenses prioritaires ont été orientées vers les dépenses obligatoires. Mais finalement, le CCDK a tout de même favorisé et contribué au travail de cohésion, de sensibilisation, de partenariat avec les quartiers populaires et les chefferies du Sud. Avec un budget restreint, le conseil coutumier Drubéa Kapume a su poursuivre ses missions auprès des populations des huit chefferies du Sud et ses engagements auprès des partenaires institutionnels dans l'optique d'un travail de cohésion, de sensibilisation pour un avenir commun et le souhait d'un vivre ensemble.

Conseil coutumier Hoot Ma Whaap

Après les émeutes de 2024 qui ont fortement impacté le fonctionnement du conseil coutumier Hoot Ma Whaap, l'année 2025 sera une année de reprise qui devra tenir compte des conséquences des événements survenus l'année précédente et de la diminution drastique des ressources allouées aux administrations publiques. Ceci conduira nécessairement le conseil coutumier à ajuster son fonctionnement général s'il veut continuer à proposer un service public à la population et aux autorités coutumières de l'aire, mais aussi aux partenaires.

Conseil coutumier Nengone (CCN)

En 2024, beaucoup d'événements ont impactés l'organisation et la gestion du budget de l'aire Nengone.

Les émeutes de mai 2024 qui se sont traduit sur Nengone par le saccage des bâtiments administratifs dont celui du CCN et la démission d'une des chefferies du bureau du CC Nengone entre autres, a contraint le CCN à revoir ses priorités et diminuer ses activités sur le terrain.

Avec ces difficultés et restrictions au niveau du budget, le CC Nengone s'est tout de même efforcé de poursuivre ses missions auprès de la population de Nengone, notamment auprès de la jeunesse, et ses engagements auprès des partenaires institutionnelles pour le bien être de la population et le pays Nengone.

Conseil coutumier Paicî-Cèmuhi

Le contexte de crise économique exceptionnelle que traverse notre pays rend essentiel de redéfinir certaines priorités. Ainsi, le conseil coutumier Paici Cemuhi devra réévaluer ses priorités et ajuster les actions à mener pour l'année 2025.

Conseil coutumier Xârâcùù

La crise politique et sociale survenue en mai 2024 a entraîné une réduction des budgets institutionnels à l'échelle territoriale. Les financements alloués aux institutions coutumières ont été drastiquement réduits, affectant leur fonctionnement.

Entre 2023 et 2025, le budget du conseil coutumier de l'aire Xârâcùù a connu une réduction drastique de 72%, impactant significativement son fonctionnement. Cette diminution résulte principalement de restrictions budgétaires post-crise et d'une réorientation des priorités financières territoriales.

Le budget prévisionnel 2025 (BP 2025) pour les charges à caractère général a été fixé à 2,7 MF.

Cellule RH, de la logistique et du budget du secrétariat général du gouvernement (CRHLB)

Dans un contexte budgétaire difficile, seuls les crédits concernant les transcriptions des médias ont été maintenus

Sénat coutumier

L'année 2024 a été marquée par les émeutes du 13 mai qui ont beaucoup questionné les instances coutumières, particulièrement le sénat coutumier, sur des problématiques sociales, notamment celle de la jeunesse kanak. Cette situation a révélé le besoin urgent de réfléchir sur la mise en œuvre d'actions qui vont permettre de comprendre le malaise social et tenter de trouver des pistes de solutions.

C'est, entre autres, en ce sens que le sénat coutumier a orienté ses travaux et ses réflexions qu'il souhaite poursuivre en 2025. Dans ces actions, nous trouvons le livre blanc des quartiers populaires, les politiques publiques de l'identité kanak, etc...

Toutes ces actions doivent être menées en concertation avec l'ensemble des aires coutumières du territoire et nécessitent des moyens financiers et humains, compte tenu de l'étalement des aires coutumières mais également des besoins en compétences.

L'année 2025 est également l'année du changement de mandature (2020-2025) ce qui se traduit par le renouvellement de l'ensemble des sénateurs coutumiers. C'est donc une année de concrétisation et de finalisation des travaux de la mandature.

Gouvernement (GVT)

Compte tenu de la situation financière actuelle, les crédits de fonctionnement du gouvernement sont en nette diminution. Seuls les crédits obligatoires ont été maintenus.

Conseil économique et social (CESE)

Le Conseil Économique Social et Environnemental atteint au 12 février 2025, suite à la régularisation d'une partie des factures reçues après la date de clôture de l'exercice 2024 (13/12/2024), un taux d'exécution de près de 86 % en section de fonctionnement. Ce taux atteindra les 90% dès réception et traitement des dernières factures attendues.

Ainsi, compte tenu de l'exécution budgétaire du CESE, conforme aux prévisions et ce malgré une inactivité d'au moins trois mois, du report des objectifs fixés par le bureau du CESE NC (à savoir l'accueil d'une délégation des CESER de France, programmée au mois de mars 2025), et de la poursuite des missions de l'institution, le BP 2025 du Conseil Economique Social et Environnemental qui vous est présenté se décompose comme suit :

- En section de fonctionnement : 32.745 MF
- En section d'investissement : 0 MF.

Objectifs 2025.

Autorité de la concurrence de Nouvelle-Calédonie (ACNC)

Pour l'année 2025, l'ACNC reste pleinement mobilisée sur les réflexions et l'état d'avancement des projets de refondation et de reconstruction de l'économie du pays tout en continuant d'assurer l'ensemble de ses missions et garantir le respect de l'ordre public économique. Certains dossiers prévus en 2024 ont donc été reportés en 2025, par conséquent l'ACNC devrait rendre plusieurs décisions et avis dès le premier trimestre 2025. L'Autorité a rendu un avis le 10 février 2025 sur la situation concurrentielle du secteur des agences de tourisme et de voyages.

Congrès

Dans un contexte de forte contrainte budgétaire, le congrès s'est fixé les objectifs suivants pour l'année 2025 :

1. Maintenir la continuité institutionnelle en garantissant les moyens nécessaires à un fonctionnement minimal, notamment dans une année de renouvellement de mandature ;
2. Répondre aux obligations légales et réglementaires ;
3. Optimiser les ressources disponibles, en assurant une répartition cohérente et ciblée des crédits afin de limiter les dépenses superflues et concentrer les moyens sur les priorités institutionnelles ;
4. Poursuivre la mise en œuvre des projets structurants, tels que le réaménagement du Service du Protocole, de l'Accueil, de la Sûreté et de la Sécurité (SPASS) et les efforts de modernisation administrative pour améliorer l'efficacité des services ;
5. Préserver la flexibilité budgétaire, afin de permettre des ajustements en fonction des besoins imprévus et des évolutions du contexte économique.

Ces objectifs traduisent l'engagement du congrès à conjuguer rigueur budgétaire et efficacité institutionnelle pour faire face aux défis actuels et futurs.

Conseil coutumier Drehu

Avec la réorganisation administrative du conseil coutumier, l'arrivée de nombreuses familles sur l'île depuis l'insurrection de mai 2024, ainsi que la forte augmentation du coût de la vie, des transports aériens et maritimes, l'institution coutumière a décidé de décliner ses objectifs en huit axes d'orientation stratégique, afin de favoriser l'épanouissement des hommes et des femmes du pays Drehu.

Huit (8) axes d'orientation stratégique qui seront mis en œuvre au travers des huit commissions du conseil coutumier Ne Drehu :

- Axe 1 : favoriser l'épanouissement des jeunes;
- Axe 2 : amélioration des conditions de vie de la population;
- Axe 3 : accompagner et favoriser le développement économique et social sur terre coutumière;
- Axe 4 : promouvoir, garantir et défendre le droit coutumier;
- Axe 5 : favoriser la mobilité des populations;

- Axe 6 : valorisation et protection des terres coutumières;
- Axe 7 : promouvoir et préserver la culture kanake du pays Drehu;
- Axe 8 : favoriser la coopération et renouer les liens ancestraux entre les peuples autochtones.

Conseil coutumier Drubea-Kapumë (CCDK)

Dans l'optique du budget primitif 2025, le CCDK continuera à travailler de concert avec les populations du Sud pour maintenir une stabilité sociale en travaillant davantage avec les quartiers sensibles afin de proposer plus d'organisations et d'activités socioculturelles, de poursuivre le travail de cohésion avec les partenaires institutionnels et de continuer à privilégier le travail de réorganisation auprès des huit chefferies du Sud.

Conseil coutumier Hoot Ma Whaap

Exécuter les missions du conseil coutumier Hoot Ma Whaap, au service de sa population, des autorités coutumières et des partenaires.

Prioriser les interventions du conseil coutumier, en cohérence avec les ressources octroyées pour garantir la continuité du service public.

Conseil coutumier Nengone

Pour 2025, le CC Nengone prévoit de renforcer les travaux en partenariat avec les institutions et associations présentes sur l'île notamment pour la jeunesse qui semble être en perdition. Pour cela, des organisations seront mises en place pour retrouver le mieux vivre, la cohésion et le vivre ensemble entre les districts coutumiers de l'aire.

Conseil coutumier Xârâcùù

Face aux contraintes budgétaires et institutionnelles, le conseil coutumier de l'aire Xârâcùù définit pour 2025 des objectifs stratégiques visant à renforcer son efficacité, moderniser son fonctionnement, pérenniser ses missions culturelles et coutumières, et soutenir une évolution institutionnelle majeure à travers la création d'une deuxième chambre parlementaire dédiée aux questions liées à l'identité kanak dans le cadre du nouvel accord cadre :

- Rendre le Conseil Coutumier plus efficient en assurant pleinement ses prérogatives dans la gestion des conflits et la tenue du registre des autorités coutumières :
 - Optimisation des procédures de conciliation pour réduire les délais de résolution des conflits;
 - Numérisation et mise à jour du registre des autorités coutumières pour garantir sa fiabilité;
 - Meilleure coordination avec les institutions judiciaires et administratives pour renforcer l'impact des décisions coutumières;
- Réformer la Gouvernance du Conseil en améliorant l'organisation interne et la prise de décision pour optimiser les ressources disponibles :
 - Création d'un comité exécutif chargé du suivi des décisions et des budgets : le bureau élargi aux présidents des districts coutumiers;
 - Clarification des rôles et missions des membres du Conseil pour éviter les Doublons ;

- Modernisation des outils de gestion via l'intégration d'outils numériques et la simplification administrative ;
- Pérenniser les Actions Culturelles via des Partenariats en assurant la transmission des savoirs traditionnels et leur reconnaissance institutionnelle :
 - Intégration du savoir traditionnel dans les écoles et collèges via des partenariats éducatifs ;
 - Organisation d'événements culturels et coutumiers avec le soutien d'institutions et d'acteurs privés ;
 - Numérisation du patrimoine culturel pour une diffusion plus large et une préservation durable ;
- Sécuriser et Optimiser les Ressources Financières en garantissant la continuité des missions malgré la réduction budgétaire :
 - Priorisation stricte des dépenses en concentrant les fonds sur les actions obligatoires ;
 - Recherche de financements complémentaires via des subventions et des partenariats privés ;
- Soutenir la Création d'une Deuxième Chambre Parlementaire pour les Questions liées à l'Identité Kanak en proposant une réforme institutionnelle visant à garantir une meilleure représentation des autorités coutumières dans le processus législatif :
 - Elaboration d'un cadre juridique et politique pour définir le fonctionnement de cette chambre parlementaire ;
 - Consultation des différentes instances coutumières et politiques pour structurer le projet ;
 - Mobilisation des partenaires institutionnels (Province, Congrès, État) pour soutenir cette évolution ;
 - Participation active aux discussions du nouvel accord-cadre pour faire valoir cette proposition.

Conseil coutumier Paicî-Cèmuhi

L'événement insurrectionnel du 13 mai 2024 souligne le déséquilibre sur le plan sociétal auquel il convient de remédier en poursuivant les travaux de restructuration des autorités coutumières dont l'objectif est :

- 1 - La formation des autorités coutumières, la mise en application des outils et des procédures de gestion des conflits, via l'identification du rôle et responsabilité ainsi que des compétences des chefs de clans en matière de sécurité des biens et des personnes ;
- 2- Poursuivre la mise en œuvre de dispositifs structurants tels que les chantiers école pour la coutume, les résidences culturelles, le projet jardin de l'aire pour encadrer la jeunesse avec pour finalité d'assurer une meilleure préservation et valorisation du patrimoine culturel ;
- 3 - Finaliser le référentiel du droit coutumier dit "Recueil juridique" pour consolider le travail des assesseurs coutumiers dans les tribunaux.

Conseil coutumier CC Iaaï

Les priorités du conseil coutumier Iaaï sont :

- La réparation des fenêtres et portes du bâtiment de l'aire, dégradés le 30 octobre 2024 ;
- Les renouvellements du bureau du conseil coutumier courant juillet et des deux sénateurs coutumiers pour le mois d'août ;
- La révision de tous les projets de 2024 qui ont été annulés suite à la crise connue, mariages et restructuration des chefferies (à savoir que plusieurs de nos autorités coutumières n'étant toujours pas nommées et d'autres décédées en cours de l'année 2024 jusqu'en ce début 2025).

Cellule RH, de la logistique et du budget du secrétariat général du gouvernement (CRHLB) :

Afin de maintenir un minimum de service à la cellule communication

Sénat coutumier :

Les objectifs définis par le Sénat coutumier pour l'année 2025 sont les suivants :

1. Finalisation du « Livre blanc des quartiers populaires ». Travail mené avec les référents des quartiers de l'agglomération de Nouméa sur les problématiques rencontrées par les résidents de ces quartiers;
2. Poursuite du travail sur la vision autochtone de l'océan (parc naturel de la mer de corail) ;
3. Chantiers sur les projets de loi de pays :
 - relatif au statut des chefferies en tant qu'organisation sociale kanak;
 - relatif au mode de désignation des sénateurs coutumiers;
 - relatif aux politiques publiques de l'identité kanak et sur le guichet unique.
 -
4. Réflexions sur le foncier avec la réalisation d'un séminaire ;
5. Préparation au renouvellement des sénateurs coutumiers pour la prochaine mandature 2025-2030.

Gouvernement (GVT)

Maintenir au minimum le bon fonctionnement de l'institution avec le strict minimum.

Conseil économique et social (CESE)

Le Conseil Économique Social et Environnemental, pour la mandature 2022-2026, poursuit son action principale telle que prévue par la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999. Son rôle étant de rendre des avis dans le cadre des saisines reçues des autorités habilitées et des vœux en cas d'auto-saisines.

Le CESE engage également des études liées aux contributions pour lesquelles il est sollicité, c'est ainsi que les commissions dédiées ont accès leurs travaux notamment sur "Le Plan de Sauvegarde, de Refondation et de Reconstruction" (PS2R), mais également sur "l'insertion des travailleurs handicapés"

L'assemblée du CESE NC tient à demeurer, comme depuis sa création, près de l'ensemble des acteurs socio-professionnels, du domaine associatif ou culturel entre autres et de manière générale de la société civile.

Ainsi l'institution inscrit à son programme 2025 comme par le passé des séances plénières décentralisées sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie et des visites de sites économiques (mines, structures agricoles, d'élevage ou artisanales...)

Le Conseil Économique Social et Environnemental poursuit ses échanges avec ses partenaires locaux mais aussi nationaux et ultra-marins. Il maintient ses relations privilégiées avec les Conseils Économiques Sociaux Environnementaux Régionaux de France, le Comité Consultatif Social et Économique de Wallis et Futuna et le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Polynésie.

À ce titre le CESE inscrit à son agenda 2025 l'accueil d'une délégation des CESER de France pour une durée de 8 à 10 jours, déplacement validé par l'Assemblée des CESER réunie fin octobre 2023 à Saint-Malo et confirmé par le président de l'Assemblée des CESER de France en janvier 2025.

Cet événement impactera directement le budget de l'institution pour la prise en charge des missionnaires, l'organisation des séminaires et visites programmées.

L'organisation de cet événement conséquent représente une inscription spécifique en section de fonctionnement et sera répartie sur les lignes de crédits dédiées.

Programme P0201 Congrès	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	-	-	-
FONCTIONNEMENT :	-	-	-
INVESTISSEMENT :	-	-	-
DEPENSES	1 366 134 145	184 467 630	1 550 601 775
FONCTIONNEMENT :	1 322 834 145	142 468 812	1 465 302 957
INVESTISSEMENT :	43 300 000	41 998 818	85 298 818

A0201-01 : Parc immobilier

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Investissement						
Congrès						
Dépenses	48 478 699	58 935 673	31 266 515	58%	39 300 000	26%

Congrès de la Nouvelle-Calédonie	Dépenses :	39 300 000 F

Investissement

Dépenses

(21) immobilisations corporelles / (20) immobilisations incorporelles

Pour l'exercice 2025, l'enveloppe budgétaire allouée au parc immobilier s'établit à 39,3 MF, en baisse par rapport aux années précédentes.

Le programme d'investissement 2025 se concentre principalement sur la transformation du Centre de Documentation et d'Information (CDI) afin d'y accueillir les bureaux du Service du Protocole, de l'Accueil, de la Sûreté et de la Sécurité (SPASS).

Cette réaffectation vise plusieurs objectifs :

- Rapprocher le SPASS afin d'améliorer leur fonctionnement, leur coordination et leur efficacité,
- Améliorer l'accessibilité du service,
- Libérer des espaces de travail.

A0201-02 : Parc équipement

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Investissement						
Congrès						
Dépenses	22 017 367	42 846 629	17 406 291	41%	4 000 000	-77%
(21) immobilisations corporelles	19 978 493	41 653 544	17 237 751	41%	4 000 000	-77%
(20) immobilisations incorporelles	2 038 874	1 193 085	168 540	14%	-	-100%

Congrès de la Nouvelle-Calédonie	Dépenses :	4 000 000 F

Investissement

Dépenses

(21) immobilisations corporelles

L'enveloppe budgétaire allouée au parc équipement pour l'année 2025 est de 4 MF, soit une réduction importante par rapport aux exercices précédents. Cette baisse traduit la volonté du congrès de rationaliser les investissements, en limitant les dépenses aux équipements strictement nécessaires au fonctionnement de l'institution.

L'année 2025 étant marquée par le renouvellement de la mandature, une partie du budget est allouée au remplacement et à la mise à niveau des équipements informatiques et du mobilier afin d'assurer des conditions de travail adaptées aux nouveaux élus et à leurs collaborateurs.

A0201-03 : Personnel

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
Congrès						
Recettes	251 175	-	3 339 150		-	-100%
Dépenses	882 956 861	1 035 868 081	906 803 639	88%	969 863 011	7%

Congrès de la Nouvelle-Calédonie	Recettes :	0 F
	Dépenses :	969 863 011 F

Fonctionnement

Dépenses

En préambule, il est important de souligner que le taux de réalisation 2024 résulte des mesures de restrictions salariales mises en œuvre depuis la crise du 13 mai 2024. Dès lors, il apparaît peu pertinent d'évaluer la prévision 2025 uniquement au regard de l'exécution 2024.

L'analyse du BP 2025 met en évidence une évolution budgétaire intégrant plusieurs ajustements structurels. En comparaison avec le budget 2024, le nouvel équilibre budgétaire traduit une baisse globale d'environ 66 MF.

(012) charges de personnel et frais assimilés

	Budget 2024	Budget 2025	Variation
ADMINISTRATION GENERALE (Personnel ADMINISTRATIF)	598 365 351	582 360 281	-16 005 070
ADMINISTRATION GENERALE (Personnel COLLABORATEURS)	235 493 405	208 570 328	-26 923 077
Total pour Dépenses	833 858 756	790 930 609	-42 928 147

Dans le cadre des propositions pour 2025, la dotation budgétaire intègre notamment :

- l'augmentation des charges patronales de la Caisse Locale de Retraite (CLR), estimée à 1,2 MF sur 9 mois ;
- l'indemnité de rupture conventionnelle conclue en fin d'année 2024 d'un montant de 4,7 MF ;
- les transformations de poste liées à des mouvements internes de personnel d'un montant de 1,8 MF.

A noter que dans la perspective de restriction budgétaire, et au regard des initiatives du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie menées sur le sujet, il a été fait le choix de ne pas inscrire les avancements 2025 sur cet exercice et de les différer sur l'exercice 2026. Le montant prévisionnel de cette dépense représentait une enveloppe d'environ de 4 MF.

A cette même fin et après échange avec l'exécutif, il a été fait le choix de ne pas inscrire le montant prévisionnel correspondant à l'ensemble des indemnités de fin de fonction devant être versées au profit des collaborateurs de cabinets hors groupes politiques, soit 20,4 MF initialement envisagé au regard de l'expérience de la fin de la précédente mandature. En effet, l'incertitude sur la date des élections provinciales conduit à différer cette inscription.

Conformément aux directives budgétaires, seules les dépenses obligatoires ont été considérées dans l'estimation finale.

(6586) frais de fonctionnement des groupes d'élus

178.9 MF

L'enveloppe réglementaire allouée à la rémunération du personnel des groupes politiques est fixée à 178,932 MF environ, marquant une baisse par rapport au budget initial de 202 MF environ en raison de la non-inscription d'une enveloppe d'environ 25 MF destinée aux indemnités de fin de fonctions liées au renouvellement de la mandature. En effet, le manque de visibilité sur la date des prochaines élections provinciales conduit, après échange avec l'exécutif, à différer l'inscription de cette enveloppe. En fonction de la date des élections, ce poste de dépenses ainsi que celui des

collaborateurs de cabinet hors groupes politiques devront, faire l'objet, soit d'une décision modificative sur l'exercice en cours soit d'une inscription sur l'exercice 2026.

A0201-04 : Formation

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
Congrès						
Dépenses	8 089 244	13 722 596	11 458 956	84%	8 688 110	-24%

Congrès de la Nouvelle-Calédonie	Dépenses :	8 688 110 F

Fonctionnement

Dépenses

(012) charges de personnel et frais assimilés

Cette dotation est principalement destinée à couvrir la cotisation de l'institution à l'Institut de Formation à l'Administration Publique (IFAP).

A0201-05 : Soutien et pilotage

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
Congrès						
Recettes	7 028 336	-	481 129		-	-100%
(70) produits des services, du domaine et ventes	-	-	481 129		-	-100%
(77) produits exceptionnels	7 028 336	-	-		-	
Dépenses	396 557 549	496 227 487	366 618 733	74%	337 161 433	-8%
(011) charges a caractere general	257 393 232	356 675 448	253 369 385	71%	219 232 615	-13%
(65) autres charges de gestion courante	75 134 549	75 273 230	56 618 497	75%	62 388 207	10%
(012) charges de personnel et frais assimilés	566 667	-	-		-	
(6586) frais de fonctionnement des groupes d'élus	63 463 101	64 278 809	56 630 851	88%	55 540 611	-2%

Congrès de la Nouvelle-Calédonie	Dépenses :	337 161 433 F

Fonctionnement

Dépenses

L'action Soutien et pilotage est essentielle au fonctionnement du congrès, englobant la gestion administrative, les charges d'exploitation et les frais de fonctionnement des groupes d'élus. Pour l'année 2025, le budget alloué à cette action s'établit à 337,1 MF afin de garantir une utilisation optimale des ressources tout en assurant la continuité des services.

(011) charges à caractère général

Les charges à caractère général enregistrent une diminution de 39% en 2025, par rapport au budget 2024. Cette baisse s'explique principalement par la réduction des coûts liés à la gestion des infrastructures et des services essentiels du Congrès.

(65) autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion englobent plusieurs postes de dépenses essentielles au bon fonctionnement du Congrès, notamment :

- les frais téléphoniques et les redevances informatiques, garantissant la continuité des services administratifs et des communications internes,
- les frais de déplacement et d'indemnisation des conseillers à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie, permettant leur participation aux séances et aux travaux en commission,
- les frais de déplacement hors de Nouvelle-Calédonie, qui subissent une réduction notable de 10,4 MF par rapport au budget primitif 2024, passant de 44,7 MF en 2024 à 32,3 MF en 2025.

(6586) frais de fonctionnement des groupes d'élus

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus sont encadrés par des délibérations spécifiques, assurant une gestion budgétaire conforme aux règles institutionnelles. Pour l'exercice 2025, l'enveloppe allouée est fixée à 55,5 MF.

A0201-06 : Communication et partenariats institutionnels

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
Congrès						
Dépenses	14 328 191	17 886 208	13 631 010	76%	7 121 591	-48%
(011) charges a caractere general	13 828 191	16 806 208	12 821 010	76%	7 121 591	-44%
(65) autres charges de gestion courante	500 000	1 080 000	810 000	75%	-	-100%
Investissement						
Congrès						
Dépenses	4 000 000	4 000 000	4 000 000	100%	-	-100%
(204) subventions d'equipement versees	4 000 000	4 000 000	4 000 000	100%	-	-100%

Congrès de la Nouvelle-Calédonie	Dépenses :	7 121 591 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

L'enveloppe budgétaire allouée à l'action Communication et Partenariats Institutionnels pour l'année 2025 s'établit à 7,1 MF, soit une réduction significative par rapport à 2024. Cette diminution s'inscrit dans une volonté de rationalisation des dépenses, en recentrant les ressources sur les actions essentielles.

Aucune subvention de fonctionnement n'est prévue dans le cadre des partenariats institutionnels en 2025.

Programme P0202 Gouvernement	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	-	-	-
FONCTIONNEMENT :	-	-	-
DEPENSES	196 980 000	5 000 000	201 980 000
FONCTIONNEMENT :	196 980 000	5 000 000	201 980 000
INVESTISSEMENT :	-	-	-

A0202-02 : Subventions

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement :						
DBAF						
Dépenses	29 500 000	46 500 000	46 500 000	100%	82 600 000	-30%
GVT						
Dépenses	5 000 000	5 000 000	-	0%	-	

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Dépenses : 32 600 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

Subvention à l'aquarium de Nouméa : 32,6 MF

La Nouvelle-Calédonie participe à hauteur de 20 % aux charges de fonctionnement de l'aquarium de Nouméa, comme la province sud et la ville de Nouméa qui y participent respectivement pour 40 %. La subvention pour l'exercice 2025 est proposée à 32,6 MF.

A0202-03 : Soutien et pilotage du Gouvernement

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DPIE						
Recettes	-	159 000 000	-	0%	-	
DRH						
Dépenses	142 902 088	143 285 730	143 285 730	100%	131 300 000	-8%
GVT						
Dépenses	135 673 229	81 102 954	68 947 521	85%	29 900 000	-57%
SGECHIED						
Dépenses	568 824	2 652 159	2 688 995	77%	-	-100%
Investissement						
GVT						
Dépenses	269 780	-	-		-	

Direction des ressources humaines (DRH) Dépenses : 131 300 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

Les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie perçoivent une indemnité mensuelle. Les crédits nécessaires sont de 131,3 MF.

Gouvernement (GVT) Dépenses : 29 900 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les dépenses obligatoires du gouvernement sont le loyer des véhicules du Président et des élus, les fournitures de bureau et d'hygiène, le loyer pour le matériel, la location des copieurs et de leurs entretiens.

(65) autres charges de gestion courante

Les frais de mission des élus concernent les déplacements des élus hors territoire vers l'Europe et la zone Asie Pacifique

A0202-04 : Communication

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
SGGCRHLB						
Dépenses	10 857 330	3 180 000	3 180 000	100%	3 180 000	0%
(011) charges a caractere general	10 857 330	3 180 000	3 180 000	100%	3 180 000	0%

**Cellule RH, de la logistique et du budget du secrétariat
général du gouvernement (CRHLB) Dépenses : 3 180 000 F**

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Convention n°2023-CRHLB-45134 de transcription des médias avec le prestataire EOT. Il s'agit du suivi médiatique et de retranscription mot à mot d'informations liées aux compétences exercées par la NC. Seule la cellule communication du gouvernement est destinataire des retranscriptions.

Programme P0203 Sénat coutumier	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	-	-	-
FONCTIONNEMENT :	-	-	-
DEPENSES	119 744 746	-	119 744 746
FONCTIONNEMENT :	119 744 746	-	119 744 746
INVESTISSEMENT :	-	-	-

A0203-01 : Institutions coutumières

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	3 874 007	4 384 201	4 384 201	100%	4 384 201	0%
(011) charges a caractere general	3 874 007	4 384 201	4 384 201	100%	4 384 201	0%
Sénat coutumier						
Dépenses	82 194 777	83 920 421	82 584 959	98%	77 400 000	-6%
(011) charges a caractere general	4 036 112	2 526 333	2 526 333	100%	-	-100%
(65) autres charges de gestion courante	78 158 665	81 394 088	80 058 626	98%	77 400 000	-3%

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)	Dépenses :	4 384 201 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les dépenses sont constituées uniquement de consommations téléphoniques. Elles ont augmenté en 2024 et restent contenues pour l'exercice 2025. Un travail de rationalisation entrepris permettra de réaliser des économies à court terme pour 2025.

Sénat coutumier (Sénat coutumier)	Dépenses :	77 400 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

Dotation aux autres charges courantes de gestion (77,4 MF) correspondant aux émoluments des membres, charges sociales (2,4 MF), les vacations des sénateurs (50 MF) et les indemnités de déplacement (25 MF) (cf LO n° 99-209 et délibération n°01/CP).

A0203-02 : Manifestations coutumières et missions

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
Sénat coutumier						
Dépenses	47 048 522	20 755 498	20 592 302	99%	25 000 000	21%
(011) charges a caractere general	47 048 522	20 755 498	20 592 302	99%	25 000 000	21%

Sénat coutumier (Sénat coutumier) Dépenses : 25 000 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les dépenses du sénat coutumier relèvent uniquement de la section de fonctionnement et ne sont pas pour la plupart (pour ce qui relève de l'action A0203-02 – Manifestations coutumières et missions), des dépenses obligatoires, telles que définies dans la circulaire relative à la préparation budgétaire. Toutefois, elles sont nécessaires au fonctionnement du sénat coutumier qui est une institution qui organise et qui est garante du bon fonctionnement du pays kanak (relations entre le sénat coutumier et les aires coutumières) sur tous les sujets relevant de l'identité kanak et plus encore.

Le sénat engage chaque année des actions dans ce sens, sans lesquelles l'institution ne pourrait fonctionner, s'agissant des thématiques évoquées précédemment dans les objectifs 2025. Le sénat organise également toutes les manifestations permettant les échanges entre tous les pays kanak (aires coutumières) afin d'assurer la cohésion entre les différentes aires (assemblées générales des huit pays kanaks – assemblée du peuple kanak – congrès du peuple kanak qui permet chaque année d'évaluer les actions et d'en faire le bilan mais aussi de nommer le Président du sénat coutumier).

A0203-03 : Soutien et pilotage du Sénat coutumier

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	5 707 888	4 383 211	4 371 358	100%	5 102 975	17%
(011) charges a caractere general	5 707 888	4 383 211	4 371 358	100%	5 102 975	17%
Sénat coutumier						
Dépenses	16 260 422	14 881 108	14 312 512	96%	7 857 570	-45%
(011) charges a caractere general	16 260 422	14 881 108	14 312 512	96%	7 857 570	-45%

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Dépenses : 5 102 975 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les dépenses de fonctionnement se partagent entre les consommations d'eau et d'électricité sur les deux sites (sénat à Nouville et conservatoire de l'igname à Païta). Elles ont diminué en 2024 à cause de la crise et restent contenues pour 2025. Ces dépenses n'ont pas encore fait l'objet de travaux de rationalisation.

Sénat coutumier (Sénat coutumier)	Dépenses :	7 857 570 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Afin d'honorer les différents contrats pour le bon fonctionnement de l'institution, une proposition de dotation de 7,8 MF est nécessaire.

Programme P0204 Conseils et autorités coutumières	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	-	-	-
FONCTIONNEMENT :	-	-	-
DEPENSES	132 362 378	-	132 362 378
FONCTIONNEMENT :	132 362 378	-	132 362 378
INVESTISSEMENT :	-	-	-

A0204-01 : Ajië Aro

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
CC Ajië Aro						
Dépenses	9 395 537	6 482 672	5 049 128	78%	2 303 918	-54%
(011) charges a caractere general	9 010 537	6 482 672	5 049 128	78%	2 303 918	-54%
(65) autres charges de gestion courante	385 000	-	-		-	
DBAF						
Dépenses	516 650	526 393	521 898	99%	526 393	1%
(011) charges a caractere general	516 650	526 393	521 898	99%	526 393	1%
DRH						
Dépenses	4 656 702	4 609 138	4 400 478	95%	4 520 000	3%
(65) autres charges de gestion courante	4 656 702	4 609 138	4 400 478	95%	4 520 000	3%

Conseil coutumier Ajië Aro	Dépenses :	2 303 918 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les charges à caractère général s'établissent à 2,3 MF au BP 2025 soit une diminution par rapport au BP 2024. Cette réduction est due aux limitations financières.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)	Dépenses :	526 393 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

L'augmentation des consommations de fluides en 2024 correspond à la hausse générale des tarifs de l'énergie et des télécommunications. Cette valeur demeure identique pour l'exercice 2025.

Direction des ressources humaines (DRH)	Dépenses :	4 520 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

Les indemnités versées aux autorités coutumières et au président du conseil coutumier de l'aire Ajië Aro s'élèvent à 4,5 MF.

A0204-02 : Drehu

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
CC Drehu						
Dépenses	8 198 625	8 864 046	5 664 835	64%	1 120 000	-80%
(011) charges a caractere general	8 198 625	8 664 046	5 664 835	65%	1 120 000	-80%
(65) autres charges de gestion courante	-	200 000	-	0%	-	
DBAF						
Dépenses	1 376 900	1 268 743	1 268 743	100%	1 283 320	1%
(011) charges a caractere general	1 376 900	1 268 743	1 268 743	100%	1 283 320	1%
DRH						
Dépenses	17 029 501	17 627 152	17 627 152	100%	17 960 000	2%
(65) autres charges de gestion courante	17 029 501	17 627 152	17 627 152	100%	17 960 000	2%

Conseil coutumier CC Drehu Dépenses : **1 120 000 F**

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Ces crédits sont essentiellement dédiés aux charges fixes pour le fonctionnement de la maison de l'aire. Ils réservent une part importante pour le transport, les missions et les besoins du conseil coutumier. Ces crédits vont également permettre la réalisation des travaux nécessaires du conseil coutumier Drehu et de ses huit (8) commissions, mais aussi en relation avec les trois districts et les différents partenaires (province, commune, État, associations, etc.).

Outre les événementielles, l'année 2025 sera marquée par les travaux énumérés dans les objectifs 2025, cités précédemment.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Dépenses : **1 283 320 F**

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les consommations d'énergie ont diminué en 2024 à cause de la crise. Les prévisions de consommation de fluides stagnent malgré la hausse générale des tarifs de l'énergie et des télécommunications pour 2025.

Direction des ressources humaines (DRH) Dépenses : 17 960 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

Les indemnités versées aux autorités coutumières et au président du conseil coutumier de l'aire Drehu s'élèvent à presque 18 MF.

A0204-03 : Drubea-Kapumë

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
CC Drubea-Kapumë						
Dépenses	8 634 835	8 155 269	4 880 403	94%	8 348 000	14%
DBAF						
Dépenses	1 332 891	1 225 170	1 225 170	100%	1 288 862	2%
DRH						
Dépenses	8 148 210	8 524 446	8 355 143	98%	8 490 000	2%
Investissement						
CC Drubea-Kapumë						
Dépenses	238 861	-	-		-	

Conseil coutumier Drubea-Kapumë Dépenses : 5 546 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

L'augmentation de notre budget est orientée essentiellement vers la restructuration de nos chefferies dans le cadre de la mise en place de nos autorités coutumières, et dans l'optique du renouvellement de la nouvelle mandature des sénateurs coutumiers, qui arrivent bientôt à échéance. Et enfin dans le cadre des organisations socio-culturelles, le conseil coutumier Drubéa Kapume envisage, suite aux émeutes du 13 mai, de poursuivre un travail de sensibilisation et de cohésion avec la jeunesse et d'organiser deux résidences culturelles au vu de transmettre nos valeurs coutumières et nos savoirs traditionnels.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Dépenses : 1 253 842 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les consommations de fluides ont diminué en 2024 et resteront contraintes aux mêmes valeurs pour l'exercice 2025, malgré la hausse générale des tarifs.

Direction des ressources humaines (DRH) Dépenses : 8 490 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

Les indemnités versées aux autorités coutumières et au président du conseil coutumier de l'aire Drubea-Kapumë s'élèvent à presque 8,5 MF.

A0204-04 : Hoot Ma Whaap

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
CC Hoot Ma Whaap						
Dépenses	11 338 823	6 569 363	4 604 816	70%	3 070 589	-33%
(011) charges a caractere general	11 353 203	5 969 363	4 260 136	71%	3 070 589	-28%
(65) autres charges de gestion courante	- 14 380	600 000	344 680	57%	-	-100%
DBAF						
Dépenses	1 108 528	1 303 627	1 300 514	100%	1 323 456	2%
(011) charges a caractere general	1 108 528	1 303 627	1 300 514	100%	1 323 456	2%
DRH						
Dépenses	27 107 250	26 532 722	25 622 298	97%	26 110 000	2%
(65) autres charges de gestion courante	27 107 250	26 532 722	25 622 298	97%	26 110 000	2%

Conseil coutumier Hoot Ma Whaap Dépenses : 3 070 589 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Dans le cadre du budget primitif 2025, le conseil coutumier Hoot Ma Whaap sollicite une inscription de crédits en dépense de fonctionnement, pour un montant total de 3,07 MF, afin d'honorer les charges à caractère général de l'institution coutumière. Celles-ci sont relatives au règlement des factures liées au fonctionnement quotidien de l'administration du conseil coutumier, à la location d'un véhicule au bénéfice d'un agent du conseil coutumier, dans le cadre de l'exercice de ses missions, suite à l'incendie de deux des véhicules de l'institution lors des émeutes de 2024.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Dépenses : 1 323 456 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

L'augmentation de la provision pour les consommations de fluides correspond à la hausse générale des tarifs de l'énergie et des télécommunications. Cette structure du nord du territoire n'a pas été impactée par la crise et a fonctionné durant la crise.

Direction des ressources humaines (DRH) Dépenses : 26 110 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

Les indemnités versées aux autorités coutumières et au président du conseil coutumier de l'aire Hoot Ma Whaap s'élèvent à 26,1 MF.

A0204-05 : laai

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
CC laai						
Dépenses	6 708 704	7 276 079	6 594 821	91%	3 285 000	-50%
(011) charges a caractere general	6 708 704	7 276 079	6 594 821	91%	3 285 000	-50%
DBAF						
Dépenses	780 515	938 225	927 111	99%	934 689	1%
(011) charges a caractere general	780 515	938 225	927 111	99%	934 689	1%
DRH						
Dépenses	5 063 971	5 143 352	5 092 156	99%	5 170 000	2%
(65) autres charges de gestion courante	5 063 971	5 143 352	5 092 156	99%	5 170 000	2%
Investissement						
CC laai						
Dépenses	176 770	-	-		-	
(21) immobilisations corporelles	176 770	-	-		-	

Conseil coutumier CC laai Dépenses : 3 285 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Ce montant englobe toutes les dépenses relatives aux factures impayées sur l'exercice 2024. Nous avons connu de nombreuses difficultés d'envoi de nos liquidations suite à des annulations de vols de novembre à décembre. Ainsi, toutes nos liquidations n'ont pu être visées par le secrétaire général du gouvernement et acheminées par la suite à la DBAF.

La plupart des dépenses sont celles des opérations liées à :

- des missions : déplacement des membres, du président pour des réunions sur Nouméa ;
- des manifestations : déjeuner après une réunion ;
- l'entretien des locaux et entretien extérieur ;

- des dépenses en carburant pour les véhicules de l'aire coutumière.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Dépenses : 934 689 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les consommations de fluides ont augmenté en 2024 mais seront contraintes pour l'exercice 2025 malgré la hausse générale des tarifs de l'énergie et des télécommunications.

Direction des ressources humaines (DRH) Dépenses : 5 170 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

Les indemnités versées aux autorités coutumières et au président du conseil coutumier de l'aire laai s'élèvent à 5,17 MF.

A0204-06 : Nengone

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
CC Nengone						
Dépenses	9 598 242	7 540 000	5 179 887	69%	3 905 000	-25%
DBAF						
Dépenses	1 616 498	1 547 223	1 539 060	99%	1 553 744	1%
DRH						
Dépenses	10 436 884	10 627 352	10 437 750	98%	10 630 000	2%

Conseil coutumier Nengone Dépenses : 3 905 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les 3,9 MF inscrits au budget primitif 2025 concernent les dépenses obligatoires du CCN. La somme restante sera dédiée aux dépenses essentielles.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Dépenses : 1 553 744 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

La consommation de fluides en 2024 a diminué du fait de la crise et restera contrainte pour 2025 malgré l'augmentation générale des tarifs de l'énergie et des télécommunications.

Direction des ressources humaines (DRH) Dépenses : 10 630 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

Les indemnités versées aux autorités coutumières et au président du conseil coutumier de l'aire Nengone s'élèvent à 10,6 MF.

A0204-07 : Paicî-Cèmuhi

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
CC Paicî-Cèmuhi						
Dépenses	7 839 614	8 834 340	7 775 303	88%	2 203 000	-72%
(011) charges a caractere general	7 839 614	8 234 340	7 775 303	94%	2 203 000	-72%
(65) autres charges de gestion courante	-	600 000	-	0%	-	
DBAF						
Dépenses	1 574 060	1 260 440	1 252 806	99%	1 271 440	1%
(011) charges a caractere general	1 574 060	1 260 440	1 252 806	99%	1 271 440	1%
DRH						
Dépenses	17 980 660	18 388 000	18 141 488	99%	18 480 000	2%
(65) autres charges de gestion courante	17 980 660	18 388 000	18 141 488	99%	18 480 000	2%

Conseil coutumier Paicî-Cèmuhi Dépenses : 2 203 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

En matière de charges, les dépenses seront prioritairement consacrées aux dépenses obligatoires portant sur le fonctionnement de la maison de l'aire (loyers, frais de télécommunications, entretien).

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Dépenses : 1 271 440 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les dépenses de fonctionnement ont diminué car cette structure a été impactée par la crise. Les prévisions sont contraintes en 2025 aux mêmes valeurs malgré la hausse générale des tarifs de l'énergie et des télécommunications.

Direction des ressources humaines (DRH) Dépenses : 18 480 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

Les indemnités versées aux autorités coutumières et au président du conseil coutumier de l'aire Paicî-Cèmuhi s'élèvent à 18,5 MF.

A0204-08 : Xârâcùù

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
CC Xârâcùù						
Dépenses	9 662 290	6 797 705	6 103 349	90%	2 700 212	-56%
(011) charges a caractere general	9 662 290	6 474 234	5 796 889	90%	2 700 212	-53%
(65) autres charges de gestion courante	-	323 471	306 460	95%	-	-100%
DBAF						
Dépenses	1 120 942	1 387 884	1 362 429	98%	1 381 775	1%
(011) charges a caractere general	1 120 942	1 387 884	1 362 429	98%	1 381 775	1%
DRH						
Dépenses	5 926 590	7 226 718	7 226 718	100%	7 340 000	2%
(65) autres charges de gestion courante	5 926 590	7 226 718	7 226 718	100%	7 340 000	2%

Conseil coutumier Xârâcùù Dépenses : 2 700 212 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Seules les charges strictement nécessaires et obligatoires ont été maintenues en 2025. Le budget alloué aux déplacements et missions est restreint, limitant les réunions et interactions du conseil coutumier (0.6 MF). Les services de base (entretien des infrastructures et des équipements) ont été préservés, mais avec des moyens réduits (1,95 MF). Enfin, les cérémonies et missions coutumières obligatoires lors de nombreux événements institutionnels et protocolaires, occupent une place centrale dans le fonctionnement du conseil coutumier de l'aire Xârâcùù. La somme de 0,14 MF allouée à cette dépense est destinée à couvrir les gerbes et présents coutumiers lors de missions officielles.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Dépenses : 1 381 775 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

L'augmentation de la provision pour les consommations de fluides en 2024 correspond à la hausse générale des tarifs de l'énergie et des télécommunications. Les prévisions sont contraintes en 2025 malgré la hausse générale des tarifs.

Direction des ressources humaines (DRH)	Dépenses :	7 340 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

Les indemnités versées aux autorités coutumières et au président du conseil coutumier de l'aire Xârâcùù s'élèvent à 7,3 MF.

Programme P0205 Conseil économique, social et environnemental	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	-	-	-
FONCTIONNEMENT :	-	-	-
DEPENSES	84 918 730	-	84 918 730
FONCTIONNEMENT :	84 918 730	-	84 918 730
INVESTISSEMENT :	-	-	-

A0205-01 : Conseil Economique et Social

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
CESE						
Recettes	4 620	-	-		-	
Dépenses	40 768 829	46 226 000	32 618 206	70%	32 745 000	1%
DRAF						
Recettes	4 817	-	-		-	
Dépenses	5 800 279	5 933 457	5 933 457	100%	6 289 730	6%
DAH						
Dépenses	42 130 237	45 986 898	45 986 898	100%	45 890 000	0%

Conseil économique et social (CESE)	Dépenses :	32 745 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Le Conseil Economique Social et Environnemental de la Nouvelle-Calédonie ajuste son budget en fonction du taux d'exécution de l'année 2024, en prenant en compte la période d'inactivité durant laquelle l'institution a opéré de manière réduite. Cela lui permettra de disposer des ressources nécessaires pour accomplir ses missions et répondre de manière efficace aux demandes des autorités compétentes pour rendre ses avis.

En 2024, le Conseil Économique Social et Environnemental aura émis 24 avis, 4 contributions et 2 vœux en réponse aux saisines reçues, avec un total de 105 réunions programmées dont 22 séances plénières.

(65) autres charges de gestion courante

Afin d'indemniser les conseillers pour leurs déplacements lors des réunions de commissions et séances plénières, et compte tenu de l'activité constante de l'institution liée aux sollicitations des autorités, le CESE maintient son budget conformément à l'exécution N-1.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)	Dépenses :	6 283 730 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les dépenses de fonctionnement du CESE englobent les consommations d'électricité et de télécommunication. L'augmentation de la provision pour les consommations de fluides correspond à la hausse générale des tarifs de l'énergie et des télécommunications pour cette structure. Un travail de globalisation des dépenses avec celles des autres directions permettrait de réduire les dépenses de fluides.

Direction des ressources humaines (DRH)	Dépenses :	45 890 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(012) charges de personnel et frais assimilés

Le budget proposé s'élève à 45,9 MF pour les indemnités versées aux élus du conseil économique social et environnemental.

Programme P0206 Autorité de la concurrence	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	60 000 000	-	60 000 000
FONCTIONNEMENT :	60 000 000	-	60 000 000
DEPENSES	180 399 252	-	180 399 252
FONCTIONNEMENT :	178 399 252	-	178 399 252
INVESTISSEMENT :	2 000 000	-	2 000 000

A0206-01 : Contrôler et sanctionner les pratiques anti-concurrentielles

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
AC						
Recettes	22 550 000	90 000 000	479 846 800	533%	60 000 000	-87%

Autorité de la concurrence (AC)	Recettes :	60 000 000 F

Fonctionnement

Recettes

(73) impôts et taxes

Pour l'année 2025, l'ACNC propose d'inscrire 60 MF en recettes au titre de pratiques anti-concurrentielles, de pratiques commerciales restrictives de concurrence et de défaut de notification d'opération de commerce de détail.

L'ensemble des décisions de sanctions de l'ACNC sont consultables sur son site internet, dans les rubriques « Décisions rendues » sous les onglets « Pratiques anticoncurrentielles » et « Pratiques restrictives de concurrence ».

A0206-04 : Soutien et pilotage

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
AC						
Recettes	388 541	-	-		-	
(70) produits des services, du domaine et ventes diverses	388 541	-	-		-	
Dépenses	19 544 809	14 944 914	14 279 874	96%	8 399 252	-41%
(011) charges a caractere general	15 980 760	11 836 112	11 808 560	100%	5 599 252	-53%
(65) autres charges de gestion courante	3 344 649	2 955 442	2 317 954	78%	2 800 000	21%
(012) charges de personnel et frais assimilés	216 400	153 360	153 360	100%	-	-100%
(67) charges exceptionnelles	3 000	-	-		-	
Investissement						
AC						
Dépenses	3 442 710	1 500 000	1 389 021	93%	2 000 000	44%
(21) immobilisations corporelles	3 442 710	1 500 000	1 389 021	93%	2 000 000	44%

Autorité de la concurrence (AC)

Dépenses :

10 399 252 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

En 2025, l'ACNC fonctionnant toujours à plein régime, il conviendrait de maintenir le même budget que l'année précédente soit 11,1 MF.

En prévision du départ de deux agents en fin de contrat, et de leurs remplacements par des profils spécialisés en droit de la concurrence afin d'être rapidement opérationnels sur le traitement des nombreux dossiers en cours, des frais de transport et de déménagements sont ainsi estimés à 4,2 MF.

L'ACNC prévoit d'organiser en juin 2025 un colloque économique international intitulé : « Concurrence et intégration économique régionale – Enjeux et défis pour les Petites Économies Insulaires », qui devrait se tenir à la CPS. L'ACNC a sollicité un financement auprès du Fond pacifique à hauteur de 3,5 MF et auprès d'autres organismes dont nous sommes en attente d'une réponse. Ce qui pourrait donc venir en recette et l'ACNC engagera en dépense sur son budget le règlement des frais de location de salle, restauration et communication de l'évènement.

Ce colloque, point d'orgue de nos travaux, permettra d'offrir des perspectives pratiques d'ouverture de la Nouvelle-Calédonie à son bassin économique régional mais plus fondamentalement de contribuer à l'avancée de la recherche sur des problématiques d'actualité internationale que sont les articulations complexes entre politiques commerciale, industrielle et de concurrence et leur application aux Petites Économies Insulaires (PEI).

(65) autres charges de gestion courante

L'ACNC propose de nouveau comme l'année précédente une réduction de ses dépenses en licence informatique en passant de 3,5 MF à 2,8 MF pour 2025.

Investissement

Dépenses

(P0206-2023/1) pes - autorite concurrence

Pour l'année 2025, l'ACNC bénéficie de 2 MF issues du PES, elle prévoit de renouveler la deuxième partie de ses bornes wifi qui datent de 2018 et sont devenues obsolètes, de procéder à des achats de matériels informatiques spécifiques aux opérations de visites et de saisies et de renouveler les batteries de serveurs et onduleurs. Si ces derniers ne sont pas renouvelés, il risque d'y avoir une panne et un crash des serveurs informatiques.

A0206-05 : Masse salariale Autorité de la Concurrence

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
AC						
Dépenses	129 728 441	171 099 408	171 065 839	100%	170 000 000	-1%

Autorité de la concurrence (AC)	Dépenses :	170 000 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(012) charges de personnel et frais assimilés

Comme indiqué précédemment, l'ACNC fonctionnant à plein régime, et tenant compte de son importante mobilisation depuis mai 2024 pour contribuer activement au plan de relance économique, anticipe en sus une augmentation des notifications d'opérations de concentration et de commerce de détails en raison de la reconstruction du pays. Dans ce contexte de crise exceptionnelle, l'Autorité redouble de vigilance quant aux potentielles pratiques anticoncurrentielles et illicites pouvant sévir sur le territoire et dont l'ACNC en a eu connaissance, ce qui a fait l'objet d'un communiqué de presse le 9 août 2024. Il convient de souligner que les missions informatives et pédagogiques de l'ACNC, ont été réduites pendant les quelques mois de crise et reprendront avec davantage d'intensité en 2025. Par ailleurs, l'ACNC, désormais bien établi et connu dans le paysage calédonien, reçoit un nombre croissant de dossiers issus de diverses pratiques.

L'activité de l'ACNC en 2025 devrait être de plus en plus soutenue. Pour y faire face, elle a besoin d'assurer ses ressources humaines et sollicite également un poste supplémentaire de catégorie A notamment pour la mise en place de la régulation indépendante (télécommunication et électricité) dont la trajectoire a été tracée par le plan S2R. Dans cette perspective, un agent de catégorie C pourrait venir renforcer les services de la procédure et/ou juridique et/ou de la gestion des affaires financières.

En parallèle, l'ACNC avait proposé de réfléchir à une mutualisation de service ou d'agent avec ceux du gouvernement. A ce titre, l'ACNC propose donc de renouveler l'inscription de 170 MF au titre de ses dépenses dédiées à la masse salariale.

Enfin de manière plus générale, l'ACNC souhaiterait engager avec le Congrès une réflexion sur l'évolution de son rôle et de ses missions pour la Nouvelle-Calédonie. Elle pourrait présenter au Congrès au cours de l'année 2025, les trajectoires d'évolution possibles en détaillant leurs coûts et avantages pour la Collectivité.

Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens

Mission M03 Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens		BP 2025	Reports	Total budget 2025
RECETTES		1 289 903 537	-	1 289 903 537
	FONCTIONNEMENT :	856 009 844	-	856 009 844
	INVESTISSEMENT :	433 893 693	-	433 893 693
DEPENSES		18 398 625 043	90 292 942	18 488 917 985
	FONCTIONNEMENT :	17 590 213 286	87 197 942	17 677 411 228
	INVESTISSEMENT :	808 411 757	3 095 000	811 506 757

Pour information, la masse salariale affectée à cette mission s'élève à **3 468 345 090 F**.

**Coordination administrative,
transferts de compétences**

Relations extérieures

Aménagement et prospective

Affaires juridiques

Fonction publique

**Gestion des ressources humaines de
la Nouvelle-Calédonie**

**Moyens généraux et gestion
patrimoniale**

**Technologies et systèmes
d'information**

La mission M03 regroupe l'ensemble des moyens humains et matériels mis à la disposition des directions opérationnelles pour exercer leurs missions.

Dans l'évolution du plan de performance des politiques publiques, il est prévu que ces charges qui concourent indirectement à l'accomplissement des missions, puissent être ventilées afin de donner une vision plus fine du coût réel de chacune des missions, et plus particulièrement les dépenses de personnel.

Sont également incluses dans cette mission les charges liées à la coordination de l'administration avec notamment les frais de fonctionnement du secrétariat général.

Enjeux et contexte

Antenne de Koné

Dans un contexte budgétaire encore plus déficitaire que celui de 2024 et des années précédentes, les dépenses de fonctionnement de l'antenne, étendues à l'ensemble des services du gouvernement (GNC) délocalisés en province Nord sont fortement réduites, et les marges de manœuvre sont très limitées, voire inexistantes. Il devient donc nécessaire de poursuivre nos efforts pour maîtriser nos dépenses courantes et poursuivre nos actions en faveur de nos populations, en collaborant étroitement avec nos directions du GVT ainsi qu'avec nos partenaires institutionnels (province Nord, communes, Etat) et privés.

Les derniers arbitrages du BP 2025 viennent confirmer la situation financière très contraignante à laquelle nous faisons face, en prenant uniquement en compte nos dépenses obligatoires, sans inclure les dépenses essentielles. La mutualisation des ressources à tous les niveaux devient impérative pour garantir la continuité du service public dans les mêmes conditions qu'auparavant. Les moyens actuels étant limités, il nous faut nous adapter et repenser notre méthode de travail afin d'atteindre nos objectifs de service public.

Les différentes crises successives ont déjà favorisé la collaboration pour répondre aux besoins des populations du Nord. Il est désormais essentiel de poursuivre et de renforcer ces relations en mutualisant nos ressources humaines et matérielles, afin de réaliser des économies pour les deux parties.

Cellule RH, de la logistique et du budget du secrétariat général du gouvernement (CRHLB)

Dans un contexte budgétaire contraignant, seuls les crédits pour les dépenses obligatoires ont été inscrits. Il s'agit des dépenses sur contrats (copieurs) ou marché (carburant).

En dépense et en recette, une somme de 24 MF a été demandée par le SGA afin de poursuivre le programme de simplification et de modernisation administrative. Face aux contraintes financières pesant sur les collectivités, et à l'impératif de transparence dans l'utilisation des fonds publics, il est indispensable d'améliorer la productivité. Cela implique de se libérer des formalités qui peuvent apparaître comme superflues, de mutualiser les ressources et de recentrer les efforts sur les missions essentielles du service public.

Direction des Achats, du Patrimoine et des moyens (DAPM)

Trois actions sont menées pour rationaliser les surfaces bâties occupées par la Nouvelle-Calédonie et en diminuer le poids financier. La première vise à la définition d'une stratégie patrimoniale du gouvernement, traduite par un schéma directeur immobilier. Sur la base de l'inventaire en cours, qualifié et exhaustif des propriétés du territoire, ce schéma permettra d'établir le statut des occupations du gouvernement, et de planifier, dans des scénarios pluriannuels, les actions à mener pour piloter ce parc immobilier tout en améliorant la qualité d'usage. La seconde action propose de poursuivre la rénovation des propriétés de la Nouvelle Calédonie afin d'y loger les directions de la Nouvelle-Calédonie et ainsi diminuer le coût des locations : études pour étendre l'occupation de Gaston Bourret.

Enfin, il est prévu de systématiser les contrats d'entretien, sur la base de ce qui bénéficie déjà aux sites afin de diminuer le coût moyen d'occupation tout en visant des objectifs de réduction.

**Coordination de l'action publique, gestion
des ressources et moyens**

Direction des affaires juridiques (DAJ)

Un des enjeux principaux pour cette année est le projet de refonte de JURIDOC qui s'inscrit dans l'obligation légale de diffusion et d'accès au droit applicable en Nouvelle-Calédonie, mission qui est actuellement assurée par notre direction. En effet, selon l'article 204 de la loi organique statutaire, la publication des actes au Journal Officiel de Nouvelle-Calédonie (JONC) est une condition indispensable à leur caractère exécutoire.

Auparavant imprimé et distribué au format papier, le JONC est désormais diffusé exclusivement sur le site internet www.juridoc.gouv.nc.

Sans un outil fiable et performant, nous ne pourrions plus assurer cette mission essentielle.

JURIDOC est aujourd'hui l'unique outil permettant l'accès au droit sur notre territoire, avec plus de 22 000 visites mensuelles.

Cependant, sa technologie obsolète fait peser un risque majeur sur la continuité de ce service public, les techniciens de la DINUM ainsi que les prestataires extérieurs n'étant plus matériellement en mesure de faire évoluer l'outil, voire de simplement corriger ses dysfonctionnements qui sont malheureusement grandissant. Le risque de rencontrer un nouveau dysfonctionnement paralysant définitivement l'outil est ainsi bien réel.

Direction des ressources humaines (DRH)

La Nouvelle-Calédonie exerce ses compétences conformément aux dispositions de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999.

Outre la rémunération de ses personnels et l'application de sa politique de gestion des ressources humaines, la collectivité prend en charge les dépenses de personnels exerçant leurs fonctions dans les autres institutions au sens de la loi organique.

Par ailleurs, elle est également compétente en matière de fonction publique et de ce fait prend en charge les dépenses relatives au fonctionnement des instances paritaires et à l'organisation des prestations générales relatives à la carrière des fonctionnaires. A ce titre, elle assume la charge financière de la formation initiale ou continue de certains corps de fonctionnaires (dont les stagiaires en école).

Direction du numérique et de la modernisation (DINUM)

En 2025, l'économie du pays continue de subir les effets de la crise qui a affecté plusieurs secteurs clés y compris celui du numérique, entraînant une réduction globale du budget alloué aux directions. Cette situation implique des ajustements budgétaires mais il demeure essentiel de préserver la dynamique de transformation numérique. La crise a accentué l'urgence d'adopter des solutions numériques pour améliorer l'efficacité des services publics, soutenir l'économie numérique et garantir l'accès aux services essentiels pour tous les citoyens.

Malgré les contraintes financières, il est impératif de continuer à investir dans des projets stratégiques tels que la modernisation de l'action publique, la cybersécurité et le développement de l'économie numérique.

Service de la coopération régionale et des relations extérieures (SCRRE)

**Coordination de l'action publique, gestion
des ressources et moyens**

Conformément aux dispositions du point 3.2.1 de l'Accord de Nouméa et des articles 28 et suivants de la loi organique du 19 mars 1999, la Nouvelle-Calédonie, poursuivra en 2025, le développement de ses relations extérieures.

Malgré les fortes contraintes budgétaires que rencontrent les institutions de la Nouvelle-Calédonie, il est essentiel que soit préservée une capacité financière suffisante à la réalisation des ambitions régionales et internationales de la Nouvelle-Calédonie.

Service de l'aménagement et de la planification (SAP)

En matière de prospective, le service de l'aménagement et de la planification (SAP) est notamment chargé du suivi de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Développement de la Nouvelle - Calédonie (SAD-NC), de son évaluation et de proposer des adaptations, en lien avec le comité de suivi instauré lors de l'adoption du SAD-NC (délibération n°146 du 11/08/2016 et arrêté n°2017-73/GNC du 10/01/2017).

En matière de stratégie, le service intervient en support aux secteurs qui en expriment le besoin, afin d'apporter un soutien méthodologique dans le cadre de l'élaboration des stratégies sectorielles. C'est notamment le cas dans le domaine de la Stratégie Territoriale de l'Innovation (STI) et de la Politique d'Adaptation au Changement Climatique (PACC).

Le service agit également activement dans la recherche de financements externes, avec notamment le programme "Territoires d'Innovation". Le SAP est également chargé de coordonner les contrats de développement relevant du périmètre de la Nouvelle-Calédonie, et est le service instructeur de l'opération CRESICA. Il centralise également les informations concernant les demandes de financements auprès du Fonds Européen d'Investissement (FEI) et du Fonds Vert (FV).

Objectifs 2025

Antenne de Koné

Les objectifs pour l'année 2025 consisteront à :

- Maintenir nos missions de service public sur tout le territoire de la province Nord malgré les contraintes budgétaires. Être constamment à l'écoute de nos populations pour les accompagner dans leurs démarches administratives et servir de relais avec les directions de Nouméa et les autres services publics, en jouant un rôle de facilitateur administratif ;
- Élaborer des conventions et des cadres d'intervention inter-collectivités, en fonction des compétences de chaque entité, afin de répondre aux besoins de nos populations de manière efficace et rapide. Création d'un guichet unique administratif ;
- Renforcer le Poste de Commandement Opérationnel (PCO) en province Nord : en cas de crise effective, cadre d'intervention, interlocuteurs, partenaires, formation des agents pour la sécurisation, ... ;
- mise en place de formations avec l'IFAP sur Koné pour l'ensemble des agents GVT et autres collectivités.

Cellule RH, de la logistique et du budget du secrétariat général du gouvernement (CRHLB)

Les orientations pour 2025 seront essentiellement de :

**Coordination de l'action publique, gestion
des ressources et moyens**

- maintenir un bon fonctionnement des services du SGG malgré un budget restreint.
- faire évoluer l'administration vers davantage de simplicité, tant pour les usagers que pour elle-même.

Direction des Achats, du Patrimoine et des moyens (DAPM)

Trois actions sont menées pour rationaliser les surfaces bâties occupées par la Nouvelle-Calédonie et en diminuer le poids financier. La première vise à la définition d'une stratégie patrimoniale du gouvernement, traduite par un schéma directeur immobilier. Sur la base de l'inventaire en cours, qualifié et exhaustif des propriétés du territoire, ce schéma permettra d'établir le statut des occupations du gouvernement, et de planifier, dans des scénarios pluriannuels, les actions à mener pour piloter ce parc immobilier tout en améliorant la qualité d'usage. La seconde action propose de poursuivre la rénovation des propriétés Nouvelle Calédonie afin d'y loger les directions de la Nouvelle-Calédonie suite à destruction des bâtiments Plexus et ex-FAUO à Nouville pendant les émeutes de mai 2024 et ainsi diminuer le coût des locations : études pour étendre l'occupation de Gaston Bourret. Enfin, il est prévu de systématiser les contrats d'entretien, afin de diminuer le coût moyen d'occupation tout en visant des objectifs de réduction des consommations.

En 2025, ce budget sera consacré :

- aux dépenses obligatoires liées aux coûts d'entretien et de maintien en condition opérationnelle des bâtiments et des véhicules de la collectivité,
- Prise en compte des impacts de la crise du mois de mai en prenant en compte les bâtiments et les véhicules dégradés,
- aux dépenses liées aux prestations de service de l'imprimerie.

Direction des affaires juridiques (DAJ)

Pour 2025 la feuille de route du projet prévoit, sa mise en place sur le premier trimestre avec l'équipe de développement et l'équipe produit afin d'étudier les rituels et méthodologies déjà en place, ainsi que de réfléchir au design général, et à la création de la base de données et de la procédure de restauration.

Le deuxième et troisième trimestre seront consacrés au développement des fonctionnalités liées à l'E-JONC.

Les autres objectifs de la DAJ pour 2025 au regard de ses actions sont les suivantes :

- Défendre dans les meilleures conditions les intérêts de la Nouvelle-Calédonie devant les juridictions administratives et, plus rarement, devant les juridictions judiciaires ;
- Poursuivre la démarche visant au recouvrement des recettes correspondant aux dommages et intérêts prononcés en faveur de la Nouvelle-Calédonie ;
- Poursuivre la mission de centralisation, de fiabilisation et d'harmonisation de l'état civil des personnes nées en Nouvelle-Calédonie ;
- Participation au processus de simplification des procédures administratives et de la dématérialisation.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR)

**Coordination de l'action publique, gestion
des ressources et moyens**

2,5 MF en dépense sont à inscrire pour solder la convention n°2024-63831 avec la SECAL. La convention a pour objet de définir le contenu et les modalités financières de l'accompagnement du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans la mise en œuvre du projet Trajectoire Recherche Innovation Alimentation Durable (TRIAD) pour les années 2024 et 2025.

Direction des ressources humaines (DRH)

Les orientations stratégiques pour 2025, issues de la déclaration de politique générale du président du gouvernement, s'articulent autour des axes suivants :

- La réduction de la masse salariale ;
- L'accompagnement des directions dans la mise en œuvre du Plan d'Évolution de l'Administration (PEA) ;
- La simplification et la modernisation de la fonction publique grâce à des réformes réglementaires.

Direction du numérique et de la modernisation (DINUM)

En dépit d'un contexte défavorable, le budget 2025 de la DINUM appuiera diverses missions stratégiques conformes aux orientations gouvernementales.

La transformation numérique de l'action publique s'intégrera dans une politique générale de simplification et de modernisation de l'administration. Le soutien au secteur numérique local et la promotion de l'écosystème numérique seront renforcés. L'innovation sera encouragée comme levier de développement économique et social. L'inclusion numérique, à travers des initiatives telles que « NC Connect », garantira l'accès universel à des services numériques de qualité, y compris pour les populations vulnérables et isolées. La modernisation des systèmes d'information et la réduction de la dette technique renforceront l'infrastructure numérique, soutenant ainsi les projets de dématérialisation, notamment dans le domaine de la e-santé. Enfin, un plan de sécurisation des systèmes d'information sera mis en place pour renforcer la cybersécurité.

Service de la coopération régionale et des relations extérieures (SCRRE)

Sur la base du Discours Politique Général du gouvernement, le SCRRE est amené à poursuivre les actions de soutien, d'animation et de coordination de la politique des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie dans un contexte où la Nouvelle-Calédonie est appelée à plus d'interactions avec ses voisins.

Service de l'aménagement et de la planification (SAP)

En matière de prospective concernant le Schéma d'Aménagement et de Développement de la Nouvelle-Calédonie (SAD-NC), le service est dans l'attente d'une décision politique pour entamer l'actualisation de ce document de cadrage stratégique essentiel au développement de la Nouvelle-Calédonie. Compte tenu du lien très fort entre le SAD-NC et les travaux actuels sur le Plan de Sauvegarde, de Reconstruction et de re-fondation (PS2R), le service est très engagé sur certaines actions du PS2R.

En matière de stratégie sectorielle, le sujet principal pour 2025 sera de soutenir l'élaboration de la Stratégie Pays de l'Innovation (SPI 2.0).

**Coordination de l'action publique, gestion
des ressources et moyens**

Concernant les contrats de développement, l'enjeu principal, compte tenu de l'incidence des émeutes débutées en mai 2024, sera de réaligner le démarrage et la continuité des opérations des contrats et de finaliser les avenants correspondants aux évolutions des opérations.

Enfin, concernant le programme « Territoires d'innovation », il s'agira de continuer les actions permettant la continuité et le développement de ce dossier, avec notamment la finalisation du dispositif visant à mettre en place un fonds d'investissement en partenariat avec la Banque Des Territoires (BDT), permettant globalement de mobiliser jusqu'à 1,2 Mds en prise de participation au bénéfice du système productif.

**Coordination de l'action publique, gestion
des ressources et moyens**

Programme P0301 Coordination administrative, transferts de compétences			
	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	64 000 000	-	64 000 000
FONCTIONNEMENT :	64 000 000	-	64 000 000
INVESTISSEMENT :	-	-	-
DEPENSES	352 360 065	39 867 586	392 227 651
FONCTIONNEMENT :	352 360 065	36 772 586	389 132 651
INVESTISSEMENT :	-	3 095 000	3 095 000

Action A0301-01 : Gestion et simplification des flux administratifs

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	92 856	35 616	35 616	100%	40 000	12%
SCAI						
Dépenses	1 517 900	-	-		-	
SGCGRHLB						
Dépenses	6 404	2 760	2 760	100%	-	-100%

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Dépenses : 40 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Ces dépenses regroupent les consommations téléphoniques pour le service (SCAI).

Action A0301-03 : Antenne de Koné

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
Antenne de Koné						
Dépenses	6 694 794	3 248 036	3 132 689	98%	2 365 378	-54%
DBAF						
Dépenses	4 701 963	3 953 890	3 900 313	99%	4 305 607	10%

Antenne de Koné Dépenses : 2 365 378 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Fin 2024, l'antenne des services de Koné compte une quarantaine d'agents répartis sur 14 directions. Projet porté par l'antenne depuis 2023, en cours, mais suspendu faute de moyens financiers, l'extension du bâtiment actuel car tous les bureaux sont occupés, ce qui oblige la collectivité à louer d'autres bâtiments dans la zone de Koné pour accueillir les agents d'autres directions.

L'objectif est de regrouper tous les services de la NC en un seul lieu pour faciliter les démarches des usagers et mutualiser les moyens en personnel, matériel et réduire les coûts pour les locations de bâtiments.

En 2024, les factures des dépenses courantes de l'antenne ont pu être totalement payées avec le soutien inter directionnel : DPJEJ, DAVAR et DAE.

Des avenants de diminution ont également été apportés aux contrats de nettoyage intérieur et extérieur de l'antenne et des bâtiments GVT du Nord. Une organisation en interne est mise en place avec les agents de l'antenne pour combler les passes supprimées : nettoyage des espaces verts sur Koné et Poindimié avec l'appui des réparations pénales (REP) par le biais de la DPJEJ et ménage dans les bureaux / espaces d'accueil du public.

Maintien obligatoire des autres dépenses courantes pour garantir le bon fonctionnement des services et des missions des agents sur le terrain en province Nord et jusqu'à Nouméa (réunions, formations..). La LC destinée au carburant logée désormais dans le budget de la DAPM, signataire du marché, lui permettra ainsi de mieux suivre les consommations de carburant par direction et faire des abondements ou des économies de crédits à la place de l'antenne pour son pool véhicule de Koné.

L'antenne joue un rôle de conseil et d'appui entre les différentes institutions de la province Nord.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)	Dépenses :	4 305 607 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les consommations de fluides sur 2024 ont diminué suite à la fermeture du service à cause de la crise. Malgré la reprise de l'activité sans entraves prévue pour l'exercice 2025, les prévisions sont contraintes pour absorber les effets de la crise (hausse générale des tarifs).

Action A0301-06 : Soutien et pilotage

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAPM						
Recettes	59 798 727	50 000 000	14 175 285	28%	40 000 000	182%
(70) produits des services, du domaine et ventes diverses	42 305 704	50 000 000	14 175 285	28%	40 000 000	182%
(77) produits exceptionnels	17 493 023	-	-		-	
Dépenses	159 720 393	279 458 577	233 965 609	84%	233 906 080	0%
(011) charges à caractère général	159 581 756	189 757 892	149 361 334	79%	218 906 080	47%
(67) charges exceptionnelles	138 637	89 700 685	84 604 275	94%	15 000 000	-82%
DBAF						
Dépenses	98 962 310	78 992 729	78 992 729	100%	81 075 000	3%
(011) charges à caractère général	98 962 310	78 992 729	78 992 729	100%	81 075 000	3%
SGGCRHLB						
Recettes	-	-	-		24 000 000	
(74) dotations, subventions et participations	-	-	-		24 000 000	
Dépenses	7 608 449	6 932 522	6 121 175	88%	30 668 000	401%
(011) charges à caractère général	7 557 079	6 932 522	6 121 175	88%	30 668 000	401%
(67) charges exceptionnelles	51 370	-	-		-	
Investissement						
DAPM						
Dépenses	-	59 767 872	36 838 468	62%	-	-100%
(21) immobilisations corporelles	-	59 767 872	36 838 468	62%	-	-100%

Direction des achats du patrimoine et des moyens (DAPM)			Recettes :	40 000 000 F
			Dépenses :	233 906 080 F

Fonctionnement

Recettes

(70) produits des services, du domaine et ventes diverses

Les recettes inscrites pour le service de l'imprimerie correspondent aux facturations de travaux et de prestations du service.

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les dépenses inscrites correspondent aux frais de carburant, d'entretien, ainsi qu'à la prime d'assurance de la flotte des véhicules de la collectivité. Elles couvrent aussi les coûts d'entretien courant de ses bâtiments, ainsi que les dépenses de fonctionnement de l'imprimerie : prestations de service, maintenance du parc de machine, achats des consommables (papier, affranchissement, encre...). Pour l'année 2025, les dépenses de carburant de toute la collectivité seront centralisées à la DAPM dans un souci de maîtrise des dépenses et en préfiguration de la mise en place future du contrôle de gestion.

Elles concernent également les frais de déplacements et de missions tant des agents de la direction que des personnes extérieures à la collectivité dont la Nouvelle Calédonie décide la prise en charge.

(67) charges exceptionnelles

Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens

Les dépenses inscrites correspondent aux frais de la gestion de crises liés aux émeutes 2024, comme la mise en sécurité des bâtiments, la location de véhicules, l'achat de denrées alimentaires, le relogement des directions dont les bâtiments ont été détruits.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)	Dépenses :	81 075 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Le SAF de la DAPM traite et paye les dépenses de fluides de sites communs aux directions de la collectivité. Le suivi des contrats et des consommations qu'elle effectue permet de disposer d'une analyse des coûts et de réaliser des économies d'échelle intéressantes (EEC, OPT, Enercal et CIENC). Ces travaux de rationalisation se poursuivent sur 2025 auprès des opérateurs locaux. Par conséquent, les prévisions pour 2025 sont revues à la baisse avec une économie de 17 MF déjà réalisée.

Cellule RH, de la logistique et du budget du secrétariat général du gouvernement (CRHLB)	Recettes :	24 000 000 F
	Dépenses :	30 668 000 F

Fonctionnement

Recettes

(74) dotations, subventions et participations

Il s'agit là de recettes perçues de la part de l'AFD dans le cadre de sa participation au financement du Programme d'Évolution de l'Administration (PEA) souhaité par le 18ème gouvernement.

Dépenses

(011) charges à caractère général

Ces charges correspondent d'une part aux achats communs des services du secrétariat général du gouvernement comme le SAP, le SPP, le SCRRE et le SCAI pour la location et l'entretien des copieurs et l'entretien des locaux (ménage).

De plus, les crédits demandés en dépense serviront aussi pour le Programme d'Évolution de l'Administration (PEA) souhaité par le 18ème gouvernement.

Lors du conseil d'administration de la Maison de la Nouvelle-Calédonie (MNC), la décision a été prise d'intégrer l'association MNC à Paris dans une direction de la NC. Dans le cadre du PEA (chantier 3), un budget de prestations de services a été proposé, comprenant un audit organisationnel et financier.

Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens

Programme P0302 Relations extérieures	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	-	-	-
FONCTIONNEMENT :	-	-	-
INVESTISSEMENT :	-	-	-
DEPENSES	409 909 454	8 000 000	417 909 454
FONCTIONNEMENT :	409 909 454	8 000 000	417 909 454
INVESTISSEMENT :	-	-	-

Action A0302-01 : Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en œuvre

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	303 516 023	236 257 870	236 257 870	100%	298 257 870	26%
(011) charges a caractere general	516 023	257 870	257 870	100%	257 870	0%
(65) autres charges de gestion courante	303 000 000	236 000 000	236 000 000	100%	298 000 000	26%
GVT						
Dépenses	200 000 000	-	-	-	-	-
(65) autres charges de gestion courante	200 000 000	-	-	-	-	-
SCRRE						
Recettes	-	20 000 000	-	0%	-	-
(77) produits exceptionnels	-	20 000 000	-	0%	-	-
Dépenses	139 140 334	141 506 653	94 598 107	67%	96 651 584	2%
(011) charges a caractere general	9 315 226	6 659 930	1 940 768	29%	800 000	-59%
(65) autres charges de gestion courante	129 825 108	134 846 723	92 657 339	69%	95 851 584	3%
SGGCRHLB						
Dépenses	12 777 220	4 320	4 320	100%	-	-100%
(011) charges a caractere general	12 777 220	4 320	4 320	100%	-	-100%
Investissement						
SCRRE						
Dépenses	25 059 666	-	-	-	-	-
(45811702) universite vanuatu - ficol	25 059 666	-	-	-	-	-

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Dépenses : 298 257 870 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les charges de fonctionnement de la cellule de coopération régionale (à la CPS) permettent de faire face aux dépenses courantes de télécommunication de cette structure. Ces dépenses n'ont pas encore fait l'objet de rationalisation. Elles demeurent à l'identique pour la prévision de l'exercice 2025.

(65) autres charges de gestion courante

Subvention à la maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris (MNC) : 255 MF

La subvention pour la MNC est proposée à hauteur de 255 MF. Il s'agit de la participation aux charges de fonctionnement de l'établissement. Cette subvention permet à l'établissement de réaliser ses actions.

Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens

Subvention au Centre de Rencontre et d'Échanges du Pacifique (CREIPAC) : 43 MF

Il est à souligner que le CREIPAC bénéficie d'une subvention complémentaire de 6 MF pour financer les événements "Francophonie" et autres projets culturels.

En fin d'exercice 2025, le résultat cumulé de fonctionnement devrait être complètement épuisé, le fonds de roulement sera ainsi entièrement composé du résultat d'investissement.

Service de la coopération régionale et des relations extérieures (SCRRE)	Recettes :	0 F
	Dépenses :	96 651 584 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Aucun commentaire du SCRRE.

(65) autres charges de gestion courante

Contributions obligatoires

Il s'agit d'accroître la visibilité et l'influence régionale de la Nouvelle-Calédonie notamment au travers de son engagement auprès des organisations régionales et internationales. Pour ce faire, la Nouvelle-Calédonie doit s'acquitter de contributions obligatoires pour l'année 2025, dont 50 MF pour la Communauté du Pacifique (CPS), 23,7 MF pour le Forum des Îles du Pacifique (FIP), 3 MF pour le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE), 1,4 MF pour l'association des PTOM UE (OCTA), et 1,5 MF pour l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

Autres dépenses obligatoires dans le domaine de la coopération économique et du commerce extérieur, il faut noter la contribution à l'organisation régionale du tourisme SPTO qui, sous réserve du taux de change du dollar fidjien, s'élève à 4,1 MF.

Les délégués pour la Nouvelle-Calédonie (cinq enveloppes budgétaires de 4 MF/pays hôtes)

L'ensemble des dispositifs mis en œuvre pour contribuer à l'ambition de la Nouvelle-Calédonie de renforcer son intégration régionale et sa visibilité, accompagné par le réseau des délégués pour la Nouvelle-Calédonie qui sont hébergés dans les ambassades de France en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Vanuatu et à Fidji, ainsi que le chargé pour les relations avec la Papouasie Nouvelle-Guinée en poste en Nouvelle-Calédonie.

Les délégués représentent le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie auprès de leur pays hôte. Leur mandat diplomatique couvre le champ des relations politique, économique et de coopération. Les délégués soutiennent plusieurs actions de développement, en lien avec les priorités régionales comme la lutte contre le changement climatique, la protection et la valorisation des ressources naturelles mais aussi le développement économique et des connectivités en Océanie. À cela s'ajoutent des actions de promotion de la relation bilatérale entre la Nouvelle-Calédonie et les pays hôtes qui recouvrent plusieurs secteurs comme les mobilités scolaire et professionnelle des populations, la promotion du sport et de la Francophonie, et le développement des relations économiques et commerciales de la

Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens

Nouvelle-Calédonie notamment dans le secteur touristique et de promotion de la destination «Nouvelle-Calédonie».

Les 12 MF accordés serviront à assurer le bon fonctionnement de ces délégations (frais de fonctionnement, actions de représentation et de coopération). Compte tenu de l'absence de délégation en Papouasie sur les exercices précédents (2023, 2024), un report des crédits a été demandé pour permettre au chargé pour les relations avec la Papouasie Nouvelle-Guinée en poste en Nouvelle-Calédonie de pouvoir mener ses missions en 2025 avec des missions d'ampleur pour ancrer de nouveau la Nouvelle-Calédonie dans ce pays à fort potentiel en matière de développement économique, minier, numérique et culturel.

Action A0302-03 : Promotion de la francophonie

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
SCRRE						
Dépenses	24 387 494	18 149 881	15 503 881	85%	15 000 000	-3%
(011) charges a caractere general	-	1 300 000	954 000	73%	-	-100%
(65) autres charges de gestion courante	24 387 494	16 849 881	14 549 881	86%	15 000 000	3%

**Service de la coopération régionale et des relations
extérieures (SCRRE)** **Dépenses :** **15 000 000 F**

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

La Nouvelle-Calédonie est devenue membre associé de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) en novembre 2016. À ce titre, sa contribution statutaire annuelle s'élève à 9 MF.

Pour l'année 2025, la Nouvelle-Calédonie accueillera la 14ème édition du Forum Francophone Asie-Pacifique lors de la première quinzaine du mois d'octobre 2025. Cet événement, porté par le CREIPAC, permet de réunir les différents acteurs de la francophonie issus de la région Asie-Pacifique et d'ainsi renforcer la visibilité et l'influence de la NC dans la grande région. En 2025, une décentralisation de l'événement était prévue en Polynésie française mais afin de pouvoir relancer l'attractivité du territoire suite à la crise insurrectionnelle de mai 2024, la décision a été prise de le tenir à Nouméa tout en ciblant la Polynésie française comme invité d'honneur. Ce projet a fait l'objet de la déposition d'un dossier au Fonds Pacifique. La subvention inscrite par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au CREIPAC pour l'organisation de cet événement s'élève à 6 MF.

**Coordination de l'action publique, gestion
des ressources et moyens**

Programme P0303 Aménagement et prospective	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	255 555 226	-	255 555 226
FONCTIONNEMENT :	18 939 147	-	18 939 147
INVESTISSEMENT :	236 616 079	-	236 616 079
DEPENSES	313 541 736	2 009 760	315 551 496
FONCTIONNEMENT :	76 925 657	2 009 760	78 935 417
INVESTISSEMENT :	236 616 079	-	236 616 079

Action A0303-01 : Proposer et conduire la politique d'aménagement du territoire

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	38 584	36 000	35 616	99%	40 000	11%
SAP						
Dépenses	845 140	602 398	602 390	100%	-	-100%
SGCCHLB						
Dépenses	11 359	-	-		-	

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)	Dépenses :	40 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les charges de fonctionnement comprennent les dépenses de télécommunication du SAP. Elles augmentent avec la hausse des tarifs de l'OPT.

Action A0303-03 : Stratégie territoriale de l'innovation

BP 2025_B01 - Mission 03

Coordination de l'action publique, gestion
des ressources et moyens

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAVAR						
Recettes	-	19 000 000	20 703 055	109%	2 500 000	-77%
Dépenses	3 034 640	17 834 100	7 524 400	42%	2 500 000	-67%
SAP						
Recettes	-	15 000 000	-	0%	16 430 147	
Dépenses	62 634 977	17 200 000	11 106 100	64%	66 430 147	498%
Investissement						
DAVAR						
Recettes	-	-	93 900 215		-	-100%
Dépenses	-	95 200 000	93 900 215	99%	-	-100%

Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Investissement						
SAP						
Recettes	113 404 776	313 551 352	151 144 511	48%	236 616 079	57%
(454322002) projet remoras de sentinelle mobile des oceans	-	15 291 408	9 921 906	65%	8 353 222	-16%
(454322003) plateforme analytique mutualisee	2 690 811	11 606 312	-	0%	33 827 088	
(454322004) plateforme de production pilote nc bioressources	1 789 976	-	-	-	-	
(454322006) production microalgues en eau de mer	-	3 809 934	1 173 270	31%	-	-100%
(454322007) coworking gallieni	-	9 124 487	4 266 492	47%	4 857 995	14%
(454322008) ferme corallienne	5 446 897	10 019 570	-	0%	32 422 694	
(454322009) immersion au coeur des lagons de la nc	3 521 122	14 108 711	5 946 301	42%	14 882 100	150%
(454322011) recyclage a 100% des bateaux de plaisance en fin de vie	-	19 349 675	-	0%	-	
(454322020) pia - projets d'innovations	45 800 118	38 854 892	-	0%	26 308 136	
(454322001) neocean sarl - projet territoire innovation	1 618 139	3 775 656	3 775 656	100%	-	-100%
(454322002) fire tracking sas - projet territoire innovati	17 830 906	11 517 789	30 456 850	264%	12 071 909	-60%
(454322003) resco sarl - projet territoire innovation	15 497 852	25 829 713	25 829 713	100%	22 455 656	-13%
(454322004) neofly sarl - projet territoire innovation	11 725 900	23 402 883	19 945 743	85%	28 582 506	43%
(454322005) visioon sarl - projet territoire innovation - recette	7 483 055	12 471 779	12 471 779	100%	16 946 897	36%
(458223011) projet triad - projet territoire innovation	-	95 200 000	-	0%	-	
(454322401) catamarine - projet territoire innovation	-	10 900 954	29 069 212	267%	7 267 303	-75%
(454322402) atoflow - projet territoire innovation	-	3 794 749	3 794 749	100%	8 854 415	133%
(454322403) ecloserie oceane innovation - projet territoire innovation	-	4 492 840	4 492 840	100%	10 483 294	133%
(454322404) ginger soproner - projet territoire innovati	-	-	-	-	1 600 000	
(454322501) cluster carbonne - projet territoire innovation - recette	-	-	-	-	7 702 864	
Dépenses	186 754 432	218 351 352	192 043 216	88%	236 616 079	23%
(23) immobilisations en cours	10 000 000	-	-	-	-	
(454312001) -premier cable sous-marin smart	3 229 713	-	-	-	-	
(454312002) projet remoras de sentinelle mobile des oceans	17 452 717	11 000 239	9 921 456	90%	8 353 222	-16%
(454312003) plateforme analytique mutualisee	31 755 088	11 606 312	-	0%	33 827 088	
(454312004) plateforme de production pilote nc bioressources	7 756 563	-	-	-	-	
(454312005) plateforme de production pilote biotecal	4 739 976	-	-	-	-	
(454312006) production microalgues en eau de mer	3 361 933	1 861 657	1 849 117	99%	-	-100%
(454312007) coworking gallieni	9 985 680	9 124 487	4 266 492	47%	4 857 995	14%
(454312008) ferme corallienne	7 483 055	4 262 648	-	0%	32 422 694	
(454312009) immersion au coeur des lagons de la nc	22 688 908	5 988 544	5 946 301	99%	14 882 100	150%
(454312010) revalorisation des dechets issus de la peche artisanale caledonienne	5 720 286	-	-	-	-	
(454312011) recyclage a 100% des bateaux de plaisance en fin de vie	7 769 176	20 066 859	20 066 740	100%	-	-100%
(454312202) pia - projets d'innovations	-	20 812 053	20 812 053	100%	26 308 136	26%
(454312001) neocean sarl - projet territoire innovation	1 618 139	3 775 656	3 775 656	100%	-	-100%
(454312002) fire tracking sas - projet territoire innovati	17 831 026	30 487 199	30 456 730	100%	12 071 909	-60%
(454312003) resco sarl - projet territoire innovation	15 497 852	25 829 713	25 829 713	100%	22 455 656	-13%
(454312004) neofly sarl - projet territoire innovation	12 381 265	21 092 024	19 290 378	91%	28 582 506	48%
(454312005) visioon sarl projet territoire innovation - depense	7 483 055	12 471 779	12 471 779	100%	16 946 897	36%
(454312401) catamarine - projet territoire innovation	-	29 069 212	29 069 212	100%	7 267 303	-75%
(454312402) atoflow - projet territoire innovation	-	3 794 749	3 794 749	100%	8 854 415	133%
(454312403) ecloserie oceane innovation - projet territoire innovation	-	4 492 840	4 492 840	100%	10 483 294	133%
(454312404) ginger soproner - projet territoire innovati	-	-	-	-	1 600 000	
(454312405) now - projet territoire innovation	-	304 522	-	0%	-	
(454312406) restor nc - projet territoire innovation	-	2 310 859	-	0%	-	
(454312501) cluster carbonne - projet territoire innovati	-	-	-	-	7 702 864	

Service de l'aménagement et de la planification (SAP)

Recettes :

253 055 226 F

Dépenses :

303 055 226 F

Fonctionnement

Recettes

(70) produits des services, du domaine et ventes diverses

Il s'agit des recettes liées aux frais de gestion du programme Territoires d'Innovation.

Dépenses

(011) charges à caractère général

Il s'agit des dépenses équivalentes à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dans le cadre du projet Territoires d'Innovation, dépenses équilibrées en recette par la Banque Des Territoires (BDT).

(65) autres charges de gestion courante

Il s'agit du partenariat avec BPI France (une AE 2025-2028 correspondante) dans le cadre du PIA4, BPI co-finançant une enveloppe équivalente.

Investissement

Recettes

(P0303-2020/3) projet d'investissement d'avenir - territoires d'innovation (recette)

Il s'agit des recettes provenant de la BDT qui viennent équilibrer les dépenses engagées auprès des différents projets soutenus par ce dispositif.

Dépenses

(P0303-2020/2) projet d'investissements d'avenir - territoires d'innovation (dépense)

236,6 MF répartis sur les différents porteurs de projets.

Direction des affaires vétérinaires alimentaires et rurales (DAVAR)	Recettes :	2 500 000 F
	Dépenses :	2 500 000 F

Fonctionnement

Recettes

(74) dotations, subventions et participations

Le projet TRIAD en Nouvelle-Calédonie, soutenu par le gouvernement et les provinces (Sud, Nord, Îles Loyauté), vise à développer un modèle alimentaire plus durable et résilient. Il est financé dans le cadre de l'appel à projets « Plan Innovation Outre-Mer » du programme France 2030, avec une enveloppe de 2 195 000 € (environ 262 MF) sur quatre ans à partir de 2024, accordée par la Banque des Territoires.

Ce projet a pour objectifs de répondre aux enjeux d'autosuffisance alimentaire, de santé publique et de préservation de la biodiversité en mettant en place des solutions innovantes. Parmi les partenaires figurent l'IAC, l'UNC, des associations de producteurs locaux et des entreprises du secteur de l'innovation.

La Nouvelle-Calédonie, représentée par la DAVAR, est chargée de coordonner et de suivre techniquement et budgétairement les dix porteurs d'actions du projet. Le financement est débloqué en trois phases : 40 % début 2024, 40 % en 2026 et 20 % en 2028, sous réserve de la production de justificatifs financiers et techniques pour la Banque des Territoires.

Dépenses

(011) charges à caractère général

2,5 MF en dépense sont à inscrire pour solder la convention n°2024-63831 avec la SECAL. La convention a pour objet de définir le contenu et les modalités financières de l'accompagnement du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans la mise en œuvre du projet Trajectoire Recherche Innovation Alimentation Durable pour les années 2024 et 2025.

Action A0303-04 : PACC - Plan adaptation changements climatiques

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
SAP						
Dépenses	19 722 000	16 646 558	6 852 158	41%	7 946 510	16%
(011) charges a caractere general	19 722 000	16 646 558	6 852 158	41%	7 946 510	16%

Service de l'aménagement et de la planification (SAP)	Dépenses :	7 946 510 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Il s'agit de payer le solde de la convention réalisée en 2024 par la SECAL, le paiement n'ayant pas pu être opéré dans l'exercice 2024 car les crédits afférents ont été récupérés pour gérer la situation de crise liée aux émeutes de 2024.

Programme P0304 Affaires juridiques	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	-	-	-
FONCTIONNEMENT :	-	-	-
DEPENSES	117 941 159	-	117 941 159
FONCTIONNEMENT :	45 941 159	-	45 941 159
INVESTISSEMENT :	72 000 000	-	72 000 000

Action A0304-06 : Contentieux administratif général

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAJ						
Dépenses	36 542 042	3 161 838	3 161 838	100%	35 700 000	1025%

Direction des affaires juridiques (DAJ)	Recettes :	0 F
	Dépenses :	35 700 000 F

Fonctionnement

Dépenses

Les dépenses inscrites pour cette action sont dédiées au financement des frais et des actes inhérents au contentieux ainsi traité.

(011) charges à caractère général

Paiement des frais d'avocats lorsque le ministère d'avocat est obligatoire (5,7 MF).

Conformément à la politique d'économie qu'elle mène depuis plusieurs années, la DAJ ne recourt au ministère d'un avocat, dans les contentieux dont elle a la charge, que lorsque celui-ci est obligatoire, c'est-à-dire lorsque la collectivité est mise en cause en appel ou devant le Conseil d'État. La demande correspond à la moyenne des dépenses des dernières années avec une augmentation due au paiement des frais d'appel dans les 37 contentieux sur la rémunération des praticiens hospitaliers (2,2 MF).

(67) charges exceptionnelles

Paiement des dommages et intérêts pour l'ensemble des contentieux de la collectivité hors DRHFPNC et DSF (30 MF).

Il s'agit du poste de dépense le plus complexe à prévoir, compte tenu de l'incertitude, au moment de l'élaboration du budget, sur les condamnations qui seront prononcées à l'encontre de la collectivité au cours de l'année.

A noter qu'une demande d'inscription en provision est également faite suite à des condamnations pour des contentieux RH.

Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens

Action A0304-09 : Soutien aux actions juridiques

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAJ						
Recettes	14 779 581	-	218 276		-	-100%
(77) produits exceptionnels	14 779 581	-	218 276		-	-100%
Dépenses	6 379 818	10 163 764	10 085 242	99%	9 360 328	-7%
(011) charges a caractere general	6 379 818	10 163 764	10 085 242	99%	9 360 328	-7%
DBAF						
Dépenses	1 118 606	863 662	863 662	100%	880 831	2%
(011) charges a caractere general	1 118 606	863 662	863 662	100%	880 831	2%
Investissement						
DAJ						
Dépenses	-	-	-		72 000 000	
(20) immobilisations incorporelles	-	-	-		72 000 000	

Direction des affaires juridiques (DAJ)	Recettes :	0 F
	Dépenses :	81 360 328 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Paiement des abonnements aux plateformes de droits LexisNexis et Dalloz (7,6 MF) :

Ces frais concernent principalement la prise en charge des abonnements juridiques constituant le fonds documentaire de la DAJ pour un montant de 7,6 MF. Il convient d'indiquer que la DAJ centralise sur cette ligne de crédit, le paiement d'abonnements pour le compte des autres directions de la Nouvelle-Calédonie. Concerne huit abonnements à des services documentaires (documentation juridique et pratique spécifique) indispensables à l'exercice des missions des agents de la DAJ, et bénéficiant pour certains (LexisNexis et Dalloz) à l'ensemble des directions.

L'augmentation par rapport au BP 2024 est liée à une augmentation annuelle régulière du tarif des abonnements par les éditeurs (de 2 à 10 % d'augmentation annuelle).

Paiement du nettoyage des bureaux (1,1 MF) :

La dépense liée au nettoyage des bureaux faisant l'objet d'un marché et représentant donc un total de 1,1 MF non réductible.

Autres dépenses (0,6 MF) :

Les petites dépenses sont constituées de l'entretien de matériel et de bâtiment (0,4 MF), l'alimentation (40 000 F correspondant à la location et à la consommation des Eaux du Mont-Dore), les frais postaux (0,2 MF) et autres frais divers tels que les fournitures de bureau (marché), le petit matériel informatique (marché), les produits pharmaceutiques, les produits d'entretien ménagers etc.

Investissement

Dépenses

(P0304-2025/1) Refonte de l'outil Juridoc

**Coordination de l'action publique, gestion
des ressources et moyens**

Ces dépenses correspondent au lancement de la plus importante partie du projet qui est le développement et les tests des divers outils informatiques nécessaires.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)	Dépenses :	880 831 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les dépenses courantes sont composées des frais de télécommunication et d'électricité. Ces dépenses ont diminué en 2024 du fait de la crise et restent contraintes pour les prévisions 2025 malgré la hausse des tarifs de l'opérateur.

**Coordination de l'action publique, gestion
des ressources et moyens**

Programme P0305 Fonction publique	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	25 500 000	-	25 500 000
FONCTIONNEMENT :	25 500 000	-	25 500 000
DEPENSES	46 876 110	-	46 876 110
FONCTIONNEMENT :	46 876 110	-	46 876 110

A0305-03 : Gestion des conventions de service et de prestations

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	-	-	-		5 346 110	
DRH						
Recettes	25 791 000	25 500 000	17 183 500	67%	25 500 000	48%
Dépenses	36 089 123	29 939 560	20 840 309	70%	41 530 000	99%

Direction des ressources humaines (DRH)	Recettes :	25 500 000 F
	Dépenses :	41 530 000 F

Fonctionnement

Recettes

(70) produits des services, du domaine et ventes diverses

Une prévision de recettes de 15 MF est proposée. Elles concernent les prestations effectuées au profit des communes pour la gestion des carrières de leurs fonctionnaires mais également au profit de certains établissements publics pour l'élaboration de la paie.

(73) impôts et taxes

1 MF sont inscrits au titre du produit de la vente de vignettes concours.

(74) dotations, subventions et participations

9,5 MF sont inscrits dans le cadre de l'opération V-4 « Formation des agents communaux » du contrat de développement Etat/Nouvelle-Calédonie interco 2024-2027.

Dépenses

Cette action supporte l'ensemble des dépenses liées :

- A la formation initiale : 26,5 MF

La Nouvelle-Calédonie prend en charge les fonctionnaires stagiaires en école dont l'obtention du diplôme à l'issue de leur scolarité conditionne la poursuite de leur carrière dans la fonction publique.

C'est notamment le cas de deux lauréats de concours (un technicien supérieur de la météorologie et un technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile - TSEEAC), et du volume des postes demandés aux concours 2025 pour l'aviation civile (six postes).

Il s'agit également des formations continues relatives aux statuts des sapeurs-pompiers professionnels et des pompiers d'aérodrome.

- Contrat de développement interco : 10 MF

Il est sollicité 10 MF dans le cadre de l'opération V-4 « Formation des agents communaux » du contrat de développement Etat/Nouvelle-Calédonie 2024-2027.

A noter que sur cette dépense, la Nouvelle-Calédonie ne prend réellement en charge que 0,5 MF, le reste étant compensé par une recette.

- Aux élections des CAP : 5,1 MF

Au regard du succès rencontré avec le vote électronique en 2024 concernant les CTP, la DRHFPNC souhaite étudier la faisabilité de reproduire le dispositif à l'échelle des élections des représentants du personnels, avec près de 10 500 électeurs. Une enveloppe de 5,1 MF est donc prévue en ce sens

Si la mise en œuvre d'un tel dispositif se révélait impossible, l'enveloppe viendrait abonder le vote par correspondance et physique et les frais s'y afférents.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)	Dépenses :	5 346 110 F

Fonctionnement

Dépenses

(67) charges exceptionnelles

Il s'agit de régulariser un trop perçu de subvention de l'Etat de :

- 0,05 MF au titre du dispositif d'accueil des victimes (DAV) sur les 17 MF versés sur l'exercice 2022 à la Nouvelle-Calédonie (DASS) ;
- 5,3 MF au titre de la formation des agents communaux sur les 8,5 MF versés sur les exercices 2017, 2018 et 2019 à la Nouvelle-Calédonie (DRH).

**Coordination de l'action publique, gestion
des ressources et moyens**

Programme P0306 Gestion des ressources humaines de la Nouvelle-Calédonie			
	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	483 269 933	-	483 269 933
FONCTIONNEMENT :	483 269 933	-	483 269 933
DEPENSES	15 278 100 000	20 959 620	15 299 059 620
FONCTIONNEMENT :	15 278 100 000	20 959 620	15 299 059 620
INVESTISSEMENT :	-	-	-

A0306-01 : Gérer les ressources humaines

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DRH						
Recettes	13 148 094	-	2 136 497		-	-100%
Dépenses	160 539 296	209 350 310	163 335 359	78%	156 550 000	-4%

Direction des ressources humaines (DRH)	Recettes :	0 F
	Dépenses :	156 550 000 F

Fonctionnement**Dépenses**

Cette action concentre surtout les dépenses liées à l'accompagnement et au développement des compétences des agents de la Nouvelle-Calédonie.

(011) charges à caractère général

- Frais d'acte et de contentieux : 0,55 MF

Ce poste de dépense concerne la remise de lettres et documents aux intéressés par un huissier.

- Changement de résidence : 25 MF

Dans le cadre de certains recrutements, les frais de changement de résidence peuvent être pris en charge. Ils concernent le transport par voie aérienne (les billets d'avion) et les déménagements pour les agents recrutés hors de Nouvelle-Calédonie et leur famille ou bien des mobilités internes. Pour 2025, l'enveloppe concerne principalement la prise en charge des changements de résidences pour des agents arrivés en fin de détachement, potentiellement huit détachés mais également les changements d'affectations des huit officiers publics coutumiers.

(012) charges de personnel et frais assimilés

Le budget sollicité se décline sur les opérations suivantes :

- Indemnités de stage : 18,5 MF

Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens

Le plan de formation de la collectivité comprend les actions :

- de formations statutaires et réglementaires obligatoires en faveur des agents des statuts particuliers (aviation civile, cadre de la santé, filière incendie, préventionnistes principalement) ;
- indispensables à l'exercice des métiers pour acquérir des compétences dont la formation locale est inexistante, nécessitant des départs hors de la Nouvelle-Calédonie (métiers d'inspection et de contrôle des services fiscaux, des affaires économiques, des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales) ou la venue de formateurs lorsque le volume d'agents est suffisant. D'autres actions permettent de maintenir et développer des acquis pour des métiers techniques (habilitation, agrément, certificat à acquérir ou à renouveler) ;
- nécessaires au développement des compétences des agents dans le cadre de leur prise de poste ou dans le cadre de l'exercice de leur métier ;
- professionnalisantes dans le cadre de la réalisation d'une mission essentielle ou le déploiement d'un projet stratégique de la direction ;
- relatives à la sécurité des personnes et des biens, notamment dans la mise en œuvre de la politique de santé sécurité au travail ;
- d'accompagnement et GPEC en fonction de plans d'accompagnement répondant aux besoins en compétences locales, notamment la formation d'éducateurs spécialisés et de cadres socio-éducatifs de la DPJEJ.

- Cotisation à l'IFAP : 110 MF

La cotisation de la Nouvelle-Calédonie à l'IFAP pour la formation du personnel correspond à 1% de la masse salariale brute n-2, telle qu'inscrite au compte administratif 2023 de la Nouvelle-Calédonie. Cette contribution permet l'accompagnement des agents sur leur poste de travail ou dans leur environnement professionnel, le développement de leurs compétences ou leur préparation aux concours.

- Médecine du travail : 2,5 MF

Il s'agit essentiellement des remboursements de frais médicaux engagés par l'agent dans le cadre des accidents du travail et de la prise en charge des expertises médicales et des visites médicales d'aptitude dans le cadre de l'examen de situations individuelles par les instances paritaires.

A0306-02 : Politique santé/social

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DRH						
Dépenses	12 312 777	10 228 159	11 726 983	61%	21 600 000	84%

Direction des ressources humaines (DRH) Dépenses : 21 600 000 F

Fonctionnement

Dépenses

Coordination de l'action publique, gestion
des ressources et moyens

Cette action concentre les dépenses prises en charge dans le cadre de la politique sociale et relatives à la qualité de vie au sein de la collectivité.

Le budget sollicité se décline sur les opérations suivantes :

(011) charges à caractère général

- Politique de prévention santé sécurité au travail, mobilité, soutien et accompagnement : 5 MF

Depuis juillet 2019 et très récemment en 2023 avec la signature d'un document cadre, la collectivité s'est engagée dans une politique de prévention de la santé et de sécurité au travail. À ce titre et conformément aux objectifs fixés, plusieurs actions sont reconduites au fil des années et d'autres restent à mettre en place. Parmi celles qui nécessitent des engagements financiers. L'enveloppe 2025 permettra de réaliser les actions suivantes :

- accompagnement psychologique individuel et collectif pour répondre aux situations conflictuelles, complexes, de mal-être sur un emploi ou présentant des difficultés liées aux relations interpersonnelles ou faisant suite à un événement traumatisant dans l'exercice des fonctions. Il s'agit de prestations réalisées par des psychologues du travail ;
- mise en œuvre de la politique santé sécurité au travail souhaitée par la collectivité afin de développer les premières actions permettant de prévenir les risques professionnels auxquels sont exposés les agents de la collectivité et éviter les accidents et maladies professionnelles. La collectivité a en 2024 finalisé son évaluation des risques professionnels au sein de ses directions et services et formalise les plans d'actions à mettre en place pour améliorer notre niveau de maîtrise de nos risques professionnels si nécessaire. Ce travail a en partie été fait par le réseau de relais au sein des directions et services des assistants de prévention (36), qui ont suivi une formation initiale au cours des années 2023/2024. Un plan de formation continue des assistants de prévention et la réalisation des actions les plus importantes sont pilotés par la DRHFPNC ;
- un budget est prévu cette année afin de solliciter les prestations nécessaires à la mise en place des actions de déploiement suivantes : réalisation de l'évaluation des risques professionnels de la collectivité et du schéma sur les risques majeurs par un prestataire, réalisation de formations et sensibilisations sur les risques liés aux troubles psychosociaux (le principal risque recensé au sein de la collectivité), réalisations de contrôles de certaines unités de travail avec des risques spécifiques (bruit, environnement, chimique...), et mise en place des trousse de secours dans les directions et service qui n'en sont pas encore dotés, conformément à la récente réglementation sur ce sujet ;
- aménagement de poste et adaptation des conditions de travail des agents en situation de handicap. La collectivité a mis en place une politique volontariste en matière de handicap ayant pour objectif d'être exemplaire quant à son obligation d'emploi et depuis 2019, elle y répond pleinement. Les agents concernés nécessitent parfois des aménagements de poste pouvant passer par l'acquisition de petits matériels permettant de compenser leur handicap ou d'améliorer leurs conditions de travail. Une étude de poste préalable est mise en place par la DRHFPNC et de manière exceptionnelle en fonction de la complexité de la situation par un prestataire extérieur ergothérapeute. Le départ de certains agents en situation de handicap et l'entrée au sein de la collectivité de nouveaux agents nécessite de prévoir un budget plus important que l'année précédente afin de proposer la continuité du portage de cette politique.

Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens

- Bons de Noël : 5,2 MF

Il s'agit de la prise en charge des bons de Noël dont bénéficient les agents du gouvernement pour leurs enfants à chaque fin d'année.

(65) autres charges de gestion courante

- Subvention à l'amicale des agents publics de Nouvelle-Calédonie : 1,9 MF

Le fonctionnement de l'amicale nécessite une régularité dans le soutien de la collectivité afin de maintenir le dynamisme constaté et de développer son offre de prestations en faveur des agents. L'amicale constitue notre partenaire privilégié en matière de qualité de vie au travail, d'actions sport santé en lien avec le plan Do Kamo, d'amélioration de la cohésion et du développement du sentiment d'appartenance à la collectivité. Aussi, elle dispose d'un fond d'aide sociale permettant d'octroyer des aides exceptionnelles à nos agents en difficultés (bon alimentaire, aide au paiement de factures de la vie courante, frais d'obsèques...).

(012) charges de personnel et frais assimilés

- Santé : 9,5 MF

Mise en œuvre des visites médicales destinées à l'ensemble des agents de la collectivité. Les agents exerçant des métiers exposés ou dont la situation est sensible ont été reçus par un médecin de prévention et bénéficient d'un suivi régulier.

Depuis début 2021, les agents sur postes administratifs sont invités à une visite d'information et de prévention réalisée par une infirmière en santé au travail. Dans le cadre d'absences de longue durée pour des situations complexes, des visites d'aptitude à la reprise de poste sont réalisées afin de poser un cadre aux conditions de reprise, de les sécuriser et éventuellement orienter le dossier vers la commission d'aptitude.

En 2025, les nouveaux agents entrant dans la collectivité, et particulièrement ceux qui intègrent la fonction publique, seront invités à une visite médicale avant la prise de poste afin de vérifier leur aptitude médicale (en remplacement des consultations payantes par un médecin généraliste). La convention annuelle de médecin de prévention représente un montant de 8,5 MF.

La DRH souhaite aussi développer les contrôles médicaux sur des arrêts de travail soupçonnés d'arrêts de complaisance avec pour objectif de dissiper le doute sur le bien-fondé de ces absences et de dissuader l'absentéisme de confort. Une enveloppe de 1 MF est prévue pour les contrôles médicaux.

A0306-03 : Maîtriser, contrôler et piloter les coûts de fonctionnement

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisation au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Recettes	17 999 793	-	15 132 988		15 132 988	0%
Dépenses	587 170	425 842	425 842	100%	440 000	8%
DRH						
Dépenses	51 257 262	98 051 777	98 816 527	100%	131 780 000	33%
Investissement						
DRH						
Dépenses	288 781	-	-		-	

BP 2025_B01 - Mission 03
Coordination de l'action publique, gestion
des ressources et moyens

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)	Recettes :	15 132 933 F
	Dépenses :	460 000 F

Fonctionnement

Recettes

(75) autres produits de gestion courante

Les recettes proviennent des loyers perçus des bâtiments de la collectivité. Le volume des recettes est en diminution du fait de baux résiliés durant l'exercice.

Dépenses

(011) charges à caractère général

Il s'agit des dépenses de télécommunication de la DRH. Celles-ci ont bien diminué en 2024 du fait de la crise mais vont augmenter. Le travail de rationalisation des contrats et des consommations se met en place avec l'opérateur et la DAPM-SGG.

Direction des ressources humaines (DRH)	Recettes :	0 F
	Dépenses :	131 780 000 F

Fonctionnement

Dépenses

Cette action concerne l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la direction. Ces dépenses peuvent être regroupées ainsi :

(011) charges à caractère général

- Fonctionnement général DRHFPNC : 7,78 MF

Le coût logistique du fonctionnement de la direction est limité à 7,78 MF (fournitures de bureau, frais postaux, achat de produits ménagers, documentation etc ...).

(67) charges exceptionnelles

- Contentieux : 124 MF

Le service est en cours de négociation avec les agents ayant formé des recours devant les diverses juridictions. Il s'agit donc essentiellement de protocole transactionnel.

Le service a identifié en fonction des risques de condamnation, les affaires et les sommes suivantes :

Motifs	Montant	Risque	Date approximative

**Coordination de l'action publique, gestion
des ressources et moyens**

	(en MF)		de décision
<i>Préjudice résultant d'une régularisation de carrière à la suite d'une intégration au sein de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie</i>	4,9	Elevé	Protocole d'accord signé le 24 janvier 2025
<i>Indemnisation du préjudice à la suite d'une fin de fonction irrégulière</i>	19,2	Modéré voire faible	2ème semestre 2025
<i>Indemnisation du préjudice subi en raison du défaut d'arrêté listant les métiers pénibles permettant la majoration d'annuités pour les droits à pensions de retraites</i>	9,9	Modéré	2ème semestre 2025
<i>Indemnisation du préjudice subi du fait du défaut de couverture sociale</i>	4,3	Faible	2ème semestre 2025
<i>Indemnisation du préjudice subi du fait de sa mise à la retraite pour inaptitude totale et définitive illégale</i>	10	Elevé	2ème semestre 2025
<i>Indemnisation du préjudice subi résultant de son éviction illégale de la fonction publique</i>	19,7	Elevé	Proposition de règlement par voie de transaction 1er semestre 2025
<i>Indemnisation du préjudice subi résultant de la régularisation tardive de ses droits à la retraite auprès des organismes sociaux</i>	1,8	Elevé	1er semestre 2025
<i>Indemnisation du préjudice résultant du fait que l'agent n'a pas été recruté à durée indéterminée à temps complet</i>	15,7	Elevé	1er semestre 2025

Motifs	Montant (en MF)	Risque	Date approximative de décision
<i>Indemnisation du préjudice résultant du fait que l'agent n'a pas été recruté à durée indéterminée à temps complet</i>	6	Elevé	Protocole d'accord signé le 25 juillet 2024

**Coordination de l'action publique, gestion
des ressources et moyens**

<i>Indemnisation des préjudices subis du fait que le gouvernement n'a pas revalorisé, conformément à la réglementation, la rémunération de l'agent</i>	0,8	Elevé	Protocole d'accord signé le 6 mars 2024
<i>Indemnisation des préjudices subis du fait que le gouvernement n'a pas revalorisé, conformément à la réglementation, la rémunération de l'agent</i>	7, 5	Elevé	Protocole d'accord signé le 6 mars 2024
<i>Versement des indemnités de formation</i>	0,5	Modéré	2ème semestre 2025
<i>Indemnisation du préjudice subi par l'exécution de mission d'inspection et de contrôle alors que l'agent n'occupe pas un emploi lui permettant de bénéficier des primes idoine</i>	5, 8	Modéré	1er semestre 2025

A0306-04 : Masse salariale

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DRH						
Recettes	544 880 715	470 170 000	569 374 151	121%	468 137 000	-18%
Dépenses	14 811 383 713	15 338 028 523	15 250 029 349	98%	14 967 710 000	-2%

Direction des ressources humaines (DRH)	Recettes :	468 137 000 F
	Dépenses :	14 967 710 000 F

Fonctionnement

Recettes

(70) produits des services, du domaine et ventes diverses

L'enveloppe correspond aux dépenses de mises à dispositions compensées devant faire l'objet d'un remboursement par la collectivité d'accueil (CCI, CHD, GIEP, IANCP et PANC). Elle s'élève à 468 MF.

Dépenses

La masse salariale s'élève à 14 967,710 MF et prend en charge 5 types de dépenses de personnels :

- Les personnels permanents : 1683,9 postes budgétaires pour 12 815,610 MF,
- Les personnels temporaires : 18 agents avec une enveloppe de 139,420 MF,
- Le soutien aux collectivités (mises à dispositions gratuites et compensées) : 75 ETP pour 598,830 MF,
- Les personnels en école en formation initiale (IFM-NC, INSPE) : 93 ETP pour 427,330 MF,
- les personnels des institutions : 126 ETP pour 986,520 MF.

**Coordination de l'action publique, gestion
des ressources et moyens**

Objet	ETP budgétaires	Masse salariale 2024 (exécutée)	Masse salariale 2025
Personnels permanents	1683,9	13 212,508 MF	12 815,610 MF
Personnels des institutions (hors congrès)	126	986,440 MF	986,520 MF
Soutien aux collectivités	75	609,925 MF	598,830 MF
Ecoles	93	301,952 MF	427,330 MF
Personnels temporaires	18	139,203 MF	139,420 MF
Total	1995,9	15 250,029 MF	14 967, 71 MF

La masse salariale doit diminuer par rapport aux dépenses de personnels réalisées en 2024. Elle doit néanmoins absorber :

- le coût du glissement vieillesse technicité de 2024 et son effet report sur 2025, dont le coût est évalué à 300 MF.
- le coût de l'augmentation de la cotisation patronale à la caisse locale de retraite (50,3 MF).
- le recrutement de personnels indispensables au bon fonctionnement des services publics (remplacement de départs inclus).

Cet objectif de baisse de la masse salariale se traduit par la réduction nécessaire des effectifs de la collectivité :

- par le gel et la suppression de postes ;
- et par le choix mesuré des prestations à internaliser.

Ces actions s'inscrivent dans la démarche globale visant à réviser les missions de service public à assurer par la collectivité et leur performance.

Pour ce faire, plusieurs dispositifs s'inscrivent dans le projet d'évolution de l'administration, actuellement en cours, avec pour objectifs la transformation de l'administration dans un environnement numérique et l'amélioration de la qualité de vie au travail :

- la réorganisation / fusion / restructuration des directions et services ;
- la mutualisation des services voire leur centralisation ;
- la poursuite des projets de simplification et de modernisation de l'administration ;
- l'étude des missions de service public à assurer en interne ou à externaliser.

En parallèle et dans la continuité d'un pilotage optimal des effectifs de la collectivité, le gel et le redéploiement des postes budgétaires pour équilibrer les ressources humaines nécessaires aux besoins et aux missions actuels ainsi que ceux à venir sont privilégiés afin que les dépenses en personnels n'excèdent pas l'enveloppe allouée à la masse salariale.

PERSONNELS PERMANENTS 12 815,610 MF

Il s'agit des dépenses de personnel des directions et services de la Nouvelle-Calédonie.

**Coordination de l'action publique, gestion
des ressources et moyens**

PERSONNELS DES INSTITUTIONS 986,520 MF

Il s'agit des dépenses de personnels des institutions de la Nouvelle-Calédonie.

Institutions	ETP budgétaires
Collaborateurs au GNC	66
CESE	17
Conseils coutumiers	24
Sénat coutumier	19
TOTAL	126

SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS 598,830 MF

Il s'agit de la mise à disposition de personnels auprès d'autres employeurs dont 155,950 MF à titre gratuit (24 ETP) et 442,880 MF (64 ETP) contre remboursement des salaires par les organismes bénéficiaires.

➤ **La mise à disposition à titre gratuit**

Des agents de la Nouvelle-Calédonie, exerçant leurs fonctions pour le compte d'autres employeurs, sont mis à disposition à titre gratuit. Les collectivités ou organismes bénéficiaires sont précisés ci-après.

Organisme	ETP budgétaires BP 2024	ETP budgétaires BP 2025
Etat (SHOM)	3	3
Université de Nouvelle-Calédonie	3	2
Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie	4	3
INSPE	5	2
IANCP	5	0
OCCE	1	1
Maison de la Nouvelle-Calédonie	2	1
IRD	1	1
TOTAL	24	13

Il est proposé d'allouer un budget de 155,950 MF.

**Coordination de l'action publique, gestion
des ressources et moyens**

➤ **La mise à disposition contre remboursement**

Le budget est dédié aux agents mis à disposition contre remboursement des salaires par les organismes d'accueil.

Organisme	ETP budgétaires BP 2024	ETP budgétaires BP 2025
Chambre de commerce et d'industrie	40	40
GIEP Formation	24	22
TOTAL	64	62

Il est proposé d'allouer un budget de 442, 880 MF.

ÉCOLES 427,330 MF

Les personnels, lauréats de concours, placés en formation initiale en école sont pris en charge par la Nouvelle-Calédonie durant leur scolarité.

Ecole	ETP budgétaires 2024	ETP budgétaires 2025
IFMNC (3ème année)	47	54
INSPE	47	39
TOTAL	94	93

Le budget nécessaire à la rémunération des fonctionnaires stagiaires en école est de 427,330 MF et correspond :

- au recrutement de 39 professeurs des écoles stagiaires à l'INSPE à la rentrée scolaire 2025 ;
- 54 instituteurs stagiaires en cours de formation à l'IFMNC en 2025 Ces recrutements répondent aux besoins prévisionnels identifiés par les employeurs publics sur les 3 prochaines années.

**Coordination de l'action publique, gestion
des ressources et moyens**

Programme P0307 Moyens généraux et gestion patrimoniale	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	176 304 428	-	176 304 428
FONCTIONNEMENT :	-	-	-
INVESTISSEMENT :	176 304 428	-	176 304 428
DEPENSES	1 114 635 271	-	1 114 635 271
FONCTIONNEMENT :	760 898 433	-	760 898 433
INVESTISSEMENT :	353 736 838	-	353 736 838

A0307-01-Construction de bâtiments publics NC

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Investissement						
DAPM						
Recettes	-	191 360 916	96 977 478	51%	176 304 428	82%
(13) subventions d'investissement	-	191 360 916	96 977 478	51%	176 304 428	82%
Dépenses	165 672 803	123 660 229	117 895 978	95%	198 351 838	68%
(21) immobilisations corporelles	14 382 699	18 626 305	18 626 305	100%	-	-100%
(20) immobilisations incorporelles	16 095 067	1 524 873	1 524 873	100%	25 389 336	1565%
(23) immobilisations en cours	135 195 037	103 509 051	97 744 800	94%	172 962 502	77%
DBAF						
Recettes	18 548 190	-	15 041 786		-	-100%
(041) opérations patrimoniales	18 548 190	-	15 041 786		-	-100%
Dépenses	18 548 190	221 180 350	14 076 568	6%	53 000 000	277%
(041) opérations patrimoniales	18 548 190	221 180 350	14 076 568	6%	53 000 000	277%

Direction des achats du patrimoine et des moyens (DAPM)	Recettes :	176 304 428 F
	Dépenses :	198 351 838 F

Investissement

Recettes

(P0307-2020/10) cdv 17-23 i-6 t5.0 requalification et viabilisation site G.Bourret - part Etat pour 52,7 MF environ

Il s'agit d'une opération d'ordre inscrite dans le cadre du traitement des recettes en provenance de l'Etat sur le CD 2017-2023 sur l'opération IV T. 5.0 "Requalification et viabilisation du site Gaston Bourret"

(P0307-2024/3) cdv 24-27 requalification et viabilisation site G.Bourret - recettes pour 81.6 MF

Il s'agit d'une opération d'ordre inscrite dans le cadre du traitement des recettes en provenance de l'Etat sur le CD 2024-2027 sur l'opération I-3 "Requalification et viabilisation du site Gaston Bourret"

(P0307-2024/5) reconstruction cctv rivière-salée - recettes pour 11,6 MF

**Coordination de l'action publique, gestion
des ressources et moyens**

Il s'agit d'une opération d'ordre inscrite dans le cadre du traitement des recettes en provenance de l'Etat concernant la demande de subvention au titre de la reconstruction du centre de contrôle technique des véhicules (CCTV) de Rivière-Salée

(P0307-2024/7) reconstruction maison des syndicats - recettes pour 16 MF

Il s'agit d'une opération d'ordre inscrite dans le cadre du traitement des recettes en provenance de l'Etat concernant la demande de subvention au titre de la reconstruction de la maison des syndicats située à la Vallée du Tir à Nouméa.

(P0307-2024/9) reconstruction sénat coutumier - recettes pour 14 MF environ

Il s'agit d'une opération d'ordre inscrite dans le cadre du traitement des recettes en provenance de l'Etat concernant la demande de subvention au titre de la reconstruction du bâtiment C (présidence) du Sénat Coutumier à Nouville.

Dépenses

(P0307-2020/2) antenne des îles à Lifou

Le montant correspond à la validation et au règlement de la phase Esquisse à la maîtrise d'œuvre.

(P0307-2020/3) rénovation de la maison Gabriel Poedi

Les événements du mois de mai 2024 ont fortement impacté l'avancement du chantier.

Toutefois, certains corps d'État ont pu intervenir et réaliser des travaux ou lancer leurs commandes tels que : le lot charpente-couverture, l'électricité, la plomberie et l'assainissement, la peinture, le revêtement de sols souples.

Les travaux, avancés à environ 50%, devraient être réceptionnés en cours de l'année 2025.

(P0307-2020/15) cdv 17-23 - requalification site Gaston Bourret

Les travaux intègrent d'une part les travaux de maintien en condition (entretien préventifs réparations et interventions diverses nécessaires au maintien des conformités d'usages) et d'autre part les travaux d'aménagement nécessaires à la pérennisation des activités des directions et services sur le site de 3ha.

- Création et intégration du nouvel outil de gestion de crise gouvernemental (COG) au 2ème niveau du bâtiment N abritant la DSCGR depuis 2021
- Restauration du bâtiment T
- Aménagement zone SUD OUEST : démolition bâtiment L - réhabilitation du bâtiment X

(P0307-2024/2) cdv 24-27 requalification et viabilisation site G.Bourret – Dépenses

Dans le cadre de la réappropriation du site de l'ancien établissement hospitalier "Gaston Bourret", haut lieu emblématique et historique du territoire, la Nouvelle-Calédonie a pris soin d'entamer des opérations de requalification de ce site en axant son développement sur la base d'une rationalisation de son foncier avec une volonté affirmée, dans le cadre d'un schéma directeur d'aménagement, de consolider le regroupement de directions et de services.

Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens

L'objectif étant d'effectuer des mutualisations, des économies de ses coûts de fonctionnement, et d'intégrer la dimension de valorisation du patrimoine et l'image de la collectivité, tout en conciliant le bien-être de ses agents, dans une juste sobriété :

- Conforter la séquence des travaux programmés du site ;
- Assurer la pérennisation des ouvrages et équipements existants et réhabilités ;
- Préparer l'accueil et l'opération de réhabilitation et de construction de bâtiments (dont certains revêtent un caractère historique) en vue de la création de l'hôtel du gouvernement ;
- Maintenir l'exploitation du site pendant la cinématique de requalification.

L'opération consiste :

- La démolition de bâtiments existants.
- La démolition d'ouvrages existants est un préalable à la création d'une zone de chantier dédié dans cet îlot urbain en pleine revalorisation. Les aménagements paysagers et autres cheminements et trottoirs seront assurés dans le cadre des projets de construction et d'aménagement futurs
- La rénovation et la reprise des réseaux et des voiries du site afin de permettre de maintenir son fonctionnement et de supporter les travaux de l'hôtel du gouvernement (HDG) en cours de programmation :

Les crédits sollicités au BP 2025 serviront principalement aux diagnostics préliminaires sur la solidité des ouvrages existants et à contracter avec un bureau d'études techniques en vue de la maîtrise d'œuvre pour la démolition d'ouvrages obsolètes.

(P0307-2024/4) Reconstruction CCTV rivière-salée – Dépenses

Le montant correspond à la réalisation de diagnostics (plomb, structure, ...), au lancement des études de maîtrise d'œuvre et à la réalisation de prestations connexes (contrôle technique, coordination santé sécurité).

(P0307-2024/6) reconstruction de la maison des syndicats – Dépenses

Le montant correspond à la réalisation de diagnostics (plomb, pollution, ...), aux honoraires de maîtrise d'œuvre et de contrôle technique, et à la réalisation d'une partie des travaux de rénovation.

(P0307-2024/8) reconstruction du Sénat coutumier - Dépenses

Le montant correspond à la réalisation de diagnostics (plomb, structure, amiante, ...), au lancement des études de maîtrise d'œuvre et à la réalisation de prestations connexes (contrôle technique, coordination santé sécurité).

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)	Recettes :	0 F
	Dépenses :	53 000 000 F

Investissement

Dépenses

Hors AP : (041) opérations patrimoniales

Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens

Ces sommes correspondent à des avances réalisées en 2024 sur des chantiers de la collectivité. Une dépense est prévue pour les reclassements en 2025 notamment sur les opérations de la SECAL. Ces avances concernent des marchés de travaux de la collectivité, principalement dans ce cas, affectées au chantier du barrage de Dumbéa.

A0307-02 : Maintenance du patrimoine immobilier

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAPM						
Dépenses	216 981 392	200 492 195	200 274 259	100%	152 630 840	-24%
(011) charges a caractere general	216 981 392	200 492 195	200 274 259	100%	152 630 840	-24%
DBAF						
Dépenses	1 506 328	1 671 022	1 642 693	98%	1 639 472	0%
(011) charges a caractere general	1 506 328	1 671 022	1 642 693	98%	1 639 472	0%
Investissement						
DAPM						
Dépenses	17 263 260	15 701 411	15 701 411	100%	20 000 000	27%
(20) immobilisations incorporelles	17 263 260	15 701 411	15 701 411	100%	20 000 000	27%

Direction des achats du patrimoine et des moyens (DAPM)		Recettes :	0 F
		Dépenses :	172 630 840 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les dépenses de fonctionnement sur l'année 2024 ont légèrement diminué par rapport à l'année, en lien avec la restriction des budgets post-émeutes. De nombreuses interventions ont été effectuées sur les climatiseurs : le vieillissement des équipements impactent leur bon fonctionnement. Les marchés de maintenance ont été gérés afin d'optimiser les budgets (espaces verts, sécurité, ascenseur, ...).

En 2025, il est nécessaire de maintenir un niveau de crédit de fonctionnement important en vue d'effectuer une maintenance optimisée des équipements et des bâtiments. Sans maintenance, l'état des bâtiments va se dégrader et le coût en investissement sera plus important à terme.

Investissement

Dépenses

(P0307-2023/5) PES – études.

La SEMM a missionné un prestataire afin de suivre la sécurisation de trois bâtiments postérieurement aux émeutes. L'objectif était de protéger le Gouvernement de la Nouvelle Calédonie d'éventuels chutes ou envols de toiture en cas d'évènement climatique. La collectivité a payé le solde des audits bâtiments lancés en 2022. Des missions d'études seront nécessaires en 2025 si la collectivité souhaite continuer à protéger ses bâtiments. De même, le lancement d'audits permettra d'effectuer des travaux en interne et de créer un plan pluriannuel d'investissement.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Dépenses : 1 639 472 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Ces charges générales se composent de dépenses d’eau et d’électricité des logements administratifs liées à l’entretien du patrimoine immobilier. Elles restent contraintes pour l’exercice 2025.

A0307-03 : Grosse réparations (structure, sécurité...) et amélioration des bâtiments publics pour en accroître la valeur - à clôturer

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Investissement						
DAPM						
Recettes	1 122 243	-	-		-	
Dépenses	223 742 023	53 715 301	53 715 301	100%	25 000 000	-53%
DBAF						
Recettes	-	38 000 000	-	0%	-	
Dépenses	-	38 000 000	-	0%	-	

Direction des achats du patrimoine et des moyens (DAPM) Recettes : 0 F
Dépenses : 25 000 000 F

Investissement

Dépenses

(P0307-2023/1) PES - bâtiments publics

Le SEMM a effectué le suivi de la sécurité incendie et de la sécurisation des bâtiments de la collectivité. Ces missions sont essentielles pour la protection des agents au sein des bâtiments.

A0307-04 : Véhicules

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAPM						
Dépenses	75 462 616	38 083 607	38 083 612	100%	35 000 000	-8%
Investissement						
DAPM						
Dépenses	38 464 514	14 292 973	14 292 973	100%	50 000 000	250%

Direction des achats du patrimoine et des moyens (DAPM)	Dépenses :	85 000 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Le budget d'entretien des véhicules a fortement diminué postérieurement aux émeutes. La première partie de l'année a permis d'effectuer les maintenances habituelles (révision, pneus, ...) afin d'entretenir le parc de véhicules du mieux possible. Après les émeutes, le budget a été diminué de 15 MF. En conséquence, la collectivité a dû arrêter la maintenance courante des véhicules pour se concentrer essentiellement sur les éléments de sécurité.

Il est ainsi nécessaire de maintenir un budget important pour l'entretien des véhicules sur l'année 2025 afin de permettre les révisions non faites en 2024 afin de maintenir un niveau de sécurité pour les trajets effectués par les agents dans le cadre de leurs fonctions.

Investissement

Dépenses

(P0307-2023/3) PES – véhicules et engins

Les achats de véhicules neufs ont essentiellement été effectués au premier trimestre 2024. Le parc automobile a été fortement impacté par les émeutes. Nous avons pu acheter des véhicules neufs sur la GC24 suite à la diminution de 50% du budget prévu au BP 2024.

A0307-08 : Matériels

Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Investissement						
CESE						
Dépenses	2 999 060	-	-		-	
(21) immobilisations corporelles	2 999 060	-	-		-	
DAM						
Dépenses	-	2 350 200	412 989	18%	-	-100%
(21) immobilisations corporelles	-	2 350 200	412 989	18%	-	-100%
DAPM						
Dépenses	4 578 833	11 535 411	8 036 634	70%	-	-100%
(21) immobilisations corporelles	4 578 833	11 535 411	8 036 634	70%	-	-100%
DASS						
Dépenses	205 630	-	-		-	
(21) immobilisations corporelles	205 630	-	-		-	
DAVAR						
Dépenses	14 615 550	4 831 186	4 831 186	100%	5 000 000	3%
(21) immobilisations corporelles	14 615 550	4 831 186	4 831 186	100%	5 000 000	3%
DIMENC						
Dépenses	235 640	26 910	26 910	100%	385 000	1331%
(21) immobilisations corporelles	235 640	26 910	26 910	100%	385 000	1331%
DINUM						
Dépenses	4 128 971	1 027 605	1 027 605	100%	-	-100%
(21) immobilisations corporelles	4 128 971	1 027 605	1 027 605	100%	-	-100%
DITTT						
Dépenses	76 410	-	-		-	
(21) immobilisations corporelles	76 410	-	-		-	
DJS						
Dépenses	-	2 542 958	2 542 958	100%	1 500 000	-41%
(21) immobilisations corporelles	-	2 542 958	2 542 958	100%	1 500 000	-41%
DPJEI						
Dépenses	233 922	-	-		-	
(21) immobilisations corporelles	233 922	-	-		-	
DSCGR						
Dépenses	456 620	4 699 690	193 575	4%	-	-100%
(21) immobilisations corporelles	456 620	4 699 690	193 575	4%	-	-100%
SPP						
Dépenses	353 994	-	-		500 000	
(21) immobilisations corporelles	353 994	-	-		500 000	

Direction des affaires vétérinaires alimentaires et rurales (DAVAR)

Dépenses :

5 000 000 F

Investissement

Dépenses

(P0307-2023/4) PES - matériels et équipement des directions

Le réseau de mesures hydrologiques comporte plus de 140 capteurs qu'il faut renouveler régulièrement. Des crédits d'investissement minimum de l'ordre de 5,0 MF par an sont nécessaires pour assurer un taux de renouvellement annuel de 5 à 10% des instruments et acquérir les outillages requis pour l'entretien des sites de mesures.

Direction de l'industrie des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

Dépenses :

385 000 F

Investissement

Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens

Dépenses

(P0307-2023/4) PES - matériels et équipement des directions

Le contrôle des instruments de mesure de la catégorie pesage est encore assuré par la DIMENC. Ces opérations vont progressivement être déléguées à des organismes privés. Toutefois, elles nécessitent encore le poinçonnement d'équipements. Il est prévu pour 2025 l'achat de poinçons pour permettre la réalisation de ce service.

Idem pour le contrôle des équipements sous pression (ESP) qui nécessite le recours à des poinçons permettant de certifier la conformité des matériels selon une périodicité fixée par la réglementation en vigueur.

Direction de la jeunesse et des sports (DJS) Dépenses : 1 500 000 F

Investissement

Dépenses

(P0307-2023/4) PES - matériels et équipement des directions

Aucun commentaire de la DJS.

Service Parc et Pêche (SPP) Dépenses : 500 000 F

Investissement

Dépenses

(P0307-2023/4) PES - matériels et équipements des directions

Les 0,5 MF sont sollicités pour l'acquisition de matériel spécifique en matière de communication et de valorisation (kakémonos, impressions sur bâches...)

A0307-12 : Location immobilière

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAPM						
Dépenses	59 167 893	87 870 813	87 870 813	100%	-	-100%
DRAF						
Dépenses	467 551 543	508 024 201	505 647 801	100%	571 628 121	13%

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Dépenses : 571 628 121 F

Fonctionnement

Dépenses

**Coordination de l'action publique, gestion
des ressources et moyens**

(011) charges à caractère général

Les locations immobilières regroupent l'ensemble des baux souscrits par la collectivité dans le domaine privé. Les dépenses se composent des loyers à proprement dit et des charges locatives (94% en loyer et 6% en charges locatives) ainsi que des appels de fonds des syndicats de copropriété. La gestion administrative des contrats relève de la DAPM et sa gestion juridique relève de la DSF (Service du domaine) tandis que son exécution est réalisée par la DBAF à compter de l'exercice 2025.

**Coordination de l'action publique, gestion
des ressources et moyens**

Programme P0308 Technologies et systèmes d'information	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	285 273 950	-	285 273 950
FONCTIONNEMENT :	264 300 764	-	264 300 764
INVESTISSEMENT :	20 973 186	-	20 973 186
DEPENSES	765 261 248	19 455 976	784 717 224
FONCTIONNEMENT :	619 202 408	19 455 976	638 658 384
INVESTISSEMENT :	146 058 840	-	146 058 840

A0308-01 : Gouvernance SI et IT

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DINUM						
Recettes	-	8 359 100	7 359 905	86%	9 520 764	320%
Dépenses	62 738 105	39 968 044	12 764 610	32%	30 253 222	137%
Investissement						
DINUM						
Dépenses	-	-	-		30 000 000	

Direction du numérique et de la modernisation (DINUM)	Recettes :	9 520 764 F
	Dépenses :	60 253 222 F

Fonctionnement**Recettes****(74) dotations, subventions et participations**

Il est proposé d'inscrire la somme de 9,5 MF en recettes, correspondant à la mise en place de la plateforme régionale en Nouvelle-Calédonie labélisée Connect by CNES (CBC).

Cette plateforme servira de relais pour offrir les services du programme CBC dans les territoires du Pacifique. Lancé en 2018 par le CNES, le programme CBC vise à stimuler le secteur spatial en France sur les plans économique, environnemental et sociétal, en développant des applications spatiales et en intégrant les technologies spatiales dans divers domaines. Une convention signée en 2022 avec la Nouvelle-Calédonie prévoit la création de cette plateforme, qui collaborera avec le gouvernement local et d'autres acteurs clés pour favoriser les interactions et les coopérations dans des domaines variés tels que le développement économique, la responsabilité socio-environnementale, la recherche, la formation et l'innovation.

Dépenses**(011) charges à caractère général**

Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens

25,1 MF pour la maintenance des téléservices (NC CONNECT, Démarches-simplifiés, Service-public.nc) et la réalisation de prestations relatives à la convention financière GNC-CNES dans le cadre de la mise en œuvre de la plate-forme Connect By CNES (recette du CNES).

(65) autres charges de gestion courante

5,1 MF pour la réalisation de la feuille de route data - (licence du portail et outils tableau de bord).

Investissement

Dépenses

(P0308-2025/1) transformation numérique et modernisation action publique - Invest

Les 30 MF sont sollicités pour financer et poursuivre le développement des services numériques dans le cadre de la transformation et de la modernisation de l'action publique, notamment pour les projets tels que service-public.nc, NC Connect, et le service public de la donnée, entre autres.

A0308-02 : Frais généraux DINUM

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	16 441 670	14 471 797	14 471 797	100%	14 870 818	3%
(011) charges a caractere general	16 441 670	14 471 797	14 471 797	100%	14 870 818	3%
DINUM						
Dépenses	27 971 500	27 846 550	26 103 090	94%	23 470 000	-10%
(011) charges a caractere general	27 971 500	27 846 550	26 103 090	94%	23 470 000	-10%
Investissement						
DINUM						
Dépenses	2 451 768	-	-		-	
(21) immobilisations corporelles	2 451 768	-	-		-	

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Dépenses : 14 870 818 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les charges à caractère général sont constituées des dépenses de fluides (eau, électricité, télécommunications) et de frais d'étude. Ces dépenses ont été réduites en 2024 grâce à un travail de rationalisation et à une baisse de l'activité due à la crise. La prévision pour 2025 se situe dans la même échelle (inférieure à 15 MF) sachant que l'analyse des coûts des télécommunications engagée permettra de réduire ce poste.

**Direction du numérique et de la modernisation
(DINUM) Dépenses : 23 470 000 F**

Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Il est proposé d'inscrire la somme de 23,47 MF en fonctionnement, correspondant aux coûts liés aux prestations de nettoyage, entretien et gardiennage du site.

A0308-03 : Socles techniques informatiques

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DINUM						
Dépenses	46 338 344	49 798 570	41 353 169	83%	49 800 000	20%
(011) charges a caractere general	4 951 535	8 062 697	3 123 625	39%	3 500 000	12%
(65) autres charges de gestion courante	41 386 809	41 735 873	38 229 544	92%	46 300 000	21%
Investissement						
DINUM						
Dépenses	62 283 815	11 687 159	11 687 159	100%	12 000 000	3%
(21) immobilisations corporelles	55 750 399	11 687 159	11 687 159	100%	12 000 000	3%
(20) immobilisations incorporelles	6 533 416	-	-		-	
SAP						
Dépenses	229 824 535	-	-		-	
(454312201) fei - cable sous marin gondwana 2	229 824 535	-	-		-	

Direction du numérique et de la modernisation (DINUM)	Dépenses :	61 800 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

3,5 MF pour la mise en œuvre des services cloud à destination des services géomatiques (Géoportail - AWS 2024 AGS, serveur de fichiers, base de données et évolution).

(65) autres charges de gestion courante

46,3 MF pour l'acquisition des licences de la suite collaborative (messagerie, bureautique, etc) Google Workspace mais également la mise à disposition des services de la plateforme d'hébergement dans le cloud via Google Cloud Platform (GCP).

Investissement

Dépenses

(P0308-2019/2) matériels et logiciels architecture

Il est proposé d'inscrire la somme de 12 MF en investissement pour le renouvellement des matériels d'infrastructure- (commutateurs, bornes Wi-fi, etc).

BP 2025_B01 - Mission 03

Coordination de l'action publique, gestion
des ressources et moyens

A0308-04 : Développement SI métiers

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAPM						
Dépense	7 683 875	2 671 941	2 671 941	100%	8 500 000	218%
DNUM						
Recettes	254 834 018	279 864 100	219 987 200	80%	254 700 000	18%
Dépense	259 394	280 000	197 284	70%	64 800 000	22600%
Investissement						
DAPM						
Dépense	3 925 120	-	-		-	
DBAF						
Recettes	-	-	-		20 973 186	
Dépense	-	-	-		25 000 000	
DNUM						
Recettes	12 617 309	-	-		-	
Dépense	72 454 988	46 618 240	46 872 823	94%	33 510 000	-28%

Direction des achats du patrimoine et des moyens (DAPM)	Dépenses :	8 500 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Ces dépenses sont liées à la plateforme des marchés publics, englobant les coûts associés à son fonctionnement, sa maintenance et ses éventuelles mises à jour. Elles incluent également les frais d'hébergement des progiciels professionnels nécessaires.

(65) autres charges de gestion courante

Ces dépenses concernent le progiciel Gespro, qui est utilisé pour le suivi et la gestion de l'entretien des bâtiments. Elles englobent notamment les frais d'hébergement, de maintenance et d'éventuelles mises à jour du logiciel, afin d'assurer un suivi efficace des interventions, des réparations et de la planification des travaux d'entretien.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)	Recettes :	20 973 186 F
	Dépenses :	25 000 000 F

Investissement

Recettes

Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens

(P0308-2023/8) dématérialisation de la chaîne comptable – Recettes

Un projet ambitieux au service de la modernisation administrative

La dématérialisation de la chaîne comptable et financière s'inscrit pleinement dans le Plan d'Évolution de l'Administration (PEA) et constitue un levier essentiel de la modernisation des processus internes à la collectivité. Ce projet d'envergure implique l'ensemble des directions et services du gouvernement ainsi que ses 22 établissements publics.

Actuellement, près de 180 agents publics (issus de la Nouvelle-Calédonie et de ses établissements publics) sont mobilisés sur des missions de gestion budgétaire et comptable, souvent marquées par des tâches répétitives et à faible valeur ajoutée. L'outil de dématérialisation permettra d'optimiser leurs missions en les recentrant sur des activités à plus forte responsabilité, notamment en matière de contrôle de gestion et d'analyse prospective.

À terme, ce dispositif offrira aux entreprises la possibilité de déposer leurs factures en ligne et d'en suivre le traitement jusqu'au paiement. L'objectif est double : renforcer la transparence et l'efficacité des échanges avec l'administration, tout en réduisant les délais de paiement des fournisseurs à moins de 30 jours. Le déploiement se fera progressivement, avec une première phase pilote en 2025 impliquant deux établissements publics.

Ce projet, référencé **P0308-2023/8**, bénéficie d'un cofinancement de l'État, qui lui a accordé une subvention totale de **41 946 372 F** (cf. arrêté N° HCRNC/DAECPP/BCDIF/2023-2718 TIC du 28 juin 2023). Le Budget Primitif 2025 prévoit l'inscription de **20 973 186 F**, correspondant à la seconde tranche de 50 % de cette aide (cf. article 4).

Dépenses

(P0308-2023/3) dématérialisation de la chaîne comptable - Dépenses

Une enveloppe de 25 000 000 F est prévue pour 2025 afin d'assurer la mise en production du projet au sein des deux établissements pilotes.

Direction du numérique et de la modernisation (DINUM)	Recettes :	254 780 000 F
	Dépenses :	98 140 000 F

Fonctionnement

Recettes

(70) produits de services, du domaine et ventes diverses

- 132,0 MF pour la mise à disposition du système informatisé de gestion des ressources humaines et de la rémunération TIARHE ;
- 34,5 MF pour la mise à disposition du système informatisé de gestion financière SURFI ;
- 9,0 MF permettant l'accès à la plateforme de dématérialisation des marchés publics NAUTEO ;
- 1,8 MF permettant la consultation des éléments relatifs aux données cadastrales SIG CADASTRE ;

Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens

- 4,7 MF permettant l'accès à l'application de gestion administrative des pensionnés mais également la mise à disposition de solutions collaboratives de gestion des demandes : Prestations informatiques CLR ;
- 2,8 MF pour les prestations informatiques destinées à l'amélioration de l'application AIGLE. Cette application a été conçue pour la gestion des listes électorales par les employés autorisés des communes. Elle a été développée par la DINUM pour le compte de l'État et des communes de la Nouvelle-Calédonie ;
- 2,8 MF pour les prestations informatiques destinées à maintenir la plateforme de téléservices electeur-nc.fr ;
- 0,2 MF pour le remboursement des abonnements Google Workspace fournis à certains établissements publics déjà clients de la DINUM sur des applications bureautiques, lors de la migration de cette suite collaborative.

(74) dotations, subventions et participations

- 67 MF pour la mise à disposition du système informatisé de gestion du dédouanement SYDONIA.

Dépenses

(011) charges à caractère général

Il est proposé d'inscrire la somme de 64,6 MF pour les prestations de maintenance des applications métiers (Tiarhé, Surfi, CICA, etc).

Investissement

Dépenses

(P0308-2020/4) migration des applications obsolètes

Il est proposé d'inscrire la somme de 11,4 MF, correspondant aux travaux de développement ou d'évolutions d'applications informatiques (GAIAC, AIGLE, etc).

(P0308-2023/2) pes - études informatiques

Il est proposé d'inscrire la somme de 22,1 MF, correspondant aux travaux de refonte d'applications informatiques (Juridoc, Quotas, etc).

A0308-05 : Maintien en condition opérationnelle du SI

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAAF						
Dépenses	28 591 323	27 297 838	27 297 838	100%	26 400 000	-4%
DINUM						
Dépenses	274 279 254	350 485 784	314 191 769	90%	353 012 944	12%

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)	Dépenses :	26 100 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les charges à caractère général sont composées essentiellement de l'abonnement de télécommunications et des consommations de la bande passante OPT qui permet les échanges et le stockage de données pour les entités de la collectivité. Cette valeur tend à diminuer après un travail de rationalisation des contrats avec l'opérateur.

(65) autres charges de gestion courante

Il est proposé la somme de 1 MF pour les licences de logiciel Office 365 business.

Direction du numérique et de la modernisation (DINUM)	Dépenses :	353 012 944 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

204,9 MF pour la maintenance des logiciels métier (SYDONIA, Tiarhé, SURFI, ELA, etc.), des équipements informatiques, des infrastructures d'hébergement et les communications entre sites.

(65) autres charges de gestion courante

148,1 MF pour l'acquittement des licences, et droits d'utilisation des différentes briques techniques et applications nécessaires au fonctionnement des systèmes d'informations (Jira, Kbox, Cognos, etc).

Ces dépenses obligatoires sont encadrées juridiquement par des contrats ou marchés.

A0308-06 : Sécurité du système d'information

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DINUM						
Dépenses	49 056 058	59 831 858	59 382 355	99%	48 565 424	-18%
(011) charges a caractere general	23 756 659	36 930 177	36 496 297	99%	17 252 080	-53%
(65) autres charges de gestion courante	25 299 399	22 901 681	22 886 058	100%	31 313 344	37%
Investissement						
DINUM						
Dépenses	-	-	-		5 223 840	
(21) immobilisations corporelles	-	-	-		5 223 840	

BP 2025_B01 - Mission 03

Coordination de l'action publique, gestion
des ressources et moyens

Direction du numérique et de la modernisation (DINUM)	Recettes :	0 F
	Dépenses :	53 789 264 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les inscriptions budgétaires de la DINUM correspondent aux dépenses suivantes :

- 2,4 MF pour les frais d'hébergement sur le site de secours ;
- 14,8 MF pour la maintenance des logiciels de sécurisation des systèmes d'information (Pare Feu, antivirus, etc).

(65) autres charges de gestion courante

31,3 MF sont inscrits pour l'acquittement des licences et droits d'utilisation liés à la sécurisation des systèmes d'information.

Investissement

Dépenses

Hors AP : (21) immobilisations corporelles

Il est proposé d'inscrire la somme de 5,2 MF en investissement, correspondant à l'acquisition de matériels infrastructure en vue d'améliorer l'onduleur du data center et des pare-feu pour les serveurs.

A0308-07 : Plan bureautique

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DINUM						
Dépenses	475 535	1 061 603	909 559	86%	-	-100%
(011) charges a caractere general	475 535	1 061 603	909 559	86%	-	-100%
Investissement						
DAPM						
Dépenses	2 179 761	739 269	739 269	100%	-	-100%
(21) immobilisations corporelles	2 179 761	739 269	739 269	100%	-	-100%
DINUM						
Dépenses	46 984 121	40 426 083	40 256 977	100%	40 325 000	0%
(21) immobilisations corporelles	31 048 139	36 639 817	36 486 747	100%	40 325 000	11%
(20) immobilisations incorporelles	15 935 982	3 786 266	3 770 230	100%	-	-100%

Direction du numérique et de la modernisation (DINUM)	Dépenses :	40 325 000 F

Investissement

Dépenses

BP 2025_B01 - Mission 03
Coordination de l'action publique, gestion
des ressources et moyens

(P0308-2023/1) PES - informatique téléphonie

Il est proposé d'inscrire 40,3 MF pour l'acquisition de matériels (ordinateurs, téléphones IP, photocopieurs, etc...).

**Economie verte, aménagement urbanisme, environnement,
prévention et gestion des risques**

Mission M04		BP 2025	Reports	Total budget 2025
Economie verte, aménagement urbanisme, environnement, prévention				
RECETTES		1 925 228 304	-	1 925 228 304
	FONCTIONNEMENT :	1 196 469 136	-	1 196 469 136
	INVESTISSEMENT :	728 759 168	-	728 759 168
DEPENSES		6 559 473 188	239 826 395	6 799 299 583
	FONCTIONNEMENT :	5 309 599 099	234 826 395	5 544 425 494
	INVESTISSEMENT :	1 249 874 089	5 000 000	1 254 874 089

Pour information, la masse salariale affectée à cette mission s'élève à **1 795 629 058 F**.

Gestion domaniale et urbanisme

Météorologie

Gestion de l'eau

Sécurité sanitaire des aliments et biosécurité

Prévention des pollutions et risques industriels

Energie

Prévention et gestion des risques

La mission M04 regroupe l'ensemble des moyens de la Nouvelle-Calédonie concourant à l'aménagement, l'environnement et la prévention des risques. Elle regroupe des actions de la direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales, du service de la météorologie et de la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie.

Enjeux et contexte

Météo

Le service de la météorologie de la Nouvelle-Calédonie a pour missions :

- la production et la diffusion de l'information météorologique concourant à la sécurité des personnes et des biens ;
- l'assistance météorologique nécessaire à la sécurité aéronautique dans le domaine de compétence de la Nouvelle-Calédonie, défini par la loi organique 99-209 du 19 mars 1999 ;
- la surveillance et le suivi de l'évolution de l'atmosphère et de l'océan superficiel de la Nouvelle-Calédonie ;
- la conservation de la mémoire du climat et l'étude de ses évolutions ;
- la contribution au développement économique, à l'atténuation du changement climatique, à l'adaptation à ce changement et à l'amélioration de la qualité de la vie en répondant aux besoins d'information des différents secteurs d'activités ;
- la coopération internationale et régionale en matière de météorologie et la contribution à la mise en œuvre de la coopération technique en matière de météorologie avec les États ou territoires de la région, en cohérence avec la politique de relations extérieures du gouvernement de Nouvelle-Calédonie.

Dans le cadre de la stratégie calédonienne du changement climatique, la Nouvelle-Calédonie finance, depuis le 1er octobre 2024, un poste de chargée de mission responsable de son animation, de la coordination et de la mise en œuvre des actions visant à adapter la Nouvelle-Calédonie aux impacts du changement climatique.

Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM)

Trois actions sont menées pour rationaliser les surfaces bâties occupées par la Nouvelle-Calédonie et en diminuer le poids financier.

La première vise à la définition d'une stratégie patrimoniale du gouvernement, traduite par un schéma directeur immobilier. Sur la base de l'inventaire en cours, qualifié et exhaustif des propriétés du territoire, ce schéma permettra d'établir le statut des occupations du gouvernement, et de planifier, dans des scénarios pluriannuels, les actions à mener pour piloter ce parc immobilier tout en améliorant la qualité d'usage.

La seconde action propose de poursuivre la rénovation des propriétés Nouvelle-Calédonie afin d'y loger les directions de la Nouvelle-Calédonie et ainsi diminuer le coût des locations (études pour étendre l'occupation de Gaston Bourret...).

Enfin, il est prévu de systématiser les contrats d'entretien, sur la base de ce qui bénéficie déjà au site, afin de diminuer le coût moyen d'occupation tout en visant des objectifs de réduction.

Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT)

Dans le cadre de la mission aménagement, urbanisme, environnement et prévention des risques, la DITTT est chargée :

- d'assurer la mise à jour de l'inventaire cadastral et du plan parcellaire ;

**Economie verte, aménagement urbanisme, environnement,
prévention et gestion des risques**

- de produire, maintenir et assurer la diffusion de l'imagerie aérienne et de la cartographie terrestre au 1/10 000ème. La DITTT réalise également des produits cartographiques dérivés à des échelles inférieures (1/50 000ème et 1/500 000 ème) ;
- de maintenir et assurer la diffusion de différentes bases de données géographiques de référence : SIG Cadastre, BDTOPO-NC, BDORTHO-NC, BDROUTE-NC ;
- de mettre en œuvre et de développer les réseaux et dispositifs techniques permettant une localisation géographique de précision qui s'articule principalement autour du réseau de stations GNSS permanentes dénommé BANIAN ;
- d'instruire les études foncières et de produire les documents relatifs à la gestion du domaine de la Nouvelle-Calédonie.

Le cadastre, la cartographie et l'imagerie aérienne sont des éléments clés de tout projet d'aménagement et constituent une aide précieuse à la décision et au développement du pays.

Les informations géographiques de référence sont incontournables pour la planification des risques (glissement de terrain, inondation, tsunami) et l'adaptation au changement climatique (support aux études, observation du recul du trait de côte, artificialisation des sols).

Leur diffusion aux professionnels et au grand public via Géorep.nc (portail de l'information géographique du gouvernement) et le SIG Cadastre, conforte notre rôle de service public et favorise l'émergence de services à forte valeur ajoutée.

Direction de la sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR)

La prévention et la gestion des risques concourent principalement à la sécurité des personnes et des biens ainsi qu'à la protection des communautés et des écosystèmes de la Nouvelle-Calédonie. Dans ce contexte, la préservation de l'environnement, l'augmentation de la résilience communautaire, la coopération et la coordination entre les différents acteurs et l'implication des communautés constituent le fondement de la politique publique de gestion des risques.

Chargée de faire face aux risques identifiés en Nouvelle-Calédonie et de coordonner les opérations de secours, la DSCGR doit disposer, en tout temps, des compétences et des moyens nécessaires pour gérer les crises de manière plus efficace. Il lui faut, aujourd'hui plus encore, développer significativement sa dimension opérationnelle en se concentrant sur l'accompagnement des communes, échelon de base pour l'analyse des risques et la mise en œuvre des plans de prévention correspondants.

Cependant, le contexte budgétaire actuel est contraint et ne permet pas une professionnalisation des effectifs, ce qui fait porter à la limite du supportable, le poids des interventions de secours sur les personnels permanents. Cette situation conduit à une altération des résultats attendus sur le plan fonctionnel mais également à un manque de personnel disponible pour les opérations, une moins bonne préparation des personnels, une moins bonne coordination entre les différents acteurs. S'il est important pour la DSCGR de s'adapter à ces contraintes budgétaires tout en maintenant un bon niveau de qualité et de sécurité pour la population, l'érosion des moyens constitue une menace considérable.

Cellule de l'habitat et de l'urbanisme (CHU)

Questionner l'habitat et la cohésion sociale en Nouvelle-Calédonie revient à s'interroger sur le cadre de vie et le vivre-ensemble, ou comment faire une société sur un territoire divers, riche en biodiversité où le foncier est multiple (agricole, coutumier, rural, périurbain, urbain, squatté, ...). Cela impose d'évaluer la situation environnementale et climatique, sociale et culturelle, économique et institutionnelle au profit du bien-être.

**Economie verte, aménagement urbanisme, environnement,
prévention et gestion des risques**

Concernant la répartition des compétences autour de la question de l'habitat, on peut constater que la Nouvelle-Calédonie ne dispose pas d'une politique unique et cohérente.

Concernant le logement, la Nouvelle-Calédonie agit sur les relations bailleurs /locataires via l'aide au logement (3 Mds par an), et contribue à la construction des opérations de logements via des exonérations foncières (3 Mds sur les 5 ans passés). Mais elle est aussi propriétaire de logement, via son actionnariat au sein de la SIC.

Néanmoins, grâce à sa compétence en matière des principes directeurs de l'urbanisme, sa compétence en matière de normes constructives, la collectivité Nouvelle-Calédonie doit assurer la cohésion territoriale, en luttant contre les inégalités pour garantir une équité de moyens et de services.

Désormais, face à la situation actuelle post émeutes, la Nouvelle-Calédonie a une urgence supplémentaire qui est de mieux reconstruire. Il s'agit de repenser la place du logement et ses évolutions, pour le rendre qualitatif, condition d'un habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale. L'ambition, qui doit accompagner la reconstruction, est de développer un environnement social, économique et culturel apaisé, pour permettre le maintien des liens entre les personnes qui veulent vivre ensemble, dans un monde plus sûr.

Objectifs 2025

Météo

Le service de la météorologie de la Nouvelle-Calédonie exerce, avec le concours de l'établissement public Météo-France, une compétence qui s'inscrit dans la mission « aménagement, environnement et prévention des risques » de la Nouvelle-Calédonie.

Les demandes de crédits pour 2025 en fonctionnement tiennent compte des contraintes budgétaires de la collectivité et s'inscrivent en grande majorité dans les autorisations pluriannuelles (AE et AP) suivantes :

- l'AE P0402-2020/1 « Maintenance des équipements » d'un montant total de 29 MF ;
- l'AE P0402-2025/1 « Hébergement des équipements d'observation météo » d'un montant total de 2,19 MF;
- l'AE de dépense P0407-2024/8 «Assistance technique CLIPSSA » d'un montant total de 24 MF, opération entièrement financée par une subvention de l'AFD.
- l'AE de recette P0407-2024/9 «Assistance technique CLIPSSA » d'un montant total de 24 MF, opération entièrement financée par une subvention de l'AFD.

Les demandes de crédits d'investissement s'inscrivent dans les 3 AP suivantes :

- l'AP de dépense P0402-2019/1 : « Remplacement des radars de la Nouvelle-Calédonie » d'un montant total de 347 MF, opération co-financée à hauteur de 75 % dans le cadre des contrats de développement Etat/Nouvelle-Calédonie 2017-2024 ;
- l'AP de recette P0402-2020/3 : « Remplacement des radars de la Nouvelle-Calédonie » d'un montant total de 202,5 MF correspondant au financement apporté par l'Etat à l'opération sur le contrat de développement 2027-2024.

**Economie verte, aménagement urbanisme, environnement,
prévention et gestion des risques**

- l'AP de dépense P0402-2024/1 : « Installation des 3 radars de la Nouvelle-Calédonie » d'un montant total de 850 MF, opération co-financée à hauteur de 68 % dans le cadre des contrats de développement Etat/Nouvelle-Calédonie 2024-2027 ;
- l'AP de recette P0402-2024/2 : « Installation des 3 radars de la Nouvelle-Calédonie » d'un montant total de 578 MF, correspondant au financement apporté par l'Etat à l'opération sur le contrat de développement 2024-2027 ;
- l'AP P0402-2023/1 : « Plan d'Équipement des Services – Équipements spécifiques Météorologiques » d'un montant total de 52,1 MF.

Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT)

Les objectifs de la DITTT pour cette année 2025 se déclinent comme suit :

- fiabiliser et garantir la traçabilité des mutations foncières ;
- créer un téléservice d'accès aux fiches de renseignement cadastral pour le grand public ;
- mettre en œuvre des technologies innovantes (drône notamment) pour acquérir de la donnée topographique ponctuelle ;
- poursuivre le renouvellement du parc de récepteurs GNSS du réseau BANIAN ;
- contribuer à la sécurisation et à la valorisation du domaine de la Nouvelle-Calédonie.

Direction de la sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR)

La DSCGR a pour objectif principal de fournir une réponse opérationnelle face aux différentes situations de crise, notamment en permettant aux communes de distribuer les secours efficacement et de manière pérenne sur leur territoire. Cet objectif se décline en trois axes majeurs :

- l'émergence de cadres calédoniens pour assurer une montée en compétences des talents locaux et une réelle appropriation de la compétence transférée en 2014 ;
- la consolidation des leviers de soutien aux communes tels que la formation, le suivi médical et l'appui logistique ;
- la professionnalisation des effectifs de l'unité d'intervention pour garantir la réponse opérationnelle du gouvernement. Des investissements sont également prévus pour finaliser la construction des équipements nécessaires à la formation et pour la mise en place d'un centre unique de régulation et de traitement de l'alerte.

Cellule de l'habitat et de l'urbanisme (CHU)

La Cellule de l'habitat et de l'urbanisme, au regard des compétences de la Nouvelle-Calédonie dans ces deux secteurs doit :

1. Répondre aux attentes et besoins en matière d'anticipation et d'adaptation du territoire, pour un cadre de vie durable, via une réglementation urbaine performante et juste pour permettre un développement durable et résilient du territoire;
2. Fédérer les acteurs du logement et son écosystème, autour d'une politique publique partagée de l'habitat en Nouvelle-Calédonie.

Plus concrètement, et ceux indépendamment des productions réalisées par les cadres de la cellule qui ne nécessite pas de budget supplémentaire à celui des salaires, comme l'évolution du code de l'urbanisme (réforme et simplification), et les missions de conseil et d'expertise pour les relations bailleurs / locataires, demeure un besoin en budget pour poursuivre :

**Economie verte, aménagement urbanisme, environnement,
prévention et gestion des risques**

- la veille juridique et technique (frais d'abonnement]
- le lobbying pour bénéficier de l'écosystème national et satisfaire aux obligations d'équité territoriale, notamment pour la rénovation urbaine et l'adaptation au changement climatique, avec les populations amenées à être déplacées (frais de déplacement et de mission).
- la réflexion sur les outils réglementaires et opérationnels à créer pour garantir l'équité territoriale et sociale, en commençant par la connaissance et la compréhension des enjeux et des moyens à mettre en œuvre. Cette mission doit se construire à partir de l'organisation d'un événement public programmé au centre culturel TJIBAOU, des expositions sur l'architecture durable géographiquement et biosourcée, un cycle de conférence et des ateliers pour aborder la construction d'un monde plus vertueux, plus respectueux et plus sûr (frais de colloques).

**Economie verte, aménagement urbanisme, environnement,
prévention et gestion des risques**

Programme P0401 Economie verte, gestion domaniale et urbanisme	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RÉCETTES	8 000 000	-	8 000 000
FONCTIONNEMENT :	8 000 000	-	8 000 000
INVESTISSEMENT :	-	-	-
DEPENSES	23 358 490	5 000 000	28 358 490
FONCTIONNEMENT :	15 158 490	-	15 158 490
INVESTISSEMENT :	8 200 000	5 000 000	13 200 000

A0401-04 : Systèmes de localisation géographique de précision

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	1 446 647	1 272 118	1 269 003	100%	1 284 618	1%
(011) charges à caractère général	1 446 647	1 272 118	1 269 003	100%	1 284 618	1%
DITTT						
Dépenses	6 168 898	5 908 901	5 860 917	99%	7 363 872	26%
(011) charges à caractère général	6 168 898	5 908 901	5 860 917	99%	7 363 872	26%
Investissement						
DITTT						
Dépenses	-	3 217 057	3 091 149	96%	5 000 000	62%
(21) immobilisations corporelles	-	2 749 057	2 623 149	95%	5 000 000	91%
(20) immobilisations incorporelles	-	468 000	468 000	100%	-	-100%

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Dépenses : 1 284 618 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux frais de télécommunications et d'électricité gérées par la DBAF. La hausse constatée prend en compte la hausse générale des tarifs appliquée par les opérateurs. Les travaux de cartographie et de localisation géographique représentent les principales activités de ce service.

Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT) Dépenses : 12 363 872 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Economie verte, aménagement urbanisme, environnement, prévention et gestion des risques

Il s'agit principalement du fonctionnement annuel du réseau BANIAN. Ces montants sont incompressibles et associés à l'hébergement de l'infrastructure informatique, au coût des communications, à la maintenance et au support technique relatif au centre de contrôle.

Il est également prévu de changer les batteries de 2 récepteurs GNSS pour éviter la rupture des cartes mères engendrée par le gonflement des batteries obsolètes et des travaux de réhabilitation des stations GNSS de Nouméa et Koumac.

Investissement

Dépenses

(P0401-2019/1) modernisation du réseau gnss banian

Il s'agit de poursuivre le renouvellement du parc de récepteurs GNSS du réseau BANIAN, devenus obsolètes, via le marché à bons de commande n° 075M23. Il est sollicité 5 MF pour acquérir à minima 2 récepteurs sur les 21 envisagés.

A0401-05 : Production d'une cartographie terrestre de référence

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DITTT						
Recettes	263 694	-	-		-	
(77) produits exceptionnels	263 694	-	-		-	
Dépenses	4 128 812	3 108 960	3 108 960	100%	2 550 000	-18%
(011) charges a caractere general	1 128 812	108 960	108 960	100%	-	-100%
(65) autres charges de gestion courante	3 000 000	3 000 000	3 000 000	100%	2 550 000	-15%
Investissement						
DITTT						
Dépenses	6 192 152	2 000 000	2 000 000	100%	1 700 000	-15%
(23) immobilisations en cours	4 192 152	-	-		-	
(204) subventions d'equiement versees	2 000 000	2 000 000	2 000 000	100%	1 700 000	-15%

Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT)			Recettes :	0 F
			Dépenses :	4 250 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

La Nouvelle-Calédonie est, depuis 1994, membre fondateur du GIE SERAIL (producteur de cartographie 1/2000^{ème} et d'imagerie aérienne sur le Grand Nouméa et la zone VKP). La convention pluriannuelle 2022-2026 n° 2022-DITTT-36409 du 30 mai 2022, prévoit une participation annuelle de la Nouvelle-Calédonie au fonctionnement du GIE SERAIL à hauteur de 3 MF.

Pour 2025 toutefois, en raison des difficultés financières exceptionnelles des collectivités et des concessionnaires réseau le GIE SERAIL a réduit de 15% la participation financière de tous ses membres (soit 2,55 MF au lieu de 3 MF traditionnels pour la Nouvelle-Calédonie).

Investissement

Economie verte, aménagement urbanisme, environnement, prévention et gestion des risques

Dépenses

(P0401-2014/1) mise à jour imagerie aérienne et base données topo-NC

Comme pour la partie fonctionnement évoquée ci-dessus, la participation de la Nouvelle-Calédonie aux investissements GIE SERAIL est réduite de 15% pour 2025, soit 1,7 MF au lieu de 2 MF traditionnellement.

A0401-08 : Production de la donnée cadastrale

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DITTT						
Recettes	11 397 062	10 000 000	8 682 804	87%	8 000 000	-8%
Investissement						
DITTT						
Dépenses	-	1 111 940	1 111 940	100%	1 500 000	35%

Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT)		Recettes :	8 000 000 F
		Dépenses :	1 500 000 F

Fonctionnement

Recettes

(70) produits des services, du domaine et ventes diverses

Il s'agit des recettes annuelles relatives à la vente des données, produits et services du service topographique comme les redevances d'accès au réseau BANIAN et au SIG Cadastre ainsi que la vente des documents cadastraux et des cartes papier.

Au vu de la situation économique du pays et des résultats 2024, une baisse de 20% des recettes est attendue en 2025, par rapport à une année classique.

Investissement

Dépenses

(P0401-2024/3) modernisation du sig cadastre

Le budget inscrit correspond au développement d'un téléservice permettant aux usagers de télécharger des fiches de renseignement cadastral depuis le SIG Cadastre et faciliter, à terme, la fermeture du guichet qui délivre actuellement ces documents.

D'autres développements seraient essentiels pour consolider les fonctionnalités existantes du SIG Cadastre (430 utilisateurs et 4,5 MF recettes par an) et en développer de nouvelles.

A0401-10 : Réglementation et sécurité des bâtiments

**Economie verte, aménagement urbanisme, environnement,
prévention et gestion des risques**

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
CHU						
Dépenses	8 194 584	465 530	225 811	49%	5 960 000	-1698%
DAPM						
Recettes	-	3 000 000	225 000	8%	-	-100%
Dépenses	82 636 653	29 057 034	28 655 935	99%	-	-100%
SGGRIILB						
Recettes	7 896 449	-	-	-	-	-
Investissement						
DAPM						
Dépenses	24 700 000	5 000 000	-	0%	-	-

Cellule habitat et urbanisme (CHU)	Recettes :	0 F
	Dépenses :	3 960 000 F

Fonctionnement**Dépenses****(011) charges à caractère général**

Compte tenu des émeutes, les crédits alloués au budget primitif 43,4 MF ont été redéployés lors du vote du budget supplémentaire, ne laissant plus que 0,465 MF.

Concernant le budget demandé pour effectuer le lobbying auprès des acteurs hexagonaux, qui a fait débat en séance l'an passé, celui-ci a été ramené à zéro. La mission a pu être réalisée sans prise en charge des frais ni de déplacement, ni d'hébergement par la collectivité. La mission a fait l'objet d'un rapport.

**Economie verte, aménagement urbanisme, environnement,
prévention et gestion des risques**

Programme P0402 Météorologie	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	412 938 366	-	412 938 366
FONCTIONNEMENT :	-	-	-
INVESTISSEMENT :	412 938 366	-	412 938 366
DEPENSES	286 530 000	-	286 530 000
FONCTIONNEMENT :	10 030 000	-	10 030 000
INVESTISSEMENT :	276 500 000	-	276 500 000

A0402-01 : Opération du réseau de mesure (installation, maintenance, télécom)

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	3 326 471	2 800 382	2 793 790	100%	2 835 000	3%
MTO						
Recettes	29 015	-	-	-	-	-
Dépenses	9 694 301	7 247 039	5 161 476	71%	4 712 000	-4%
Investissement						
MTO						
Recettes	19 938 089	198 913 108	48 657 567	36%	412 938 366	732%
Dépenses	122 088 347	141 436 488	141 434 488	100%	276 500 000	95%

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Dépenses : 2 835 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les charges de fonctionnement correspondent aux dépenses de fluides (eau, électricité et télécommunications) du service de la météo et climat (service mixte de l'État et de la Nouvelle-Calédonie) gérées par la DBAF. Ces dépenses n'évoluent pas pour 2025.

Service de la météo (MTO)	Recettes :	412 938 366 F
	Dépenses :	281 212 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

**Economie verte, aménagement urbanisme, environnement,
prévention et gestion des risques**

Les crédits demandés sur cette action sont indispensables pour mener à bien les missions du service de la météorologie. Ils sont destinés aux postes de dépenses suivants :

- les contrôles réglementaires des équipements météorologiques ;
- la maintenance logicielle du réseau foudre de la Nouvelle-Calédonie ;
- l'entretien des parcs météorologiques ;
- les locations de parcelles privées pour installer des équipements d'observation ;
- l'achat de petit matériel et outillage nécessaires à l'installation et la maintenance des infrastructures et des équipements météorologiques.

Dans un souci de simplification de la gestion administrative des missions, la Nouvelle-Calédonie prend en charge les coûts des déplacements terrestres sur la Grande-Terre (véhicules et carburant) et des missions sur les îles Surprise et Chesterfield (déplacement maritime et indemnités de mission), tandis que Météo-France prend en charge les autres coûts de fonctionnement induits par l'ensemble des missions de maintenance : nuitées, repas, billets d'avion, fret, location de véhicule, petit matériel.

Investissement

Recettes

(P0402-2020/3) CDV 17-23 remplacement des radars météorologiques de la NC - Part Etat

Il s'agit des subventions de l'Etat au titre des contrats de développement 2017-2023, prolongés jusqu'en 2024, à hauteur de 75% des dépenses sur la période. Ce montant en 2025 correspond aux avances de 30% des opérations lancées, auxquelles s'ajoute le solde des opérations terminées cette même année, mais qui ont été initiées précédemment.

(P0402-2024/2) CDV 24-27 installations des 3 radars météorologiques de la NC - Recettes

Il s'agit des subventions de l'Etat au titre des nouveaux contrats de développement 2024-2027, à hauteur de 68% des dépenses sur la période.

Ce montant en 2025 correspond aux avances de 30% des opérations lancées fin 2024 auxquelles s'ajoute le solde des opérations terminées cette même année, mais qui ont été initiées précédemment.

Dépenses

(P0402-2023/1) PES - Equipement spécifique MTO

6,5 MF sont demandés pour les achats matériels nécessaires au maintien en condition opérationnelle des réseaux d'observation de la Nouvelle-Calédonie tels que des sondes de température et d'humidité, des abris météorologiques.

(P0402-2019/1) CDV 17-23 remplacement des radars météorologiques de la Nouvelle-Calédonie - Dépenses et (P0402-2024/1) CDV 24-27 installation des 3 radars météorologiques de la NC - Dépenses

Economie verte, aménagement urbanisme, environnement, prévention et gestion des risques

270 MF sont demandés sur les 2 AP susmentionnées (11 MF sur l'AP P0402-2019/1 et 259 MF sur l'AP P402-2024/1) pour la poursuite de la réalisation du projet de renouvellement des radars météorologiques de Nouvelle-Calédonie.

Ces crédits sont nécessaires au paiement du premier appel de fonds en 2025 du mandat de maîtrise d'ouvrage délégué à la SECAL

Les résultats atteints sont les suivants :

- la réalisation d'étude de faisabilité pour confirmer les implantations des radars du Nord (Kopéto) et de Nouméa,
- la conception des infrastructures (bâtiments) des 3 radars,
- la passation de marché et commande des radars du nord et de Nouméa (y compris spécifications des interfaces avec les infrastructures).

Les résultats attendus sur les prochains mois, relevant de cette AP, sont :

- la réalisation des infrastructures du radar du Nord,
- la réalisation de la recette en usine du matériel radar au 1er trimestre 2025.

A0402-04 : Conservation de la mémoire du climat

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
MTO						
Dépenses	532 000	504 000	468 000	93%	2 393 000	411%
(011) charges à caractère général	532 000	504 000	468 000	93%	2 393 000	411%

Service de la météo (MTO) Dépenses : 2 393 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Il s'agit des indemnités versées au réseau de bénévoles réalisant les mesures météorologiques.

A0402-08 : Direction, Finance, Secrétariat, RH, Eco-responsabilité

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
MTO						
Dépenses	250 900	117 090	102 857	88%	90 000	-12%
(011) charges à caractère général	250 900	117 090	102 857	88%	90 000	-12%

Service de la météo (MTO) Dépenses : 90 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

**Economie verte, aménagement urbanisme, environnement,
prévention et gestion des risques**

Ce montant correspond aux dépenses courantes indispensables au bon fonctionnement du service météorologique de Nouvelle-Calédonie (maintenance des matériels bureautiques, fournitures de bureau...).

**Economie verte, aménagement urbanisme, environnement,
prévention et gestion des risques**

Programme P0403 Gestion de l'eau	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	194 258 391	-	194 258 391
FONCTIONNEMENT :	6 627 589	-	6 627 589
INVESTISSEMENT :	187 630 802	-	187 630 802
DEPENSES	393 150 000	2 776 087	395 926 087
FONCTIONNEMENT :	10 150 000	2 776 087	12 926 087
INVESTISSEMENT :	383 000 000	-	383 000 000

A0403-01 : Protection et disponibilité de la ressource en eau et gestion du domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAVAR						
Recettes	24 042 710	8 688 828	8 688 828	100%	-	-100%
Dépenses	29 173 385	8 171 569	1 380 447	32%	-	-100%
Investissement						
DAVAR						
Recettes	88 888 579	263 116 427	187 069 533	71%	166 630 802	-11%
Dépenses	267 513 249	328 000 000	815 609 905	96%	362 000 000	15%
DBAF						
Recettes	-	-	18 182 907		-	-100%

Direction des affaires vétérinaires alimentaires et rurales (DAVAR)	Recettes :	166 630 802 F
	Dépenses :	362 000 000 F

Investissement

Recettes

(P0403-2020/2) CDV 17-23 - Sécurisation du barrage de Dumbéa - Part Etat

Les recettes correspondent à la participation de l'Etat à hauteur de 50% sur les travaux de sécurisation du barrage de la Dumbéa, c'est-à-dire l'opération n°I-5 T5 contrat de développement 2017-2024 Etat-NC.

Dépenses

(P0403-2024/1) CDV 24-27 finalisation des opérations de sécurisation du barrage Dumbéa - Dépenses

Economie verte, aménagement urbanisme, environnement, prévention et gestion des risques

En 2025, les derniers tirants seront mis en place et les travaux d'élargissement du seuil (la découpe de l'ouvrage) devront être réalisés avant le repli du matériel de chantier en fin d'année. 12 MF sont demandés pour les études et 350 MF pour la partie des travaux du barrage de Dumbéa.

(P0403-2020/1) CDV 17-23 - Sécurisation du barrage de Dumbéa

La Nouvelle-Calédonie finance à 50% les travaux de sécurisation du barrage dans la perspective d'une régularisation de l'occupation domaniale et d'un transfert de gestion à la ville de Nouméa. Les travaux sur la piste d'accès ont été finalisés en 2023 et les travaux de renforcement de l'ouvrage ont débuté en fin d'exercice 2023 et se sont poursuivis toute l'année 2024. Cette autorisation de programme relative au contrat de développement 2017-2024 sera à solder.

A0403-02 : Connaissance et suivi de la ressource en eau

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAVAR						
Recettes	4 970 692	-	6 627 589		6 627 589	0%
Dépenses	20 025 689	10 785 806	10 265 337	95%	10 150 000	-1%
Investissement						
DAVAR						
Recettes	-	-	-		21 000 000	
Dépenses	858 414	-	-		21 000 000	

Direction des affaires vétérinaires alimentaires et rurales (DAVAR)		Recettes :	27 627 589 F
		Dépenses :	31 150 000 F

Fonctionnement

Recettes

(74) dotations, subventions et participations

6,6 MF ont été versés en lien avec la convention prévue dans le cadre du programme de l'Office de la biodiversité.

Dépenses

(011) charges à caractère général

Le service de l'eau assure le suivi qualitatif et quantitatif des ressources en eaux superficielles et souterraines. Il produit les valeurs hydrologiques de référence notamment indispensables pour évaluer les risques de pénurie et de crues ainsi que les études d'impact sur la ressource en eau. 10 MF sont prévus pour les analyses de l'eau en lien avec l'avenant n°1 du marché 002M22 avec la Calédonienne des Eaux et 0,150 MF pour le fret suite au transport des échantillons recueillis sur les îles.

Investissement

**Economie verte, aménagement urbanisme, environnement,
prévention et gestion des risques**

Recettes

(013) subventions d'investissement

Le montant de 21 MF est inscrit en recette, qui est en équilibre avec le même montant en dépense dans le cadre du projet Préviciues.

Dépenses

Hors AP : (21) immobilisations corporelles

21 MF sont prévus, compensés par une recette dans le cadre d'un développement et d'une amélioration d'un outil de prévision pluies (-débits avec des données en temps réel (Prévi Crues). Ce projet améliorera en outre la sécurité, la fiabilité et la disponibilité des données relatives à la ressource en eau. Ce système sera également très utile pour le suivi de l'impact des changements climatiques sur le grand cycle de l'eau. Il s'inscrit dans les thématiques du fonds vert.

**Economie verte, aménagement urbanisme, environnement,
prévention et gestion des risques**

Programme PD404 Sécurité sanitaire des aliments et biosécurité	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	71 000 000	-	71 000 000
FONCTIONNEMENT :	71 000 000	-	71 000 000
DEPENSES	115 977 089	5 093 299	121 070 388
FONCTIONNEMENT :	110 518 000	5 093 299	115 611 299
INVESTISSEMENT :	5 459 089	-	5 459 089

A0404-01 : Sécurité sanitaire des aliments

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement :						
DAVAR						
Dépenses	36 247 012	38 604 387	38 195 741	99%	42 550 000	11%
(011) charges a caractere general	36 247 012	38 604 387	38 195 741	99%	42 550 000	11%
Investissement :						
DAVAR						
Dépenses	152 866	2 398 880	2 317 559	97%	300 000	-87%
(21) immobilisations corporelles	152 866	2 398 880	2 317 559	97%	300 000	-87%

Direction des affaires vétérinaires alimentaires et rurales (DAVAR)	Dépenses :	42 850 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les crédits inscrits correspondent aux dépenses suivantes :

- 20 MF sont destinés à la ville de Nouméa au titre du financement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par la Nouvelle-Calédonie dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments pour effectuer certains contrôles de sécurité sanitaire des aliments. Cette délégation est indispensable pour inspecter les établissements figurant dans l'agglomération. Ce budget a été maintenu comme en 2024. Le contrôle de cette délégation montre une activité très satisfaisante du délégataire ;
- 22 MF pour les mandats sanitaires réalisées par les vétérinaires sanitaires en abattoirs publics et privés. Ces inspections sont obligatoires pour permettre la mise en marché des viandes issues des abattoirs privés, elle garantit leur salubrité et la sécurité des consommateurs. Ces vétérinaires agissent également pour le compte de la Nouvelle-Calédonie lors de foyers de mortalité, participant ainsi à la surveillance sanitaire du territoire ;
- 0,25 MF sont prévus pour des analyses hors territoire et en cas d'alerte sanitaire ;
- 0,30 MF sont destinés à l'achat de fournitures de petit équipement.

Investissement

Economie verte, aménagement urbanisme, environnement, prévention et gestion des risques

Dépenses

(P0404-2023/1) PES - Equipement spécifique DAVAR

0,3 MF sont inscrits pour l'achat de matériel spécifique pour le SIVAP.

A0404-02 : Santé animale

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAVAR						
Recettes	23 131 061	15 000 000	-	0%	5 000 000	
(74) dotations, subventions et participations	23 131 061	15 000 000	-	0%	5 000 000	
Dépenses	19 776 631	14 086 301	13 474 607	96%	13 027 000	-3%
(011) charges a caractere general	1 353 958	3 345 134	2 733 440	82%	1 800 000	-34%
(65) autres charges de gestion courante	18 422 673	10 741 167	10 741 167	100%	11 227 000	5%

Direction des affaires vétérinaires alimentaires et rurales (DAVAR)	Recettes :	5 000 000 F
	Dépenses :	13 027 000 F

Fonctionnement

Recettes

(74) dotations, subventions et participations

Il s'agit d'une recette en provenance de l'agence rurale pour toutes les opérations liées à la prévention des risques sanitaires.

Dépenses

(011) charges à caractère général

1,8 MF sont prévus pour des prestations dans le cadre du bien-être animal.

(65) autres charges de gestion courante

7,5 MF sont destinés à l'adhésion à l'organisation mondiale de la santé animale (OMSA ex-OIE). Le statut de membre de cette organisation procure d'une part une position privilégiée pour la reconnaissance internationale du statut zoo sanitaire de la Nouvelle-Calédonie.

Cela simplifie grandement les négociations lors des accords sanitaires sur les animaux et produits animaux.

Par ailleurs, cela représente une source d'informations et d'expertises techniques utilisées quotidiennement par le SIVAP dans ses démarches zoo sanitaires à l'importation et à l'exportation. L'OMSA prend régulièrement en charge des formations techniques dont peuvent bénéficier nos agents.

De plus, plusieurs subventions sont inscrites pour des associations oeuvrant pour les animaux :

Economie verte, aménagement urbanisme, environnement, prévention et gestion des risques

- 2,5 MF sont prévus pour le Groupement technique vétérinaire dans le cadre de la campagne de stérilisation ;
- 1,2 MF sont prévus pour des associations qui œuvrent pour le bien-être animal.

A0404-03 : Installations quarantaines et bio-sécuritaires

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAVAR						
Recettes	17 122 600	25 000 000	15 913 600	64%	28 000 000	76%
Dépenses	2 622 642	2 786 785	2 716 226	97%	1 360 000	-50%
Investissement						
DAVAR						
Dépenses	-	2 194 089	-	0%	2 194 089	

Direction des affaires vétérinaires alimentaires et rurales (DAVAR)		Recettes :	28 000 000 F
		Dépenses :	3 554 089 F

Fonctionnement

Recettes

(70) produits des services, du domaine et ventes diverses

L'inscription budgétaire correspond aux recettes provenant de la quarantaine animale. Il s'agit des sommes perçues lors des importations d'animaux à la charge des propriétaires et des recettes perçues dans le cadre de la mise en place de la tarification de certains actes du SIVAP d'ici le 2ème semestre 2025.

Dépenses

(011) charges à caractère général

Il s'agit des dépenses courantes de fonctionnement de la quarantaine animale dédiées à la maîtrise du risque sanitaire qui se déclinent comme suit :

- 0,52 MF pour le contrat d'entretien annuel de la station d'épuration qui permet le traitement des eaux souillées avant rejet dans le réseau d'assainissement public ;
- 0,6 MF pour l'acquisition d'aliments pour les animaux accueillis à la quarantaine ;
- 0,24 MF pour les frais bancaires de l'OPT pour la régie de la quarantaine animale.

Investissement

Dépenses

(P0404-2018/1) complexe de protection zoo et phytosanitaires - Laboratoires

Des crédits sont demandés dans le cadre du solde des travaux réalisés pour les travaux du laboratoire. Une facture est en attente de régularisation suite à un rejet du Payeur en 2024.

**Economie verte, aménagement urbanisme, environnement,
prévention et gestion des risques**

A0404-04 : Protection des végétaux

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAVAR						
Recettes	-	13 000 000	22 178 597	171%	13 000 000	-41%
Dépenses	14 295 662	9 713 413	9 629 485	99%	13 350 000	39%
Investissement						
DAVAR						
Dépenses	134 300	-	-		-	

Direction des affaires vétérinaires alimentaires et rurales (DAVAR)			Recettes :	13 000 000 F
			Dépenses :	13 350 000 F

Fonctionnement**Recettes****(74) dotations, subventions et participations**

Une recette de 13 MF est prévue dans le cadre du partenariat avec l'Agence rurale pour la gestion et la lutte contre les oryctes (convention Arbofruits et actions SIVAP détaillées dans la partie dépenses ci-dessous).

Dépenses**(011) charges à caractère général**

Les crédits inscrits correspondent aux dépenses suivantes :

- 0,35 MF pour l'identification de fourmis (50 échantillons supplémentaires en 2024 et 100 échantillons supplémentaires pour une deuxième surveillance à l'aéroport de Tontouta) dans le cadre d'un renforcement de contrôles suite à l'alerte fourmi de feu en Europe et en Australie ;
- 13 MF pour une convention Arbofruits Province des îles / Îles des pins pour la gestion et la lutte contre les oryctes et la location d'un véhicule, d'une phéromone, du matériel de piège, la communication pour le SIVAP. Le financement est équilibré par une recette de l'Agence Rurale.

A0404-05 : Inspection aux frontières

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAVAR						
Dépenses	5 089 901	4 347 749	3 259 266	75%	3 553 000	9%
(011) charges a caractere general	5 089 901	4 347 749	3 259 266	75%	3 553 000	9%

Economie verte, aménagement urbanisme, environnement, prévention et gestion des risques

Direction des affaires vétérinaires alimentaires et rurales (DAVAR)	Recettes :	0 F
	Dépenses :	3 553 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Il s'agit des dépenses courantes de fonctionnement de l'inspection aux frontières dédiées à la maîtrise du risque sanitaire :

- 2 MF sont inscrits pour la destruction sécurisée des saisies aux frontières (les colis postaux, les passagers et les voiliers) et la location des containers de stockage sécurisés ;
- 0,350 MF concernent la maintenance de l'appareil à rayons X installé à l'aéroport de la Tontouta ainsi que le contrôle des radiations de la machine, nécessaire au maintien de la garantie et permettant la bonne utilisation de l'appareil (avec une sécurité pour les agents) ;
- 1,100 MF sont inscrits pour l'entretien des six chiens détecteurs et notamment l'alimentation, les soins et les médicaments vétérinaires ;
- 0,103 MF sont prévus pour la formation obligatoire des agents sur Tontouta et pour le renouvellement des formations sûretées et de conduite sur piste par la CCI.

A0404-07 : Réalisation d'analyses

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evo BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAVAR						
Recettes	20 558 037	27 000 000	21 061 872	78%	22 000 000	4%
(70) produits des services, du domaine et ventes diverses	20 558 037	27 000 000	21 061 872	78%	22 000 000	4%
Dépenses	65 527 880	63 125 641	60 588 329	96%	31 518 000	-48%
(011) charges à caractère général	65 527 880	63 125 641	60 588 329	96%	31 518 000	-48%
Investissement						
DAVAR						
Dépenses	4 327 427	1 789 118	1 783 279	100%	2 965 000	66%
(21) immobilisations corporelles	4 327 427	1 789 118	1 783 279	100%	2 965 000	66%

Direction des affaires vétérinaires alimentaires et rurales (DAVAR)	Recettes :	22 000 000 F
	Dépenses :	34 483 000 F

Fonctionnement

Recettes

(70) produits des services, du domaine et ventes diverses

Il convient d'inscrire 22 MF en recettes pour les analyses réalisées par le Laboratoire de la Nouvelle-Calédonie (LNC).

Dépenses

Economie verte, aménagement urbanisme, environnement, prévention et gestion des risques

(011) charges à caractère général

Dans le cadre de ses missions sanitaires spécifiques, le LNC continuera à participer, par la réalisation d'analyses :

- à la veille sanitaire dans les différentes filières animales (le réseau aviaire, apicole et aquacole), à la surveillance du foyer de babésiose bovine de la Tamoia et à la surveillance de la peste porcine africaine. Il convient de noter actuellement un degré de surveillance important sur les oiseaux et les abeilles avec les risques sanitaires proches (la grippe aviaire en Australie et en Nouvelle-Zélande, le varroa au Vanuatu) ;
- à la veille sanitaire sur différents organismes phytopathogènes ;
- à la sécurité sanitaire des aliments.

Pour assurer le bon fonctionnement des équipements ou applications informatiques nécessaires aux analyses précédemment évoquées, le budget de maintenance et de réparation du matériel alloué est de 29,4 MF.

Enfin, pour le renouvellement de son accréditation Cofrac, le LNC devra s'acquitter de la redevance Cofrac et de la prise en charge de la mission à hauteur 2,1 MF.

Investissement

Dépenses

(P0404-2023/1) PES - Equipement spécifique DAVAR

Le budget d'investissement d'un montant de 3 MF sera entièrement consacré au renouvellement de matériel critique. Ce matériel est indispensable à des opérations de laboratoire basiques mais obligatoires telles que la centrifugation des sangs ou l'incubation à une température conforme des analyses.

A0404-09 : Fonctions supports et dépenses communes

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAVAR						
Recettes	4 724 675	4 000 000	3 880 071	85%	3 000 000	-11%
Dépenses	18 810 855	14 391 756	11 136 660	77%	5 160 000	-54%

Direction des affaires vétérinaires alimentaires et rurales (DAVAR)	Recettes :	3 000 000 F
	Dépenses :	5 160 000 F

Fonctionnement

Recettes

(75) autres produits de gestion courante

Il s'agit des recettes liées aux transactions pénales suite au relèvement d'infraction tant aux frontières que lors des inspections d'établissements ne répondant pas aux normes sanitaires.

**Economie verte, aménagement urbanisme, environnement,
prévention et gestion des risques**

Dépenses

(011) charges à caractères général

Ce sont les dépenses liées au fonctionnement propre du SIVAP : les contrats de maintenance (tels que les contrats d'entretien des onduleurs, des copieurs, de la climatisation sur Tontouta), d'entretien (le ménage), les déplacements d'agents vers la Province des îles, le renouvellement d'habillement, les frais postaux, etc. Ce service est éclaté sur 5 sites (Païta, port autonome, Tontouta, Bourail et Koné).

**Economie verte, aménagement urbanisme, environnement,
prévention et gestion des risques**

Programme P0405 Prévention des pollutions et risques industriels			
	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	800 000	-	800 000
FONCTIONNEMENT :	800 000	-	800 000
DEPENSES	1 450 000	9 166 467	10 616 467
FONCTIONNEMENT :	1 450 000	9 166 467	10 616 467
INVESTISSEMENT :	-	-	-

A0405-03 : Elaboration d'une réglementation en matière de qualité de l'air et participation au suivi de la qualité de l'air

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DIMENC						
Dépenses	16 169 450	11 049 971	818 504	7%	1 000 000	22%

Direction de l'industrie des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC)	Dépenses :	1 000 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractères général

Cette dépense répond aux besoins d'expertise sur les ouvrages hydrauliques (barrages) où un appui est nécessaire par le PONSOH (Pôle National de la Sécurité des Ouvrages Hydrauliques). Plusieurs dossiers importants (Lucy, STEP Tontouta, barrage à Pouembout) nécessitent en effet un suivi et une expertise de haut niveau.

A0405-11 : Cadre réglementaire, Inspection poids et mesures (instruction, contrôle, évolution réglementaire) en coordination avec des organismes délégués pour le contrôle de 1er niveau

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DIMENC						
Recettes	9 030 500	10 000 000	7 928 500	79%	800 000	-90%
Dépenses	-	221 496	221 495	100%	450 000	103%

**Economie verte, aménagement urbanisme, environnement,
prévention et gestion des risques**

Direction de l'industrie des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC)	Recettes :	800 000 F
	Dépenses :	450 000 F

Fonctionnement**Recettes****(70) produits des services, du domaine et ventes diverses**

En 2024, deux sociétés ont été agréées. A partir de Mars 2025, il n'y aura plus de recettes fiscales provenant des contrôles par les agents de la DIMENC avec des IPFNA, instruments de pesage à fonctionnement non automatique (il s'agit principalement des balances de pesage dans les magasins ou supermarchés). Les recettes des prestations de l'ordre de 10 MF pour une année pleine, ne seront que de 0,8 MF en 2025 (estimation).

Dépenses**(011) charges à caractères général**

Le contrôle des équipements de pesage nécessite l'utilisation de masses certifiées. Il est nécessaire de maintenir le parc de masses en conformité avec les exigences de la métrologie légale. Il est donc prévu des prestations de réétalonnage des masses existantes sur le territoire et en France pour les poids de précision.

De même, pour l'achat d'étiquettes métrologiques (étiquettes vertes ou rouges) qui doivent être apposées à l'issue de chaque opération de contrôle. Cette prestation est fatale et absolument nécessaire.

**Economie verte, aménagement urbanisme, environnement,
prévention et gestion des risques**

Programme P0406 Energie	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	834 820 008	-	834 820 008
FONCTIONNEMENT :	834 820 008	-	834 820 008
INVESTISSEMENT :	-	-	-
DEPENSES	5 118 193 194	203 000 000	5 321 193 194
FONCTIONNEMENT :	4 791 368 194	203 000 000	4 994 368 194
INVESTISSEMENT :	326 825 000	-	326 825 000

A0406-07 : Information et sensibilisation des industriels et de la population

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement :						
DIMENC						
Dépenses	531 264	-	-		600 000	
(011) charges a caractere general	531 264	-	-		600 000	

Direction de l'Industrie des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC)	Dépenses :	600 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

L'observatoire de l'énergie, créé par la délibération du congrès n° 378 du 23 avril 2008, est destiné à centraliser les connaissances et les données sur le sujet de l'énergie et à les rendre accessibles à tous via une page web en open data. L'application Web a été développée par la société Enerdata, basée à Grenoble.

Cette application nécessite d'être hébergée par cette société afin que les données puissent être sauvegardées. Enerdata assure également la maintenance de l'application lorsque des dysfonctionnements apparaissent.

Pour maintenir l'application web en état de fonctionnement, il est donc proposé une enveloppe de 0,6 MF pour l'année 2025. Une refonte complète de l'outil est planifiée en 2025 mais la convention avec Enerdata reste indispensable pour éviter la rupture de service durant la période de transition.

Sans inscription budgétaire, l'observatoire de l'énergie et sa version publique ne pourraient pas fonctionner en 2025.

Economie verte, aménagement urbanisme, environnement,
prévention et gestion des risques

A0406-11 : Contribution à l'électrification rurale du pays

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Recettes	300 000 000	600 000 000	600 000 000	100%	-	-100%
(75) autres produits de gestion courante	300 000 000	600 000 000	600 000 000	100%	-	-100%
DIMENC						
Dépenses	-	2 472 792 258	2 272 792 258	92%	4 400 000 000	94%
(65) autres charges de gestion courante	-	200 000 000	-	0%	-	-
(67) charges exceptionnelles	-	2 272 792 258	2 272 792 258	100%	4 400 000 000	94%
Investissement						
DIMENC						
Recettes	-	54 024 988	-	0%	-	-
(13) subventions d'investissement	-	54 024 988	-	0%	-	-
Dépenses	50 000 000	40 000 000	40 000 000	100%	-	-100%
(204) subventions d'équipement versées	50 000 000	40 000 000	40 000 000	100%	-	-100%

Direction de l'industrie des mines et de l'énergie de la
Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

Recettes : 0 F
Dépenses : 4 400 000 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(67) charges exceptionnelles

Conformément à la délibération n°431 du 22 août 2024, le gouvernement s'est engagé à compenser, sur l'exercice budgétaire 2025, le déficit prévisionnel supporté par le système électrique calculé au 1er octobre 2024.

A0406-13 : Application et mise à jour des structures tarifaires des carburants, du gaz et de l'électricité et contrôle de leur bonne application

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DIMENC						
Dépenses	4 397 140	5 200 000	4 823 628	93%	5 400 000	12%
(011) charges à caractère général	4 397 140	5 200 000	4 823 628	93%	5 400 000	12%

Direction de l'industrie des mines et de l'énergie de la
Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

Dépenses : 5 400 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Economie verte, aménagement urbanisme, environnement, prévention et gestion des risques

La délibération du 31 juillet 2018, relative à la structure du prix de l'essence et du gazole précise que le poste « Prix CAF », correspondant au prix d'importation des produits pétroliers, est calculé sur la base d'une moyenne mensuelle des cotations internationales journalières applicables.

Les cotations visées sont :

- MOPS Singapour 10 ppm pour le gazole ;
- Mogas Singapour 95 ULD pour l'essence.

Ces cotations indispensables au calcul mensuel des prix publics des carburants, sont fournies par la société Platts sur la base d'un abonnement annuel dont le prix de base est d'environ 5,4 MF.

Cet abonnement permet ainsi à la DIMENC de bénéficier d'une connexion à la base de données de la société Platts pour obtenir les cotations journalières de l'essence et du gazole à Singapour (MOPS et MOGAS).

A0406-15 : Schéma de transition énergétique (STENC) Nouvelle-Calédonie, ACE et Union Européenne

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DIMENC						
Dépenses	-	100 000 000	100 000 000	100%	256 000 000	156%
(65) autres charges de gestion courante	-	100 000 000	100 000 000	100%	256 000 000	156%
Investissement						
DIMENC						
Dépenses	-	100 000 000	100 000 000	100%	250 000 000	150%
(204) subventions d'équipement versées	-	100 000 000	100 000 000	100%	250 000 000	150%

**Direction de l'industrie des mines et de l'énergie de la
Nouvelle-Calédonie (DIMENC)**

Dépenses :

506 000 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

Dans le cadre du programme indicatif multi-annuel (PIM) 2021-2027, la transition énergétique a été retenue comme secteur de concentration pour la coopération de l'Union Européenne avec la Nouvelle-Calédonie. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décidé de concentrer les ressources financières qui lui seront allouées dans le cadre du prochain instrument de coopération sur le secteur de la transition énergétique en appui au STENC 2.0.

Les 3 ambitions à l'horizon 2035 sont de :

- verdir l'industrie minière et métallurgique ;
- développer la mobilité décarbonée pour les particuliers et les professionnels ;
- accélérer la transition énergétique du territoire et de l'industrie calédonienne.

La Nouvelle-Calédonie a confié à l'Agence Calédonienne de l'Energie (ACE), la réalisation de certaines actions des ambitions 2 et 3 du STENC 2.0 et a acté l'allocation des moyens financiers nécessaires pour

Economie verte, aménagement urbanisme, environnement, prévention et gestion des risques

l'année 2025 à hauteur de 256 MF en fonctionnement, au travers la convention n°2023-DIMENC-78616 signée le 4 décembre 2024.

Investissement

Dépenses

(P0406-2023/3) STENC UE - investissement - dépenses

Dans le cadre du programme indicatif multi-annuel (PIM) 2021-2027, la transition énergétique a été retenue comme secteur de concentration pour la coopération de l'Union Européenne avec la Nouvelle-Calédonie. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décidé de concentrer les ressources financières qui lui seront allouées dans le cadre du prochain instrument de coopération sur le secteur de la transition énergétique en appui au STENC 2.0.

Les 3 ambitions à l'horizon 2035 sont de :

- verdir l'industrie minière et métallurgique ;
- développer la mobilité décarbonée pour les particuliers et les professionnels ;
- accélérer la transition énergétique du territoire et de l'industrie calédonienne.

La Nouvelle-Calédonie a confié à l'Agence Calédonienne de l'Energie, la réalisation de certaines actions des ambitions 2 et 3 du STENC 2.0 et a acté l'allocation des moyens financiers nécessaires pour l'année 2025 à hauteur de 250 MF CFP en investissement, au travers la d'une convention n°2023-DIMENC-78616 signée le 4 décembre 2024.

A0406-17 : Schéma de transition énergétique (STENC) Nouvelle-Calédonie, DIMENC et Union Européenne

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DIMENC						
Recettes	-	715 990 453	715 990 453	100%	834 820 008	17%
Dépenses	2 500 000	31 000 000	5 596 586	18%	186 193 194	3217%
Investissement						
DIMENC						
Dépenses	3 093 857	32 000 000	2 989 200	9%	76 825 000	2470%

Direction de l'industrie des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC)		
	Recettes :	834 820 008 F
	Dépenses :	263 018 194 F

Fonctionnement

Recettes

(74) dotations, subventions et participations

**Economie verte, aménagement urbanisme, environnement,
prévention et gestion des risques**

Il s'agit des ressources financières allouées par l'Union européenne dans le cadre du prochain instrument de coopération sur le secteur de la transition énergétique en appui au STENC 2.0.

Les 3 ambitions à l'horizon 2035 sont de :

- verdir l'industrie minière et métallurgique ;
développer la mobilité décarbonée pour les particuliers et les professionnels ;
- accélérer la transition énergétique du territoire et de l'industrie calédonienne.

Dépenses

(011) charges à caractère général

Dans le cadre du programme indicatif multi-annuel (PIM) 2021-2027, la transition énergétique a été retenue comme secteur de concentration pour la coopération de l'Union Européenne avec la Nouvelle-Calédonie. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décidé de concentrer les ressources financières qui lui seront allouées dans le cadre du prochain instrument de coopération sur le secteur de la transition énergétique en appui au STENC 2.0.

La DIMENC assure le suivi opérationnel et technique de la mise en œuvre du STENC 2.0 et a été identifiée pour assurer le suivi de la convention avec l'Union Européenne. Si le déploiement de certaines actions incombe à l'ACE, le service énergie conserve une partie des enveloppes annuelles pour porter celles en lien avec son périmètre d'intervention.

Ce budget doit permettre de mobiliser des ressources spécialisées pour réaliser des missions concourant à l'avancée du STENC 2.0 et de ses trois objectifs sectoriels.

Ambition n°1 : Verdir la mine et métallurgie

Le budget doit permettre de continuer les actions initiées par la convention entre le Centre du Nickel, Recherche, Technologie, Environnement et Compétitivité (CNRTEC) et la Nouvelle-Calédonie sur la décarbonation de la mine. Suite à une phase d'inventaire des actions et de mise en place d'une stratégie de décarbonation à l'échelle de la filière, la Nouvelle-Calédonie doit mettre en place un calendrier de réalisation des bilans carbone des opérateurs miniers selon les directives du STENC 2.0 et les accompagner financièrement à la réalisation des études.

Ambition n°2 : Décarboner la mobilité pour les particuliers et les professionnelles

Des développements informatiques internes sont nécessaires afin d'améliorer les démarches en ligne pour les administrés et leur fournir une information claire sur ce secteur. Une autre action est la mise en place de la solution Yugo qui vise à instrumenter avec un boîtier électronique et une application associée, les véhicules de services de certaines directions du gouvernement afin d'optimiser notre flotte de véhicules. Cela répond à l'objectif du STENC de réduire de 50% le parc de véhicules thermiques du gouvernement d'ici à 2030.

Ambition n°3 : Accélérer la transition énergétique du territoire et de l'industrie calédonienne

L'ambition 3 est définie par l'objectif d'une réduction de 30% de la consommation énergétique de l'économie calédonienne et du secteur résidentiel d'ici 2035 comparativement à 2019. Elle nécessite la réalisation d'outils informatiques pour accompagner la transition énergétique du territoire.

Un des objectifs de l'année est de réformer la grille tarifaire de l'électricité. La refonte de cette grille tarifaire permettra aux clients d'adapter leur consommation en cohérence avec la structuration du système électrique calédonien. Une telle refonte nécessite la poursuite du partenariat avec la

Economie verte, aménagement urbanisme, environnement, prévention et gestion des risques

Commission de régulation de l'énergie (CRE) et la réalisation d'une étude d'impact sur les différents consommateurs.

Suite à la réalisation de l'outil numérique permettant la réalisation de Diagnostic de performance énergétique DPE (étiquette énergie des bâtiments) en 2023 et à sa première utilisation sur des bâtiments sociaux (3000 logements) en 2024, des évolutions de l'outil sont nécessaires et surtout une phase d'évaluation de la robustesse de l'étiquette énergétique est à réaliser suite aux premiers DPE. De plus, dans le cadre d'une généralisation de l'application de la norme PEB, il est nécessaire de faire évoluer l'outil pour permettre aux maîtres d'ouvrage et aux bureaux d'études de vérifier qu'un projet de construction respecte la norme.

Le budget prévu doit également permettre le lancement d'une mission de contrôle sur les études énergétiques réalisées par les entreprises bénéficiant de l'abattement tarifaire sur leur achat d'électricité pour se conformer aux exigences de la délibération n°312 du 28 juin 2023 relative aux pré-diagnostic et audits énergétiques, qui conditionne le maintien de leur abattement à la réalisation d'une étude avant la date butoir du 30 juin 2025.

Le STENC porte une ambition forte vis-à-vis du développement de l'Hydrogène, notamment permettre l'exploration et la valorisation de l'Hydrogène naturel. Une étude exploratoire des ressources en hydrogène naturel dans les sous-sols du massif du Sud Calédonien a été lancée en 2024 en collaboration avec la Province Sud et le CNRTEC. Le financement des dernières tâches est prévu en 2025 pour un montant de 0,77 MF. Compte tenu des résultats prometteurs de l'étude, il est proposé de réaliser des investigations géophysiques sur certaines émanations naturelles plus particulièrement intéressantes en périphérie de la baie de Prony. Un financement estimé à 5 MF est envisagé. Enfin, pour compléter la connaissance du système Hydrogène Naturel de Prony, il convient de poursuivre les travaux réalisés dans la baie de Prony à l'aide de moyens innovants (drones sous-marins autonomes ou opérés à distance) ou plus classiques (sondeurs multifaisceaux) pour obtenir une caractérisation bathymétrique et géophysique de ces fonds. Un autre financement estimé à 5 MF est envisagé.

Actions transversales aux trois objectifs

Afin de permettre le suivi des objectifs du STENC, il est nécessaire de mettre à jour l'inventaire des gaz à effet de serre, assurée par le CITEPA, organisme métropolitain chargé de l'inventaire national. Par ailleurs, l'un des objectifs fixés par l'Union Européenne dans le cadre de son appui budgétaire, consiste à ce que la Nouvelle-Calédonie définisse son cadre de dépenses budgétaire pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, auquel doivent s'accoler des indicateurs et des cibles à atteindre. La réalisation de ce cadre de dépense nécessitera l'appui d'un prestataire extérieur.

Investissement

Dépenses

(P0406-2023/3) STENC UE - investissement – Dépenses

Dans le cadre du programme indicatif multi-annuel (PIM) 2021-2027, la transition énergétique a été retenue comme secteur de concentration pour la coopération de l'Union Européenne avec la Nouvelle-Calédonie. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décidé de concentrer les ressources financières qui lui seront allouées dans le cadre du prochain instrument de coopération sur le secteur de la transition énergétique en appui au STENC 2.0.

La DIMENC assure le suivi opérationnel et technique de la mise en œuvre du STENC 2.0 et a été identifiée pour assurer le suivi de la convention avec l'Union Européenne. Si le déploiement de certaines actions incombe à l'ACE, le service énergie conserve une partie des enveloppes annuelles pour porter celles en lien avec son périmètre d'intervention.

**Economie verte, aménagement urbanisme, environnement,
prévention et gestion des risques**

Ce budget doit permettre de réaliser les investissements concourant à l'avancée du STENC 2.0 et de ses trois objectifs sectoriels.

Ambition n°1 : Verdir la mine et métallurgie

Le STENC 2.0 fixe dans son ambition 1 un objectif de réduction de 50% des émissions de gaz à effet de serre du secteur de la mine et de la métallurgie à horizon 2035 comparable à 2019. Dans ce cadre, l'UE a alloué à la Nouvelle-Calédonie un appui budgétaire pluriannuel sur la période 2023-2027 pour l'aider à financer cette transition.

Afin de répondre à cette ambition, la Nouvelle-Calédonie a signé avec le Centre du Nickel, Recherche, Technologie, Environnement et Compétitivité (CNRTEC) une convention au vue de déterminer une trajectoire de transition énergétique de la mine conforme aux objectifs fixés par le STENC 2.0.

Les actions attendues du CNRTEC, au travers de cette dépense de 20 MF en investissement, sont les suivantes :

1. Inventaire et stratégie de transition (5 MF) : synthèse des besoins, bilan des émissions de la filière, méthodologie du bilan carbone, initiatives existantes, autres solutions possibles ;
2. Projet pilote de décarbonation du roulage minier (11 MF) : définition complète du projet pilote (démonstrateur) ;
3. Projet pilote relatif au fret maritime (4 MF) : définition complète du projet pilote (démonstrateur).

Ambition n°2 : Décarboner la mobilité pour les particuliers et les professionnelles

La DIMENC et la DAPM travaillent actuellement sur l'une des attentes du STENC 2.0 propre au gouvernement qui est de réduire en 2028 de 50% son parc automobile thermique (celui de ses établissements publics compris) par rapport à 2019. Un plan d'action est en cours d'élaboration et des dépenses sont nécessaires pour l'achat de véhicules électriques et l'installation de bornes de recharge (20 MF) pour les directions du gouvernement. Le nombre de véhicules propres dans l'administration publique constitue l'un des indicateurs de la convention entre l'Union européenne et la Nouvelle-Calédonie dont l'atteinte des objectifs conditionne des décaissements futurs pour la Nouvelle-Calédonie.

Afin de limiter les déplacements des agents et d'optimiser l'efficacité énergétique sur le lieu de travail, il est proposé d'acquérir des équipements informatiques facilitant la mise en œuvre des réunions par visio-conférence et du télétravail. Cette initiative contribuerait à une réduction significative des déplacements professionnels et domicile-travail, et à une moindre consommation énergétique des locaux administratifs. Ces équipements permettront de généraliser les réunions à distance et d'optimiser l'organisation du travail.

Enfin, ce budget permettra d'acquérir des équipements pour favoriser l'usage de modes de transports actifs pour les agents de la DSF et de la DITTT.

Ambition n°3 : Accélérer la transition énergétique du territoire et de l'industrie calédonienne

Pour finir, l'un des objectifs du STENC 2.0 pour le gouvernement et ses établissements publics, est la réduction de 30% de la consommation énergétique de leur bâti. Le gouvernement a donc lancé fin d'année 2024 la réalisation d'études énergétiques sur les bâtiments les plus énergivores. Le rendu des

**Economie verte, aménagement urbanisme, environnement,
prévention et gestion des risques**

livrables est prévu pour mai 2025 et précisera les investissements les plus pertinents à engager en 2025 pour réduire les consommations énergétiques des bâtiments du gouvernement (30 MF).

Le STENC porte une ambition forte vis-à-vis du développement de l'Hydrogène, notamment permettre l'exploration et la valorisation de l'Hydrogène naturel. Une étude exploratoire des ressources en hydrogène naturel dans les sous-sols du massif du Sud Calédonien a été lancée en 2024 en collaboration avec la Province Sud et le CNRTEC. Compte tenu des résultats prometteurs de l'étude, la DIMENC aimerait ainsi multiplier et étendre les investigations réalisées dans le massif du Sud à d'autres cibles sur l'ensemble du territoire, pour une dépense estimée à 1,2 MF en investissement.

**Economie verte, aménagement urbanisme, environnement,
prévention et gestion des risques**

Programme P0407 Prévention et gestion des risques	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	403 411 539	-	403 411 539
FONCTIONNEMENT :	275 221 539	-	275 221 539
INVESTISSEMENT :	128 190 000	-	128 190 000
DEPENSES	620 814 415	14 790 542	635 604 957
FONCTIONNEMENT :	370 924 415	14 790 542	385 714 957
INVESTISSEMENT :	249 890 000	-	249 890 000

A0407-01 : Prévention des risques technologiques et naturels

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DSCGR						
Dépenses	748 861	477 170	322 358	68%	200 000	-36%
MTO						
Recettes	-	-	-	-	9 546 539	
Dépenses	-	480 000	-	0%	9 546 539	

Direction de la sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR)	Dépenses :	200 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les besoins de cette action sont essentiellement destinés au service du SPRTN et liés aux déplacements sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie, demandés à titre obligatoire, comme suit :

- la location d'un véhicule pour les déplacements sur les îles Loyauté et l'île des pins - CTS ERP;
- l'abonnement au site sécurite.com (275 euros + 5 normes NF annuels entre 120 et 150 euros/normes);
- 6 Aller/Retour Nord/îles pour CTS et Visite de réception et périodiques (BERP)+ 4 déplacements Nord/îles pour PCS (BPRTN).

Service de la météo (MTO)	Recettes :	9 546 539 F
	Dépenses :	9 546 539 F

Fonctionnement

Recettes

Economie verte, aménagement urbanisme, environnement, prévention et gestion des risques

(74) dotations, subventions et participations

Ce montant correspond à une subvention de l'AFD à destination de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre du projet CLIPSSA (Climat du Pacifique, Savoirs locaux et Stratégie d'adaptation) visant à apporter un appui technique au territoire.

Dépenses

(011) charges à caractère général

Il s'agit de la réalisation de la première phase d'une prestation visant à contribuer à l'élaboration, le renforcement, l'opérationnalisation, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie d'adaptation au changement climatique de la Nouvelle-Calédonie.

A0407-02 : Formation des acteurs de sécurité civile

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	2 086 202	4 235 869	4 214 069	100%	2 320 000	-45%
DSCGR						
Recettes	8 526 600	10 000 000	9 194 500	92%	3 500 000	-62%
Dépenses	62 404 800	64 578 124	35 007 050	54%	61 400 000	75%
Investissement						
DSCGR						
Recettes	90 293	-	-	-	-	-
Dépenses	335 899	9 781 592	2 343 292	24%	3 140 000	-47%

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)	Dépenses :	2 320 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Il s'agit des coûts liés à l'électricité et à l'eau, administrés par la DBAF dans le but de contrôler les délais de règlement.

Direction de la sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR)	Recettes :	3 500 000 F
	Dépenses :	64 540 000 F

Fonctionnement

Recettes

(70) produits des services, du domaine et ventes diverses

**Economie verte, aménagement urbanisme, environnement,
prévention et gestion des risques**

L'inscription correspond à une recette relative à la formation d'un Sapeur Pompier venant de Wallis et Futuna (3,5 MF).

Dépenses

(011) charges à caractère général

La demande de crédits concernant principalement le service de formation (SF), et notamment le centre de formation des sapeurs-pompiers (SP) de Païta, elle concerne des dépenses obligatoires qui se répartissent comme suit :

Les besoins en formation et frais liés à l'exercice direct de la formation

1/ La délibération n°65/CP relative au statut des sapeurs-pompiers professionnels ne stipule pas de délai d'inscription en formation à la suite d'une nomination. Cependant, la fonction de chef de colonne est une fonction opérationnelle importante pour le SIVM SUD et pour le territoire qui manque de cadres à ce niveau. :

- formation de chef de colonne Module "Manager des Risques de Sécurité Civile"
- formation initiale de lieutenant de sapeur-pompier / COFOR - Concepteur de formation sapeur-pompier.

2/ Sur l'ensemble du territoire, les sapeurs-pompiers manquent de conducteurs de poids lourds tout terrain. Il s'agit d'une priorité opérationnelle s'inscrivant dans le cadre de la lutte contre les feux de forêt :

- COD2- conducteur tout terrain VL - PL
- FDF - feu de forêt - niveau 3 par ECASC
- FTC - feu tactique - niveau 1 et 2 par ECASC ou SDIS 66
- FORACC : formateur accompagnateur par CNFPT-IFAP
- SAV3 - chef de bord sauvetage aquatique
- COFOR : concepteur de formation par CNFPT-IFAP.

3/ Les formations à la manipulation des extincteurs sont inscrites dans les conventions établies avec nos différents partenaires ainsi que la circulaire du 10 juillet 2015 du SGG portant sur l'évacuation incendie des bâtiments des directions du gouvernement. Afin d'assurer les formations il faut louer des extincteurs.

4/ Les conditions pédagogiques et d'hygiène observées lors des formations de secours d'urgence aux personnes sont à respecter. Le réassortiment du stock matériel pédagogique de secourisme du centre de formation est indispensable.

5/ Les conditions d'hygiène et d'asepsie à assurer pour le matériel de secourisme et pour les actions de formation encadrées sont présentes pour :

- le local hygiène de secourisme du CHT ;
- la réparation de la toile ombrière du deck ;
- la réfection intérieure du centre de formation ;
- le changement de lames de deck cassées et usées.

**Economie verte, aménagement urbanisme, environnement,
prévention et gestion des risques**

6/ Le budget de contrôle et de vérification obligatoire des matériels pédagogiques et opérationnels pour maintenir la capacité opérationnelle de la DSCGR et pour assurer la sécurité des intervenants et apprenants sur le plateau technique finance :

- l'entretien du compresseur ARI
- le contrôle technique du tour de manœuvre
- le contrôle technique des ancrages de la maison à feu
- l'entretien matériel secours routier
- l'entretien matériel des bouteilles et des dossards ARI
- le contrôle des lots de sauvetage et de protection contre les chutes.

Les frais annexes des besoins en formation

1/ Le fret matériel formation vers la Province des îles, le fret matériel sauvetage aquatique vers la Province des îles et les déplacements de conteneurs et autres.

2/ Les dossiers de formation, papier de certification.

3/ Ces matériaux sont essentiels à la compréhension du système feu. Cela permet aux apprenants de faire la lecture du feu afin de déterminer la phase atteinte, d'anticiper son évolution et ainsi d'assurer la sécurité de l'ensemble des impliqués :

- la fabrication de boîtes à feu, du liquide à fumée et du gaz ;
- le bois de brûlage pour les caissons de feu.

4/ Le budget nécessaire au paiement des frais de transport de la commande faite en 2024, la commande de livrets de formation des SP.

5/ Les conditions d'hygiène et la désinfection face à la toxicité des fumées qui s'imprègnent dans les EPI sont pleinement de notre responsabilité :

- la blanchisserie de la literie et l'hébergement du centre de formation ;
- la laverie EPI lourds ;
- les ordures ménagères et les déchets volumineux.

6/ Ce budget revient sous forme de recette car les repas des stagiaires sont facturés aux communes (Cf arrêté n°2020-1247/GNC du 18 août 2020). Les déjeuners pendant les sessions de formation sont organisés au centre de formation, par le service ou pour la direction. Les dîners et les petits déjeuners des stagiaires sont hébergés au centre de formation.

7/ Les produits d'entretien sont utilisés par la technicienne de surface du centre de formation.

8/ Cela correspond aux fournitures nécessaires à l'application des produits d'entretien et en anticipation de casse ou d'obsolescence :

- la quincaillerie diverse ;
- l'équipement du local nettoyage des matériels de secourisme ;
- les minuteurs de réduction de la consommation électrique.

(012) charges de personnel et frais assimilés

Il s'agit des dépenses de personnels rémunérés à la vacation SF et des cotisations CAFAT sur vacations.

Le recensement des besoins en formation des centres de secours demande un budget de plus de 70 MF de vacations pour atteindre une réponse à 100%. Au vu des difficultés que nous rencontrons tous, nous prioriserons les actions de formation à organiser afin de maintenir au mieux la capacité opérationnelle de ces centres de secours :

**Economie verte, aménagement urbanisme, environnement,
prévention et gestion des risques**

- les besoins en formation des acteurs de sécurité civile ;
- les besoins en formation des partenaires conventionnés et acteurs dans le domaine du secourisme
- les besoins en formation des directions du gouvernement ;
- les besoins en formation des réserves coutumières de sécurité civile ;
- les vacations des animateurs de jeunes sapeurs-pompiers (Obligation prévue par la délibération n°40 du 23 décembre 2019 relative aux jeunes sapeurs-pompiers).

Ainsi que les charges sociales liées aux charges de personnel.

Investissement

Dépenses

(P0407-2015/1) Equipements et aménagement pédagogique du centre de formation

Afin d’être pleinement opérationnel et fonctionner de façon optimum le Centre de Formation de Païta a l’obligation de garantir la sécurité des intervenants et apprenants pendant les sessions de formation organisées par le centre de formation par les investissements suivants :

- les tenues de feu urbain ;
- les tenues de feu en espace naturel ;
- les rangers et les casque F1 pour caisson d'observation ;
- les gants spécifiques secours routiers ;
- l’EPI tronçonnage : 5 tenues + 5 casques.

(P0407-2023/1) PES - équipement spécifique DSCGR

La DSCGR envisage des achats afin de répondre à ses besoins spécifiques que sont les défibrillateurs de formations (secourisme et suap) et la machine à fumer pour l’exercice de simulation qui s’associe à la maison à feux, le matériel indispensable aux séquences de formation à l'incendie et au secours d'urgence aux personnes.

Pour la récupération des intervenants lors des formations en milieu naturel et autres mises en situation, des dépenses sont indispensables pour :

- des outils nécessaires sur les formations en feu de forêt, en feu tactique et en feu urbain;
- des râteliers spécifiques de sapeur-pompier pour les sessions de formation au feu de forêt et au feu tactique;
- un remplacement des machines à fumées défectueuses.

De plus et afin de constituer des lots pédagogiques de secours d'urgence aux personnes (SUAP) supplémentaires pour augmenter le nombre de sessions déconcentrées en simultané, un outil simple permet une meilleure efficacité pédagogique sur le terrain et facilite la structuration mentale des apprenants (au nombre de 6 personnes minimum) comprenant :

- un ensemble de maquillage des victimes avec plaies et outils factices pour les formations en secourisme, SUAP et l’action de prévention auprès du public ;
- des tivolis pliables et grandes tailles ;
- un anémomètre et un télémètre laser ;
- un gorguis ;
- des machines à fumée ;

Economie verte, aménagement urbanisme, environnement, prévention et gestion des risques

- 3 défibrillateurs de formation ;
- des tableaux blanc mobiles de formation et leurs accessoires ;
- un kit de mises en situation en secourisme ;
- du matériel de sport et des activités physiques.

A0407-03 : Opération et gestion de crise

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Recettes	-	110 000 000	-	0%	110 000 000	
Dépenses	2 899 308	5 843 899	5 801 348	100%	4 055 095	-90%
DSOGR						
Recettes	1 674 500	-	-	-	-	
Dépenses	234 261 121	477 458 880	282 527 778	60%	251 546 854	-54%
Investissement						
CRIT						
Recettes	-	46 900 000	-	0%	460 000	
Dépenses	-	600 000	-	0%	700 000	
DSOGR						
Recettes	-	127 700 000	-	0%	127 700 000	
Dépenses	146 841 557	258 975 147	19 459 804	8%	295 050 000	116%
Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Recettes : 110 000 000 F Dépenses : 4 055 095 F						

Fonctionnement

Recettes

(74) dotations, subventions et participations

Suite à la crise en Nouvelle-Calédonie, l'Union Européenne a accordé une aide d'urgence. Cette somme sera intégrée au programme de transition énergétique existant, pour soutenir les mesures de réponse à la crise et réduire la fracture énergétique.

Dépenses

(011) charges à caractères général

Les dépenses de fonctionnement de cette action comprennent les consommations de fluides de la cellule de gestion de crise (eau, électricité et télécommunication). Ces dépenses ont connu une hausse fulgurante (+200%) en 2024 due à la sollicitation constante de la direction durant la crise et les dépenses ont été fléchées aux fins du contrôle de gestion. Pour 2025, des crédits sont toujours prévus pour pallier les risques liés au territoire (lutte contre les incendies de brousse...).

**Economie verte, aménagement urbanisme, environnement,
prévention et gestion des risques**

Direction de la sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR)	Recettes :	127 700 000 F
	Dépenses :	497 596 854 F

Fonctionnement**Dépenses****(011) charges à caractères général**

Les crédits inscrit permettent de remettre en état le matériel de la sécurité civile et de l'utilisation de ses moyens externes au service de la DSCGR, les dépenses concernent notamment :

1/ Les prestations liées aux hélicoptères bombardiers d'eau du prestataire HELICOCEAN : selon la planification validée en avance et le détail du calcul des prestations horaires, la totalité des prestations 2025 pour les différentes interventions représente une somme d'environ 150 MF.

2/ Le remplissage de bouteilles de O² pour les 12 bouteilles du CISSud évalué à 0,150 MF à l'année obligatoire vu nos interventions

3/ Les dépenses diverses courantes, il s'agit du calcul des différents prestataires intervenant dans le cadre de conventions à la DSCGR :

- BlueCham - Charte internationale ;
- BlueCham - Service d'analyse d'urgence SAU ;
- la convention avec VISOV ;
- les ordures ménagères, les déchets volumineux, la blanchisserie linge hébergement
- la Mairie de Nouméa, les ordures ménagères ainsi que diverses prestations de mise à jour, de prestations de services
- le développement du réseau de surveillance, les outils, les communications et la sensibilisation pour la gestion du risque requin, du risque sismique et tsunami.

Les diverses prestations représentant un coût total à l'année de 4 MF.

4/ La restauration, il s'agit là de prévoir les repas des différents intervenants à la DSCGR sur la prestation de restauration (la convention principale étant établie avec le prestataire LA CASSEROLETTE). La totalité de ces prestations est estimée à l'année à 7,8 MF.

5/ Il s'agit de l'achat de petits équipements destinés au COG 2.0, les consommables des radios tels que les batteries, les harnais, les micros, les antennes, les accessoires en téléphonie, les housses de smartphone, le verre protection écran et les petits matériels BSIC.

Pour les besoins des spécialités, il a été recensé des petits équipements suivants :

- spécialité SAS/SEV (carte marine, sacs étanches, tenues EPI, révision petits matériels et parcs roulants)
- Spécialité IBNB (rechargement à chaux sodée (cartouches et bidons) et de l'oxygène et des achats de masques et contrôle)
- Spécialité RT (contrôle EPI et des petits matériels)
- Spécialité RT (unité de potabilisation et spécialité FDF (FTC) avec les achats petits matériels nécessaires)
- Spécialité GRIMP/SSH (achats matériels pour la remise en norme réglementaire de la durée opérationnelle du matériel)
- CURTA avec des fournitures diverses

**Economie verte, aménagement urbanisme, environnement,
prévention et gestion des risques**

- Logiciel CRIMSON.

La totalité des besoins recensés a été évaluée à hauteur de 10,160 MF.

6/ Il s'agit du recensement des besoins pour remettre en état, réparer les matériels et véhicules de la DSCGR. Pour ce faire des contrats sont en cours de rédaction et étude par le SOGC ainsi que du report sur budget 2025 des CP (liés aux AE non reportés) 2024.

7/ La maintenance ou la réparation hors marché ASSYSTEM, le contrat prévoyant des cotisations annuelles.

8/ Il s'agit d'un contrat en cours de rédaction et l'étude par le SOGC et des prestataires du parc roulant pour l'année 2025 destiné à la réparation du matériel des berces des spécialités, des contrôles de détecteurs CERT, du contrôle d'étanchéité EPI (conserver uniquement), des frais de réparation sur engins sous réserve de passation du marché en cours de relecture au 18oct22 par la DAPM, ainsi que du report des AE 2024 à hauteur de 533 058 F.

11/ Il s'agit des contrats de maintenance et d'utilisation des différents sites tels que l'abonnement OPT du Mont Kouré et du Mont Ravel et TDF.

12/ Il s'agit de la convention avec le prestataire Assystem pour le contrat de maintenance des 74 sirènes tsunami en NC.

(012) charges de personnel et frais assimilés

Il s'agit du défraiement des personnels ayant le statut de sapeur-pompier volontaire (SPV) sous contrat à la DSCGR, employés par les différents services de la direction et essentiels à son bon fonctionnement ainsi que des cotisations sociales y afférent (indemnisation du personnels au titre des vacances, cotisations Cafat, UISC CCS et AT sur vacances).

Investissement

Recettes

Hors AP : (13) subventions d'investissement

Il s'agit d'une recette provenant de l'OPT de 127,7 MF qui sera reversée à l'Etat à DSCGR afin d'avoir l'accès à un réseau de communication sécurisé auquel pourra se raccorder le Centre Unique de Régulation et de Traitement des Appels de la Nouvelle-Calédonie (CURTA). Cette recette, ainsi que la dépense correspondante avaient été prévues lors de la décision modificative n°6 du budget propre 2024, mais n'avait pas pu être exécutée à la clôture.

Dépenses

(P0407-2017/4) Centre Unique de Régulation et de Traitement des Appels de la Nouvelle-Calédonie (CURTA)

100 MF sont inscrits dans le cadre de la mise en activité du projet CURTA. Plusieurs étapes essentielles restent à mettre en œuvre, pour l'aboutissement du projet :

- l'achat du logiciel Nexis et handicap et le contrat murs d'images.
- la mise en place des solutions métiers CURTA regroupant les achats de terminaux informatiques radio, téléphonique et le bilan patient victime (SYOPE), les terminaux pour la

Economie verte, aménagement urbanisme, environnement, prévention et gestion des risques

solution SYOPE, les équipements divers avec la salle repli CURTA, le système antenne, le parafoudre sur l'immeuble LE SANTAL.

- le paiement des décomptes 18 et 19 pour DGD et état 18 et 19, suite aux rejets DBAF en cours d'exécution, le démontage, le grutage et le stockage des antennes du site principal Curta le Santal.

(P0407-2023/1) PES - Equipement spécifique DSCGR

Afin que la DSCGR soit opérationnelle, il est sollicité pour 0,15 MF l'achat de sirènes de Nouméa, ainsi que l'achat de la licence informatique cartographique et le contrôle d'accès (les équipements de déclenchement et d'alimentation photovoltaïques des 7 sirènes tsunami sont mutualisés avec la ville de Nouméa, pour risque requins - MAGIS).

(P0407-2023/2) PES - Véhicules et engins DSCGR

Afin d'être équipée au mieux, la DSCGR sollicite l'acquisition d'une ambulance provenant de métropole pour 18,2 MF.

Hors AP : (204) subventions d'équipement versées

Il s'agit d'une subvention d'un montant de 127,7 MF à verser à l'agence du numérique des forces de sécurité intérieure (Etat) pour l'accès à un réseau de communication sécurisé auquel pourra se raccorder le Centre Unique de Régulation et de Traitement des Appels de la Nouvelle-Calédonie (CURTA).

Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT)	Recettes :	490 000 F
	Dépenses :	700 000 F

Investissement

Recettes

(P0407-2024/5) référentiel littoral NC - LIDAR - Fonds vert - Recettes (0,49 MF)

Un appel de fonds à l'Etat pour les 30% d'avance autorisée par le Fond Vert sera réalisé en 2025 (soit 70% de 0,7 MF).

Dépenses

(P0407-2024/4) référentiel littoral NC - LIDAR - Fonds vert - Dépenses (0,70 MF)

Cette opération est cofinancée à hauteur de 70% par l'Etat et 30% par la Nouvelle-Calédonie dans le cadre du Fond Vert. Le lancement de l'AMO avec le SHOM (service hydrographique et océanographique de la marine) permettra de constituer les pièces techniques de l'appel d'offres international destiné à identifier un industriel apte à réaliser les acquisitions LiDAR aéroportées nécessaires au RLNC. La venue de l'avion et les acquisitions LiDAR sont planifiés pour 2026 ce qui nécessitera 100 MF et autant en 2027 pour la partie traitement.

A0407-04 : Soutien et pilotage

Economie verte, aménagement urbanisme, environnement, prévention et gestion des risques

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	8 919 948	10 456 373	10 455 544	100%	8 206 927	-22%
DSCGR						
Recettes	42 428 897	250 575 000	98 194 821	39%	152 175 000	55%
Dépenses	36 249 762	70 635 642	48 637 823	69%	25 999 000	-47%

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Dépenses : 8 206 927 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractères général

Les charges à caractère général sont constituées de dépenses de fluides pour le site de la direction de la Sécurité civile. Le poste principal, celui des télécommunications, a connu une forte hausse en 2024 pour les mêmes raisons que celui de la cellule de crise et les prévisions pour 2025 reviennent à des valeurs inférieures à celles de 2023, d'où une économie réalisée depuis sur ce poste.

Direction de la sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR)	
Recettes :	152 175 000 F
Dépenses :	25 999 000 F

Fonctionnement

Recettes

(74) dotations, subventions et participations

Absence de commentaires de la direction.

Dépenses

(011) charges à caractère général

Le budget de fonctionnement de la direction permet de financer les dépenses transverses et communes aux quatre services de la direction, ces frais divers sont les suivants :

- le transport collectif du personnel (BSM) : Pour la Province des îles, les visites médicales d'aptitude des SP (un médecin et deux infirmiers), soit deux passages/an pour chaque île ;
- le marché TECHNET, une convention de nettoyage des différents sites ;
- la solution métier NEXSIS + l'évolution SKAZY. Il s'agit d'un logiciel informatique propre à la DSCGR développée et conçue pour la DSCGR (nom du logiciel est GES), disposant de mise à jour et de développements ;
- l'achat de fournitures pour les OPS et Admin. gale ;
- les dépenses de toner des photocopieurs du BAF et direction ;
- la machine à affranchir et le photocopieur ;

Economie verte, aménagement urbanisme, environnement, prévention et gestion des risques

- Les assurances flottes des parcs roulants, les équipements et les flottants, le CURTA du SOGC ;
- La ville de Nouméa avec les enlèvements ordures ménagères ;
- 2 campagnes de diffusion d'alertes sur la prévention des risques en spots TV (convention obligeant) ;
- les frais de télécommunications et les autres fluides ;
- Les fournitures indispensables à l'entretien des véhicules (adm.Gale), des engins des bâtiments et locaux (CHT) ;
- COG des travaux de films solaires, l'habillage ascenseur et la signalétique ;
- Contrat des copieurs avec Burocal, espaces pro, office plus et Myl électronique.

A0407-05 : Assistance aux acteurs de sécurité civile

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DSCGR						
Dépenses	23 774 874	25 356 988	12 482 386	49%	7 650 000	-39%
Investissement						
DSCGR						
Dépenses	1 782 165	.	.		.	

Direction de la sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR)	Dépenses :	7 650 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Ce bureau agrège différentes missions telles que la gestion des visites médicales des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels de Nouvelle-Calédonie et le soutien des associations agréées de sécurité civile, notamment les subventions diverses, le tout réparti de la façon suivante :

- les gilets d'intervention marqués sans manche multipoches pour le personnel de santé, les mètres rubans, les piles pour le matériel médical, les tensiomètres manuels, les thermomètres électroniques, les otoscopes, les stéthoscopes, les ciseaux à vêtement, les lampes frontales.
- Les examens paramédicaux et les consultations spécialisées dans le cadre de l'aptitude médicale à servir.

(012) charges de personnel et frais assimilés

Le bureau du BSM, pour des raisons essentielles de fonctionnement, fait appel très régulièrement aux SPV de la DSCGR. Il s'agit des vacations de personnel de santé (médecins, pharmaciens, psychologues, infirmiers) et de personnels de santé sous la couverture CAFAT.

Coordination et développement des transports

Mission M05

Coordination et développement des transports

	BP 2025	Reports	Total budget 2025
RECETTES	553 523 391	-	553 523 391
FONCTIONNEMENT :	197 300 000	-	197 300 000
INVESTISSEMENT :	356 223 391	-	356 223 391
DEPENSES	2 848 824 250	54 792 925	2 903 617 175
FONCTIONNEMENT :	656 439 135	54 792 925	711 232 060
INVESTISSEMENT :	2 192 385 115	-	2 192 385 115

Pour information, la masse salariale affectée à cette mission s'élève à **1 996 910 620 F.**

Contrôle et exploitation aériens

Le programme contrôle et exploitation aériens regroupe les activités de la direction de l'aviation civile (DAC) en Nouvelle-Calédonie en matière de prestations de services de navigation aérienne, incluant l'installation et la maintenance des systèmes techniques de navigation aérienne.

Développement du transport aérien

Ce programme regroupe les missions de régulations économique et juridique en matière d'aéroport, de transports aériens et d'environnement, ainsi que l'ensemble de l'ingénierie aéronautique.

Infrastructures et sécurité routières

Le programme infrastructures et sécurité routières comporte deux volets :

- infrastructures: routes et bâtiments,
- transports terrestres et circulation routière.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme infrastructures et sécurité routières, pour le volet infrastructures, la direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT) construit, aménage et entretient les infrastructures telles que :

- les routes pour faciliter les déplacements des personnes et des biens dans les conditions de sécurité, et de régularité du temps de parcours adaptées aux besoins de la population ;
- les bâtiments destinés à recevoir les services publics liés à la sécurité routière.

Pour le volet transports terrestres et circulation routière, la DITTT est chargée de faire appliquer la réglementation en la matière (permis de conduire, autorisation de circuler, cartes professionnelles, ...) et de définir une politique stratégique quinquennale de sécurité routière.

Coordination et développement des transports

Transports et activités maritimes

Cette mission M05 permet à la direction des affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie (DAMNC) de mener ses actions en matière de gestion administrative des gens de mer, de sécurité des navires et de navigation maritime. Par le biais du budget qui lui est alloué, la DAMNC s'attache également à organiser et à soutenir le transport maritime et plus particulièrement les dessertes au niveau du territoire.

La DITTT, quant à elle, contribue à la sécurité des routes maritimes et à la sauvegarde de l'environnement marin de la Nouvelle-Calédonie par la mise en place et l'entretien du balisage et la participation au plan POLMAR. La compétence en matière de signalisation maritime et d'hydrographie du lagon est transférée depuis 1er janvier 2011.

Enjeux et contexte

Direction de l'aviation civile (DAC) :

Les programmes 501 et 502 regroupent toutes les actions garantissant le fonctionnement, dans les meilleures conditions de sécurité et d'efficacité, des services publics qui contribuent à l'activité aérienne en Nouvelle-Calédonie.

La direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie coordonne :

- Le contrôle et l'exploitation aériens, via des prestations de services de navigation aérienne, incluant l'installation et la maintenance des systèmes techniques de navigation aérienne ;
- Le développement du transport aérien via les régulations économique et juridique en matière d'aéroports, de transports aériens et d'environnement, et également via l'ingénierie aéronautique.

Ces services sont mis en œuvre directement sur les aérodromes de Nouméa-Magenta, de Lifou-Wanaham et de Koné, et, via des conventions d'assistance, sur les aérodromes gérés par les trois provinces. Les prestations reposent sur des installations de navigation aérienne couvrant l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.

Un cadre de sécurité réglementaire garantit une exploitation optimale qui repose notamment sur le maintien de compétences, la formation permanente des personnels et la mise en œuvre de moyens fiabilisés pour permettre une activité aérienne sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.

Direction des affaires maritimes (DAM) :

La direction des affaires maritimes s'inscrit depuis quelques années dans une démarche de modernisation de l'action publique. Elle participe à de nombreuses missions (surveillance générale de la navigation et activités nautiques, contrôle des navires, sécurité en mer....) et collabore activement avec d'autres organisations locales, nationales et internationales. Pour toutes ces missions, le recours à des moyens modernes est un enjeu majeur. Afin d'améliorer le service rendu aux usagers, la DAM souhaite poursuivre la mise en place de nouveaux outils.

Ainsi, pour permettre le développement et le maintien en conditions opérationnelles, la DAM a besoin de déployer des applications métiers et d'entamer une dématérialisation de ses démarches auprès des usagers. Elle doit donc disposer de moyens supplémentaires, concourant au fonctionnement des directions de la Nouvelle-Calédonie, dans un objectif de :

- Permettre la mobilité des usagers de la mer en toute sécurité ;
- Maintenir les infrastructures à un niveau de service performant et approprié, dans le respect des normes internationales ;
- Développer les infrastructures existantes ;
- Améliorer les connaissances et les compétences des professionnels de la mer (formation, re-validation des acquis...) ;
- Permettre à la Nouvelle-Calédonie de devenir un hub maritime dans le Pacifique, notamment en matière de savoir-faire dans la maintenance, la réparation et la construction navale.

Coordination et développement des transports

L'entretien et le suivi des navires, ainsi que la formation des marins sont autant d'enjeux essentiels à la politique de prévention des risques du territoire. Par ailleurs, la mise en place et l'entretien du balisage contribue à la sécurité des routes maritimes, à la protection de l'environnement marin et à la sauvegarde de la vie humaine en mer.

En 2025, ce budget sera dédié à :

- La maintenance en condition opérationnelle des outils existants, notamment la modernisation de certaines applications métiers afin d'améliorer les services aux usagers (carte de navigation et de circulation, audit d'inspection, déclarations diverses....).
- Des dépenses stratégiques telles que les télédéclarations, les inspections de terrain.
- La finalisation des contrats de développement (PPI), en particulier la modernisation et la mise aux normes de la Cale 1000 T de Nouville, de manière à permettre le démantèlement des deux patrouilleurs de l'armée.

Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT) :

Les missions de la DITTT sont multiples :

- création, sécurisation et entretien des infrastructures routières et des ouvrages d'arts ;
- entretien du balisage maritime pour la sécurité des usagers de la mer ;
- topographie, cartographie, géodésie et gestion du cadastre ;
- transports terrestres et circulation routière avec la délivrance des autorisations de circulation (permis de conduire, autorisation des professionnels), conformément à la réglementation ;
- éducation routière et lutte contre l'insécurité routière.

Ces missions, très opérationnelles, ont un impact direct sur la société civile et nécessitent donc, des moyens et des outils modernes pour être menées efficacement.

Dans ce cadre, la DITTT poursuit sa transformation digitale au travers de la mise en place de son système d'information des transports terrestres. Ce projet vise à moderniser toute la chaîne de traitement de l'information, depuis l'immatriculation d'un véhicule jusqu'à sa sortie du parc, en passant par la délivrance de titres de circulation modernisés et connectés, des téléservices pour les usagers et les professionnels, et des applications de contrôle destinées aux forces de l'ordre.

Service ROUTES - DITTT :

La DITTT construit, aménage et entretient le réseau routier territorial (580 km de routes et plus de 420 ouvrages) pour atteindre trois objectifs :

1. permettre la mobilité des usagers en toute sécurité ;
2. maintenir un niveau de service performant et approprié des infrastructures ;
3. développer les infrastructures existantes.

Service Phares et Balises-DITTT :

Maintien à niveau de la qualité des moyens humains et matériels, nautiques et terrestres actuels du service à isopérimètre d'intervention. Les bénéficiaires de ce dispositif sont les usagers de la mer. La DITTT contribue directement à la sécurité des routes maritimes et à la sauvegarde de la vie humaine en mer. Indirectement, elle participe à la protection de l'environnement marin de la NC par la mise en place et l'entretien du balisage.

Coordination et développement des transports

Service Immatriculation :

La sécurité en matière de véhicules constitue un enjeu majeur pour la protection des personnes et des biens. Elle constitue également un gage de qualité pour les constructeurs et importateurs de véhicules du monde entier.

La réglementation des véhicules en matière de sécurité et de mise en circulation est principalement intégrée dans le code de la route.

Constitué de deux bureaux, le service :

- réalise les opérations de réception et d'homologation des véhicules en vue de leur mise en circulation en Nouvelle-Calédonie ;
- procède aux opérations de contrôle technique périodique obligatoire ;
- procède à l'immatriculation et à la délivrance des cartes grises ;
- assure la mise à jour des bases de données relatives à l'immatriculation des véhicules.

Service des permis de conduire :

La DITTT gère l'organisation des examens et la délivrance des permis de conduire, ainsi que la gestion des autorisations liées à l'enseignement de la conduite. Elle assure la gestion des suspensions administratives des permis de conduire et la mise à jour de la base des permis de conduire. Un espace clientèle est à disposition du public afin de répondre aux diverses demandes des usagers (duplicata, échanges de permis, certificat de reconnaissance d'un permis étranger, changement d'état civil, conversion de brevet militaire, mise à jour des droits à conduire et permis international), soit environ 600 clients par semaine. Enfin, la DITTT se doit de faire évoluer le code de la route NC afin d'améliorer la sécurité routière.

Service des transports et de la sécurité routière :

Ce service assure l'instruction, le traitement et la délivrance des autorisations liées aux transports de personnes et de marchandises, ainsi que la planification et l'organisation d'actions de sécurité routière. Enfin, il effectue le suivi et l'analyse des données relatives à l'accidentologie.

Objectifs 2025

Direction de l'Aviation Civile (DAC) :

L'objectif principal consiste à maintenir un haut niveau de sécurité du trafic aérien, tout en améliorant son adaptabilité dans un contexte mondial en constante évolution.

Direction des affaires maritimes (DAM) :

Les objectifs pour 2025 sont les suivantes :

- Sécurité maritime : maintenir un haut niveau de sécurité en assurant un suivi étroit des navires et en adaptant les exigences aux spécificités du territoire. Le programme SECUMAR se poursuit pour garantir cette surveillance. Des ajustements sont régulièrement proposés pour permettre que les activités maritimes soient adaptées aux enjeux.

Coordination et développement des transports

- Formation maritime : développer l'offre de formation locale afin que les marins puissent accéder à des diplômes reconnus. La DAM travaille en étroite collaboration avec le GIEP.
- Continuité territoriale maritime : garantir les liaisons maritimes entre la grande terre et les îles.
- Surveillance des approches maritimes : assurer un contrôle des navires et garantir un suivi de ces derniers.

Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT) :

Plusieurs objectifs seront portés par la direction en 2025 :

- Lutte contre l'insécurité routière : poursuivre les actions validées par le conseil calédonien de la sécurité routière notamment la mise en œuvre des radars parifex, l'introduction de l'apprentissage du Code de la route dans le second degré (expérimentation pour 1000 élèves) et la poursuite des actions impactantes à court et moyen terme.
- Modernisation et service à l'utilisateur : amélioration des services dédiés aux professionnels (concessionnaires, auto-écoles, centre de contrôles techniques privés).
- Modernisation interne : optimisation des outils pour fluidifier les pratiques (AOdocs pour la gestion documentaire).
- Certification ISO9001 : Finalisation de la rédaction des processus internes.

Service ROUTES - DITTT :

Les objectifs fixés dans le PPI définissent les opérations d'investissement et d'entretien selon les autorisations de programme (AP) à l'échelle d'un plan quinquennal. Les axes d'intervention sont structurés autour de :

- la création et le développement de routes ;
- la remise à niveau du réseau routier ;
- la création et le développement d'ouvrages d'art ;
- la remise à niveau des ouvrages d'art ;
- la sécurisation des traversées de villages et de tribus.

Service Phares et Balises-DITTT :

L'objectif est de garantir la sécurité des routes maritimes grâce à un balisage conforme et fiable, ainsi qu'une connaissance hydrographique précise.

Service Immatriculation :

- **Bureau des immatriculations**

Les outils de téléservice s'imposent comme une priorité pour faciliter l'accès des populations éloignées ou ayant des contraintes physiques.

Grâce aux téléservices, elles peuvent suivre l'état de leur demande en ligne sans avoir à contacter le service client et bénéficier d'un accès simplifié aux démarches administratives.

D'autre part, pour la collectivité, cela permettra également de réduire les coûts liés aux infrastructures physiques et aux effectifs.

- **Bureau des réceptions**

Coordination et développement des transports

Pour participer à la reprise de l'activité du contrôle technique, la DITTT souhaite transférer aux centres privés le contrôle technique des véhicules légers soumis à obligation (taxi, ambulances, auto-écoles, + de 20 ans...). Cela concerne environ 5 000 véhicules.

Pour cela, il sera nécessaire de développer un module dédié aux contrôles techniques effectués par les centres agréés et mettre à jour la réglementation associée.

Service des permis de conduire :

Dans le cadre de la transformation digitale, la DITTT modernise son système d'information afin de faciliter la gestion des examens des permis de conduire, ainsi que les échanges avec les auto-écoles. Une évolution vers un téléservice dédié aux usagers permettra de simplifier l'ensemble des transactions liées au permis de conduire.

Service des transports et de la sécurité routière :

Le service assure la mise en œuvre des compétences en matière de transports terrestres, de circulation routière et de lutte contre l'insécurité routière. Ses missions principales sont la délivrance des documents de circulation (permis de conduire, cartes grises, autorisations de transport), l'organisation annuelle des examens (20 000 candidats) et de contrôles techniques (8 000 véhicules). Il assure le suivi du parc automobile et des autorisations afférentes.

Coordination et développement des transports

P0501-Contrôle et exploitation aériens	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	3 000 000	-	3 000 000
FONCTIONNEMENT :	3 000 000	-	3 000 000
DEPENSES	31 422 266	425 539	31 847 805
FONCTIONNEMENT :	31 422 266	425 539	31 847 805
INVESTISSEMENT :	-	-	-

A0501-02 : Formation

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAC						
Dépenses	23 626	7 875	7 875	100%	25 000	217%
(011) charges a caractere general	23 626	7 875	7 875	100%	25 000	217%

Direction de l'aviation civile (DAC)	Dépenses :	25 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Le renouvellement des titres d'accès réglementés sur les plateformes aéroportuaires exige l'accomplissement d'une action de formation en ligne. Les 0,025 MF permettent la réalisation d'une dizaine de formations. Pour des raisons pratiques dans l'organisation de ces formations, celles-ci sont directement prises en charge sur les lignes de la DAC-NC.

A0501-03 : Soutien et pilotage

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAC						
Dépenses	5 188 102	6 325 266	6 043 169	96%	2 650 000	-56%
(011) charges a caractere general	5 188 102	6 325 266	6 043 169	96%	2 650 000	-56%
DAAF						
Dépenses	596 824	623 074	622 501	100%	680 000	9%
(011) charges a caractere general	596 824	623 074	622 501	100%	680 000	9%

Direction de l'aviation civile (DAC)	Dépenses :	2 650 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Coordination et développement des transports

Un montant global de 2,65 MF couvre l'approvisionnement en carburant pour les véhicules de service et les véhicules d'intervention des services de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs (SSLIA) (2 MF), les frais de transport aérien domestiques et les indemnités de déplacement des agents (missions à l'étranger, inspections, réunions) (0,30 MF), les frais de déplacement du médecin à normes pour les visites médicale des pompiers (0,35 MF).

**Direction du budget et des affaires financières
(DBAF)**
Dépenses : 680 000 F
Fonctionnement
Dépenses

(011) charges à caractère général

Les dépenses du service administratif de la DAC regroupent les consommations d'électricité et de télécommunications. Ces dépenses augmentent en fonction des hausses de tarifs des opérateurs pour 2025.

A0501-04 : Exploitation opérationnelle et technique

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAC						
Recettes	-	4 500 000	151 430	3%	3 000 000	1881%
(74) dotations, subventions et participations	-	4 500 000	151 280	3%	3 000 000	1883%
(77) produits exceptionnels	-	-	150		-	-100%
Dépenses	19 639 535	16 241 872	14 925 847	92%	14 687 266	-2%
(011) charges à caractère général	19 638 893	16 223 172	14 907 147	92%	14 687 266	-1%
(67) charges exceptionnelles	642	18 700	18 700	100%	-	-100%
DBAF						
Dépenses	12 648 745	12 399 035	12 399 035	100%	13 380 000	8%
(011) charges à caractère général	12 648 745	12 399 035	12 399 035	100%	13 080 000	5%
(67) charges exceptionnelles	-	-	-		300 000	
Investissement						
DAC						
Dépenses	5 255 738	-	-		-	
(21) immobilisations corporelles	5 255 738	-	-		-	

Direction de l'aviation civile (DAC)
Recettes : 3 000 000 F
Dépenses : 14 687 266 F
Fonctionnement
Recettes

(74) dotations, subventions et participations

La Nouvelle-Calédonie et les provinces ont conclu des conventions par le biais desquelles la DAC-NC assiste et conseille ces collectivités pour la maintenance ou la réparation de leurs équipements aéronautiques. A ce titre, les frais sont avancés par la Nouvelle-Calédonie, puis remboursés par les intéressées sur la base d'états trimestriels. Les derniers renouvellements de ces conventions réalisés plusieurs mois après l'échéance des conventions antérieures, et les difficultés de déplacements de

Coordination et développement des transports

2024 ont progressivement amené un retard de re-facturation et une baisse des recettes sur les trois derniers exercices.

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les dépenses de fonctionnement de cette action s'élèvent à 14,687 MF. Elles comprennent l'ensemble des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services de navigation aérienne des aérodromes de Magenta, Koné et Lifou, afin notamment d'assurer le maintien en conditions opérationnelles des équipements nécessaires à la sécurité et à la régularité des services rendus.

Elles englobent notamment les frais de déplacement du personnel et la location des moyens nécessaires (hélicoptère ou bateau), aux maintenances préventives et correctives des sites de la navigation aérienne inaccessibles par voie terrestre (Mont Dore, île Ouen, Koniambo), la révision annuelle des groupes électrogènes, l'entretien et le dépannage des appareils techniques et des équipements de la navigation aérienne.

Elles comprennent également les dépenses contractualisées suivantes :

- Les contrats d'occupation des sites sur lesquels sont installées les antennes nécessaires à la navigation aérienne du système WAM (Wae Lifou, Montravel, île Ouen, Phare Amédée) ;
- Les frais de télécommunication autres que fluides (BP aérodrome de Lifou, abonnements satellitaires Magenta et Lifou, ADSL Koné, Lifou, liaisons spécialisées pour le WAM (Wide Area Multilateration) ;
- Les contrats divers d'entretien d'espaces verts (sites aéroportuaires et feux d'obstacles du Koniambo), de locaux (bureaux et tours de contrôle des aérodromes de Magenta et de Lifou) et de maintenance de matériel (onduleurs, photocopieurs, application intranet de gestion de câblage).

**Direction du budget et des affaires financières
(DBAF)**

Dépenses : 13 380 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les charges à caractère général comprennent les consommations d'eau, d'électricité et de télécommunications. Ce dernier poste est élevé du fait des communications de navigation. Les dépenses prévues pour 2025 restent sensiblement alignées sur celles des années précédentes.

(67) charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles concernent ici des titres de recettes qui ont été annulés sur des exercices antérieurs pour non recouvrement des sommes, pour un montant estimé à 0,300 MF.

P0502-Régulation économique du transport aérien et continuité territoriale	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	122 200 024	-	122 200 024
FONCTIONNEMENT :	6 700 000	-	6 700 000
INVESTISSEMENT :	115 500 024	-	115 500 024
DEPENSES	346 326 998	6 044 673	352 371 671
FONCTIONNEMENT :	192 474 500	6 044 673	198 519 173
INVESTISSEMENT :	153 852 498	-	153 852 498

A0502-04 : Adapter les infrastructures à l'évolution du trafic

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAC						
Recettes	1 420 625	-	17 490		-	-100%
(77) produits exceptionnels	1 420 625	-	17 490		-	-100%
Dépenses	2 175 530	2 223 950	2 223 950	100%	7 700 000	246%
(011) charges a caractere general	2 175 530	2 223 950	2 223 950	100%	2 700 000	21%
(67) charges exceptionnelles	-	-	-		5 000 000	
Investissement						
DAC						
Recettes	14 703 253	125 000 000	62 500 000	50%	62 500 024	0%
(23) immobilisations en cours	3 253	-	-		-	
(13) subventions d'investissement	-	125 000 000	62 500 000	50%	62 500 024	0%
(45821901) rp14 - mise aux normes aerodrome magenta	14 700 000	-	-		-	
Dépenses	178 337 307	157 739 924	157 739 924	100%	131 092 498	-17%
(21) immobilisations corporelles	7 235 769	-	-		-	
(20) immobilisations incorporelles	18 826	3 396 410	3 396 410	100%	-	-100%
(23) immobilisations en cours	171 082 712	54 343 514	54 343 514	100%	131 092 498	141%
(204) subventions d'equipement versees	-	100 000 000	100 000 000	100%	-	-100%
DBAF						
Dépenses	-	11 319 650	11 319 650	100%	-	-100%
(041) operations patrimoniales	-	11 319 650	11 319 650	100%	-	-100%

Direction de l'aviation civile (DAC)	Recettes :	62 500 024 F
	Dépenses :	138 792 498 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Un montant de 2,7 MF est inscrit pour la prestation de maintien en condition opérationnelle des équipements du WAM (Wide Area Multilateration), conformément au marché 055M17. Le WAM est une technologie de visualisation des aéronefs par les contrôleurs aériens, basée sur les données fournies par un ensemble de stations au sol, qu'il convient de maintenir en bon état de fonctionnement, ces équipements étant arrivés en fin de garantie depuis 2021.

(67) charges exceptionnelles

Coordination et développement des transports

Une remise gracieuse partielle de pénalités (50% du montant) a été accordée en réponse à la demande du titulaire du marché de mise aux normes de la RP14. L'instruction de ce dossier, qui n'a pu être menée qu'en 2023, a de nouveau subi les effets des réductions de budget de 2024 après les événements du mois de mai.

Investissement

Recettes

(13) Subventions d'investissement : (P0502-2020/1) cdv 17-23 développement aérogare de Wanaham - part état

Cette opération est inscrite au Contrat de Développement 2017-2024. Une prolongation dudit contrat sur l'année 2025 permettrait de percevoir le solde de la subvention de l'Etat, à savoir 62,5 MF.

Dépenses

(23) Immobilisations en cours : (P0502-2016/1) extension aérogare de Lifou

Le montant de l'Autorisation de Programme (AP) est actuellement de 1,9 Mds.

Les travaux sont en cours et concernent la réalisation d'un nouveau bâtiment pour le traitement du fret.

Pour mémoire, le nouveau bâtiment pour le traitement des passagers a été mis en service en 2022.

La fin des travaux est prévue pour la mi-2025 et le montant prévisionnel de dépense de crédits est de 120 MF, avec une répartition de 90 MF au premier semestre et 30 MF au second semestre.

(23) Immobilisations en cours : (P0502-2016/2) déploiement outil surveillance WAM-NC

La Nouvelle-Calédonie a conclu deux marchés pour la fourniture du système de visualisation des aéronefs en tour de contrôle (WAM/wide area multilateration) et l'installation des équipements nécessaires. Au titre de ces marchés, la mise au point sur site et l'assistance à la mise en service ont été réalisées en 2020, ainsi que l'achat d'une balise supplémentaire nécessaire pour l'extension de la couverture au nord de la Nouvelle-Calédonie (site de Tiébaghi). Le système a été mis en service en 2021 en s'appuyant sur un réseau de huit stations WAM.

En 2024, avec l'appui des ressources de l'Etat au titre de la convention n°058 du 25 mai 2010 relative à la création d'un service mixte dénommé « Direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie », l'installation de la dernière balise sur l'îlot Amédée a pu être finalisée suite à l'équipement du site par l'OPT d'une station de téléphonie mobile. Cette intervention a permis par ailleurs de solder le marché 064M18 d'installation des équipements.

Toutefois, cette dernière balise WAM, point critique pour la performance du système aux alentours de Magenta, doit encore être intégrée au système fourni par la société Thalès au titre du marché 055M17 de fourniture du système. C'est l'objet des prestations à financer par les crédits sollicités en 2025, soit 11 MF, et qui permettront de solder cette opération, ainsi que le règlement des révisions de prix qui sont en attente depuis 2023.

Coordination et développement des transports

A0502-05 : Gestion des aéroports territoriaux

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAC						
Recettes	37 608 860	13 250 000	7 765 646	59%	6 700 000	-14%
(70) produits des services, du domaine et ventes diverses	18 834 271	13 250 000	7 765 646	59%	6 700 000	-14%
(77) produits exceptionnels	18 774 589	-	-		-	
Dépenses	192 014 769	158 789 680	120 223 525	76%	176 694 500	47%
(011) charges a caractere general	165 918 383	147 412 846	118 846 691	81%	164 959 500	39%
(65) autres charges de gestion courante	26 096 386	10 000 000	-	0%	11 735 000	
(67) charges exceptionnelles	-	1 376 834	1 376 834	100%	-	-100%
DBAF						
Dépenses	9 283 661	7 343 544	7 342 246	100%	8 080 000	10%
(011) charges a caractere general	9 283 661	7 343 544	7 342 246	100%	8 080 000	10%
Investissement						
DAC						
Dépenses	110 105 016	50 004 348	48 184 850	96%	22 760 000	-53%
(21) immobilisations corporelles	62 138 857	21 338 240	20 935 872	98%	22 260 000	6%
(20) immobilisations incorporelles	16 805 935	8 996 282	8 996 282	100%	500 000	-94%
(23) immobilisations en cours	31 160 224	19 669 826	18 252 696	93%	-	-100%
DBAF						
Recettes	8 466 909	-	-		53 000 000	
(041) operations patrimoniales	8 466 909	-	-		53 000 000	
Dépenses	8 466 909	-	-		-	
(041) operations patrimoniales	8 466 909	-	-		-	

Direction de l'aviation civile (DAC)

Recettes : 6 700 000 F
Dépenses : 199 454 500 F

Fonctionnement

Recettes

(70) produits des services, du domaine et ventes diverses

Redevances aéroportuaires : 6,3 MF

La prévision de recette de 6,3 MF correspond aux redevances à percevoir sur les aérodromes de Lifou et Koné :

- La redevance d'atterrissage est perçue pour chaque atterrissage d'un aéronef. Elle est fonction de la masse maximale au décollage et estimée à 2,2 MF pour 2025.
- La redevance « passager » est estimée à 4,1 MF pour 2025.

Location du matériel de contrôle de glissance : 0,4 MF

En 2022, la Nouvelle-Calédonie a fait l'acquisition d'un équipement de mesure de la glissance des pistes d'aérodrome pour 13 MF et a formé ses agents à son utilisation afin de réduire le coût de ces contrôles périodiques obligatoires (précédemment réalisées par des prestataires extérieurs à la Nouvelle-Calédonie avec acheminement de leur propre matériel vers le territoire et retour). Désormais, la Nouvelle-Calédonie est autonome en la matière et propose également aux exploitants aéroportuaires du territoire de réaliser ces contrôles pour des coûts et délais optimaux. Une prévision de recette de 0,4 MF est inscrite au BP 2025 pour la mesure de glissance de la piste de l'aéroport de Tontouta.

Dépenses

Coordination et développement des transports

(011) charges à caractère général

Les charges de fonctionnement des aérodromes incluent l'ensemble des prestations permettant d'entretenir les plateformes, garantir l'accueil des passagers et maintenir les installations et les équipements des services de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs (SSLIA), ainsi que pourvoir aux besoins courants des services. Elles sont de deux natures, sur AE et hors AE.

Sur la plateforme de Magenta, 13 MF sont dus annuellement à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Calédonie (CCI) dans le cadre de la délégation de service public pour le fonctionnement du bâtiment SSLIA. La mutualisation de ces prestations permet une rationalisation des coûts d'entretien.

Sur Lifou, 77 MF regroupent les dépenses relatives aux prestations de gardiennage, à la gestion des chariots à bagages, à l'entretien ménager, à la dératisation, à l'entretien des espaces verts, à la maintenance des véhicules d'intervention SSLIA, ainsi qu'à la maintenance des sanitaires, des installations électriques, de vidéo protection, aux chambres froides, aux systèmes de désenfumage, groupes électrogènes, station d'épuration, ...

Sur Lifou également, la convention d'assistance à la gestion de l'aérogare conclue avec la CCI, par convention du 19 mai 2022, représente un coût de 35,5 MF par an. Celle-ci vise à fournir une représentation sur site de l'exploitant aéroportuaire et ainsi à assurer la coordination avec les différents acteurs présents sur site. La dépense intègre notamment le coût du responsable d'exploitation, l'accueil info passagers et la gestion de la sûreté. Depuis les événements de 2024, ce marché a fait l'objet d'une renégociation avec le prestataire, mais il est néanmoins proposé de conserver cette somme afin de régler le reste à payer 2024, et en prévision d'un retour à la situation contractualisée précédente sur Lifou.

Les besoins courants des services comprennent les achats de produits et fournitures : agents (produits) extincteurs, moyens de prévention du péril animalier, fournitures et produits pharmaceutiques, tenues de pompiers, repas des pompiers, abonnements ADSL, fret pour l'acheminement des biens sur Koné ou Lifou, et redevances de collecte des ordures ménagères. Par ailleurs, un certain nombre de prestations sont indispensables ou obligatoires afin de garantir le niveau des SSLIA : révisions et ré-épreuves des équipements de protection individuelle et des radeaux de sauvetages, maintenances curatives des véhicules d'intervention, pneumatiques, entretien des espaces verts de Koné et révision des bouteilles d'oxygène. Ces coûts de fonctionnement s'élèvent à 38,2 MF sur le BP 2025.

(65) autres charges de gestion courante

La délégation de service public détenue par la CCI sur la plateforme de Magenta, par contrat du 19 décembre 2023, prévoit la compensation du déficit annuel d'exploitation. Pour 2024, la compensation exceptionnelle liée aux conséquences de la crise du mois de mai s'élève à 11,7 MF. Pour 2025, la prévision fait état de 6 MF.

Investissement

Dépenses

(21) Immobilisations corporelles : (P0502-2023/3) PES équipement divers DAC

Le montant de l'Autorisation de Programme (AP) est actuellement de 57 MF.

Coordination et développement des transports

Cette opération supporte l'achat des équipements et matériels spécifiques des aérodromes de Magenta, Koné et Lifou. Au BP 2025, sont inscrites les dépenses relatives :

- 6,9 MF ont été inscrits, pour le remplacement d'équipements de navigation aérienne pour assurer le maintien en condition opérationnelle du balisage lumineux des aérodromes de Magenta, Koné et Lifou, ainsi que le système automatique de transmission de paramètres qui permet d'assurer l'accessibilité de nuit de l'aérodrome de Magenta, pour les vols d'évacuations sanitaires notamment.
- 3,1 MF ont été inscrits pour une commande en cours pour des équipements de la remorque permettant de réaliser les mesures de glissance sur les pistes. Ces équipements ont été détruits dans un incendie lors des événements de mai 2024. La livraison de ces équipements est prévue pour février 2025.

Les inscriptions prévues au BP 2025 sont inférieures aux besoins réels du service. Ainsi, en ce qui concerne le remplacement d'équipements de navigation aérienne, l'inscription budgétaire n'est que de 6,9 MF alors que les opérations prévues nécessitent 10,980 MF de crédits.

(21) Immobilisations corporelles : (P0502-2023/4) PES - bâtiments DAC

Le montant de l'Autorisation de Programme (AP) est actuellement de 406 MF.

Cette opération, supporte les projets de gros entretien du patrimoine de la Nouvelle-Calédonie sur les aérodromes de Magenta, Lifou et Koné.

Le montant de crédits inscrits au projet de budget, en application de la circulaire "BP 2025", est de 12,260 MF. Ils correspondent à la seule opération actuellement en travaux, la rénovation du hangar HW3 sur l'aérodrome de Magenta, ainsi qu'à une facture de 2024 pour la CDE (0,08 MF). La fin des travaux du hangar HW3 est prévue en mars 2025.

Il est toutefois important de signaler que cette opération supporte plusieurs projets sur l'aérodrome de Magenta, qui ont été suspendus dans l'attente d'une meilleure visibilité sur l'évolution de l'activité:

- L'insonorisation de la tour de contrôle : 45 MF.
- Le remplacement du Groupe Electrogène de secours de l'aérogare : 20 MF.
- Le réaménagement de la mezzanine de l'aérogare : 70 MF.

D'autres travaux de gros entretien sur les aérodromes de Lifou et de Koné pour un montant de 50 MF sont également à prévoir.

(20) Immobilisations incorporelles : (P0502-2023/6) PES - études DAC

Le montant de l'Autorisation de Programme (AP) est actuellement de 18,6 MF.

Le montant de crédits inscrits au projet de budget est de 0,5 MF. Ils correspondent à une étude en cours avec le bureau d'étude EAU NC (contrat n° 223C23 signé en 2023), pour le traitement de l'assainissement de la zone Est de l'aérodrome de Magenta à l'aide d'une micro station d'épuration. Le dossier de consultation des entreprises (DCE) doit être produit au premier semestre 2025.

Direction du budget et des affaires financières
(DBAF)

Recettes : 53 000 000 F

Dépenses : 8 080 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les dépenses de fonctionnement du service de régulation et d'exploitation des aéroports se composent de consommations de fluides (eau, télécommunications et électricité). Ce dernier poste se justifie par les consommations d'énergie pour la signalisation des sites et les systèmes de sécurité aéroportuaires. Les dépenses budgétisées pour 2025 sont en baisse suite à une revue des conventions d'occupations avec la CCI.

Investissement

Recettes

Hors AP: (41) opérations patrimoniales

Il n'y a pas eu de fonds alloués aux travaux d'entretien des aéroports compte tenu des priorités budgétaires dédiées à la gestion de la crise.

Pour 2025, des crédits seront consacrés aux reclassements des avances de marchés de travaux qui ont été versées en 2024.

Coordination et développement des transports

P0503-Infrastructures et sécurité routières	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	389 497 438	-	389 497 438
FONCTIONNEMENT :	187 600 000	-	187 600 000
INVESTISSEMENT :	201 897 438	-	201 897 438
DEPENSES	2 261 356 032	48 322 713	2 309 678 745
FONCTIONNEMENT :	237 483 790	48 322 713	285 806 503
INVESTISSEMENT :	2 023 872 242	-	2 023 872 242

A0503-01 : Politique de sécurité routière (sensibilisation, responsabilisation, réglementation et communication)

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DITT						
Recettes	-	-	320 048		-	-100%
(74) dotations, subventions et part	-	-	320 048		-	-100%
Dépenses	21 144 237	19 364 173	17 031 376	88%	408 400	-98%
(011) charges a caractere general	6 144 237	4 364 173	2 031 376	47%	408 400	-80%
(65) autres charges de gestion cour	15 000 000	15 000 000	15 000 000	100%	-	-100%
Investissement						
DITT						
Recettes	-	-	4 295 943		-	-100%
(13) subventions d'investissement	-	-	4 295 943		-	-100%
Dépenses	16 183 294	10 091 579	13 780	0%	5 590 000	40466%
(21) immobilisations corporelles	16 183 294	10 091 579	13 780	0%	5 590 000	40466%

Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITT)

Recettes : 0 F
Dépenses : 5 998 400 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Le projet de création de mascottes pour la communication de proximité d'un montant de 0,4 MF est subventionné à hauteur de 80% par le HCR, et sa réalisation doit être faite dans les six mois dès sa notification.

Investissement

Dépenses

(21) Immobilisations corporelles : (P0503-2022/2) acquisition exploitation véhicules radars

Le remplacement du véhicule itinérant d'animation sécurité routière d'un montant de 5,6 MF est subventionné à hauteur de 77% par le HCR, et son acquisition doit être faite dans les six mois dès sa notification

Coordination et développement des transports

A0503-02 : Délivrance des permis de conduire

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DITTT						
Dépenses	2 434 368	785 396	83 430	11%	420 000	403%
(011) charges a caractere general	2 434 368	785 396	83 430	11%	420 000	403%

**Direction des infrastructures, de la topographie
et des transports terrestres (DITTT)**

Dépenses : 420 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Il est proposé l'achat de consommables (carte PVC, films de sécurité holographique, ruban de couleurs) pour l'édition des permis de conduire. Il y aurait rupture de service si l'achat était rendu impossible.

A0503-05 : Aptitudes des conducteurs

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	207 757	112 390	111 550	99%	125 000	12%
DITTT						
Dépenses	2 951 830	2 201 047	1 888 613	86%	294 000	-84%

**Direction du budget et des affaires financières
(DBAF)**

Dépenses : 125 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les charges de fonctionnement (électricité et télécommunications) subissent la hausse des tarifs des opérateurs pour 2025.

**Direction des infrastructures, de la topographie
et des transports terrestres (DITTT)**

Recettes : 0 F
Dépenses : 294 000 F

Fonctionnement

Dépenses

Coordination et développement des transports

(011) charges à caractère général

Les examinateurs du permis de conduire, au nombre de neuf, se déplacent sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. Les locations de véhicules et l'achat de billets d'avion pour s'y rendre sont donc indispensables pour la réalisation de cette mission. De plus, les examinateurs des permis de conduire perçoivent des indemnités de déplacement. Les matériels utilisés dans le cadre des examens de permis de conduire sont réparés ou remplacés.

A0503-06 : Sécurité des véhicules

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	3 758 840	3 288 320	3 288 320	100%	3 440 000	5%
DITTT						
Recettes	252 140 400	260 000 000	168 558 050	65%	174 400 000	3%
Dépenses	28 588 088	19 038 380	10 902 884	57%	1 119 780	-90%
Investissement						
DITTT						
Dépenses	52 339 115	64 757 618	58 583 170	90%	-	-100%

**Direction du budget et des affaires financières
(DBAF)**

Dépenses : 3 440 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les dépenses de fonctionnement du centre de contrôle technique des véhicules ont baissé en 2024 pour retrouver un niveau moyen pour 2025. Ces dépenses se composent essentiellement de consommations d'électricité et peu de télécommunications, dues aux installations électriques qui équipent le site.

**Direction des infrastructures, de la topographie
et des transports terrestres (DITTT)**

Recettes : 174 400 000 F

Dépenses : 1 119 780 F

Fonctionnement

Recettes

(70) produits des services, du domaine et ventes diverses

Coordination et développement des transports

Les recettes correspondent à:

- 10 MF pour la vente des carnets d'immatriculation WW aux concessionnaires automobiles ;
- 134 MF pour les redevances afférentes aux véhicules (changement de propriétaires et duplications) ;
- 30 MF pour les redevances de visites techniques et des réceptions des véhicules ;
- 0,40 MF pour les redevances des vérifications des poids et mesures.

Dépenses

(011) charges à caractère général

Il s'agit de charges liées au transport sécurisé de fonds des régies de recettes, à l'achat de petit matériel et outillage, la maintenance, réparation et l'entretien des bancs de freinage utilisés dans le cadre des visites techniques des véhicules des professionnels et particuliers.

Ces dépenses correspondent à la prise en charge des indemnités et des frais de déplacement des contrôleurs techniques, en charge des contrôles techniques des véhicules effectués sur la grande terre et les Iles Loyautés, ainsi qu'à l'entretien ménager et aux abonnements internet des centres de contrôles technique de Canala et Koné.

A0503-07 : Réseau inter-provincial

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DITTT						
Dépenses	182 952 976	180 200 000	180 180 256	100%	170 000 000	-6%
(011) charges a caractere general	24 952 976	10 200 000	10 180 256	100%	-	-100%
(65) autres charges de gestion courante	158 000 000	170 000 000	170 000 000	100%	170 000 000	0%

**Direction des infrastructures, de la topographie
et des transports terrestres (DITTT)** Dépenses : 170 000 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

Elle correspond à la contribution annuelle au fonctionnement du SMTI (syndicat mixte de transports interurbains) en tant que membre du syndicat.

Coordination et développement des transports

A0503-08 : Aménagement et entretien des routes

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DITTT						
Recettes	13 308 888	13 200 000	9 909 477	75%	13 200 000	33%
(70) produits des services, du domaine et ventes diverses	13 200 000	13 200 000	-	0%	13 200 000	
(77) produits exceptionnels	108 888	-	9 909 477		-	-100%
Dépenses	373 170 533	301 061 554	254 793 386	85%	52 954 110	-79%
(011) charges a caractere general	79 591 284	125 786 253	79 518 085	63%	23 254 110	-71%
(65) autres charges de gestion courante	293 507 402	175 275 301	175 275 301	100%	29 700 000	-83%
(67) charges exceptionnelles	71 847	-	-		-	
Investissement						
DITTT						
Recettes	253 062 284	155 222 838	978 273 054	630%	201 897 438	-79%
(23) immobilisations en cours	-	-	29 764		-	-100%
(13) subventions d'investissement	253 062 284	155 222 838	978 243 290	630%	201 897 438	-79%
Dépenses	1 977 870 860	886 369 454	803 023 311	91%	2 018 282 242	151%
(21) immobilisations corporelles	20 317 109	38 221 309	38 221 309	100%	7 628 775	-80%
(20) immobilisations incorporelles	132 074 184	84 658 618	79 150 408	93%	71 835 500	-9%
(23) immobilisations en cours	1 651 283 754	606 353 028	528 515 095	87%	1 725 200 000	226%
(204) subventions d'équipement versees	174 195 813	157 136 499	157 136 499	100%	213 617 967	36%

**Direction des infrastructures, de la topographie
et des transports terrestres (DITTT)**

Recettes : 215 097 438 F
Dépenses : 2 071 236 352 F

Fonctionnement**Recettes****(70) produits des services, du domaine et ventes diverses**

Cette recette correspond à la rémunération relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur les travaux d'ingénierie du port autonome de la Nouvelle-Calédonie au titre de l'année 2024 (non facturée).

Dépenses**(011) charges à caractère général**

Il s'agit des rémunérations aux provinces, dans le cadre de la délégation de gestion du réseau routier de la Nouvelle-Calédonie aux provinces (conventions), pour les prestations effectuées en 2024, ainsi qu'une enveloppe financière pour la gestion des routes territoriales non incluses dans les conventions (routes sur Nouméa, délaissés de routes territoriales et divers).

- 10,6 MF affectés à la province Sud dans le cadre de la délégation de gestion
- 10,1 MF affectés à la province Nord dans le cadre de la délégation de gestion
- 1,2 MF affectés à la province des Îles dans le cadre de la délégation de gestion.

Ces charges sont liées également à la maintenance, souscription et hébergement du logiciel Beyond Asset pour 1,3 MF.

Coordination et développement des transports**(65) autres charges de gestion courante**

Pour tenir compte du contexte budgétaire et en limitant ou ajournant certaines prestations d'entretien et de surveillance du réseau, il est proposé d'inscrire au budget primitif :

- 14,7 MF affectés à la province Sud dans le cadre de la délégation de gestion ;
- 14,0 MF affectés à la province Nord dans le cadre de la délégation de gestion ;
- 1,0 MF affectés à la province des Îles dans le cadre de la délégation de gestion.

Investissement**Recettes****(13) Subventions d'investissement :****(P0503-2017/6) cdv 17/23 mise 2 fois 2 voies Païta la Tontouta - part état**

Une prévision de 41,8 MF correspondant à la participation de l'Etat pour l'opération I-1-qua «Mise à 2X2 voies RT1 Païta/Tontouta » relative aux dépenses d'investissement inscrites au BP.

(P0503-2022/6) cdv17-23 reconstruction ponts – recettes

Enfin, 24,6 MF correspondent à la participation de l'Etat pour les opérations :

- I-7 «Études pour la construction du pont de la Tontouta»
- I-8 «Etudes de l'aménagement de l'entrée et la desserte de Nouville»
- I-9 «Etudes préliminaires pour la construction des pont de Ponérihouen et Poindimié»

(P0503-2024/2) RECONSTRUCTION DU PONT DE NEVOU RT3 - 36 MF

L'opération sera finalisée en 2025 et le reliquat de subvention d'un montant de 36 MF sera appelé en fin d'année.

(P0503-2024/4) SÉCURISATION DU PONT DE LA TCHAMBA RT3 - 31,5 MF

L'opération sera finalisée en 2025 et le reliquat de subvention d'un montant de 31,5M sera appelé en fin d'année.

(P0503-2024/7) CDV 24-27 CONSTRUCTION DU NOUVEAU PONT DE NOUVILLE - 68 MF

Correspond à 68% des dépenses prévues en phase avec la participation de l'Etat en termes de %. Mais l'arrêté de l'Etat prévoit la possibilité d'appeler 50% de la subvention globale, soit 231,2 MF. Le montant de 68 MF doit donc être abondé de 163,2 MF lors d'une prochaine étape budgétaire.

Dépenses**(P0503-2017/1) CDV 17-23 mise à deux fois deux voies RT1 Païta-Tontouta (161,41 MF)**

Ces crédits affectés à l'AP 2017/1 sont nécessaires aux :

- Études de régularisations foncières du col de la Pirogue (contrat 278C23) ;
- Études d'assurances foncières 2X2 voies et établissement des protocoles d'accès (marché 60M19) ;

Coordination et développement des transports

4ème et 5ème appels de fonds : opération I-1-ter "Echangeur Païta Nord" et solde à payer à la province Sud pour que la Nouvelle-Calédonie puisse appeler les dernières recettes de l'Etat. Sous réserve que l'Etat en convienne au regard de la fin du CDEV 17-24.

(P0503-2017/2) cdi 17-23 études et travaux pour amélioration de la desserte du Mont-dore sud depuis Boulari (0,71 MF)

Ces crédits affectés à l'AP 2017/2 sont nécessaires à la régularisation d'appels de fonds tranche 2021 de l'opération I-1 ter "études et travaux pour l'amélioration de la desserte du Mont-Dore depuis Boulari. L'opération est clôturée et le solde des appels de fonds reçus de la province Sud.

(P0503-2017/3) cdi 17-23 liaison - thio canala (57,5 MF)

Ces crédits affectés à l'AP 2017/3 sont nécessaires à la régularisation de six appels de fonds tranche 2021 de l'opération I-2 bis "Amélioration liaison interprovinciale côte Est, route Thio-Canala". La province Sud ne fera plus appel à de nouveau fonds, dans la mesure où elle a décidé de clôturer cette opération en 2025.

(P0503-2020/1) 20/23 - création et développement d'ouvrages d'art

Ces crédits affectés à l'AP 2020/1 sont nécessaires au règlement d'acquisitions foncières liées à la construction du nouveau pont de la Dumbéa (délibération validée en commission permanente du 23/10/2024).

(P0503-2020/3) 2020/2023 - remise à niveau des routes (700 MF)

Ces crédits affectés à l'AP 2020/3 sont nécessaires à :

- La mise en sécurité des usagers ;
- La continuité de la circulation sur les réseaux routiers de la Nouvelle-Calédonie ;
- Aux opérations de sécurisation, de renforcement, d'amélioration et de mise en conformité des équipements routiers, de la signalisation routière, des caractéristiques de la chaussée et de ses dépendances.

(P0503-2020/4) 2020/2023 - création et développement des routes

Ces crédits affectés à l'AP 2020/4 sont nécessaires à la réalisation de travaux d'amélioration et de sécurisation nécessaires, faisant suite au report du trafic aérien de Magenta sur la Tontouta. (+1300 véhicules/jours).

(P0503-2020/5) 2020/2023 - remise à niveau des ouvrages d'art

Ces crédits affectés à l'AP 2020/5 sont nécessaires à :

- La sécurité patrimoine Ouvrages d'Art de la Nouvelle-Calédonie.
- La campagne d'inspection et d'auscultation périodique des ponts sur le réseau routier de la Nouvelle-Calédonie et les travaux de remise en état du pont de Bernheim - RT1 Poya (piste SLN Népoui) (à inscrire au BS).
- Aux études pour le renforcement du pont Oua-Ya - Boulouparis (5 MF).
- Aux études pour le renforcement du pont de Tinip - Kaala-Gomen (5 MF).
- Aux études pour le renforcement du pont des Bancouliers - Moindou (5 MF).
- Aux études pour le renforcement du pont de Bâ - Houaïlou (5 MF).

Coordination et développement des transports

- Aux travaux de réparation de la passerelle piétonne Karikouié 1 - Païta (5 MF).

(P0503-2022/11) cdv17-23 études pour reconstruction ponts dépenses

Ces crédits affectés à l'AP 2022/11 sont nécessaires au pont de Poindimié, un ouvrage d'art de type VIPP (béton précontraint), présentant des désordres sur sa superstructure (appareils d'appuis, éclatement béton, corrosion aciers, fissures...) et nécessitant son remplacement à moyen terme au risque de rupture de la circulation.

Inscrites au CDEV 2017-2023, les études ont été suspendues au bénéfice du pont de Ponérihouen prioritaire. Ainsi, la présente dépense permet de finaliser les études du Pont de Poindimié et il est proposé de l'inscrire par avenant au CDEV 2024-2027.

(P0503-2024/1) reconstruction du pont de Névou rt3 - dépenses (172 MF)

Ces crédits affectés à l'AP 2024/1 sont nécessaires à la reconstruction du pont de Névou, RT3 sur la commune de Houaïlou. Celle-ci est financée par L'Etat via le Fonds Exceptionnel d'Investissement 2023 à hauteur de 50%, soit une subvention de 90 MF. Le démarrage des travaux est prévu en mai 2025 pour une durée de huit mois.

(P0503-2024/3) sécurisation du pont de la Tchamba rt3 - dépenses (90 MF)

Ces crédits affectés à l'AP 2024/3 sont nécessaires à la sécurisation du pont de la Tchamba par le remplacement des dispositifs de retenue, RT3 sur la commune de Ponérihouen. Celle-ci est financée par l'Etat via le Fonds Exceptionnel d'Investissement 2023 à hauteur de 50%, soit une subvention de 45 MF. Le marché étant signé, le démarrage de l'opération est prévu en mars 2025 pour une durée de huit mois (quatre mois d'approvisionnement et quatre mois de travaux).

(P0503-2024/6) cdv 24-27 construction du nouveau pont de Nouville - dépenses (100 MF)

Ces crédits affectés à l'AP 2024/6 sont nécessaires aux travaux de construction du nouveau pont de Nouville et financés par l'Etat à hauteur de 68%, via le CDEV 2024-2027 représentant une subvention de 462,4 MF. Une demande d'engagement de l'Etat pour la démolition du pont actuel sera faite mi 2026 et à réception de l'arrêté, il sera possible d'appeler une subvention de 40,8 MF au deuxième semestre 2026.

Le démarrage des travaux est prévu au cours du premier semestre 2025 et la démolition à la réception du pont à construire, soit début 2027.

(P0503-2024/8) cdv 24-27 construction du nouveau pont de la tontouta - dépenses (645,2 MF)

Ces crédits affectés à l'AP 2024/8 sont nécessaires aux :

- Travaux de construction du nouveau pont de la Tontouta et financé par l'Etat via le CDEV 2024-2027 à hauteur de 68%, soit une subvention de 1,6 Mds. Le démarrage des travaux est prévu à la fin du premier semestre 2025.
- Travaux de remise en état du pont existant de la Tontouta et financé par l'Etat via le CDEV 2024-2027 à hauteur de 68%, soit une subvention de 95,2 MF. Un appel d'offres est en cours de consultation et la remise des offres est prévue en mars 2025. Le démarrage des travaux est prévu au deuxième semestre 2025.

A0503-09 : Soutien et pilotage

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	5 885 546	5 802 911	5 802 911	100%	5 300 000	-9%
(011) charges a caractere general	5 885 546	5 802 911	5 802 911	100%	5 300 000	-9%
DITTT						
Recettes	65 000	-	59 400		-	-100%
(77) produits exceptionnels	65 000	-	59 400		-	-100%
Dépenses	36 981 077	25 436 492	20 898 246	82%	3 422 500	-84%
(011) charges a caractere general	34 315 936	24 367 631	19 829 385	81%	3 407 500	-83%
(65) autres charges de gestion courante	2 368 691	1 068 861	1 068 861	100%	15 000	-99%
(67) charges exceptionnelles	296 450	-	-		-	
Investissement						
DITTT						
Dépenses	570 506	-	-		-	
(21) immobilisations corporelles	570 506	-	-		-	

**Direction du budget et des affaires financières
(DBAF)**
Dépenses : 5 300 000 F
Fonctionnement**Dépenses****(011) charges à caractère général**

Les dépenses de fonctionnement du site administratif recevant le public diminuent pour 2025, permettant ainsi de réaliser des économies substantielles. Ces dépenses concernent uniquement les consommations de télécommunications dues au flux nécessaire au fonctionnement du site internet de la DITTT.

**Direction des infrastructures, de la topographie
et des transports terrestres (DITTT)**
Recettes : 0 F
Dépenses : 3 422 500 F
Fonctionnement**Dépenses****(011) charges à caractère général**

Il s'agit de dépenses transversales liées à l'entretien ménager des locaux, à l'entretien contractuel des matériels, aux locations, aux fournitures de bureau, aux carburants et aux indemnités de déplacement.

(65) autres charges de gestion courante

Cela correspond à l'abonnement Idealco - PF collaborative collectivités.

Coordination et développement des transports

P0504-Transports et activités maritimes	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	38 825 929	-	38 825 929
FONCTIONNEMENT :	-	-	-
INVESTISSEMENT :	38 825 929	-	38 825 929
DEPENSES	209 718 954	-	209 718 954
FONCTIONNEMENT :	195 058 579	-	195 058 579
INVESTISSEMENT :	14 660 375	-	14 660 375

A0504-02 : Tutelle académique sur la formation professionnelle maritime

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAM						
Dépenses	7 383 690	17 712 390	12 523 550	71%	20 000 000	60%

Direction des affaires maritimes (DAM) Dépenses : 20 000 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

Une enveloppe budgétaire de 20 MF est prévue pour financer l'adaptation de l'offre de formation aux besoins des marins et de la sécurité maritime. Il s'agit du financement de formations maritimes au pôle mer du GIEP correspondants aux besoins spécifiques pour les types de navigation en Nouvelle-Calédonie. Cette action a permis d'augmenter significativement le nombre de marins diplômés et permettre ainsi de renforcer la sécurité maritime et l'accès à l'emploi des calédoniens de tout le territoire.

A0504-03 : Contrôle de la conformité des navires aux règles de sécurité

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAM						
Dépenses	4 119 134	5 627 150	2 751 778	49%	3 510 000	28%
Investissement						
DAM						
Dépenses	119 970	-	-	-	-	-

Direction des affaires maritimes (DAM) Dépenses : 3 510 000 F

Coordination et développement des transports

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les missions de sécurité des navires augmentent sensiblement depuis plusieurs années en raison du transfert de compétences qui requiert des permis de navigation valides pour tous les navires calédoniens. Les déplacements des inspecteurs sont rationalisés, mais ils sont fréquents dans les provinces Nord et Îles, pour effectuer les inspections techniques de navires.

Ces inspections sont obligatoires et permettent de garantir un haut niveau de sécurité maritime conforme aux exigences internationales.

Depuis 2021 un ciblage des navires est réalisé dans le cadre du programme SECUMAR qui permet une meilleure identification des navires à contrôler.

(67) charges exceptionnelles

Les missions de terrain nécessitent des moyens matériels et sécuritaires indispensables. Une enveloppe de 0,045 MF est prévue pour permettre l'acquisition du matériel manquant nécessaire aux missions.

A0504-05 : Sécurité, Police et réglementation de la circulation maritime dans les eaux territoriales

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAM						
Dépenses	7 216 558	7 788 920	7 217 934	93%	8 850 000	23%

Direction des affaires maritimes (DAM)	Recettes :	0 F
	Dépenses :	8 850 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

La mise en place de la réglementation sécurité maritime du territoire, suite au transfert de compétences, oblige à revoir et adapter toute la réglementation maritime qui était celle de la métropole. Un travail d'écriture et d'élaboration de nombreux textes réglementaires est indispensable et nécessite un appui technique spécifique pour 0,35 MF.

(65) autres charges de gestion courante

Une subvention est versée à la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) à hauteur de 6,5 MF. En effet, la SNSM réalise 50% des opérations de secours en mer dans le lagon. Le dispositif de sauvetage côtier, qui est une compétence transférée à la Nouvelle-Calédonie, repose très largement sur cette association. Sans cela, il faudrait prévoir un financement plus conséquent pour que les interventions soient réalisées par des opérateurs privés.

Une subvention de 2 MF est destinée au soutien des actions menées par le CMNC.

Coordination et développement des transports

A0504-09 : Développement, modernisation et entretien du balisage

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	4 363 010	5 677 939	5 648 105	99%	6 500 000	15%
(011) charges a caractere general	4 363 010	5 677 939	5 648 105	99%	6 500 000	15%
DITTT						
Recettes	-	-	95 569		-	-100%
(77) produits exceptionnels	-	-	95 569		-	-100%
Dépenses	31 331 097	23 120 106	18 131 511	78%	5 982 579	-67%
(011) charges a caractere general	29 165 942	23 120 106	18 131 511	78%	3 947 448	-78%
(65) autres charges de gestion courante	2 165 155	-	-		2 035 131	
Investissement						
DITTT						
Recettes	-	6 000 000	6 000 000	100%	-	-100%
(13) subventions d'investissement	-	6 000 000	6 000 000	100%	-	-100%
Dépenses	28 468 727	17 990 256	10 594 829	59%	5 936 479	-44%
(21) immobilisations corporelles	28 468 727	17 990 256	10 594 829	59%	5 936 479	-44%

**Direction du budget et des affaires financières
(DBAF)**
Dépenses : 6 500 000 F
Fonctionnement**Dépenses****(011) charges à caractère général**

Les dépenses de fonctionnement de cette action sont essentiellement constituées de consommations d'eau et d'électricité (95%) et de télécommunications. L'entretien du balisage et des phares constitue une mission obligatoire pour la sécurité de circulation sur le réseau routier. Ces dépenses augmentent pour 2025, accompagnant ainsi les travaux lourds de voirie prévus également.

**Direction des infrastructures, de la topographie
et des transports terrestres (DITTT)**
Recettes : 0 F
Dépenses : 11 919 058 F
Fonctionnement**Dépenses****(011) charges à caractère général**

Tous les moyens mis en œuvre pour la réalisation des missions du service : déplacements des personnels, entretien de la flotte et de la voirie maritime, carburant, alimentation des personnels embarqués et petites fournitures.

(65) autres charges de gestion courante

Coordination et développement des transports

Elle correspond à la convention MCO 2024-2028 entre la Nouvelle-Calédonie et le Service hydrographique et océanographique de la Marine, pour le maintien à niveau des marégraphes.

Investissement

Dépenses

(P0504-2023/1) PES - équipement spécifique maritime DITTT

Il s'agit de l'acquisition d'une grue mobile pour le baliseur Louis Hénin, destinée à la réalisation des chantiers en génie civil maritime.

A0504-10 : Réalisation des travaux d'hydrographie dans les eaux territoriales

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DITTT						
Dépenses	392 100	540 000	82 500	15%	216 000	162%

**Direction des infrastructures, de la topographie
et des transports terrestres (DITTT)** Dépenses : 216 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Cette dépense correspond aux indemnités de déplacement des agents de la base hydrographique de la Nouvelle-Calédonie.

A0504-11 : Contribuer à la continuité territoriale maritime

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAM						
Dépenses	150 486 174	151 686 399	139 618 110	92%	150 000 000	7%
(65) autres charges de gestion courante	150 486 174	151 686 399	139 618 110	92%	150 000 000	7%

Direction des affaires maritimes (DAM) Dépenses : 150 000 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

Coordination et développement des transports

La continuité territoriale vers les îles (assurée par le Betico) est assumée par la Nouvelle-Calédonie qui finance un tarif préférentiel pour les résidents des îles. Ce soutien est mécaniquement lié au trafic des passagers bénéficiaires. Le montant estimé pour 2025 est en hausse à 150 MF, en lien avec l'augmentation du nombre d'ayant droits, utilisant la totalité des coupons accordés (16 trajets simples /an).

Les passagers concernés disposent d'une carte délivrée et gérée par l'ADANC.

A0504-12 : Amélioration accueil des croisiéristes

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Investissement						
DAM						
Dépenses	8 301 982	-	-		8 723 896	
DAPM						
Recettes	23 032 012	52 940 363	7 979 007	15%	38 825 929	393%
Dépenses	33 956 978	46 247 892	46 088 932	100%	-	-100%

Direction des affaires maritimes (DAM)	Dépenses :	8 723 896 F

Investissement

Dépenses

(P0504-2017/1) cdi 17-23 amélioration infra accueil des croisiéristes

Il s'agit de solder le reste à charge du financement des infrastructures d'accueil pour les croisiéristes dans le cadre des contrats de développement, sur Poum et Ile des Pins. Il s'agit donc des reliquats de crédits des opérations qui se sont achevées en 2024 et ne pourront se poursuivre, en raison de la caducité des opérations.

Direction des achats du patrimoine et des moyens (DAPM)	Recettes :	38 825 929 F
	Dépenses :	0 F

Investissement

Recettes

(P0504-2017/3) cdv 17-23 vii-1 accueil croisiéristes Nouméa-crétion village océanien - part et

Il s'agit d'une opération d'ordre inscrite dans le cadre des traitements des recettes en provenance de l'Etat sur le CD 2017-2023 sur l'opération VII-1 "Etudes pour la réalisation d'un village océanien".

Mission M06 Santé	BP 2025	Reports	Total budget 2025
RECETTES	362 119 332	-	362 119 332
FONCTIONNEMENT :	362 119 332	-	362 119 332
INVESTISSEMENT :	-	-	-
DEPENSES	11 180 425 531	26 692 539	11 207 118 070
FONCTIONNEMENT :	11 180 425 531	26 692 539	11 207 118 070
INVESTISSEMENT :	-	-	-

Pour information, la masse salariale affectée à cette mission s'élève à **490 143 162 F.**

Offre et qualité de soins

Prévention, veille, surveillance Expertise et alerte

Santé environnementale

Médipôle et hôpital de Koné

Au travers d'un dispositif hospitalier public et privé disposant des matériels les plus modernes, de personnels de santé hautement qualifiés, d'une politique en matière de prévention sanitaire et de santé environnementale, la Nouvelle-Calédonie compétente dans le domaine de la santé, a engagé, de façon constante, une action forte pour préserver la santé de ses concitoyens et pour améliorer leur prise en charge en cas d'accident de santé.

La concrétisation en 2016 du projet de construction d'un nouvel hôpital à Koutio et à Koné, la mise en œuvre de nouveaux schémas territoriaux d'organisation sanitaire, socles d'une répartition spatiale plus efficiente au bénéfice de la population, la poursuite d'un programme ambitieux en matière de prévention sanitaire et de santé environnementale qui passe par la poursuite de la politique de vaccination, la lutte contre les maladies à forte morbidité ou l'amélioration des données naturelles telles que l'eau, l'air ou l'amiante environnementale, la modernisation et l'extension de sa réglementation en matière de protection sociale sont autant d'éléments démontrant la haute priorité du secteur de la santé dans la politique publique conduite par la Nouvelle-Calédonie.

Enjeux et contexte

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS)

La mission M06 Santé se décline en 3 programmes d'interventions :

1- Le programme « P0601 – Offre et qualité de soins » qui doit permettre :

- la sécurité des soins ;
- la qualité de la prise en charge des patients ;
- la sécurité des installations et des pratiques ;
- l'équité entre les différents établissements de soins.

2- Le programme « P0602 – Préventions, veille, surveillance, expertise et alerte » qui doit permettre de favoriser l'amélioration de l'état sanitaire de la population calédonienne grâce :

- à la meilleure connaissance possible de l'état sanitaire de la population ;
- à la prise en compte de l'internationalisation des pathologies, la limitation de l'introduction de nouvelles pathologies sur le territoire ;
- à l'activité du centre de vaccination internationale des voyageurs.

3- Le programme « P0603 – Santé environnementale » qui met en œuvre une politique de santé environnementale, au travers de :

- la préservation de ses ressources naturelles, telles que l'eau et l'air ;
- la surveillance des risques ;
- la lutte contre les maladies vectorielles.

Direction de la Culture, condition féminine et citoyenneté (DCCFC)

Née d'une collaboration entre les secteurs de la culture et de la santé, le dispositif artistique et culturel à l'hôpital « Empreintes » permet la mise en œuvre d'une politique culturelle intégrée dans la stratégie de l'établissement de santé à destination des soignés comme des soignants ou même des visiteurs du Médipôle.

Objectifs 2025

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS)

La DASS a pour l'année 2025 un objectif défini : répondre aux enjeux de santé quotidiens des calédoniens.

Dans le cadre du Plan de Sauvegarde, de Reconstruction et de Refondation (PS2R), et notamment face aux difficultés financières, économiques et sociales, la refondation du système de santé est une nécessité.

Direction de la Culture, condition féminine et citoyenneté (DCCFC)

Maintenir le dispositif, surtout en ces temps difficiles pour le milieu médical, la DCCFC a pour objectifs :

- la poursuite des partenariats publics et privés et du mécénat permettant de proposer une offre culturelle riche tout au long de l'année ;
- l'entretien des œuvres du fonds d'art contemporain de la Nouvelle-Calédonie exposé au Médipôle.

Programme P0601 Offre et qualité de soins	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	-	-	-
FONCTIONNEMENT :	-	-	-
INVESTISSEMENT :	-	-	-
DEPENSES	10 258 290 719	4 017 538	10 262 308 257
FONCTIONNEMENT :	10 258 290 719	4 017 538	10 262 308 257
INVESTISSEMENT :	-	-	-

A0601-05 : Soutien financier aux établissements publics et à l'institut Pasteur

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DASS						
Dépenses	9 693 142 758	11 409 914 012	7 902 512 472	69%	9 910 000 000	25%
DBAF						
Recettes	3 114 956 473	-	-	-	-	-
Dépenses	257 000 000	272 000 000	272 000 000	100%	272 000 000	0%
DRH						
Dépenses	35 465 327	46 026 848	44 405 190	96%	46 000 000	4%
Investissement						
DBAF						
Recettes	30 000 000	-	41 621 097	-	-	-100%

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS) Dépenses : 9 910 000 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

La Nouvelle-Calédonie participe à la prise en charge anonyme et gratuite des traitements et analyses biologiques des personnes atteintes par le VIH par le remboursement des soins réalisés au centre hospitalier territorial (CHT) Gaston Bourret et d'une subvention aux laboratoires d'analyses de biologie médicale signataires de la convention des directeurs de laboratoires d'analyses de biologie médicale conclue le 5 juillet 2012, permettant la prise en charge des analyses dans le respect de l'anonymat des patients.

Avenant n° 16 à la convention relative aux modalités de prise en charge des thérapies et des examens biologiques des patients atteints par le VIH.

(67) charges exceptionnelles

Ce budget prévoit une subvention d'équilibre au RUAMM, permettant ainsi de combler le déficit existant entre les recettes (cotisations) et les dépenses (prestations) et de soutenir le financement des établissements de santé. Le RUAMM pourra ainsi honorer les paiements réguliers et réglementaires de la dotation globale des hôpitaux, sans augmentation du taux directeur.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)	Recettes :	0 F
	Dépenses :	272 000 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

Subvention à l'Institut de Formation des Professions Sanitaires et Sociales (IFPSS) : 272 MF

La subvention de fonctionnement de la Nouvelle-Calédonie à l'IFPSS est prévue à hauteur de 272 MF, soit un montant similaire à celui accordé en 2024. La subvention vise à participer aux charges de structures de l'établissement.

Les recettes propres de fonctionnement devraient se maintenir globalement au niveau de 2024, avec le maintien de la subvention de la Nouvelle-Calédonie par rapport à 2024 et une hausse estimée de 5 % des recettes propres, soit +4,5 MF. Cependant, cette projection reste incertaine, notamment en raison de l'arrêt de certaines formations et de la conjoncture socio-économique de la Nouvelle-Calédonie.

Malgré cette apparente stabilisation, les recettes restent cependant nettement inférieures aux années précédentes, tant au niveau de la subvention, avec -15 MF depuis deux ans et -24% par rapport à 2023, qu'au niveau des recettes propres, avec -32% par rapport à 2022.

Les charges de fonctionnement restent, quant à elles, globalement stables, mais avec des évolutions contrastées :

- hausse des charges courantes, notamment due aux locations immobilières désormais comptabilisées sur une année complète (+12 MF) ;
- reprise des formations, entraînant une hausse de +5 MF des indemnités de stage ;
- forte réduction des charges de personnel, avec -31 MF par rapport à 2024 et -48 MF par rapport à 2023, grâce à une baisse des effectifs (-5 agents sur le pôle santé et -1 agent à la direction).

Ainsi, le budget 2025 de l'IFPSS affiche un déséquilibre de -33,5 MF dans sa section de fonctionnement, témoignant d'une dégradation financière persistante.

Plusieurs constats découlent du résultat prévisionnel 2024 et du projet de BP 2025 de l'IFPSS :

- le fonds de roulement de l'IFPSS en 2024 est estimé à 171,9 MF et est exclusivement alimenté par sa section d'investissement. Cependant, celui-ci devrait diminuer avec la reconstruction du site ;
- malgré quelques ajustements, la baisse continue des recettes et le poids des charges fixes fragilisent la situation financière de l'établissement, qui, dans une telle situation, ne sera plus en mesure d'assurer pleinement ses missions ;

- en l'état, il n'est pas possible de voter un budget équilibré avec le maintien de la subvention de fonctionnement à 272 MF. L'établissement n'étant pas en capacité de voter un budget équilibré, l'Etat devra saisir la Chambre Territoriale des Comptes qui proposera des mesures budgétaires nécessaires au rétablissement de l'équilibre.

Direction des ressources humaines (DRH)	Dépenses :	46 000 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(012) charges de personnel et frais assimilés

Les conventions du 13 mai 2016 et du 10 janvier 2019 prévoient le remboursement de la rémunération et des charges patronales de 2 agents de l'Institut Pasteur par la Nouvelle-Calédonie, entraînant une dépense estimée à 46 MF en 2025.

A0601-06 : Elaboration et suivi de la réglementation des activités de santé

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DASS						
Recettes	-	2 000 000	-	0%	-	
Dépenses	3 192 448	1 293 355	1 293 355	100%	945 000	-27%

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS)	Recettes :	0 F
	Dépenses :	945 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractères général

Les crédits sollicités au BP 2025 à hauteur de 945 000 F permettront :

- 870 000 F : l'accueil de deux missionnaires de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) de Bordeaux en application de la convention cadre NC-UFR Bordeaux pour l'accueil des étudiants de 3ième cycle des études de médecine, odontologie pharmacie. Cette convention a pour objectif de permettre de maintenir les conditions générales de coopération entre l'ensemble des structures sanitaires du territoire et l'UFR de Bordeaux ;
- 75 000 F pour régler les frais d'actes et de contentieux dans le cadre de la déontologie des professions sans ordre.

A0601-07 : Régulation et organisation de l'offre de soins

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DASS						
Dépenses	-	-	-		20 000 000	
(011) charges a caractere general	-	-	-		20 000 000	

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS) Dépenses : 20 000 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractères général

Au vu des difficultés de recrutement des professionnels de santé (médecins, pharmaciens et infirmiers), la Nouvelle-Calédonie par le biais de la DASS, souhaite faire appel à des prestataires de service qui interviendront dans les missions suivantes :

- instruction des dossiers de demande de reconnaissance de handicap et de dépendance ;
- examen des dossiers à la commission médicale des permis de conduire ;
- inspection et contrôle des établissements et services, du respect de la réglementation sanitaire ;
- conseil médical dans les domaines relevant du champ de compétence des services ;
- accompagnement auprès des établissements du secteur social et médico-social ;
- participation aux commissions médico-administratives...

A0601-09 : Soutien et pilotage: fonctionnement global DASS

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DASS						
Dépenses	15 892 188	14 620 597	11 851 887	81%	4 760 000	-60%
DAAF						
Dépenses	5 032 474	4 985 000	4 894 585	98%	4 585 719	-6%

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS) Dépenses : 4 760 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractères général

Il s'agit des crédits nécessaires au fonctionnement général des services de la DASS tels que l'entreposage du stock stratégique de la Nouvelle-Calédonie (4 MF), les dépenses de communications (700 000 F) et l'achat d'EPI (Equipements de Protection Individuelle) pour les agents du service de santé publique (60 000 F).

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)	Dépenses :	4 585 719 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Ces charges correspondent aux dépenses de fluides de la direction (eau, électricité et télécommunications). Ces dépenses ont diminué en 2024 du fait de la crise mais retrouvent des valeurs prévisionnelles pour 2025 en légère hausse, due à l'augmentation des tarifs des opérateurs (OPT et EEC).

Programme P0602 Prévention, veille, surveillance, expertise et alerte			
	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	359 919 332	-	359 919 332
FONCTIONNEMENT :	359 919 332	-	359 919 332
INVESTISSEMENT :	-	-	-
DEPENSES	893 339 332	164 593	893 503 925
FONCTIONNEMENT :	893 339 332	164 593	893 503 925
INVESTISSEMENT :	-	-	-

A0602-01 : Présentation de l'état sanitaire de la population

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DASS						
Recettes	34 937 470	50 119 332	-	0%	50 119 332	
Dépenses	46 105 826	37 386 799	1 915 398	4%	51 019 332	3267%

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS)	Recettes :	50 119 332 F
	Dépenses :	51 019 332 F

Fonctionnement

Recettes

(74) dotations, subventions et participations

L'Agence Française de Développement (AFD) s'est engagée à financer la mise en œuvre opérationnelle de la réforme structurelle du système de santé calédonien dans le cadre du Fonds 5.0 déployé par le Ministère des Outre-mer.

Dépenses

(011) charges à caractères général

Ce financement s'inscrit dans le cadre de la réforme structurelle du système de santé calédonien. Un marché sera conclu dont l'objet est d'accompagner et assister le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans les différentes étapes de mise en œuvre de la réforme structurelle du système de santé calédonien.

A0602-02 : Surveillance et urgence sanitaires

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DASS						
Recettes	8 892 808	22 285 740	5 448 450	49%	9 800 000	78%
Dépenses	175 477 034	49 978 700	40 828 400	82%	21 900 000	-48%
DAAF						
Recettes	479 558 365	300 000 000	235 461	0%	300 000 000	127910%
Dépenses	1 204 822 408	820 180 131	818 967 801	100%	820 000 000	0%
DGCR						
Dépenses	9 215 704	9 085 054	2 728 885	29%	-	-100%
GV						
Dépenses	- 1 000 000	-	-	-	-	-
Investissement						
DAAF						
Recettes	14 945 044 422	-	-	-	-	-
Dépenses	11 562 011 729	-	-	-	-	-

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS)	Recettes :	9 800 000 F
	Dépenses :	21 900 000 F

Fonctionnement**Recettes****(70) produits des services, du domaine et ventes diverses**

Il s'agit du reversement des compagnies maritimes suite à des contrôles sanitaires aux frontières et à la vente de vaccins à des voyageurs désirant voyager dans des pays où la vaccination est obligatoire pour certaines maladies telle que la fièvre jaune, etc, administrée par le Centre de santé voyage.

(77) produits exceptionnels

Pour l'exercice 2025, une recette de **4,1 MF** est prévue en provenance de la Communauté du Pacifique (CPS) pour le maintien au cours de la période de crise et/ou le renforcement rendu nécessaire par la crise, d'activités de suivi de l'environnement liés à la protection et la surveillance de la santé des populations de la Nouvelle-Calédonie.

Dépenses**(011) charges à caractères général**

En 2025, les dépenses prévues se répartissent de la façon suivante :

- **8,5 MF** pour la prise en charge des tests de dépistages néonataux de 13 maladies réalisés à la naissance de chaque enfant mais également des frais liés aux examens biologiques demandés dans le cadre des maladies à déclaration obligatoire (coût de 22,30 euros par bébé, soit 2 661 F CFP) ;

Convention de partenariat entre la Nouvelle-Calédonie et l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille pour la réalisation d'examens de biologie médicale par l'AP-HM n°2023-0727.

- **5,4 MF** pour l'achat de vaccins et autres médicaments ainsi que des petits matériels de soins destinés au fonctionnement du centre de santé et voyages (opération blanche car ces vaccins sont revendus aux patients) ;
- **2 MF** pour les prestations relatives aux fiches de déclaration sanitaire utilisées pour la surveillance sanitaire aux frontières (transport, papier, ect, océrisation).

(67) charges exceptionnelles

Les **6 MF** constituent le reste à devoir à Gazpac (pénalité de retard de paiement) concernant le matériel nécessaire à l'oxygénothérapie qui est mis à la disposition de la Nouvelle-Calédonie (bouteilles d'oxygène et recharge) dans la continuité du stock stratégique.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)	Recettes :	300 000 000 F
	Dépenses :	820 000 000 F

Fonctionnement

Recettes

(042) opérations d'ordre de transfert entre sections

Suite à l'inventaire des produits pharmaceutiques, des vaccins et autres vêtements de travail en réserve de la DASS, une recette d'ordre est émise pour constater le nouveau stock au 31 décembre 2024.

Les dépenses et les recettes d'ordre inscrites au 042 devant toujours être équilibrées, sont inscrites en recettes 300 MF.

Dépenses

(042) opérations d'ordre de transfert entre sections

L'acquisition de produits pharmaceutiques, de vaccins et autres vêtements de travail de la DASS, est gérée en comptabilité de stock en suivant la méthode d'inventaire intermittent.

Il s'agit d'une écriture d'ordre semi-budgétaire. Ainsi, en fin d'exercice, sans donner lieu à encaissement ou décaissement, les dépenses d'ordre, à hauteur de 300 MF pour l'exercice 2025, correspondent à l'annulation du stock initial au 1^{er} janvier 2025.

Les dépenses d'ordre de 520 MF correspondent à l'écriture de la neutralisation de charges liées à la crise COVID. En effet, afin de préserver les équilibres budgétaires et suivre les dépenses mobilisées dans le cadre de la crise sanitaire, un mécanisme exceptionnel d'étalement de charges a été mis en place pour l'Etat et les collectivités locales. Pour la Nouvelle-Calédonie, ce dispositif porte sur les dépenses réalisées entre le 1er janvier et le 30 juin 2021. La périodicité d'étalement des charges est fixée à 5 ans à compter de l'année 2021 (délibération n° 189 du 17 novembre 2021

portant décision modificative n° 2 du budget propre de la Nouvelle-Calédonie – exercice 2021 – article 10).

A0602-03 : Lutte contre les pathologies à forte morbidité

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DASS						
Dépenses	140 240	559 017	318 000	57%	420 000	32%
(011) charges a caractere general	140 240	559 017	318 000	57%	420 000	32%

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS) Dépenses : 420 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractères général

Les **420 000 F** demandés permettraient d'assurer le suivi des dossiers médicaux des patients traités au centre santé voyage (CSV) de la DASS (hébergement et sauvegarde des données médicales).

Programme P0603 Santé environnementale	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	2 200 000	-	2 200 000
FONCTIONNEMENT :	2 200 000	-	2 200 000
DEPENSES	22 675 480	22 510 408	45 185 888
FONCTIONNEMENT :	22 675 480	22 510 408	45 185 888
INVESTISSEMENT :	-	-	-

A0603-01 : Améliorer les connaissances sur la ressource en eau et réglementer pour garantir sa qualité

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DASS						
Recettes	900 000	10 000 000	954 000	10%	2 200 000	131%
Dépenses	12 724 691	21 541 784	11 972 665	56%	13 375 480	129%

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS)	Recettes :	2 200 000 F
	Dépenses :	13 375 480 F

Fonctionnement

Recettes

(74) dotations, subventions et participations

L'Office français de la biodiversité (OFB) apporte une participation de **2,2 MF** pour permettre à la Nouvelle-Calédonie de prendre en charge les travaux sur la thématique de l'assainissement. Cette recette fait le contrepoint de la dépense correspondante engagée par l'action A0603-05.

Dépenses

(011) charges à caractères général

13,4 MF environ sont prévus pour le contrôle réglementaire des eaux de baignade en mer et des eaux de piscine à usage collectif en confiant à un ou plusieurs prestataires de service le contrôle de la qualité de l'eau physico-chimique des piscines à usage collectif, les prélèvements d'échantillons d'eau et du dépôt des échantillons d'eau au laboratoire désigné par la DASS.

Délibération n° 23/CP du 1er juin 2010 portant dispositions administratives applicables aux piscines et fixant les principes généraux en matière de normes sanitaires et d'hygiène applicable aux piscines et aux eaux de baignade.

A0603-02 : Lutte anti vectorielle

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DASS						
Dépenses	42 035 211	4 928 087	1 045 276	21%	1 800 000	72%

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS)	Recettes :	0 F
	Dépenses :	1 800 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractères général

Les crédits demandés **(1,8 MF)** serviront à financer l'achat de carboglace dans le cadre de la surveillance entomologique notamment au niveau de l'aéroport de la Tontouta et du port autonome de Nouméa.

A0603-05 : Aide, conseil et expertises

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DASS						
Dépenses	-	-	-		7 500 000	
(011) charges a caractere general	-	-	-		7 500 000	

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS)	Dépenses :	7 500 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractères général

Par cette dépense, la Nouvelle-Calédonie souhaite poursuivre les travaux sur la thématique de l'assainissement qui ont débuté en 2024 avec le recrutement d'un chargé d'étude en santé environnementale pour une période de deux ans. L'Office français de la biodiversité (OFB) cofinance cette opération à hauteur de 50 %. Cette dépense a sa contrepartie avec l'action A0603-01.

Programme P0604 Médipôle et hôpital de Koné	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	-	-	-
INVESTISSEMENT :	-	-	-
DEPENSES	6 120 000	-	6 120 000
FONCTIONNEMENT :	6 120 000	-	6 120 000
INVESTISSEMENT :	-	-	-

A0604-03 : Financement & suivi du Médipôle de Koutio

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	-	-	-		300 000	
(67) charges exceptionnelles	-	-	-		300 000	

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)	Recettes :	0 F
	Dépenses :	300 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(67) charges exceptionnelles

Les charges budgétisées pour 2025 correspondent à des titres de recettes annulés sur des exercices antérieurs qui vont être saisis en dépenses pour 2025.

A0604-05 : Projets culturels du Médipôle de Koutio et de l'hôpital du Nord

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DCCFC						
Dépenses	6 669 045	4 700 000	3 896 190	83%	5 820 000	50%

Direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC)	Dépenses :	5 820 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractères général

Le dispositif « Empreintes » offre une approche unique de l'art en milieu hospitalier. Outre la très large collection d'œuvres présente dans les espaces d'accueil et de circulation, une programmation

dense d'événements culturels est maintenue toute l'année. Cette permanence est rendue possible grâce à certaines contributions privées qui viennent suppléer aux budgets publics, aux périodes de transition budgétaire par exemple.

Les crédits sollicités correspondent à la rémunération de la responsable culturelle et aux frais liés à l'organisation des animations, prestations musicales ou culturelles suivantes :

- 10 expositions (6 dans le Grand Hall et 4 dans l'Interpole) : Les expositions ont un impact sur l'image de l'hôpital auprès du public, participent à la démocratisation de l'accès à l'art contemporain et à la connaissance, et apportent aussi bien-être et ouverture.
- Les interventions d'artistes *au pied du lit* des patients : Un volume de 140 heures d'interventions est prévu en 2025. Ces actions apportent un réel soutien moral aux patients en plus de leur donner accès à des expressions artistiques parfois nouvelles pour eux.
- Le fonctionnement de la médiathèque du Médipôle : La médiathèque a vraiment trouvé sa place auprès notamment des soignants qui constituent une large part de son lectorat. Son activité démontre sa réussite.
- 10 spectacles : Les spectacles animent un cadre parfois dur et contribuent à cet accompagnement recherché par les usagers durant leur passage au sein de l'institution.
- 7 concerts : Les concerts participent à la même démarche. La musique reste la forme artistique la plus populaire et la plus aisée à déployer.
- La communication : Des affichages existent en divers points de l'hôpital qui permettent de promouvoir le programme trimestriel d'Empreintes, aussi relayé par voie numérique.

Le dispositif « Empreintes » du Médipôle est financé sur une autorisation de programme qui approche de sa fin. Sa continuité est importante pour le bien être des patients et a été fortement demandée par les soignants. Les crédits inscrits sont inférieurs aux années précédentes "normales" où ils s'établissent à près de 7 MF. La faible consommation 2024 s'explique par l'impossibilité pour le prestataire conventionné et les artistes de se rendre sur le site durant la période des émeutes.

Mission M07
Solidarités

BP 2025

Reports

Total budget
2025

RECETTES	304 760 648	-	304 760 648
FONCTIONNEMENT :	151 202 490	-	151 202 490
INVESTISSEMENT :	153 558 158	-	153 558 158
DEPENSES	1 492 291 396	2 044 063	1 494 335 459
FONCTIONNEMENT :	1 392 291 396	2 044 063	1 394 335 459
INVESTISSEMENT :	100 000 000	-	100 000 000

Pour information, la masse salariale affectée à cette mission s'élève à **802 818 161 F.**

Handicap et dépendance

L'amélioration de la prise en charge sanitaire de la population passe aussi par la modernisation et l'extension du système de protection sociale afin de favoriser un égal accès aux soins, sans que la donnée financière ne devienne un frein à ce droit. La couverture complémentaire obligatoire, la modernisation de la réglementation pour la rendre plus accessible, la politique de maîtrise des dépenses de santé, l'amélioration du dispositif conventionnel sont autant d'éléments concourant à l'objectif d'une protection sociale plus efficace et plus globale.

Protection sociale

Il en va de même pour la prise en compte de la population la plus fragile qui éprouve le besoin d'être soutenue dans sa vie quotidienne : l'extension de la politique familiale, la possibilité pour toute personne âgée de bénéficier d'un niveau de revenu décent, l'ouverture de droits nouveaux pour les personnes porteuses d'un handicap ou les personnes âgées dépendantes, un accès au logement facilité sont les lignes directrices d'une politique de solidarité qui participera au développement de la qualité de vie de la population et à une meilleure prise en compte de son état sanitaire.

Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse

Enjeux et contexte

Direction des affaires juridiques (DAJ)

L'accès à la justice pour les personnes démunies présente, en Nouvelle-Calédonie, une architecture singulière qui résulte de la répartition des compétences entre l'Etat et la collectivité, consacré par la loi statutaire du 19 mars 1999. Ainsi, dans les procédures devant les juridictions civiles, sociales et administratives, l'accès est garanti par la Nouvelle-Calédonie à travers le dispositif de l'aide judiciaire qu'elle finance.

Dans un contexte économique très précaire, il est attendu une augmentation des demandes d'aide judiciaire.

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS)

L'amélioration de la protection sociale est une des clefs de l'amélioration de l'état sanitaire et de la qualité de vie des calédoniens. Cette amélioration passe par une modernisation de la réglementation et de la gouvernance du système de protection sociale en vigueur afin de le rendre plus efficient. Elle passe également par un soutien fort en direction des plus fragiles, renforçant ainsi la lutte contre l'exclusion.

Direction de la Protection judiciaire enfance et jeunesse (DPJEJ)

La Direction de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJEJ), en plus de ses missions et attributions concernant les prises en charge des mineurs placés par décision judiciaire, prévoit de poursuivre les actions menées avec les différentes institutions et les différents partenaires associatifs.

Par ailleurs, eu égard aux événements post 13 mai 2024, la DPJEJ a dû se réorganiser tant sur le plan physique (location de locaux) que structurel (réorganisation des services), tout en poursuivant la mise en place de son Plan stratégique de direction (adopté en 2022).

Au regard du secteur de la protection de l'enfance, la DPJEJ a conduit les travaux d'élaboration du premier Schéma Territorial de la Protection de l'Enfance (STPE) du Territoire, qui a été finalisé en novembre 2024. Des groupes de travail devraient être menés pour finaliser le plan d'action.

Le Plan de formation devrait permettre le départ de 2 agents, en formation éducateur 3^{ème} voie et un agent en formation CADEC au sein de l'ENPJJ en métropole.

Le renouvellement de la convention de coopération avec le Ministère de la Justice est nécessaire afin de bénéficier des moyens mis à disposition par ce dernier.

Objectifs 2025

Direction des affaires juridiques (DAJ)

- Rationalisation des dépenses faites par la CARPA-NC pour les paiements des frais d'avocats ;
- Poursuivre la démarche visant au recouvrement des recettes correspondant aux dépenses prononcés en faveur des bénéficiaires de l'aide judiciaire.

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS)

La mission M07 Solidarités se décline en 2 programmes d'interventions :

1- Programme P0701 – Handicap et dépendance

Le service du handicap et de la dépendance est chargé de la mise en œuvre du service public du handicap et de la dépendance. Il assure l'accueil et l'accompagnement du public en situation de handicap ou de dépendance pour l'accès à la reconnaissance de leur handicap ou de leur dépendance, et l'accès au régime d'aide sociale Handicap et dépendance. Il assure l'instruction des demandes de reconnaissance et de plans d'aide, le secrétariat et l'organisation des commissions adultes (CRHD) et enfants (CEJH), et de la commission de recours. A ce titre, sont prévus les déplacements des équipes techniques d'instruction, au plus près de l'ensemble de la population calédonienne.

2- Programme P0702 – Protection sociale

L'année 2025 voit se poursuivre la mise en œuvre des actions du plan Do Kamo avec, notamment, l'opérationnalisation de l'action n° 50 (*développer une stratégie Pays durant les "1000 premiers jours de vie"*) mais également un soutien fort en direction des plus fragiles, renforçant ainsi la lutte contre les exclusions.

A noter qu'en 2025 est prévu le transfert du service handicap à la maison calédonienne de l'autonomie (géré par le GIP HDBV).

Direction de la Protection judiciaire enfance et jeunesse (DPJEJ)

Plusieurs objectifs sont prévus cette année :

- l'adoption et la mise en place du nouveau plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance (PTSPD) ;
- l'adoption du Schéma territorial de la protection de l'enfance (STPE) et son plan d'action ;
- l'adoption d'un projet de loi du pays relatif au statut des assistants familiaux porté par la DAJ ;
- la mise en place d'une résidence administrative aux îles Loyautés.

L'ensemble de ces projets sont indispensables à la structuration du secteur de la protection de l'enfance en Nouvelle-Calédonie, tant pour les usagers que pour l'ensemble des partenaires, notamment les professionnels. Cette structuration territoriale devra permettre d'instaurer une coordination structurée du secteur, au travers d'interventions normatives, ou encore d'instances de coordination régulières.

Programme P0701 Handicap et dépendance	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	200 000	-	200 000
FONCTIONNEMENT :	200 000	-	200 000
DEPENSES	3 020 000	-	3 020 000
FONCTIONNEMENT :	3 020 000	-	3 020 000
INVESTISSEMENT :	-	-	-

A0701-01 : Accueillir les personnes handicapées ou dépendantes, reconnaître leurs handicaps ou leurs dépendances et instruire les demandes d'aides

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DASS						
Dépenses	8 715 867	6 369 826	6 224 795	98%	3 020 000	-51%

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS) Dépenses : 3 020 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Cette action traduit l'activité du pôle handicap et dépendance qui reçoit les personnes handicapées et dépendantes, dans l'attente du transfert de ce service vers le GIP HDBV, en vue de constituer leur dossier de demande de reconnaissance et d'établir un plan individualisé qui sera examiné en commission adulte ou enfant (CRHD et CEJH).

Dans le cadre des frais de fonctionnement, il est sollicité une enveloppe de **3,02 MF**, répartis comme suit :

- **3 MF** pour les prestations de deux médecins qui instruisent les dossiers de demande de reconnaissance et présentent les conclusions de cette instruction devant la CRHD en indiquant notamment l'origine du handicap, la nature de la déficience, les suivis médicaux ou paramédicaux ;
- **20 000 F** pour le transport en VSL des usagers de la CRHD qui sont dans l'incapacité d'utiliser les transports en commun (sur accord médecin CRHD).

A0701-03 : Coordonner la mise en œuvre du dispositif de prise en charge du handicap et de la dépendance

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DASS						
Recettes	-	6 560 000	-	0%	200 000	
Dépenses	5 353 417	5 089 602	2 426 196	79%	-	-100%
DSAF						
Dépenses	6 628	-	-		-	

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS)	Recettes :	200 000 F
	Dépenses :	0 F

Fonctionnement

Recettes

(75) autres produits de gestion courante

Il s'agit du remboursement par la CAFAT des frais de fonctionnement du Conseil du handicap et de la dépendance (CHD) estimés à 200 000 F (contrat d'un photocopieur, d'une fontaine d'eau et du consommable).

Programme P0702 Protection sociale	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	217 642 490	-	217 642 490
FONCTIONNEMENT :	151 002 490	-	151 002 490
INVESTISSEMENT :	66 640 000	-	66 640 000
DEPENSES	335 556 417	2 044 063	337 600 480
FONCTIONNEMENT :	285 556 417	2 044 063	287 600 480
INVESTISSEMENT :	50 000 000	-	50 000 000

A0702-04 : Mettre en œuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAE						
Dépenses	5 177 778	-	-		-	
DAJ						
Recettes	5 084 854	4 000 000	1 422 617	36%	4 000 000	381%
Dépenses	139 556 868	100 000 000	115 678 868	96%	100 000 000	-14%
DASS						
Recettes	72 488 958	100 000 000	81 979 419	82%	98 000 000	-2%
Dépenses	328 257 850	198 893 221	142 680 120	69%	98 000 000	-54%
DCAF						
Dépenses	-	630 000 000	630 000 000	100%	563 473	-100%
DGE-VR						
Dépenses	4 088 000	-	-		-	
DPJF						
Dépenses	25 400 000	-	-		-	

Direction des affaires juridiques (DAJ)	Recettes :	4 000 000 F
	Dépenses :	100 000 000 F

Fonctionnement

Recettes

(77) produits exceptionnels

Les recettes de cette action sont liées aux recouvrements faits dans le cas où la partie adverse n'ayant pas l'aide judiciaire est condamnée au paiement des frais judiciaires.

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

L'aide judiciaire est divisée en 2 dépenses distinctes, une dotation à la caisse autonome des règlements pécuniaires des avocats (CARPANC) et le règlement des frais d'huissiers ou d'experts qui interviennent dans le cadre des procédures prises en charge.

1. Dotations à la CARPANC

La Nouvelle-Calédonie affecte annuellement à la CARPANC une dotation représentant sa part contributive aux missions d'aide judiciaire accomplies.

La dotation due au titre d'une année, donne lieu au versement d'une provision initiale ajustée par des dotations complémentaires, en fonction de l'évolution du nombre des demandes de rétributions. Ces dotations sont liquidées en début d'année suivante à partir d'un état des sommes dues, établies à partir de l'état récapitulatif des versements faits par la CARPANC, et accompagnées des pièces justificatives des missions achevées. Cet état est établi par la CARPANC et visé par le bâtonnier après certification de sa régularité et de sa sincérité par le commissaire aux comptes.

Cette liquidation des dotations à postériori explique le faible taux de réalisation.

2. Frais d'huissiers et d'experts

L'aide judiciaire couvre les frais d'huissiers et d'experts qui incombent aux bénéficiaires de l'aide judiciaire.

2.1. Pour les huissiers, il s'agit de leurs honoraires et émoluments ainsi que leurs frais de transport, de repas et d'hébergement sur la base des taux d'indemnité pour frais de tournée ou de mission, dus aux fonctionnaires des services territoriaux voyageant dans l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie et dans les îles.

2.2. Pour les experts, il s'agit des honoraires afférents aux expertises ou constats ordonnés par le juge ainsi que leurs frais de transport, de repas et d'hébergement sur la base des taux d'indemnité pour frais de tournée ou de mission, dus aux fonctionnaires des services territoriaux voyageant dans l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie et dans les îles.

Le règlement de ces frais s'effectue sur la base de mémoires envoyés par les huissiers de justice et les experts au fil de l'année.

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS)	Recettes :	80 000 000 F
	Dépenses :	98 800 000 F

Fonctionnement

Recettes

(75) autres produits de gestion courante

Une convention de 1982 dite de « tiers payant » entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie permet aux ressortissants français du Vanuatu de bénéficier de la prise en charge des soins non réalisables sur le territoire Vanuatais. La Nouvelle-Calédonie fait l'avance des frais et bénéficie du remboursement par l'Etat. La recette est estimée à **80 MF** pour l'année 2025.

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les crédits demandés permettront de recourir à la prestation d'un médecin qui participe à la tenue des commissions médicales des permis de conduire (CMPC). Cette mission est assurée par la DASS pour le compte de la DITTT. Ce médecin est nommé par arrêté. Cette prestation est chiffrée à **800 000 F**.

(65) autres charges de gestion courante

98 MF pour la prise en charge des soins non réalisables au Vanuatu pour les ressortissants français du Vanuatu. Cette dépense est partiellement compensée par une recette.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)	Recettes :	0 F
	Dépenses :	563 473 F

Fonctionnement

Dépenses

(67) charges exceptionnelles

Des crédits de dépenses sont inscrits afin d'annuler des titres de recettes sur des exercices antérieurs et dont l'exécution se fera sur l'exercice 2025.

A0702-06 : Prévention de la santé

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DASS						
Recettes	-	37 002 490	17 002 490	46%	67 002 490	294%
Dépenses	-	27 258 111	11 174 262	41%	86 182 888	671%
Investissement						
DASS						
Recettes	-	27 200 000	27 200 000	100%	66 640 000	345%
Dépenses	-	29 000 000	-	0%	80 000 000	

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS)	Recettes :	133 642 490 F
	Dépenses :	136 192 944 F

Fonctionnement

Recettes

(74) dotations, subventions et participations

17 MF sont inscrits pour la participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du dispositif d'accueil des victimes (DAV) dans le cadre du contrat de développement 2024-2027.

Une recette de 17 MF provenant de l'ASS-NC pour le projet national « 1000 premiers jours » en Nouvelle-Calédonie.

(77) produits exceptionnels

Une recette de 33 MF provenant de l'ASS-NC est dédiée à la Santé scolaire.

Dépenses

(011) charges à caractère général

- Une dépense de 17 MF, pour de la prestation, de la communication et de l'impression, concerne le projet national « 1000 premiers jours » en Nouvelle-Calédonie.
- Une dépense de 22 MF pour de la prestation de service sur le projet de prévention de la santé scolaire.

(65) autres charges de gestion courante

Dans le cadre des frais de fonctionnement, il est sollicité une enveloppe de **37,19 MF**, répartis en :

- 15,9 MF pour le versement du solde de la subvention 2024 en faveur du CHT pour le dispositif d'accueil des victimes (DAV), et
- 21,2 MF nécessaires au fonctionnement, pour l'année 2025, du dispositif d'accueil des victimes, que l'Etat cofinance à hauteur de 80 %. La part restante est à la charge de la Nouvelle-Calédonie.

(012) charges de personnel et frais assimilés

Une dépense de 10 MF en rapport avec le projet de prévention de la santé scolaire.

Investissement

Recettes

(P0702-2024/4) cdv 24-27 projet unité médico judiciaire hospitalière au cht

66,6 MF correspondent à la participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'unité médico-judiciaire (UMJ) dans le cadre du contrat de développement 2024-2027.

Dépenses

(021) immobilisations corporelles

Il s'agit d'une dépense de 1 MF en relation avec le projet de prévention de la santé scolaire.

(P0702-2024/3) cdv 24-27 projet unité médico judiciaire hospitalière au cht- dépenses

Il s'agit ici des **49 MF** nécessaires au fonctionnement 2024-2025 de l'unité médico-judiciaire (UMJ), que l'Etat cofinance à hauteur de 80 %. La part restante est à la charge de la Nouvelle-Calédonie.

Programme P0703 Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	86 918 158	-	86 918 158
FONCTIONNEMENT :	-	-	-
INVESTISSEMENT :	86 918 158	-	86 918 158
DEPENSES	1 153 714 979	-	1 153 714 979
FONCTIONNEMENT :	1 103 714 979	-	1 103 714 979
INVESTISSEMENT :	50 000 000	-	50 000 000

A0703-01 : Diversifier les propositions éducatives

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	5 984 755	6 708 869	6 674 400	99%	4 350 000	-35%
(011) charges a caractere general	5 984 755	6 708 869	6 674 400	99%	4 350 000	-35%
DPJEJ						
Recettes	-	12 000 000	352 420	3%	-	-100%
(74) dotations, subventions et participations	-	12 000 000	-	0%	-	-
(75) autres produits de gestion courante	-	-	352 420	-	-	-100%
Dépenses	459 060 794	1 007 909 026	1 002 739 828	99%	1 063 700 600	1%
(011) charges a caractere general	184 259 009	707 702 308	704 487 452	100%	865 640 204	18%
(65) autres charges de gestion courante	274 801 785	300 206 718	298 252 376	99%	198 060 396	-34%

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Dépenses : 4 350 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les dépenses de fonctionnement de la DPJEJ comprennent les consommations de fluides (eau et électricité). Ces dépenses ont fortement augmenté en 2024 mais les prévisions pour 2025 sont en baisse de 35 %, réalisant ainsi une économie conséquente sur ces dépenses.

Direction de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJEJ)
Recettes : 0 F
Dépenses : 1 063 700 600 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Outre les dépenses à caractère général des structures de la DPJEJ (assurance responsabilité civile générale, nettoyage, carburant, transport aérien des agents, frais de déplacement) ainsi que toutes les dépenses en rapport avec les mineurs placés sur décision judiciaire (transport, alimentation, scolarité), il est également prévu de régulariser les remboursements des subventions province Sud et province Nord (conformément aux conventions en vigueur).

À la suite des arbitrages, le montant inscrit pour la province Sud, permettra de régulariser le solde de 2023 d'un montant de 351 MF et le 1^{er} versement à hauteur de 50 % du forfait annuel pour l'année 2024. Par conséquent, nous ne serons pas en mesure d'honorer le solde de 2024 et le 1^{er} versement de l'année 2025.

Concernant la province Nord, le montant inscrit permettra de solder les reliquats de 2023 et 2024.

Il convient de rappeler que les situations en matière de protection de l'enfance se sont multipliées. Les différents indicateurs en termes de placements et d'informations signalantes ont explosé avec des situations de plus en plus dégradées. Dans un contexte déjà très tendu, il est important de soutenir nos partenaires pour maintenir les dispositifs d'aide et de prise en charge en matière d'assistance éducative relevant de la compétence du Gouvernement de la NC, compensée par les provinces Sud et Nord.

(65) autres charges de gestion courante

La prise en charge des mineurs confiés en familles d'accueil pour 7,59 MF et en placement chez les familles tiers dignes de confiance, pour 90 MF, constitue également un coût global obligatoire aux dépens de la collectivité.

Le conventionnement chaque année avec l'association pour la protection de l'enfance, de la jeunesse et des adultes en difficulté (APEJ), à hauteur de 100 MF, comprend la prise en charge financière des assistances éducatives et du fonctionnement de l'association.

À la suite des derniers arbitrages du BP 2025, il convient de souligner que la baisse de la subvention en faveur de l'APEJ engendrera un impact important sur l'activité de l'association, et notamment une baisse significative de la prise en charge en matière d'assistance éducative et par conséquent une augmentation des mesures sur ce registre au niveau de la DPJEJ NC.

A0703-03 : Coordonner les intervenants éducatifs et judiciaires

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DPJEJ						
Dépenses	67 256 400	-	-		26 000 000	
(65) autres charges de gestion courante	67 256 400	-	-		26 000 000	
Investissement						
DPJEJ						
Recettes	24 000 000	-	-		-	
(13) subventions d'investissement	24 000 000	-	-		-	

Direction de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJEJ)		
	Recettes :	0 F
	Dépenses :	26 000 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

Explication extraite du rapport simplifié du BP 2024 : dans le cadre de la nouvelle Stratégie (encadrée par une délibération adoptée par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie), visant la prévention tant de

l'enfance en danger, que de la délinquance, il est proposé de soutenir les associations et les collectivités, à la suite d'appels à projets.

Les appels à projet tiendront donc compte des objectifs stratégiques, des actions retenues par le Congrès.

L'offre qui sera retenue, eu égard à la non individualisation des subventions, devra ensuite être présentée en séance du gouvernement et un arrêté adopté en ce sens.

Il est proposé de maintenir les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) des communes suite à l'appel de projets. Ainsi une enveloppe de **26 MF** est sollicitée, répartie comme suit :

- 20 MF au bénéfice des 4 communes de l'agglomération du grand Nouméa (Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa et Païta) ;
- 6 MF au titre de la convention « Responsabilité Parentale » de la province Sud.

A0703-04 : Soutien et pilotage: fonctionnement PJEJ

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	6 080 928	4 476 151	4 476 068	100%	4 476 068	0%
DPJF						
Recettes	159 941	-	-		-	
Dépenses	12 976 343	9 245 938	8 865 856	96%	5 188 311	-59%
Investissement						
DAPM						
Recettes	-	117 349 967	62 561 192	53%	86 918 198	39%
Dépenses	51 162 947	82 519 861	82 519 861	100%	50 000 000	-39%

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Dépenses : 4 476 068 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les dépenses de ce poste concernent uniquement les consommations de télécommunications (portables et fixes). En effet, le nombre d'agents œuvrant sur le territoire entraîne des dotations et des communications indispensables à l'exercice de leur mission. Cependant les valeurs prévues pour 2025 n'ont pas évolué mais restent contraintes.

Direction de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJF)

Recettes : 0 F

Dépenses : 5 188 311 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Le fonctionnement de la DPJEJ nécessite une enveloppe de **5,2 MF** correspondant aux différentes charges de fonctionnement incompressibles (gardiennage, entretien de photocopieurs, fournitures diverses, ...).

Direction des achats du patrimoine et des moyens (DAPM)	Recettes :	86 918 158 F
	Dépenses :	50 000 000 F

Investissement**Recettes**

(P0703-2020/1) CDV 17-23 Rénovation sites DPJEJ - part Etat

Absence de commentaire de la direction.

Dépenses

(P0703-2018/1) CDV 17-23 Rénovation sites DPJEJ

Les événements du mois de mai 2024 ont fortement impacté l'avancement du chantier qui a finalement été suspendu à compter du 1er juillet 2024.

Les travaux sont avancés à environ 20%.

Les crédits demandés pour l'année 2025 doivent permettre la reprise des travaux, pour une livraison prévue en 2026.

Mission M08 Jeunesse et sports		BP 2025	Reports	Total budget 2025
RECETTES		45 965 000	-	45 965 000
	FONCTIONNEMENT :	-	-	-
	INVESTISSEMENT :	45 965 000	-	45 965 000
DEPENSES		410 394 603	427 975	410 822 578
	FONCTIONNEMENT :	350 394 603	427 975	350 822 578
	INVESTISSEMENT :	60 000 000	-	60 000 000

Pour information, la masse salariale affectée à cette mission s'élève à **289 739 705 F**.

Jeunesse

Le programme jeunesse conforte les actions déjà menées et les renforce par la mise en place d'un observatoire permettant de mieux comprendre les problématiques liées aux jeunes. Il oriente plus efficacement l'action des collectivités. Ainsi la délégation de compétences aux provinces pour le contrôle des centres de vacances et de loisirs est maintenue de même que l'accompagnement des associations d'éducation populaire et de la jeunesse. Le besoin d'information et de mobilité des jeunes s'est traduit en 2012 par la mise en place du Centre Information Jeunesse de Nouvelle-Calédonie CIJNC, et par la mise en œuvre du service volontaire européen et du service volontaire océanien.

Sport

Le programme sport s'inscrit dans la continuité des actions mises en place, en particulier avec la 2ème génération des conventions d'objectifs avec les ligues et comités mais aussi de celles réalisées pour la protection de l'utilisateur, du sportif. Les objectifs liés à la lutte contre le dopage sont restés également prioritaires depuis 2014.

Jeux du Pacifique

Le programme des jeux du Pacifique n'existe plus depuis 2014. Cependant, le fonctionnement des infrastructures sportives issues des jeux 2011 est pris en charge par la collectivité de Nouvelle-Calédonie.

Enjeux et contexte

Direction de la jeunesse et des sports (DJS) :

La direction de la jeunesse et des sports contribue, par l'intermédiaire de son soutien aux activités socio-éducatives, physiques et sportives, à œuvrer positivement pour la santé publique, l'éducation, l'insertion sociale, le bien-être des calédoniens et le rayonnement de la Nouvelle-Calédonie dans son environnement régional, national et international.

Le soutien technique et financier pour le développement des activités physiques et sportives et pour celui des activités socio-éducatives sont les principales actions de la direction, permettant d'influer sur la construction de la citoyenneté et la cohésion sociale.

L'action de la direction s'inscrit dans le plan stratégique de la pratique sportive en Nouvelle-Calédonie, le plan stratégique concerté en faveur de la jeunesse de la Nouvelle-Calédonie, le plan territorial de la sécurité et de prévention de la délinquance ainsi que le plan de l'économie numérique.

Objectifs 2025

Direction de la jeunesse et des sports (DJS) :

La direction de la jeunesse et des sports contribue, par l'intermédiaire de son soutien aux activités socio-éducatives, physiques et sportives, à œuvrer positivement pour la santé publique, l'éducation, l'insertion sociale, le bien-être des calédoniens et le rayonnement de la Nouvelle-Calédonie dans son environnement régional, national et international.

Le soutien technique et financier pour le développement des activités physiques et sportives et pour celui des activités socio-éducatives sont les principales actions de la direction, permettant d'influer sur la construction de la citoyenneté et la cohésion sociale.

L'action de la direction s'inscrit dans le plan stratégique de la pratique sportive en Nouvelle-Calédonie, le plan stratégique concerté en faveur de la jeunesse de la Nouvelle-Calédonie, le plan territorial de la sécurité et de prévention de la délinquance ainsi que le plan de l'économie numérique.

Programme P0801 Jeunesse	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	-	-	-
FONCTIONNEMENT :	-	-	-
DEPENSES	72 900 000	-	72 900 000
FONCTIONNEMENT :	72 900 000	-	72 900 000
INVESTISSEMENT :	-	-	-

A0801-02 : Réglementation et contrôle

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DJS						
Dépenses	24 000 000	24 000 000	24 000 000	100%	21 000 000	-13%
(65) autres charges de gestion courante	24 000 000	24 000 000	24 000 000	100%	21 000 000	-13%

Direction de la jeunesse et des sports (DJS)	Dépenses :	21 000 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

Ces crédits concernent la délégation de compétence aux provinces pour prendre les mesures d'application de la réglementation relative à la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires et des temps de loisirs.

Les mesures concernent le suivi administratif des déclarations de centres de vacances et de loisirs, la réalisation des visites de proximité jusqu'à la première injonction de rappel à la réglementation et l'adoption des décisions nécessaires pour assurer le retour des mineurs dans leur famille ou leur hébergement dans d'autres collectivités en cas de fermeture d'un centre de vacances et de loisirs.

Les crédits inscrits (21 MF) sont destinés à la province Sud et à la province Nord où est organisée une grande partie des centres de vacances et de loisirs.

A0801-03 : Accompagnement des associations d'éducation populaire et de jeunesse

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DJS						
Dépenses	10 408 663	13 320 000	12 020 000	90%	8 500 000	-29%
(65) autres charges de gestion courante	10 408 663	13 320 000	12 020 000	90%	8 500 000	-29%
Investissement						
DJS						
Dépenses	29 936 967	65 819 551	60 366 837	92%	-	-100%
(204) subventions d'équipement versées	29 936 967	65 819 551	60 366 837	92%	-	-100%

Direction de la jeunesse et des sports (DJS)**Dépenses :****8 500 000 F****Fonctionnement****Dépenses****(65) autres charges de gestion courante**

Ces crédits concernent les associations qui œuvrent sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie en faveur de la formation d'animateurs, de directeurs, de formateurs et pour réglementer l'accueil collectif des mineurs.

Ces crédits permettent le maintien de postes de permanent au sein des organismes de formation qui assurent la qualification des engagés du secteur de l'animation volontaire.

Ces qualifications sont nécessaires au fonctionnement du secteur de l'animation volontaire.

Cinq associations d'éducation populaire et de jeunesse sont concernées :

- FOL, 2 MF ;
- VILLAGES DE MAGENTA, 3 MF ;
- CEMEA, 2 MF ;
- LES SCOUTS ET GUIDES DE NOUVELLE-CALÉDONIE, 1,5 MF.

A0801-06 : Information jeunesse

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DJS						
Dépenses	-	6 400 000	6 400 000	100%	6 400 000	0%
(65) autres charges de gestion courante	-	6 400 000	6 400 000	100%	6 400 000	0%

Direction de la jeunesse et des sports (DJS)**Dépenses :****6 400 000 F****Fonctionnement****Dépenses****(65) autres charges de gestion courante**

Les crédits inscrits sont destinés au fonctionnement du centre d'information jeunesse de Nouvelle-Calédonie (CIJNC). Le CIJNC, tête de réseau territorial de l'information jeunesse, irrigue l'ensemble des "points informations jeunesse" du territoire et assure un soutien à l'animation de ce réseau. Le CIJNC tient à jour le contenu «Information Jeunesse» et dispense des formations aux agents de terrain.

Il intervient conjointement avec les services de la DJS dans l'animation du réseau «Information Jeunesse» et de la formation. Il fédère 22 points information jeunesse répartis sur la Nouvelle-Calédonie.

Le CIJNC est la structure associative de jeunesse reconnue par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (DJSNC) pour son rayonnement à l'échelon de l'ensemble de la « Nouvelle-Calédonie ».

Les crédits permettraient au CIJNC de poursuivre sa mission dont la mise en œuvre doit être assurée par 4 agents en poste.

A0801-07 : Initiatives de ou pour les jeunes

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DJS						
Dépenses	15 246 749	26 746 675	25 596 675	96%	37 000 000	45%

Direction de la jeunesse et des sports (DJS) Dépenses : 37 000 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les crédits inscrits sont destinés au fonctionnement du centre d'information jeunesse de Nouvelle-Calédonie (CIJNC). Le CIJNC, tête de réseau territorial de l'information jeunesse, irrigue l'ensemble des "points informations jeunesse" du territoire et assure un soutien à l'animation de ce réseau. Le CIJNC tient à jour le contenu «Information Jeunesse» et dispense des formations aux agents de terrain.

Il intervient conjointement avec les services de la DJS dans l'animation du réseau «Information Jeunesse» et de la formation. Il fédère 22 points information jeunesse répartis sur la Nouvelle-Calédonie.

Le CIJNC est la structure associative de jeunesse reconnue par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (DJSNC) pour son rayonnement à l'échelon de l'ensemble de la « Nouvelle-Calédonie ».

Les crédits permettraient au CIJNC de poursuivre sa mission dont la mise en œuvre doit être assurée par 4 agents en poste.

(65) autres charges de gestion courante

Les crédits sont destinés à encourager et soutenir la mobilité des jeunes calédoniens afin de les accompagner dans la construction de leur identité, le développement personnel et de compétences pour qu'ils soient des citoyens responsables, autonomes et épanouis.

La plateforme de la mobilité, portée par le CIJNC, permet de mutualiser les savoir-faire des différents acteurs intervenant dans le champ de la mobilité internationale et européenne. Cette plateforme est un levier des initiatives de promotion des programmes internationaux de mobilité, européens mais aussi océaniques, comme le Programme de service volontaire océanique (PSVO) et récemment le dispositif Volontaires Internationaux du Pacifique (VIP).

L'objectif est de répandre la pratique du volontariat et des chantiers internationaux de jeunes en Nouvelle-Calédonie. En effet, l'expérience d'un volontariat ou d'un chantier international de jeunes permet de dynamiser l'esprit d'initiative chez les jeunes ayant le moins d'opportunités, notamment dans les secteurs porteurs comme l'éducation, le développement durable, préservation de l'environnement et développement raisonné des activités touristiques.

Programme P0802 Sports	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	45 965 000	-	45 965 000
FONCTIONNEMENT :	-	-	-
INVESTISSEMENT :	45 965 000	-	45 965 000
DEPENSES	337 494 603	427 975	337 922 578
FONCTIONNEMENT :	277 494 603	427 975	277 922 578
INVESTISSEMENT :	60 000 000	-	60 000 000

A0802-01 : Soutien aux actions sportives

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DJS						
Recettes	-	-	8 587 500		-	-100%
(77) produits exceptionnels	-	-	8 587 500		-	-100%
Dépenses	217 920 000	118 712 000	118 712 000	100%	141 035 000	19%
(65) autres charges de gestion courante	217 920 000	118 712 000	118 712 000	100%	141 035 000	19%

Direction de la jeunesse et des sports (DJS)	Dépenses :	141 035 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

Il s'agit de crédits destinés à financer :

- le fonctionnement du comité territorial olympique et sportif (15 MF) et celui du centre international du sport et d'expertise (10 MF).
- les projets d'actions de l'ensemble des ligues et comités sportifs (51 MF).
- le développement du sport scolaire par la participation aux actions sportives de l'UNSS (7,5 MF) et aux actions sportives de l'USEP (1,5 MF).
- le fonctionnement du Groupement d'employeurs Nord Sport et Loisirs qui emploie 9 salariés (26 MF), celui du Groupement d'employeurs Sport et Loisirs Sud qui emploie lui aussi 9 salariés (25 MF) et le soutien au délégué territorial de l'USEP (4,9 MF).

A0802-03 : Soutien aux projets de performance

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DJS						
Dépenses	254 230 000	78 977 271	77 834 098	99%	83 380 000	7%

Direction de la jeunesse et des sports (DJS)	Dépenses :	83 380 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

Cette enveloppe de 83,3 MF est sollicitée pour :

- soutenir les filières d'excellence sportives qui permettent aux sportifs calédoniens d'augmenter leurs performances (l'objectif étant d'identifier et de former des athlètes à fort potentiel pour leur accession vers le haut niveau : rugby (5 MF), karaté (3 MF), centre territorial d'entraînement d'athlétisme (4,48 MF), pôle France sport adapté et handisport (5 MF), hand-ball (6,4 MF), escalade (2 MF), football (2 MF), golf (1 MF), Natation (1 MF), Voile (0,5 MF), cyclisme (1 MF),
- 2 MF sont prévus pour les projets de performance océanien. Il s'agit d'offrir un soutien à la prise en charge de la préparation des sportifs en NC et qui participent aux compétitions de référence de haut niveau dans leur discipline,
- une enveloppe de 20 MF sera consacrée aux aides financières forfaitaires annuelles en faveur des sportifs figurant sur les listes ministérielles et/ou en structures de haut niveau ou d'accession reconnus par le projet de performance fédéral de leur fédération (cf la délibération modifiée 60/CP du 6 octobre 2011),
- une enveloppe de 30 MF est prévue pour la prise en charge et l'accompagnement de l'équipe de Nouvelle-Calédonie aux Mini Jeux de Palau (juin 2025).

A0802-04 : Suivi médical et paramédical

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DJS						
Dépenses	492 927	1 614 500	1 614 500	100%	3 000 000	86%
(011) charges a caractere general	492 927	1 614 500	1 614 500	100%	3 000 000	86%

Direction de la jeunesse et des sports (DJS)	Dépenses :	3 000 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les crédits concernent les fournitures, consommables divers et les prestations d'entretien de petits matériels pour le suivi médical des athlètes calédoniens. En effet, la Nouvelle-Calédonie a pour mission d'assurer, dans le cadre de la délibération modifiée n° 60/CP du 6 octobre 2011 relative à la promotion et au développement du sport d'excellence en Nouvelle-Calédonie, le suivi médical des athlètes listés par le centre médico-sportif.

3 MF pour les vacations relatives au suivi médical et para médical des sportifs calédoniens sont également prévus.

A0802-05 : Prévention et lutte contre le dopage

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DJS						
Dépenses	561 125	552 387	552 387	100%	600 000	9%
(011) charges a caractere general	561 125	552 387	552 387	100%	600 000	9%

Direction de la jeunesse et des sports (DJS) Dépenses : 600 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Il s'agit du coût de l'affiliation à l'ORADO (Oceania Regional Anti-Doping Organization). Cet organisme soutient la NC dans le cadre de la formation aux contrôles antidopage, obligatoire pour les compétitions régionales. De plus, cette instance met en place des actions de sensibilisation auprès des athlètes et des entraîneurs.

A0802-06 : Entretien et grosses réparations des installations sportives pour en maintenir la valeur

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	11 487 745	11 998 185	11 917 816	99%	11 253 112	-6%

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Dépenses : 11 253 112 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Ces dépenses concernent le fonctionnement des installations sportives de la collectivité. Les dépenses d'électricité et de consommations d'eau constituent l'essentiel de ce poste.

L'augmentation de la tarification par les opérateurs entraîne une hausse des prévisions pour 2025.

A0802-07 : Soutien aux infrastructures sportives

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DJS						
Dépenses	55 143 388	40 965 301	37 663 836	92%	33 000 000	-12%
Investissement						
DJS						
Recettes	85 000 000	62 000 000	57 996 890	94%	45 965 000	-21%
Dépenses	235 601 700	140 000 000	140 000 000	100%	60 000 000	-57%

Direction de la jeunesse et des sports (DJS)	Recettes :	45 965 000 F
	Dépenses :	93 000 000 F

Fonctionnement**Dépenses****(65) autres charges de gestion courante**

Les charges de gestion courantes de l'année 2024 concernaient le versement d'une subvention de 33 MF à la SPL CARD en compensation de l'utilisation de l'équipement par la ligue calédonienne de natation. Pour l'année 2025, les besoins de la ligue calédonienne de natation validée par la SPL CARD s'élèvent à hauteur de 33,3 MF environ.

Investissement**Recettes****(P0802-2020/2) cdv 17-23 requalification du site sportif de magenta - part Etat**

L'opération ayant pris du retard pour des raisons climatiques ou sociétales, la date d'achèvement des travaux prévue au 31 décembre 2024 qui aurait permis l'appel de l'intégralité des recettes sur la tranche contractualisée de 400 MF avec participation Etat de 50%, a été décalée à la fin du 1er semestre 2025. De ce fait, le solde de la participation Etat 14,69 MF environ est inscrit pour 2025.

(P0802-2024/2) cdv 24-27 requalification du site sportif numa Daly de magenta - recettes

L'opération ayant débuté, notamment la Tranche Ferme de 46 MF, les 31,28 MF correspondent à la participation État de 68 %

Dépenses**(P0802-2020/3) cdv 17-23 requalification du site sportif de magenta**

L'opération est découpée en deux tranches: travaux en cours d'achèvement et études préalables de la génération 24-27.

Les études font l'objet d'une convention avec une tranche ferme de 28 MF dont 14 MF ont déjà été versés. Donc l'inscription de 14 MF correspond à la finalisation du Dossier de Consultation des Entreprises pour la partie assainissement, du Dossier de Consultation des Entreprises pour la partie de resurfaçage de l'anneau de cyclisme et du Dossier de Consultation des Entreprises pour la phase étanchéité des tribunes.

(P0802-2024/1) cdv 24-27 requalification du site sportif numa Daly de magenta - dépenses

L’inscription de 46 MF correspond au premier appel de fonds de la SECAL (Tranche ferme : phase d’études concernant la rénovation des tribunes, la rénovation des équipements sportifs et une phase de réalisation avec l’aménagement d’un local technique) conformément à la convention de maîtrise d’ouvrage déléguée de 750 MF signée le 6 janvier 2025. Pour laquelle, les phases de réalisation et d’études ont débuté.

A0802-09 : Soutien et pilotage

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	2 747 232	2 703 963	2 687 454	99%	2 726 491	1%
(011) charges a caractere general	2 747 232	2 703 963	2 687 454	99%	2 726 491	1%
DJS						
Dépenses	6 208 577	6 703 575	6 604 243	99%	2 500 000	-62%
(011) charges a caractere general	6 204 017	6 660 705	6 561 373	99%	2 450 000	-63%
(67) charges exceptionnelles	4 560	42 870	42 870	100%	50 000	17%
Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Dépenses :						2 726 491 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractères général

Les frais de fonctionnement de la DJS concernent les consommations d’électricité et de télécommunications de leurs bureaux en centre-ville de Nouméa. Ces dépenses garderont les mêmes valeurs en 2025, traduisant ainsi une économie réalisée sur les contrats et un accroissement de l’activité de cette direction malgré la crise de 2024.

Direction de la jeunesse et des sports (DJS)	Dépenses :	2 500 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Ces dépenses de fonctionnement de la direction couvrent les fournitures, les contrats de maintenance des imprimantes, les coûts des missions des agents, l’achat de petit matériel.

(67) charges exceptionnelles

Il s’agit de frais de pénalités.

Mission M09 Culture, condition féminine et citoyenneté		BP 2025	Reports	Total budget 2025
RECETTES		375 155 230	-	375 155 230
FONCTIONNEMENT :		-	-	-
INVESTISSEMENT :		375 155 230	-	375 155 230
DEPENSES		2 121 757 987	1 434 822	2 123 192 809
FONCTIONNEMENT :		1 080 909 898	1 434 822	1 082 344 720
INVESTISSEMENT :		1 040 848 089	-	1 040 848 089

Pour information, la masse salariale affectée à cette mission s'élève à **353 332 083 F.**

Patrimoine, art et culture

Condition féminine et citoyenneté

La direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC) a été créée par arrêté n° 2010-333/GNC du 12 janvier 2010 avec trois missions relatives :

1. à la condition féminine ;
2. à la citoyenneté ;
3. au livre et à la lecture.

Le programme « patrimoine, art et culture » regroupe les activités de l'ensemble de la direction en matière culturelle, incluant notamment :

- la collection, le classement, la conservation et la diffusion du patrimoine documentaire ;
- la conservation, l'enrichissement, la protection et la transmission du patrimoine artistique et culturel ;
- le soutien à la création artistique et culturelle ;
- le programme « condition féminine et citoyenneté » coordonne les actions décidées par le gouvernement.

Enjeux et contexte

Direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC)

Le secteur de la culture du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pour objectif principal de soutenir le domaine culturel sur l'ensemble du territoire en le structurant par son action. Les actions menées par sa direction, ses services et ses établissements publics en partenariat avec les collectivités compétentes et les associations partenaires en matière culturelle contribuent à l'essor d'une production et de filières artistiques fortes.

Le secteur de la citoyenneté a pour ambition de mener des actions visant à favoriser les échanges entre les cultures et l'émergence d'une identité calédonienne.

Le secteur de la famille, de l'égalité des genres et de la lutte contre les violences conjugales a pour enjeu de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes et de sensibiliser largement aux violences sexistes et sexuelles afin de les prévenir. Des opérations de sensibilisation sont organisées à cet effet ainsi que des espaces de réflexion au service des politiques publiques de protection des victimes. L'action vise également à soutenir l'autonomisation des femmes à travers la reconnaissance et la valorisation de leurs compétences.

Le secteur de l'audiovisuel soutient le développement de la filière par une aide forte à la création à travers le Fonds d'aide à la création audiovisuelle et opère un accompagnement des forces vives qui y contribuent, notamment les associations et festivals.

L'année 2025 est une année charnière pour le secteur culturel qui prévoit d'importants chantiers structurels (réorganisation de la direction, fusion des établissements publics, rénovations et reconstructions) dans un contexte budgétaire extrêmement défavorable.

Au-delà de ces enjeux "internes", les capacités d'action de la Nouvelle-Calédonie auront un impact direct sur la survie d'une partie du biotope culturel et patrimonial : artistes, associations, opérateurs divers.

Objectifs 2025

Direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC)

Les objectifs 2025, en accord avec le discours de politique générale prononcé le 20 février de cette année, seront :

- de repenser et de calibrer l'ensemble culturel de la Nouvelle-Calédonie pour faire face aux enjeux présents et à venir ;
- de sauvegarder les opérateurs et partenaires essentiels que nous soutenons ;
- de proposer un minimum d'actions pour rythmer l'année et réunir les calédoniens ;
- de poursuivre le travail réglementaire entrepris et en opérer les éventuels résultats (carte d'artiste, fonds d'aide à la création, etc.) ;
- de poursuivre la démarche en vue de l'inscription du bagne calédonien au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- de préparer activement la finalisation du projet du MUZ ;

-

- d'accompagner la mise en œuvre des politiques publiques en matière de famille, égalité des genres et lutte contre les violences intrafamiliales,
- d'organiser des événements afin de sensibiliser la population, et en particulier la jeunesse, à l'égalité des genres et la lutte contre les violences intrafamiliales,
- de soutenir les associations œuvrant dans ce domaine.

Programme P0901 Patrimoine, art et culture	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	375 155 230	-	375 155 230
FONCTIONNEMENT :	-	-	-
INVESTISSEMENT :	375 155 230	-	375 155 230
DEPENSES	2 116 146 698	1 434 822	2 117 581 520
FONCTIONNEMENT :	1 076 146 698	1 434 822	1 077 581 520
INVESTISSEMENT :	1 040 000 000	-	1 040 000 000

A0901-01 : Gestion de l'offre de fonds documentaires communicables

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	15 604 768	12 707 092	12 707 092	100%	13 000 000	2%
(011) charges a caractere general	15 604 768	12 707 092	12 707 092	100%	13 000 000	2%
DCCFC						
Dépenses	5 453 038	5 677 048	4 172 548	73%	4 600 000	10%
(011) charges a caractere general	5 453 038	5 677 048	4 172 548	73%	4 600 000	10%
Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Dépenses :						13 000 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les dépenses du service des archives territoriales sont constituées de consommations d'électricité. Le travail de destruction des documents nécessite le maintien de cette dotation afin de permettre à ce service support de remplir sa mission. La dotation prévisionnelle pour 2025 reste toutefois dans la même valeur (13 MF).

Direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC)	Dépenses :	4 600 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les crédits inscrits correspondent à diverses dépenses liées à l'entretien du bâtiment des archives de la Nouvelle-Calédonie. Le montant inscrit correspond aux différents contrats de maintenance relatifs au gardiennage du site, au nettoyage spécifique des documents d'archives, à l'hébergement du moteur de recherche du service et à la destruction des réglementaire des documents. Les charges sont réduites

Culture, condition féminine et citoyenneté

au minimum. Déjà très modestes par le passé, elles permettent aux services de réaliser les actions obligatoires et réglementaires.

A0901-05 : Enrichir, inventorier, et conserver les collections du musée de Nouvelle-Calédonie

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DCCFC						
Dépenses	781 080	2 670 273	1 333 631	50%	1 070 321	-20%
(011) charges a caractere general	781 080	2 670 273	1 333 631	50%	1 070 321	-20%

Direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC)	Dépenses :	1 070 321 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Cette dépense est essentiellement constituée de la maintenance de l'outil logiciel métier gérant la base de données du musée (0,9 MF).

A0901-10 : Promouvoir les savoir-faire et les productions artistiques et culturels

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DCCFC						
Dépenses	35 910 937	12 542 230	7 955 251	63%	5 400 515	-32%
(011) charges a caractere general	35 910 937	12 542 230	7 955 251	63%	5 400 515	-32%

Direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC)	Dépenses :	5 400 515 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Cette inscription correspond à :

- deux factures impayées liées à l'organisation du Festpac 2024 et non rattachées pour 1,4 MF ;
- l'organisation d'un événement associant les communautés du Pays autour du 50ème anniversaire du festival Mélanésia 2000.

A0901-11 : Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	1 035 800 000	1 030 800 000	1 030 800 000	100%	1 030 800 000	0%
DCFC						
Dépenses	120 840 000	89 500 000	34 500 000	39%	11 500 000	-58%
Investissement						
DCFC						
Recettes	-	206 000 000	205 629 238	100%	-	-100%
Dépenses	180 000 000	186 000 000	186 000 000	100%	-	-100%
Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Dépenses :					1 030 800 000 F	

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

Subvention à la Bibliothèque Bernheim (BB) : 175 MF

La subvention de fonctionnement accordée à l'établissement est de 175 MF pour 2025.

Historiquement, la BB fait face à un déficit structurel en fonctionnement d'environ 20 MF par an, et ce, malgré des subventions de la Nouvelle-Calédonie plus importantes par le passé (190 MF en 2023 contre 175 MF en 2024).

Il est important de souligner que le résultat prévisionnel de l'exercice 2024 est déficitaire de -1,9 MF, et que son résultat cumulé de fonctionnement est également en déficit de 1MF, tandis que celui de l'investissement reste excédentaire de +146,8 MF.

Par voie de conséquence, le fonds de roulement de l'établissement passe de 147 MF en 2023 à 145 MF en 2024 et est composé exclusivement d'investissements.

Cependant, pour 2025, les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 207 MF au lieu de 266 MF réalisées en 2024, soit une **baisse de 24,3% car la Province Nord a annoncé qu'elle ne financerait plus les établissements culturels à partir de 2025 soit - 71 500 000F.**

De ce fait, la part de financement assurée par la Nouvelle-Calédonie, passe de 65 % à 87 % des recettes réelles de fonctionnement, renforçant ainsi son rôle de principal soutien financier de l'établissement.

Cependant, dans la situation actuelle, la BB n'est plus en mesure d'assurer pleinement ses missions et couvrir ses dépenses obligatoires, notamment le paiement de ses salaires sur l'année. Il est rappelé ici que la masse salariale représente 90% des dépenses réelles de fonctionnement. En 2025, la masse salariale de la BB sera de 253,5 MF.

Ainsi, la BB prévoit un déficit budgétaire de fonctionnement de -77,3 MF pour l'exercice 2025, aggravant ainsi sa situation financière déjà fragilisée. Ce déséquilibre entraînera un fonds de roulement de fonctionnement négatif de -78,4 MF, révélant une fragilité structurelle qui expose l'établissement à des tensions de trésorerie et compromet le financement de ses activités courantes.

Pour compenser ce déficit , deux solutions peuvent être possible :

Culture, condition féminine et citoyenneté

- soit la Nouvelle-Calédonie, et si possible les provinces, compensent le déficit avec une subvention complémentaire de 77,3 MF;
- soit en corrélation avec l'arrêt du versement des subventions des provinces, la BB ferme les trois antennes du Nord pour lesquelles la masse salariale est de 108,7 MF avec 13 agents. Ce montant représente 43% des charges de personnel de la BB.

L'établissement n'étant pas en capacité de voter un budget équilibré, l'Etat devra saisir la CTC qui proposera des mesures budgétaires nécessaires au rétablissement de l'équilibre.

Subvention à l'Agence pour le Développement de la Culture Kanak (ADCK) : 414 MF

La subvention de fonctionnement accordée à l'établissement est de 414 MF pour 2025.

L'ADCK souffrait déjà, depuis plusieurs années, d'un déficit structurel d'environ 30 MF par an, et ce, malgré des subventions de la Nouvelle-Calédonie plus importantes par le passé (432 MF en 2023 contre 414 MF en 2024). Les événements de mai 2024 ont aggravé cette situation, avec une chute de -66% de recettes propres, soit -39,5 MF par rapport à 2023. Cette baisse significative s'explique par plusieurs facteurs : le recul du tourisme en Nouvelle-Calédonie, l'impossibilité d'accéder en journée au centre, l'annulation de nombreux événements culturels imposés par le couvre-feu.

La baisse drastique de ses recettes en 2024 a eu un impact immédiat et direct sur sa trésorerie. Ainsi, l'établissement a modifié son organisation de travail et revu la priorisation de ses dépenses. Aussi, le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement réelles en 2024 est de 421 MF contre 503 MF en 2023. De plus, l'ADCK a réalisé 215,6 MF de travaux permettant d'achever le contrat de développement 2017/2023.

Il est important de souligner que le résultat prévisionnel de l'exercice 2024 est déficitaire de - 130 MF et que son fonds de roulement passe de 161 MF en 2023 à 31 MF en 2024 et devient donc quasi inexistant.

Il est proposé de maintenir la subvention de fonctionnement à 414 MF, comme voté au Budget Primitif (BP) 2024, bien que le centre ait un besoin réel de 425 MF. Dans la situation actuelle, l'ADCK ne peut plus assurer pleinement ses missions, ni réaliser les investissements nécessaires pour l'entretien et la rénovation de ses bâtiments. Si cette situation devait perdurer, le centre ne pourrait à terme, plus couvrir ses dépenses obligatoires, notamment le paiement de ses salaires.

Subvention à l'Académie des Langues Kanak (ALK) : 115 MF

La subvention de fonctionnement accordée à l'établissement est de 115 MF pour 2025.

Historiquement, l'ALK souffre d'un déficit structurel lié au désengagement progressif des provinces et de la diminution de la participation de l'Etat, et ce, malgré des subventions de la Nouvelle-Calédonie plus importantes par le passé (118 MF en 2022 contre 115 MF en 2024).

Les sources de financement de cet établissement sont principalement constituées de subventions (88% des recettes de fonctionnement), la Nouvelle-Calédonie étant le principal contributeur (115 MF en 2024), suivie par l'Etat (1,8 MF). Les recettes propres, quant à elles, sont constituées principalement de la vente d'ouvrages et de prestations de services, et affichent un montant prévisionnel de 0,8 MF à la clôture 2024 contre 1,3 MF en 2023.

Il est important de souligner que le résultat prévisionnel de l'exercice 2024 est déficitaire de - 7,4 MF, entraînant une diminution du fonds de roulement, qui passe de 14,7 MF en 2023 à 7,2 MF en 2024, le rendant quasi inexistant.

Dans la situation actuelle, l'ALK ne peut plus assurer pleinement ses missions et couvrir ses dépenses obligatoires, notamment le paiement de ses salaires sur l'année. La masse salariale d'un montant de 104,9 MF représente 82% des dépenses réelles de fonctionnement. Les effectifs sont composés de 13

agents : 3 fonctionnaires et 10 ACDP en CDI. La réduction de la masse salariale n'est donc pas un levier simple à actionner.

L'ALK prévoit un déficit budgétaire de -9,2 MF pour l'exercice 2025, aggravant ainsi sa situation financière déjà fragilisée. Cette situation entraîne un fonds de roulement négatif de -0,4 MF, signe d'un déséquilibre financier structurel qui expose l'établissement à des tensions de trésorerie et compromet le financement de ses activités courantes.

L'établissement n'étant pas en capacité de voter un budget équilibré, l'Etat devra saisir la CTC qui proposera des mesures budgétaires nécessaires au rétablissement de l'équilibre.

Subvention au Conservatoire de Musique et de Danse de la Nouvelle-Calédonie (CMDNC) : 326,8 MF

Historiquement, le CMDNC a toujours fait face à un déficit structurel en fonctionnement d'environ 20 à 30 MF par an, et ce, malgré des subventions de la Nouvelle-Calédonie plus importantes par le passé (336,8 MF en 2023 contre 326,8 MF en 2024).

Le retrait progressif des collectivités (provinces et communes) traduit un désengagement financier global. **La Nouvelle-Calédonie demeure en 2024 le principal financeur de l'établissement, à hauteur de 65 %** des recettes réelles de fonctionnement du CMDNC. Suite aux événements de mai 2024, les recettes propres, qui représentent 17 % des recettes réelles (principalement issues des cotisations des élèves et de la vente de cours) enregistrent une baisse de 8 %, soit une diminution de 7,2 MF.

Il est important de souligner que le résultat prévisionnel de l'exercice 2024 est déficitaire de -47,7 MF, que son résultat cumulé de fonctionnement est également en déficit de -6 MF, tandis que celui de l'investissement reste excédentaire de +89,3 MF.

Ainsi, le fonds de roulement de l'établissement passe de 130 MF en 2023 à 82 MF en 2024 et est composé, à présent, exclusivement d'investissement.

Le CMDNC prévoit en effet un déficit budgétaire de fonctionnement de -61 MF pour l'exercice 2025, aggravant ainsi sa situation financière déjà fragilisée.

Dans cette situation, le CMDNC n'est plus en mesure d'assurer pleinement ses missions ni de couvrir l'ensemble de ses dépenses obligatoires, notamment le paiement de ses salaires sur l'année 2025 d'un montant de 349 MF représentant 69% des dépenses réelles de fonctionnement et 54,5% des personnes en poste.

Le CMDNC prévoit donc un déficit budgétaire de fonctionnement de -59,6 MF pour l'exercice 2025, aggravant ainsi sa situation financière déjà fragilisée.

Ce déséquilibre entraîne un fonds de roulement de fonctionnement négatif de -66,3 MF, révélant une fragilité structurelle qui expose l'établissement à des tensions de trésorerie et compromet le financement de ses activités courantes, en particulier la continuité du marché avec l'association de formation des musiciens intervenants (AFMI).

Pour compenser ce déficit, deux solutions peuvent être possibles :

- soit la Nouvelle-Calédonie compense le déficit avec une subvention complémentaire de 59,6 MF;
- soit en corrélation avec l'arrêt du versement des subventions des provinces (le Sud depuis 2018, le Nord en 2025), le CMDNC réduit les prestations de l'AFMI, association prestataire du CMDNC qui assure les missions du conservatoire et gère les antennes sur le territoire calédonien hors Nouméa. Il est proposé une réduction de 125 MF à 54 MF, ce qui entraîne la fermeture de quatre antennes décentralisées sur sept. D'autre part, le CMDNC pourrait garantir un maintien minimal d'activité sur l'antenne de Koné et de Houaïlou avec ses propres agents. Cette mesure aura des conséquences sociales significatives puisque 19 personnes

Culture, condition féminine et citoyenneté

pourraient être licenciées au sein de l'AFMI. Il est aussi important de noter que si ces antennes ferment, le CMDNC perdra aussi 24 MF de recettes propres sur les 86 MF prévues en 2025.

Direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC)

Dépenses :

11 500 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

La situation financière des associations partenaires, notamment patrimoniales, nécessite une attention particulière cette année pour éviter la rupture de trésorerie et la cessation d'activité de structures d'intérêt majeur pour le secteur. Ces associations sont priorisées selon leur importance (service au public, patrimoine en responsabilité), leurs difficultés constatées et le salariat concerné.

Les associations inscrites en priorité absolue, toutes incluses dans l'AE subventions culturelles, sont :

_subvention à l'association Le Chapitô - Fonctionnement et actions	2 000 000
_subvention à l'association du Musée d'Histoire Maritime - Fonctionnement et actions	4 000 000
_subvention à l'association Témoignage d'un passé (ATUP) - Fonctionnement et actions	3 500 000
_subvention à l'association Marguerite - Fonctionnement et actions	2 000 000

Les montants octroyés au BP sont incomplets et insuffisants et devront faire l'objet de compléments de financements pour atteindre l'objectif de sauvegarde précité.

D'autres associations n'ont pu être financées qui sont en aussi en grande difficulté ou étaient envisagées comme des partenaires essentiels à traiter les objectifs fixés en 2025.

A0901-12 : Soutien et pilotage

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAPM						
Dépenses	35 265 990	-	-	-	-	-
DBAF						
Dépenses	5 880 687	5 859 260	5 886 530	100%	6 096 304	4%
DCCFC						
Recettes	-	150 000	-	0%	-	-
Dépenses	7 433 307	8 185 071	5 859 310	72%	8 679 358	-37%
Investissement						
DAPM						
Recettes	1 178 963	102 822 110	1 024 187 980	100%	375 156 230	-63%
Dépenses	728 559 342	1 068 450 685	1 067 849 870	100%	1 048 008 000	-3%

Direction des achats du patrimoine et des moyens (DAPM)	Recettes :	375 155 230 F
	Dépenses :	1 040 000 000 F

Investissement

Recettes

(P0901-2017/5) cdv 17-23 iv-1 - part état rénovation et extension du musée de la NC

Il s'agit d'une opération d'ordre inscrite dans le cadre des traitements des recettes en provenance de l'Etat sur le CD 2017-2023 sur l'opération IV-1 "Rénovation et agrandissement du Musée de la Nouvelle-Calédonie".

(P0901-2020/2) cdv 17-23 iv-t5.0 rénovation de la bibliothèque Lucien Bernheim - part état

Il s'agit d'une opération d'ordre inscrite dans le cadre des traitements des recettes en provenance de l'Etat sur le CD 2017-2023 sur l'opération IV-4 T5.0 "Rénovation de la bibliothèque Bernheim".

Dépenses

(P0901-2017/1) cdv 17-23 extension du musée

Les événements du mois de mai 2024 ont fortement impacté l'avancement du chantier.

Le calendrier d'exécution des travaux a dû être revu pour s'adapter au budget alloué à l'opération en 2024.

Le budget demandé pour l'année 2025 (700 MF) doit permettre la poursuite des travaux de construction (hors scénographie) pour une livraison envisagée au 1er trimestre 2026. Si les contraintes financières de la collectivité aboutissent à une réduction de ce budget, la date de réception des travaux sera repoussée de plusieurs mois, avec pour conséquence une augmentation du budget global de l'opération (prolongations de contrats, révisions de prix, réclamations, ...).

(P0901-2020/1) cdv 17-23 iv-t5.0 rénovation de la bibliothèque Lucien Bernheim

Les événements du mois de mai 2024 ont fortement impacté l'avancement du chantier.

Le calendrier d'exécution des travaux a dû être revu pour s'adapter au budget alloué à l'opération en 2024.

Le budget demandé pour l'année 2025 doit permettre la poursuite des travaux pour une livraison prévue au 1er trimestre 2026.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)	Dépenses :	6 096 504 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Culture, condition féminine et citoyenneté

Les dépenses courantes de fonctionnement concernent les fluides (eau, électricité et télécommunications) des différents établissements de la DCCFC (Direction, archives et musée, MDF Ponérihouen). Ces dépenses sont prévues à la hausse pour 2025.

Direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC)	Dépenses :	3 679 358 F

Fonctionnement**Dépenses****(011) charges à caractère général**

Les charges à caractère général de la direction sont réduites au minimum pour l'année 2025.

Elles sont essentiellement constituées des dépenses de ménage, de maintenance et de sécurité de manière générale (2,4 MF) et pour de la maintenance et de l'hébergement sur des outils logiciels métier (musée et archives).

Programme P0902
Condition féminine et
citoyenneté

	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	-	-	-
FONCTIONNEMENT :	-	-	-
INVESTISSEMENT :	-	-	-
DEPENSES	5 611 289	-	5 611 289
FONCTIONNEMENT :	4 763 200	-	4 763 200
INVESTISSEMENT :	848 089	-	848 089

A0902-04 : Accompagner et participer à la mise en œuvre des actions

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DCCFC						
Recettes	25 000	-	-		-	
Dépenses	8 217 603	12 533 136	9 290 489	74%	4 763 200	-48%
Investissement						
DBAF						
Dépenses	-	-	-		848 089	
DCCFC						
Dépenses	263 390	-	-		-	

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)	Dépenses :	848 089 F

Investissement

Dépenses

(13) subventions d'investissement

Il s'agit de régulariser un trop perçu de subvention de l'Etat d'un montant de 848 089 F sur les 7,2 MF environ versés sur les exercices 2020 et 2021 à la Nouvelle-Calédonie.

Direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC)	Dépenses :	4 763 200 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Culture, condition féminine et citoyenneté

Les dépenses inscrites correspondent :

- au fonctionnement de la Maison de la femme à Ponérihouen, structure recevant du public et dont le budget de fonctionnement reste minimaliste au regard de ses missions, de la superficie du bâtiment et du foncier concerné pour un budget de 1,7 MF environ ;
- à l'organisation d'événements à l'occasion de la Journée internationale des droits de la femme ou concernant la santé des femmes pour un total de 3 MF.

Mission M10 Affaires coutumières	BP 2025	Reports	Total budget 2025
RECETTES	-	-	-
FONCTIONNEMENT :	-	-	-
DÉPENSES	14 231 877	401 176	14 633 053
FONCTIONNEMENT :	9 879 413	401 176	10 280 589
INVESTISSEMENT :	4 352 464	-	4 352 464

Pour information, la masse salariale affectée à cette mission s'élève à **237 455 320 F.**

Patrimoine et terres coutumières

Actes coutumiers

Chargée de la coordination et de la mise en œuvre des compétences de la Nouvelle-Calédonie, en matière de statut civil coutumier, de terres coutumières et de palabres coutumiers, la direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières (DGRAC) assure également la gestion de toutes les dépenses de fonctionnement de la direction, du service, de ses bureaux et du corps des officiers publics coutumiers (OPC).

Elle a également en charge les crédits d'investissement prévus pour la construction des bureaux des OPC, des sièges d'aires coutumières et de l'extension du sénat coutumier.

Depuis le 1er janvier 2011, les OPC (agents de DGRAC) ont pour nouvelle attribution d'assurer les missions de fonctionnaires-huissiers.

Enjeux et contexte

Direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières (DGRAC)

La Direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières (DGRAC) est chargée de coordonner et de mettre en œuvre les compétences en matière de statut civil coutumier, de terres coutumières et de palabres coutumiers dans les domaines relevant de la Nouvelle-Calédonie. Malgré un contexte budgétaire et social délicat, la direction et ses services continuent d'assurer leurs missions essentielles pour répondre aux besoins de nos populations. La DGRAC s'emploie à intensifier ses efforts par son engagement continu sur le terrain avec notamment les missions assurées par les officiers publics coutumiers (OPC), les différents programmes d'interventions en milieux tribaux et le fonds de garantie sur terres coutumières. Cela témoigne d'une volonté d'être présent au plus près des administrés, en contribuant activement à la cohésion sociale d'une Nouvelle-Calédonie unie et solidaire.

Objectifs 2025

Direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières (DGRAC)

En 2025, les crédits alloués à cette mission visent à assurer les missions réglementaires, soutenir les projets qui valorisent les terres coutumières et leur environnement, tout en maîtrisant les dépenses. Une recherche accrue d'efficience dans la gestion des affaires coutumières sera entreprise afin de rendre nos services plus opérationnels et performants. Des actions seront menées pour améliorer le fonctionnement de nos services, avec un meilleur contrôle et suivi des dépenses, garantissant ainsi une contribution efficace des initiatives entreprises au développement des terres coutumières et au bien-être des populations.

Programme P1001 Patrimoine et terres coutumières	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
DEPENSES	1 492 527	-	1 492 527
FONCTIONNEMENT :	-	-	-
INVESTISSEMENT :	1 492 527	-	1 492 527

Action A1001-01 : Mise en valeur des terres coutumières

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DGRAC						
Dépenses	-	2 761 553	-	0%	-	
DSQGR						
Dépenses	1 685 500	-	-		-	
Investissement						
DGRAC						
Dépenses	32 918 047	5 970 106	5 970 106	100%	1 492 527	-75%

Direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières (DGRAC)	Dépenses :	1 492 527 F

Investissement

Dépenses

(P1001-2014/1) infrastructures en milieu tribal

Ce programme d'investissement, essentiel pour renforcer la cohésion sociale en milieu tribal, se concentre sur la finalisation d'un projet initié avec la mairie de Ponérihouen. L'enveloppe budgétaire a été ajustée pour refléter les besoins réels du projet, dans un souci d'optimisation des dépenses (1,5 MF).

Programme P1002 Actes coutumiers	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	-	-	-
FONCTIONNEMENT :	-	-	-
DEPENSES	12 739 350	401 176	13 140 526
FONCTIONNEMENT :	9 879 413	401 176	10 280 589
INVESTISSEMENT :	2 859 937	-	2 859 937

Action A1002-02 : Assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des investissements des institutions coutumières

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Investissement:						
DGRAC						
Dépenses	110 792	114 705	-	0%	2 859 937	
(21) immobilisations corporelles	-	114 705	-	0%	2 859 937	
(23) immobilisations en cours	110 792	-	-		-	

Direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières (DGRAC)	Dépenses :	2 859 937 F

Investissement

Dépenses

(P1002-2020/1) locaux conseils aires coutumières

Les crédits alloués à cette action permettent de financer des travaux de sécurisation de l'installation électrique concernant le siège du conseil coutumier Paici-Camuki, situé à Ponérihouen (0,1 MF).

Hors AP : (21) immobilisations corporelles

Cette action regroupe les dépenses liées aux divers travaux et aménagements au bénéfice des institutions coutumières (2,8 MF).

Action A1002-04 : Gérer les actes coutumiers (Etat civil et foncier)

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	2 995 825	2 278 780	2 278 760	100%	2 282 949	0%
DGRAC						
Dépenses	9 819 618	15 530 436	14 348 037	92%	3 900 000	-73%
Investissement						
DGRAC						
Dépenses	88 000	-	-		-	

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Dépenses : 2 282 949 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les dépenses de fonctionnement de la DGRAC se constituent de consommations de fluides (eau, électricité et télécommunications) des officiers publics coutumiers répartis sur les différentes aires coutumières du territoire. Ces dépenses augmentent avec la hausse des tarifs des opérateurs (EEC-Enercal, OPT) pour l'exercice 2025.

Direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières (DGRAC)

Recettes : 0 F
Dépenses : 3 900 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

L'action vise à assurer un service de proximité aux usagers à travers le financement du fonctionnement des douze bureaux annexes répartis dans les huit aires coutumières. Les crédits alloués (3,9 MF) couvrent les dépenses essentielles telles que les frais de télécommunications, les transports des agents OPC et les tenues réglementaires des OPC. Un effort particulier est déployé pour optimiser ces dépenses et garantir un service public de qualité au meilleur coût.

Action A1002-05 : Soutien et pilotage

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	2 748 632	2 483 318	2 483 318	100%	2 496 464	1%
(011) charges a caractere general	2 748 632	2 483 318	2 483 318	100%	2 496 464	1%
DGRAC						
Dépenses	7 761 863	14 810 401	13 449 779	91%	1 200 000	-91%
(011) charges a caractere general	7 726 112	14 797 972	13 449 350	91%	1 200 000	-91%
(67) charges exceptionnelles	35 751	12 429	429	3%	-	-100%
Investissement						
DGRAC						
Dépenses	1 802 466	-	-		-	
(21) immobilisations corporelles	1 802 466	-	-		-	

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Dépenses : 2 496 464 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les dépenses de fonctionnement (fluides eau, électricité et télécommunications) concernent le site de la direction. Elles augmentent pour 2025 en adéquation avec la hausse des tarifs des opérateurs locaux.

Direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières (DGRAC)
Recettes : 0 F
Dépenses : 1 200 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Cette action regroupe les dépenses de fonctionnement liées aux frais de transport du personnel et aux locations d'équipements tels que les copieurs (1,2 MF), permettant à la direction d'assurer un service de qualité aux usagers et la mise en œuvre des programmes prévus. Une attention particulière est portée sur la maîtrise de ces dépenses.

Mission M11 Enseignement	BP 2025	Reports	Total budget 2025
RECETTES	420 708 301	-	420 708 301
FONCTIONNEMENT :	93 925 000	-	93 925 000
INVESTISSEMENT :	326 783 301	-	326 783 301
DEPENSES	5 729 553 495	7 913 171	5 737 466 666
FONCTIONNEMENT :	4 311 802 859	7 913 171	4 319 716 030
INVESTISSEMENT :	1 417 750 636	-	1 417 750 636

Pour information, la masse salariale affectée à cette mission s'élève à **1 459 453 274 F.**

Enseignement du premier degré

Formation enseignants

Enseignement supérieur, et autres actions de soutien à l'enseignement scolaire, soutien à la recherche

Enseignement technique agricole

Enseignement privé

Enseignement second degré public

La direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC) a pour mission :

- l'élaboration des programmes scolaires de l'école primaire publique, sous réserve de la compétence des provinces pour leur adaptation en fonction des réalités culturelles et linguistiques ;
- la formation initiale et continue des maîtres de l'enseignement primaire public ;
- le conseil et le contrôle pédagogiques de l'enseignement primaire public.

La Direction du Service d'Etat de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement (DAFE) :

La gestion de l'enseignement technique agricole a été transférée de l'État à la Nouvelle-Calédonie le 1er janvier 2012.

Ce type d'enseignement, aux méthodes originales, offre des formations générales, technologiques ou professionnelles. Les métiers concernés relèvent de l'agriculture et de l'élevage, de l'horticulture, de la forêt, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles, de l'entretien de l'espace, de la gestion de l'environnement ainsi que des services aux personnes en milieu rural.

Sous l'autorité de la Nouvelle-Calédonie, la DAFE met en œuvre les cinq missions dévolues à l'enseignement agricole : la formation, l'expérimentation, l'insertion, l'animation du territoire et la coopération internationale.

Dans ce cadre, la DAFE est notamment chargée de :

- organiser des formations générales, professionnelles et technologiques, initiales et continues, relevant de l'enseignement agricole ;
- contribuer à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et à l'insertion sociale et professionnelle des adultes ;
- contribuer à l'éducation au développement durable et à la mise en œuvre de ses principes ;
- participer à des actions de coopération régionale ;
- répartir les moyens que la Nouvelle-Calédonie

- - consacre à l'enseignement agricole ;
- - participer à l'information, l'orientation et l'affectation des élèves.

La Direction Générale des Enseignement (DGE):

Conformément à l'article 56-1 de la loi organique du 19 mars 1999, l'Etat et la Nouvelle-Calédonie décident d'exercer au sein d'un service unique dénommé direction générale des services, les compétences respectives qu'ils détiennent en matière d'enseignement.

En ce qui concerne les compétences de la Nouvelle-Calédonie, le service unique est notamment chargé de :

1°) Organisation des enseignements scolaires :

- répartir les moyens que la Nouvelle-Calédonie consacre à l'éducation, afin d'assurer en particulier l'égalité d'accès au service public ;
- participer au contrôle et à l'évaluation des politiques éducatives, en vue d'assurer la cohésion d'ensemble du système éducatif, sans préjudice de la compétence de l'Etat en matière de contrôle pédagogique des enseignants ;
- planifier et organiser les formations ;
- organiser la concertation et la consultation locale dans le domaine de l'enseignement ;
- définir les modalités de la scolarisation dans les établissements scolaires et arrêter la carte scolaire de l'enseignement public du second degré ;
- informer, orienter et affecter les élèves de l'enseignement public du second degré.

2°) En matière d'établissements d'enseignement du second degré public :

- établir le PPI des lycées. À ce titre, il définit la localisation des établissements d'enseignement, leur capacité d'accueil, leur structure pédagogique et le mode d'hébergement des élèves ;
- assurer, en concertation avec la DITTT, la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des lycées ;
- attribuer des aides au bénéfice des établissements pour les projets d'action éducative, la recherche et l'expérimentation pédagogiques, les projets d'établissements ou les projets relevant d'un programme national ou d'un programme de la Nouvelle-Calédonie.

3°) Enseignement privé :

- préparation et mise en œuvre des contrats passés entre les directions de l'enseignement privé et la Nouvelle-Calédonie ;
- gestion des aides financières à l'enseignement privé ;
- dans l'élaboration de la carte des formations, organisation de la concertation avec les enseignements privés.

4°) Santé scolaire :

- contribuer au bien-être des élèves et les aider à adopter des comportements qui préservent leur santé dans le respect d'eux-mêmes, des autres et de leur environnement ;
- organiser, au sein des établissements et en liaison avec les partenaires de la santé publique, des actions de prévention, notamment en matière de conduites à risque et de maltraitance.

Enjeux et contexte

Direction de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement (DAFE)

L'enseignement technique agricole, dont la gestion a été transférée de l'État à la Nouvelle-Calédonie au 1er janvier 2012, offre des formations générales, technologiques et professionnelles conduisant à des métiers relevant de l'agriculture, de l'environnement ainsi que des services aux personnes en milieu rural.

Cet enseignement aux méthodes originales contribue au développement des filières économiques de la production et des services aux territoires, à l'expérimentation et à la recherche appliquée ainsi qu'à l'éducation à la citoyenneté et à l'environnement. L'enseignement agricole amène les jeunes vers l'emploi, en lien étroit avec les professionnels. Par son approche originale, il concourt à limiter le décrochage scolaire. C'est un outil au service du territoire qui se mobilise pour répondre à l'enjeu majeur de développement de la production agricole calédonienne pour améliorer l'autonomie alimentaire.

Chaque année, environ 500 jeunes sont accueillis dans ces filières, de la seconde de l'enseignement agricole au BTS agricole, en formation initiale et en formation professionnelle continue et par alternance. 117 diplômés en sont sortis en 2024, avec un taux de réussite de 94%. En 38 ans d'existence sur le territoire, l'enseignement agricole a permis de délivrer 5 201 diplômes du ministère chargé de l'agriculture.

A noter que la prise en charge directe des salaires des agents est assurée par l'État (ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire) dans le cadre de la mise à disposition globale et gratuite (MADGG) à la Nouvelle-Calédonie, soit 86 ETPT de postes permanents dans les établissements d'enseignement de Pouembout (lycée Michel-Rocard), de Houaïlou (lycée d'enseignement professionnel agricole Do Neva) et du lycée polyvalent du Mont-Dore (2 classes de CAP agricoles).

Direction de l'aviation civile (DAC)

Le projet de rénovation du lycée agricole de Pouembout a été transféré à la DAC-NC en 2024. Ce projet cofinancé par l'Etat fait l'objet d'une AP de 900 MF.

Le lycée agricole de Nouvelle-Calédonie, situé à Pouembout, a été créé en 1992. A ce jour les locaux d'origine n'ont fait l'objet d'aucune rénovation. Le projet consiste donc à mener une rénovation d'ampleur des locaux vétustes, à savoir :

- les bâtiments du lycée d'enseignement général et technologique agricole (salles de classe, salles techniques, bureaux, internat, faré, atelier agricole etc., soit une surface totale de 6 000m²),
- 11 villas de fonction,
- les locaux du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (CFPPA) du Nord (bâtiment administratif et chambres pour les stagiaires),
- les voiries, parkings et réseaux divers intérieurs et extérieurs (alimentation en eau potable, assainissement, électricité et éclairage extérieur).

Sont visés par ces travaux, la remise en état des bâtiments, l'amélioration de leur fonctionnalité, la mise aux normes de certaines installations et la réfection des V.R.D.

Direction de l'enseignement en Nouvelle-Calédonie (DENC)

En dépit d'un contexte financier marqué par des indicateurs dégradés et des ajustements budgétaires nécessaires, la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC) reste résolument engagée dans la poursuite de sa feuille de route. Son ambition demeure d'assurer que l'enseignement soit dispensé dans toutes les écoles de la Nouvelle-Calédonie, où qu'elles soient, et qu'il réponde aux exigences de qualité souhaitées. L'axe central de la mission de la DENC repose sur l'accompagnement de terrain des enseignants du premier degré, nécessitant des dépenses importantes et incompressibles, notamment pour les déplacements des agents.

Direction générale de l'enseignement – Vice-Rectorat (DGE-VR)

A la rentrée 2025, 62 663 élèves sont attendus de la maternelle au lycée, dont 32 151 dans le premier degré (24 907 dans le public et 7 244 dans le privé) et 30 512 dans le second degré. En comparaison à la rentrée précédente, une baisse des effectifs de 0,9% est attendue dans le premier degré et de 0,6% dans le second degré.

Le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements, emploie, dans 55 collèges et deux annexes ainsi que dans 21 lycées publics et privés, 2 029 enseignants pour le second degré public et 1 295 enseignants dans les établissements privés des premiers et seconds degrés.

Outre les enseignants, les élèves sont encadrés dans les établissements du second degré public par 66 personnels de direction, 17 psychologues de l'éducation, 46 personnels de santé et social, 58 personnels d'éducation, 207 personnels de surveillance et 228 personnels administratifs et 412 ouvriers et personnels de services.

Au vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements, 23 inspecteurs pilotent et encadrent l'action éducative. Au service de l'ensemble des actions conduites par le vice-rectorat, direction générale des enseignements et des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (EPENC), 135 agents (130 hors encadrement + 5 encadrants) administrent : les examens et concours, la gestion des personnels, la rémunération, la formation, la gestion des moyens, la gestion financière et budgétaire, les systèmes d'information, la gestion des travaux en lycées et la logistique, le pilotage de la santé scolaire, les statistiques, le contrôle de légalité des EPENC, la construction juridique et les contentieux ainsi que la communication. La rémunération de ces agents et leur formation sont prises en charge par l'État dans le cadre de la mise à disposition globale et gratuite (MADGG) pour un équivalent de 49,75 Mds de F CFP.

Objectifs 2025

Direction de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement (DAFE)

Le budget primitif 2025 favorise une relance de l'enseignement agricole pour concourir à une meilleure sécurité alimentaire et un renouvellement des générations de la profession agricole. Il concourt aussi à la réparation des dégâts issus des émeutes de mai 2024, en particulier sur la réinstallation et le financement des CFPPA. Il intègre les difficultés des familles suite aux baisses des revenus avec l'accroissement du fonds social lycéen. Il participe au bien-vivre ensemble et au renforcement des compétences des élèves suite à la fermeture des établissements pendant 10 à 15 semaines en 2024.

De plus, comme en 2024, la Nouvelle-Calédonie finance directement le Lycée agricole de Do Neva, suite à la disparition de l'ASEE en 2023, pour son lycée, son internat et son exploitation agricole.

De même, pour rappel, le président de la République a annoncé le 28 février 2024 la création d'un lycée agricole en province Sud. Le verbatim est : « ... un effort de formation pour densifier le réseau de l'enseignement agricole a été lancé et je dois dire aux représentants de la Nouvelle-Calédonie, ... qu'un nouveau lycée agricole sera construit sur la commune de La Foa pour compléter l'offre de formation conformément aux engagements que j'avais pris. » Ceci était une des résultantes de la visite du Président de la République en Nouvelle-Calédonie du 24 au 26 juillet 2023; ce budget portera une étude pour définir ce projet.

Le budget concourt, de façon plus générale, au financement des établissements chargés d'enseignement agricole et à la réalisation de leurs projets pédagogiques.

Il doit également permettre le renouvellement d'équipements pédagogiques vétustes et la réalisation des travaux les plus urgents. Il vise *in fine* à une meilleure réussite éducative.

Direction de l'enseignement en Nouvelle-Calédonie (DENC)

La DENC s'inscrit dans les ambitions du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie (PENC) et dans une continuité des priorités du gouvernement. Cinq axes pédagogiques prioritaires sont retenus pour l'année 2025 : promouvoir la santé et le sport au sein des écoles, améliorer la maîtrise des fondamentaux, valoriser les langues et cultures, promouvoir le bon usage des outils numériques dans les processus d'apprentissage et renforcer le vivre ensemble. Ce dernier axe inclut la valorisation de la diversité culturelle, en cultivant les valeurs de respect, de coopération et de solidarité pour enrichir les échanges et renforcer la cohésion au sein des communautés scolaires.

Afin de mettre en œuvre ces priorités, la DENC s'engage dans la simplification et l'harmonisation des procédures, visant un meilleur suivi des élèves et permettant aux enseignants de se concentrer pleinement sur le renforcement de leurs pratiques pédagogiques. Parallèlement, la DENC poursuit son accompagnement de proximité en renforçant les équipes de circonscription grâce à l'appui des conseillers du service pédagogique.

1. Suivi du parcours de l'élève / simplification et harmonisation des procédures :

Dans la continuité de la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement, adoptée par le congrès de la Nouvelle-Calédonie, la DENC concentre ses programmes d'enseignement sur le suivi du parcours des élèves de la maternelle au collège, conformément aux nouveaux programmes scolaires. Le nouveau cycle 3 (CM1, CM2, 6^{ème}) vise à faciliter la transition entre le primaire et le collège qui est renforcée par la mise en place du livret scolaire unique (LSU).

L'évolution du LSU va au-delà de sa fonction actuelle. Il vise à devenir un système d'information intégré pour la direction et le gouvernement, facilitant une communication directe avec les parents et les enseignants tout en servant d'outil statistique. Ce projet permet d'assurer une meilleure appréhension de la mise en œuvre des enseignements, faisant ainsi du LSU un axe prioritaire de l'évolution future de la direction.

2. Renforcement des pratiques pédagogiques. Un accompagnement renforcé et de proximité

Dans la continuité des actions engagées, la direction concentre ses efforts sur ses compétences pédagogiques et ses missions essentielles. Le premier objectif reste de répondre à la diversité des élèves, de renforcer leurs compétences de base conformément au socle commun de connaissances, de compétences et de valeurs, et d'accompagner les enseignants au-delà du cadre strict de l'inspection.

Pour 2025, l'accent est mis sur un accompagnement de proximité des enseignants, soutenu par des formations ciblées dans les domaines fondamentaux, en particulier les mathématiques et le français. Les plans pédagogiques en ces matières seront déployés avec une attention particulière portée à la pertinence des pratiques en classe.

Dans ce cadre, une expérimentation du redécoupage des circonscriptions sera initiée, avec pour objectif d'optimiser l'accompagnement pédagogique sur le terrain. Cette démarche vise à mieux répartir les ressources disponibles et à renforcer la coordination entre les équipes.

Malgré des contraintes budgétaires et logistiques, cet accompagnement demeure un levier essentiel pour améliorer les pratiques pédagogiques et favoriser une dynamique collaborative entre enseignants, conseillers pédagogiques et inspecteurs.

3. Poursuite des actions en faveur des élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP)

Les ressources dédiées à l'accompagnement des circonscriptions et des équipes en matière de gestion des élèves à BEP présentent actuellement un déséquilibre géographique :

- les élèves de l'intérieur figurent parmi les plus en difficulté, selon les résultats des évaluations institutionnelles, notamment lors des tests d'entrée en 6^{ème};
- en province Nord, l'éloignement des populations contribue à un taux d'inclusion des élèves en situation de handicap (SH) plus élevé. En effet, la moitié des élèves reconnus en situation de handicap est scolarisée dans des classes traditionnelles, contre seulement 20 % en province Sud.

Pour 2025, l'une des priorités sera d'accompagner les équipes des écoles accueillant ou susceptibles d'accueillir une CLIS, et ce, dans les trois provinces.

Les enseignants exerçant en classe ordinaire pourront bénéficier d'un soutien spécifique pour la prise en charge des élèves présentant des troubles « dys » ou un trouble du spectre autistique. Par ailleurs, des formations seront proposées aux enseignants accueillant des élèves accompagnés d'un auxiliaire de vie scolaire, afin de renforcer la collaboration dans l'élaboration de projets personnalisés visant à garantir la réussite scolaire de ces élèves.

Dans le cadre de la réforme sur le handicap, et notamment avec la mise en place de la Maison calédonienne du handicap (MCA), la DENC s'engage en 2025 à reprendre la gestion des AVCo en termes d'attribution et de répartition dans les écoles. Cela implique un nouvel accompagnement des directeurs d'école.

Direction générale de l'enseignement – Vice-Rectorat (DGE-VR)

Les priorités 2025 pour l'enseignement s'articulent autour de cinq axes :

- la maîtrise des fondamentaux en mathématiques et en français pour prévenir l'innumérisme et l'illettrisme ;
- la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire;
- la scolarisation des élèves en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers ;
- l'égalité des chances entre les élèves du territoire;
- le bien-être et la santé scolaire.

Afin de soutenir ces actions au plus près des élèves, en particulier ceux de brousse et ceux qui ont des besoins éducatifs particuliers (grande difficulté scolaire, handicap, frein à l'ambition scolaire, difficultés sociales, décrochage scolaire), un besoin de 3 749 MF environ en fonctionnement est nécessaire, notamment pour assurer le fonctionnement des établissements scolaires publics et privés, mais aussi pour permettre à l'ensemble des acteurs du système éducatif d'intervenir en proximité des établissements.

Ainsi, les besoins exprimés pour l'année 2025, au titre des déplacements des personnels itinérants (assistantes sociales, infirmières, psychologues de l'enseignement, équipe mobile et soutien notamment) s'élèvent à environ 23 MF. Afin de tenir compte de la situation budgétaire et financière délicate que traverse la Nouvelle-Calédonie, la demande initiale des services a été réduite à 17,4 MF. Ce budget déplacement correspond aux déplacements réalisés en 2023 soit 12,73 MF. Cette dépense ne peut être diminuée sauf à dégrader significativement les déplacements au bénéfice des établissements de brousse, du Nord et des Îles et ne conduire que les missions auprès des établissements et élèves de Nouméa et Grand Nouméa qui sont sans frais .

Trois nouvelles missions nécessitant des déplacements sont à conduire en 2025 sur la RH, la carte des formations et la lutte contre le décrochage scolaire :

- la RH de proximité;
- les déplacements du DAFPIC nécessaire dans le cadre de l'urgence de redéfinition de la carte scolaires ;
- les déplacements dans les établissements et les antennes du CIO de la Province Nord ainsi qu'au RSMA de Koumac dans le cadre de la mission de la DAIO à savoir la mise en œuvre du droit au conseil à l'orientation avec le déploiement du Parcours Orientation ; de la prévention et de la lutte contre le décrochage scolaire. Ces déplacements incluent la mise en place et le suivi de dispositif de remobilisation (DAENC) à l'attention des jeunes de 16 ans à 18 ans, sortis de formation sans qualification ni diplôme.

En matière d'investissement il est important de souligner que les visites effectuées en juillet et août 2022 dans les 9 lycées et 2 antennes de lycée professionnel (ALP) publics de la Nouvelle-Calédonie ont mis en évidence un besoin urgent de rattrapage au niveau de la sécurisation et de l'entretien de ces établissements afin de réaliser les travaux qui n'ont pas pu être financés depuis plusieurs années compte tenu des budgets disponibles.

Ces visites et celles effectuées en 2023 ont permis d'identifier plus de 200 opérations de travaux et de renouvellement d'équipements techniques de montants très variables. Ainsi le PPI des lycées sur la période 2022 à 2028 est estimé à 5,2 Mds de francs.

Programme P1101 Enseignement du premier degré	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
DEPENSES	33 936 430	2 189 536	36 125 966
FONCTIONNEMENT :	33 936 430	2 189 536	36 125 966

A1101-01 : Soutien aux actions éducatives pour la réussite scolaire

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DENC						
Dépenses	24 540 530	25 380 832	22 412 224	88%	29 000 000	29%
(011) charges a caractere general	21 126 742	21 794 883	19 242 127	88%	24 000 000	25%
(65) autres charges de gestion courante	3 413 788	3 585 949	3 170 097	88%	5 000 000	58%

Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC)	Dépenses :	29 000 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Dans le cadre des missions exercées par les Maîtres Formateurs (MF) et Maîtres d'accueil temporaire (MAT) :

Les maîtres formateurs : les maîtres formateurs sur leur temps de décharge participent à la conduite de certaines actions obligatoires (accompagnement des instituteurs et des professeurs des écoles, mise en œuvre de formations continues, participation au suivi des constellations, suivi des remplaçants...).

Les maîtres d'accueil temporaires : les maîtres d'accueil temporaires participent à la formation initiale des enseignants du premier degré, des étudiants de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de la Nouvelle-Calédonie (INSPE-NC), intégrés à l'UNC qui réalisent des stages dans des écoles primaires de la province Sud.

Certains de ces étudiants sont encadrés par des maîtres d'accueil temporaire (MAT), auxquels les provinces versent des indemnités forfaitaires pour les accueillir et contribuer à leur formation.

La direction de l'enseignement de Nouvelle-Calédonie joue un rôle central dans la formation des enseignants stagiaires, conformément aux délibérations modifiées n°343 et n°344 du 30 décembre 2002, relatives aux fonctions de maîtres formateurs et de maîtres d'accueil temporaires. Ces délibérations fixent également le régime indemnitaire applicable aux personnels enseignants du premier degré.

Contexte financier 2024 :

- une dotation insuffisante en 2024 : La dotation de 15 MF prévue pour 2024 n'a pas permis de couvrir la totalité des remboursements dus aux maîtres formateurs des provinces Sud et Nord. Un complément de 1 507 703 FCFP est nécessaire pour régulariser les sommes impayées de 2024.
- l'absence de crédit pour la province des îles Loyauté : En 2024, faute de crédits votés au budget supplémentaire, la convention relative aux maîtres formateurs de cette province n'a pas pu être signée et les modalités financières n'ont pu être mises en œuvre. Une dotation de 2 MF doit donc être incluse pour rembourser la province des Îles Loyauté au titre de l'année 2024 pour une dotation d'un montant de 4 MF.

Pour 2025, une dotation de 24 MF est indispensable pour :

1. couvrir les remboursements aux provinces Sud, Nord et îles Loyauté liés aux fonctions de maîtres formateurs et de maîtres d'accueil temporaires,
2. respecter les engagements établis dans les conventions avec chaque province.

Cette enveloppe budgétaire inclut également la régularisation des arriérés de 2024. Elle est obligatoire pour garantir le bon fonctionnement de la formation des enseignants stagiaires et éviter toute interruption des dispositifs en place.

En cas de crédits insuffisants, une demande de dotation complémentaire sera sollicitée à la prochaine décision modificative 2025 pour couvrir la totalité des remboursements dus aux trois provinces concernant l'année 2025.

(65) autres charges de gestion courante

Conformément à la demande du cabinet de Mme CHAMPMOREAU, la direction de l'enseignement organise une fête des écoles qui a pour objectif de réunir la communauté éducative autour d'un événement festif et fédérateurs dans le cadre du vivre ensemble (intervenant, fourniture éducative, location de matériel audiovisuel pour la mise en œuvre de ce projet d'école et l'acquisition de mallettes de littérature jeunesse pour répondre dans le cadre de la priorité illettrisme et innumérisme -plan lecture (doter les écoles d'ouvrages de littérature jeunesse).

A1101-04 : Soutien et pilotage

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	6 156 139	4 806 444	4 800 565	100%	4 891 430	2%
DENC						
Dépenses	13 958 684	15 712 125	10 528 778	67%	45 000	-100%

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Dépenses : 4 891 430 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les dépenses de fonctionnement de la DENC se composent de consommations de fluides (eau, électricité et télécommunications) du site de la direction. Ces dépenses ont diminué en 2024 à cause de la fermeture des locaux (crise) et stagnent en 2025 afin de maintenir un niveau de consommation contraint et amorcer des économies.

Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie	
(DENC)	Dépenses : 45 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

La dotation de 45 000 F sollicitée permettra la régularisation des factures non reçues relatives aux ordures ménagères des années 2023-2024 des locaux occupés par les circonscriptions déconcentrées du Nord (Koumac et Poindimié).

Programme P1102 Formation initiale des enseignants du 1er degré public			
	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	-	-	-
FONCTIONNEMENT :	-	-	-
DEPENSES	276 500 000	-	276 500 000
FONCTIONNEMENT :	276 500 000	-	276 500 000

A1102-02 : Processus de certification et de titularisation

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DENC						
Dépenses	2 757 744	72 800	-	0%	3 500 000	
(011) charges a caractere general	2 757 744	72 800	-	0%	3 500 000	

Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC)		Dépenses :	3 500 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

La formation initiale des enseignants du premier degré public en Nouvelle-Calédonie est assurée par deux institutions principales :

- l'Institut de Formation des Maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFM NC) pour les instituteurs,
- l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE de l'UNC) pour les professeurs des écoles.

Chaque année, une convention d'objectifs et de moyens est établie avec l'IFM NC (établissement public de la Nouvelle-Calédonie), pour fixer les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Organisation des examens et concours

La direction de l'enseignement continue de garantir l'organisation des examens et concours conformément à ses obligations réglementaires, notamment :

- l'organisation des examens,
- la constitution des commissions et des jurys.

Cependant, les examens du CAFIPEMF et du CAPPEI n'ont pas pu se tenir en raison des événements récents. Les dotations prévues pour ces épreuves ont été restituées.

Pour l'année 2025, des ajustements majeurs seront mis en œuvre en réponse à la dénonciation des conventions existantes par le vice-rectorat. Cela implique :

- l'élaboration de nouveaux cadres réglementaires pour les certifications (DPI, CAPE, CAPPEI et CAFIPEMF) afin d'assurer une pleine autonomie,
- le maintien des défraiements liés aux déplacements et indemnités des membres de jury (agents de Nouvelle-Calédonie et hors NC).

Une dotation de 3,5 MF, est sollicitée pour couvrir ces dépenses afin de permettre une organisation optimale et la réussite des épreuves dans de bonnes conditions et le bon fonctionnement des membres de jurys.

A1102-03 : Mise en œuvre des programmes de la formation initiale

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	233 000 000	228 000 000	228 000 000	100%	228 000 000	0%
(65) autres charges de gestion courante	233 000 000	228 000 000	228 000 000	100%	228 000 000	0%
DENC						
Recettes	-	-	16 000		-	-100%
(77) produits exceptionnels	-	-	16 000		-	-100%
Dépenses	35 462 915	45 208 000	37 007 977	82%	45 000 000	22%
(65) autres charges de gestion courante	35 462 915	45 208 000	37 007 977	82%	45 000 000	22%

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Dépenses : 228 000 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

Subvention à l'Institut de Formation des Maîtres de la Nouvelle-Calédonie (IFMNC) : 228 MF

Pour 2024, la subvention allouée à l'institut de formation des maîtres de la Nouvelle-Calédonie totalise la somme de 228 MF identique à 2024. Initialement fixée à 233 MF en 2023, elle est passée à 228 MF. Cette tendance à la baisse se confirme au fil des années, avec une subvention passée de 250 MF en 2021 à 235 MF en 2022.

Cependant, face aux demandes des provinces de former davantage d'instituteurs, afin de limiter le recours massif à des enseignants contractuels (remplaçants), souvent peu ou pas formés, l'IFM NC a augmenté le nombre d'admissions en première année en 2024. Celui-ci est passé de 35 en 2023, à 50 en 2024 - hors redoublants (+42%) - soit une hausse globale des effectifs de +28%.

De plus, conscient du niveau de qualification de certains élèves et de la nécessité de leur remise à niveau, l'établissement s'attache depuis plusieurs années, à maintenir un accompagnement pédagogique optimal. Cela se traduit notamment par l'achat de matériel pédagogique, la reprise des stages pour les étudiants en brousse, ainsi que par un enseignement de qualité assuré par des enseignants qualifiés, bien que plus onéreux et cela malgré la nécessité de réduire la masse salariale.

Néanmoins, en 2024, et suite aux exactions qui ont touché la Nouvelle-Calédonie, l'IFM NC a enregistré une baisse de 11,3 MF de ses recettes réelles de fonctionnement, soit -5% par rapport à 2023. L'établissement a ainsi fait le choix de diminuer de 27 % ses charges générales.

La section de fonctionnement enregistre une perte de 1,7 MF, réduisant le fonds de roulement à 18,758 MF contre 20,485 MF en 2023.

Bien que l'IFM NC parvienne à équilibrer son budget primitif 2025 uniquement grâce au report de ses résultats cumulés, il apparaît que la situation financière de l'établissement se détériore.

En 2025, l'établissement peine à équilibrer son budget de fonctionnement et a, pour cette raison, maintenu les effectifs à 118 élèves.

Les bâtiments de l'IFM NC sont très anciens et appartiennent à la Nouvelle-Calédonie qui ne dispose pas des ressources nécessaires actuellement pour les réhabiliter. Ainsi, d'ici peu, se posera la question de leur capacité à continuer d'accueillir du public.

Par ailleurs, à périmètre constant, l'IFM NC ne sera pas en mesure d'équilibrer son budget en 2026, tout en sachant que le besoin de formation de maîtres est toujours soutenu, voire grandissant.

Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC)	
Recettes :	0 F
Dépenses :	45 000 000 F
Fonctionnement	

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

La formation initiale des enseignants du premier degré public relève des instituts de formation, l'institut de formation des maîtres de la Nouvelle-Calédonie (IFM NC) pour les instituteurs et l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'Université de la Nouvelle-Calédonie (INSPE de l'UNC) pour les professeurs des écoles.

Conformément aux délibérations ci-dessous :

-n°53/CP du 21 janvier 2022 relative *au régime de l'allocation mensuelle d'accompagnement destiné aux candidats inscrits dans la formation d'instituteur*

-n° 54/CP du 21 janvier 2022 instituant en Nouvelle-Calédonie une indemnité de stage pour les étudiants inscrits dans une formation universitaire préparant aux métiers de l'enseignement du premier degré, tous les étudiants bénéficient d'une indemnité de stage professionnel (stages d'observation et en pratique accompagnée).

La direction de l'enseignement prend en charge le complément de l'allocation mensuelle d'accompagnement concernant les étudiants de 1^{ère}, 2^{ème} année et de 3^{ème} année (en cas de non réussite au concours) en formation à l'IFM NC ainsi que des étudiants de 1^{ère} année et 2^{ème} année (en cas de non réussite du concours) en formation à l'INSPE de l'UNC.

Allocation mensuelle d'accompagnement et indemnités de stage

Les prévisions pour 2025 restent identiques à celles de 2024, avec 40 étudiants inscrits à l'INSPE et 83 étudiants à l'IFM NC. Le maintien de ces effectifs est justifié par le recours important des provinces à des enseignants contractuels, nécessitant un flux continu de nouveaux diplômés.

En termes financiers, la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC) prévoit la reconduction des dotations allouées en 2024, soit :

- 35 MF pour l'allocation d'accompagnement, complétant les bourses ou aides provinciales (plafonnées à 120 000 F par mois cumulées).
- 10 MF pour les aides à la mise en stage professionnel (stages d'observation et en pratique accompagnée).

Ces montants permettront de soutenir l'ensemble des étudiants tout au long de leur formation.

En conclusion, les prévisions pour 2025 s'inscrivent dans une continuité nécessaire pour assurer la qualité et la pérennité de la formation initiale des enseignants du premier degré public, tout en appelant à une gestion optimisée et anticipative des ressources disponibles.

Programme P1103			
Enseignement sup, autres actions de soutien à l'enseignement sco.	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
Recherche			
RECETTES	93 925 000	-	93 925 000
FONCTIONNEMENT :	93 925 000	-	93 925 000
INVESTISSEMENT :	-	-	-
DEPENSES	438 620 578	4 226 940	442 847 518
FONCTIONNEMENT :	438 321 686	4 226 940	442 548 626
INVESTISSEMENT :	298 892	-	298 892

A1103-01 : Soutien à l'enseignement supérieur

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DGE-VR						
Dépenses	275 245 546	218 600 000	218 600 000	100%	226 200 000	3%
SAP						
Dépenses	-	3 553 940	3 553 940	100%	4 000 000	13%

Direction générale de l'enseignement - Vice-Rectorat (DGE-VR)		Recettes :	0 F
		Dépenses :	226 200 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

Le soutien à l'enseignement supérieur se traduit par le financement de plusieurs actions auprès des étudiants, organismes publics ou associations dont :

- le soutien de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) pour la formation des professeurs des écoles (charges et Masters MEEF) à hauteur de 77 MF ;
- le soutien à l'UNC pour les filières des formations professionnelles pour 5 MF ;
- la participation au salon de l'étudiant soit 3 MF ;
- le soutien à la CCI pour l'EGC à hauteur de 10 MF ;
- le financement des charges de fonctionnement et des actions de la Maison de l'Étudiant, à hauteur de 130 MF ;
- le versement de subventions à diverses associations, estimées pour 2025 à 1,2 MF afin de favoriser les parcours choisis, d'améliorer les résultats au baccalauréat et d'accroître les taux d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur.

Service de l'aménagement et de la planification (SAP)	Dépenses :	4 000 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

Le gouvernement a décidé de financer un programme doctoral en lien avec l'Université de la Nouvelle-Calédonie à hauteur de 4 MF par an pendant trois ans, depuis 2024.

A1103-02 : Soutien aux autres actions d'enseignements scolaires

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DENC						
Dépenses	1 000 000	-	-		-	
DGE-VR						
Recettes	104 975 000	88 400 000	24 525 000	28%	93 925 000	263%
Dépenses	118 121 250	124 300 530	118 100 411	95%	125 800 000	7%
Investissement						
DGE-VR						
Dépenses	551 200	-	-		-	

Direction générale de l'enseignement - Vice-Rectorat (DGE-VR)		
Recettes :		93 925 000 F
Dépenses :		125 800 000 F

Fonctionnement

Recettes

(74) dotations, subventions et participations

Le plan jeunesse outre-mer parcours d'excellence, mis en place en 2017, est reconduit chaque année et est destiné à subventionner les organismes s'inscrivant dans les objectifs de ce plan.

Les recettes perçues au titre de cette action s'élèvent à 93,925 MF et correspondent à la participation de l'Etat à hauteur de 88,4 MF ainsi qu'à celle de la province Nord pour 5,525 MF.

Dépenses

(011) charges à caractère général

Afin de permettre l'activité de productions multimédia éducatives réalisées au profit des équipes pédagogiques de la DENC, de la DAFE et du VRNC-DGE par le Service de Production Multimédia éducative, il est sollicité la somme de 0,1 MF pour la location du photocopieur, pour lequel un contrat pluriannuel est en cours.

(65) autres charges de gestion courante

Le soutien aux autres actions d’enseignement scolaire concerne essentiellement le financement du plan jeunesse-parcours d’excellence mis en place depuis 2017 et dont l’inscription au budget primitif 2025 s’élève à 125,7 MF.

Elle comprend tout d’abord la tranche annuelle pour laquelle une procédure de sélection des candidats a été mise en place afin d’attribuer les subventions en tenant compte en particulier de la qualité des projets présentés et de leur conformité au cahier des charges. Compte tenu des recettes perçues de l’Etat et de la province Nord ainsi que du retrait de la province des îles et de la province Sud, la dépense nette augmente pour la Nouvelle-Calédonie et s’établit à 16,575 MF.

De plus, 15,2 MF est prévu pour la part revenant à l’Etat au titre du remboursement de la subvention 2023 perçue par l’AFEPIIL et non utilisée (19MF remboursés par l’AFEPIIL, encaissés par la paierie le 29/07/2024).

A1103-03 : Soutien à la recherche

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAVAR						
Dépenses	135 280 800	135 000 000	135 000 000	100%	70 000 000	-48%
(65) autres charges de gestion courante	135 280 800	135 000 000	135 000 000	100%	70 000 000	-48%
SAP						
Dépenses	2 323 159	-	-		-	
(65) autres charges de gestion courante	2 323 159	-	-		-	
Investissement						
SAP						
Dépenses	3 568 151	4 301 935	-	0%	298 892	
(204) subventions d'équipement versees	3 568 151	4 301 935	-	0%	298 892	

Direction des affaires vétérinaires alimentaires et rurales (DAVAR)		Recettes :	0 F
		Dépenses :	70 000 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

Il est proposé de réduire le financement de l'IAC à la hauteur de 70 MF, à l’instar de l’ensemble des bailleurs de cette structure. Il est important de réfléchir à de nouvelles modalités pour le continuum recherche, développement, transfert en Nouvelle -Calédonie pour une optimisation des établissements dédiés que sont l’IAC et l’ADECAL Technopole.

Service de l'aménagement et de la planification (SAP)	Dépenses :	298 892 F

Investissement

Dépenses

(P1103-2017/6) cdi 17-23 cresica investissement

Ces crédits serviront à financer le surcoût d'un extracteur ADN/ARN pour 245 546 F, ainsi qu'un analyseur isotrope à hauteur de 53 346 F.

A1103-04 : Projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DGE-VR						
Dépenses	24 984 735	40 849 728	22 998 759	56%	12 321 686	-46%

Direction générale de l'enseignement - Vice-Rectorat (DGE-VR)	Dépenses :	12 321 686 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Il est prévu la somme de 1,13 MF au titre du projet éducatif. Cette dépense concerne la maintenance du logiciel Persévérance destiné à prévenir et suivre le décrochage scolaire en Nouvelle-Calédonie.

(65) autres charges de gestion courante

La compétence en matière de santé scolaire relève depuis 2012 de la Nouvelle-Calédonie. Dans l'attente de la mise en place d'une politique globale de santé en milieu scolaire, comme voulu par la délibération n°36 du 23/12/2019 relative aux orientations générales de promotion de la santé en milieu scolaire, un processus de délégation aux provinces, par convention, pour l'enseignement primaire public et privé était en place.

Pour 2025, une prise en charge par la DASS est prévue, à ce titre il n'est pas demandé d'inscription au budget DGE mais à celui de la DASS des budgets relatifs à la santé scolaire du primaire a demande est d'inscrire directement aux crédits de l'enseignement scolaire du 1er degré.

Les seules dépenses dont une inscription est sollicitée, sont celles relatives aux déplacements du médecin et aux dépenses relatives au 2nd semestre pour un montant de 11,158 MF.

(67) charges exceptionnelles

D'un montant de 0,05 MF, cette dépense correspond à l'achat de lots (livres) destinés à récompenser les élèves lauréats au Festival du Cinéma de La Foa.

Programme P1104 Enseignement technique agricole	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	29 845 669	-	29 845 669
FONCTIONNEMENT :	-	-	-
INVESTISSEMENT :	29 845 669	-	29 845 669
DEPENSES	386 331 762	-	386 331 762
FONCTIONNEMENT :	206 379 586	-	206 379 586
INVESTISSEMENT :	179 952 176	-	179 952 176

A1104-01 : Enseignement public

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAFE						
Dépenses	73 700 000	102 000 000	102 000 000	100%	107 000 000	5%
(65) autres charges de gestion courante	73 700 000	102 000 000	102 000 000	100%	107 000 000	5%
Investissement						
DAFE						
Dépenses	-	15 321 036	15 321 036	100%	12 500 000	-18%
(204) subventions d'équipement versées	-	15 321 036	15 321 036	100%	12 500 000	-18%

Direction de la l'agriculture, de la foret et de l'environnement (DAFE)	Recettes :	0 F
	Dépenses :	119 500 000 F

Fonctionnement

L'enseignement public agricole est assuré aujourd'hui au sein de 2 établissements : le lycée Michel-Rocard, dont le siège est à Pouembout depuis 1992, et le lycée polyvalent du Mont-Dore, qui accueille deux classes de CAP agricoles depuis 2017.

Il est à noter que la loi de pays n°2021-4 du 12 mai 2021 relative de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie et ses dispositions d'application, avec le passage d'un statut de droit privé des agents à celui d'agents contractuels de droit public, a des impacts budgétaires forts sur le lycée Michel-Rocard du fait du reclassement de ceux-ci. En effet, l'Établissement Public d'Enseignement de Nouvelle-Calédonie (EPENC) Michel-Rocard est l'employeur notamment des assistants d'éducation, des agents des CFPPA et de l'exploitation agricole.

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

La dotation de fonctionnement du lycée Michel-Rocard s'établit ainsi : le lycée Michel-Rocard est un EPENC qui accueille des classes menant à des diplômes de l'Éducation Nationale (EN) et du ministère de l'agriculture et de souveraineté alimentaire (MASA). Il accueillera, en 2025, 974 élèves dont un tiers pour des diplômes relevant du ministère chargé de l'agriculture. Il dispose par ailleurs du plus gros internat de Nouvelle-Calédonie avec 457 internes. Sa demi-pension accueille 400 élèves.

Une dotation de fonctionnement de 41 MF est nécessaire à ce lycée pour l'accueil des élèves dans des conditions satisfaisantes et pour conduire les projets pédagogiques de l'année scolaire 2025.

- La dotation pour le recrutement d'assistants d'éducation au lycée Michel--Rocard :

L'accueil en internat est assuré sur 15 bâtiments distincts dont 10 pour le logement des élèves en filières agricoles.

Au regard de l'étendue de l'établissement, de l'effectif des élèves accueillis mais aussi du nombre d'actes de violence et de dégradations commis en 2024, une subvention de 42,5 MF est allouée au lycée, correspondant au recrutement de 6 assistants d'éducation, nécessaires pour la surveillance des élèves de jour comme de nuit ainsi que 2 accompagnateurs de vie en 2025.

Pour rappel, dans le cadre de la MADGG, trois assistants d'éducation en poste au lycée sont pris en charge par l'État (ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire).

- La dotation de fonctionnement spécifique au lycée polyvalent du Mont-Dore pour le fonctionnement pédagogique de ses deux filières agricoles :

Le lycée polyvalent du Mont-Dore accueille depuis 2017 deux classes de CAP agricoles. Pour couvrir les dépenses de fonctionnement relatives à la parcelle pédagogique agricole ainsi qu'aux actions du projet d'établissement conduites pour les filières agricoles, une dotation spécifique de 3,5 MF est attribuée au lycée polyvalent du Mont Dore. Son fonds social lycéen est doté d'une subvention de 1 MF. Cette subvention, augmentée en 2025 par rapport à 2024, prend en compte la situation nouvelle de précarité des parents pouvant empêcher une scolarité normale de leurs enfants.

- Subvention de fonctionnement de l'exploitation agricole à vocation pédagogique du lycée agricole et général Michel-Rocard :

Une subvention de 7 MF doit permettre d'assurer le fonctionnement de l'exploitation agricole du lycée Michel-Rocard et notamment la prise en charge du troupeau bovin, support pédagogique incontournable.

- Subventions de fonctionnement pour les CFPPA Sud et Nord le lycée Michel-Rocard :

Pour rappel, les Centres de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) sont des centres constitutifs du lycée Michel-Rocard.

Ils proposent des formations dans le secteur de la production agricole, des espaces verts et du service à la personne principalement. Les CFPPA peuvent également réaliser des formations dans les domaines de l'environnement, du développement local et de l'industrie agroalimentaire. Ces formations s'adressent aux demandeurs d'emploi, salariés, chefs d'exploitation et porteurs de projet ou des publics spécifiques.

En 2021, la crise sanitaire avait engendré l'annulation de plusieurs formations continues, mettant en difficulté financière le lycée. L'année 2023 avait été fructueuse, avec plus de 800 stagiaires formés (soit plus de 64 000 heures-stagiaires) et avec un déficit financier soutenable pour ces missions de service public.

Malheureusement, en 2024, les émeutes ont touché à double titre les CFPPA :

- perte des locaux appartenant à la province Sud à Port-Laguerre et de ses véhicules et pillage des structures ;

- diminution des achats de formations professionnelles des commandes publiques (Nouvelle-Calédonie et provinces), et des achats de formations professionnelles par le secteur privé entraînant la perte de ses recettes de formation.

Ces difficultés ont entraîné des licenciements au sein des CFPPA et des réductions de temps de travail pour les agents restants. L'année 2025 se doit d'être une année de sauvegarde, de reconstruction et de maintien de ces outils de formation professionnelle continue, qui œuvrent depuis 32 ans pour le CFPPA Nord et 26 ans pour le CFPPA Sud au bénéfice de l'ensemble des populations du territoire.

A ce titre, comme les autres structures publiques de formation professionnelle continue de Nouvelle-Calédonie, ces outils de formation nécessitent une subvention de fonctionnement ; celle-ci est de 5 MF par centre, pour perdurer et assurer leurs missions de service public au sein du lycée Michel-Rocard.

- Subvention pour la formation des agents du lycée Michel-ROCARD :

L'objectif est de faire monter en compétence l'ensemble du personnel de l'établissement en lui permettant d'acquérir ou de se perfectionner dans le cadre de la formation professionnelle continue par le biais d'une subvention de 2 MF.

Investissement

Dépenses

(P1104-2023/1) subventions équipements pédagogiques

Ces subventions s'élèvent à un total de 12,5 MF et correspondent à l'équipement du lycée Michel-Rocard, aux dépenses liées à la nouvelle implantation du CFPPA Sud, aux dépenses d'équipement du CFPPA Nord, ainsi qu'une subvention au lycée du Mont-Dore pour du matériel pédagogique et la sécurisation de sa parcelle pédagogique.

A1104-02 : Enseignement privé temps plein

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAFE						
Dépenses	44 000 000	64 330 575	64 330 575	100%	76 717 750	19%
(65) autres charges de gestion courante	44 000 000	64 330 575	64 330 575	100%	76 717 750	19%
Investissement						
DAFE						
Dépenses	-	-	-		17 452 176	
(204) subventions d'équipement versées	-	-	-		17 452 176	

Direction de la l'agriculture, de la foret et de l'environnement (DAFE)	Dépenses :	94 169 926 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

Le lycée professionnel agricole Do Neva, situé à Houaïlou, faisait partie de l'Alliance Scolaire de l'Eglise Evangélique (ASEE), qui a été liquidée en 2023. Afin de poursuivre la mission du service public de l'éducation, une nouvelle association 1901, dénommée « DO NEVA », a été créée le 26 octobre 2023.

Elle englobe le lycée agricole privé, son exploitation agricole (lieu des travaux pratiques) et son internat. L'année 2024 avait été une année de construction de la structure, l'année 2025 serait une année de stabilisation avec une augmentation des effectifs. L'association est en contrat d'association avec la Nouvelle-Calédonie. La Nouvelle-Calédonie finance l'investissement et le fonctionnement de l'établissement hors salaires des enseignants. Pour rappel, les enseignants sont pris en charge dans le cadre de la mise à disposition globale et gratuite (MADGG) par l'État (ministère l'agriculture et de la souveraineté alimentaire) à la Nouvelle-Calédonie depuis le transfert de l'enseignement secondaire agricole à la Nouvelle-Calédonie au 1^{er} janvier 2012.

Le lycée prévoit d'accueillir 96 élèves en 2025 sur des formations initiales allant du CAP agricole aux bacs professionnels des filières de la production agricole ou des services à la personne en milieu rural. La dotation de fonctionnement, sollicitée par rapport aux références des années précédentes au prorata du nombre d'élèves, s'élève à 35,5 MF

Afin de compenser les remplacements effectués en année N, une dotation de remplacement au lycée agricole privé de Do Neva de 5 MF est prévue. Les remplacements d'enseignants en longue maladie, en formation longue ou les postes qui n'ont pas été pourvus sous contrat font l'objet d'une compensation en fonctionnement. Cette ligne est donc variable d'une année sur l'autre et ne prend un caractère définitif qu'à l'issue de l'année scolaire : elle fait l'objet d'un ajustement l'année suivante. Au titre de l'année 2025, il est provisionné 5 MF.

Afin de dynamiser et d'adapter l'exploitation agricole à ses objectifs pédagogiques, à son nouveau statut de partie intégrante de l'établissement, une dotation de 4,5 MF est prévue.

La province Nord ne concourt plus depuis 2024 au fonctionnement des internats des lycées du privé et c'est la Nouvelle-Calédonie, par accord entre les parties, qui est compétente pour ceux-ci. L'objet de cette dotation est de financer les besoins en fonctionnement de l'internat pour un montant de 34,7 MF selon le barème territorial par régime des élèves, soit une dotation de 34,7MF.

Investissement

Dépenses

(P1104-2023/1) subventions équipements pédagogiques

Pour le lycée de Do Neva, ces investissements pédagogiques comprennent son serveur informatique élèves et l'ensemble du fonctionnement de l'établissement (2,8MF), l'achat d'un véhicule de transport pour les élèves (4,5MF), la réparation du toit de la cantine (1,7 MF), l'équipement de son internat (2,3MF), la réparation et la rénovation de son hangar de l'exploitation agricole (3MF) et la plantation d'un verger (1MF).

A1104-03 : Enseignement privé rythme alterné

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAFE						
Dépenses	28 000 000	17 000 000	17 000 000	100%	2 000 000	-88%
(65) autres charges de gestion courante	28 000 000	17 000 000	17 000 000	100%	2 000 000	-88%

Direction de la l'agriculture, de la foret et de l'environnement (DAFE)	Dépenses :	2 000 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

Cette subvention de 2 MF a pour objet de contribuer à la renaissance des maisons familiales rurales en Nouvelle-Calédonie avec un partenariat avec l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation (UNMFREO), après une évaluation de la disparition de ce système d'enseignement privé à rythme alterné sur le territoire depuis la fermeture de la dernière MFR en novembre 2024. Le partenariat avec l'UNMFREO avait été fructueux en 2019 et 2020.

A1104-04 : Développement et ouverture sociale de l'élève

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAFE						
Dépenses	3 290 000	8 424 624	7 974 624	95%	16 960 000	113%
(011) charges a caractere general	1 940 000	450 000	-	0%	2 000 000	
(65) autres charges de gestion courante	1 350 000	7 974 624	7 974 624	100%	14 960 000	88%

Direction de la l'agriculture, de la foret et de l'environnement (DAFE)	Dépenses :	16 960 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Ce budget primitif 2025 a pour objectif de maintenir les efforts engagés par la Nouvelle-Calédonie pour accompagner les élèves dans leur réussite scolaire.

C'est pourquoi un certain nombre de projets innovants mis en place en vue d'accompagner les jeunes dans leur orientation et de limiter le décrochage scolaire sont maintenus en 2025 dans le cadre de l'insertion (scolaire, sociale, professionnelle), une des cinq missions de l'enseignement agricole.

La continuité de la prestation de coaching (2 MF) pour les bacheliers qui souhaitent poursuivre leur scolarité avec succès dans l'enseignement supérieur agricole, en métropole principalement (lutte contre le décrochage scolaire).

En complément du dispositif de coaching et pour augmenter la réussite scolaire, un accompagnement de soutien scolaire (1 MF) est prévu pour les bacheliers qui continuent leur scolarité dans l'enseignement supérieur agricole, en particulier hors du territoire.

(65) autres charges de gestion courante

L'animation d'une mission d'aide à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle, mise en place au sein du lycée Michel-Rocard, qui assure par ailleurs un accompagnement scolaire personnalisé d'une centaine de jeunes du lycée Michel-Rocard mais également du lycée de Do Neva. Les actions de cette mission sont multiples et complémentaires (participation au forum des métiers, création de

partenariats avec le monde professionnel...). Elles sont construites sur des liens étroits tissés entre les différentes entités constitutives de la communauté pédagogique. Le financement de l'animateur embauché par le lycée Michel-Rocard à cet effet, et des actions qu'elle porte, s'élève à 6,9 MF.

La prise en charge est d'un montant de 0,9 MF pour des cours de code de la route et le passage du permis de conduire B pour les élèves des 1^{ère} et terminale « services aux personnes et dans les territoires » et « conduite des productions horticoles » du lycée professionnel agricole Do Neva. Le permis de conduire constitue en effet un élément décisif pour l'insertion des élèves en milieu rural, premier facteur d'accès à l'emploi et constitue pour certains élèves un outil d'anti décrochage scolaire.

De plus, dans le cadre du bien-être de l'élève, une dotation de 0,5 MF est dédiée aux dépenses d'infirmerie du Lycée Michel-Rocard et une subvention de 1,5 MF pour le fonds social lycéen du Lycée de Do Neva pour faire face à la précarité des familles des élèves.

Dans le cadre de la relance de la formation professionnelle agricole, une allocation pour la réalisation des stages des élèves de l'ensemble des établissements agricoles est prévue à hauteur de 5,16 MF.

A1104-05 : Bourse pour stage à l'étranger

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAFE Dépenses	-	950 000	950 000	100%	3 100 000	226%

Direction de la l'agriculture, de la foret et de l'environnement (DAFE)	Dépenses :	3 100 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

La coopération internationale est l'une des missions de l'enseignement agricole. Cette action vise à permettre des voyages d'études en pays anglophones et par l'envoi d'élèves de bacs professionnels en stage dans un pays de l'Océanie dans le cadre de leur diplôme.

La pandémie mondiale de coronavirus n'a pas permis, en 2020 et 2021, d'organiser ces échanges, compte tenu de la fermeture des frontières. En 2025, le lycée professionnel agricole de Do Neva souhaite remettre en place des stages pour des élèves de 1^{ère} et Terminale du bac professionnel « conduite des productions horticoles », avec une association de producteurs biologiques aux Îles Fidji. Une subvention de 3,1 MF est prévue à cet effet.

A1104-06 : Soutien et pilotage

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAFE						
Dépenses	465 244	920 304	822 783	89%	-	-100%
DBAF						
Dépenses	421 539	601 836	601 836	100%	601 836	0%
Investissement						
DAC						
Recettes	64 726 788	37 846 183	-	0%	29 845 669	-
Dépenses	11 052 086	188 908 485	187 785 172	99%	150 000 000	-20%

Direction de l'aviation civile (DAC)	Recettes :	29 845 669 F
	Dépenses :	150 000 000 F

Investissement

Recettes

(P1104-2017/2) rénovation lycée agricole – Part Etat

Cette opération est inscrite au Contrat de Développement 2017-2024. Avec une prolongation sur l'année 2025, cela permet :

- de ne pas avoir à rembourser le trop-perçu lié à l'acompte initial (16,3 MF)
- de percevoir un deuxième acompte sur justification de l'avancement.

Dépenses

(P1104-2017/1) cdv 17-23 rénovation lycée agricole de Nouvelle-Calédonie

Les travaux sont en cours et concernent la tranche ferme (650 MF) du marché signé en 2024, qui comprend les postes suivants :

- la rénovation des dortoirs J1-J11
- le VRD et les espaces verts
- les bâtiments D, E (salle de classe)
- le faré (partiel)
- le plateau SAPAT
- les salles CFPPA
- les dortoirs CFPPA.

Le démarrage des travaux a été notifié le 29 mars 2024 pour un délai de 24 mois. Compte tenu des événements survenus en mai 2024, la fin des travaux de la tranche ferme est actuellement prévue à la mi-2026.

Le montant prévisionnel de dépense de crédits en 2025 est de 340 MF, avec une répartition de 150 MF au premier semestre et 190 MF au second semestre.

La tranche conditionnelle 1 (135 MF), qui comprend la rénovation des villas Q1 à Q7, ainsi que la tranche conditionnelle 2 (480 MF), qui comprend la rénovation des bâtiments I (la salle polyvalente et la vie scolaire), A et C (l'administration), des VRD et du paysage ainsi que la rénovation des villas Q8 à Q11, doivent être affermies avant la fin mars 2026. Cela nécessiterait une augmentation de l'AP en fonction des tranches affermies.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)	Dépenses :	601 836 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les frais de fonctionnement du Lycée agricole de Pouembout ne concernent que les dépenses de télécommunication. Sous l'égide de la DAFE, cet établissement exécute ses autres dépenses sur le budget Etat et celui de la Province Nord. Les dépenses augmentent pour 2025 et feront l'objet d'un travail plus global engagé avec l'OPT pour rationaliser les dépenses de télécommunications.

Programme P1105 Enseignement privé	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	-	-	-
INVESTISSEMENT :	-	-	-
DEPENSES	2 907 795 839	-	2 907 795 839
FONCTIONNEMENT :	2 435 325 803	-	2 435 325 803
INVESTISSEMENT :	472 470 036	-	472 470 036

A1105-02 : Enseignement second degré privé

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DGE-VR Dépenses	1 940 538 381	2 472 104 894	2 439 079 117	98%	2 439 325 803	-0%
Investissement						
DRAF Dépenses	252 950 752	242 000 000	241 245 114	100%	386 473 022	60%
DGE-VR Dépenses	-	40 000 000	40 000 000	100%	88 947 014	115%

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Dépenses : 386 473 022 F

Investissement

Dépenses

(P1105-2023/2) subvention à la ddec-remboursement emprunt 2023-2026

Dans le cadre du programme de rénovation et de remise aux normes des établissements d'enseignements privés (DDEC, ASEE), la Nouvelle-Calédonie réaffirme son engagement financier. Ce soutien se matérialise par le versement d'une subvention d'investissement dédiée au remboursement des annuités pour trois emprunts contractée par la DDEC. Le montant total de ces emprunts s'élève à 3,07 Mrd. La Nouvelle-Calédonie poursuit son effort en allouant 240 MF au remboursement de ces annuités pour l'année 2025.

Hors AP : (27) autres immobilisations financières

Suite à la liquidation judiciaire de l'Alliance Scolaire de l'Eglise Evangélique (ASEE) prononcée le 21 décembre 2023, la Banque Calédonienne d'Investissement (BCI) a demandé l'exécution de la garantie accordée par la Nouvelle-Calédonie. Cette garantie, établie en 2009 pour un prêt destiné à la rénovation des établissements scolaires de l'ASEE, oblige la collectivité à rembourser 80% du capital restant dû ainsi que les intérêts, soit 146 MF, avant le 30 juin 2025. Cette dépense est financée par la reprise de provision qui a été constituée pour risques et charges financières.

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Il convient d'inscrire une enveloppe de 0,032 MF au titre d'honoraires médicaux et paramédicaux, permettant la mise en place des visites médicales d'affectation en voie professionnelle des jeunes mineurs présentant des pathologies susceptibles d'impacter leur choix d'orientation professionnelle.

L'examen médical, réalisé par un médecin du travail, doit permettre de s'assurer que l'état de santé de l'élève est compatible avec ses vœux d'affectation et donc que la formation suivie lui permettra une insertion dans le monde du travail, évitant ainsi le changement de filière en cours de formation.

Ces visites sont exclusivement réservées aux élèves entre 15 et 18 ans qui s'orientent dans la voie professionnelle et qui sont susceptibles de présenter une contre-indication médicale repérée par une équipe pluri-professionnelle ou relevant du champ du handicap.

(65) autres charges de gestion courante

Si 2024 a confirmé la tendance à la baisse des effectifs dans les premiers et seconds degrés privés, principalement liée aux évolutions démographiques, cette année est également marquée par les travaux inter collectivités menés afin de sécuriser le financement des associations d'enseignement privé, liées par un contrat d'association avec la Nouvelle-Calédonie.

Il a notamment été confirmé la parité public-privé qui conduit à voir évoluer le montant global du forfait d'externat pour s'établir à 1 765,8 MF au titre de l'année 2025, contre 1 870,714 MF en 2024. Cette contribution obligatoire est calculée par élève et par an selon les mêmes critères que pour les classes correspondantes de l'enseignement public.

A noter, que pour leur permettre de disposer d'une trésorerie suffisante dès le début de l'année scolaire, cette contribution obligatoire devra dès le mois de janvier, faire l'objet d'un versement aux 7 établissements avec qui la Nouvelle-Calédonie a contractualisé en remplacement de l'Alliance Scolaire de l'Eglise Evangélique (ASEE) dissoute au 31/12/2023.

De même, il est prévu le versement des contributions au titre du projet éducatif dans l'enseignement privé à hauteur de 18,545 MF. À l'instar de ce qui est pratiqué dans l'enseignement public depuis plusieurs années, il est proposé de globaliser ces contributions en vue de financer :

- les fonds sociaux collégiens et lycéens qui permettent d'apporter une aide exceptionnelle aux familles ;
- une participation aux frais de stages en entreprise (hébergement-restauration-transports) pour les élèves accueillis en entreprise dans le cadre de leur formation ;
- les cotisations CAFAT pour la couverture des accidents de travail dans le cadre des formations en milieu professionnel ;
- les fonds de vie lycéen et comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) et les fonds de vie collégiens ;

- la mise en œuvre des actions des projets d'établissement qui s'inscrivent dans le cadre du PENC dont les actions artistiques et culturelles et les financements liés à la convention avec l'institut d'études politiques de Paris.

Enfin, suite au consensus entre les différentes collectivités et à la délibération n°360 du 28 novembre 2023, le financement des services de restauration et d'hébergement (SRH) dans les lycées privés sera financé par la Nouvelle-Calédonie à hauteur de 643,05 MF.

(67) charges exceptionnelles

Une subvention de fonctionnement de 7,5 MF porte sur l'accompagnement de la Nouvelle-Calédonie durant la phase de redressement judiciaire visant à permettre à la fédération de l'enseignement libre protestant ainsi qu'aux 7 établissements qui se substituent à l'ASEE de poursuivre leur mission d'éducation auprès de la jeunesse calédonienne, notamment pour une participation au paiement du salaire du directeur de la FELP.

Investissement

Dépenses

(P1105-2020/1) cdv 17-23 réhabilitation des internats Doneva et Bougainvilliers

L'opération ayant été annulée, il convient de rembourser à l'Etat la somme perçue dans ce cadre et non utilisée soit 25 MF.

Hors AP : (204) subventions d'équipement versées

Dans le cadre de la liquidation judiciaire de l'ASEE, l'ordonnance du tribunal rendu le 25 janvier 2024 prévoit le rachat de son actif immobilier et mobilier par les 7 associations ayant repris son activité, ce avant le 31/12/2024.

Compte tenu de la situation financière de la collectivité, il n'a pas été possible d'inscrire au budget 2024, les crédits permettant le versement de subventions correspondantes aux associations concernées pour financer ces rachats.

Il est ainsi proposé l'inscription au BP 2025 de 60,9 MF destinés à financer le rachat des actifs mobiliers de l'ASEE.

S'agissant des modalités de rachat des actifs immobiliers et des frais de mutation du Lycée DO KAMO, une inscription ultérieure devra être envisagée à hauteur de 170,33 MF.

Programme P1106 Enseignement second degré public	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	296 937 632	-	296 937 632
FONCTIONNEMENT :	-	-	-
INVESTISSEMENT :	296 937 632	-	296 937 632
DEPENSES	1 686 368 886	1 496 695	1 687 865 581
FONCTIONNEMENT :	921 339 354	1 496 695	922 836 049
INVESTISSEMENT :	765 029 532	-	765 029 532

A1106-01 : Enseignement en collège

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DGE-VR						
Dépenses	74 195 016	77 644 273	77 644 273	100%	80 182 535	3%
(65) autres charges de gestion courante	74 195 016	77 644 273	77 644 273	100%	80 182 535	3%

Direction générale de l'enseignement - Vice-Rectorat (DGE-VR)	Dépenses :	80 182 535 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

Les crédits proposés au budget primitif 2025 permettent de mettre en œuvre les dispositifs pédagogiques en faveur du second degré public en collège. La somme de 80,182 MF est ainsi consacrée aux contributions obligatoires globalisées liées au projet éducatif en Collège, soit en progression de 7,5% par rapport à 2024 afin de tenir compte de l'évolution du coût de la vie. Ces crédits sont des contributions obligatoires globalisées et se destinent à financer les dépenses suivantes :

- le remboursement des frais de stages en entreprise (hébergement-restauration) pour les élèves accueillis en entreprise dans le cadre de leur formation ;
- les cotisations CAFAT pour la couverture des accidents de travail ;
- les fonds sociaux collégiens qui permettent d'apporter une aide exceptionnelle aux familles ou directement aux élèves ;
- les fonds de vie collégiens et comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE);
- la mise en œuvre des actions des projets d'établissement qui s'inscrivent dans le cadre du PENC.

De plus, l'inscription proposée de 1,4 MF dans le cadre de subventions d'intervention aux associations et aux établissements, n'a pas été retenue.

A1106-02 : Enseignement général et technique en lycée

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DGE-VR						
Dépenses	66 662 119	64 805 663	64 605 663	100%	99 485 159	54%
(65) autres charges de gestion courante	66 662 119	64 805 663	64 605 663	100%	99 485 159	54%
Investissement						
DGE-VR						
Dépenses	83 801 286	128 564 330	128 564 330	100%	120 000 000	-7%
(204) subventions d'équipement versées	83 801 286	128 564 330	128 564 330	100%	120 000 000	-7%
Direction générale de l'enseignement - Vice-Rectorat (DGE-VR)					Dépenses :	219 485 159 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

L'enseignement général et technologique en lycée comprend deux voies de formation : la voie générale et la voie technologique qui préparent toutes les deux au baccalauréat. Elles ont pour mission principale de préparer les lycéens à des poursuites d'études dans l'enseignement supérieur. La Nouvelle-Calédonie connaît une augmentation régulière du taux de passage en LGT. Désormais, près de deux élèves sur trois poursuivent en seconde générale et technologique, à l'issue de la classe de troisième.

Les objectifs assignés au système éducatif se déclinent pour le lycée d'enseignement général et technologique autour des axes suivants :

- améliorer les résultats au baccalauréat général et technologique et améliorer le taux de réussite en post-baccalauréat ;
- mieux accueillir les élèves en classe de seconde pour réduire l'échec scolaire et la réorientation ;
- accroître la part des bacheliers dans chaque génération de manière à passer de 67% de taux d'accès au baccalauréat d'une classe d'âge à 75% dans les cinq prochaines années ;
- rééquilibrer les flux d'élèves notamment par l'augmentation du pourcentage d'élèves en filières scientifiques et technologiques industrielles et de la proportion de filles dans ces mêmes formations ;
- améliorer les compétences, notamment orales, en langues vivantes étrangères avec pour objectif la maîtrise de deux langues vivantes à l'issue de la scolarité en lycée ;
- mieux informer les élèves sur les débouchés professionnels et sur les poursuites d'études pour favoriser la liaison entre le lycée et l'enseignement supérieur.

Les crédits proposés au budget primitif 2025, soit 99,49 MF, permettent de mettre en œuvre les dispositifs pédagogiques du second degré et post-bac en lycées d'enseignement général et technologique liés au projet éducatif.

Comme pour les collèges, ces crédits sont des contributions obligatoires globalisées et se destinent à financer les dépenses suivantes :

- le remboursement des frais de stages en entreprise (hébergement-restauration) pour les élèves accueillis en entreprise dans le cadre de leur formation ;
- les cotisations CAFAT pour la couverture des accidents ;

- les fonds sociaux lycéens qui permettent d'apporter une aide exceptionnelle aux familles ou directement aux élèves ;
- les fonds de vie lycéen et les comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE)
- la mise en œuvre des actions des projets d'établissement qui s'inscrivent dans le cadre du PENC.

L'autorisation de verser une subvention de 200 000 F à l'association AS2MATHS , n'a pas été retenue.

Investissement

Dépenses

(P1106-2023/4) subventions équipements pédagogiques

En investissement, il est sollicité la somme des 180 MF sollicités au titre des subventions d'équipements pédagogiques et d'équipements pédagogiques informatiques versées aux établissements d'enseignement général et technique et 20 MF à destination du Lycée Jules Garnier, soit 200 MF.

Bien que ces dépenses apparaissent incompressibles compte tenu des besoins recensés et validés par les corps d'inspection ces dernières années (en 2022 avec 300 MF, en 2023 avec 211 MF, en 2024 avec 226 MF), qui n'ont été que partiellement satisfaits par les subventions versées effectivement (en 2022 avec 106 MF, en 2023 avec 84 MF et en 2024 avec 128 MF) du fait des contraintes budgétaires de la collectivité, il a été retenu la somme de 120 MF répartie comme suit :

- 100 MF au titre des subventions d'équipements pédagogiques et d'équipements pédagogiques informatiques versées aux établissements d'enseignement général et technique ;
- 20 MF à destination du lycée Jules Garnier pour l'acquisition d'équipements pour le mobilier et le matériel informatique indispensables pour l'ouverture en 2024 des bâtiments du lycée Jules Garnier rénovés (par la DAPM) dans le cadre du contrat de développement.

A1106-03 : Enseignement professionnel sous statut scolaire

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DGE-VR						
Dépenses	36 870 388	38 252 278	38 252 278	100%	33 713 916	-12%
(65) autres charges de gestion courante	36 870 388	38 252 278	38 252 278	100%	33 713 916	-12%
Investissement						
DGE-VR						
Dépenses	22 565 353	55 618 871	55 618 871	100%	45 000 000	-19%
(204) subventions d'équipement versées	22 565 353	55 618 871	55 618 871	100%	45 000 000	-19%

Direction générale de l'enseignement - Vice-Rectorat (DGE-VR)	Dépenses :	78 713 916 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

L'enseignement professionnel vise à faire acquérir aux lycéens un premier niveau de qualification professionnelle reconnu par l'obtention d'un diplôme de niveau III (brevet d'études professionnelles - BEP, certificat d'aptitude professionnelle-CAP, mentions complémentaires) ou de niveau IV (baccalauréat professionnel, mentions complémentaires).

Élaborée en partenariat et en concertation, l'offre de formation des lycées professionnels et des ALP constitue une réponse aux demandes et besoins de formation des élèves, des territoires et des milieux économiques. Elle est mise en cohérence avec les autres formations professionnelles (apprentissage, formation continue).

La voie professionnelle doit contribuer à permettre à un maximum d'élèves d'obtenir un baccalauréat professionnel, et pour le moins, celle d'obtenir un diplôme de niveau III. Ceci en tenant compte des projets des élèves et des perspectives d'insertion dans les différents domaines professionnels. Elle doit encore soutenir le développement à l'entrepreneuriat et permettre des poursuites d'études en BTS (niveau V) pour les jeunes ayant un projet d'études supérieures motivé.

En ce sens, le plan de valorisation de la voie professionnelle adopté en 2019 implique une transformation de l'organisation et du fonctionnement des établissements d'enseignement professionnel privés et publics se traduisant par :

- une rénovation pédagogique des enseignements ;
- une complémentarité entre formation professionnelle initiale et continue dans une dynamique de formation tout au long de la vie ;
- un renforcement des partenariats entre le système éducatif et les entreprises.

Dans les lycées professionnels privés et publics de Nouvelle-Calédonie, la carte des formations est désormais organisée du CAP au BTS dans une logique de filière.

Les crédits proposés au budget primitif 2025 permettent de mettre en œuvre les dispositifs pédagogiques, second degré et post-bac au sein des lycées professionnels sous forme de subventions liées au projet éducatif en lycée professionnel.

Comme pour les collèges et lycées d'enseignement général et technologique, ces crédits sont versés sous forme de contribution obligatoire globalisée pour un montant total de 33,713 MF. Ils couvrent ainsi :

- le remboursement des frais de stages en entreprise (hébergement-restauration) pour les élèves accueillis en entreprise dans le cadre de leur formation ;
- les cotisations CAFAT pour la couverture des accidents ;
- les fonds sociaux lycéens qui permettent d'apporter une aide exceptionnelle aux familles ou directement aux élèves ;
- les fonds de vie lycéen et comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE)
- la mise en œuvre des actions des projets d'établissement qui s'inscrivent dans le cadre du PENC.

Investissement

Dépenses

(P1106-2023/4) subventions équipements pédagogiques

En investissement, au titre de l'enseignement professionnel, il est prévu la somme de 15 MF au titre des subventions d'équipements pédagogiques et des subventions d'équipement pédagogique informatiques versées aux établissements.

Cette somme apparaît comme incompressible compte tenu des besoins recensés et validés par les corps d'inspection ces dernières années (en 2022 avec 75 MF, en 2023 avec 90 MF et en 2024 avec 92 MF), qui n'ont été que partiellement satisfaits par les subventions versées effectivement (en 2022 avec 33 MF, en 2023 avec 22 MF et en 2024 avec 55 MF) du fait des contraintes budgétaires de la collectivité.

Une inscription supplémentaire à hauteur de 30 MF est également proposée pour le lycée Pétro Attiti, en raison des dégâts subis lors des émeutes de 2024, soit une inscription globale au BP 2025 de 45 MF sur cette autorisation de programme P1106-2023/4.

A1106-06 : Information et orientation

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	146 095	156 238	154 755	99%	154 755	0%
DGE-VR						
Dépenses	4 515 003	3 693 511	3 660 837	99%	661 800	-82%

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Dépenses : 154 755 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les charges de fonctionnement du CIO englobent les consommations en eau et télécommunications. Ces dépenses subissent une augmentation calquée sur les hausses de tarification des opérateurs locaux.

**Direction générale de l'enseignement - Vice-Rectorat
(DGE-VR) Dépenses : 661 800 F**

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Le centre d'information et d'orientation de Nouvelle-Calédonie (CIO-NC), comprend un site à Nouméa et trois antennes à La Foa, Poindimié et Koné.

L'Orientation est une compétence du Gouvernement de la Nouvelle Calédonie et le CIO-NC garantit le service public gratuit d'orientation pour tous et sur tout le territoire. C'est un service du VRNC DGE dont la déléguée académique à l'information, l'orientation et la persévérance scolaire pilote et anime le travail de l'équipe de psychologues de l'Éducation Nationale (PSY EN). Il travaille avec de nombreux partenaires internes et externes à l'école dont les collectivités, associations médico-sociales et socio-culturelles ainsi que le réseau économique dont le RIIFE, Réseau information, insertion, formation et emploi du Gouvernement.

Pour le fonctionnement du service, il est proposé l'inscription de 0,662 MF au BP 2025 destinés à payer les factures d'électricité à hauteur de 0,585 MF ainsi que les frais de télécommunications pour 0,077 MF.

D'autre part, il convient de rappeler que de nombreux déplacements sont nécessaires tout au long de l'année scolaire afin de permettre à tous ces personnels d'assurer :

- lors des permanences du « CIO-NC » sur le site de Nouméa et les 3 antennes l'accueil de tous les publics (publics et privés) et le suivi des jeunes sortis des établissements sans qualification ni diplôme,
- lors des permanences d'accueil dans tous les établissements scolaires publics du territoire.

L'activité principale s'exerce au plus près des élèves dans le respect du droit au conseil en orientation et à l'information des collégiens et lycéens inscrit sur la délibération 106 du congrès du 15 janvier 2016 relative à l'avenir de l'école calédonienne. Ils rencontrent les élèves et leurs responsables légaux pour leur assurer un accès équitable à une information actualisée et élargie sur les poursuites d'études, de formations voire d'insertion après leur bac. Le budget « déplacements et frais de mission » représente la dépense la plus importante du service, bien que celle-ci soit toujours optimisée dans son organisation.

Ainsi, l'équipe des psychologues se déploie sur le territoire de la grande terre et des îles Loyauté pour appuyer les directeurs d'établissement dans la mise en œuvre du Parcours Orientation inscrit au PENC et dans le suivi des élèves les plus vulnérables dont le suivi en Gopr (groupe d'observation et de prévention des ruptures) au titre de la prévention du décrochage scolaire.

De même, la construction des parcours scolaires s'effectue avec l'expertise des Psy EN attendue par les commissions des enfants et des jeunes handicapées de la Nouvelle-Calédonie (CEJH-NC) et celles du 2nd degré pour l'adaptation scolaire et le handicap (CSD-ASH) auprès des élèves en situations de handicap et/ou présentant des troubles persistants des apprentissages. Les demandes nécessitent de répondre à une obligation de bilans psychométriques à l'appui de la passation du WISC V (outil spécifique des PsyEN) qui a augmenté de 20 % en 2024.

Les PSY EN accompagnent les équipes pédagogiques spécifiquement dans le suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers. Pour cela, ils sont au plus près des familles dans l'analyse des situations et la construction du projet de leurs enfants, particulièrement sur les temps forts de l'orientation et la compréhension des procédures de l'affectation avec l'utilisation des applications informatiques AFFELNET et les deux PARCOURSUP. Ce travail d'accompagnement vise également à prévenir les orientations par défaut, les absences et les ruptures scolaires, en veillant à sécuriser et à adapter les parcours scolaires.

Les psychologues sont aussi très attendus dans leur action de soutien des équipes de direction lors des situations nécessitant la médiation d'un tiers neutre lors de situation de conflit voir de harcèlement. Ils sont aussi indispensables lorsqu'il est nécessaire de mettre en place une cellule de soutien et d'écoute psychologique.

Enfin, le CIO participe à la mise en place des salons dédiés à l'orientation, aux métiers et aux formations dans les établissements publics, privés et en lien avec les acteurs de l'UNC : Salons de l'Enseignement Supérieur (Campus de Nouville et de Baco), mais aussi les JPO (Journées portes ouvertes) des établissements et des actions spécifiques aux métiers et aux formations dans les Provinces Nord et Îles.

Ainsi, pour le fonctionnement du service, il a été sollicité l'inscription de 3,73 MF pour permettre notamment le déplacement de ces personnels. Cette inscription n'a pas été retenue.

A1106-07-Vie de l'élève

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DGE-VR Dépenses	535 402 025	571 507 145	571 579 876	100%	568 275 878	-11%
Investissement						
DGE-VR Dépenses	13 275 248	47 251 742	47 251 742	100%	15 000 000	-68%

Direction générale de l'enseignement - Vice-Rectorat (DGE-VR)	Dépenses :	523 275 878 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Il convient d'inscrire une enveloppe de 0,039 MF au titre d'honoraires médicaux et paramédicaux, permettant la mise en place des visites médicales d'affectation en voie professionnelle des jeunes mineurs présentant des pathologies susceptibles d'impacter leur choix d'orientation professionnelle.

L'examen médical, réalisé par un médecin du travail, doit permettre de s'assurer que l'état de santé de l'élève est compatible avec ses vœux d'affectation et donc que la formation suivie lui permettra une insertion dans le monde du travail, évitant ainsi le changement de filière en cours de formation.

Ces visites sont exclusivement réservées aux élèves entre 15 et 18 ans qui s'orientent dans la voie professionnelle et qui sont susceptibles de présenter une contre-indication médicale repérée par une équipe pluri-professionnelle ou relevant du champ du handicap.

Par ailleurs, le service social en faveur des élèves, service social spécialisé du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements, concourt à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Au sein des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie et en interface avec les partenaires institutionnels, le service social en faveur des élèves met en œuvre la politique éducative, sociale et de santé du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements dans le cadre du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie. Pour cela une permanence la plus régulière possible des assistants de service social dans chaque EPENC est nécessaire, ce qui engendre des frais de déplacement incontournables.

De même, il convient de souligner que bien qu'ils disposent tous d'un temps d'infirmier, plusieurs établissements ont des services partagés d'infirmiers, ce qui génère des dépenses de déplacements incontournables.

Le développement de nouvelles formes de violence et les menaces ressenties par les communautés éducatives ont également conduit le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements et le gouvernement à mettre en place, dès la rentrée 2020, une équipe mobile de soutien et d'accompagnement des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie pour aider à élaborer les programmes d'actions de prévention de la violence dans les établissements quand des facteurs préoccupants sont signalés. Elle accompagne également la conduite de ces actions au sein des collèges et des lycées en s'appuyant sur un large partenariat associatif et institutionnel : Croix-Rouge, Agence sanitaire et sociale, Maison de la protection des familles...

Le service d'appui aux EPENC « se projette » également en appui des EPENC en situation de gestion de crise ainsi qu'en prévention de ces dernières, en accompagnant notamment les chefs d'établissement dans la création et l'organisation de leur propre cellule de crise (aspects matériels et organisationnels). Ainsi, les personnels de l'équipe mobile sont régulièrement conduits à se déplacer au sein des établissements pour y apporter leur expertise. Leur appui est particulièrement attendu en milieu isolé (brousse et îles) où les partenaires associatifs et institutionnels ne peuvent offrir la même collaboration qu'en zone urbaine.

L'inscription de la somme de 4,974 MF a ainsi été sollicitée au titre des frais engendrés par le déplacement de ces équipes. Cette inscription n'est pas retenue.

(65) autres charges de gestion courante

Pour la rentrée scolaire 2025, la priorité concernant le renforcement de l'encadrement éducatif dans les établissements est réaffirmée. Ainsi, il convient de consolider les dispositifs d'accompagnement éducatif à hauteur de 115 MF pour mettre à disposition des collèges des postes d'accompagnement éducatif. En effet, la réussite scolaire d'un nombre important d'élèves nécessite un accompagnement particulier que leur environnement familial n'est pas en mesure de leur apporter.

A l'instar de la part matérielle des forfaits d'externat, les contributions obligatoires de fonctionnement au profit des Lycées et ALP sont destinées à financer l'ensemble des charges de fonctionnement des lycées et antennes de lycées professionnels (activités pédagogiques, éducatives, les viabilisations l'entretien des matériels et des locaux, les charges générales). Depuis 2000, un barème de calcul de la contribution obligatoire de fonctionnement des lycées a été mis en œuvre afin de garantir à chaque établissement des capacités financières adaptées. Ce barème tient compte d'un certain nombre de critères quantifiés (effectifs par filières, surfaces des établissements, éloignement). L'impact de sa mise en œuvre a été croisé aux données des comptes financiers des EPENC aux fins de vérification de cohérence. Ce barème est calculé selon les mêmes critères que pour les classes correspondantes de l'enseignement privé (la part matérielle du forfait d'externat).

Pour 2025, le montant total de ces contributions obligatoires de fonctionnement des Lycées et ALP publics est établi à 392,2 MF environ.

Investissement

Dépenses

(P1106-2023/4) subventions équipements pédagogiques

En investissement, il est prévu la somme de 15 MF au titre des subventions d'équipement destinées à l'amélioration des conditions d'accueil des élèves et du service général au sein des lycées et ALP.

Cette somme apparaît comme incompressible compte tenu des besoins recensés et validés par les corps d'inspection ces dernières années (en 2022 avec 41 MF, en 2023 avec 73 MF et en 2024 avec 89 MF), qui n'ont été que partiellement satisfaits par les subventions versées effectivement (en 2022 avec 24 MF, en 2023 avec 13 MF et en 2024 avec 47 MF) du fait des contraintes budgétaires de la collectivité.

A1106-08 : Soutien et pilotage

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DDAF						
Dépenses	20 580 259	19 472 482	19 420 689	100%	20 526 001	6%
DDG-VR						
Recettes	35 000	-	318 164		-	-100%
Dépenses	466 047 910	344 515 655	341 104 032	99%	170 399 910	-63%
Investissement						
DAFM						
Recettes	-	207 467 921	176 280 000	85%	46 937 632	-73%
Dépenses	116 723 894	418 843 347	409 245 185	98%	89 418 500	-92%
DDAF						
Dépenses	-	5 966 987 100	-	0%	-	-
DDG-VR						
Recettes	-	-	-		150 000 000	-
Dépenses	287 241 781	404 056 056	377 786 671	94%	391 611 052	46%

Direction des achats du patrimoine et des moyens (DAPM)		Recettes :	46 937 632 F
		Dépenses :	33 418 500 F

Investissement

Recettes

(P1106-2020/13) CDV 17-23 rénovation des lycées Jules Garnier et Escoffier - part Etat

Il s'agit d'une opération d'ordre inscrite dans le cadre du traitement des recettes en provenance de l'Etat sur le CDV 2017-2023 sur l'opération V-3 "Rénovation des lycées Jules Garnier et Auguste Escoffier".

Dépenses

(P1106-2020/10) CDV 17-23 - rénovation des lycées Jules Garnier et Escoffier

Les travaux du lycée Jules Garnier se sont poursuivis au cours de l'année 2024. La livraison est prévue au mois de mai 2025.

Pour ce qui concerne le lycée Escoffier, les études d'avant-projet définitif (APD) et le dossier de permis de construire (PC) ont été réalisés en 2024.

Les crédits demandés pour 2025 doivent permettre la réalisation du dossier de consultation des entreprises (PRO/DCE) pour les travaux de construction et la réalisation de certains travaux préliminaires (déplacement d'algecos).

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)	Recettes :	0 F
	Dépenses :	20 626 001 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les charges de fonctionnement du Vice-rectorat englobent les consommations en eau, électricité et télécommunications. Ces deux derniers postes constituent 95% des dépenses de fonctionnement. Cette direction utilise en effet des ressources informatiques et télématiques importantes (site internet interactif, documentation et échanges constants via la visioconférence (utilisation de bande passante)).

Direction générale de l'enseignement - Vice-Rectorat (DGE-VR)	Recettes :	250 000 000 F
	Dépenses :	729 850 342 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Cette action transversale regroupe diverses dépenses de fonctionnement courant essentielles telles que les fournitures de bureau et les produits d'entretien ménager. L'inscription retenue de 17,7 MF comprend notamment:

- l'entretien des locaux pour 9,4 MF sans compter l'achat de produits ménagers pour lesquels la demande d'inscription n'a pas été retenue,

- la location de photocopieurs et leur maintenance sans compter l'achat du papier car la demande d'inscription n'a pas été retenue;
- la collecte des déchets.

Cette action transverse contient également deux autorisations d'engagement (volet travaux et volet numérique scolaire) qui correspondent aux dépenses de fonctionnement liées à la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement des lycées (PPI), détaillées ci-dessous :

(P1106-2020/1) PPI FONC Lycées 2020-2024

Ces dépenses de fonctionnement 2025 sont liées au plan pluriannuel d'investissement (PPI) des lycées.

Les bâtiments et les équipements se sont dégradés et certains présentent des dysfonctionnements qui nécessitent, des travaux de réparation, d'adaptation ou de mise aux normes afin de garantir la sécurité des biens et des personnes.

Le besoin minimum de crédits de paiement nécessaires pour les travaux dans les lycées en 2025 s'élève à 44 MF répartis comme suit, et dont 40 MF ont été retenus ;

- des engagements juridiques qui ont déjà été pris à hauteur de 24 MF, intégrant notamment la rénovation de la peinture intérieure de l'internat des filles au lycée William Haudra de Lifou pour un montant de 5,9 MF et la réparation de la toiture de l'internat du lycée Antoine Kéla à Poindimié pour un montant de 0,8 MF et des travaux de réparation du lycée Petro Attiti à hauteur de 12,7 MF (*). Ils correspondent à des contrats de travaux et d'études passés de 2022 à 2024 et dont l'exécution doit se poursuivre et se terminer pendant les grandes vacances 2024-2025 et sur les vacances scolaires successives de 2025.

- pour tous les lycées, une provision de 20 MF concernant les défaillances imprévues d'équipement qui peuvent nécessiter des travaux de réparation importants pénalisant la sécurité ou la continuité du service.

(*) Ces travaux de réparation du lycée Attiti (vitrierie, menuiserie bois, revêtements de sols et murs, menuiserie aluminium, ferronnerie, cloisons plâtre) devront être ré-imputés sur la nouvelle AP 2024/5 Reconstruction du lycée Attiti, ouverte lors de la DM6. Le besoin en AE 2020/1 (PPI) ne sera alors plus que de 31,3 MF.

(P1106-2020/3) PPI FONC NUMÉRIQUE SCOLAIRE 2020-2024

Une inscription de 6,7 MF a été sollicitée pour :

- des prestations réseaux inter-sites (notamment Ecole Devambez-Lycée Pédro Attiti-Lycée Jules Garnier et collège Rivière Salée) pour 1MF,
- la maintenance des équipements de sécurité et des onduleurs des EPENC à hauteur de 3,1 MF,
- des prestations liées au changement de serveur de téléphonie (paramétrage et téléphone) soit 2,2 MF.

L'inscription retenue s'élève à 3,1 MF.

(65) autres charges de gestion courante

La contribution obligatoire aux charges de sécurité des Lycées et ALP est destinée à financer les contrats obligatoires liés au statut d'ERP des lycées et ALP. Elle est calculée sur la base d'une enquête annuelle et ajustée au réel des dépenses constatées en fin d'exercice. Son caractère affecté permet de

garantir à la Nouvelle-Calédonie une traçabilité des crédits et de s'assurer de l'exhaustivité des contrats obligatoires mis en œuvre par les établissements.

Des subventions d'intervention aux associations partenaires de l'enseignement ou aux établissements sont également prévues pour accompagner des projets spécifiques de portée académique telle que la lutte contre les violences faites aux femmes pour un montant de 1,4 MF.

(P1106-2020/1) PPI FONC Lycées 2020-2024

Dans cette AE sont compris les contributions obligatoires de sécurité à destination des EPENC pour la somme de 116 MF.

Par ailleurs, dans l'attente de la conclusion des travaux engagés depuis 2017 par la DITTT sur l'organisation du transport terrestre et plus particulièrement l'organisation du transport terrestre des enfants, la DGE reversait aux communes, à la province nord et au SMTU sous forme de convention les subventions destinées à compenser la prise en charge par ces collectivités des dépenses incombant à la Nouvelle-Calédonie

Pour l'année 2025 la province nord et les communes concernées ont dénoncé les conventions par lesquelles elles assurent cette mission.

La DAPM a repris le dossier en lien avec la DITTT afin d'établir les marchés publics de transport terrestre des enfants.

Il n'est pas demandé de budget sur l'exercice 2025 pour la DGE, ce financement devant être assuré par la DAPM dans le cadre des marchés que la direction met en place les sommes afférentes ont vocation à être inscrites au budget de la DAPM.

Investissement

Recettes

(P1106-2024/6) reconstruction du Lycée Petro Attiti - Recettes

L'Etat ayant assuré le financement à hauteur de 100% des investissements indispensables suite aux émeutes pour la reconstruction des établissements d'enseignement, il est proposé l'inscription en recette du montant des travaux prévus pour le Lycée Péto Attiti soit 250 MF.

Dépenses

(P1106-2020/2) PPI lycées 2020-2024

Ces dépenses d'investissement 2025 sont liées au plan pluriannuel d'investissement (PPI) des lycées.

Les budgets contraints des années passées n'ont pas permis de financer les travaux nécessaires qui relèvent de l'entretien normal du patrimoine bâti à charge du propriétaire ni de poursuivre certaines opérations antérieures. Ainsi, les bâtiments et les équipements se sont dégradés et certains présentent des dysfonctionnements qui nécessitent, des travaux de réparation, d'adaptation ou de mise aux normes afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, ainsi que la continuité pédagogique.

Du fait des émeutes intervenues en mai 2024, de nombreuses opérations ont été suspendues ou arrêtées compte tenu des contraintes budgétaires, afin notamment de réaffecter certains crédits de paiement à des travaux nécessaires et urgents en attente d'engagement ou de paiement.

Il est inscrit la somme de 150 MF sur une demande exprimée a minima de 268,2 MF pour couvrir les travaux déjà engagés et sur un besoin de crédits de paiement nécessaires pour les travaux dans les lycées en 2025 de 870 MF, répartis comme suit :

- 1) Des engagements juridiques qui ont déjà été pris à hauteur de 257 MF. Ils correspondent à des contrats de travaux et d'études passés de 2022 à 2024 et dont l'exécution doit se poursuivre et se terminer pendant les grandes vacances 2024-2025 et sur les vacances scolaires successives de 2025.
 - 2) Des travaux nécessaires d'un montant global de 613 MF concernant essentiellement la mise en sécurité des personnes et la préservation du bâti, ainsi que la continuité du service. Ces travaux nécessaires sont listés en détail ci-après.
- au Lycée Dick Ukeiwé (LDU) avec
 - la remise en état de 3 algécos partiellement incendiés d'un montant de 15 MF,
 - la création d'une loge à l'entrée pour contrôler les flux d'un montant de 20 MF,
 - le renforcement de sécurisation de la clôture périphérique d'un montant de 16 MF en 2025 sur un besoin global de 46 MF (avec un besoin de 30 MF sur 2026),
 - la consolidation de planchers fléchis LDU d'un montant de 10 MF,
 - au Lycée Jules Garnier (LJG) avec
 - des travaux d'aménagement ou d'équipements de la cuisine sous exigences SIVAP ou d'aménagement de salles pour le sureffectif provenant du lycée Petro Attiti d'un montant de 45 MF,
 - un raccordement au réseau public d'assainissement (selon l'exigence de la Ville de Nouméa rappelée en 2022 lors du permis de construire des chantiers conduits sur le site par la DAPM d'un montant de 35MF,
 - au Lycée Escoffier (LPCH) avec
 - la reprise d'une dalle de palier d'escalier très abîmée d'un montant de 10 MF,
 - la réparation de la toiture du bâtiment C très abîmée d'un montant de 15 MF,
 - le désamiantage des salles B1, B2, B3, inutilisables depuis avril 2024 et la réfection des plafonds correspondants d'un montant de 10 MF,
 - les avances pour le désamiantage du bâtiment A et le reste des salles amiantées du bâtiment B qui aura lieu pendant les grandes vacances 2025-2026 avec un versement de 30% de 30 MF soit 10 MF,
 - la mise à niveau des installations électriques du bâtiment C (de nombreux dysfonctionnements et disjonctions observées, la mise à niveau indispensable pour les

travaux concernant la brasserie, dont la filière accueille un sureffectif venant du lycée Petro Attiti LPPA) d'un montant de 5 MF,

- le rééquipement de la brasserie au LPCH (filiale avec sureffectif LPPA) d'un montant de 5 MF,
- au Lycée professionnel Petro Attiti (LPPA) avec
 - la finition de travaux arrêtés en 2024 (brise-pluie et réfection partielle façade) d'un montant de 10 MF,
 - la réparation globale des toitures (appel d'offres prévu en mai 2024, arrêté) qu'il est idéal de réaliser pendant l'année 2025 alors que le lycée ne sera pas à plein effectif d'un montant global de 210 MF,
- au Lycée du Mont-Dore avec des travaux de sécurisation générale et de clôture de la zone agricole (récemment incendiée) d'un montant de 15 MF,
- au Lycée de Lifou (LWH) avec
 - l'installation d'un système d'adoucissement de l'eau (encrassement et détérioration d'équipements, avec accroissement du risque de légionellose) d'un montant de 22 MF selon les exigences du SIVAP/DAVAR,
 - le changement du moteur de la hotte de la cuisine d'un montant de 3 MF selon les exigences du SIVAP/DAVAR,
 - la réparation de la toiture terrasse du réfectoire d'un montant de 5 MF,
 - la réparation de façades du bâtiment B très abîmées (composées d'aciers apparents) d'un montant de 10 MF,
 - les études pour la construction d'un bâtiment BTS et l'extension de l'internat d'un montant de 1,5 MF,
- au Lycée de Touho (LPAT) avec
 - des études à relancer pour tous les besoins du lycée (le maître d'œuvre s'est déclaré défaillant début 2024, presque toutes opérations ont été arrêtées) d'un montant de 5 MF,
 - le remplacement des chambres froides positives et négatives très anciennes et souvent défectueuses d'un montant de 10 MF selon les exigences du SIVAP/DAVAR,
 - la création d'un local des préparations froides avec des travaux prévus pendant les grandes vacances 2025-2026 (comportant des études pour un montant de 2,5 MF et 30% d'avances sur 25 MF d'un montant de 7,5 MF) d'un montant total de 10 MF selon les exigences du SIVAP/DAVAR,
 - la sécurisation, réfection de voirie, réfection de portails, clôture complète du LPAT (projet entamé depuis 2021 compte tenu des problèmes récurrents de contrôle d'accès) d'un montant de 50 MF en 2025 sur un besoin global 2025-2026 de 150 MF,
 - la réparation des toitures du lycée et des logements d'un montant de 20 MF (projet 2022),

- au Lycée de Poindimié (LAK) avec
 - la sécurité de la réfection de la dalle devant le CDI du LAK (désordres constatés en 2021) d'un montant de 12 MF,
 - la sécurisation du talus derrière le logement du proviseur avec une avance 30 % sur 10 MF, soit un montant de 3 MF,
 - les études de remise aux normes du système de sécurité incendie du lycée d'un montant de 1 MF,
 - l'alimentation d'eau de secours de l'internat (réservoir et surpresseur d'appoint) d'un montant de 6 MF.

Pour tous les lycées, une provision de 20 MF concernant les défaillances imprévues d'équipement de cuisine qui peuvent nécessiter des travaux de réparation importants ou même des remplacements d'équipements, qui pénalisent lourdement la continuité du service de restauration (observé à plusieurs reprises en 2024).

(P1106-2020/4) PPI numérique scolaire 2020 - 24

Dans le cadre de la mise aux normes des réseaux et des infrastructures numériques dans les Lycées qui deviennent très urgents, il apparaît nécessaire d'autoriser des dépenses à hauteur de 87,2 MF sur un besoin exprimé de 92,9 MF et comprenant les travaux suivants :

au Lycée Jules Garnier avec :

- l'achat de serveur d'un montant de 4,4 MF
- l'évolution réseau wifi d'un montant de 4,5 MF
- le remplacement matériel réseau hors d'usage d'un montant de 5,3 MF
- le remplacement du système de téléphonie d'un montant de 0,5 MF

au Lycée Pétro Attiti avec :

- l'achat de serveur d'un montant de 4,4 MF
- le remplacement matériel hors d'usage d'un montant de 3,6 MF
- les travaux en salle serveurs d'un montant de 2,8 MF

au Lycée Augustin Ty avec :

- l'achat de serveur d'un montant de 4,4 MF
- le remplacement du matériel réseau d'un montant de 9,5 MF
- le remplacement d'onduleurs d'un montant de 0,3 MF

au Lycée Dick Ukeiwé avec :

- l'achat de serveur d'un montant de 4,4 MF
- le remplacement du système de téléphonie avec dépollution d'un montant de 0,9 MF

au Lycée Antoine Kéla avec :

- l'achat de serveur d'un montant de 4,4 MF
- le remplacement du système de téléphonie d'un montant de 0,5 MF

au Lycée Williama Haudra avec :

- l'achat de serveur d'un montant de 4,4 MF
- l'aménagement du local de sauvegarde d'un montant de 0,5 MF

au Lycée Auguste Escoffier avec :

- l'achat de serveur d'un montant de 4,4 MF
- le remplacement matériel réseau obsolète d'un montant de 15 MF

au Lycée Lapérouse avec :

- l'achat de serveur d'un montant de 4,4 MF
- des travaux en salle serveurs d'un montant de 1,1 MF

au Lycée du Mont Dore avec :

- l'achat de serveur d'un montant de 4,4 MF
- le remplacement du système de téléphonie d'un montant de 0,5 MF

au Lycée Michel Rocard avec :

- la rénovation du réseau wifi d'un montant de 3,3 MF
- le remplacement du système de téléphonie d'un montant de 0,5 MF

l'ALP de Koumac avec le remplacement des téléphones d'un montant de 0,1 MF

Tous lycées avec :

- la maintenance équipements de sécurité (firewall) d'un montant de 0,8 MF
- la maintenance des onduleurs d'un montant de 2,3 MF
- les petits matériels réseaux d'un montant de 1,3 MF.

(P1106-2023/1) PES - bâtiments Vice-Rectorat

Les travaux suivants de mise en sécurité des biens et des personnes apparaissent indispensables :

Mise aux normes sanitaires PMR au RDC	800 000
Mise en place d'une extension de toiture au-dessus du local du groupe électrogène, afin de protéger la dalle supérieure du local.	1 000 000
Réfection de la détection automatique de l'éclairage de sécurité extérieur	1 000 000
Recalibrage de l'éclairage intérieur des couloirs (horlogerie, détection)	1 000 000
Création d'un sanitaire pour l'agent d'entretien	3 000 000
Climatisation/déshumidification des 5 locaux d'archives (box) existants + mise aux normes SSI	4 000 000
Remplacement des luminaires néons en salle F222 par du led	200 000
Création de box d'archive supplémentaires y compris climatisation	1 500 000
TOTAL	12 500 000

Ainsi, sur un besoin global en crédits PES au titre des travaux des bâtiments administratifs du VRNC - DGE de 115,5 MF, **il est prévu la somme de 12,5 MF.**

(P1106-2023/2) PES - informatique téléphonie Vice-Rectorat

Les crédits sollicités pour un montant de 34,4 MF, s'inscrivent dans le plan de renouvellement des équipements informatiques et téléphoniques qui a été différé deux années de suite, ainsi que des licences logicielles, dépense obligatoire. Par ailleurs, concernant le bâtiment de Flize, il devient urgent d'engager les travaux de mise aux normes du réseau et du câblage informatique.

(P1106-2024/1) cdv 24-27 restructuration de l'internat du Lycée de Touho - dépenses

Dans le cadre du contrat de développement 2024-2027, il a été acté la rénovation de l'internat du lycée de Touho.

La rénovation portera en priorité sur le rez-de-chaussée de l'internat des garçons, pour une surface de 530 m² de chambres internes et surveillant, sanitaires douches collectifs, circulations, pour un coût estimé de 50 MF et pourra porter sur d'autres zones dégradées de l'internat pour un montant oscillant entre 20 et 40 MF selon le coût des autres opérations ci-dessous. Compte tenu des procédures de

programmation des besoins et de choix du maître d'œuvre, les études correspondantes ne commenceront à être payées qu'à la fin de l'année 2025.

Il est prévu par ailleurs l'aménagement des installations de désenfumage des circulations horizontales de l'internat, pour un montant estimé entre 20 et 40 MF suivant l'ampleur des travaux de gros-œuvre à mener. De la même manière que précédemment, les études commenceront au 4^e trimestre 2025.

Il est prévu enfin la création d'un stockage d'eau en partie haute du site permettant de garantir les conditions d'hygiène et la restauration en cas de coupure d'eau du réseau municipal et de garantir la défense incendie de l'internat et du lycée pendant 3 jours (d'une durée maximale observée d'indisponibilité du réseau municipal de 2 jours), pour un montant estimé de 40 MF. L'appel d'offres travaux devrait être lancé au 2^e trimestre 2025, avec une probabilité de demande d'avance travaux avant fin 2025.

Dans ce cadre, il est prévu une enveloppe de 11 MF en 2025.

(P1106-2024/3) cdv 24-27 reconstruction réfectoire et internat du Lycée Lapérouse - dépenses

Dans le cadre du contrat de développement 2024-2027, il a été acté la construction d'un nouveau réfectoire et la restructuration partielle de l'internat du lycée Lapérouse. Dans ce cadre, il est prévu une enveloppe de 5 MF en 2025 destinée aux études.

(P1106-2024/5) reconstruction du lycée Petro Attiti - dépense

Lors des émeutes intervenues en mai 2024, le Lycée professionnel Petro Attiti a été fortement dégradé. Afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes, le déplacement de certaines formations voire une rupture dans la continuité pédagogique des filières professionnelles pour 2024 et 2025 a été rendu indispensable.

Dans ce cadre, pour permettre une réouverture partielle à la rentrée 2025, des travaux urgents indispensables ont dû être entrepris à hauteur de 40 MF, qu'il convient de financer.

De plus, afin d'envisager la réparation globale des toitures qu'il est idéal de réaliser pendant l'année 2025 pendant que le lycée ne sera pas à plein effectif et pour permettre une ouverture rentrée 2026 optimale, 210 MF de crédits de paiement supplémentaires sont nécessaires.

(P1106-2025/1) infrastructures du bts gpme lifou – lycée haudra

L'ouverture d'une formation conduisant au brevet de technicien supérieur (BTS) gestion des petites et moyennes entreprises (GPME) au lycée William Haudra à Lifou à la rentrée 2025 fait l'objet d'une convention cadre de partenariat entre la Nouvelle-Calédonie, la province des îles et l'Epife, organisme de formation provincial.

Cette convention prévoit notamment que la Nouvelle-Calédonie mette en place dans son plan pluriannuel "2024 à 2027" le budget nécessaire à la construction des locaux à usage d'enseignement, d'hébergement et de lieu de vie pour les étudiants », l'accueil des étudiants se faisant provisoirement à l'Epife jusqu'à la livraison des constructions correspondantes sur le site du lycée.

En conséquence, il est proposé l'inscription de la somme de 1,5 MF au titre des études.

Mission M12 Formation professionnelle	BP 2025	Reports	Total budget 2025
RECETTES	179 000 000	-	179 000 000
FONCTIONNEMENT :	179 000 000	-	179 000 000
INVESTISSEMENT :	-	-	-
DEPENSES	857 905 000	65 364 924	923 269 924
FONCTIONNEMENT :	857 905 000	65 364 924	923 269 924
INVESTISSEMENT :	-	-	-

Pour information, la masse salariale affectée à cette mission s'élève à **499 459 983 F**.

Assurer la prospective, l'évaluation et le contrôle de la FPC

Accompagner les actifs vers l'insertion professionnelle

Animer et piloter la politique de formation professionnelle continue

Mettre en œuvre la politique de certification professionnelle de la NC

Contribuer à l'amélioration et à l'adaptation permanente de la formation professionnelle

Assurer l'adéquation entre les attentes des individus et les besoins en compétences des entreprises calédoniennes est l'un des enjeux majeurs de la formation professionnelle continue. C'est pour concrétiser cette ambition dans un environnement changeant que la mission formation professionnelle s'est récemment restructurée autour de cinq programmes. Trois d'entre eux sont directement liés au cœur de métier de la direction : il s'agit en effet d'accompagner les actifs vers l'insertion en animant et pilotant la politique de formation professionnelle voulue par le gouvernement et en créant les certifications les plus adaptées au contexte calédonien. Les deux autres programmes sont davantage tournés vers la recherche de la performance et de la qualité, étant entendu que la DFPC est certifiée ISO 9001. En effet, dans un environnement budgétaire contraint et une situation économique instable, l'efficacité doit être renforcée. C'est ainsi que la direction s'est dotée des moyens d'assurer l'évaluation et le contrôle de la formation professionnelle et d'en apprécier l'évolution, permettant ainsi la mise en place d'un processus continu d'amélioration et d'adaptation, de plus en plus tourné vers la transition numérique en matière de formation.

Enjeux et contexte

Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DTEFP)

Dans un objectif de s'adapter au marché du travail, une entreprise exprime son besoin en compétences auprès de ses salariés ou encore des individus par le biais d'offres d'emploi. Dès lors qu'il y a une carence, la formation professionnelle est l'une des réponses. La nouvelle direction, DTEFP, créée à partir de la fusion de la DTE et la DFPC a pour mission d'assurer l'adéquation entre ces deux attentes.

La succession de crises socio-économiques (COVID, Nickel puis Exactions) a mis en relief le rôle essentiel de la formation professionnelle permettant ainsi des remises à niveau, des reconversions ou encore des formations pour une insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. Toutefois, la contrainte budgétaire est devenue très forte, poussant ainsi cette année, la formation professionnelle à un fonctionnement à minima.

Objectifs 2025

Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DTEFP)

Le principal objectif en 2025 sera de poursuivre les efforts afin de tendre vers une plus grande efficience des politiques emploi/formation. A ce titre, la création et la mise en production de l'observatoire du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle a permis de rendre d'éminents services en 2024.

La DTEFP, nouvelle direction créée par la fusion de la DTE et la DFPC, a pour objectif de maintenir l'offre de formation afin de permettre au public les plus éloignés de l'emploi de s'insérer dans la vie active notamment au regard du contexte socio-économique actuel. Les dispositifs de formation devront ainsi être priorités et c'est pourquoi, les campagnes PIF pour 2025 n'auront pas lieu (comme en 2024), les offres de formation de la programmation seront maintenues à minima afin de privilégier les formations en alternance. A noter que les formations pour les publics spécifiques (détenus notamment) ainsi que les remises à niveau ne pourront se tenir cette année. Enfin, les dépenses corollaires seront maintenues (intendances, indemnités des jurys, cotisations sociales des stagiaires, indemnités des stagiaires) afin de garantir une réussite à l'ensemble des stagiaires en formation.

Programme P1202 Accompagner les actifs vers l'insertion professionnelle			
	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	-	-	-
FONCTIONNEMENT :	-	-	-
DEPENSES	608 340 000	63 365 524	671 705 524
FONCTIONNEMENT :	608 340 000	63 365 524	671 705 524

Action A1202-01 : Définir et piloter le dispositif d'orientation et de positionnement

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DRH						
Dépenses	15 199 842	13 340 000	11 981 817	90%	8 340 000	-30%
(011) charges a caractere general	718 115	840 000	-	0%	540 000	
(65) autres charges de gestion courante	14 481 727	12 500 000	11 981 817	96%	7 800 000	-35%

Direction des ressources humaines (DRH)	Recettes :	0 F
	Dépenses :	8 340 000 F

Fonctionnement

Dépenses

L'action A1202-01 supporte les frais engagés dans le cadre du dispositif des Bourses avec Affectation Spéciale (BAS). Pour ce dispositif, 8,3 MF sont sollicités pour 2025 pour un total de 8 bénéficiaires (5 étudiants en cours de formation et 3 retours prévus).

(011) charges à caractère général

Ces crédits correspondent à la prise en charge des frais de transport aérien des bénéficiaires des BAS et de leur changement de résidence.

(65) autres charges de gestion courante

Les crédits alloués, soit 7,8 MF seront consacrés au versement des indemnités mensuelles des bénéficiaires de ce dispositif de bourses.

Action A1202-02 : Mobiliser des dispositifs de formation professionnelle en alternance

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DTEFP						
Dépenses	412 519 384	469 568 089	402 974 758	86%	58 700 000	-85%
(011) charges a caractere general	323 853 746	379 641 479	336 925 600	89%	-	-100%
(65) autres charges de gestion courante	88 665 638	89 926 610	66 049 158	73%	58 700 000	-11%

Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle	Dépenses :	58 700 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

Charges sociales alternants : 50,7 MF

Ce budget correspond aux charges sociales des salariés en contrat d'apprentissage que la Nouvelle-Calédonie a l'obligation de prendre en charge.

Aides au tutorat : 8 MF

Compte tenu des crédits accordés, seule une partie des aides au tutorat pourra être versée pour les contrats conclus en 2025.

Action A1202-03 : Mobiliser des dispositifs individualisés de formation professionnelle qualifiant

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DTEFP						
Dépenses	47 099 377	35 309 285	27 075 784	77%	19 500 000	-28%
(011) charges a caractere general	14 595 008	5 789 183	5 066 599	88%	-	-100%
(65) autres charges de gestion courante	32 504 369	29 520 102	22 009 185	75%	19 500 000	-11%

Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle	Dépenses :	19 500 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

Ce budget correspond aux indemnités de formation (17,5 MF) et aux charges sociales (2 MF) des stagiaires inscrits dans un parcours individualisé de formation en métropole ou au Québec avant 2024 et dont la formation est en cours (13 stagiaires).

Action A1202-04 : Mobiliser les dispositifs collectifs de formation professionnelle qualifiante

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DTEFP						
Dépenses	370 280 641	321 497 822	229 768 991	71%	487 700 000	112%
(011) charges a caractere general	243 573 379	159 167 777	126 563 169	80%	410 200 000	224%
(65) autres charges de gestion courante	126 707 262	162 330 045	103 205 822	64%	77 500 000	-25%

Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle	Recettes :	0 F
	Dépenses :	487 700 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

1) Formation par alternance

La diminution de plus de 50 % des crédits nécessaires au financement des formations par alternance aura un impact majeur à court terme et à moyen terme sur le dispositif de formation professionnelle calédonien.

A ce jour, 8 CFA sont agréés par le gouvernement. L'offre de formation couvre de nombreux secteurs d'activité et va du niveau 3 (CAP) au niveau 7 (master) :

Secteur	3	4	5	6	7	TOTAL
Agriculture, pêche	3					3
Commerce, vente et grande distribution	5	5	2	3		15
Communication, media et multimedia			1	2		3
Construction et BTP	2	1	2	3		8
Industrie	2					2
Installation et maintenance	5	3				8
Santé			1			1
Services à la personne et à la collectivité	4	2				6
Support à l'entreprise		3	8		2	13
Transport et logistique		2	1	1		4
TOTAL	21	16	15	9	2	63

En 2025, seules pourront être financées les formations ayant débuté en 2024 et se terminant en 2025 soit 35 formations organisées par :

CFA	Nb formations
AFBTP	2
CAP	1
CCI	14
CMA	15
Ecole du design	1
UNC	2
Total	35

L'annulation de l'ouverture de formations prévues pour 2025 pourrait concerner 35 formations :

CFA	Nb formations
AFBTP	3
CAP	2
CCI	8
CMA	11
Ecole du design	2
GIEP	1
GRETA	1
UNC	7
Total général	35

Soit 478 places de formation destinées essentiellement à des jeunes dont près de 200 places dans 16 formations qui ne sont proposées qu'en alternance : coiffeur, esthétique, boulangerie, pâtisserie, boucherie, métiers de l'agriculture, métiers du web, etc....

Il convient de noter que la plupart des formations ont commencé ou doivent commencer durant la 1ère quinzaine de mars.

Il sera évidemment impossible aux candidats (dont la plupart sont déjà positionnés voire ont signé des contrats avec des employeurs) d'intégrer en 2025 un lycée professionnel ou un autre organisme de formation, faute de places ou d'offre de formation équivalente.

Cette absence de financement va donc entraîner de facto la cessation d'activité en 2025 de 4 CFA :

GRETA (fermeture immédiate) ;

GIEP (fermeture immédiate) ;

AFBTP (fermeture en juin) ;

UNC (fermeture en août).

Puis entre fin 2025 et début 2026, la fermeture des autres CFA : CCI, CMA, CAP et École du design.

Par ailleurs, compte tenu de la situation budgétaire très dégradée des chambres consulaires, l'équilibre financier risque d'être difficilement tenable dès cette année s'ils perdent la moitié des financements de la Nouvelle-Calédonie. En effet, le financement par la Nouvelle-Calédonie ne couvre qu'une partie du coût de formation, et les chambres qui jusqu'en 2024 couvraient la différence entre le coût réel et le financement de la Nouvelle-Calédonie par la perception de la taxe sur la formation professionnelle pour la CCI et la CMA et par un autofinancement, avaient annoncé qu'en 2025, elles ne pourraient plus assumer ce coût vu la baisse de leurs recettes, et avaient déjà réduit en conséquence leur offre de formation 2025.

La pérennité des CFA des chambres consulaires est donc également remise en cause.

2) Formation continue qualifiante :

Compte tenu des crédits accordés, après déduction des crédits affectés au financement des 6 formations ayant commencées en 2024 et se poursuivant en 2025, le programme de formation professionnelle continue sera réduit à 8 actions de formation :

Formation	Niveau	Nb prévisionnel stagiaires
Accompagnatrice de vie	3	15
Moniteur éducateur	4	12
Ambulancier	3	12
Matelot de pont	3	12
Capitaine 200	3	12
Mécanicien 250 kw	3	12
Agent de sécurité privée	3	12
Soudeur	3	12

(65) autres charges de gestion courante

Indemnisation des stagiaires : 55,5 MF

Ce budget correspond aux indemnités de formation (45,8 MF) et aux charges sociales (9,7 MF) des stagiaires de la formation professionnelle continue qui suivent des formations qualifiantes (soit environ 180 stagiaires).

Indemnisation - stagiaires parcours préparatoires : 22 MF

Ce budget correspond aux indemnités de formation des stagiaires de la formation professionnelle continue inscrits au SPOT durant l'année 2025 (effectif prévisionnel : 90 stagiaires maximum).

Action A1202-05 : Préparer à l'entrée en formation professionnelle qualifiante ou à l'accès direct à l'emploi

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DTEFP						
Dépenses	183 594 423	146 619 883	103 530 112	71%	34 100 000	-67%
(011) charges a caractere general	128 749 720	110 471 574	84 503 419	76%	-	-100%
(65) autres charges de gestion courante	54 844 703	36 148 309	19 026 693	53%	34 100 000	79%

Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle	Recettes :	0 F
	Dépenses :	34 100 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

Couverture sociale RSMA : 31,6 MF

Ce budget correspond aux charges sociales des volontaires du service militaire adapté que la Nouvelle-Calédonie a l'obligation de prendre en charge.

Couverture sociale stagiaires préqualifiant : 2,5 MF

Ce budget correspond aux charges sociales des stagiaires de la formation professionnelle continue inscrits au SPOT durant l'année 2025 (effectif prévisionnel : 90 stagiaires).

Programme P1203 Animer et piloter la politique de formation professionnelle			
	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	179 000 000	-	179 000 000
FONCTIONNEMENT :	179 000 000	-	179 000 000
DEPENSES	249 280 000	-	249 280 000
FONCTIONNEMENT :	249 280 000	-	249 280 000
INVESTISSEMENT :	-	-	-

Action A1203-03 : Animer et Piloter le dispositif de formation et de certification

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement :						
DBAF						
Dépenses	332 305	275 000	261 265	95%	280 000	7%
(011) charges a caractere general	332 305	275 000	261 265	95%	280 000	7%
DTEFP						
Recettes	31 314	-	-		-	
(77) produits exceptionnels	31 314	-	-		-	

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Dépenses : 280 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

La DTEFP (fusion de la DFPC et la DTE en 2024) a dû quitter ses bureaux (Plexus à Ducos) détruits durant la crise, et a été installée dans des locaux plus sécurisés (Receiving). Ses consommations téléphoniques s'en trouvent ainsi réduites suite à son déménagement pour l'exercice 2025.

Action A1203-04 : Soutien des établissements publics

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement :						
DBAF						
Dépenses	269 000 000	249 000 000	249 000 000	100%	249 000 000	0%
(65) autres charges de gestion courante	269 000 000	249 000 000	249 000 000	100%	249 000 000	0%
DSF						
Recettes	229 138 400	215 000 000	179 613 308	84%	179 000 000	0%
(73) impots et taxes	229 138 400	215 000 000	179 613 308	84%	179 000 000	0%

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Dépenses : 249 000 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

Subvention au GIP Cadre-Avenir : 50 MF

La subvention proposée par la Nouvelle-Calédonie est de 50 MF, similaire à celle de 2024.

Subvention au GIP Groupement pour l'Insertion et l'Evolution Professionnelles (GIEP) : 199 MF

En 2024 et suite aux exactions qui ont touché la Nouvelle-Calédonie, le GIEP a enregistré une baisse de 1,7 MF de ses recettes réelles de fonctionnement, soit -2% par rapport à 2023. Toutefois, il convient de nuancer ce résultat, car **les pertes de recettes de l'établissement ont été très largement compensées par des conventions signées avec la gendarmerie, pour un montant de 150 MF.**

Parallèlement, l'établissement a poursuivi sa politique de maîtrise et d'optimisation des dépenses. La baisse d'activité enregistrée par l'établissement post exactions a également contribué à la réduction des dépenses variables. En conséquence, le GIEP a diminué de 11 % les charges générales et de 4 % la masse salariale par rapport à 2023. **La section de fonctionnement affiche un excédent de 33,8 MF, rendu possible seulement grâce à la signature des conventions avec la gendarmerie.**

Le fonds de roulement sur l'exercice 2025 devrait chuter par rapport à 2024 : -40,8% et ainsi s'établir à 258,9 MF. Il devrait être alimenté à 82% par la section d'investissement, retrouvant ainsi un déséquilibre préoccupant.

A défaut de revoir son périmètre d'intervention en 2025, le GIP risque de ne pas pouvoir équilibrer son budget en 2026.

Direction des services fiscaux (DSF)	Recettes :	179 000 000 F

Fonctionnement

Recettes

(73) impôts et taxes

La Taxe sur la Formation Professionnelle Continue (TFPC) versée par les employeurs est, depuis le 1er janvier 2017, recouvrée par le service de la recette des services fiscaux.

L'atterrissage 2024 se situe à 179 MF, en baisse par rapport aux années précédentes (-50 MF par rapport à 2023). Il est proposé d'inscrire au BP 2025 ce même montant de 179 MF.

Programme P1208 Contribuer à l'améliorat° & à l'adaptat° permanentes de la format° professionnell			
	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	-	-	-
FONCTIONNEMENT :	-	-	-
INVESTISSEMENT :	-	-	-
DEPENSES	285 000	265 960	550 960
FONCTIONNEMENT :	285 000	265 960	550 960
INVESTISSEMENT :	-	-	-

Action A1208-05 : Soutien et pilotage

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DTEFP						
Recettes	-	-	2 304 984		-	-100%
Dépenses	10 343 299	11 317 914	10 352 147	91%	285 000	-97%

Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle		Recettes :	0 F
		Dépenses :	285 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Suite à la fusion de la DFPC et de la DTE, les **budgets de fonctionnement 2023** des 2 directions ont été consolidés pour la plupart des dépenses :

- produits pharmaceutiques : 35 000 F, il s'agit de laisser à disposition une trousse de pharmacie sur le nouveau site de relogement de la DTEFP
- habillement et textile : 250 000 F, il s'agit essentiellement d'achat d'équipement de protection individuelle (EPI) en faveur des agents de contrôle nouvellement recrutés.

Mission M13
Economie et emploi

BP 2025

Reports

Total budget
2025

RECETTES	447 807 871	-	447 807 871
FONCTIONNEMENT :	299 649 840	-	299 649 840
INVESTISSEMENT :	148 158 031	-	148 158 031
DEPENSES	13 221 654 167	32 823 952	13 254 478 119
FONCTIONNEMENT :	12 943 744 014	32 823 952	12 976 567 966
INVESTISSEMENT :	277 910 153	-	277 910 153

Pour information, la masse salariale affectée à cette mission s'élève à **1 379 598 426 F**.

Travail et emploi

Le programme travail et emploi concerne exclusivement les actions et interventions de la direction du travail et de l'emploi (DTE). La mise en œuvre de ce programme s'effectue, d'une part par l'action opérationnelle des différents services (conseils au public, rédactions de projets de textes, contrôle...), et d'autre part, par des interventions en direction des partenaires sociaux (formations, séminaires, rencontres, soutien à la négociation collective ou encore l'attribution de subventions).

L'ensemble de ces actions contribuent au développement de l'économie calédonienne en régulant les relations de travail, en promouvant une politique de qualité des relations professionnelles, en favorisant le règlement amiable des conflits du travail. Cette politique contribue à améliorer la productivité, la compétitivité des entreprises, le bien-être et l'efficacité au travail.

Marché intérieur

La Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de droit de la concurrence, de répression des fraudes, de réglementation des prix et de réglementation des professions commerciales.

Cette mission a pour finalité la régulation économique du marché intérieur, la protection physique et économique du consommateur.

Etudes économiques et sociales

L'institut de la statistique et des études économiques de la Nouvelle-Calédonie (ISEE NC) est l'acteur principal de ce programme. Il collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la 'société' calédonienne. L'ISEE NC réalise des études pérennes et participe également à des opérations exceptionnelles comme l'ont été la préparation du nouvel indice des prix et le redressement-exploitation du recensement de la population.

Soutien au secteur agricole

Le secteur agricole calédonien est aujourd'hui confronté à la concurrence du marché extérieur qui n'est pas toujours soumis

Pêche

aux mêmes contraintes, d'insularité, d'étroitesse du marché intérieur ou d'aléas en climat tropical. Le soutien au secteur agricole est un programme dont les enjeux ne sont plus uniquement quantitatifs mais se présentent aussi en termes de diversité et de qualité des produits.

C'est la direction des affaires vétérinaires alimentaires et rurales de la Nouvelle-Calédonie (DAVAR NC) qui est le principal acteur en charge de ce programme.

Mines et carrières

C'est le service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche (SPP) qui est le principal acteur en charge de ce programme. Ce service organisé en trois pôles est en charge de la gestion intégrée du parc naturel de la mer de Corail, de l'encadrement et du suivi des activités de pêche dans la Zone Economique Exclusive (ZEE) ainsi que de l'accompagnement à la structuration de la filière côtière ainsi qu'au développement de l'aquaculture. Il a enfin la charge de la gestion et de l'exploitation du navire multi missions de la Nouvelle-Calédonie, l'Amborella.

Economie numérique et communication

L'activité de la mine et la métallurgie est au cœur des anticipations de l'ensemble des acteurs de l'économie. La loi organique a confié des compétences et responsabilités à la Nouvelle-Calédonie comme le schéma de mise en valeur des richesses minières.

Ce programme a pour objet la mise en œuvre de politiques publiques susceptibles de garantir le caractère durable du développement de la Nouvelle-Calédonie.

La DINUM assure la coordination et le pilotage de ce programme qui a pour objectif de mettre en œuvre les politiques publiques relatives au développement du numérique.

Enjeux et contexte

Direction de la jeunesse et des sports (DJS)

Dans le cadre du Plan Stratégique pour l'Economie Numérique (PSEN), le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est engagé dans la réalisation du programme « Case numérique ». Ce programme vise la mise en place d'Espaces Publics Numériques (EPN) labellisés, permettant l'accès et l'accompagnement de tous les calédoniens aux outils, aux services et aux usages liés au numérique.

Ces espaces constituent un moyen essentiel de rééquilibrage pour lutter contre la fracture numérique entre un centre urbain doté de moyens de télécommunications performants et des zones moins denses enregistrant des retards dans leurs infrastructures et leur accessibilité.

Les travaux menés par le gouvernement depuis le mois de mars 2015 ont conduit à la création du label « Case numérique » par arrêté n° 2016-437/GNC du 9 mars 2016.

Ce label a pour objectifs de favoriser le développement d'espaces publics numériques, d'assurer leur mise en réseau, leur pérennité et leurs adaptations aux différents contextes de la Nouvelle-Calédonie. Il vise aussi à garantir aux calédoniens d'accéder à des services de qualité.

En effet, dans une société de plus en plus numérisée, l'accès aux outils numériques et la maîtrise des compétences digitales sont devenus des éléments clés de l'inclusion sociale et économique.

Pourtant, en Nouvelle-Calédonie, suite au baromètre numérique de 2018 :

- 12% de la population n'a pas ou peu de connaissances numériques ;
- 20 % de la population n'a pas ou peu d'accès aux outils numériques ;
- 30 % de la population affirme avoir besoin d'aide sur Internet ;
- 85 % de la population ne connaît pas les services en ligne.

Ces personnes sont ainsi privées de nombreuses opportunités :

- Accès aux services publics : De plus en plus de services publics sont dématérialisés, ce qui rend l'accès aux démarches administratives difficile pour les personnes non connectées ;
- Insertion professionnelle : La plupart des offres d'emploi aujourd'hui nécessitent l'utilisation d'outils numériques, ce qui exclut les personnes ne disposant pas des compétences requises ;
- Éducation et culture : Le numérique offre de nombreuses possibilités d'apprentissage et de découverte, mais les personnes qui ne maîtrisent pas les outils numériques en sont exclues.

Ce programme s'attaque de manière concrète aux problématiques de l'illectronisme en :

- Facilitant l'accès aux outils numériques, car il prévoit de soutenir financièrement les porteurs de projet dans la mise en place d'équipements informatiques notamment ;
- Développant des ateliers d'initiation et de formation, car l'animateur/médiateur numérique de la Case numérique propose des formations adaptées aux besoins des publics en difficulté avec le numérique ;
- Accompagnant les personnes dans leurs démarches administratives en ligne : les différents services proposés par la Case numérique proposent un accompagnement individualisé pour aider les personnes à effectuer leurs démarches administratives en ligne entre autres.

Direction du numérique et de la modernisation (DINUM)

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et ses partenaires ont mis en place le Plan Stratégique pour l'Économie Numérique (PSEN) pour préparer les relais de croissance futurs et répondre aux attentes des Calédoniens. Après plus de huit ans de travaux, le dynamisme de l'écosystème numérique et l'évolution des enjeux économiques, sociaux et environnementaux ont conduit à une révision de cette politique. La stratégie a été élargie pour inclure la Tech et l'innovation, avec des priorités telles que le développement des compétences, l'inclusion des populations, la modernisation de l'action publique, le déploiement d'infrastructures très haut débit accessibles à tous, le soutien aux entreprises et startups, et l'attractivité du territoire, le tout dans une gouvernance partagée et inclusive.

Service Parc et Pêche (SPP)

Avec sa superficie d'1,3 millions de km², le parc naturel de la mer de Corail (PNMC) est l'une des plus grandes aires marines protégées d'Europe et l'une des plus importantes au monde. Il renferme trois écosystèmes : profond, pélagique, corallien et insulaire. Sa physionomie est celle de petits et grands lagons, quatre petites îles (Atolls d'Entrecasteaux), des fonds plats peu profonds bordés de récifs (Chesterfield et Bellona) et des îles hautes (Walpole, Matthew et Hunter).

La biodiversité y est exceptionnelle avec 2 000 espèces de poissons, 310 de coraux, plus de 149 monts sous-marins, des aires de pontes pour tortues vertes et oiseaux, des lieux de reproduction des baleines. Les récifs coralliens qui se sont développés dans ces espaces encore préservés de tout impact humain permettent de qualifier ces récifs exceptionnels de sauvages. Alors qu'il ne reste que 1,5% des récifs de la planète encore intacts, le PNMC en abrite le tiers.

Le premier plan de gestion du parc naturel de la mer de Corail a été adopté par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie le 19 mars 2018 et s'achève en 2022. Il a fait l'objet d'une évaluation complète en 2022 en vue d'engager en 2023 les travaux d'écriture du prochain plan de gestion. Le parc naturel de la mer de Corail a fait également l'objet d'un renouvellement de son cadre réglementaire en application de la loi du pays relative aux aires marines protégées de la Nouvelle-Calédonie adoptée le 21 décembre 2021. Un projet de loi du pays portant sur un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des ressources minérales profondes a également été adopté par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et transmis au congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Institué lors de la création du parc naturel de la mer de Corail, le comité de gestion comprenait quatre collèges équilibrés et 32 membres nommés pour cinq ans, représentant les institutions, les autorités coutumières, la société civile et les socioprofessionnels. Sa configuration a été modifiée en septembre 2024, avec une nouvelle dénomination, le comité consultatif du parc naturel de la mer de Corail. Il est co-présidé par le Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et le Président du gouvernement. Instance consultative, il a pour mission d'élaborer et de suivre le plan de gestion.

Le PNMC est également doté d'un comité scientifique, renouvelé pour trois en 2021, qui est chargé d'accompagner et de conseiller les décideurs. Son renouvellement est actuellement en cours.

La gestion d'un parc naturel d'une telle dimension (1,3 million km²), qui recouvre la totalité de la ZEE calédonienne, avec autant d'écosystèmes différents (profonds, pélagiques et insulaires), aussi riche de sa biodiversité souvent unique, est un véritable défi à tout point de vue.

Consciente de sa responsabilité, la Nouvelle-Calédonie s'est dotée d'une stratégie de protection et de valorisation de ce patrimoine mondial. La réussite de cette ambition est conditionnée par la cohérence et la complémentarité des actions :

- Seule une bonne connaissance des écosystèmes permet de prendre les bonnes décisions en matière de protection ;
- Il n'y a pas de classement du patrimoine possible sans adhésion des populations ;
- Aucune protection réglementaire n'a de sens s'il n'y a pas de surveillance et de sécurisation des zones protégées ;
- Le meilleur moyen de préserver son patrimoine, c'est d'apprendre à le valoriser durablement
- La préservation des écosystèmes doit être envisagée à l'échelle régionale pour qu'elle soit plus efficace et durable ;
- Une bonne gestion nécessite une gouvernance structurée et ouverte.

La filière pêche calédonienne, bien qu'autosuffisante, ne souffre pas de problèmes d'écoulement de ses productions. Elle doit faire face à des difficultés en termes de structuration, de valorisation de ses productions sur le marché local, d'écoulement rentable sur les marchés export d'excédent de production afin d'aboutir à l'autonomisation financière. Elle doit également franchir le pas de l'innovation en matière de valorisation, par la seconde transformation de ses productions et ainsi contribuer à la transition alimentaire. Les travaux visant à écrire un schéma directeur de la pêche calédonienne ont été conduits en 2022 en concertation avec les organisations professionnelles et les collectivités provinciales. Les 45 actions identifiées au sein de 4 thématiques essentielles (enjeux économiques, sociaux, réglementaires et environnementaux) ont été hiérarchisées. Le schéma directeur de la pêche hauturière, par la globalité des sujets qu'il traite au plan des enjeux sociaux, économiques et environnementaux, constitue le socle de la politique des pêches de la Nouvelle-Calédonie. C'est sur la base de ce travail que le chantier de révision du cadre législatif et réglementaire de la pêche dans l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie a été engagé fin 2024. Il se poursuivra en 2025.

Les efforts ont été renforcés afin de garantir la nécessaire implication de la Nouvelle-Calédonie aux travaux menés par la WCPFC ainsi que l'étude des voies de renforcement de la collaboration entre la Nouvelle-Calédonie et l'agence des pêches du forum des îles du Pacifique, concernant la gestion de la ressource en thon blanc, espèce cible de la pêcherie calédonienne.

Enfin, une attention toute particulière est portée sur le suivi de l'aquaculture et des pêches côtières au travers de la participation active du SPP aux travaux d'accompagnement à la structuration de ces filières, portée par la chambre d'agriculture et de la Pêche. C'est également le SPP qui est chargé de l'instruction des dossiers d'attribution du statut de patron pêcheur.

Le service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche est également chargé d'organiser la gestion et l'exploitation du moyen nautique de la Nouvelle-Calédonie, le navire multi missions Amborella. Long de 24 mètres et armé par un équipage de 5 personnes, ce navire est majoritairement dédié aux campagnes d'acquisition de connaissance et de suivi du parc (80% de l'activité du navire en 2021), au soutien à Météo France pour l'entretien de ses stations sur les îles éloignées du parc (10% de l'activité), à l'appui aux provinces pour la pose de DCP et le suivi Unesco (10% de l'activité). Il peut également être mobilisé dans le cadre de la lutte antipollution ou encore de formations à la pêche.

Ce navire, construit en 2011, est en capacité de rayonner sur l'ensemble de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie avec une autonomie d'une quinzaine de jours.

Direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC)

La Nouvelle-Calédonie est engagée dans une action de fond pour soutenir le développement de la filière audiovisuelle. Cette dernière compte plus de 115 entreprises et travailleurs indépendants patentés. Les aides accordées par le comité de gestion du Fonds de soutien à la production

audiovisuelle, créé par la délibération du congrès n° 149 du 11 août 2016, visent à promouvoir le développement d'une industrie cinématographique et audiovisuelle de qualité en Nouvelle-Calédonie. Elles ont pour objet la professionnalisation d'un secteur culturel créateur d'emplois et de richesses et la contribution au rayonnement de l'image de la Nouvelle-Calédonie. Ces aides participent également à la constitution d'un patrimoine audiovisuel et cinématographique calédonien.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR)

La contraction des dépenses publiques nous obligent à revoir le modèle de fonctionnement des structures professionnelles, lien indispensable avec les acteurs du monde agricole. Plusieurs réflexions sont en cours pour rationaliser les dépenses des organisations, notamment en mutualisant leurs moyens mais aussi par la mise en place de plans de restructuration.

Direction des affaires économiques (DAE)

La situation budgétaire et financière de la Nouvelle-Calédonie très difficile, exacerbée par les événements survenus en 2024, nous contraint à une expression des besoins très restrictive. Ainsi, le budget de la DAE s'inscrit dans un effort collectif et solidaire de diminution de la dépense, pour autant celui-ci est bâti de telle sorte que les missions essentielles de service public puissent être déroulées en appui aux futures actions à mener pour la reconstruction ainsi que la relance économique du pays.

Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DTEFP)

Le maintien d'un désajustement structurel entre l'offre et la demande d'emploi pèse sur la capacité de la Nouvelle-Calédonie à améliorer sa productivité et sa compétitivité, sans même évoquer les risques sociaux découlant de la marginalisation d'une part croissante des jeunes éloignés de l'emploi. La fusion entre la DTE et la DFPC pour créer la direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DTEFP) doit faciliter la mise en œuvre d'actions concertées en faveur de l'emploi, mobilisant tant les leviers de formation que les différents dispositifs de soutien à l'emploi. De plus, le rôle des partenaires sociaux dans cette politique de l'emploi ne peut être effectif que par un soutien de la collectivité tant auprès des organisations elles-mêmes que des instances paritaires de concertation telles que le Conseil de Dialogue Social (CDS). Enfin, la délégation de compétence aux provinces en matière de placement devra évoluer qualitativement afin de répondre au mieux aux enjeux de l'inclusion sociale et professionnelle des publics fragilisés et de l'efficacité économique des entreprises.

Direction des affaires maritimes (DAM)

Le projet de pôle d'excellence maritime Port Numbo prévoit la construction d'un nouvel équipement de mise au sec (cale de halage, dock flottant...), dont l'objectif principal est de pouvoir intervenir sur l'ensemble de la flotte de navires locaux.

Il s'agit de permettre l'émergence d'un projet industriel et économique dans le secteur de l'économie bleue : chantiers et ateliers, carénage, stockage, zone technique d'excellence nautique avec des infrastructures mutualisées...

Le projet figure au contrat de développement initialement prévu pour 400 MF (50/50 Etat – Gouvernement). En 2025 il s'agit de finaliser tous les travaux engagés en 2024 à hauteur de 97 MF pour réaliser la mise en conformité sécuritaire et ICPE de la cale de Nouville, afin d'en permettre le démantèlement prévus des P400. Les aménagements de la baie de Nouville, dont la réalisation d'une mise à l'eau conforme et modernisée, seront également réalisés. Les études d'opportunités menées permettront d'orienter le choix des politiques publiques sur les filières maritime d'avenir.

Objectifs 2025

Direction de la jeunesse et des sports (DJS)

Poursuivre l'accompagnement des publics dans l'inclusion numérique, au travers notamment du programme Case numérique. Mettre en place de nouvelles actions qui favorisent l'inclusion numérique, tout en soutenant le réseau d'acteurs déjà constitué, également par la formation de ces derniers et par la mise en place de nouveaux partenariats.

Direction du numérique et de la modernisation (DINUM)

Dans la continuité de l'année 2024, le budget sera dédié aux actions permettant de :

- soutenir et promouvoir l'écosystème de la Tech (entreprises, startups et associations) sur le territoire et à l'international, ainsi que les filières d'avenir de la Tech For Good (les technologies au service du bien commun) ;
- accompagner les entreprises dans leur transformation numérique, afin de renforcer leur compétitivité ;
- accélérer le développement de la Station N, lieu emblématique de la Tech calédonienne ;
- moderniser l'action publique, particulièrement à destination des entreprises ;
- soutenir l'inclusion numérique des populations ;
- développer les compétences numériques sur le territoire ;
- moderniser le secteur des télécommunications.

Service Parc et Pêche (SPP)

Pour le parc naturel de la mer de Corail :

- la nécessaire révision du plan de gestion du parc naturel de la mer de Corail, arrivé à échéance en 2023 et pour lequel un travail important doit être réalisé en concertation avec l'ensemble des parties prenantes du parc. Conformément à l'engagement pris en 2024 par la Nouvelle-Calédonie de candidater à l'inscription du parc sur la liste verte de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), la révision du plan de gestion selon les critères et standards requis par la liste verte est un préalable indispensable.
- le lancement prévu en 2025 de deux actions d'envergure cofinancées par l'Etat au travers du fonds vert et de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) visant pour la première à étudier le comportement de la mégafaune (montant de l'opération financée à 95% : 200 MF) dans l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie et la seconde destinée à préfigurer au plan technique et financier la restauration écologique de l'île de Walpole (montant de l'opération financée à 95%: 35MF).
- le développement du plan de surveillance du parc, validé en juillet 2022 et financé dans le cadre du contrat de développement 2017-2023 dont les principaux développements sont en cours de finalisation. A ce jour, la Nouvelle-Calédonie dispose d'un outil de suivi et de surveillance de son espace maritime innovant, performant et opérationnel. Sur les 7 composantes que compte ce plan, 4 sont finalisées et pleinement opérationnelles et 2 seront livrées fin de premier trimestre 2025.
- le projet de loi du pays portant création d'un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des ressources minérales profondes a été déposé sur le bureau du congrès le 8 juin 2023. L'ensemble des consultations obligatoires ont été effectuées, et le texte a été examiné conjointement au congrès par les CLRG, CLREF et CIPATDETC, le 4 avril 2024. Les conditions

sont donc réunies pour la programmation de l'examen du texte en commission puis en séance plénière du congrès en 2025.

- l'année 2025 sera marquée par la tenue au mois de juin à Nice, de la conférence des nations unies sur l'Océan dans le contexte de la déclaration de Papeete signée le 13 décembre 2024 par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie aux côtés des autorités de la Polynésie Française, de Wallis et Futuna, de Palau, de Nauru, des États Fédérés de Micronésie, de l'Australie et de la France. Cette déclaration vise à soutenir la mise en œuvre effective de l'accord BBNJ, à promouvoir la coopération régionale et internationale et soutenir l'inclusion des peuples indigènes des communautés locales et des savoirs traditionnels. Enfin, cette déclaration encourage ses signataires à porter conjointement ces recommandations lors de l'UNOC 2025.

Concernant le secteur pêche:

- Le service de la Nouvelle-Calédonie chargé de la gestion des pêches vient d'engager le travail de révision du cadre législatif et réglementaire des pêches. Il s'agit dans un premier temps, et à l'horizon mars 2025, d'effectuer une analyse de la situation actuelle selon trois axes principaux: les compétences exercées par la NC, les obligations réglementaires de la NC au plan régional et la nécessaire mise à jour au plan local des textes existants. Les résultats de cette analyse permettront d'envisager le niveau normatif des différents textes qui seront proposés au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie courant 2025.
- La mise en œuvre du schéma directeur de la pêche hauturière se poursuivra en 2025 selon la planification des actions, élaborée en 2024, dans un objectif de mutualisation des objectifs et des moyens.
- L'accompagnement de la filière pêche et transformation, dans un objectif d'autonomie financière, est essentiel et doit être conduit, en application du schéma directeur de la pêche hauturière, en transversalité, avec l'ensemble des parties prenantes incluant les professionnels du secteur, les chambres consulaires et établissements publics ainsi que les collectivités.
- La réalisation d'une analyse des bienfaits et risques liés à la consommation de poisson pélagique en Nouvelle-Calédonie en lien avec la problématique mercure constitue une priorité pour le service. Ce travail permettra de disposer d'une approche globale nécessaire pour procéder à la révision des recommandations de consommation de poisson en Nouvelle-Calédonie. Des recherches de financements sont actuellement en cours.
- La préfiguration de la création d'un observatoire des pêches en Nouvelle-Calédonie apparaît aujourd'hui nécessaire pour permettre aux collectivités de disposer d'indicateurs pertinents et à l'échelle du pays, sur la filière pêche côtière et hauturière, tant au plan du suivi des volumes pêchés que de celui de l'activité de la profession. Les différents observatoires opérés par le SPP (programme d'observateurs des pêches, observatoire économique de la filière hauturière, suivi des prix du marché) lui confèrent l'expertise nécessaire au pilotage d'un tel outil.

Direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC)

Les objectifs 2025 sont :

- de faire face aux reliquats de subventions dû aux producteurs aidés lors des années précédentes et dont les bilans seront fournis en 2025 ;
- d'organiser une unique commission (comparé aux deux habituelles) pour préserver au mieux les acteurs de cette filière très fragilisée et menacée ;
- de soutenir les associations portant des projets audiovisuels ou télévisuels valorisant la filière audiovisuelle calédonienne et favorisant l'éducation à l'image.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR)

2025 sera une année charnière où nous devons accompagner le monde rural à maintenir l'essentiel en activité.

Direction des affaires économiques (DAE)

La DAE sera mobilisée sur les défis et enjeux économiques pour la mise en œuvre des actions nécessaires à la reconstruction du pays, notamment par sa présence active aux côtés des administrés et des acteurs économiques.

Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DTEFP)

La Nouvelle-Calédonie doit faire face à des enjeux socio-économiques forts en matière d'emploi dans un contexte économique et social de ralentissement de la croissance, mais néanmoins propice à une reprise économique, et le constat de la dégradation de la situation de l'emploi avec un vivier de main d'œuvre de 22 400 personnes. Parmi elles, 60 % sont chômeurs au sens du Bureau International du Travail (BIT), les 40 % restants relèvent du halo autour du chômage.

Afin de faire face à l'évolution du marché de l'emploi, la trajectoire dans laquelle s'est inscrite la DTEFP en 2024, se poursuivra en 2025, avec un objectif de plein emploi et de promotion d'une meilleure cohésion sociale, en faisant se rencontrer les attentes en matière d'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi et les besoins en emploi et en compétences des entreprises du pays.

En outre, les actions se maintiendront en faveur du maintien dans l'emploi des salariés, dans un contexte favorable à un dialogue social de qualité et dans un environnement de travail garant de la protection de la santé et de la sécurité au travail.

Quatre principaux axes prioritaires seront déployés.

Il s'agit en premier lieu, d'accompagner l'adoption et la mise en œuvre du projet de loi du pays et de ses textes d'application relatifs au service public de l'emploi et placement en N-C dans une logique partenariale visant à fluidifier le marché de l'emploi et à permettre aux politiques de l'emploi des collectivités de se déployer de manière efficiente et coordonnée. En outre, il est essentiel de disposer d'outils tels que la mise en place d'un système d'information intégré à un observatoire de l'emploi-formation-travail, qui permette de délivrer des données fiables aux acteurs économiques, aux opérateurs et aux partenaires sociaux, et de poursuivre la réalisation annuelle d'une enquête sur les forces de travail pour une meilleure connaissance du marché du travail et de l'emploi en N-C.

En second lieu, il convient de faire évoluer le droit du travail et d'adapter au besoin, la norme, par notamment, la poursuite des travaux inscrits dans l'agenda social partagé en concertation auprès des partenaires sociaux, et en partenariat avec le conseil de dialogue social (CDS) .

En troisième lieu, il est nécessaire de pérenniser l'action de l'inspection du travail sur l'ensemble du territoire, en maintenant les moyens financiers et matériels, indispensables à la poursuite de ses missions essentielles de contrôle et de prévention.

Enfin, les entreprises doivent être accompagnées au changement visant la promotion d'une culture de la prévention de la santé, et des risques professionnels, par des actions de sensibilisation dans les entreprises de toutes tailles et de tous secteurs. Dans ce sens, une refonte des textes sur les boîtes de premiers secours, de l'amiante, de l'hyperbarie et de la radioprotection sont en cours d'instruction.

Direction des affaires maritimes (DAM)

2025 verra l'aboutissement de cette opération d'envergure avec la livraison d'un site de réparation et de démantèlement répondant aux enjeux environnementaux (normes ICPE), dans l'optique de la déconstruction des P400 en Nouvelle-Calédonie.

Afin de déployer et de développer le Pôle d'Excellence Maritime des travaux d'amélioration du cadre de vie des entreprises de Numbo a également été menée et sera finalisée en 2025.

Programme P1301
Travail et emploi

BP 2025

Reports

Total Budget
2025

RECETTES	-	-	-
FONCTIONNEMENT :	-	-	-
DEPENSES	11 972 459 290	-	11 972 459 290
FONCTIONNEMENT :	11 972 459 290	-	11 972 459 290
INVESTISSEMENT :	-	-	-

Action A1301-03 : Animer, mesurer et piloter la politique publique du travail et de l'emploi

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	2 837 780	2 875 000	2 862 428	100%	3 000 000	5%
(011) charges a caractere general	2 837 780	2 875 000	2 862 428	100%	3 000 000	5%
DTEFP						
Recettes	238 663	-	-	-	-	-
(77) produits exceptionnels	238 663	-	-	-	-	-
Dépenses	9 009 757	2 839 988	277 925	10%	4 459 290	1504%
(011) charges a caractere general	7 730 202	2 659 988	97 925	4%	855 000	773%
(67) charges exceptionnelles	1 279 555	180 000	180 000	100%	3 604 290	1902%

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Dépenses : 3 000 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

La DTEFP a déménagé en 2024 (bâtiment Plexus de Ducos détruit durant la crise) et supporte des dépenses de fonctionnement en électricité et en télécommunications. Le relogement dans des locaux au Receiving ne fait pas baisser les dépenses de fluides pour 2025.

Direction du travail, de l'emploi et de la formation
professionnelleRecettes : 0 F
Dépenses : 4 459 290 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les frais d'actes et de contentieux (720 000 F) connaissent une augmentation significative, en lien avec la hausse du nombre de contentieux. Cette évolution est directement liée à la recrudescence des licenciements économiques, conséquence de la crise économique qui affecte le territoire. La dégradation du contexte économique entraîne une multiplication des litiges entre employeurs et salariés, nécessitant davantage de procédures juridiques et de frais associés. Par ailleurs, les expertises médicales (135 000 F) sont également impactées, en raison des contentieux relatifs aux conditions de travail et aux indemnités.

(67) charges exceptionnelles

Les frais d'actes et de contentieux (3,6 MF) connaissent une augmentation significative, en lien avec la hausse du nombre de contentieux. Cette évolution est directement liée à la recrudescence des licenciements économiques, conséquence de la crise économique qui affecte le territoire. La dégradation du contexte économique entraîne une multiplication des litiges entre employeurs et salariés, nécessitant davantage de procédures juridiques et de frais associés.

En raison d'un problème informatique, le relevé des consommations n'a pas pu être envoyé dans les délais, d'où cette pénalité de l'OPT.

Action A1301-05 : Contribuer au développement du dialogue social

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evoï BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DTEFP						
Dépenses	130 000 000	65 000 000	65 000 000	100%	65 000 000	0%
(65) autres charges de gestion courante	130 000 000	65 000 000	65 000 000	100%	65 000 000	0%

**Direction du travail, de l'emploi et de la formation
professionnelle**

Dépenses : 65 000 000 F

Fonctionnement**Dépenses****(65) autres charges de gestion courante**

Améliorer le dialogue social et les relations du travail ainsi que renforcer la professionnalisation des syndicats constituent un enjeu de taille à la fois pour les salariés et également pour les entreprises. Le conseil du dialogue social (CDS) est une instance sollicitée pour avis par le gouvernement et le congrès sur les projets de lois concernant le travail. Le bon fonctionnement de la structure et le processus de dialogue social peuvent permettre de résoudre de graves problèmes économiques et sociaux, d'encourager la bonne gestion des affaires publiques, de favoriser la paix et la stabilité sociales, de stimuler le progrès économique.

Contribution au Conseil du dialogue social (CDS) : 15 MF

Dans ce sens, le gouvernement souhaite maintenir les moyens du CDS à hauteur de 15 MF.

Fonctionnement syndicats : 50 MF

Compte tenu de la situation actuelle de la Nouvelle-Calédonie et des réformes importantes à mener où la société civile a toute sa place, plus que jamais la professionnalisation et le maintien des compétences des syndicats tant de salariés que d'employeurs est indispensable. C'est la raison pour laquelle le gouvernement maintient également son soutien aux organisations syndicales pour 15 MF aux syndicats d'employeurs et 35 MF aux syndicats de salariés.

Action A1301-08 : Contribuer à la protection et à l'accès à l'emploi

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Recettes	-	8 854 415 222	8 854 415 274	100%	-	-100%
(77) produits exceptionnels	-	8 854 415 222	8 854 415 274	100%	-	-100%
DTEFP						
Dépenses	789 250 000	24 096 828 698	22 203 116 803	92%	11 900 000 000	-46%
(011) charges à caractère général	34 000 000	35 110 463	34 000 000	97%	-	-100%
(65) autres charges de gestion courante	755 250 000	740 000 000	740 000 000	100%	700 000 000	-5%
(67) charges exceptionnelles	-	23 321 718 235	21 429 116 803	92%	11 200 000 000	-48%
Investissement						
DTEFP						
Dépenses	3 890 200	-	-		-	
(20) immobilisations incorporelles	3 890 200	-	-		-	

Direction du travail, de l'emploi et de la formation
professionnelle

Recettes : 0 F
Dépenses : 11 900 000 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

La délégation de compétence en matière de placement aux provinces est consentie en application de la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999, parallèlement à la mise en place d'un service public de l'emploi et placement en NC institué par la loi du 7 mai 2024. La participation financière de la Nouvelle-Calédonie a été actée par convention en date de 2016.

Le dispositif actuel de placement des demandeurs d'emploi s'appuie sur des conventions de délégation de compétences conclues avec les trois provinces. Dans un contexte économique et social fortement dégradé, les structures publiques de placement ont un rôle central dans le retour à l'emploi des nombreux demandeurs d'emploi. Le gouvernement souhaite maintenir les crédits de compensation financière aux trois structures de placement provinciales à la hauteur de 700 MF pour l'année 2025. Une autorisation d'engagement existe pour cette mission.

(67) charges exceptionnelles

Subvention exceptionnelle à la CAFAT pour le financement des différents dispositifs de chômage partiel et total : 11,2 Mds.

Programme P1302
Marché intérieur

BP 2025

Reports

Total Budget
2025

RECETTES	75 215 000	-	75 215 000
FONCTIONNEMENT :	75 215 000	-	75 215 000
DEPENSES	51 089 817	1 189 968	52 279 785
FONCTIONNEMENT :	51 089 817	1 189 968	52 279 785
INVESTISSEMENT :	-	-	-

Action A1302-01 : Enquêter, réglementer et contrôler le marché intérieur

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAE						
Dépenses	6 642 896	3 545 966	3 545 966	100%	3 530 263	0%
(011) charges a caractere general	6 642 896	3 545 966	3 545 966	100%	3 530 263	0%

Direction des affaires économiques (DAE)
Recettes :
0 F
Dépenses :
3 530 263 F
Fonctionnement
Dépenses
(011) charges à caractère général

Ces crédits correspondent à la cotisation annuelle pour l'adhésion de la Nouvelle-Calédonie à l'association internationale des contrôleurs d'assurance (IAIS), organisation regroupant les autorités de contrôle prudentiel des pays membres. Cette adhésion de la NC autorisée par délibération du Congrès n°150 du 4 mai 2021, vise à permettre au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, qui joue le rôle d'autorité de contrôle prudentiel, de conclure plus facilement des accords bilatéraux avec ses homologues, accords qui sont un préalable à l'agrément local des compagnies d'assurance.

Action A1302-04 : Enquêter, réglementer et contrôler pour protéger le consommateur

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAE						
Recettes	2 450 000	8 000 000	12 775 000	160%	5 000 000	-61%
(73) impôts et taxes	-	-	1 530 000		-	-100%
(77) produits exceptionnels	2 450 000	8 000 000	11 245 000	141%	5 000 000	-56%
Dépenses	592 795	788 000	-	0%	-	
(011) charges a caractere general	592 795	788 000	-	0%	-	

Direction des affaires économiques (DAE)
Recettes :
5 000 000 F
Dépenses :
0 F

Fonctionnement

Recettes

(77) produits exceptionnels

Ces recettes sont issues des amendes transactionnelles dressées à l'encontre des contrevenants en infraction au regard de la réglementation économique. Il est toujours délicat d'estimer le nombre de procès-verbaux qui vont être dressés, le montant de l'infraction fixé par le parquet mais également l'acceptation ou non du contrevenant à régler l'amende, néanmoins il a été retenu une inscription en recette de 5 MF.

Action A1302-06 : Délivrer les agréments

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAE						
Recettes	225 000	265 000	240 000	91%	215 000	-10%
(70) produits des services, du domaine et ventes diverses	225 000	265 000	240 000	91%	215 000	-10%

Direction des affaires économiques (DAE)

Recettes :

215 000 F

Fonctionnement

Recettes

(70) produits des services, du domaine et ventes diverses

L'obtention ou le renouvellement de la carte professionnelle d'agent immobilier donne lieu à la perception d'un droit de constitution et de tenue de dossiers. Ce droit est versé préalablement à la délivrance de la carte, c'est pourquoi est inscrite cette recette de 215 000 F au titre de l'année 2025.

Action A1302-07 : Veille économique, études et enquêtes exploratoires

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAVAR						
Dépenses	-	30 000 000	30 000 000	100%	26 000 000	-13%
(65) autres charges de gestion courante	-	30 000 000	30 000 000	100%	26 000 000	-13%
SAP						
Dépenses	49 992 000	-	-	-	-	-
(65) autres charges de gestion courante	49 992 000	-	-	-	-	-

Direction des affaires vétérinaires alimentaires et rurales (DAVAR)

Dépenses :

26 000 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

Devant la diminution de la participation des bailleurs depuis plusieurs exercices, l'Adecal Technopole a travaillé plusieurs scénarios de restructuration pour maintenir ses activités à minima pour 2025. Son assemblée générale a validé un plan permettant de garder les centres restant en sommeil tout en préservant un maximum de savoir-faire de personnes ressources. Dans ce plan, la participation de la Nouvelle-Calédonie est demandée à hauteur de 26 MF. Pour autant, l'Adecal-Technopole doit également trouver les financements pour le plan de restructuration comprenant le licenciement de 31 personnes pour un montant de 126 MF, dont la répartition entre bailleurs n'est pas encore arrêtée.

Action A1302-08 : Soutien et pilotage

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAE						
Dépenses	9 473 549	5 535 136	4 997 155	90%	7 538 950	51%
(011) charges a caractere general	9 473 549	5 535 136	4 997 155	90%	7 538 950	51%
DBAF						
Dépenses	2 865 825	2 729 394	2 729 394	100%	2 550 000	-7%
(011) charges a caractere general	2 865 825	2 729 394	2 729 394	100%	2 550 000	-7%

Direction des affaires économiques (DAE)

Recettes :

0 F

Dépenses :

7 538 950 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Ces 7,5 MF hébergés au niveau du service administratif et financier regroupent les dépenses obligatoires, incompressibles tenues par des marchés et contrats qui regroupent entre autres le nettoyage des locaux, les locations et maintenances de matériels de reprographie.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

Dépenses :

2 550 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les dépenses de fonctionnement de la DAE, constituées de consommations d'électricité et de télécommunications, ont été revues à la baisse pour les prévisions 2025. Cette baisse se traduit par un travail de rationalisation des contrats de télécommunications engagé par la collectivité (SGG/DAPM) depuis 2024, malgré une montée en puissance de cette direction avec de nouvelles missions.

Action A1302-14 : Registre des commerces et des sociétés

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement:						
DAE						
Recettes	78 828 984	80 000 000	76 635 047	96%	70 000 000	-9%
(70) produits des services, du domaine et ventes diverses	78 764 622	80 000 000	76 635 047	96%	70 000 000	-9%
(77) produits exceptionnels	64 362	-	-	-	-	-
Dépenses	11 016 390	15 367 080	13 038 437	85%	11 470 604	-12%
(011) charges à caractère général	3 756 582	12 209 828	11 589 874	95%	11 470 604	-1%
(65) autres charges de gestion courante	7 259 808	3 157 252	1 448 563	46%	-	-100%

Direction des affaires économiques (DAE)**Recettes :****70 000 000 F****Dépenses :****11 470 604 F****Fonctionnement****Recettes****(70) produits des services, du domaine et ventes diverses**

Ces crédits inscrits à hauteur de 70 MF représentent les recettes escomptées dans le cadre des démarches des entreprises au niveau des informations légales : soit par l'intermédiaire du télé service "infogreffe.nc", soit directement via la régie du registre du commerce et des sociétés.

Dépenses**(011) charges à caractère général**

Ces crédits sollicités de 11,5 MF englobent les dépenses obligatoires du service de l'enregistrement des entreprises, particulièrement pour le fonctionnement du registre du commerce et des sociétés. Ils regroupent les frais indispensables à la maintenance et l'hébergement de l'application métier du RCS, ainsi que l'ensemble des dépenses annexes liées par contrats de location et maintenance des matériels spécifiques, au transport de fonds et à l'archivage inhérents à la tenue de la régie.

Programme P1303 Etudes économiques et sociales	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	-	-	-
FONCTIONNEMENT :	-	-	-
DEPENSES	358 000 000	-	358 000 000
FONCTIONNEMENT :	358 000 000	-	358 000 000

Action A1303-01 : Soutien financier à l'ISEE

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evoï BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	368 000 000	358 000 000	358 000 000	100%	358 000 000	0%
(65) autres charges de gestion courante	368 000 000	358 000 000	358 000 000	100%	358 000 000	0%

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Dépenses : 358 000 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

La subvention proposée pour le fonctionnement de l'ISEE est de 358 MF, en diminution par rapport à 2022, 2023 et 2024. L'établissement reste très dépendant du niveau de subvention qu'accorde la Nouvelle-Calédonie alors que son niveau de recettes propres diminue (11% par rapport à 2023).

L'année 2024 a été singulièrement marquante pour l'ISEE, avec les exactions de mai et leurs répercussions, ainsi que le report du recensement entraînant une réorganisation. L'institut a démontré sa capacité d'adaptation et sa réactivité face à ces défis simultanés. Bien que la maîtrise et l'optimisation des coûts restent une priorité, le niveau élevé des charges fixes rend l'établissement particulièrement sensible à la moindre variation de ses recettes.

Sur le plan budgétaire, l'établissement affichait au 31/12/2023 un fonds de roulement global de 68,5 MF, égal à 62 jours de fonctionnement. **Au 31/12/2024, ce fonds de roulement est estimé à 69 MF, soit 60 jours de fonctionnement.** Une vigilance est nécessaire pour préserver la capacité de financement des opérations courantes et éviter des tensions de trésorerie à moyen terme.

L'équilibre budgétaire de 2025 est garanti grâce au recensement, qui permet de financer temporairement certains coûts notamment certains postes permanents et de renouveler certains équipements, tels que les postes informatiques. Le budget 2025 de l'ISEE met l'accent sur une rationalisation et des économies significatives, mais il reste vulnérable en raison de sa dépendance financière et de la structure élevée de ses coûts fixes.

Programme P1304
Soutien au secteur agricole

BP 2025

Reports

Total Budget
2025

RECETTES	8 000 000	-	8 000 000
FONCTIONNEMENT :	8 000 000	-	8 000 000
DEPENSES	172 284 500	2 041 223	174 325 723
FONCTIONNEMENT :	172 284 500	2 041 223	174 325 723
INVESTISSEMENT :	-	-	-

Action A1304-02 : Gestion des aides au secteur agricole

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAVAR						
Recettes	8 544 296	7 500 000	11 643 336	155%	8 000 000	-31%
(74) dotations, subventions et participations	710 000	-	4 975 000	-	3 000 000	-40%
(75) autres produits de gestion courante	6 594 296	7 500 000	6 668 336	89%	5 000 000	-25%
(77) produits exceptionnels	1 240 000	-	-	-	-	-
Dépenses	306 969 682	156 898 600	152 993 188	98%	113 500 000	-26%
(011) charges à caractère général	5 642 227	-	-	-	-	-
(65) autres charges de gestion courante	296 327 455	156 898 600	152 993 188	98%	113 500 000	+26%
(67) charges exceptionnelles	5 000 000	-	-	-	-	-

**Direction des affaires vétérinaires alimentaires et
rurales (DAVAR)**

Recettes :

8 000 000 F

Dépenses :

113 500 000 F

Fonctionnement

Recettes

(74) dotations, subventions et participations

Il s'agit de la part de l'agence rurale sur le dispositif de contrôles réalisés par les contrôleurs de la DAVAR.

(75) autres produits de gestion courante

Cette recette est issue du PMU.

Dépenses

(65) autres charges de gestion courante

La répartition se fait comme suit :

- 10 MF sont prévus pour l'UPRA ÉQUINE pour le suivi du cheptel sur l'ensemble du territoire, l'identification et le suivi sanitaires des élevages.
- 2, 5 MF prévus pour L'UPRA SÉLECTION permettront de finaliser la fusion des Upa pour en optimiser les dépenses et leur fonctionnement
- 5 MF à inscrire dans le cadre des aides à la filière équine (financement en recettes PMU)
- 4 MF pour l'IFEL dans le cadre de son implication à l'application fiche PS2R

- 12 MF à prévoir pour l'IVNC qui assure la classification des viandes bovines et porcines abattues par l'OCEF
- 80 MF dans le cadre du soutien à l'identification et au suivi du cheptel bovin en lien avec la délibération n°195.

-

Action A1304-03 : Production de statistiques d'intérêt pour la Nouvelle-Calédonie

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DAVAR						
Dépenses	24 408 413	27 317 940	27 317 933	100%	25 340 000	-7%
(011) charges a caractere general	24 408 413	27 317 940	27 317 933	100%	25 340 000	-7%

**Direction des affaires vétérinaires alimentaires et
rurales (DAVAR)**

Dépenses :

25 340 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

- production et diffusion des principaux chiffres du secteur agricole à périodicité annuelle avec une approche des taux de couverture alimentaire (0,24 MF).
- réalisation des enquêtes mensuelles sur la filière fruits et légumes, nécessaires au suivi de la filière et à la régulation du marché. Pour la partie arboriculture, l'enquête est réalisée par l'association Arbofruits (12,1 MF).
- actualisation par l'ISEE de l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) mis en place en 2018 pour permettre l'ajustement des prix et des dispositifs d'aides aux filières. Indice demandé et suivi par la profession. La dépense annuelle d'actualisation de cet indice est de 2 MF. Pour 2025, il devrait être intégré un IPAMPA Bovin ; les discussions sont en cours.
- réalisation d'une enquête annuelle (11 MF) permettant de mieux appréhender la consommation des produits agricoles des ménages calédoniens. Cette enquête doit également permettre de connaître les différents circuits d'approvisionnement et leurs évolutions, et ainsi de mieux cerner les circuits informels et notamment l'autoconsommation, non suivis par ailleurs. Elle est essentielle dans le cadre des réflexions menées sur la transition alimentaire.

Action A1304-04 : Efficience des fonctions support et de direction (Ressources Humaines, Système Informatique, bâtiments et infrastructures, communication, exécution budgétaire)

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement:						
DAVAR						
Recettes	27 000	-	-		-	
(77) produits exceptionnels	27 000	-	-		-	
Dépenses	13 013 683	10 653 564	9 885 046	93%	3 664 500	-63%
(011) charges a caractère general	13 013 683	10 653 564	9 885 046	93%	3 664 500	-63%
DBAF						
Dépenses	30 562 187	28 586 410	28 585 741	100%	29 780 000	4%
(011) charges a caractère general	30 562 187	28 586 410	28 585 741	100%	29 780 000	4%

Direction des affaires vétérinaires alimentaires et rurales (DAVAR)

Recettes :

0 F

Dépenses :

3 664 500 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Ces dépenses sont prévues dans le cadre du fonctionnement des services.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

Dépenses :

29 780 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les dépenses de fonctionnement de la DAVAR, les fluides (eau, électricité et télécommunications) concernent leurs bâtiments (Nouméa, Païta, La Tontouta et Magenta). Ces dépenses ont naturellement diminué en 2024 (crise et décroît d'activité après la suspension des vols internationaux) et devraient augmenter en 2025, synonyme d'un retour à la normale. Le poste de dépense en électricité représente 85% des dépenses de fonctionnement.

Programme P1305
Pêche et environnement marin

BP 2025

Reports

Total Budget
2025

RECETTES	99 430 002	-	99 430 002
FONCTIONNEMENT :	22 191 971	-	22 191 971
INVESTISSEMENT :	77 238 031	-	77 238 031
DEPENSES	253 790 153	13 408 384	267 198 537
FONCTIONNEMENT :	138 880 000	13 408 384	152 288 384
INVESTISSEMENT :	114 910 153	-	114 910 153

Action A1305-02 : Parc naturel de la mer de Corail

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
SPP						
Recettes	25 766 229	54 100 000	50 210 267	93%	22 191 971	-56%
(74) dotations, subventions et participations	25 766 229	54 100 000	50 210 267	93%	22 191 971	-56%
Dépenses	36 730 263	348 272 817	334 225 098	96%	103 010 000	-69%
(011) charges à caractère général	25 730 263	47 152 817	33 105 098	70%	103 010 000	211%
(65) autres charges de gestion courante	11 000 000	301 120 000	301 120 000	100%	-	-100%
Investissement						
DINUM						
Dépenses	9 000 000	-	-		-	
(21) immobilisations corporelles	9 000 000	-	-		-	
SPP						
Recettes	42 000 000	51 800 000	44 100 000	85%	44 800 000	2%
(13) subventions d'investissement	42 000 000	51 800 000	44 100 000	85%	44 800 000	2%
Dépenses	34 000 000	44 000 000	44 000 000	100%	-	-100%
(23) immobilisations en cours	34 000 000	44 000 000	44 000 000	100%	-	-100%

Service Parc et Pêche (SPP)

Recettes :

66 991 971 F

Dépenses :

103 010 000 F

Fonctionnement
Recettes
(74) dotations, subventions et participations
Walpole : 8 620 396 XPF

L'exploitation du Guano dans les années 1900 sur l'île de Walpole a entraîné l'introduction d'espèces envahissantes (rats, faux mimosa et plus récemment fourmis électriques) avec un impact sur l'écologie de l'île menaçant la survie des espèces qui s'y reproduisent (oiseaux marins) ou endémiques (scinque de Walpole). La restauration écologique de l'île de Walpole est un projet ambitieux porté par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie qui s'inscrit sur le long terme. La réalisation d'un tel projet nécessitera le recours à des financements extérieurs. Il est nécessaire dans ce cadre de réaliser une étude de préfiguration technique et économique conduite par un pool d'experts scientifiques. L'OFB et l'Etat au travers du fonds vert ont validé le financement de ce projet à hauteur de 95 % de son montant global fixé à 34,5 MF.

C'est dans ce cadre que l'OFB a effectué un premier versement à la Nouvelle-Calédonie en 2024 pour un montant de 3,2 MF.

Conformément au plan d'échelonnement des contributions, les recettes attendues dans le cadre de ce projet sont de 8,7 MF réparties comme suit:

- 5,4 MF au titre de la participation du fonds vert
- 3,3 MF au titre de la participation de l'OFB

Mégafaune: 7 538 162 XPF

Le parc naturel de la mer de Corail est le refuge de nombreuses espèces emblématiques (baleines, tortues, requins, oiseaux marins) dont le comportement migratoire nécessite une prise en compte de la globalité de leur habitat. Il est donc nécessaire, afin de mieux les protéger, de comprendre le comportement de ces espèces dans l'espace maritime calédonien et plus largement dans la mer de Corail.

L'OFB et l'Etat au travers du fonds vert ont validé le financement de ce projet à hauteur de 95 % de son montant global fixé à 170 MF.

C'est dans ce cadre que des premiers versements ont été effectués sur le budget 2024:

- par l'OFB pour un montant de 14,4 MF
- par le fonds vert pour un montant de 26,7 MF

Conformément au plan d'échelonnement du versement des contributions, une recette de 7,6 MF est attendue au titre de la participation de l'OFB pour le budget 2025.

AFD: 6 033 413 XPF

Afin d'accompagner le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans son engagement de candidater à l'inscription du parc naturel de la mer de Corail sur la liste verte de l'UICN, l'AFD a octroyé une subvention de 11,9 MF au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie destinée à renforcer les moyens et l'expertise du SPNMCP nécessaires pour la révision du plan de gestion du parc selon les critères et standards de la liste verte.

A noter que 5,6 MF sur les 12 MF attendus ont été perçus en janvier 2025.

Dépenses

(011) charges à caractère général

Avec sa superficie d'1,3 millions de km², le parc naturel de la mer de Corail (PNMC) est l'une des plus grandes aires marines protégées au monde. La biodiversité y est exceptionnelle. Les récifs coralliens qui se sont développés dans ces espaces encore préservés de tout impact humain permettent de qualifier ces récifs exceptionnels de sauvages. Alors qu'il ne reste que 1,5% des récifs de la planète encore intacts, le PNMC en abrite le tiers.

La gestion d'un parc naturel d'une telle dimension (1,3 million km²), qui recouvre la totalité de la ZEE calédonienne, avec autant d'écosystèmes différents (profonds, pélagiques et insulaires), aussi riche de sa biodiversité souvent unique, est un véritable défi à tout point de vue. Consciente de sa responsabilité, la Nouvelle-Calédonie s'est dotée d'une stratégie de protection et de valorisation de ce patrimoine mondial. La réussite de cette ambition est conditionnée par la cohérence et la complémentarité des actions :

- seule une bonne connaissance des écosystèmes et du patrimoine culturel permet de prendre les bonnes décisions en matière de gestion et de conservation ;
- aucune protection réglementaire n'a de sens s'il n'y a pas de surveillance et de sécurisation des zones protégées ;

- le meilleur moyen de préserver son patrimoine, c'est d'apprendre à le valoriser durablement
- la préservation des écosystèmes doit être envisagée à l'échelle régionale pour qu'elle soit plus efficace et durable ;
- une bonne gestion nécessite une gouvernance structurée et ouverte.

12 MF pour la gouvernance /AFD UICN : il convient d'assurer le bon fonctionnement du parc et de ses organes de gestion et de conseil en les dotant d'une part des moyens nécessaires à la bonne tenue des groupes de travail et réunions et d'autre part en supportant les coûts inhérents à la venue en Nouvelle-Calédonie des membres du comité scientifique basés hors de Nouvelle-Calédonie. Le premier plan de gestion du parc naturel de la mer de Corail a pris fin en 2023. Ainsi, la mise en œuvre d'un travail de concertation visant à réviser le plan de gestion du parc, selon les critères et standards de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) figure au rang des actions prioritaires à engager en 2025. Les crédits en recettes attribués par l'Agence Française de Développement (AFD) permettront d'une part de procéder au recrutement d'un chargé de projet pour une période de 18 mois (8 MF) et de recourir à de la prestation en matière d'animation et de facilitation (3 MF)

1 MF pour la participation de la Nouvelle-Calédonie au congrès mondial la nature qui se tiendra au mois de juin à Nice et au cours duquel le parc naturel de la mer de Corail sera présenté, au travers du modèle vertueux qu'il propose de conciliation entre les usages et la conservation ainsi que les nombreuses avancées enregistrées en 10 ans, le classement sous statut de forte protection de 10% de sa superficie, la révision de sa gouvernance, la démarche initiée d'inscription sur la liste verte de l'UICN et les projets ambitieux d'étude de la mégafaune et de restauration écologique de l'îles de Walpole. La contribution de l'AFD à hauteur de 11,9 MF au profit du parc prévoit l'utilisation d'une partie des crédits alloués à cette action.

3 MF pour la recherche, l'acquisition de connaissances et les inventaires : l'acquisition de connaissances scientifiques et la poursuite des inventaires sont des actions qui doivent être conduites chaque année dans le parc, dans le droit fil de son plan de gestion. Inscrites sur le long terme, programmées de longue date en concertation avec les organismes de recherche implantés localement, les campagnes scientifiques sollicitées par et pour le parc doivent faire l'objet d'un financement du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Les missions de recherches conduites chaque année répondent aux besoins identifiés du parc. Si la programmation des missions est effectuée annuellement, certaines campagnes s'étalent sur plusieurs années ou sont parfois reportées pour raisons techniques ou de météo, nécessitant la réinscription de tout ou partie des crédits affectés. Ainsi, 7,71 MF correspondent à la dernière tranche de l'opération de recherche conduite par l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) visant à évaluer l'effet du changement climatique sur les récifs coralliens du parc (opération TIC TAC).

15,7 MF pour la surveillance et sécurisation : l'éloignement et la vulnérabilité des zones à forts enjeux du parc ont nécessité le développement d'un outil intégré de surveillance opérationnel, faisant appel aux différentes technologies de surveillance existantes. Le développement de cet outil, le S2P, financé dans le cadre du contrat de développement 2017-2023 est finalisé pour la majorité de ses composantes et le déploiement des dernières composantes est actuellement en cours pour une livraison finale dans le courant du premier semestre 2025. A ce jour, l'outil est opérationnel et utilisé en routine par le Service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche (SPNCMP) ainsi que par le centre de fusion et d'information maritime. Afin de permettre son exploitation, il est nécessaire de procéder annuellement à l'acquisition de flux de données :

- 6 MF pour l'acquisition du flux de données AIS indispensable pour assurer le fonctionnement de l'application de suivi et de surveillance du parc naturel de la mer de Corail
- 2 MF pour le suivi de l'activité des navires de pêche dans le parc (VMS)

2,3 MF pour la valorisation, sensibilisation et communication : La sensibilisation des calédoniens et plus largement le partage de l'ambition portée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à l'échelle régionale et internationale nécessite une politique de communication ambitieuse et originale au travers de l'ensemble des médias disponibles et d'un effort particulier de vulgarisation et de diffusion de l'information:

- 2,3 MF afin d'honorer les engagements contractuels du service concernant 2 opérations suivies en autorisation d'engagement :
 - o 1,7 MF dus dans le cadre de la convention n°03/2024 pour la production de photos et vidéos sur le parc;
 - o et 0,6 MF dus dans le cadre de la convention n° 10/2023 pour la mise en œuvre de la fresque océane adaptée à la Nouvelle-Calédonie.

12,3 MF: pour le lancement de l'action de préfiguration de la restauration écologique de l'île de Walpole. Cette opération, confiée à l'IRD, dont le coût total sur 3 ans est de 35 MF est financée à hauteur de 95% par l'Etat au travers du fonds vert ainsi que par l'Office Français de Biodiversité (OFB). Un premier versement de 3,2 MF de l'OFB a été effectué en 2024 et deux versements de 5,4 MF et 3,2MF versés respectivement par le fonds vert sont attendus en 2025. Ainsi, le cumul des recettes perçues ou à percevoir réduit la participation de la Nouvelle-Calédonie à la somme de 435 000 FCFP en 2025.

56,7 MF: pour le lancement de l'étude sur la mégafaune du parc. Cette opération ambitieuse, chiffrée à 169 MF et programmée sur 3 ans, sera confiée à l'IRD pour les volets relatifs à l'étude du comportement des baleines, requins et oiseaux marins tandis que le volet tortues marines sera opéré par le WWF. Cette étude est financée à 95% par l'Etat au travers du fonds vert et l'OFB. Deux premiers versements ont été effectués en 2024 par l'OFB (14,3MF) et le fonds vert (26,7 MF). Un second versement de 7,5 MF est attendu de l'OFB en 2025. Ainsi, le cumul des recettes perçues ou à percevoir réduit la contribution de la Nouvelle-Calédonie à la somme de 8,2 MF en 2025.

Investissement

Recettes

(P1305-2020/2) CDV 17-23 – parc naturel de la mer de corail – part état

Il s'agit du solde de la part de l'Etat au titre du contrat de développement pour la surveillance du PNMC.

Action A1305-03 : Fonctionnement des moyens nautiques

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	385 426	1 219 148	1 219 148	100%	1 430 000	17%
(011) charges a caractere general	385 426	1 219 148	1 219 148	100%	1 130 000	-7%
(67) charges exceptionnelles	-	-	-	-	300 000	-
SPP						
Recettes	6 600 000	4 000 000	7 254 001	181%	-	-100%
(70) produits des services, du domaine et ventes diverses	6 600 000	4 000 000	7 254 001	181%	-	-100%
Dépenses	29 334 868	23 711 568	18 489 933	78%	19 540 000	6%
(011) charges a caractere general	29 334 868	23 701 253	18 479 618	78%	19 290 000	4%
(012) charges de personnel et frais assimilés	-	-	-	-	250 000	-
(67) charges exceptionnelles	-	10 315	10 315	100%	-	-100%
Investissement						
DAM						
Recettes	71 818 251	34 543 749	9 007 123	26%	32 438 031	260%
(23) immobilisations en cours	-	-	2 783 023	-	-	-100%
(13) subventions d'investissement	71 818 251	34 543 749	6 224 100	18%	32 438 031	421%
Dépenses	96 724 000	120 000 000	49 827 076	42%	108 910 153	119%
(21) immobilisations corporelles	5 724 000	-	-	-	-	-
(20) immobilisations incorporelles	-	27 012 145	18 085 402	67%	18 085 402	0%
(23) immobilisations en cours	91 000 000	92 987 855	31 741 674	34%	90 824 751	186%
SPP						
Dépenses	9 615 633	5 000 000	4 826 427	97%	6 000 000	24%
(21) immobilisations corporelles	9 615 633	5 000 000	4 826 427	97%	6 000 000	24%

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Dépenses : 1 430 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les dépenses de fonctionnement de ce poste (eau et électricité) concernent le navire Amborella aux périodes d'aconage (eau, électricité et télécommunications) durant les travaux d'entretien. Le navire a été très sollicité en période de crise. Ces dépenses diminuent en 2025 avec une utilisation qui correspond davantage à ses missions.

(67) charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles prévues correspondent à des titres de recettes qui ont été annulés en 2024 et qu'il faudra prendre en charge sur le budget 2025.

Service Parc et Pêche (SPP) Recettes : 0 F
Dépenses : 25 540 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

La Nouvelle Calédonie s'est dotée fin 2011 d'un navire multi-missions de haute mer l'Amborella destiné à opérer le suivi des îles éloignées du parc, d'y projeter des moyens humains et matériels mais également de proposer un support aux organismes scientifiques et aux provinces. Ce navire est également mobilisable dans le cadre d'opérations de lutte anti-pollution.

La disponibilité du navire tout au long de l'année est totalement dépendante de son entretien rigoureux et de la mise en œuvre d'opérations de maintenance programmées annuellement. Les difficultés techniques rencontrées en 2020 et 2022 ont été levées et ont permis de mettre en lumière la nécessité de provisionner un budget de maintenance et d'investissement suffisant pour ce navire aujourd'hui âgé de treize ans. Ainsi, la grue de levage a pu être remplacée en 2024.

Les crédits demandés sont répartis comme tel :

- 5 MF pour la réalisation du carénage annuel qui comprend la mise sur cale du navire, le nettoyage et l'inspection de la coque, le passage d'un antifouling sur les œuvres vives de la coque et l'hélice, le contrôle des passe-coque, du système de direction et du mouillage.
- 4,3 MF pour les frais de fonctionnement annuels comprenant les dépenses inhérentes à l'utilisation courante du navire hors carburant.
- 5 MF pour les frais d'entretien et de réparation annuels de l'ensemble des équipements installés à bord du navire (machines, groupe électrogène, dessalinisateur, station de traitement des eaux, groupe climatisation, centrale hydraulique, appareils de pêche, moyens de levage, semi-rigide, électronique de bord, compresseur, sécurité...).
- 5 MF pour les per diem de l'équipage.

Les crédits dédiés aux frais de carburant annuels du bateau ont été affectés à la DAPM (marché de carburant).

(012) charges de personnel et frais assimilés

Les visites médicales annuelles sont obligatoires pour l'équipage afin d'attester de leur capacité à naviguer (coût par personne environ 50 000 XPF).

Investissement

Dépenses

(P1305-2023/1) PES – Equipement spécifique spp

Âgé de 13 ans, le navire a commencé à faire face à des besoins en renouvellement de ses équipements et en maintenance lourde. Ainsi il a fallu procéder annuellement depuis 2020 au remplacement des accouplements moteur, de la grue de levage, du guindeau de levage, de la pompe hydraulique, à la réfection des revêtements du pont arrière ou encore le remplacement des groupes compresseurs de clim. Dans la continuité de ce plan de remplacement progressif, d'autres équipements devront faire l'objet de maintenance lourde ou de leur remplacement en 2025 (réfection de la station de traitement des eaux usées, chaîne de mouillage, compas satellitaire, butée aquadrive, vannes de sectionnement machine).

Direction des affaires maritimes (DAM)

Recettes :

32 438 031 F

Dépenses :

108 910 153 F

Investissement

Recettes

(P1305-2020/4) cdv 17-23 vii-3 t5.0 pôle d'excellence maritime du port Numbo – part Etat

Elles seront sollicitées dans la mesure où les engagements ont été menés avant la date de caducité, mais pourraient ne pas être versées, cette génération de contrat étant clos au 31/12/2024.

Dépenses

(P1305-2020/3) cdv 17-23 vii-3 t5.0 pôle d'excellence maritime du port Numbo

Le Pôle d'excellence maritime est déployé en trois volets (cale de halage / Numbo et études d'opportunités).

En 2025 il s'agit de finaliser tous les travaux engagés en 2024 et dont la liquidation n'a pu être faite au 31/12/2024, pour un montant de 68 MF et de poursuivre les travaux complémentaires (10 MF) pour réaliser la mise en conformité sécuritaire et ICPE de la cale de Nouville, afin d'en permettre le démantèlement prévus des P400.

Les aménagements de la baie de Numbo ont été engagés en 2024 et s'achèveront en 2025 (20 MF) - réalisation d'une mise à l'eau conforme et modernisée.

La dernière phase consiste en la réception des études d'opportunités socio-économiques des activités maritimes, menées en 2024, permettront d'orienter le choix des politiques publiques sur les filières maritime d'avenir. (10 MF)

Action A1305-05 : Soutien et pilotage

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	3 716 317	2 892 681	2 892 427	100%	2 900 000	0%
(011) charges a caractere general	3 716 317	2 892 681	2 892 427	100%	2 900 000	0%
SGGCRHLB						
Dépenses	1 034 624	360 000	80 812	22%	-	-100%
(011) charges a caractere general	1 034 624	360 000	80 812	22%	-	-100%
SPP						
Dépenses	69 742	-	-	-	-	-
(011) charges a caractere general	24 162	-	-	-	-	-
(012) charges de personnel et frais assimilés	45 580	-	-	-	-	-
Investissement						
SGGCRHLB						
Dépenses	159 540	-	-	-	-	-
(21) immobilisations corporelles	159 540	-	-	-	-	-

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Dépenses : 2 900 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les dépenses de fonctionnement du Parc naturel de la mer concernent le site de la direction et englobent les dépenses de fluides (eau, électricité et télécommunications). Ces dépenses ont fortement diminué en 2024 et sont contraintes pour 2025.

Action A1305-06 : Aquaculture et pêche récifo-lagonaire

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
SPP						
Dépenses	21 226 433	18 732 247	13 000 000	69%	12 000 000	-8%
(011) charges a caractere general	21 226 433	18 732 247	13 000 000	69%	12 000 000	-8%

Service Parc et Pêche (SPP)

Dépenses :

12 000 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Le parc naturel de la mer de Corail est le siège d'une activité de pêche certifiée responsable qui cible la ressource thonière. C'est ainsi que annuellement 2500 tonnes de thon sont débarquées à Nouméa et Koumac contribuant ainsi à l'activité économique et à la sécurité alimentaire de la population de Nouvelle-Calédonie. Le chiffre d'affaires global de la filière est de 2,5 Mds et représente près de 600 emplois directs, indirects et induits et couvre les besoins du pays en protéines animales à hauteur de 2000 tonnes par an. Les efforts engagés par la Nouvelle-Calédonie et les armements de pêche en faveur d'une pêche durable sont reconnus internationalement par le statut de pleine conformité de la Nouvelle-Calédonie aux règles de gestion de la commission des pêches du pacifique occidental. Si les armements ont affiché leur confiance en l'avenir de la filière en procédant au renouvellement d'une part importante de la flotte et à l'acquisition de nouveaux navires soutenus par le dispositif de défiscalisation, la filière fait face à une importante réduction des capacités d'écoulement liées d'une part aux conséquences de la crise de mai 2024 sur les circuits de distribution et le pouvoir d'achat et d'autre part à la fermeture de la ligne Nouméa-Tokyo qui permettait l'écoulement rentable de 80% de la production de thon jaune. Dans ce contexte, le SPNMCP, avec l'appui de l'agence rurale, accompagne la filière pêche et transformation dans les démarches engagées de diversification des productions au bénéfice du marché local et d'identification de nouvelles pistes d'écoulement des productions.

Compte tenu de la lente, mais constante, érosion de la taille de la flotte palangrière calédonienne et du déficit structurel auquel la filière fait face, le SPNMCP a engagé en 2022 un travail de fond visant à produire un schéma directeur de la filière pêche hauturière. Il pose les bases de la politique des pêches de la Nouvelle-Calédonie pour les prochaines années. Le plan d'action afférent est actuellement en cours de finalisation. Au rang des actions à conduire, le SPNMCP vient d'engager le travail de révision du cadre législatif et réglementaire des pêches.

Compte tenu du planning conséquent et ambitieux proposé, l'ensemble des actions à conduire nécessitera des prestations d'accompagnement, d'animation et de conseils

Programme P1306 Mines et carrières	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	168 162 869	-	168 162 869
FONCTIONNEMENT :	154 242 869	-	154 242 869
INVESTISSEMENT :	13 920 000	-	13 920 000
DEPENSES	71 504 367	500 000	72 004 367
FONCTIONNEMENT :	50 504 367	500 000	51 004 367
INVESTISSEMENT :	21 000 000	-	21 000 000

Action A1306-01 : Amélioration de la connaissance géologique et hydrogéologique de la NC

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DIMENC						
Recettes	6 079 952	1 969 000	503 288	26%	2 601 313	417%
(74) dotations, subventions et participations	3 579 952	1 100 000	503 288	46%	236 500	-53%
(77) produits exceptionnels	2 500 000	869 000	-	0%	2 364 813	
Dépenses	53 262 765	36 284 155	34 138 492	94%	31 000 000	-9%
(011) charges à caractère général	43 262 765	31 284 155	29 138 492	93%	31 000 000	6%
(65) autres charges de gestion courante	10 000 000	5 000 000	5 000 000	100%	-	-100%
Investissement						
DIMENC						
Dépenses	1 838 003	-	-		-	
(21) immobilisations corporelles	1 838 003	-	-		-	
DITTT						
Recettes	-	13 000 000	-	0%	13 920 000	
(13) subventions d'investissement	-	13 000 000	-	0%	13 920 000	
Dépenses	-	-	-		10 000 000	
(21) immobilisations corporelles	-	-	-		10 000 000	

Direction de l'industrie des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

Recettes : 2 601 313 F
Dépenses : 31 000 000 F

Fonctionnement

Recettes

(74) dotations, subventions et participations

Le projet « METALICA ALIMENT – Evaluation des concentrations en éléments métalliques dans les ressources alimentaires de Nouvelle-Calédonie. » proposait de s'intéresser aux éléments métalliques contenus dans les denrées alimentaires du territoire, en se concentrant sur les ressources agricoles végétales & animales produites localement, et les ressources, dulçaquicoles et estuariennes, prélevées dans le milieu naturel. Il a été restitué en novembre 2024. La recette à percevoir est le solde de la part octroyée à la DIMENC pour sa participation au volet eaux agricoles du projet.

(77) produits exceptionnels

Le projet FUTURISKS vise à évaluer les risques côtiers dans les Territoires d'Outre-Mer Insulaires Tropicaux du passé au futur, à partir d'une analyse interdisciplinaire des processus physiques, des impacts sociétaux et des solutions à court et long terme.

Ce projet contribue ainsi à améliorer la connaissance des risques côtiers et des processus associés, et à fournir des orientations pour la conception de futures stratégies de gestion, de défense ou encore d'adaptation face aux évolutions environnementales et climatiques en Nouvelle-Calédonie.

Le projet FUTURISKS a été sélectionné par l'ANR dans le cadre de l'APP "Un Océan de solution" /PPR Océan Climat.

Cette recette permet de financer des études, un CDD de 6 mois et les frais de fonctionnement (frais de publication et de missions) du Service Géologique.

Le montant des recettes est déterminé selon un calendrier établi par l'ANR et le versement transmis au CNRS. En 2025 il est prévu de percevoir les trois premières échéances (3 x 788 271 F CFP).

Dépenses

(011) charges à caractère général

AE 23-24 BRGM OBLIC : Elaboration d'une méthode d'aide à la décision pour mise en place de solutions fondées sur la nature pour réduire les risques côtiers en Nouvelle-Calédonie : 3 MF CFP

Le projet d'élaboration d'une méthode d'aide à la décision pour mise en place de solutions fondées sur la nature pour réduire les risques côtiers en Nouvelle-Calédonie fait l'objet d'une autorisation d'engagement (2023-24) et d'une contractualisation avec le BRGM qui rend cette dépense obligatoire. D'autant plus que ce projet a déjà fait l'objet d'une révision de cette AE suite aux graves troubles à l'ordre public qu'a connus la Nouvelle-Calédonie depuis le 13 mai 2024. En effet, les missions liées à cette étude ont déjà été réorganisées avec notamment l'annulation des crédits de paiement 2024 et la demande de prolongation de l'AE pour leur déploiement en 2025.

L'objectif de cette étude est de concevoir et de développer une méthode opérationnelle permettant d'orienter les choix stratégiques des gestionnaires du littoral pour lutter contre les risques côtiers dans le cadre du changement climatique. Il s'agit d'évaluer et de promouvoir les Solutions fondées sur la Nature (SfN) pour l'adaptation au changement climatique en domaine côtier. Tous les segments côtiers n'ont pas les mêmes caractéristiques (physiques, chimiques, sédimentologiques, biologiques etc.) et de ce fait ne peuvent accueillir toutes les SfN. Sur le linéaire côtier de Nouvelle-Calédonie, la méthode doit permettre d'identifier les SfN les plus pertinentes et les plus adaptées en fonction de ses caractéristiques.

Cette action fournira une approche stratégique d'aide à la décision aux collectivités locales gestionnaires du littoral et s'inscrit dans le volet résilience et réduction de la Politique Publique de Gestion des Risques (PPGR) de la Nouvelle-Calédonie et concourt à la stratégie calédonienne d'adaptation au changement climatique (S3C).

L'intérêt de cette action est souligné par les échanges et sollicitations des différentes parties prenantes : associations des maires, provinces, etc. qui souhaitent disposer de méthodes et d'outils visant à les accompagner de manière concrète dans le choix, la conception, la mise en œuvre d'actions et de mesures de réduction des risques côtiers et de résilience des territoires face au changement climatique.

AE 23-25 PARTENARIAT BRGM : 12 MF CFP

Ce partenariat fait l'objet d'une autorisation d'engagement (2023-25) et d'une contractualisation avec le BRGM qui rend cette dépense obligatoire.

Le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) ou Service géologique national, est l'établissement public français de référence dans la connaissance du sous-sol, la gestion, la valorisation des ressources minérales, la connaissance et la protection des ressources en eau, et dans la maîtrise des risques naturels. Il est présent en continu en Nouvelle-Calédonie depuis la fin des années 50,

hormis une interruption entre 1992 et 2000. Cette implantation a vocation d'appuyer et de permettre un transfert de compétence entre le BRGM et le Service géologique de la Nouvelle-Calédonie, au sein de la DIMENC.

La présence du BRGM à la DIMENC et en NC est précieuse et nécessaire, notamment en termes de transfert de compétence, lequel n'est pas terminé.

Ainsi, la relation de partenariat a été revue et consolidée avec une implication accrue du BRGM auprès de la DIMENC et de la NC, dans le sens d'une assistance au quotidien dans le domaine des géosciences, et d'un transfert de compétence réaffirmé, via la présence permanente d'un agent du BRGM dans les murs de la DIMENC.

AE 23-26 REFERENTIEL GEOLOGIQUE NC : relative à la réalisation d'un programme référentiel géologique de Nouvelle-Calédonie « RÉFÉRENTIEL GÉOLOGIQUE - RGC » (Période 2023-2027) : 8 MF CFP

Le projet d'élaboration du référentiel géologique calédonien (RGC) fait l'objet d'une autorisation d'engagement (AE, 2023-26) et d'une contractualisation avec le BRGM qui rend cette dépense obligatoire. D'autant plus que ce projet a déjà fait l'objet d'une révision de cette AE suite aux graves troubles à l'ordre public qu'a connu la Nouvelle-Calédonie depuis le 13 mai 2024. En effet, les missions liées à cette étude ont déjà été réorganisées avec notamment une diminution des crédits de paiement 2024 et la demande de prolongation de l'AE pour leur déploiement en 2027.

Améliorer et diffuser la connaissance géologique du sous-sol est une des missions fondamentales du service géologique de Nouvelle-Calédonie et de la DIMENC. En effet, l'évaluation et la gestion des ressources minérales, énergétiques ou en eaux souterraines, comme l'évaluation et la gestion des risques naturels, nécessitent une connaissance géologique des territoires à la fois détaillée, robuste et interopérable qui constitue une référence.

Cette connaissance scientifique et technique est issue des données d'observations directes sur le terrain, des forages ou encore de mesures géophysiques. Elle est représentée pour une grande part au moyen de cartes géologiques qui peuvent être complétées par des coupes interprétatives reliant des forages ou des profils géophysiques. Cependant la cohérence entre ces différentes informations n'est généralement pas assurée et celles-ci restent souvent indépendantes les unes des autres et figées dans leur état de publication. Etablir un Référentiel Géologique permet de répondre aux besoins du territoire en termes de données géologiques (cartes, sondages, données hydrogéologiques, données structurales, données amiante, mouvement de terrain, etc.) rationalisées en mettant à disposition à tous les acteurs de la société, une donnée fiable, mise à jour, et pertinente sur l'ensemble du territoire.

L'objectif de ce projet est de profiter du savoir-faire et de l'expérience que le BRGM a acquis lors de la mise en place du Référentiel Géologique Français (RGF) à travers plusieurs chantiers (Alpes, Pyrénées, Bassin Parisien...) pour l'appliquer à la Nouvelle-Calédonie afin d'harmoniser, pérenniser et valoriser les nombreuses acquisitions de données qui ont été menées dans divers sujets par le Service Géologique de Nouvelle Calédonie lors des 20 dernières années. Il s'agit également de former les agents du SGNC à l'utilisation des outils informatiques développés pour le RGF.

AE 23-25 PARTENARIAT IFREMER : Collaboration scientifique et technique en géosciences marines dans la ZEE de Nouvelle-Calédonie : 8 MF

Ce partenariat fait l'objet d'une autorisation d'engagement (2023-25) et d'une contractualisation avec l'Ifremer qui rend cette dépense obligatoire. D'autant plus que ce partenariat a déjà fait l'objet d'une révision de cette AE, suite aux graves troubles à l'ordre public qu'a connu la Nouvelle-Calédonie depuis le 13 mai 2024. En effet, les missions liées à cette étude ont déjà été réorganisées avec notamment l'annulation des crédits de paiement 2024 et la demande de prolongation de l'AE pour leur déploiement en 2026.

L'objectif général de la collaboration est d'améliorer les connaissances au travers d'actions de recherche scientifique sur des thèmes tels que l'évolution géologique de la Nouvelle-Calédonie, les systèmes sédimentaires et l'évaluation du potentiel en ressources naturelles. Cette collaboration s'est inscrite dans la continuité et la complémentarité du programme ZONECO d'inventaire des ressources marines porté par l'ADECAL Technopole jusqu'en 2017.

Comme validé par le comité technique du 1er juin 2023, les activités réalisées dans le cadre de la présente convention sont organisées selon 6 thèmes :

- Evolution tectonique et géodynamique
- Systèmes sédimentaires mixtes et plateformes carbonatées isolées
- Caractérisation des habitats lagunaires et profonds du PNMC : interaction géologie, biologie et océanographie
- Évaluation du potentiel en ressources naturelles
- Gestion des bases de données
- Aléa sismique

Ce partenariat a permis des avancées significatives dans la compréhension géologique de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie, que ce soit d'un point de vue fondamental ou sur des volets appliqués d'évaluation des ressources et des risques naturels. Ces travaux ont été réalisés au travers de 10 campagnes à la mer (IPOD, TECTA, VESPA, SEDLAB, IODP 371, KANADEEP1, 2, KANARECUP, SPANBIOS, MARGEST) et se sont concrétisés par la publication d'une vingtaine d'articles scientifiques de rang A. Le personnel temporaire recruté pour ces projets a compris 2 post-doctorats de 18 mois, 1 thèse de doctorat, 1 CDD technicien (18 mois) et 6 stages.

De nouvelles campagnes océanographiques et projets sont régulièrement déposés et jugés favorablement. Cette collaboration contribuera à valoriser ces données acquises et à acquérir.

Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT)

Recettes :

13 920 000 F

Dépenses :

10 000 000 F

Investissement

Recettes

(P1306-2024/1) travaux dispositif mille & berton fonds vert – recettes

Attribution d'une subvention d'investissement de l'Etat à la Nouvelle-Calédonie au titre du projet "sécurisation des populations du Vallon Dore, tranche 2". Une avance de 30% soit 13,9 MF sera appelée au démarrage des travaux au deuxième semestre 2025.

Dépenses

(P1306-2023/8) travaux dispositif mille & berton fonds vert – dépenses

Un dispositif « paravalanche » a été réalisé dans les années 1990 pour limiter les mouvements de terrain et les risques induits sur les lotissements Mille et Berton au Vallon-Dore, sis commune du Mont-Dore.

Après de lourdes réparations en 2012 assurant la remise en fonctionnement de la conduite en acier, de nombreux défauts sont à nouveau relevés en 2022. Début 2022, de nouvelles fuites sont constatées sur la canalisation et selon un témoignage recueilli sur site, la conduite n'assurera plus sa fonction depuis 2019 ou 2020.

Des études ont été réalisées en septembre 2022 et des travaux de réparation d'urgence (tranche 1) réalisés en 2023/2024.

Action A1306-12 : Prestations du laboratoire

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DIMENC						
Recettes	45 295 830	50 000 000	50 773 700	102%	50 000 000	-2%
(70) produits des services, du domaine et ventes diverses	45 295 830	50 000 000	50 773 700	102%	50 000 000	-2%
Dépenses	9 647 784	8 522 076	7 868 214	92%	9 940 000	26%
(011) charges à caractère général	9 647 784	8 522 076	7 868 214	92%	9 940 000	26%
Investissement						
DIMENC						
Dépenses	2 125 420	347 750	347 750	100%	11 000 000	3063%
(21) immobilisations corporelles	2 125 420	347 750	347 750	100%	11 000 000	3063%

Direction de l'industrie des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

Recettes : 50 000 000 F
Dépenses : 20 940 000 F

Fonctionnement

Recettes

(70) produits des services, du domaine et ventes diverses

Le laboratoire de la DIMENC effectue des analyses payantes pour le compte des mineurs, des industriels, des particuliers, de sociétés diverses, d'associations... Ces prestations sont fixées par l'arrêté n° 2014-1039 du 23 avril 2014 :

- analyses du minerai de nickel (analyses réglementaires pour l'exportation et prospections minières),
- analyses des huiles usagées (analyses réglementaires),
- analyses des produits du bâtiment (ciments, sables, gravats...),
- analyses des sols, des sédiments et matériaux,
- analyses des végétaux
- analyses d'effluents et de déchets,
- formations,
- étalonnages...

La recette des prestations réalisées est estimée à 50 MF pour l'année 2025. Estimation identique à l'année précédente basée sur le peu de visibilité actuelle quant à l'activité minière du territoire.

Dépenses

(011) charges à caractère général

Cette estimation couvre les dépenses générales de fonctionnement classique. Nous prévoyons un budget raisonnable pour la maintenance et la réparation des pannes qui pourraient survenir cette année, certains appareils analytiques étant vieillissants.

Investissement**Dépenses**

(P1306-2023/7) PES – équipement spécifique DIMENC

Actuellement notre ICP est en panne depuis plusieurs mois sans que notre fournisseur arrive à en déterminer la cause. Nous utilisons à ce jour notre ancien ICP qui est toujours opérationnel mais qui est en fin de vie (plus de pièces détachées en cas de panne). L'ICP effectue les analyses réglementaires pour l'exportation de minerais. Sans une nouvelle machine nous ne serions plus en mesure de réaliser ces missions. Le laboratoire d'analyse de la DIMENC réalise un CA d'environ 50 millions par an.

Action A1306-18 : Améliorer l'efficacité des fonctions supports, de direction et organiser le système de qualité

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	2 287 080	3 014 367	3 014 367	100%	3 014 367	0%
(011) charges à caractère général	2 287 080	3 014 367	3 014 367	100%	3 014 367	0%
DIMENC						
Recettes	98 864 356	106 211 556	109 785 063	103%	101 641 556	-7%
(70) produits des services, du domaine et ventes diverses	-	7 000 000	7 004 330	100%	2 430 000	-65%
(74) dotations, subventions et participations	98 864 356	99 211 556	102 780 733	104%	99 211 556	-3%
Dépenses	15 101 981	11 143 205	10 476 702	94%	6 550 000	-37%
(011) charges à caractère général	15 101 981	11 143 205	10 476 702	94%	6 550 000	-37%

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Dépenses : 3 014 367 F

Fonctionnement**Dépenses**

(011) charges à caractère général

Les dépenses de fonctionnement de la DIMENC englobent les consommations de fluides (eau, et télécommunications) de la direction. La DIMENC est une direction mixte (Etat-NC) et elle n'a pas de dépenses en électricité. Cependant, les dépenses en eau et télécommunications augmentent selon la hausse des tarifs pratiqués par les opérateurs locaux.

Direction de l'industrie des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

Recettes : 101 641 556 F
Dépenses : 6 550 000 F

Fonctionnement**Recettes**

(70) produits des services, du domaine et ventes diverses

Il s'agit de la recette correspondant au reversement de la TSI à la Nouvelle-Calédonie.

(74) dotations, subventions et participations

La DIMENC assure pour le compte des trois provinces l'application de la réglementation relevant de leurs compétences en matière de mines, d'environnement industriel (installations classées pour la protection de l'environnement à caractère industriel) et de carrières et propose des évolutions réglementaires afférentes. Cette prestation est contractualisée avec chacune des provinces à travers une convention financière dont les montants annuels s'élèvent pour :

- la province des Îles Loyauté à 1,8 MF
- la province Nord à 53,6 MF,
- la province Sud à 43,7 MF.

Dépenses**(011) charges à caractère général**

Il s'agit principalement des besoins de la direction pour le bon fonctionnement des services :

- Frais de nettoyage des locaux sous marché : 3,5 MF
- Maintenance du matériel : 1,2 MF
- Frais de gardiennage sous contrat : 0,3 MF
- Honoraires : 0.3 MF
- Vêtement de travail : 0,25 MF
- certification ISO 9001 : 1 MF

Démarche qualité certification ISO 9001 :

La direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC) s'est engagée au titre de son projet de direction, dans une démarche qualité depuis 2004. L'objectif étant de mieux satisfaire les clients de la direction, à savoir l'Etat, la Nouvelle-Calédonie et les trois provinces, mais également ses bénéficiaires privés tels que les mineurs, industries et particuliers. La DIMENC est entrée dans son sixième cycle de certification en 2021, avec l'obtention du renouvellement de la certification en ISO 9001 et le maintien de sa certification en 2022, suite aux audits de suivi par AFNOR. En effet, l'ISO 9001, construite sur le principe de l'amélioration continue, est avant tout un engagement dans la durée.

Programme P1307

Economie numérique et
communication

BP 2025

Reports

Total Budget
2025

RECETTES	97 000 000	-	97 000 000
FONCTIONNEMENT :	40 000 000	-	40 000 000
INVESTISSEMENT :	57 000 000	-	57 000 000
DEPENSES	342 526 040	15 684 377	358 210 417
FONCTIONNEMENT :	200 526 040	15 684 377	216 210 417
INVESTISSEMENT :	142 000 000	-	142 000 000

Action A1307-01 : Economie numérique

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DINUM						
Recettes	31 479 714	86 752 983	19 279 658	22%	40 000 000	107%
(74) dotations, subventions et participations	21 479 714	26 252 983	-	0%	-	-
(75) autres produits de gestion courante	-	-	130 000	-	200 000	54%
(77) produits exceptionnels	10 000 000	60 500 000	19 149 658	32%	39 800 000	108%
Dépenses	110 224 786	83 838 447	71 893 146	86%	85 467 040	19%
(011) charges à caractère général	67 924 466	63 338 447	52 201 445	82%	53 967 040	3%
(65) autres charges de gestion courante	42 300 320	20 500 000	19 691 701	96%	17 500 000	-11%
(012) charges de personnel et frais assimilés	-	-	-	-	14 000 000	-
DJS						
Dépenses	8 783 117	6 531 169	3 830 210	59%	7 000 000	83%
(011) charges à caractère général	3 467 494	794 419	-	0%	-	-
(65) autres charges de gestion courante	5 315 623	5 736 750	3 830 210	67%	7 000 000	83%
Investissement						
DINUM						
Recettes	1 590 000	5 000 000	2 480 400	50%	-	-100%
(13) subventions d'investissement	1 590 000	5 000 000	2 480 400	50%	-	-100%
Dépenses	66 290 280	121 383 873	118 263 919	97%	46 000 000	-61%
(20) immobilisations incorporelles	-	21 399 300	21 399 300	100%	-	-100%
(23) immobilisations en cours	66 290 280	99 984 573	96 864 619	97%	46 000 000	-53%
DJS						
Dépenses	-	-	-	-	9 000 000	-
(204) subventions d'équipement versées	-	-	-	-	9 000 000	-

Direction du numérique et de la modernisation
(DINUM)

Recettes : 40 000 000 F
Dépenses : 131 467 040 F

Fonctionnement

Recettes

(75) autres produits de gestion courante

Cette recette est issue de la mise à disposition des locaux de la station N

(77) produits exceptionnels

Il s'agit de subvention de fonctionnement provenant de plusieurs partenaires apportant leur contribution aux appels à projets, au fonctionnement de la Station N et aux actions relatives à l'inclusion numérique des populations.

Dépenses**(011) charges à caractère général**

53,9 MF pour les prestations liées au plan d'actions de la stratégie numérique (PSEN 2024-2027), au fonctionnement de la station N (entretien, location—équipements, événements, etc) et à la maintenance des produits numériques de l'économie numérique (Guichet numériques des entreprises, Cesam).

(65) autres charges de gestion courante

17,5 MF pour le versement des subventions aux associations qui œuvrent dans le cadre de la stratégie numérique PSEN (OPEN, etc).

(012) charges de personnel et frais assimilés

14 MF pour la rémunération des permanents de la Station N (recettes des partenaires financiers de Station N).

Investissement**Dépenses****(P1307-2025/1) simplification et numérique pour les entreprises – investissement**

Il est proposé d'inscrire la somme de 46 MF en fonctionnement, correspondant à la mise en œuvre des actions du plan de transformation numérique pour les entreprises

Direction de la jeunesse et des sports (DJS)

Dépenses :

16 000 000 F

Fonctionnement**Dépenses****(65) autres charges de gestion courante**

Il s'agit de l'accompagnement des animateurs numériques du réseau Case numérique[®] et Espaces Publics Numériques du territoire au niveau de la formation, de l'animation du réseau et de la coordination d'événements numériques : 3 séminaires et des formations tout au long de l'année, avec l'intervention de plusieurs experts dans différents domaines (éducation, recyclage, développement durable, etc.), sur les projets d'animations, des formations sur des outils numériques, sur la méthodologie de projet, etc. Et la mise en place d'événements à l'échelle du territoire.

Mais aussi du soutien auprès des porteurs de projets Case numérique[®] communales et associatifs, par le biais d'attribution de subventions de fonctionnement. Ces subventions permettent aux porteurs de projets d'assurer en partie l'animation de leurs espaces et le fonctionnement de ceux-ci. Critères à respecter notamment dans le cadre du dispositif Case numérique[®].

Soutenir également les initiatives qui favorisent la lutte contre la fracture numérique.

Un budget sera aussi alloué pour le paiement de la prestation de l'outil de gestion des cases numériques, ainsi que pour permettre le renouvellement de la marque déposée Case numérique[®].

Investissement**Dépenses**

Hors AP : (204) subventions d'équipement versées

Soutien auprès des porteurs de projets Case numérique® communaux et associatifs, par le biais d'attribution de subventions d'investissement afin de répondre aux critères de la Case numérique. Ces subventions permettront d'équiper les espaces en matériel informatique, mais aussi à l'aménagement de ceux-ci.

Action A1307-02 : Soutien à la production et à la diffusion audiovisuelle

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DCCFC						
Dépenses	16 805 650	19 450 060	17 445 668	90%	13 059 000	-25%
(011) charges à caractère général	2 605 650	831 652	828 852	100%	159 000	-81%
(65) autres charges de gestion courante	14 200 000	4 000 000	2 000 000	50%	7 000 000	250%
(67) charges exceptionnelles	-	14 618 408	14 616 816	100%	5 900 000	-60%
Investissement						
DCCFC						
Recettes	81 500 000	81 500 000	25 340 000	31%	57 000 000	125%
(13) subventions d'investissement	81 500 000	81 500 000	19 000 000	23%	57 000 000	200%
(204) subventions d'équipement versées	-	-	6 340 000	-	-	-100%
Dépenses	140 250 966	119 600 000	93 130 000	78%	87 000 000	-7%
(20) immobilisations incorporelles	2 345 966	-	-	-	-	-
(204) subventions d'équipement versées	137 905 000	119 600 000	93 130 000	78%	87 000 000	-7%

Direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC)

Recettes :

57 000 000 F

Dépenses :

100 059 000 F

Fonctionnement**Dépenses****(011) charges à caractères général**

Prestations de maintenance du site internet du Fonds audiovisuel.

(65) autres charges de gestion courante

Le festival Cinéma d'ici et d'ailleurs propose une programmation complémentaire de celle des diffuseurs locaux pour permettre l'accès à une production moins commerciale aux publics calédoniens. Ce festival est financé à hauteur de 2 MF.

Le Festival du film de la Nouvelle-Calédonie est un festival pays naissant et l'évolution du Festival du film de La Foa vers une forme plus ambitieuse. A l'instar d'autres festivals culturels, il est considéré comme un outil de filière central qui conditionne la dynamique de création. Ses objectifs intègrent une programmation locale et régionale ainsi qu'un volet scolaire important. Ce festival pourra être financé en remplacement de celui historique de La Foa, à hauteur de 5 MF sur 2025.

(67) charges exceptionnelles

La Nouvelle-Calédonie collabore avec la Province Sud à travers son Bureau des tournages pour le suivi des projets audiovisuels. Le travail effectué par ce dernier fait l'objet d'une compensation financière définie par convention. La répartition des tâches entre la DCCFC et le BAT a été revue pour 2025 afin de réduire cette compensation.

Investissement**Recettes****(P1307-2024/1) aide production audiovisuelle 2023-2025 – recettes**

Il s'agit des contributions apportées au fonds par la Nouvelle-Calédonie, la province Sud, la province Nord, la province des Iles, Canal+, l'OPT, NC la 1ère, la STR Calédonia et Offratel-Lagoon. Ces contributions complètent la participation de la Nouvelle-Calédonie.

Les recettes inscrites ne sont pas encore confirmées par les contributeurs au fonds, à l'exception de l'OPT et de la chaîne de télévision Calédonia. Elles devront probablement faire l'objet d'ajustements ultérieurs.

Dépenses**(P1307-2020/4) aide à la production audiovisuelle 2022-2024**

Cette inscription permettra de verser les reliquats d'aide sur cette AP dont les bilans seront fournis en 2025. Cette année pourrait être la dernière pour cette AP.

(P1307-2023/1) aide à la production audiovisuelle 2023-2025

Cette inscription permettra de verser les reliquats d'aide sur cette AP dont les bilans seront fournis en 2025 et permettre l'organisation d'une unique commission d'attribution des aides pour cette année.

Action A1307-03 : Soutien à la diffusion radiophonique

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
GVT						
Dépenses	110 000 000	99 000 000	85 500 000	86%	95 000 000	11%
(65) autres charges de gestion courante	110 000 000	99 000 000	85 500 000	86%	95 000 000	11%

Gouvernement (GVT)**Dépenses :****95 000 000 F****Fonctionnement****Dépenses****(65) autres charges de gestion courante**

L'enveloppe budgétaire est ventilée de la façon suivante: 39 MF pour radio rythme bleu, 39 MF pour radio DJIIDO, 4 MF pour radio OCÉANE et 13 MF Calédonia.

Mission M14		BP 2025	Reports	Total budget 2025
Gestion des finances publiques				
RECETTES		8 855 630 000	-	8 855 630 000
	FONCTIONNEMENT :	8 855 630 000	-	8 855 630 000
	INVESTISSEMENT :	-	-	-
DEPENSES		211 557 978	4 853 523	216 411 501
	FONCTIONNEMENT :	180 523 828	4 853 523	185 377 351
	INVESTISSEMENT :	31 034 150	-	31 034 150

Pour information, la masse salariale affectée à cette mission s'élève à **1 629 784 858 F.**

**Stratégie et
gestion
fiscales**

Le programme P1401, stratégie et gestion fiscales, poursuit des objectifs centrés autour :

- de la mise en œuvre de la politique fiscale du gouvernement, par l'élaboration de la législation, la prévision des recettes budgétaires et l'évaluation des dépenses fiscales selon les données disponibles ;
- de la gestion et de la maîtrise du fonctionnement du système déclaratif calédonien pour garantir le niveau et la régularité des recettes fiscales, en promouvant le civisme fiscal déclaratif et de paiement et par la qualité d'un contrôle fiscal proportionné aux enjeux ;
- de rendre le service aux usagers au meilleur coût.

**Stratégie et
gestion
financières**

Le programme P1402, stratégie et gestion financières, a pour objectifs centraux le renforcement de la performance des dépenses publiques et de la vision prospective à travers :

- la garantie d'une bonne utilisation des deniers publics par un pilotage efficace des dépenses publiques grâce à des outils de gestion ainsi que des pratiques financières adaptées et par l'instauration d'un dialogue de gestion ;
- le développement d'outils de programmation pluriannuelle et de prospective permettant de simuler les impacts de l'évolution économique de moyen terme, de mesurer l'efficacité et la soutenabilité des finances publiques, de mettre en évidence les risques potentiels et réduire les incertitudes pour éclairer les choix publics et les décisions majeures.

Enjeux et contexte

Les équipes de la DSF seront mobilisées pour mieux accompagner les contribuables et le service d'accueil et d'information devrait être mis en place afin d'améliorer la gestion des appels téléphoniques, les réponses aux mails et l'accueil du public. De plus, la DSF suivra la mise en œuvre des réformes fiscales votées en 2024 comme la taxe sur les produits sucrés ou encore les taxes minières et continuera également d'élaborer et de proposer des projets de loi visant à soutenir et relancer l'économie.

Enfin, dans un contexte budgétaire encore plus contraint, la mission de contrôle de la DSF représente une priorité. La DSF s'attachera donc à lutter contre la fraude fiscale en lien étroit avec ses partenaires (police, gendarmerie, parquet...).

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

Dans un contexte de forte contrainte budgétaire aggravée par les événements de mai 2024, la Direction du Budget et des Affaires financières (DBAF) inscrit son action dans une stratégie de redressement et d'optimisation de la gestion des finances publiques. La stabilité financière et la restauration de la capacité d'investissement de la Nouvelle-Calédonie sont au cœur des priorités pour 2025, dans un cadre où la rigueur budgétaire est un impératif.

Les fragilités structurelles mises en lumière ces dernières années - manque de lisibilité des documents budgétaires, gouvernance financière instable et insuffisance du pilotage budgétaire - appellent une transformation en profondeur des mécanismes de gestion. En réponse, la DBAF poursuit l'exécution du Plan de Réforme de la Gestion des Finances Publiques (PRGFP), qui constitue la feuille de route de la collectivité pour restaurer la soutenabilité budgétaire et améliorer la performance de l'action publique.

La Nouvelle-Calédonie s'est engagée vis-à-vis de son prêteur, l'Agence Française de Développement (AFD), de retrouver une trajectoire budgétaire crédible pour continuer à emprunter. Cette exigence renforce la nécessité d'une maîtrise rigoureuse des dépenses, d'une allocation optimale des ressources et d'une modernisation des outils de gestion budgétaire.

Dans cette optique, la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) initiée sur 2022-2024 constitue un levier stratégique pour sécuriser les projets structurants et soutenir la relance économique. Complété par le Plan d'Équipement des Services (PES), cet outil vise à rationaliser l'affectation des crédits et à aligner les investissements sur les objectifs de redressement et de modernisation de l'action publique.

Face aux défis de 2025, la DBAF s'engage dans une gestion plus efficiente, transparente et rigoureuse des finances publiques, au service de la stabilité et du développement du territoire.

Objectifs 2025

En 2025, la DSF continuera son engagement dans la mise en œuvre de mesures de simplification et de dématérialisation afin de rationaliser les actions de gestion et de recouvrement des impôts mais également de faciliter la vie des contribuables.

Il est prévu la mise en place d'un service d'accueil centralisé qui gèrera l'accueil physique, téléphonique et les réponses aux mails de premier niveau.

La DSF s'attachera également à mettre en œuvre les actions de son projet de direction avec comme principaux objectifs l'amélioration de la relation usager, du pilotage de la performance et de la qualité de vie au travail. Elle poursuivra ainsi ses démarches de simplification et de modernisation de son action, de communication.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

En 2025, la DBAF poursuivra ses efforts en faveur de l'optimisation de la gestion budgétaire et du renforcement de la performance des finances publiques.

- **Pilotage budgétaire et allocation des ressources** : La DBAF continuera d'accompagner les directions pour améliorer l'analyse et la maîtrise de leurs crédits budgétaires. Cet accompagnement vise à renforcer la précision des prévisions budgétaires et à optimiser l'allocation des ressources dans un cadre contraint.
- **Stratégie financière et anticipation des risques** : La section stratégie financière finalisera la cartographie des risques et développera des analyses rétrospectives et prospectives afin de permettre à la Nouvelle-Calédonie d'anticiper les évolutions budgétaires et financières. La gestion active de la dette et de la trésorerie, ainsi que le pilotage du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), seront renforcés pour inscrire l'action budgétaire dans une stratégie de long terme alignée sur les capacités de financement de la collectivité.
- **Modernisation et digitalisation des processus** : La DBAF poursuivra la dématérialisation de la chaîne comptable de la Nouvelle-Calédonie et de ses 20 établissements publics, dans le cadre d'un projet initié en 2023 et qui se déroulera jusqu'en 2027. Cette transformation vise à dématérialiser l'ensemble du processus d'exécution budgétaire entre l'ordonnateur, le comptable public et la Chambre Territoriale des Comptes. Elle contribuera à favoriser le télétravail, réduire l'usage du papier, accélérer le traitement des documents comptables et diminuer les coûts d'archivage. Doté d'une autorisation de programme de 70 millions de francs CFP sur trois ans et soutenu à 60 % par le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI) de l'État, ce projet pourrait se prolonger au-delà de 2026 en fonction des enjeux.
- **Indicateurs de performance et efficience budgétaire** : Afin de garantir une cohérence entre l'exécution budgétaire et la mise en œuvre des politiques publiques, la DBAF s'est fixé des indicateurs de performance permettant d'évaluer l'efficacité de ses actions et d'assurer un suivi rigoureux de la qualité du service rendu.

Dans un contexte marqué par les défis du redressement post-crise et la nécessité d'une gestion rigoureuse des ressources publiques, la DBAF s'engage pleinement dans la trajectoire de rééquilibrage des finances de la Nouvelle-Calédonie.

Afin de mesurer l'efficience de son activité, d'encadrer la qualité de son service, de garantir une cohérence entre l'exécution de l'activité budgétaire et la mise en œuvre des politiques publiques, la DBAF s'est fixée des indicateurs de performance.

Indicateurs de performance

Indicateur n°1 : Réduction des délais de paiement

Cet indicateur vise à mesurer la bonne exécution des engagements pris par la collectivité. Il est calculé à partir d'une analyse mensuelle des factures payées. Seules les factures sont prises en compte afin de mesurer les délais de paiement vis-à-vis des fournisseurs et prestataires. Cet indicateur a été simplifié dans son calcul et donne à présent des valeurs brutes et exploitables. Le délai global de paiement est fixé à 30 jours pour la collectivité; l'ensemble des acteurs de la chaîne de la dépense se partagent cette valeur pour ne pas la dépasser et impacter négativement la trésorerie des fournisseurs de la collectivité.

Délai moyen global de paiement (DMGP) au 31 décembre	2021	2022	2023	2024	Ecart 2023-2024 (%)
Nombre de factures	32 306	25 176	25 199	23 235	-8%
Délai moyen ordonnateur	34	27	31	34	9%
Délai moyen payeur	8	2	1	2	+50%
Délai moyen global de paiement	42	29	32	36	+12,5%

Le délai de paiement moyen des dossiers (sur marché et hors marché) est de 36 jours pour l'exercice 2024. Cette valeur a bondi pour deux principales raisons :

- La crise de mai 2024 a ralenti les circuits de traitement des dossiers notamment au sein des directions (absence de personnel, allongement des délais de signatures) ;
- Les dépenses d'investissement n'ont pas été priorisées au profit de celles de fonctionnement, plus vitales pour le maintien des activités de la collectivité en période de crise.

Le CSPC traite à ce jour les dossiers de dépenses de 16 directions sur les 41 de la Nouvelle-Calédonie (DJS, DASS, DGRAC, DCCFC, DAE, DAJ, DAM, DBAF, SGG SCAI, SGG Koné, SGG CRHLB, SGG SCRRE, SGG SPP, SGG SAP, SGG CHU, GVT). En analysant les chiffres mensuels, les résultats sont prometteurs car la tendance en fin d'exercice montre que les délais de traitement diminuent à 31 jours malgré le flot des dossiers qui affluent à la période de clôture.

Le CSPC se renforce et se mobilise pour harmoniser ses procédures de traitement (revue des procédures, localisation des MOP, communication en interne et vers les directions, tutorat/formation sur l'utilisation des outils JIRA et Surfi). Le principal objectif du service est bien de fluidifier la chaîne d'exécution de la dépense en mobilisant tous les acteurs (fournisseurs, ordonnateurs, service exécutant et payeur).

Une attention est donc portée sur les modalités d'assistance du CSPC envers les directions et services décentralisés. Le plan d'action porte sur l'harmonisation des procédures et la communication directe sur le traitement des dossiers afin de réduire les délais de traitement. Les premières statistiques pour 2025 sont encourageantes.

Indicateur n°2 : Réduction du taux d'anomalie global (TAG)

Le taux d'anomalie global se calcule en rapportant le nombre de rejets au nombre de paiements. Les rejets comprennent les rejets du payeur mais aussi ceux de l'ordonnateur. Au 31/12/2024 le tableau ci-dessous indique :

Taux d'anomalie global (TAG)	2021	2022	2023	2024	Ecart 2023/2024
Rejets de liquidations ou mandats	1302	697	1000	1060	+6%
dont rejets DBAF	1099	643	809	925	+14%
dont rejets payeur	203	54	191	135	-29%
TAG effectif	2,8%	1,4%	2,3%	2,4%	+0,3%

Le nombre de rejets au cours de l'exercice suit une courbe en arc de cercle qui démarre sur des valeurs très faibles (moins de 1%) et qui augmente graduellement avec un pic en juillet et septembre (plus de 2,5%) puis qui redescend autour de 1% en fin d'exercice. Ces pics s'expliquent par le nombre des dossiers qui augmentent et particulièrement les dossiers de dépenses sur marchés où des erreurs ont été trouvées tant sur la forme que le fonds des dossiers. La valeur plafond que la Paierie a fixée est à 2,5%. L'indicateur pour 2024 indique donc que le travail de fonds entamé sur les contrôles et l'élaboration des dossiers a porté ses fruits. Cette valeur reste toutefois très perfectible.

La typologie des rejets montre que les erreurs récurrentes sont les suivantes :

- Erreurs de saisie Surfi (identifiant et élément de nomenclature) pour 47%
- Acquit libératoire non conforme (erreurs de RIB, de Ridet, de montant) pour 21%

Les efforts du service exécutant se poursuivent pour 2025 et ont pour objectif de faire descendre cette valeur en dessous des 2%, objectif en étroite corrélation avec celui de l'harmonisation des bonnes pratiques auprès des acteurs de la dépense.

Indicateur n°3 : Amélioration des taux d'exécution des dépenses et des recettes réelles

Taux de réalisation des opérations réelles		2021	2022	2023	2024
Recettes	Fonctionnement	96%	97%	96%	65%
	Investissement	93%	83%	87%	80%
Dépenses	Fonctionnement	95%	94%	93%	91%
	Investissement	92%	88%	84%	24%

Les analyses de réalisation des recettes et des dépenses pour 2024 sont fortement impactées par la crise et ses conséquences sur les finances de la collectivité.

Côté recettes, on peut noter :

- Une forte diminution des recettes de fonctionnement (- 30 points)
- Une stabilisation des recettes en investissements essentiellement due aux recettes des contrats de développement (les radars de Météo France, bibliothèque Bernheim...) et les avances de trésorerie de l'Etat pour venir en aide au territoire en crise.

Côté dépenses, le niveau des dépenses de fonctionnement s'est maintenu afin de permettre à la collectivité de poursuivre ses missions malgré la crise et ses conséquences néfastes sur l'activité économique du territoire. Pour ce qui est des dépenses d'investissement, elles sont restées à leur niveau du début d'exercice (25%) et n'ont presque pas bougé au cours de l'année car les priorités de consommation se sont tournées vers les dépenses de fonctionnement vitales. Une grande partie des projets d'investissement ont été ajournés ou suspendus par manque de visibilité sur leur viabilité à court terme.

Indicateur n°4 : Amélioration des délais de visa financier

L'octroi du visa financier fait partie des actes financiers majeurs de la DBAF. Celui-ci a pour but de délivrer un avis éclairé sur la soutenabilité financière d'un projet porté par la collectivité (par l'intermédiaire des directions). Jusqu'à la fin de l'exercice 2024, seuls deux agents du service étaient affectés à cette mission.

Le délai du visa financier comprend donc dans son calcul le délai d'instruction du dossier par le service de l'exécution budgétaire ainsi que celui des directions de la collectivité (compléments d'informations utiles à l'instruction).

Visa financier	2021	2022	2023	2024	Ecart 2023/2024
Nombre de demandes de visas financiers	945	1261	1521	1065	- 456
Délai moyen d'instruction Dir/DBAF	24 jours	21 jours	10 jours	7 jours	- 3 jours

Les valeurs pour 2024 ont positivement progressé de la façon suivante :

- La crise a eu un impact à la baisse sur le nombre de dossier de visas à examiner
- Le délai moyen d'instruction diminue drastiquement depuis 2021 et cette valeur est encore amenée à baisser légèrement pour les mois à venir

En effet, un travail de réappropriation de cette mission est en cours auprès des contrôleurs du service; ce travail permet à tous les contrôleurs de participer graduellement à l'instruction des visas financiers. La DBAF favorise ainsi la montée en compétences de ses agents, ce qui induira dans ce cas précis une diminution des délais de traitement sans toutefois dégrader le niveau d'expertise attendu sur cet acte particulier.

Programme P1401 Stratégie et gestion fiscales	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	1 655 030 000	-	1 655 030 000
FONCTIONNEMENT :	1 655 030 000	-	1 655 030 000
INVESTISSEMENT :	-	-	-
DEPENSES	164 634 338	4 853 523	169 487 861
FONCTIONNEMENT :	133 600 188	4 853 523	138 453 711
INVESTISSEMENT :	31 034 150	-	31 034 150

A1401-05 : Fiscalité des particuliers

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DSF						
Dépenses	127 200	434 345	281 545	65%	200 000	-29%
(011) charges a caractere general	127 200	434 345	281 545	65%	200 000	-29%

Direction des services fiscaux (DSF)	Dépenses :	200 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Ce service a en charge la gestion de l'assiette et du contrôle sur pièces des impôts dus par les particuliers titulaires de traitements, salaires, pensions, rentes et ou de revenus fonciers issus de biens détenus soit en nom propre soit au travers de SCI transparentes. Les impôts gérés sont principalement l'impôt sur le revenu (IR) et la contribution calédonienne de solidarité (CCS). Le service s'occupe également du calcul de la contribution foncière (CF) sur les propriétés bâties et non bâties. Il centralise également les déclarations nominatives de salaires déposées par les employeurs.

En 2024, 127 000 contribuables ont déposé une déclaration à l'IRPP 2023 pour un montant à recouvrer de près de 23 000 MF (rôle général) et plus de 48 000 propriétaires ont été imposés à la contribution foncière en 2023 pour un total de plus de 3 851 MF.

Pour 2025, le budget des dépenses obligatoires s'élève à 0,200 MF et sera destiné aux frais de maquettage des imprimés liés à l'impôt sur le revenu.

A1401-09 : Publicité foncière

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DSF						
Recettes	5 006	-	-		-	
Dépenses	1 674 564	2 845 043	1 572 843	55%	1 430 000	-9%
Direction des services fiscaux (DSF)		Dépenses :				1 430 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

La publicité foncière reçoit les formalités relatives aux immeubles : transcription des actes constatant la constitution des droits réels ou leur transmission et inscriptions hypothécaires. Elle permet d'assurer la sécurité juridique des transactions (en faisant connaître aux tiers intéressés la situation juridique des immeubles) et de fournir aux services fiscaux la documentation patrimoniale nécessaire pour apprécier la cohérence des revenus déclarés (aspect fiscal de la mission, indispensable au contrôle).

L'objectif du service reste le respect du délai de 24h après transmission des actes au service qui doit transcrire la transaction dans les registres hypothécaires.

Le budget des dépenses obligatoires pour 2025 couvrira d'une part les frais de transport de fonds pour un montant de 1,1 MF et de surveillance des locaux pour 0,330 MF.

A1401-10 : Recouvrement

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Recettes	151 976 865	-	154 536 054		150 000 000	-3%
Dépenses	34 197 935	239 904	-	0%	15 000 000	
Douanes						
Recettes	46 592 915	30 000 000	112 999 443	377%	32 000 000	-72%
DSF						
Recettes	1 719 240 287	1 839 000 000	1 739 606 193	96%	1 415 000 000	-20%
Dépenses	35 911 743	19 444 415	34 249 962	77%	17 220 000	-21%
Direction du budget et des affaires financières (DBAF)		Recettes :				150 000 000 F
		Dépenses :				15 000 000 F

Fonctionnement

Recettes

(76) produits financiers

Cette recette prévue de 150 MF correspond essentiellement aux intérêts des traites de douanes que les entreprises contractent pour permettre l'enlèvement de leurs marchandises. Ces traites de douanes à échéance à quatre mois sont garanties par des obligations cautionnées, et sont productrices d'intérêts pour le compte de la Nouvelle-Calédonie. 154 MF a été réalisé en 2024, et 151 MF, il est prévu un niveau équivalent de recettes pour 2025.

Dépenses

(011) charges à caractère général

En application de l'arrêté n°311 du 23 mars 1964 portant règlement de la répartition du produit des amendes et confiscations pour infractions aux règlements de la douane, la collectivité supporte le coût de la destruction par incinération de lots saisis par les douanes et le reversement de la répartition aux douaniers. Le coût lié à ces destructions est estimé à 15 MF pour 2025.

Service des douanes	Recettes :	32 030 000 F

Fonctionnement

Recettes

(73) impôts et taxes

Ces recettes proviennent des amendes douanières (20 MF) et intérêts de retards (12 MF) perçus à la suite de contentieux douaniers.

Direction des services fiscaux (DSF)	Recettes :	1 413 000 000 F
	Dépenses :	17 220 000 F

Fonctionnement

Recettes

(70) produits des services, du domaine et ventes diverses

La loi du pays n° 2018-18 du 21 septembre 2018 est venue généraliser l'application des frais de gestion sur les montants d'impôts, taxes et produits recouverts par la Nouvelle-Calédonie au profit des établissements publics. Les recettes titrées au titre des frais de gestion en 2024 s'élèvent à environ 1,6 Mds. Il est donc proposé d'inscrire au BP 2025 un montant en baisse afin de prendre en compte la diminution des versements de centimes et taxes affectées, soit 1,3 Mds.

(73) impôts et taxes

Les amendes forfaitaires pesant sur les infractions à la réglementation routière sont reversées pour 40 % à la Nouvelle-Calédonie. L'atterrissage 2024 des amendes forfaitaires s'établit à 43 MF. Il est proposé d'inscrire ce même montant de 43 MF de recettes au BP 2025.

Les timbres amendes relatifs aux infractions à la réglementation routière sont reversés pour 40 % à la Nouvelle-Calédonie. L'atterrissage 2024 se situe à 70 MF. Il est proposé d'inscrire une prévision de recette équivalente de 70 MF pour les timbres amende au BP 2025.

Dépenses

L'action de recouvrement de la DSF concerne les différents impôts, droits, redevances et taxes relevant de la responsabilité du receveur des services fiscaux. L'action du service a pour objectif de promouvoir le civisme fiscal en augmentant le nombre de paiements spontanés et d'assurer l'égalité des citoyens devant l'impôt grâce aux actions de recouvrement forcé à l'encontre des retardataires et des défaillants. L'accent sera également mis en 2025 sur l'accompagnement des entreprises et des particuliers en difficulté.

Le rapatriement progressif des impôts, droits et taxes relevant auparavant de la responsabilité de la Paierie de la Nouvelle-Calédonie est sur le point de se conclure. Après les rapatriements de la contribution foncière, de la licence, de la patente et de diverses autres taxes en 2022 et 2023, l'année 2024 a été consacrée à la prise en charge du recouvrement de l'impôt sur le revenu.

Les restes à recouvrer (RAR) de la Paierie ont également été transférés. Au 31 décembre 2024, ces RAR s'élevaient à 28,4 Mds sur lesquels portera en 2025 l'action en recouvrement forcé afin d'en diminuer le montant. Il restera également à finaliser en cours d'année le transfert des dossiers en procédures collectives, ce qui mettra un point final à une réforme entreprise depuis maintenant trois ans.

(011) charges à caractères général

Le budget 2025 (dépenses obligatoires) concernant ces charges s'élève à 6,7 MF dont 4 MF sont consacrés aux dépenses liées à l'achat de timbres fiscaux, amendes et à la confection de carnets de contraventions pour les forces de l'ordre. Il est à noter que ces deux dépenses sont directement adossées à des recettes fiscales conséquentes. Sur l'enveloppe restante soit 2,72 MF, elle se partage à hauteur de 1,370 MF pour la sécurité du site (transport de fonds et télésurveillance) et 1,35 MF pour les frais de fonctionnement classiques du service (fournitures bancaires spécifiques et frais de procédures de saisie sur biens).

(65) autres charges de gestion courante

Il s'agit des dépenses obligatoires liées aux remises aux revendeurs sur timbres fiscaux et timbres amendes (tabacs journaux et OPT) pour un montant de 10 MF.

(67) charges exceptionnelles

Il s'agit des titres annulés sur exercices antérieurs pour un montant de 0,5 MF (dépense obligatoire).

A1401-16 : Gestion patrimoniale

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DSAF						
Recettes	-	180 151	180 151	100%	-	-100%
DSF						
Recettes	78 406 281	60 000 000	62 489 328	104%	60 000 000	-4%
Dépenses	1 190 184	784 200	188 697	24%	402 000	133%
Investissement						
DSAF						
Recettes	-	11 435 340	10 832 489	95%	-	-100%
Dépenses	-	61 264	61 264	100%	-	-100%
Direction des services fiscaux (DSF)						
			Recettes :	60 000 000 F		
			Dépenses :	402 000 F		

Fonctionnement

Recettes

(70) produits des services, du domaine et ventes diverses

Les recettes domaniales liées à la vente de matières ont rapporté à la Nouvelle-Calédonie 6 MF en 2024, contre 19 MF en 2023 et 2 MF en 2022. Il est proposé d'inscrire au BP 2025 un montant de 6 MF.

(75) autres produits de gestion courante

Les recettes domaniales liées aux locations de terrains et bâtiments ont rapporté à la Nouvelle-Calédonie près de 56 MF en 2024. Il est proposé d'inscrire au BP 2025 un montant du même ordre, soit 54 MF.

Dépenses

(011) charges à caractère général

Le budget inscrit concerne la mission de gestion et de conservation du domaine privé et public de la Nouvelle-Calédonie assurée par le service du domaine de la direction des services fiscaux. Le service est notamment chargé de l'instruction des demandes des particuliers, sociétés ou collectivités qui souhaitent implanter des projets sur les terrains domaniaux, du suivi des redevances d'extraction de matériaux, de l'évaluation des biens de la Nouvelle-Calédonie et de la rédaction des actes pour le compte de la collectivité. Il assure également une mission de gestion des patrimoines privés en qualité de curateur des successions vacantes et en déshérence.

Une enveloppe de dépenses obligatoires de 0,402 MF sera consacrée au fonctionnement du service du domaine (frais de gardiennage et frais d'huissier).

A1401-17 : Projet Pacifisc (outil, organisation, formation)

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Investissement						
DSF						
Dépenses	71 102 150	40 000 000	38 835 750	97%	31 034 150	-20%
(23) Immobilisations en cours	71 102 150	40 000 000	38 835 750	97%	31 034 150	-20%

Direction des services fiscaux (DSF)	Dépenses :	31 034 150 F

Investissement

Dépenses

(P1401-2019/1) transfert du recouvrement projet tropic

Le transfert de la patente et de la licence est opérationnel depuis le 31 octobre 2021, celui de la contribution foncière l'est depuis mai 2022 et le transfert du recouvrement de l'IRPP, de la TSPJ, TCI et TAT3S est effectif depuis janvier 2024.

Ces impôts sont donc désormais recouverts par le service de la recette de la Direction des Services Fiscaux (DSF) et non plus par la Paierie de Nouvelle-Calédonie, ce qui permet de simplifier les démarches des contribuables en leur offrant un guichet unique pour déclarer et payer leurs impôts ainsi qu'un portail de démarches pouvant être effectuées en ligne (sur www.impots.nc).

La prochaine étape consiste à finaliser plusieurs travaux majeurs en lien avec le transfert du recouvrement de l'IRPP :

- Transfert des restes à recouvrer de la Paierie ;
- Stabilisation de l'intégralité des modules impactés par le transfert du recouvrement;
- Suivi et ajustement du module de calcul des pénalités de recouvrement IRPP en lien avec le paiement des acomptes et des mensualités sur 2025
- Gestion des procédures collectives IRPP;
- Consolidation des modules de gestion des comptes bancaires suite à la mise en place de la norme bancaire SEPA;
- Export des demandes de remboursement dans les SI DBAF/Paierie;
- Refonte de la gestion comptable des remboursements de TGC.

Le financement obligatoire nécessaire à la mise en place de cette cinquième tranche du projet TROPIC en 2025 est de 31,034 MF. Pour la suite, l'échelonnement des coûts du projet est estimé environ 20,3 MF en 2026.

A1401-18 : Soutien hors projet Pacifisc (logistique, administratif, financier)

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	13 166 316	13 903 061	13 909 061	100%	14 101 416	1%
DSF						
Recettes	391 700	-	191 300		-	-100%
Dépenses	69 215 625	79 577 267	67 539 712	85%	66 590 000	-1%
Investissement						
DSF						
Dépenses	132 405	-	-		-	
Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Dépenses :					14 101 416 F	

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractères général

Les dépenses de fonctionnement de la DSF englobent les consommations de fluides (eau, électricité et télécommunications) de la direction à Nouméa. Concernant les télécommunications, un travail de rationalisation a été initié en 2024 et se poursuit par la cellule de contrôle de gestion du SG.

Direction des services fiscaux (DSF)	Dépenses :	66 590 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractères général

Cette action correspond aux fonctions transversales qui participent directement à la mise en œuvre de l'ensemble des actions de la direction. Il s'agit concrètement de la gestion des moyens, de la logistique et de l'informatique (hors projet P@cifisc), assurée par le service des moyens et de l'informatique. Les dépenses de fonctionnement portent essentiellement sur des frais généraux non supportés par les autres actions.

Les dépenses obligatoires de l'année 2025 sur cette action sont de 66,6 MF dont 45 MF concernent les frais postaux qui sont en augmentation suite au transfert de recouvrement de l'impôt sur le revenu depuis Janvier 2024. L'ajout d'un nouveau compte bancaire IEOM lié également à ce transfert engendre des frais de prestation de service à hauteur de 1 MF et des frais bancaires pour un montant de 2,2 MF. Le reste des dépenses (18,390 MF) concerne des frais divers comme l'entretien des locaux, des copieurs/scanners/onduleurs, la location de la machine à affranchir (courriers fiscaux), la maintenance de notre logiciel d'acquisition des données fiscales, la confection des imprimés fiscaux, les fournitures de bureau liées aux imprimés et courriers (papiers et enveloppes), la documentation

générale et technique, le calcul du prêt à taux zéro (prestation) et les fluides permettant le déplacement en mission des agents.

A1401-19 : Contentieux fiscal

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DSF						
Recettes	1 431 981	-	400 000		-	-100%
Dépenses	8 281 385	23 218 270	9 993 346	43%	18 656 772	82%

Direction des services fiscaux (DSF)	Dépenses :	18 656 772 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractères général

Le budget des dépenses obligatoires pour 2025 est de 9 MF, il permettra de couvrir les frais d'avocat concernant 15 affaires contentieuses.

(67) charges exceptionnelles

Les 9,7 MF de dépenses obligatoires demandées permettront de financer les frais de justice des 15 affaires contentieuses évoquées précédemment.

Programme P1402 Stratégie et gestion financières	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	7 200 600 000	-	7 200 600 000
FONCTIONNEMENT :	7 200 600 000	-	7 200 600 000
DEPENSES	46 923 640	-	46 923 640
FONCTIONNEMENT :	46 923 640	-	46 923 640
INVESTISSEMENT :	-	-	-

A1402-04 : Développement et adaptation des outils

[illegible]

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Un budget de 1,15 MF est consacré à la maintenance de l'outil de gestion de la trésorerie de la collectivité (Webget).

(65) autres charges de gestion courante

Un budget de 1,2 MF est consacré à un abonnement pour l'utilisation de l'outil de gestion de la dette de la collectivité (WebDette)

A1402-05 : Contrôle et assistance de l'application des règles de l'exécution budgétaire des directions de la NC

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	21 985 113	32 592 630	32 094 284	98%	31 709 640	-1%
(011) charges a caractere general	11 701 780	23 984 264	23 485 918	98%	21 709 640	-8%
(67) charges exceptionnelles	10 283 333	8 608 366	8 608 366	100%	10 000 000	16%

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) Dépenses :

31 709 640 F

Fonctionnement

Dépenses

(011) charges à caractère général

Un budget de 21,7 MF est consacré aux frais d'acte de contentieux notamment les frais d'huissiers engagés par la DSF ainsi que les frais financiers divers (frais de virements à l'étranger, frais de régies)

(67) charges exceptionnelles

Un budget de 10 MF est consacré aux annulations de titres sur exercice antérieur régularisées par des mandats.

A1402-07 : Soutien et pilotage des actions financières

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Recettes	6 911 026 684	7 178 271 480	7 178 966 798	100%	7 200 600 000	0%
Dépenses	12 770 126	13 127 905	11 605 103	88%	12 864 000	11%
Direction du budget et des affaires financières (DBAF)					Recettes :	7 200 600 000 F
					Dépenses :	12 864 000 F

Fonctionnement

Recettes

(74) dotations, subventions et participations

La dotation globale de compensation (DGC) versée par l'Etat suite au transfert de compétence devrait s'élever à 7,2 Mds en 2025, soit une stabilisation de 0,48% par rapport à 2024. Pour rappel, la DGC de l'exercice N est calculée en fonction de l'indice des prix à la consommation sur le territoire national de l'année N, du PIB de l'année N-1 et de l'indice du BTP de l'année N-1. L'indice des prix à la consommation ainsi que le PIB sont inscrits dans la loi de finances pour l'exercice N. Quant à l'indice du BTP, il provient de l'ISEE.

(77) produits exceptionnels

Il s'agit d'annulation de mandats à régulariser sur l'exercice 2025 par des titres pour 0,6 MF.

Dépenses

(011) charges à caractère général

Les charges de fonctionnement de la DBAF englobent les consommations de fluides (eau, électricité et télécommunications) du bâtiment, ainsi que les charges courantes et obligatoires de la direction. Le budget prévu pour 2025 est chiffré à 12,8 MF dont 31% de dépenses de fluides.

Mission M15 Mouvements financiers	BP 2025	Reports	Total budget 2025
RECETTES	158 357 436 224	-	158 357 436 224
FONCTIONNEMENT :	51 334 815 247	-	51 334 815 247
INVESTISSEMENT :	107 022 620 977	-	107 022 620 977
DEPENSES	115 828 862 401	-	115 828 862 401
FONCTIONNEMENT :	16 516 597 103	-	16 516 597 103
INVESTISSEMENT :	99 312 265 298	-	99 312 265 298

Pour information, la masse salariale affectée à cette mission s'élève à **20 951 174 F.**

Dette et Trésorerie

Provisions

Mouvements financiers divers

La mission M15 dédiée aux mouvements financiers vise trois finalités :

- proposer des solutions de financement sincères et soutenables à moyen terme et s'assurer des disponibilités financières ;
- maîtriser les risques financiers et prévoir les charges futures ;
- contribuer à la qualité et à la sincérité des comptes.

Il s'agit de développer une gestion dynamique de la dette et de la trésorerie par une meilleure connaissance des produits financiers et par une optimisation des disponibilités de la Nouvelle-Calédonie.

Il s'agit de participer au maintien de la qualité du service public par une meilleure maîtrise des risques financiers et une meilleure anticipation des charges futures.

Les actions inscrites concourent à l'orthodoxie comptable de la Nouvelle-Calédonie. Elles traduisent la sincérité des comptes, la fluidité et la régularité des paiements dans les délais.

Enjeux et contexte

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

Un contexte de crise sans précédent

La Nouvelle-Calédonie affronte une crise économique et financière majeure, exacerbée par les émeutes de mai 2024. Alors que l'économie était déjà fragilisée par des difficultés structurelles et une baisse des investissements, ces événements ont entraîné des destructions massives, une perte de confiance des acteurs économiques et une augmentation du chômage. Le secteur clé du nickel est particulièrement touché, avec la fermeture de l'usine Koniambo Nickel SAS et une baisse drastique des exportations.

Des finances publiques sous tension

La crise a eu un impact direct sur les finances publiques. Le niveau d'endettement de la collectivité atteint 320% fin 2024, bien au-delà des seuils recommandés. Cette situation résulte principalement de la chute des recettes fiscales (-10,8 milliards) et de la hausse de l'encours de la dette (+47 milliards) pour faire face aux urgences de la crise. Les marges de manœuvre budgétaires des collectivités sont aujourd'hui quasi-inexistantes, compromettant la capacité d'action publique.

Une situation budgétaire sous tension avec un résultat prévisionnel de 2024 qui s'élève à 4,7 Mds. Malgré cette amélioration ponctuelle, le fonds de roulement global reste à 2,2 Mds, soit seulement 11 jours de dépenses, bien en deçà du seuil prudentiel de 30 jours recommandé par les bailleurs. Par ailleurs, la situation de trésorerie se détériore en raison d'un affaïssement des recouvrements fiscaux.

Un soutien exceptionnel de l'Etat pour restaurer l'équilibre financier

L'État accompagne la Nouvelle-Calédonie via une garantie d'emprunt de 119,3 Mds sur 25 ans, contracté auprès de l'Agence Française de Développement (AFD). Ce soutien est essentiel pour rétablir la soutenabilité budgétaire et absorber les déficits accumulés.

L'allocation des fonds, étalée sur trois ans, s'articule autour des priorités suivantes pour 2025 :

- Remboursement des avances de l'État (46,6 Mds) consommées en 2024.
- Compensation des pertes de recettes fiscales (19,5 Mds) afin d'assurer une assiette nette des dotations aux collectivités à hauteur de 101,8 Mds.
- Couverture du déficit du RUAMM (hors déficits antérieurs) : 9,9 Mds.
- Financement du dispositif de chômage : 11,2 Mds.
- Soutien au système électrique pour combler son déficit (hors déficits antérieurs) : 4,4 Mds.

Objectifs 2025

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

Face à un déséquilibre persistant des comptes sociaux et à des tensions budgétaires croissantes, l'élaboration du budget primitif 2025 a constitué un exercice complexe.

Il devient donc urgent de considérer la structure complète du budget de la Nouvelle-Calédonie et d'engager des réformes fiscales et sociales qui permettront à la collectivité de retrouver des capacités de financement pérennes.

Au-delà des réformes fiscales et sociales, la maîtrise de ses dépenses propres est plus que jamais essentielle pour la collectivité. Elle s'appuiera sur une réorganisation des services et ses établissements publics.

Au travers de la mise en place du plan d'évolution de l'administration (PEA) qui a pour objectif de réduire les coûts de fonctionnement de l'administration par la recherche d'une plus grande efficacité, de gains de productivité, de mutualisations.

Enfin, la mise en place d'une cellule de contrôle de gestion est également en cours de mise en place, positionnée au secrétariat général, elle doit permettre de rationaliser, réduire les dépenses publiques, et simplifier les procédures avec un objectif de réduction -5% des charges courantes à horizon 2026.

Programme P1501
Dette et trésorerie

BP 2025

Reports

Total Budget
2025

RECETTES	98 474 458 561	-	98 474 458 561
FONCTIONNEMENT :	3 652 547 993	-	3 652 547 993
INVESTISSEMENT :	94 821 910 568	-	94 821 910 568
DEPENSES	58 161 518 579	-	58 161 518 579
FONCTIONNEMENT :	5 360 540 266	-	5 360 540 266
INVESTISSEMENT :	52 800 978 313	-	52 800 978 313

Action A1501-01 - Gestion de la dette

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Recettes	3 772 902 585	2 143 394 000	2 143 394 000	100%	3 652 547 993	70%
(74) dotations, subventions et participations	3 772 902 585	2 143 394 000	2 143 394 000	100%	3 652 547 993	70%
Dépenses	1 681 856 700	1 948 182 810	1 829 729 998	94%	5 360 540 266	193%
(011) charges a caractere general	5 689 620	1 935 000	1 514 082	78%	2 150 000	42%
(66) charges financieres	1 676 167 080	1 946 247 810	1 828 215 916	94%	5 358 390 266	193%
Investissement						
DBAF						
Recettes	761 196 696	47 237 930 999	24 955 790 847	53%	94 821 910 568	280%
(16) emprunts et dettes assimilees	761 196 696	47 237 930 999	24 955 790 847	53%	94 821 910 568	280%
Dépenses	5 735 437 065	2 754 992 575	2 747 925 884	100%	52 800 978 313	1821%
(16) emprunts et dettes assimilees	5 735 437 065	2 754 992 575	2 747 925 884	100%	52 800 978 313	1821%

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

Recettes :

98 474 458 561 F

Dépenses :

55 161 518 579 F

Fonctionnement

Recettes

(74) dotations, subventions et participations

Une recette de 3,65 Mds en provenance de l'Agence pour le Remboursement de la Dette COVID (ARDC) est inscrite au BP 2025 (financée de la TGC prélevée sur l'assiette de répartition). Celle-ci doit permettre de couvrir l'annuité (intérêts et capital) de remboursement des prêts COVID AFD (2,771 Mds) ainsi que le prêt contracté avec l'OPT en 2021 au titre du COVID (682 MF).

Pour rappel, la soutenabilité du remboursement des emprunts de la Nouvelle-Calédonie est un enjeu majeur pour la collectivité. L'annuité de la dette (capital et intérêts), hors avances contractualisées dans le cadre de la crise (46,6 Mds) et lignes de trésorerie, atteint 8 Mds en 2025 dont 3,453 Mds pour les prêts COVID (AFD et OPT).

Le remboursement des avances accordées par l'Etat et la CDC pour la crise de 2024 est assuré par le grand emprunt de 119,3 Mds prévu en 2025. Le remboursement des emprunts COVID, quant à lui, est financé depuis 2023 par une affectation de TGC. En effet, pour respecter les engagements de l'annexe 6, la DDOF votée par le congrès en décembre 2022 permet d'affecter de la TGC à l'ARDC qui la reverse ensuite à la Nouvelle-Calédonie pour assurer le remboursement de la dette COVID et de la gestion de crise.

Dépenses

(011) charges à caractère général

Il s'agit des frais de dossiers afférents aux recettes d'emprunt, hors emprunt AFD COVID, et des frais de renouvellement du LEI (numéro d'identification bancaire).

(66) charges financières

5,35 Mds ont été budgétés au titre des intérêts d'emprunts et frais afférents (la taxe sur les opérations financières, les intérêts, les instruments de couverture...) qui se déclinent comme suit :

- **3,3 Mds pour les intérêts des prêts contractualisés dans le cadre des émeutes** (mobilisation de 94,6 Mds pour l'exercice 2025), dont 276 MF concernent l'avance CDC de 2024. En année pleine, les intérêt intercalaire de l'AFD passeront à environ 6 Mds par an ;
- **700 MF** au titre des intérêts d'emprunts long terme « classiques », des instruments de couverture de taux et de la TOF;
- **1,223 Mds pour les intérêts des prêts COVID AFD et CDC ;**
- **159 MF** pour les intérêts et les commissions de non utilisation relatives aux **lignes de trésorerie** de la collectivité ainsi que les écritures de fin d'année liée aux emprunt (ICNE) Pour rappel la collectivité a **2 lignes de trésorerie pour un montant total de 3 Mds**, une ligne de 1,5 Mds contractualisée avec la BNC et une ligne de 1,5 Mds contractualisée avec la BCI.

Les charges financières doublent par rapport à 2024 suite aux intérêts des avances relatifs au grand emprunt en cours de contractualisation avec l'AFD en 2025 dans le cadre des émeutes (**94,6 Mds de titrage prévu sur l'exercice**).

Frais financiers en millions F.CFP	2024	Inscriptions BP 2025
Emprunts longs termes	1 675	5 199
COVID	1 043	1 223
Emeutes	0	3 276
Autres emprunts longs termes	632	700
Autres (ICNE, lignes de trésorerie)	154	159
Total général	1 828	5 358
Evolution N / N-1 (en %)	9%	193%



Investissement

Recettes

(16) emprunts et dettes assimilées

En 2025, les recettes d'emprunt **sont estimées à 94,8 milliards** de francs (Mds), comprenant :

- **189 millions** de francs (MF) correspondant à la tranche annuelle de l'emprunt pluriannuel souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) en 2024 ;

- **94,6 Mds** relatifs à la tranche 2025 du prêt pluriannuel contracté avec l'État, portant le total de l'emprunt à 119,33 Mds.

Ce prêt d'État, d'une durée prévue de 25 ans, sera formalisé auprès de l'Agence Française de Développement (AFD). La répartition des fonds sur trois ans nécessitera une délibération du Congrès. Cependant, en 2025, ils seront prioritairement affectés à :

- **40,8 Mds** pour rembourser les avances remboursables octroyées par l'État en 2024 ;
- **5,9 Mds** pour rembourser l'avance de trésorerie accordée par la Banque des Territoires en 2024 ;
- **3 Mds** pour le paiement des intérêts intercalaires du prêt de 119,33 Mds en cours de contractualisation avec l'AFD ;
- **19,5 Mds** pour compenser les pertes de recettes fiscales ;
- **9,9 Mds** pour couvrir le déficit du RUAMM (hors déficits antérieurs) ;
- **11,2 Mds** pour financer le dispositif chômage ;
- **4,4 Mds** pour combler le déficit du système électrique (hors déficits antérieurs).

La Nouvelle-Calédonie fait face à un niveau d'endettement inédit, aggravé par la crise de 2024. Au 1er janvier 2025, la dette propre de la collectivité atteint environ 124 Mds, **soit 320 % des recettes de fonctionnement**. Cette dette a plus que doublé en cinq ans, passant de 61 Mds en 2020 à 124 Mds en 2025 (+63 Mds). Avec le nouvel emprunt garanti par l'État prévu en 2025, **l'encours atteindrait 166 Mds**.

Le remboursement de ces emprunts constitue un enjeu financier majeur, d'autant plus avec la contractualisation du prêt de 119,33 Mds. Compte tenu du niveau actuel des taux d'intérêt (4 à 5 %), cet emprunt entraînerait des échéances annuelles estimées à 8,4 Mds, **dont 6 Mds d'intérêts sur les premières années**.

Dépenses

(16) emprunts et dettes assimilées

En 2025, le remboursement du capital de la dette s'élève à **52,8 Mds**, dont **46,6 Mds** sont directement liés aux avances remboursables octroyées par l'Agence Française Trésor (AFT) et à l'emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), mobilisés en urgence pour la gestion de crise. Ces engagements seront financés par l'État via un emprunt exceptionnel de **120 Mds environ**.

Les autres engagements de la Nouvelle-Calédonie se répartissent comme suit :

- 1,75 Mds pour le remboursement des prêts contractés durant la crise COVID,
- 882 MF correspondant aux annuités des emprunts à taux zéro accordés par des établissements publics dans le cadre des dispositifs d'urgence (dont 3 Mds empruntés auprès de l'OPT pour la gestion COVID et 600 MF auprès du FNI en 2024),
- 3,56 Mds au titre du remboursement de la dette structurelle dite « classique ».

Par ailleurs, la Nouvelle-Calédonie doit honorer en 2025 les échéances reportées de 2024, représentant **1,7 Mds**, conséquence des ajustements opérés pour préserver la liquidité de la collectivité face à la baisse brutale des recettes fiscales.

Programme P1502
Provisions

BP 2025

Reports

Total Budget
2025

RECETTES	334 213 180	-	334 213 180
FONCTIONNEMENT :	334 213 180	-	334 213 180
DEPENSES	1 100 642 000	-	1 100 642 000
FONCTIONNEMENT :	1 100 642 000	-	1 100 642 000

Action A1502-02 - Provision pour charges

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Recettes	65 000 000	749 478 934	749 478 934	100%	334 213 180	-55%
(042) operations d'ordre de transfert entre sections	65 000 000	749 478 934	749 478 934	100%	334 213 180	-55%
Dépenses	-	73 643 361	73 643 361	100%	1 100 642 000	1395%
(042) operations d'ordre de transfert entre sections	-	73 643 361	73 643 361	100%	1 100 642 000	1395%

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

Recettes : 98 474 458 561 F
Dépenses : 55 161 518 579 F

Fonctionnement

Recettes

(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections

Il est inscrit :

- 146 MF de reprise de provision pour risques et charges financières qui viennent financer l'appel en garantie de la collectivité sur l'emprunt contracté par l'ASEE (suite à sa liquidation judiciaire) ;
- 100 MF de reprise de provision pour la fin des litiges de la DAI ;
- 88 MF de reprise de provision pour la gestion du logiciel Sydonia.

Dépenses

(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections

Les opérations d'ordre de transfert entre sections correspondent aux dotations aux provisions relatives à la gestion du logiciel Sydonia (140,6 MF) et au litige avec le personnel hospitalier (960 MF).

Programme P1503 Mouvements financiers divers	BP 2025	Reports	Total Budget 2025
RECETTES	59 548 764 483	-	59 548 764 483
FONCTIONNEMENT :	47 348 054 074	-	47 348 054 074
INVESTISSEMENT :	12 200 710 409	-	12 200 710 409
DEPENSES	56 566 701 822	-	56 566 701 822
FONCTIONNEMENT :	10 055 414 837	-	10 055 414 837
INVESTISSEMENT :	46 511 286 985	-	46 511 286 985

Action A1503-02 - Admissions en non-valeur, restitutions et remises gracieuses

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Recettes	31 106 960	-	1 073 495		800 000	-25%
(77) produits exceptionnels	31 106 960	-	1 073 495		800 000	-25%
Dépenses	27 056 841	18 349 754	6 264 784	34%	12 700 000	103%
(65) autres charges de gestion courante	22 756 795	8 415 744	-	0%	-	
(67) charges exceptionnelles	4 300 046	9 934 010	6 264 784	63%	12 700 000	103%
DSF						
Recettes	17 953 140	-	3 876 020		-	-100%
(77) produits exceptionnels	17 953 140	-	3 876 020		-	-100%
Dépenses	94 696 307	1 865 990	368 077	20%	94 700 000	25628%
(67) charges exceptionnelles	94 696 307	1 865 990	368 077	20%	94 700 000	25628%

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)	Recettes :	800 000 F
	Dépenses :	12 700 000 F

Fonctionnement

Recettes

(77) produits exceptionnels

Ces crédits en recette de fonctionnement couvrent les restitutions d'admissions en non-valeur non fiscales.

Dépenses

(67) charges exceptionnelles

Ces sommes englobent les dégrèvements sur les impôts indirects et les trop-perçus sur la formation professionnelle.

Direction des services fiscaux (DSF)	Recettes :	0 F
	Dépenses :	94 700 000 F

Fonctionnement

Dépenses

(67) charges exceptionnelles

Le budget 2025 concernant ces dépenses obligatoires permet la restitution des taxes de la DSF sur le budget 01 et s'élève à 94,7 MF.

Action A1503-03 - Mouvements d'ordre

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Recettes	1 902 926 874	41 420 095 870	25 105 238 435	61%	45 523 567 047	81%
(042) opérations d'ordre de transfert entre sections	1 902 926 874	41 420 095 870	25 105 238 435	61%	45 523 567 047	81%
Dépenses	4 761 197 073	5 673 176 832	5 670 371 011	100%	9 849 514 837	74%
(042) opérations d'ordre de transfert entre sections	4 761 197 073	5 673 176 832	5 670 371 011	100%	5 600 556 500	-1%
(023) virement à la section d'investissement	-	-	-	-	4 248 958 337	-
Investissement						
DBAF						
Recettes	6 924 511 064	8 550 505 035	7 922 966 658	93%	11 357 234 775	43%
(041) opérations patrimoniales	1 643 313 991	2 357 328 203	1 732 595 647	73%	987 719 988	-43%
(040) opérations d'ordre de transfert entre sections	5 281 197 073	6 193 176 832	6 190 371 011	100%	6 120 556 500	-1%
(021) virement de la section de fonctionnement	-	-	-	-	4 248 958 337	-
Dépenses	3 546 240 865	43 544 924 073	26 838 980 824	62%	46 511 286 985	73%
(041) opérations patrimoniales	1 643 313 991	2 124 828 203	1 733 742 389	82%	987 719 988	-43%
(040) opérations d'ordre de transfert entre sections	1 902 926 874	41 420 095 870	25 105 238 435	61%	45 523 567 047	81%

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)	Recettes :	56 880 801 822 F
	Dépenses :	56 360 801 822 F

Fonctionnement

Recettes / Dépenses

(042) opérations d'ordre de transfert entre sections

Les recettes concernent uniquement les reprises de subvention d'investissement et les dépenses concernent les dotations d'amortissement de biens immobilisés. L'amortissement est une composante de l'autofinancement. La constatation de cette dépréciation nécessite l'inscription de crédits budgétaires. Cette somme trouve sa contrepartie en recette d'investissement.

48 Mds concernent un transfert dérogatoire de l'excédent de la section d'investissement en fonctionnement qui permet de financer les mesures exceptionnelles de gestion de crise. Cela se matérialise par une recette en fonctionnement et une dépense en investissement d'un même montant.

Investissement

Recettes

(040) opérations d'ordre de transfert entre sections

Il s'agit des opérations d'ordre budgétaires, notamment les subventions d'équipement transférables, donnant lieu à émission concomitante d'un mandat et d'un titre de recette de même montant, soit sur la même section, soit sur les deux sections du budget nécessitant des prévisions budgétaires.

Par ailleurs, une recette de 520 MF est liée à l'étalement des charges COVID pour l'exercice 2025.

Pour mémoire, un mécanisme exceptionnel a été mis en place pour l'Etat et les collectivités locales afin de maintenir l'équilibre budgétaire et la traçabilité des dépenses liées à la crise sanitaire. En Nouvelle-Calédonie, ce dispositif couvre les dépenses effectuées entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2021 et s'étale sur 5 ans à partir de 2021 (délibération n° 189 du 17 novembre 2021 portant décision modificative n°01 du budget propre de la Nouvelle-Calédonie - exercice 2021 - article 10).

(041) opérations patrimoniales

Ces recettes sont essentiellement constituées d'opérations de reclassement d'avance et les cessions de terrains opérées par la collectivité. Elles font l'objet d'une dépense miroir du même montant sur la section d'investissement.

Dépenses**(040) opérations d'ordre de transfert entre sections**

Les recettes concernent uniquement les reprises de subvention d'investissement, et les dépenses concernent les dotations d'amortissement de biens immobilisés. L'amortissement est une composante de l'autofinancement. La constatation de cette dépréciation nécessite l'inscription de crédits budgétaires à hauteur de 6,12 Mds. Cette somme trouve sa contrepartie en recette d'investissement.

Comme évoqué ci-dessus, 45,52 Mds concernent un transfert dérogatoire de l'excédent de la section d'investissement en fonctionnement qui permet de financer les mesures exceptionnelles de gestion de crise. Cela se matérialise par une recette en fonctionnement et une dépense en investissement d'un même montant.

(041) opérations patrimoniales

Ces dépenses sont essentiellement constituées d'opérations de reclassement d'avance et les cessions de terrains opérées par la collectivité. Elles font l'objet d'une recette miroir du même montant sur la section d'investissement.

Action A1503-04 - Opérations de clôture et autres mouvements financiers

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Recettes	1 728 449 894	1 651 417 899	605 621 780	37%	1 823 687 027	201%
Dépenses	89 784 236	90 412 121	90 042 890	100%	91 500 000	2%
Investissement						
DBAF						
Recettes	3 937 406 110	3 706 011 940	3 706 011 940	100%	843 475 634	-77%
Dépenses	-	3 596 477 658	-	0%	-	

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)		Recettes :	2 667 162 661 F
		Dépenses :	91 500 000 F

Fonctionnement**Recettes****(76) produits financiers**

Ces sommes concernent les dividendes des actions que la collectivité détient dans le capital d'Enercal.

(77) produits exceptionnels

Cette recette concerne les revenus du portefeuille au titre des actions détenues par la Nouvelle-Calédonie dans le capital de la Banque Calédonienne d'Investissement.

(002) résultat de fonctionnement

Il s'agit du solde du résultat de fonctionnement reporté, après financement du déficit d'investissement.

En effet, à l'issue de l'arrêté des comptes 2024, les résultats cumulés excédentaires constatés étaient les suivants :

- résultat cumulé de fonctionnement du budget propre : + 1,398 Mds ;
- résultat cumulé d'investissement du budget propre : + 843 MF.

Le résultat d'investissement étant positif, il a tout simplement été reporté sur l'exercice 2025, de même pour le résultat de fonctionnement.

Ainsi, il est constaté une recette de 1,398 Mds en section de fonctionnement et une recette de 843 MF en investissement.

Dépenses**(011) charges à caractère général**

Il s'agit des dépenses inscrites au titre de l'impôt sur les revenus des valeurs mobilières et de la contribution calédonienne de solidarité à régler par la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la perception de dividendes.

(66) charges financières

Ces sommes sont inscrites pour couvrir les pertes de change dans le cadre des dépenses exécutées à l'étranger.

Action A1503-05 - Intérêts moratoires

	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	% de réalisé au 31/12	Inscription BP 2025	Evol BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	6 220 694	6 587 879	6 586 832	100%	7 000 000	6%

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)	Dépenses :	7 000 000 F

Fonctionnement**Dépenses****(67) charges exceptionnelles**

Les intérêts moratoires sur marchés publics illustrent les difficultés de la collectivité à régler ses factures (ou états d'acompte, avance etc...) dans les délais règlementaires (30 jours à réception de la facture par l'administration selon la délibération modifiée n° 424 du 20 mars 2019 portant sur la réglementation des marchés publics). Par conséquent et au vu des travaux en cours, le volume des intérêts moratoires a été budgétisé à 7 MF. Les acteurs de la chaîne de la dépense de la collectivité poursuivent leurs efforts pour réduire à tout prix le délai global de paiement (à ramener à < 30 jours) et de surcroît le montant des intérêts moratoires. Les bases de calcul du délai global de paiement doivent également être revues pour refléter davantage la réalité des délais de traitement, sans artifice de calcul ni biais.

Annexe
Délibération relative au budget primitif
principal propre de la Nouvelle-Calédonie
exercice 2025

BP 2025



NOUVELLE-CALEDONIE

**Délibération n° 470 du 28 mars 2025
relative au budget primitif propre de la Nouvelle-Calédonie - exercice 2025**

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,
Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi de pays n° 2019-10 du 19 avril 2019 portant modification de la partie législative du code de commerce applicable en Nouvelle-Calédonie ;
Vu le code des impôts de Nouvelle-Calédonie ;
Vu le code des douanes de Nouvelle-Calédonie ;
Vu le tarif des douanes de Nouvelle-Calédonie ;
Vu la délibération n° 464 du 14 mars 2025 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025 ;
Vu la délibération n° 468 du 28 mars 2025 constatant l'affectation du résultat de l'exercice 2024 par anticipation budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu l'arrêté n° 2025-497/GNC du 19 mars 2025 portant projet de délibération ;
Vu le rapport du gouvernement n° 18/GNC du 19 mars 2025 ;
Entendu le rapport n° 23 du 25 mars 2025 de la commission des finances et du budget,
A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : L'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est autorisé, pour l'exercice 2025, à percevoir les impôts, droits et taxes de toute nature, tels que définis dans le code des impôts, dans les délibérations douanières et toute autre loi du pays ou délibération en vigueur au 31 décembre 2024 ou qui entreront en vigueur au cours de l'exercice 2025.

Article 2 : Le budget de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2025 est arrêté par chapitre en recettes et dépenses (mouvements budgétaires) à la somme de DEUX CENT CINQ MILLIARDS SIX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLIONS CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE DEUX CENT TRENTE-NEUF FRANCS CFP (205 695 174 239 F CFP),

Dont :

- CENT NEUF MILLIARDS CINQ CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLIONS CENT SEIZE MILLE NEUF CENT QUARANTE-NEUF FRANCS CFP (109 591 116 949 F CFP) EN SECTION D'INVESTISSEMENT,
- QUATRE-VINGT-SEIZE MILLIARDS CENT QUATRE MILLIONS CINQUANTE-SEPT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX FRANCS CFP (96 104 057 290 F CFP) EN SECTION DE FONCTIONNEMENT.

Article 3 : Les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont habilités, chacun en ce qui le concerne, à procéder aux mandatements des subventions réparties par le congrès de la Nouvelle-Calédonie et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie conformément à l'annexe des subventions individualisées.

Article 4 : Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est habilité à répartir et attribuer les subventions exceptionnelles, ainsi que les participations et les subventions diverses non affectées conformément aux critères et conditions d'octroi des aides financières définis par la délibération en vigueur, dans la limite des crédits votés par chapitre sur les subdivisions des comptes suivants :

- 204 – Subventions d'équipements versées,
- 656 – Participations,
- 657 – Subventions,
- 674 – Subventions exceptionnelles (sauf 67481 – Remises gracieuses sur dettes fiscales et 67487 – Autres remises gracieuses).

Article 5 : Sans préjudice des dispositions de l'article 6, la commission permanente est habilitée à répartir et attribuer les subventions diverses non affectées (annexe budgétaire ci-jointe) conformément aux critères et conditions d'octroi des aides financières définis par la délibération en vigueur, dans la limite des crédits votés au chapitre 930, sous-fonction 08, action « Communication et partenariats institutionnels ».

Article 6 : Dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites à la section (hors frais de personnel), les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont habilités, chacun en ce qui le concerne, à procéder à des virements entre chapitres d'une même section.

Les ordonnateurs informent le congrès de la Nouvelle-Calédonie de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

La notion de chapitre concernant le chapitre 924 pour les opérations pour compte de tiers, obligatoirement complété du numéro d'opération, s'entend au niveau de l'opération.

Article 7 : Les effectifs de la Nouvelle-Calédonie sont arrêtés pour l'année 2025 conformément aux annexes du personnel jointes à la présente délibération.

Article 8 : Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est habilité à négocier et à souscrire des emprunts auprès de l'agence française de développement, dans la limite d'un milliard d'euros, soit CENT DIX-NEUF MILLIARDS TROIS CENT TRENTE-ET-UN MILLIONS SEPT CENT QUARANTE-DEUX MILLE DEUX CENT QUARANTE-TROIS FRANCS CFP (119 331 742 243 F CFP), afin de financer les mesures mises en place en réponse à la crise de 2024.

Le premier prêt garanti d'un montant de 560 millions d'euros, soit 66 825 775 656 F CFP, présentera les caractéristiques suivantes :

- Durée maximale : 25 ans ;
- Taux fixe maximum : taux applicable équivalent à Euribor 6 mois + 2,03 % ;
- Périodicité : semestrielle ;
- Modalité d'amortissement : semestrialités constantes ;
- Différé d'amortissement maximum envisagé : 3 ans ;
- Commission d'ouverture : 0,15 % ;
- Commission d'engagement : 0,5 % sur le montant non décaissé à l'issu d'un délai de 14 mois suivant la décision d'octroi (ne s'applique donc pas en cas de décaissement rapide) ;
- Intérêts de retard et moratoires : 3,50 % ;
- Indemnités d'annulation : 2,5 % du montant annulé, à partir de 30 % d'annulation cumulée.

Les modalités d'emprunt de l'enveloppe restante de 440 millions d'euros, soit 52 505 966 587 F CFP, seront précisées dans de nouvelles conventions de prêt qui seront soumises à l'approbation du congrès.

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est habilité à signer la convention du prêt garanti de 560 millions d'euros et la convention préalable au versement du premier octroi du prêt garanti par l'Etat, annexées à la présente délibération, ainsi que l'ensemble de la documentation juridique et financière afférente.

Article 9 : Un transfert dérogatoire de l'excédent de la section d'investissement en section de fonctionnement d'un montant maximum de QUARANTE-HUIT MILLIARDS VINGT ET UN MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE MILLE SIX CENT CINQUANTE-CINQ francs CFP (48 021 850 655 F CFP) est autorisé pour permettre de financer les mesures exceptionnelles de gestion de crise 2024.

Article 10 : Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est habilité à négocier et contractualiser des lignes de trésorerie dans la limite de CINQ MILLIARDS DE FRANCS CFP (5 000 000 000 F CFP).

Article 11 : Les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont autorisés, chacun en ce qui le concerne, à lancer les opérations, passer les marchés et signer toutes pièces et documents relatifs aux dépenses pluriannuelles, conformément au tableau annexé à la présente délibération qui reprend les ajustements et les créations d'autorisations de programmes et d'autorisations d'engagements correspondantes (annexe ci-jointe).

Les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont également habilités à signer les conventions constitutives de groupements de commandes et leurs marchés passés en groupements de commandes en application de l'article 6-1 de la délibération modifiée n° 424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics.

Article 12 : Les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont habilités, chacun en ce qui le concerne, à lancer les opérations, à passer les marchés et avenants d'études, de travaux et de fournitures, à signer toutes conventions y compris celles mentionnées à l'article 2-1 de la délibération modifiée n° 424 du 20 mars 2019 précitée, ainsi que tous contrats et avenants, actes, pièces et documents dans la limite des inscriptions budgétaires.

Article 13 : En vue de mettre fin à un litige en évitant une procédure contentieuse, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est habilité à prendre un arrêté approuvant une transaction avec un tiers et autorisant le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à signer ladite transaction.

Article 14 : 1) Les frais (de transport, d'hébergement, de location de véhicule, de cachets ou honoraires, de prestations diverses) des personnes n'ayant pas leur résidence en Nouvelle-Calédonie, sollicitées pour participer aux manifestations ou missions organisées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, ainsi qu'aux manifestations ou missions auxquelles il participe, peuvent être pris en charge par le budget de la Nouvelle-Calédonie par arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans la limite des crédits disponibles.

2) Les frais (de transport, d'hébergement, de location de véhicule, de cachets ou honoraires, de prestations diverses) des personnes sollicitées pour participer aux manifestations ou missions organisées par le congrès de la Nouvelle-Calédonie ou en collaboration avec celui-ci, ainsi qu'aux manifestations ou missions auxquelles il participe, peuvent être pris en charge par le budget de la Nouvelle-Calédonie par décision du président du congrès de la Nouvelle-Calédonie, dans la limite des crédits disponibles

Les manifestations ou missions visées aux paragraphes 1) et 2) du présent article comprennent notamment :

- les échanges institutionnels avec les assemblées délibérantes françaises et de la région Asie-Pacifique ;
- le concours d'observateurs étrangers de la région Asie - Pacifique concernant l'évolution statutaire de la Nouvelle-Calédonie ;

- le concours d'intervenants experts dans le cadre des transferts de compétences prévus par la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 susvisée ;
- le concours d'experts dans le cadre de l'information des membres du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de ses commissions intérieures, de ses commissions spéciales ou de tout autre organe interne ;
- les échanges institutionnels avec les gouvernements de la région Asie-Pacifique.

Article 15 : Le congrès de la Nouvelle-Calédonie ainsi que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie sont habilités à procéder à l'acquisition de collections d'œuvres et objets d'art, d'objets d'antiquité destinés à entrer dans le patrimoine de la collectivité dans la limite des crédits inscrits au budget à l'article 2161 « collections et œuvres d'art ».

Article 16 : Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est habilité à procéder à l'aliénation de biens mobiliers dans la limite d'un prix, par unité, n'excédant pas DIX MILLIONS DE FRANCS CFP (10 000 000 F CFP).

Article 17 : Sont autorisées, les reprises sur provision suivantes :

- CENT MILLIONS DE FRANCS CFP (100 000 000 F CFP) au titre des dommages et intérêts liés aux contentieux ;
- CENT QUARANTE-SIX MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT TRENTE-QUATRE FRANCS CFP (146 189 534 F CFP) au titre des garanties d'emprunts ;
- QUATRE-VINGT-HUIT MILLIONS VINGT-TROIS MILLE SIX CENT QUARANTE-SIX FRANCS CFP (88 023 646 F CFP) au titre des travaux de renforcement du logiciel Sydonia.

Article 18 : Est autorisée la constitution de provisions comme suit :

- NEUF CENT SOIXANTE MILLIONS DE FRANCS CFP (960 000 000 F CFP) au titre des contentieux ;
- CENT QUARANTE MILLIONS SIX CENT QUARANTE-DEUX MILLE (140 642 000 F CFP) pour les travaux du logiciel Sydonia.

Article 19 : Pour l'année 2025, la mise à disposition de véhicules de fonction au profit de membres ou d'agents du congrès de la Nouvelle-Calédonie s'effectue dans les conditions définies par la délibération n° 25/CP du 13 novembre 2015 prise en application de l'article 78-1 alinéa 1 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie.

Article 20 : Le gouvernement déposera sur le bureau du congrès au plus tard le 30 avril 2025, un projet de délibération portant décision modificative n° 1 du budget propre de la Nouvelle-Calédonie qui contribuera à l'équilibre budgétaire général 2025.

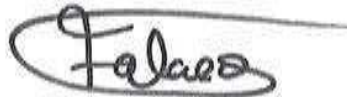
Les établissements publics et le fonds de concours suivants seront sollicités :

- Port autonome de la Nouvelle-Calédonie pour 250 millions de F CFP ;
- Agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie pour 150 millions de F CFP ;
- Agence pour le remboursement de la dette COVID et Fonds Nickel pour 200 millions de F CFP ;
- Fonds TAP pour 150 millions de F CFP ;
- Fonds d'électrification rurale pour 390 millions de F CFP ;
- Fonds de soutien à la politique de l'eau partagée en Nouvelle-Calédonie pour 100 millions de F CFP.

Article 21 : La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique, le 28 mars 2025.

**La Présidente
du congrès de la Nouvelle-Calédonie**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Falaao', enclosed within a large, stylized oval loop.

Veylma FALAEO

Nouvelle-Calédonie

Synthèse des dotations pluriannuelles

Budget primitif 2025



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

BP 2025

Introduction

Les AP (autorisations de programme) et AE (autorisations d'engagement) constituent des outils de planification et de suivi pluriannuels des opérations d'investissement (AP) et des dépenses de fonctionnement programmées (AE).

La Nouvelle-Calédonie compte, après les ouvertures et clôtures du BP 2025, 124 AP et 94 AE pour un montant de 83,9 milliards. 27% des AP et AE concernent les transports (mission 5), 13% concernent la coordination de l'action publique (mission 3), ainsi que l'enseignement (mission 11) et l'économie verte, l'aménagement, l'urbanisme, l'environnement, la prévention et la gestion des risques (mission 4). Enfin 10% concernent la culture (mission 9).



Le taux de réalisation moyen des AP-AE à fin 2024 était d'environ 50%, soit 41,2 milliards de dépenses déjà réalisées au cours des années antérieures pour un programme prévisionnel initial de 82,6 milliards. Environ 11,9 milliards de dépenses inscrites au BP 2025 concernent des AP ou AE. Le reste à financer sur AP-AE après BP 2025 (c'est-à-dire déduisant les inscriptions du BP 2025) de la collectivité s'établit ainsi à environ 33 milliards.

Pour information, 11 ouvertures, 20 ajustements et 13 clôtures d'AP/AE sont demandées au BP 2025.

Les autorisations de programme et d'engagement liées aux contrats co-financés

La signature d'un septième avenant au contrat de développement Etat/Nouvelle-Calédonie 2017-2023 en cours de production, prévoit une prolongation de la durée des opérations à huit ans de 2017 jusqu'au 31 décembre 2025. Ainsi la prolongation des mandatements au titre de 2025 permettrait aux directions et à l'Etat de finaliser l'exécution des dépenses et des recettes.

La signature d'un troisième avenant au contrat Etat/Intercollectivités 2017 - 2023 est également en cours de production pour les mêmes raisons évoquées précédemment, permettant une prolongation de la durée des opérations jusqu'en 2025.

Plusieurs ajustements et clôtures d'autorisations de programme et d'engagements sont présentés au BP 2025 relevant :

- d'opérations liées à l'ancienne génération du contrat de développement Etat/Nouvelle-Calédonie 2017-2023 et de l'ancien contrat de développement Etat/Inter-collectivités,
- de projets financés par le dispositif du fonds vert.

Les ouvertures

Aucune ouverture d'autorisation d'engagement et de programme liées à des contrats co-financés n'est proposée au BP 2025.

L'ajustement d'une autorisation de programme

En Investissement

Ajustement d'autorisation de programme (AP)	Situation de l'AP/AE			Situation des CP			Reste à financer après BP 2025 (d) = (a) - (b) - (c)
	Montant de l'AP/AE avant BP 2025	Ajustement AP/AE	Montant de l'AP/AE après BP 2025 (a)	Total réalisés CP au 31/12/2024 (b)	Taux de réalisation (b) / (a)	Demande de CP au BP 2025 (c)	
M05-Coordination et développement des transports							
P0502-Régulation économique du transport aérien et continuité territoriale							
Total général	1 854 288 260	50 000 000	1 904 288 260	1 771 631 774	93%	120 000 000	12 656 486

P0502-2016/1 – EXTENSION AÉROGARE DE LIFOU (DAC)

La révision de cette autorisation de programme est sollicitée dans le cadre des travaux nécessaires pour terminer l'opération d'extension de l'aérogare de Lifou.

Le montant de l'autorisation de programme est actuellement de 1 854 MF. Les travaux sont en cours et concernent la réalisation d'un nouveau bâtiment pour le traitement du fret. Pour mémoire, le nouveau bâtiment pour le traitement des passagers a été mis en service en 2022. La fin des travaux est prévue pour la mi-2025 et le montant prévisionnel de dépense de crédits en 2025 est de 120 MF, avec une répartition de 90 MF au premier semestre et 30 MF au second semestre.

Considérant le montant disponible sur l'AP, il est nécessaire de l'augmenter de 50 MF pour pouvoir terminer l'opération. Il est important également de noter que cette opération est inscrite au Contrat de développement 2017-2023. Avec une prolongation sur l'année 2025, cela permet de percevoir le solde de la subvention de l'Etat, à savoir 62,5 MF.

L'ajustement d'une autorisation d'engagement

En Fonctionnement

Ajustement d'autorisation d'engagement (AE)	Situation de l'AP / AE			Situation des CP			Reste à financer après BP 2025 (d) = (a) - (b) - (c)
	Montant de l'AP/AE avant BP 2025	Ajustement AP/AE	Montant de l'AP/AE après BP 2025 (a)	Total réalisés CP au 31/12/2024 (b)	Taux de réalisation (b) / (a)	Demande de CP au BP 2025 (c)	
M13-Economie et emploi							
P1305-Pêche et environnement marin							
Total général	168 710 620	1 260 861	169 971 481	-	0%	56 700 000	113 271 481

P1305-2024/5 – BIODIVERSITÉ PNMC - ETUDE MÉGAFAUNE - FONDS VERT – DÉPENSES (SPP)

Ce projet d'acquisition de connaissances sur la mégafaune marine du parc naturel de la mer de Corail, cofinancé avec l'Etat sur 5 ans, était estimé initialement à 185 MF.

Il a été revu à la baisse une première fois en 2024, à 168 MF, en raison des difficultés financières de la NC. Comme attendu pour l'année 2024, 41 MF de recettes ont été perçues dont :

- du Fonds verts : 26,7 MF ;
- et de l'OFB : 14,3 MF.

En 2024, lors de l'ouverture de cette AE à 185 MF, on note que 15 MF de CP avaient été accordés au BP et annulés au BS. Aujourd'hui, le programme est arrêté à un nouveau montant de 169 MF, soit une hausse de 1,26 MF. Afin de lancer cette opération sur la base des recettes déjà perçues de l'Etat (41 MF) et celle à venir pour 2025 (7,53 MF de l'OFB inscrit en recette au BP 2025), des CP d'un montant de 56,7 MF ont été sollicités en dépense. Donc au titre de sa participation réelle, la Nouvelle-Calédonie contribuera à hauteur de 8,1 MF.

Il est donc sollicité la révision de cette autorisation d'engagement au vu des éléments exposés.

BP 2025

Synthèse des dotations pluriannuelles

Les clôtures d'autorisation de programme

En Investissement

Clôture d'autorisation de programme (AP)	Situation de l'AP			Situation des CP		
	Durée de vie	Montant de l'AP (a)	Montant des CP votés	Déplacements de CP	CP réalisés (b)	Taux de réalisation (b) / (a)
M08-Jeunesse et sports						
PO001-Jeunesse						
M09-Culture, condition féminine et citoyenneté						
PO001-Patrimoine, art et culture						
M11-Enseignement						
PI103-Enseignement sup, autres actions de soutien à l'enseignement éco. Recherche						
Total général	15	302 980 500	475 653 722	-	302 980 500	100%

P0801-2017/2 – CDI 17-23 RENOVATION FOL (DJS)

La clôture de cette autorisation de programme est proposée lors de cette étape budgétaire. L'opération pilotée par la province Sud est bien achevée, l'inauguration officielle s'est déroulée courant avril 2024. La province Sud a transmis les 4 certificats d'achèvement des 4 tranches 2017-2019-2021 et 2022. L'opération est donc réalisée à 100%. Cependant à moindre coût que le montant prévisionnel, ce qui explique la différence entre le montant de l'AP et les CP financés.

P0901-2020/3 – CDV 17-23 RÉNOVATION DU CENTRE CULTUREL TJIBAOU (DCCFC)

Il est sollicité la clôture de l'autorisation de programme suscitée lors du BP 2025. Les travaux réalisés ont consisté en une rénovation des structures bois et acier de deux cases du Centre Culturel Tjibaou, le remplacement de divers matériels (cuve, groupes électrogènes, climatisation) et la rénovation du faré de bord de mer. Le certificat d'achèvement des travaux a été transmis le 21 novembre et les crédits soldés sur cette opération.

P1103-2020/6 – ACQUISITION ÉQUIPEMENT SCIENTIFIQUE (SAP)

La clôture de cette autorisation de programme est proposée au BP 2025. L'opération susvisée était inscrite sur le contrat de développement 2017-2023, elle n'est pas reconduite dans le cadre du contrat Etat/NC 2024-2027.

En Fonctionnement

Aucune clôture d'engagement liée à un contrat co-financé n'est proposée au BP 2025.

Les ouvertures d'autorisation de programme et d'engagement hors contrat

Les ouvertures d'AP hors contrat

En Investissement

Ouverture d'autorisation de programme (AP)	Situation de l'AP/AE	Situation des CP	Reste à financer après BP 2025
	Montant de l'AP/AE (a)	Demande de CP au BP 2025 (b)	(c) = (a) - (b)
M03-Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens			
P0304-Affaires juridiques			
P0308-Technologies et systèmes d'information			
M05-Coordination et développement des transports			
P0304-Transports et activités maritimes			
M11-Enseignement			
P1204-Enseignement scolaire degré public			
M13-Economie et emploi			
P1307-Economie numérique et consommation			
Total général	3 733 178 000	149 500 000	3 583 678 000

P0304-2025/1 – REFONTE DE L'OUTIL JURIDOC (DAJ)

L'ouverture de l'autorisation de programme susvisée est sollicitée afin de répondre à la problématique suivante. La DAJ a notamment pour mission d'assurer l'accès du public au droit applicable en Nouvelle-Calédonie. Elle s'appuie à ce titre sur l'outil, et le site internet associé www.juridoc.gouv.nc qui permet à l'ensemble de la population de consulter les textes publiés au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie, d'accéder à des versions consolidées de codes et de textes applicables localement, ainsi qu'à des décisions des différentes juridictions intéressant la Nouvelle-Calédonie. Il s'agit actuellement de l'unique plateforme permettant d'accéder, de manière fiable, à l'état du droit dans son ensemble en Nouvelle-Calédonie. Ce site connaît une très forte fréquentation: il y a en moyenne par mois 22 000 "visites" et 7 000 utilisateurs différents.

Cet outil, dont les équipes techniques de la DINUM ne sont matériellement plus en mesure d'assurer la maintenance, est aujourd'hui obsolète et doit impérativement être remplacé.

P0308-2025/1 – TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET MODERNISATION ACTION PUBLIQUE - INVEST (DINUM)

Il est sollicité l'ouverture de l'autorisation de programme susvisée dans la continuité des actions du plan de transformation numérique. En effet, il aura pour objectif de renforcer les compétences des agents publics dans l'utilisation de la donnée et de l'intelligence artificielle mais également d'améliorer l'efficacité de l'administration afin d'optimiser les processus internes, de moderniser l'image du gouvernement et de l'administration et d'assurer une meilleure satisfaction des usagers en rendant les services plus rapides et accessibles.

P0504-2025/1 – CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BALISEUR NOUVELLE GÉNÉRATION (DITTT)

L'ouverture de l'autorisation de programme susvisée est sollicitée pour la construction d'un nouveau baliseur à faibles émissions de 45 m pour le service des phares et balises de la DITTT. En effet, le baliseur Louis HENIN a été mis en service en 2002. Il a passé sa visite des 20 ans en 2022. Toutefois son remplacement s'imposera à nous dans les 5 à 10 prochaines années. Sa livraison est souhaitée pour 2029, aussi le rétro planning pourrait être le suivant :

- 2025: Ouverture de l'autorisation de programme, recherche de partenaires financiers et rédaction du dossier d'appel d'offres (AO) conception/réalisation "Chantier naval" par le service des phares et balises (SPB) ;
- 2026 : Lancement de l'AO conception/réalisation et désignation du chantier naval retenu. Etudes de conception/réalisation en interne par le chantier naval ;
- 2027 à mi 2028 : Construction du baliseur sur un délai de 16 mois ;
- courant à fin 2028 : Neuvage du baliseur et transit par ses propres moyens avec l'équipage sur un délais 2 mois ;
- T1 2029 : Livraison du nouveau baliseur à Nouméa.

P1106-2025/1 – INFRASTRUCTURES DU BTS GPME LIFOU - LYCÉE HAUDRA (DGE-VR)

Il est sollicité l'ouverture de l'autorisation de programme susvisée à la convention cadre de partenariat signée relative à l'implantation de la formation au brevet de technicien supérieur "gestion des petites et moyennes entreprises" en province des Iles loyautés. Cette AP est donc nécessaire pour la construction des locaux à usage d'enseignement, d'hébergement et de lieu de vie pour les étudiants.

P1307-2025/1 – SIMPLIFICATION NUMÉRIQUE POUR LES ENTREPRISES - INVEST (DINUM)

L'ouverture de l'autorisation de programme susvisée est sollicitée dans le cadre des actions de simplification et de modernisation engagées dès 2019 au service des entreprises. Les projets liés à cette autorisation faciliteront les formalités de vie des entreprises (création, modification, radiation) et visent à améliorer l'efficacité des administrations concernées et à créer des dispositifs d'inclusion numérique à destination des entreprises.

L'objectif est d'optimiser les processus, de moderniser l'image de l'administration et d'assurer une meilleure satisfaction des usagers en rendant les services plus rapides, accessibles et sécurisés.

Les ouvertures d'AE hors contrat

En Fonctionnement

Les ouvertures

Ouverture d'autorisation d'engagement (AE)	Situation de l'AP/AE	Situation des CP	Reste à financer après BP 2025 (c) = (a) - (b)
	Montant de l'AP/AE (a)	Demande de CP au BP 2025 (b)	
M03-Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens			
P0308-Technologies et systèmes d'information			
P0308-2025/2-TRANSFORMATION NUMERIQUE ET MODERNISATION ACTION PUBLIQUE - FONCT (DINUM)	321 900 000	21 900 000	300 000 000
M04-Economie verte, aménagement urbanisme, environnement, prévention et gestion des risques			
P0402-Météorologie			
P0402-2025/1-HEBERGEMENT D'EQUIPEMENTS D'OBSERVATION METEO (MTO)	2 192 000	462 000	1 730 000
P0404-Sécurité sanitaire des aliments et biosécurité			
P0404-2025/1-SUBVENTIONS SSA ET BIOSECURITE (DAVAR)	75 000 000	20 000 000	55 000 000
M05-Coordination et développement des transports			
P0503-Infrastructures et sécurité routières			
P0503-2025/1-TRANSPORTS SCOLAIRES EN PROVINCE NORD (DITTT)	410 000 000	0	410 000 000
M07-Solidarités			
P0703-Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse			
P0703-2025/1-REMBOURSEMENT AUX PROVINCES 2023-2026 (DPJEJ)	2 100 000 000	854 600 000	1 245 400 000
M13-Economie et emploi			
P1307-Economie numérique et communication			
P1307-2025/2-SIMPLIFICATION ET NUMERIQUE POUR LES ENTREPRISES - FONCTIONNEMENT (DINUM)	318 150 000	8 400 000	309 750 000
Total général	3 227 242 000	905 362 000	2 321 880 000

P0308-2025/2 – TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET MODERNISATION ACTION PUBLIQUE – FONCT (DINUM)

Il est sollicité l'ouverture de l'autorisation d'engagement susvisée dans la continuité des actions du plan de transformation numérique. En effet, il aura pour objectif de renforcer les compétences des agents publics dans l'utilisation de la donnée et de l'intelligence artificielle mais également d'améliorer l'efficacité de l'administration afin d'optimiser les processus internes, de moderniser l'image du gouvernement et de l'administration, et d'assurer une meilleure satisfaction des usagers en rendant les services plus rapides et accessibles.

P0402-2025/1 – HÉBERGEMENT ÉQUIPEMENT D'OBSERVATION MÉTÉO (MTO)

L'ouverture de l'autorisation d'engagement susvisée est sollicitée pour les besoins d'hébergement des équipements d'observation météo, pour lesquels des conventions pluriannuelles avec les propriétaires fonciers sont déjà en place. Aujourd'hui au nombre de 11, elles seront à terme au nombre de 18 lorsque l'ensemble du réseau de mesures aura été automatisé. Le montant évolue donc au rythme des déploiements des stations automatiques. En contrepartie, les dépenses au titre de la rémunération des bénévoles diminuent.

L'absence d'AE pour ce type de conventions est bloquant pour l'obtention du visa financier de la DBAF lors de la mise en place de chaque nouvelle convention. La ligne de crédit existe déjà et ces crédits étaient jusque-là inscrits annuellement lors des préparations budgétaires. Ils l'ont été à hauteur de 0,462 MF pour le BP 2025. Donc l'incidence financière pour 2025 est nulle.

P0404-2025/1 – SUBVENTION SSA ET BIOSÉCURITÉ (DAVAR)

Il est sollicité l'ouverture de l'autorisation d'engagement susvisée pour le versement de subventions sur 3 ans : 20 MF pour le suivi sanitaire sur la commune de Nouméa et 5 MF pour le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. L'AE P0404-2019/2 étant en fin de vie, il est nécessaire de créer une nouvelle AE.

P0503-2025/1 – TRANSPORTS SCOLAIRES EN PROVINCE NORD (DITTT)

L'ouverture de l'autorisation d'engagement susvisée est sollicitée pour pouvoir assurer l'organisation, le contrôle et le suivi du transport scolaire en province Nord, qui sera réalisé par la DITTT à compter de 2025. Le transport scolaire est un service public indispensable qui garantit l'accès à l'éducation pour les élèves, notamment ceux résidant dans des secteurs éloignés des établissements scolaires. Ce service participe à la lutte contre les inégalités d'accès à l'éducation et assure la sécurité et la régularité des trajets des élèves.

Le transport scolaire s'exécutera sous la forme d'un marché public dédié qui mettra en avant les aspects suivants :

- le respect des normes réglementaires et de sécurité. Tous les véhicules utilisés devront répondre aux exigences en vigueur, notamment en matière de sécurité routière et de confort,
- la réponse adaptée aux besoins, aux types de trajets, aux effectifs et aux infrastructures,
- la continuité et la qualité du service (assurer des circuits réguliers et fiables, adaptés aux horaires scolaires et aux spécificités des territoires desservis).

Le transport scolaire est un service indispensable à l'éducation et un levier essentiel pour garantir l'égalité des chances en permettant à tous les élèves d'accéder à l'école, indépendamment de leur lieu de résidence. De plus, le financement de ce marché public contribue à alléger la charge financière pour les familles, en particulier celles qui résident dans des zones éloignées ou défavorisées, où le coût des déplacements peut être prohibitif. D'autre part, les collectivités ont une responsabilité légale d'organiser et de financer le transport scolaire pour les élèves. Ce financement permet de répondre à ces obligations tout en assurant une gestion rigoureuse et transparente des fonds publics. Enfin, en lançant un marché public, nous pourrions bénéficier de la concurrence entre les opérateurs pour obtenir le meilleur rapport qualité-prix, tout en garantissant un service performant et adapté aux besoins spécifiques des élèves et des établissements.

P0703-2025/1 – REMBOURSEMENT AUX PROVINCES 2023-2026 (DPJEJ)

Il est sollicité la création de l'autorisation d'engagement susvisée pour maintenir et renouveler les prestations de service relative à la protection de l'enfance en Province Sud et en Province Nord.

Le montant sollicité permettrait d'assurer, sur la période 2023-2026, les conventions signées relatives aux financements annuels forfaitaires à hauteur de 172,13 MF pour la province Nord et de 702,6 MF pour la province Sud, regroupent les différentes prises en charge des mineurs placés par les autorités judiciaires, au niveau éducatif, sanitaire, social, scolaire et de protection de l'enfance (mesures éducatives, hébergement en foyer aide sociale à l'enfance (ASE), placements en familles d'accueil), les enquêtes sociales demandées par le juge des enfants et le coût de fonctionnement

des services ASE en province Sud et en province Nord. Par ailleurs, des reliquats de paiement 2023-2024 non versés sont à prévoir afin de régulariser les remboursements.

P1307-2025/2 – SIMPLIFICATION NUMÉRIQUE POUR LES ENTREPRISES – FONC (DINUM)

L'ouverture de l'autorisation d'engagement susvisée est sollicitée dans le cadre des actions de simplification et de modernisation engagées dès 2019 au service des entreprises. Les projets liés à cette autorisation faciliteront les formalités de vie des entreprises (création, modification, radiation) et visent à améliorer l'efficacité des administrations concernées et à créer des dispositifs d'inclusion numérique à destination des entreprises.

L'objectif est d'optimiser les processus, de moderniser l'image de l'administration, et d'assurer une meilleure satisfaction des usagers en rendant les services plus rapides, accessibles et sécurisés.

Les ajustements d'autorisation de programme et d'engagement hors contrat

Les ajustements d'AP hors contrat

En Investissement

Ajustement d'autorisation de programme (AP)	Situation de l'AP/AE			Situation des CP			Reste à financer après BP 2025 (d) = (a) - (b) - (c)
	Montant de l'AP/AE avant BP 2025	Ajustement AP/AE	Montant de l'AP/AE après BP 2025 (a)	Total réalisés CP au 31/12/2024 (b)	Taux de réalisation (b) / (a)	Demande de CP au BP 2025 (c)	
M03-Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens							
P0307-Moyens généraux et gestion patrimoniale							
P0308-Technologies et systèmes d'information							
M05-Coordination et développement des transports							
P0502-Régulation économique du transport aérien et continuité territoriale							
P0509-Infrastructures et sécurité routières							
P0504-Transports et activités maritimes							
M11-Enseignement							
P1104-Enseignement technique agricole							
P1106-Enseignement second degré public							
M13-Economie et emploi							
P1305-Mines et carrières							
Total général	5 727 023 177	677 455 346	6 404 478 523	4 110 485 825	64%	1 000 509 479	1 293 483 219

P0307-2023/3 – PES - VÉHICULES ET ENGINS (DAPM)

Il est sollicité la révision de cette autorisation de programme afin de renouveler les véhicules qui ont été endommagés et détruits à la suite des émeutes de 2024.

P0308-2023/1 – PES – INFORMATIQUE TÉLÉPHONIE (DINUM)

La révision de l'autorisation de programme susvisée est sollicitée pour maintenir un stock convenable et suffisant pour le remplacement éventuel de matériels car nous avons dû remplacer ceux endommagés ou détruits suite aux exactions de 2024.

P0502-2016/3 – AMÉNAGEMENT DU PARKING PUBLIC AÉROGARE DE MAGENTA (DAC)

Il est sollicité la révision de cette autorisation de programme pour faire suite à la nouvelle estimation de l'opération d'aménagement du parking public de l'aérogare de Magenta.

L'AP date de 2016 et l'estimation de l'avant-projet (en 2019) était de 132 MF.

Depuis le projet a évolué, notamment suite au COVID et les prix ont beaucoup augmenté. En début 2024, (avant les événements de mai) l'appel d'offre a été lancé. L'estimation faite, à ce moment-là, par le bureau d'étude à qui avait été confiée la maîtrise d'œuvre était de 238 MF.

Cette augmentation d'AP avait déjà été sollicitée lors du BS 2024, mais n'avait pas été prise en compte. A la suite des événements, l'appel d'offre a été déclaré sans suite et toutes les opérations ont été mises en arrêt.

Aucune inscription de CP n'a été demandée car d'une part, la consigne de la circulaire du BP 2025 est de ne mettre des CP que si les travaux sont en cours et d'autre part, l'avenir de l'activité sur l'aérodrome de Magenta est entièrement dépendante de la décision qui doit être prise très prochainement au sujet de l'activité de la compagnie Air Calédonie.

Il est toutefois important de faire prendre conscience du montant que représente aujourd'hui un tel investissement, d'où cette demande d'augmentation d'AP.

P0502-2022/1 – RÉFECTION DU HANGAR HW04 - AÉRODROME DE MAGENTA (DAC)

La révision de l'autorisation de programme susvisée est sollicitée dans le cadre de la réfection du hangar HW04 de Magenta. Le montant de l'autorisation de programme est actuellement de 400 MF. Un appel d'offres pour les travaux préalables (hangar provisoire, locaux provisoires et réseaux) a été lancé début 2024. Il a été déclaré infructueux car les offres étaient au-delà du montant maximal fixé. Aucun crédit n'a été sollicité au BP 2025 en application de la circulaire "BP 2025".

La suite donnée à cette opération est à revoir ultérieurement suivant l'évolution de l'activité à Magenta. Toutefois, une augmentation du montant de l'AP pour un montant révisé à la hausse de 600 MF a été proposée. Cette augmentation substantielle est nécessaire si l'appel d'offre doit être relancé et doit être regardée comme étant réaliste au regard de l'évolution des coûts en Nouvelle-Calédonie. Par ailleurs, l'augmentation du montant révisé de l'AP à hauteur de 600 MF tient compte du montant des offres reçues lors du premier appel d'offres.

P0502-2023/5 – PES - VÉHICULES ET ENGINS DAC (DAC)

Il est sollicité la révision de cette autorisation de programme afin d'effectuer l'achat d'un véhicule d'intervention poudre (VIP) Ford Ranger pour le service incendie de l'aérodrome de Koné. Le devis de la société SIDES (seule société à proposer un véhicule de type VIP équipé de 250 kg de poudre) s'élevait à 19,1 MF en novembre 2024. Le premier acompte de 30 % est à verser à la commande (5,7 MF), 50 % avant expédition du véhicule (9,5 MF) et le solde à la livraison/formation des utilisateurs (3,8 MF). Il faut compter 13 mois pour obtenir le véhicule (10 mois d'usine et 3 mois de transport maritime).

L'actuel VIP a été mis en circulation le 15 mai 1995, il y a près de 30 ans. Le VIP est un véhicule d'intervention pour les pompiers d'aérodrome qui permet de maintenir un niveau 2 de sécurité pour les aéronefs quand le camion principal est indisponible.

L'achat fera l'objet d'un marché de gré à gré. Il se compose de l'acquisition du véhicule et d'un contrat de maintenance de 15 ans (2 ans de garantie et 13 ans de maintenance)

P0503-2020/3 – 2020/2023 - REMISE A NIVEAU DES ROUTES (DITTT)

La révision de l'autorisation de programme susvisée est sollicitée afin de prendre en compte les opérations programmées en 2025. Cette AP devait initialement se clôturer en 2023 pour laisser place à de nouvelles AP basées sur un nouveau PQIR (Plan Quinquennal d'Investissements Routiers). Au vu des contraintes et incertitudes budgétaires, il est proposé de prolonger et réviser cette AP afin de couvrir les besoins en 2025. Un nouveau PQIR sera présenté pour la période 2026-2030.

Le détail de la révision d'AP est le suivant :

- DT300 Auscultations de chaussée (pour un montant de 5 MF)
- DT301 Grosses réparations de voirie (marché à bon de commandes pour des enrobés d'un montant de 300 MF)
- DT302 Réparations superficielles de voirie (marché à bon de commandes pour des enduits d'un montant de 300 MF)
- DT305 Dispositifs de retenue (marché à bon de commandes pour un montant de 45 MF)
- DT306 Signalisation horizontale (marché à bon de commandes pour un montant de 55 MF)
- DT306 Signalisation horizontale - CCSR : préconisation d'un signal sonore (pour un montant de 20 MF)
- DT307 Signalisation verticale - mise en conformité (pour un montant de 10 MF)
- DT307 Signalisation verticale - renforcement section Païta/TTA (pour un montant de 45 MF)
- DT307 Signalisation verticale - CCSR : préconisation de panneaux SR (4 unités pour un montant de 1,6 MF)
- DT311 Ouatchoué/Ouaménie (pour un montant de 55,6 MF)
- DT312 Chapeau rouge / virage de la vierge (des études pour un montant d'1 MF)
- DT315 Sécurisation lourde accotement (pour un montant de 24 MF)
- DT317 Sécurisation légère talus ((pour un montant d'1 MF)
- DT320 Requalification de l'ex-RT Moméa/Boghen (pour un montant de 5 MF)
- DT321 Remise en état de l'ex-RT Téremba/Carré Forrest en vue de sa rétrocession à la commune de Moindou (pour un montant de 2 MF)

Soit un montant global de 870,2 MF. Il est proposé d'arrondir l'AP révisée à 4 600 MF afin de disposer d'une marge de manœuvre en cas d'augmentations des commandes passées dans le cadre

des marchés à bons de commande, car les inscriptions faites au BP 2025 correspondent aux besoins de crédits à minima. Or les capacités financières de la collectivité permettent un montant révisé à la hausse de cette AP à hauteur de 4 111 MF.

P0503-2020/4 – 2020/2023 – CREATION ET DEVELOPPEMENT DES ROUTES (DITTT)

Il est sollicité la révision de cette autorisation de programme afin de prendre en compte les opérations programmées en 2025. Cette AP devait initialement se clôturer en 2023 pour laisser place à de nouvelles AP basées sur un nouveau PQIR (Plan Quinquennal d'Investissements Routiers). Au vu des contraintes et incertitudes budgétaires, il est proposé de prolonger et réviser cette AP afin de couvrir les besoins en 2025. Un nouveau PQIR sera présenté pour la période 2026-2030.

Le détail de la révision d'AP est le suivant :

- DT107 Sécurisation carrefour RT1 / Teremba (les études pour un montant d'1 MF)
- DT109 Sécurisation carrefour RT1 / RT4 Népoui (les études pour un montant de 3 MF)
- DT110 Sécurisation carrefour RT1 / Témala (des travaux partiels pour un montant de 40 MF)
- DT112 2x2 Zone 2 - Aménagement créneau col Pirogue + giratoire St-Laurent (des études pour un montant de 10 MF)
- DT114 Carrefour RT1/BR1 - Arène du sud (des études pour un montant de 3 MF)
- DT118 2x2 Zone 2 - Giratoire Col Pirogue (des études pour un montant de 10 MF)
- DT119 2x2 Zone 1 - section échangeur Païta nord / Port Laguerre (des études pour un montant de 90 MF)
- DT120 Aménagement créneau Col 48 (des études pour un montant de 20 MF)
- DT122 Sécurisation carrefour Rt1/ Rte Nessadiou PR154 (des études pour un montant de 3 MF)
- DT123 2x2 Zone 4 - section Saint-Vincent / Tontouta (des études pour un montant de 10 MF)

Soit un montant global de 190 MF. Il est proposé d'arrondir l'AP révisée à 400 MF afin de disposer d'une marge de manœuvre pour couvrir la totalité des travaux du carrefour RT1/Témala et pour un possible démarrage des travaux d'une ou plusieurs opérations en cours d'études. Or les capacités financières de la collectivité permettent un montant révisé à la hausse de cette AP à hauteur de 267 MF.

P0504-2023/1 – PES – EQUIPEMENT SPÉCIFIQUE MARITIME DITTT (DITTT)

La révision de l'autorisation de programme susvisée est sollicitée pour tenir compte des opérations liées à la modernisation des Établissements de Signalisations Maritimes (Phare Amédée, Phare du Cap des Pins à Lifou), l'acquisition de nouveaux feux de signalisations maritimes, l'entretien du navire baliseur Louis HENIN, l'acquisition d'outils nécessaires à l'exercice de la mission des phares et balises (grue portative).

P1104-2023/1 – SUBVENTIONS ÉQUIPEMENTS PÉDAGOGIQUES (DAFE)

Il est sollicité l'ajustement de l'autorisation de programme susvisée afin de répondre à l'augmentation des besoins pour l'enseignement public suite à des investissements notamment nécessaires pour la réinstallation du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) Sud (Lycée Michel-Rocard) suite aux conséquences des émeutes sur Port Laguerre, la

sécurisation des établissements, l'équipement de l'internat du lycée Michel-Rocard, le renouvellement informatique, le groupe électrogène, le matériel de laboratoire et un véhicule.

Pour l'enseignement privé, en prenant en compte le fait que la Nouvelle-Calédonie est maintenant compétente pour l'investissement secondaire privé (zéro investissement en 2024), ces crédits serviront, pour le lycée agricole privé de Do Neva, à des rénovations d'urgence de son internat, à son serveur informatique et la toiture de sa cantine et un véhicule de transport. Le montant de 2024 était insuffisant par rapport aux besoins recensés.

P1106-2020/4 – PPI NUMÉRIQUE SCOLAIRE 2020 - 24 (DGE-VR)

La révision de l'autorisation de programme susvisée est sollicitée dans le cadre de la mise aux normes des réseaux et des infrastructures numériques dans les lycées qui devient très urgente. Il apparaît nécessaire d'autoriser des dépenses à hauteur de la somme demandée soit 87,2 MF.

P1106-2023/4 – SUBVENTIONS ÉQUIPEMENTS PÉDAGOGIQUES (DGE-VR)

Il est sollicité la révision de cette autorisation de programme. En effet, il ressort de l'enquête lancée en fin d'année 2024, un besoin global de 230 MF au titre des subventions d'équipement destinées à l'amélioration des conditions d'accueil des élèves et du service général au sein des lycées et Antennes des Lycées Professionnels (ALP).

Suite à l'arbitrage la somme obtenue pour 2025 est de 180 MF, dont 30 MF destinés aux équipements du Lycée Pédro Attiti détériorés ou détruits lors de la crise de mai 2024 et 20 MF destinés au Lycée Jules Garnier pour l'acquisition d'équipements pour le mobilier et le matériel informatique indispensables des bâtiments du lycée Jules Garnier construits par la DAPM, dans le cadre du contrat de développement. La différence soit 130 MF sera répartie entre les différents Établissements Publics d'Enseignement (EPENC).

P1306-2023/7 – PES – ÉQUIPEMENT SPÉCIFIQUE DIMENC (DIMENC)

La révision de l'autorisation de programme susvisée est sollicitée suite à la panne de notre spectrophotomètre à plasma à couplage inductif (ICP). Cet appareil est en panne depuis plusieurs mois et le fournisseur n'arrive pas à en déterminer les causes.

Afin de fournir les analyses demandées, nous utilisons actuellement l'ancien ICP que nous avons gardé en solution de rechange. Celui-ci est en fin de vie (les pièces de rechange n'existent plus) et il présente de plus en plus de défaillances. L'ICP effectue les analyses réglementaires pour l'exportation du minerai. Sans une nouvelle machine nous ne serions plus en mesure de réaliser ces missions.

Pour information les recettes du laboratoire de la DIMENC sont en moyenne de 50 MF par an.

Les ajustements d'AE hors contrat

En Fonctionnement

Ajustement d'autorisation d'engagement (AE)	Situation de l'AP/AE			Situation des CP			Reste à financer après BP 2025 (d) = (a) - (b) - (c)
	Montant de l'AP/AE avant BP 2025	Ajustement AP/AE	Montant de l'AP/AE après BP 2025 (a)	Total réalisés CP au 31/12/2024 (b)	Taux de réalisation (b) / (a)	Demande de CP au BP 2025 (c)	
M03-Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens							
P0300-Technologies et systèmes d'information							
M05-Coordination et développement des transports							
P0502-Régulation économique du transport aérien et continuité territoriale							
M06-Santé							
P0602-Prévention, veille, surveillance, expertise et alerte							
M11-Enseignement							
P1105-Enseignement second degré public							
M12-Formation professionnelle							
P1202-Accompagner les actifs vers l'insertion professionnelle							
Total général	5 384 744 405	627 271 464	6 012 015 869	5 019 403 459	83%	796 854 332	195 758 078

P0308-2020/3 – MODERNISATION DES SOLUTIONS COLLABORATIVES (DINUM)

En 2021, la Nouvelle-Calédonie a contracté un marché pour la solution collaborative Google Workspace, utilisée par les différentes directions et mise à disposition des établissements publics. Cette solution est essentielle pour la gestion des services de messagerie, du carnet d'adresses, de l'agenda, du drive, etc.

Cependant, le financement restant est insuffisant pour couvrir le coût des licences jusqu'à la fin de l'année. En effet, le coût annuel des licences s'élève en moyenne à 36 MF, un montant qui varie en fonction du nombre d'utilisateurs.

Ainsi, nous sollicitons une révision de l'autorisation d'engagement afin d'assurer la continuité de l'utilisation de cette solution et de pouvoir financer la nouvelle contractualisation dès la fin du marché actuel.

P0308-2022/3 – MAINTENANCE TIARHE (DINUM)

La révision de l'autorisation d'engagement susvisée est sollicitée afin d'assurer la continuité de la maintenance du logiciel TIARHE. Ce logiciel, utilisé par la DRHFPNC et mis à disposition à d'autres collectivités et établissements publics, est hébergé à la DINUM.

Cependant, le solde restant de l'AE, d'un montant de 46,2MF, s'avère insuffisant pour couvrir les dépenses prévues au Budget Prévisionnel, qui s'élèvent à 87 MF.

P0502-2014/6 – DÉLÉGATION SCE PUB GESTION AÉRODROME-CCI (DAC)

Il est sollicité la révision de cette autorisation d'engagement afin de pouvoir rémunérer la CCI-NC pour sa prestation d'assistance d'un montant de 35,5 millions par année dans le cadre de la convention d'assistance à la gestion et à l'exploitation de l'aéroport de Lifou-Wanaham signée le 19 mai 2022, pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction sur 12 mois, sans que la durée globale ne puisse dépasser 5 années.

P0602-2020/4 – REFORME GENERALE DU SYSTEME SANTE - AMOA - DÉPENSES (DASS)

La révision de l'autorisation d'engagement susvisée est sollicitée afin de soutenir la mise en œuvre de la réforme de la santé qui n'a pas pu se réaliser en 2024.

Cette action est la poursuite des travaux qui ont été menés en 2022 et 2023 dans le cadre de la réforme du système de santé calédonien - subvention de l'Agence Française de Développement (AFD) (convention de financement AFD CNC 21 70 J conclue le 16 décembre 2021).

Un nouveau marché est en cours de rédaction.

P1106-2020/1 – PPI FONC LYCÉES 2020-2024 (DGE-VR)

Il est sollicité la révision de cette autorisation d'engagement en raison des nécessités de travaux récurrents annuels relevant de la section fonctionnement : réparations d'équipements techniques, de sécurité, de cuisine collective (fours, selfs, etc.), et électriques, suite aux contrôles des installations électriques annuels. Par ailleurs, tous les travaux de peinture intérieure, qui doivent être renouvelées périodiquement sur l'ensemble des lycées et Antennes des Lycées Professionnels (ALP) (118 225 m²) et qui ne peuvent être pris en charge par le budget de fonctionnement des lycées, relèvent obligatoirement de la section de fonctionnement, selon la norme comptable applicable.

La révision de l'AE à la hausse est nécessaire pour 2025 car l'AE a été presque entièrement engagée au terme de l'année 2024. Le montant de CP de 44 MF tient compte de travaux déjà engagés sur AE en 2024 à hauteur de 24 MF, à engager sur CP, et de 20 MF de CP pour des dépenses nouvelles qui apparaîtront au cours de l'année (pour mémoire les 24 MF de CP mis en place en 2024 ont été intégralement dépensés) compte tenu de la recrudescence constatée des défaillances imprévues de matériels vitaux pour le fonctionnement quotidien (notamment les équipements de cuisine collective).

Par ailleurs, cette autorisation sert également de support aux contributions obligatoires relatives aux charges de sécurité versées chaque année aux lycées et aux Antennes de Lycées Professionnels publics par la Nouvelle-Calédonie. Le montant versé en 2024 était de 85 MF, correspondant précisément aux charges constatées et vérifiées pour chacun de ces établissements.

Comme suite aux besoins de renforcement du gardiennage pour certains établissements, dont le montant versé fin 2024 était de 31 MF, il est proposé d'augmenter le montant de l'autorisation de 116 MF supplémentaires, soit un montant total révisé à hauteur de 160 MF.

P1202-2020/1 – ACCOMPAGNEMENT VERS L'INSERTION (DTEFP)

La révision de l'autorisation d'engagement susvisée est sollicitée pour permettre l'engagement des conventions de formations qui seront passées en 2025 pour les formations en alternance, le SPOT et les actions de formation continue, inscrites dans la programmation 2025 de la Nouvelle-Calédonie.

Les clôtures d'autorisation de programme et d'engagement hors contrat

Les clôtures d'AP hors contrat

En Investissement

BP 2025

Synthèse des dotations pluriannuelles

Clôture d'autorisation de programme (AP)	Situation de l'AP/AE			Situation des CP		
	Durée de vie	Montant de l'AP/AE (a)	Montant des CP votés	Déplacements de CP	Total réalisés CP au 31/12/2024 (b)	Taux de réalisation (b) / (a)
M05-Coordination et développement des transports						
P0502-Régulation économique du transport aérien et continuité territoriale						
M13-Economie et emploi						
P1302-Marché intérieur						
P1307-Economie numérique et communication						
Total général	21	311 877 027	248 648 976	-	311 877 027	100%

P0502-2011/4 – DÉVELOPPEMENT SIG DAC (DAC)

Cette AP a concerné le développement du SIG de la DAC. Au sein du service de l'Ingénierie, le bureau SIG a mis en place un Système d'Information Géographique (SIG) permettant de mettre en cohérence l'information et d'assurer une meilleure exhaustivité des données.

La DAC a développé le SIG afin de l'étendre à l'ensemble de ses agents qui utilisent des données géographiques et partagent de l'information. Les dépenses ont consisté en l'acquisition de serveur informatique dédié pour l'outil WebSIG, des prestations de développement de l'outil WebSIG, des acquisitions de licences logicielles, des prestations d'études de mise en place d'une architecture logicielle cohérente. Cette opération est terminée et l'AP peut être clôturée lors de l'étape budgétaire du BP 2025.

P1302-2020/1 – RCS – EVOLUTION SITE INFOGREFFE (DAE)

En novembre 2020, le marché de gré à gré 019M20 a été conclu entre la Nouvelle Calédonie et le GIE Infogreffe pour la réalisation du site infogreffe.nc, mettant ainsi à disposition des entreprises locales un portail de formalités dématérialisées intégrant :

- l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ;
- le dépôt des actes ;
- le dépôt des comptes annuels ;
- les radiations.

Les 20 MF restants sur l'AP étaient dédiés à la réalisation d'un module complémentaire permettant les modifications de sociétés. Or suite à la mise en place du guichet unique des entreprises "guichet-entreprises.nc" porté par la DINUM et qui tend vers un registre unique des entreprises, la stratégie du gouvernement a été revue. C'est pourquoi la DAE sollicite la clôture de cette AP.

P1307-2020/1 – TRANSFORMATION NUMERIQUE DE L'ACTION PUBLIQUE - INVEST (DINUM)

Afin d'assurer une meilleure analyse financière et une gestion plus précise des projets, l'AP actuelle est demandée à la clôture.

Depuis 2020, 230 MF ont été utilisés pour financer des services publics numériques "pays" tels que NC Connect et service-public.nc pour les particuliers, CESAM et guichet-entreprises.nc pour les entreprises ainsi que des projets techniques : référentiel des professionnels de santé, référentiel des adresses, gestion des actes administratifs et outil de gestion des contrôleurs de la DAE. Enfin dans le cadre de la dématérialisation, l'outil demarches-simplifiees.gouv.nc a été déployé afin de permettre aux agents de dématérialiser facilement leurs démarches administratives.

Le reste à financer sera redistribué vers deux nouvelles AP pour une plus grande clarté et efficacité.

La première, sous le programme P0308, sera dédiée à la transformation numérique et la modernisation de l'action publique spécifiquement pour les collectivités (amélioration de l'efficacité de l'administration, optimisation des processus internes, modernisation de l'image du gouvernement, satisfaction des usagers en rendant les services plus rapides et accessibles).

La deuxième, sous le programme P1307, portera sur la simplification et le numérique pour les entreprises, visant à faciliter les formalités de vie des entreprises (création, modification, radiation), à améliorer l'efficacité des administrations concernées et à créer des dispositifs d'inclusion numérique à destination des entreprises. Ces nouvelles actions permettront de mieux suivre les financements et d'optimiser les ressources allouées à chaque domaine, facilitant ainsi la gestion et le pilotage des projets en cours.

Les clôtures d'AE hors contrat

En Fonctionnement

Clôture d'autorisation d'engagement (AE)	Situation de l'AP/AE			Situation des CP		
	Durée de vie	Montant de l'AP/AE (a)	Montant des CP votés	Déplacements de CP	Total réalisés CP au 31/12/2024 (b)	Taux de réalisation (b) / (a)
M04-Economie verte, aménagement urbanisme, environnement, prévention et gestion risques						
P0404-Sécurité sanitaire des aliments et biosécurité						
P0404-2019/2-SUBVENTIONS SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET BIOSÉCURITE (DAVAR)	5	94 500 000	94 500 000	0	94 500 000	100%
M05-Coordination et développement des transports						
P0503-Infrastructures et sécurité routières						
P0503-2023/2-EXPLOITATION DE LA CENTRALE MOBILITE KEDIA (DITTT)	1	15 250 986	16 200 000	0	15 250 986	100%
M06-Santé						
P0603-Santé environnementale						
P0603-2020/1-WORLD MOSQUITO PROGRAM (DASS)	4	170 000 000	188 000 000	0	170 000 000	100%
M07-Solidarités						
P0703-Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse						
P0703-2019/1-REMBOURSEMENT AUX PROVINCES (DPJEJ)	5	3 823 910 973	3 222 206 937	0	3 823 910 973	100%
M11-Enseignement						
P1106-Enseignement second degré public						
P1106-2023/3-SUBVENTION TRANSPORTS SCOLAIRES PROVINCE NORD (DGE-VR)	1	60 000 000	60 000 000	0	60 000 000	100%
M13-Economie et emploi						
P1305-Pêche et environnement marin						
P1305-2020/5-OFB - PRESTATIONS SCIENTIFIQUES (SPP)	4	2 968 000	10 379 000	0	2 968 000	100%
P1307-Economie numérique et communication						
P1307-2020/2-TRANSFORMATION NUMERIQUE DE L'ACTION PUBLIQUE - FONC (DINUM)	4	57 253 051	71 859 657	0	57 253 051	100%
Total général	24	4 223 883 010	3 663 145 594	0	4 223 883 010	100%

P0404-2019/2 – SUBVENTIONS SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET BIOSÉCURITÉ (DAVAR)

La clôture de cette AE est demandée dans la mesure où les plafonds d'AE et de CP ont été atteints et que la durée de vie de l'AE est dépassée (5 ans).

Les crédits de paiements ont été utilisés tel que suis :

- 2,5 MF de subvention 2019/2020 au Groupement technique vétérinaire de Nouvelle-Calédonie (GTV-NC) destinée à la campagne de sensibilisation au bien-être animal, de stérilisation et d'identification de carnivores domestiques. Ce montant a permis d'identifier et de stériliser plus de 200 chats et chiens et de sensibiliser leur propriétaire.
- 92 MF pour les compétences déléguées par la NC au maire de la Ville de Nouméa en matière de salubrité des denrées alimentaires de 2019 à 2024.

P0503-2023/2 – EXPLOITATION DE LA CENTRALE MOBILITÉ KEDIA (DITTT)

Il est sollicité la clôture de cette autorisation d'engagement suscitée. Le gouvernement de Nouvelle-Calédonie assure depuis 2017 la maintenance d'une plate-forme d'information sur l'offre de transport et de mobilité sur le territoire appelé centrale de mobilité KEDIA.

Ce système d'Information multimodal (SIM) met au service des voyageurs toutes les informations relatives aux offres de transports disponibles (trajets, modes, temps, coûts, correspondances...). Il permet aux voyageurs de se déplacer en direct plus facilement ou de planifier des trajets par voie routière, aérienne ou maritime.

Inscrite au schéma global des transports et de la mobilité (SGTM), la centrale a notamment pour objectif de favoriser les transports collectifs en facilitant les pratiques intermodales et/ou multimodales de déplacement.

Cette centrale favorise l'égalité d'accès des populations aux services et activités. Ce projet, aligné sur l'opération précédente (l'AP P0503-2013/3 clôturée en 2022), continuera à proposer, avec des fonctionnalités plus modernes :

- l'accès à l'information sur les possibilités de déplacement afin de faciliter l'utilisation des transports publics et d'améliorer les liaisons intermodales.
- la coordination des offres de transport au travers d'outils de simulation.

L'autorisation d'engagement envisagée permettra :

- de régulariser les paiements des dernières factures liées au fonctionnement du marché 021M17.
- de financer l'exploitation et l'hébergement du nouveau moteur de calcul et de l'iframe développés en 2023, entre 2024-2026.

Enfin une décision de résiliation du marché n° 053M23, relatif à l'exploitation a été prise suite à la situation insurrectionnelle en Nouvelle-Calédonie au 17/06/2024.

P0603-2020/1 – WORLD MOSQUITO PROGRAM (DASS)

La clôture de l'autorisation d'engagement suscitée est sollicitée lors de cette étape budgétaire. Le Programme "World Mosquito Program - NC" a été développé par Monach en Australie pour réduire les épidémies de dengue, de Zika et de chikungunya.

Un conventionnement entre la Nouvelle-Calédonie, l'institut Pasteur, la ville de Nouméa et du Grand-Nouméa a été réalisé pour le déploiement de ce programme afin d'aider à la protection de la population d'épidémies d'arbovirose.

Au vu de la crise de mai 2024, l'extension du World Mosquito Program (WMP) en province Nord a été annulée. La mission principale actuelle, avec les communes de Nouméa et Grand Nouméa, reste le suivi sur le long terme et qui est sans incidence financière.

P0703-2019/1 – REMBOURSEMENT AUX PROVINCES (DPJEJ)

Il est sollicité la clôture de cette autorisation d'engagement suite à la signature en 2023 de nouvelles conventions liant la Nouvelle-Calédonie aux provinces Sud et Nord, dans le cadre des missions liées à la protection judiciaire de l'enfance. Par la même occasion, il est demandé de créer une nouvelle AE 2023-2026 correspondant aux conventions signées.

P1106-2023/3 – SUBVENTION TRANSPORTS SCOLAIRES PROVINCE NORD (DGE-VR)

Cette AE concerne l'attribution d'une subvention destinée à l'organisation et la mise en œuvre d'une prestation provinciale de transports scolaires des élèves internes des lycées situés en province Nord des exercices 2023 et 2024 soit un versement total pour ces deux années de 60 MF.

A partir de 2025, les contrats relatifs au transport scolaire de la province Nord seront gérés et exécutés par la DAPM (pour une durée de 5 mois à partir de février 2025). Puis la DAPM soutiendra la DITTT sur le suivi technique des contrats en collaboration avec la province Nord.

Ainsi la DGE-VR sollicite la clôture de l'AE P1106 - 2023/3.

P1305-2020/5 – OFB – PRESTATIONS SCIENTIFIQUES (SPP)

En 2020, le service a signé une convention avec la société DEXEN afin de l'accompagner dans la réflexion pour la mise en place d'un outil informatique permettant l'organisation, la bancarisation et l'accès à la connaissance scientifique relative au parc naturel de la mer de Corail, convention n°22-2020 d'un montant de 2,97 MF.

Le livrable attendu constitué du recueil des besoins relatifs au futur outil a été produit. Aujourd'hui, une base de données scientifiques a été constituée et est opérationnelle. Ainsi, sur les 10,4 MF financés, 2,97 MF ont été consommés sur la base de la convention précitée. Cette AE peut donc être proposée à la clôture.

P1307-2020/2 – TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE L'ACTION PUBLIQUE - FONC (DINUM)

Afin d'assurer une meilleure analyse financière et une gestion plus précise des projets, l'AE actuelle est proposée à la clôture.

57 MF ont été utilisés sur cette AE pour mener des projets d'accompagnement à l'ouverture des données publiques. De nombreux jeux de données ont été ajoutés à data.gouv.nc et l'événement Pacific Dataviz Challenge a été mené en partenariat avec la CPS pour promouvoir ces jeux de données. Les crédits ont également permis d'élaborer la feuille de route data du gouvernement et d'accompagner la DTEFP dans la mise en place de l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation.

Le reste à financer sera redistribué vers deux nouvelles AE pour une plus grande clarté et efficacité.

La première, sous le programme P0308, sera dédiée à la transformation numérique et la modernisation de l'action publique spécifiquement pour les collectivités (amélioration de l'efficacité de l'administration, optimisation des processus internes, modernisation de l'image du gouvernement, satisfaction des usagers en rendant les services plus rapides et accessibles).

La deuxième, sous le programme P1307, portera sur la simplification et le numérique pour les entreprises, visant à faciliter les formalités de vie des entreprises (création, modification, radiation, à améliorer l'efficacité des administrations concernées et à créer des dispositifs d'inclusion numérique à destination des entreprises. Ces nouvelles actions permettront de mieux suivre les financements et d'optimiser les ressources allouées à chaque domaine, facilitant ainsi la gestion et le pilotage des projets en cours.

**Délibération relative à l'ouverture, à
l'ajustement et à la clôture d'autorisations
de programme et d'engagement dans le
cadre du budget primitif 2025**

BP 2025



NOUVELLE-CALEDONIE

Délibération n° 473 du 28 mars 2025
relative à l'ouverture, à l'ajustement et à la clôture d'autorisations de programme et
d'engagement et à l'approbation de la situation des dotations pluriannuelles de la
Nouvelle-Calédonie dans le cadre du budget principal propre 2025

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,
Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du
19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la délibération n° 15 du 28 août 2014 approuvant le règlement budgétaire et
financier de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la délibération n° 470 du 28 mars 2025 relative au budget primitif propre de la
Nouvelle-Calédonie – exercice 2025 ;
Vu l'arrêté n° 2025-499/GNC du 19 mars 2025 portant projet de délibération ;
Vu le rapport du gouvernement n° 19/GNC du 19 mars 2025 ;
Entendu le rapport n° 24 du 25 mars 2025 de la commission des finances et du budget,
A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est approuvée la création, en dépenses, de 5 autorisations de programme
d'un montant total de 3 733 178 000 F CFP, et de 6 autorisations d'engagement d'un montant
total de 3 227 242 000 F CFP, détaillées dans les annexes 1 et 3 jointes à la présente
délibération.

Article 2 : Est approuvé l'ajustement, en dépenses, de 13 autorisations de programme
d'un montant total de 8 308 766 783 F CFP, et de 7 autorisations d'engagement d'un montant
total de 6 181 987 350 CFP, détaillées dans les annexes 1 et 3 jointes à la présente
délibération.

Article 3 : Est approuvée la clôture, en dépenses, de 6 autorisations de programme
d'un montant total de 614 857 527 F CFP, et de 7 autorisations d'engagement d'un montant
total de 4 223 883 010 F CFP, détaillées dans les annexes 1 et 3 jointes à la présente
délibération.

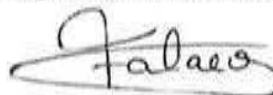
Article 4 : Les dotations pluriannuelles, validées à l'occasion du budget primitif 2025,
sont réparties comme suit, en dépenses, et détaillées dans les annexes 2 et 4 jointes à la
présente délibération :

	Situation AP/AE	Situation des CP			Reste à financer après BP 2025 (a) - (b) - (c)
	Montant AP/AE ajusté (a)	Réalisés CP au 31/12/2024 (b)	Taux de réalisation (b) / (a)	CP inscrits au BP 2025 (c)	
Fonctionnement	28 037 686 101	14 789 443 939	53%	5 153 089 798	8 095 152 364
Investissement	55 861 868 118	24 226 596 815	43%	6 763 909 436	24 871 361 867
Total général	83 899 554 219	39 016 040 754	47%	11 916 999 234	32 966 514 231

Article 5 : La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique, le 28 mars 2025.

**La Présidente
du congrès de la Nouvelle-Calédonie**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Falae', with a stylized flourish underneath.

Veylma FALAE

ANNEXE 1 - OUVERTURES, AJUSTEMENTS ET CLOTURES DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - DU BUDGET PRIMITIF PROPRE 2025

I-1- Liste des ouvertures d'autorisations de programme

Ouverture d'autorisations de programme (AP)	SITUATION DE L'AP	Calendrier prévisionnel des CP			
	Demande d'ouverture d'AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
M03-Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens					
P0304-Affaires juridiques					
P0304-2025/1-REFONTE DE L'OUTIL JURIDOC (DAJ)	180 000 000	72 000 000	78 000 000	15 000 000	15 000 000
P0308-Technologies et systèmes d'information					
P0308-2025/1-TRANSFORMATION NUMERIQUE ET MODERNISATION ACTION PUBLIQUE - INVEST (DINUM)	188 800 000	30 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
M05-Coordination et développement des transports					
P0504-Transports et activités maritimes					
P0504-2025/1-CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BALISEUR NOUVELLE GENERATION (DITTT)	2 671 000 000	-	320 500 000	1 428 000 000	857 000 000
M11-Enseignement					
P1106-Enseignement second degré public					
P1106-2025/1-INFRASTRUCTURES DU BTS GPME LIFOU - LYCEE HAUDRA (DGE-VR)	500 000 000	1 500 000	77 328 080	419 979 040	1 192 880
M13-Economie et emploi					
P1307-Economie numérique et communication					
P1307-2025/1-SIMPLIFICATION ET NUMERIQUE POUR LES ENTREPRISES - INVESTISSEMENT (DINUM)	193 378 000	46 000 000	50 000 000	50 000 000	47 378 000
Total général	3 733 178 000	149 500 000	575 828 080	1 962 979 040	970 570 880

ANNEXE 1 - OUVERTURES, AJUSTEMENTS ET CLOTURES DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - DU BUDGET PRIMITIF PROPRE 2025

I-2- Liste des autorisations de programme à ajuster

Ajustement d'autorisations de programme (AP)	SITUATION DE L'AP			Situation des CP		Reste à financer après BP 2025
	Montant de l'AP avant BP 2025	Ajustement de l'AP	Montant de l'AP après BP 2025	CP réalisés au 31/12/2024	Inscriptions CP au BP 2025	
M03-Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens						
P0307-Moyens généraux et gestion patrimoniale						
P0307-2023/3-PES - VEHICULES ET ENGINS (DAPM)	90 000 000	13 000 000	103 000 000	52 757 487	50 000 000	242 513
P0308-Technologies et systèmes d'information						
P0308-2023/1-PES - INFORMATIQUE TELEPHONIE (DINUM)	123 830 000	10 199 151	134 029 151	90 029 151	40 325 000	3 675 000
M05-Coordination et développement des transports						
P0502-Régulation économique du transport aérien et continuité territoriale						
P0502-2016/1-EXTENSION AEROGARE DE LIFOU (DAC)	1 854 288 260	50 000 000	1 904 288 260	1 771 631 774	120 000 000	12 656 486
P0502-2016/3-AMENAGEMENT DU PARKING PUBLIC AEROGARE DE MAGENTA (DAC)	170 000 000	130 000 000	300 000 000	31 609 972	-	268 390 028
P0502-2022/1-REFECTION DU HANGAR HW04 - AERODROME DE MAGENTA (DAC)	400 000 000	200 000 000	600 000 000	18 460 523	-	581 539 477
P0502-2023/5-PES - VEHICULES ET ENGINS DAC (DAC)	17 050 503	17 949 497	35 000 000	-	-	35 000 000
P0503-Infrastructures et sécurité routières						
P0503-2020/3-2020/2023 - REMISE A NIVEAU DES ROUTES (DITTT)	4 000 000 000	111 000 000	4 111 000 000	3 340 536 331	600 000 000	170 463 669
P0503-2020/4-2020/2023 - CREATION ET DEVELOPPEMENT DES ROUTES (DITTT)	250 000 000	17 000 000	267 000 000	79 523 474	128 000 000	59 476 526
P0504-Transports et activités maritimes						
P0504-2023/1-PES - EQUIPEMENT SPECIFIQUE MARITIME DITTT (DITTT)	74 113 905	4 000 000	78 113 905	37 708 734	5 936 479	34 468 692
M11-Enseignement						
P1104-Enseignement technique agricole						
P1104-2023/1-SUBVENTIONS EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES (DAFE)	45 963 108	1 000 000	46 963 108	15 321 036	16 000 000	15 642 072
P1106-Enseignement second degré public						
P1106-2020/4-PPI NUMERIQUE SCOLAIRE 2020 - 24 (DGE-VR)	150 000 000	30 000 000	180 000 000	91 694 815	87 248 000	1 057 185
P1106-2023/4-SUBVENTIONS EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES (DGE-VR)	397 487 947	134 000 000	531 487 947	349 641 887	180 000 000	1 846 060
M13-Economie et emploi						
P1306-Mines et carrières						
P1306-2023/7-PES - EQUIPEMENT SPECIFIQUE DIMENC (DIMENC)	8 577 714	9 306 698	17 884 412	3 202 415	11 000 000	3 681 997
Total général	7 581 311 437	727 455 346	8 308 766 783	5 882 117 599	1 238 509 479	1 188 139 705

ANNEXE 1 - OUVERTURES, AJUSTEMENTS ET CLOTURES DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - DU BUDGET PRIMITIF PROPRE 2025

I-3- Liste des autorisations de programme à clôturer

Clôture d'autorisations de programme (AP)	SITUATION DE L'AP		Situation des CP	
	Durée de vie	Montant de l'AP après BP 2025	CP réalisés au 31/12/2024	Taux de réalisation
M05-Coordination et développement des transports				
P0502-Régulation économique du transport aérien et continuité territoriale				
P0502-2011/4-DEVELOPPEMENT SIG - DAC (DAC)	13	41 001 353	41 001 353	100%
M08-Jeunesse et sports				
P0801-Jeunesse				
P0801-2017/2-CDI 17-23 RENOVATION FOL (DJS)	7	100 849 840	100 849 840	100%
M09-Culture, condition féminine et citoyenneté				
P0901-Patrimoine, art et culture				
P0901-2020/3-CDV 17-23 RENOVATION DU CENTRE CULTURE TJIBAOU (DCCFC)	4	200 000 000	200 000 000	100%
M11-Enseignement				
P1103-Enseignement sup, autres actions de soutien à l'enseignement sco. Recherche				
P1103-2020/6-ACQUISITION EQUIPEMENT SCIENTIFIQUE (SAP)	4	2 130 660	2 130 660	100%
M13-Economie et emploi				
P1302-Marché intérieur				
P1302-2020/1-RCS - EVOLUTION SITE INFOGREFFE (DAE)	4	39 999 948	39 999 948	100%
P1307-Economie numérique et communication				
P1307-2020/1-TRANSFORMATION NUMERIQUE DE L'ACTION PUBLIQUE - INVESTISSEMENT (DINUM)	4	230 875 726	230 875 726	100%
Total général	36	614 857 527	614 857 527	100%

ANNEXE 2 - SYNTHESE DES DOTATIONS PLURIANNUELLES EN INVESTISSEMENT - DU BUDGET PRIMITIF PROPRE 2025

SYNTHESE DES AUTORISATIONS D'INVESTISSEMENT (AP)	SITUATION DE L'AP			Situation des CP	Reste à financer après BP 2025	Calendrier prévisionnel en dépense (à titre indicatif)		
	Montant définitif AP après BP 2025	CP réalisé au 31/12/2024	Taux de réalisation	Inscription du CP au BP 2025		CP 2026	CP 2027	CP 2028
M02-Pouvoirs publics et institutions								
P0206-Autorité de la concurrence								
P0206-2023/1-PES - AUTORITE CONCURRENCE (AC)	10 492 614	4 809 841	46%	2 000 000	3 682 773	1 785 897	1 896 876	-
M03-Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens								
P0302-Relations extérieures								
P0302-2018/1-COFINANCEMENT CONSTRUCTION CASERNE POMPIERS AEROPORT BAUERFIELD (SCRRE)	10 000 000	7 000 000	70%	-	3 000 000	-	-	-
P0303-Aménagement et prospective								
P0303-2020/2-PROJET D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR - TERRITOIRES D'INNOVATION (DEPENSE) (SAP)	659 993 186	423 377 107	64%	236 616 079	-	-	-	-
P0303-2023/1-PROJET TRIAD - INVESTISSEMENT - DEPENSES (DAVAR)	238 000 000	93 990 215	39%	-	144 009 785	95 200 000	48 809 785	-
P0304-Affaires juridiques								
P0304-2025/1-REFONTE DE L'OUTIL JURIDOC (DAJ)	180 000 000	-	0%	72 000 000	108 000 000	78 000 000	15 000 000	15 000 000
P0307-Moyens généraux et gestion patrimoniale								
P0307-2017/4-AMENAGEMENT ET DECONSTRUCTION SITE GASTON BOURRET (DAPM)	825 000 000	568 190 773	69%	-	256 809 227	70 000 000	70 000 000	116 809 227
P0307-2019/2-ETUDES ET TRAVAUX LYCEE PETRO ATTITI (DAPM)	846 000 000	638 952 010	76%	-	207 047 990	30 000 000	50 000 000	127 047 990
P0307-2020/15-CDV 17-23 - REQUALIFICATION SITE GASTON BOURRET (DAPM)	400 000 000	271 355 812	68%	56 376 833	72 267 355	72 267 355	-	-
P0307-2020/2-ANTENNE DES ILES A LIFOU (DAPM)	129 341 959	4 889 292	4%	6 384 336	118 068 331	10 000 000	10 000 000	98 068 331
P0307-2020/3-RENOVATION DE LA MAISON GABRIEL POEDI (DAPM)	143 862 702	52 740 262	37%	53 085 669	38 036 771	38 036 771	-	-
P0307-2023/1-PES - BATIMENTS PUBLICS (DAPM)	264 404 948	161 151 353	61%	25 000 000	78 253 595	70 000 000	8 253 595	-
P0307-2023/2-PES - MOBILIER (DAPM)	30 000 000	16 376 440	55%	-	13 623 560	7 000 000	6 623 560	-
P0307-2023/3-PES - VEHICULES ET ENGINS (DAPM)	103 000 000	52 757 487	51%	50 000 000	242 513	242 513	-	-
P0307-2023/4-PES - MATERIELS ET EQUIPEMENT DES DIRECTIONS (DAPM)	68 165 237	44 905 871	66%	7 385 000	15 874 366	15 874 366	-	-
P0307-2023/5-PES - ETUDES (DAPM)	120 000 000	32 964 671	27%	20 000 000	67 035 329	50 000 000	17 035 329	-
P0307-2024/2-CDV 24-27 REQUALIFICATION ET VIABILISATION DU SITE GASTON BOURRET - DEPENSES (DAPM)	400 000 000	-	0%	30 000 000	370 000 000	200 000 000	100 000 000	70 000 000
P0307-2024/10-RECONSTRUCTION DU NIVEAU 3 DU PLEXUS - DEPENSE (DAPM)	526 000 000	-	0%	-	526 000 000	120 000 000	350 000 000	56 000 000
P0307-2024/12-RECONSTRUCTION DU SEMM A DONIAMBO - DEPENSE (DAPM)	630 000 000	-	0%	-	630 000 000	112 000 000	450 000 000	68 000 000
P0307-2024/14-RECONSTRUCTION DU CENTRE D'ACCUEIL DE NOUVILLE - DEPENSE (DAPM)	439 000 000	-	0%	-	439 000 000	124 000 000	250 000 000	65 000 000
P0307-2024/4-RECONSTRUCTION CCTV RIVIERE-SALEE - DEPENSE (DAPM)	418 000 000	-	0%	14 500 000	403 500 000	120 000 000	250 000 000	33 500 000
P0307-2024/6-RECONSTRUCTION DE LA MAISON DES SYNDICATS - DEPENSE (DAPM)	32 000 000	-	0%	20 000 000	12 000 000	12 000 000	-	-
P0307-2024/8-RECONSTRUCTION DU SENAT COUTUMIER - DEPENSE (DAPM)	130 000 000	-	0%	18 005 000	111 995 000	90 000 000	21 995 000	-
P0308-Technologies et systèmes d'information								
P0308-2014/1-DEVELOPPEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION (DINUM)	486 716 185	421 726 448	87%	-	64 989 737	23 100 606	23 100 606	18 788 525
P0308-2019/2-MATERIELS ET LOGICIELS ARCHITECTURE (DINUM)	250 000 000	138 431 655	55%	12 000 000	99 568 345	37 189 448	37 189 448	25 189 449
P0308-2020/4-MIGRATION DES APPLICATIONS OBSOLETES (DINUM)	100 000 000	34 980 000	35%	11 400 000	53 620 000	11 486 666	21 066 667	21 066 667
P0308-2023/1-PES - INFORMATIQUE TELEPHONIE (DINUM)	134 029 151	90 029 151	67%	40 325 000	3 675 000	-	-	-
P0308-2023/2-PES - ETUDES INFORMATIQUES (DINUM)	296 100 000	16 483 440	6%	22 110 000	257 506 560	30 000 000	30 000 000	197 506 560
P0308-2023/3-DEMATERIALISATION DE LA CHAINE COMPTABLE (DBAF)	69 910 675	14 574 682	21%	25 000 000	30 335 993	20 000 000	10 335 993	-
P0308-2025/1-TRANSFORMATION NUMERIQUE ET MODERNISATION ACTION PUBLIQUE - INVEST (DINUM)	188 800 000	-	0%	30 000 000	158 800 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
M04-Economie verte, aménagement urbanisme, environnement, prévention et gestion des risques								
P0401-Economie verte, gestion domaniale et urbanisme								
P0401-2014/1-MISE A JOUR IMAGERIE AERIENNE ET BASE DONNEES TOPO-NC (DITTT)	200 000 000	115 606 963	58%	-	84 393 037	40 000 000	26 500 000	17 893 037
P0401-2019/1-MODERNISATION DU RESEAU GNSS BANIAN (DITTT)	70 000 000	13 926 569	20%	5 000 000	51 073 431	22 500 000	17 500 000	11 073 431
P0401-2022/2-PARTICIPATION FINANCIERE AUX INVESTISSEMENTS DU GIÉ SERAIL (DITTT)	10 000 000	6 000 000	60%	1 700 000	2 300 000	2 300 000	-	-
P0401-2024/3-MODERNISATION DU SIG CADASTRE (DITTT)	30 000 000	1 111 940	4%	1 500 000	27 388 060	6 000 000	10 000 000	11 388 060
P0402-Météorologie								
P0402-2019/1-CDV 17-23 REMPLACEMENT DES RADARS METEOROLOGIQUES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE (MT)	347 000 000	258 903 960	75%	11 000 000	77 096 040	20 000 000	20 000 000	37 096 040
P0402-2023/1-PES - EQUIPEMENT SPECIFIQUE MTO (MTO)	52 100 000	31 479 466	60%	6 500 000	14 120 534	4 500 000	4 500 000	5 120 534
P0402-2024/1-CDV 24-27 INSTALLATION DES 3 RADARS METEOROLOGIQUES DE LA NC - D (MTO)	850 000 000	-	0%	259 000 000	591 000 000	161 000 000	350 000 000	80 000 000
P0403-Gestion de l'eau								
P0403-2017/1-CDI 17-23 CONSTRUCTION BARRAGE A USAGE MULTIPLE POUEMBOUT (DAVAR)	781 666 667	44 166 667	6%	-	737 500 000	-	-	-
P0403-2020/1-CDV 17-23 - SECURISATION DU BARRAGE DE DUMBEA (DAVAR)	908 000 000	616 679 633	68%	-	291 320 367	250 000 000	41 320 367	-
P0403-2024/1-CDV 24-27 FINALISATION DES OPERATIONS DE SECURISATION DU BARRAGE DUMBEA - DEPENS	400 000 000	-	0%	362 000 000	38 000 000	38 000 000	-	-
P0403-2024/3-PREVICRUES INVEST- FD VERT - DEPENSE (DAVAR)	58 200 000	-	0%	21 000 000	37 200 000	29 100 000	8 100 000	-
P0404-Sécurité sanitaire des aliments et biosécurité								
P0404-2018/1-COMPLEXE DE PROTECTION ZOO ET PHYTOSANITAIRES - LABORATOIRES (DAVAR)	549 523 727	546 398 727	99%	2 194 089	930 911	930 911	-	-
P0404-2023/1-PES - EQUIPEMENT SPECIFIQUE DAVAR (DAVAR)	13 926 633	8 715 471	63%	3 265 000	1 946 162	1 946 162	-	-
P0406-Energie								
P0406-2017/2-CDI 17-23 ELECTRIFICATION THIO-CANALA (DIMENC)	190 000 000	140 333 375	74%	-	49 666 625	-	-	-
P0406-2023/3-STENC UE - INVESTISSEMENT - DEPENSES (DIMENC)	842 700 000	106 683 057	13%	326 825 000	409 191 943	299 607 845	109 584 098	-
P0407-Prévention et gestion des risques								
P0407-2015/1-EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENT PEDAGOGIQUE DU CENTRE DE FORMATION (DSCGR)	337 438 111	292 337 608	87%	2 700 000	42 400 503	10 000 000	10 000 000	22 400 503
P0407-2017/4-CENTRE UNIQUE DE REGULATION ET TT DE L'ALERTE (DSCGR)	460 000 000	170 338 444	37%	100 000 000	189 661 556	40 000 000	40 000 000	109 661 556
P0407-2023/1-PES - EQUIPEMENT SPECIFIQUE DSCGR (DSCGR)	99 000 000	31 956 776	32%	590 000	66 453 224	15 000 000	15 000 000	36 453 224
P0407-2023/2-PES - VEHICULES ET ENGINS DGR (DSCGR)	157 400 000	13 858 364	9%	18 200 000	125 341 636	20 000 000	41 780 545	63 561 091
P0407-2024/4-REFERENTIEL LITTORAL NC - LIDAR - FONDS VERT - DEPENSES (DITTT)	233 404 916	-	0%	700 000	232 704 916	100 000 000	100 000 000	32 704 916
M05-Coordination et développement des transports								
P0502-Régulation économique du transport aérien et continuité territoriale								
P0502-2016/1-EXTENSION AEROGARE DE LIFOU (DAC)	1 904 288 260	1 771 631 774	93%	120 000 000	12 656 486	1 200 000	-	-
P0502-2016/2-DEPLOIEMENT OUTIL SURVEILLANCE WAM - NC (DAC)	200 000 000	162 306 892	81%	11 092 498	26 600 610	-	-	-
P0502-2016/3-AMENAGEMENT DU PARKING PUBLIC AEROGARE DE MAGENTA (DAC)	300 000 000	31 609 972	11%	-	268 390 028	-	-	-
P0502-2022/1-REFECTION DU HANGAR HW04 - AERODROME DE MAGENTA (DAC)	600 000 000	18 460 523	3%	-	581 539 477	-	-	-
P0502-2023/4-PES - BATIMENTS DAC (DAC)	406 000 000	106 554 142	26%	12 260 000	287 185 858	30 000 000	50 000 000	207 185 858
P0502-2023/5-PES - VEHICULES ET ENGINS DAC (DAC)	35 000 000	-	0%	-	35 000 000	14 000 000	400 000	420 000
P0502-2023/6-PES - ETUDES DAC (DAC)	18 600 000	14 173 254	76%	500 000	3 926 746	3 926 746	-	-
P0502-2024/1-REFECTION DE LA TOITURE ET DES FACADES DE L'AEROGARE DE MAGENTA (DAC)	200 000 000	-	0%	-	200 000 000	-	-	-
P0502-2023/3-PES - EQUIPEMENT DIVERS DAC (DAC)	57 000 000	25 258 644	44%	10 000 000	21 741 356	7 247 119	7 247 119	7 247 118
P0503-Infrastructures et sécurité routières								
P0503-2017/1-CDV17-23 MISE A DEUX FOIS DEUX VOIES RT1 PAITA-TTA (DITTT)	1 517 000 082	1 222 836 142	81%	161 411 839	132 752 101	132 752 101	-	-
P0503-2017/2-CDI17-23 ETUDES ET TRVX PR AMELIORATION DESSSERTE DU MT-DORE SUD DEPUIS BOULARI (DITTT)	222 000 000	33 890 450	15%	-	187 403 422	-	-	-
P0503-2017/3-CDI17-23 LIAISON - THIO CANALA (DITTT)	196 480 000	138 980 000	71%	57 500 000	-	-	-	-
P0503-2020/1-20/23 - CREATION ET DEVELOPPEMENT D'OUVRAGES D'ART (DITTT)	1 575 221 515	1 199 757 617	76%	7 628 775	367 835 123	100 000 000	100 000 000	167 835 123
P0503-2020/2-2020/2023 - TRAVERSEES AGGLOMERATIONS, VILLAGES ET TRIBUS (DITTT)	285 349 440	25 475 600	9%	-	259 873 840	22 000 000	86 624 613	151 249 227
P0503-2020/3-2020/2023 - REMISE A NIVEAU DES ROUTES (DITTT)	4 111 000 000	3 340 536 331	81%	600 000 000	170 463 669	56 821 223	56 821 223	56 821 223
P0503-2020/4-2020/2023 - CREATION ET DEVELOPPEMENT DES ROUTES (DITTT)	267 000 000	79 523 474	30%	128 000 000	59 476 526	40 000 000	40 000 000	97 476 526
P0503-2020/5-2020/2023 - REMISE A NIVEAU DES OUVRAGES D'ART (DITTT)	400 000 000	112 159 092	28%	2 835 500	285 005 408	40 000 000	40 000 000	205 005 408
P0503-2021/1-ROUTE DE KATIRAMONA (DITTT)	850 000 000	654 517 842	77%	-	195 482 158	97 001 354	98 480 804	-
P0503-2022/1-SYSTEME D'INFORMATION DES TRANSPORTS TERRESTRES (DITTT)	335 000 000	254 572 247	76%	-	80 427 753	26 809 251	26 809 251	26 809 251
P0503-2022/11-CDV17-23 ETUDES POUR RECONSTRUCTION PONTS DEPENSES (DITTT)	350 000 000	225 753 847	65%	53 000 000	71 246 153	55 290 713	15 955 440	-
P0503-2022/2-ACQUISITION ET EXPLOITATION DES VEHICULES RADARS (DITTT)	150 000 000	25 482 074	17%	5 590 000	118 927 926	6 000 000	12 000 000	100 927 926
P0503-2024/1-RECONSTRUCTION DU PONT DE NEVOU RT3 - DEPENSES (DITTT)	240 000 000	-	0%	172 000 000	68 000 000	43 000 000	25 000 000	-
P0503-2024/3-SECURISATION DU PONT DE LA TCHAMBA RT3 - DEPENSES (DITTT)	120 000 000	2 045 800	2%	90 000 000	27 954 200	27 954 200	-	-
P0503-2024/5-PES - EQUIPEMENT SPECIFIQUE ROUTIER DITTT (DITTT)	80 000 000	39 900	0%	-	79 960 100	23 000 000	20 000 000	36 960 100
P0503-2024/6-CDV 24-27 CONSTRUCTION DU NOUVEAU PONT DE NOUVILLE - DEPENSES (DITTT)	800 000 000	-	0%	100 000 000	700 000 000	440 000 000	200 000 000	60 000 000
P0503-2024/8-CDV 24-27 CONSTRUCTION DU NOUVEAU PONT DE LA TONTOUTA - DEPENSES (DITTT)	2 400 000 000	-	0%	645 200 000	1 754 800 000	1 050 000 000	704 800 000	-
P0504-Transports et activités maritimes								
P0504-2017/1-CDI 17-23 AMELIORATION INFRA ACCUEIL DES CROISIERISTES (DAM)	300 000 000	248 898 471	83%	8 723 896	42 377 633	-	-	-
P0504-2017/2-CDV 17-23 VII-1 ACCUEIL CROISIERISTES NOUMEA-CREATION VILLAGE OCEANIEN (DAPM)	150 000 000	137 859 982	92%	-	12 140 018	12 140 018	-	-
P0504-2023/1-PES - EQUIPEMENT SPECIFIQUE MARITIME DITTT (DITTT)	78 113 905	37 708 734	48%	5 936 479	34 468 692	34 468 692	-	-
P0504-2025/1-CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BALISEUR NOUVELLE GENERATION (DITTT)	2 671 000 000	-	0%	-	2 671 000 000	320 500 000	1 428 000 000	857 000 000

ANNEXE 2 - SYNTHESE DES DOTATIONS PLURIANNUELLES EN INVESTISSEMENT - DU BUDGET PRIMITIF PROPRE 2025

SYNTHESE DES AUTORISATIONS D'INVESTISSEMENT (AP)	SITUATION DE L'AP			Situation des CP	Reste à financer après BP 2025	Calendrier prévisionnel en dépense (à titre indicatif)		
	Montant définitif AP après BP 2025	CP réalisé au 31/12/2024	Taux de réalisation	Inscription du CP au BP 2025		CP 2026	CP 2027	CP 2028
M06-Santé								
P0604-Médipôle et hôpital de Koné								
P0604-2019/1-CDV17/23 CONSTRUCTION LABO HAUTE SECURITE BIOLOGIQUE NIV L3 (P3) (DAPM)	173 134 066	7 488 067	4%	-	165 645 999	45 000 000	100 000 000	20 645 999
M07-Solidarités								
P0702-Protection sociale								
P0702-2024/1-CDV 24-27 CONSTRUCTION CENTRE MEDICO-SOCIAL IAMELE HANDICAP - DEPENSES (DASS)	245 000 000	-	0%	-	245 000 000	-	-	-
P0702-2024/3-CDV 24-27 PROJET UNITE MEDICO JUDICAIRE HOSPITALIERE AU CHT- DEPENSES (DASS)	300 000 000	-	0%	49 000 000	251 000 000	101 000 000	150 000 000	-
P0703-Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse								
P0703-2018/1-CDV 17-23 RENOVATION SITES DPJEJ (DAPM)	713 000 000	348 466 692	49%	50 000 000	314 533 308	-	-	-
M08-Jeunesse et sports								
P0802-Sports								
P0802-2020/3-CDV 17-23 REQUALIFICATION DU SITE SPORTIF DE MAGENTA (DJS)	500 000 000	414 000 000	83%	14 000 000	72 000 000	-	-	-
P0802-2024/1-CDV 24-27 REQUALIFICATION DU SITE SPORTIF NUMA DALY DE MAGENTA - DEPENSES (DJS)	750 000 000	-	0%	46 000 000	704 000 000	400 000 000	304 000 000	-
M09-Culture, condition féminine et citoyenneté								
P0901-Patrimoine, art et culture								
P0901-2017/1-CDV 17-23 EXTENSION DU MUSEE (DAPM)	3 160 000 000	2 640 349 667	84%	500 000 000	19 650 333	19 650 333	-	-
P0901-2020/1-CDV 17-23 IV-T5.0 RENOVATION DE LA BIBLIOTHEQUE LUCIEN BERNHEIM (DAPM)	1 400 000 000	587 030 135	42%	540 000 000	272 969 865	95 000 000	30 000 000	147 969 865
P0901-2024/1-PES - EQUIPEMENT SPECIFIQUE DCCFC (DCCFC)	60 000 000	-	0%	-	60 000 000	24 000 000	24 000 000	12 000 000
P0901-2024/2-CDV 24-27 RENOVATION DU CENTRE CULTUREL TJIBAOU - DEPENSES (DCCFC)	400 000 000	136 000 000	34%	-	264 000 000	45 000 000	142 600 000	76 400 000
M10-Affaires coutumières								
P1001-Patrimoine et terres coutumières								
P1001-2014/1-INFRASTRUCTURES EN MILIEU TRIBAL (DGRAC)	206 083 064	135 536 233	66%	1 492 527	69 054 304	16 000 000	20 000 000	33 054 304
P1001-2022/1-FONDS DE GARANTIE EN TERRES COUTUMIERES (DGRAC)	200 000 000	25 518 047	13%	-	174 481 953	40 000 000	50 000 000	84 481 953
P1002-Actes coutumiers								
P1002-2018/1-ACQUISITION ALGECOS BUREAUX OPC (DGRAC)	50 000 000	2 319 447	5%	-	47 680 553	10 000 000	13 000 000	24 680 553
P1002-2020/1-LOCAUX CONSEILS AIRES COUTUMIERES (DGRAC)	58 230 251	15 885 491	27%	113 573	42 231 187	12 000 000	15 000 000	15 231 187
M11-Enseignement								
P1103-Enseignement sup, autres actions de soutien à l'enseignement sco. Recherche								
P1103-2017/6-CDI 17-23 CRESICA INVESTISSEMENT (SAP)	23 979 765	23 615 778	98%	298 892	65 095	-	-	-
P1103-2021/1-CDV17-23 DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE L'UNC (DGE-VR)	350 000 000	200 000 000	57%	-	150 000 000	150 000 000	-	-
P1103-2024/4-CDV 24-27 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT CRESICA - DEPENSES (SAP)	15 751 790	-	0%	-	15 751 790	3 937 948	3 937 948	3 937 946
P1103-2024/5-CDV 24-27 IAC - DEVELOPPEMENT DES SOLUTIONS NUMERIQUES - DEPENSES (DAVAR)	15 000 000	-	0%	-	15 000 000	5 100 000	5 100 000	4 800 000
P1103-2024/7-CDV 24-27 IAC - EVOLUTION DE L'AGRICOLE VERS L'AGROECOLOGIE - DEPENSES (DAVAR)	90 000 000	-	0%	-	90 000 000	45 000 000	45 000 000	-
P1103-2024/9-CDV 24-27 IAC - ACQUISITION DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES - DEPENSES (DAVAR)	45 000 000	-	0%	-	45 000 000	9 000 000	27 000 000	9 000 000
P1104-Enseignement technique agricole								
P1104-2017/1-CDV 17-23 RENOVATION LYCEE AGRICOLE DE NC (DAC)	900 000 000	264 229 871	29%	150 000 000	485 770 129	190 000 000	215 000 000	80 770 129
P1104-2023/1-SUBVENTIONS EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES (DAFE)	46 963 108	15 321 036	33%	16 000 000	15 642 072	15 642 072	-	-
P1105-Enseignement privé								
P1105-2020/1-CDV 17-23 REHABILITATION DES INTERNATS DONEVA ET BOUGAINVILLIERS (DGE-VR)	200 000 000	10 000 000	5%	25 000 000	165 000 000	-	-	-
P1105-2023/2-SUBVENTION A LA DDEC-REMBOURSEMENT EMPRUNT 2023-2026 (DBAF)	958 000 000	477 196 866	50%	240 283 488	240 519 646	240 519 646	-	-
P1106-Enseignement second degré public								
P1106-2020/10-CDV 17-23 - RENOVATION LYCEE JULES GARNIER ET ESCOFFIER (DAPM)	1 358 000 000	776 856 764	57%	33 418 500	547 724 736	200 000 000	200 000 000	147 724 736
P1106-2020/2-PPI LYCEES 2020-2024 (DGE-VR)	2 137 337 513	983 461 075	46%	150 000 000	1 003 876 438	500 319 982	492 148 770	11 407 686
P1106-2020/4-PPI NUMERIQUE SCOLAIRE 2020 - 24 (DGE-VR)	180 000 000	91 694 815	51%	87 248 000	1 057 185	1 057 185	-	-
P1106-2020/6-PPI LYCEES 2020-2024 - DAPM COP (DAPM)	339 924 840	54 928 919	16%	-	284 995 921	30 000 000	30 000 000	224 995 921
P1106-2023/1-PES - BATIMENTS VR (DGE-VR)	73 841 683	11 180 740	15%	12 500 000	50 160 943	15 000 000	15 000 000	20 160 943
P1106-2023/2-PES - INFORMATIQUE TELEPHONIE VR (DGE-VR)	83 897 919	32 248 303	38%	34 363 032	17 286 584	7 286 584	10 000 000	-
P1106-2023/4-SUBVENTIONS EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES (DGE-VR)	531 487 947	349 641 887	66%	180 000 000	1 846 060	1 846 060	-	-
P1106-2024/1-CDV 24-27 RESTRUCTURATION DE L'INTERNAT DU LYCEE DE TOUHO - DEPENSES (DGE-VR)	500 000 000	-	0%	11 000 000	489 000 000	80 000 000	59 000 000	350 000 000
P1106-2024/3-CDV 24-27 RECONSTRUCTION REFECTOIRE ET INTERNAT DU LYCEE LAPEROUSE - DEPENSES (DGE-VR)	950 000 000	-	0%	5 000 000	945 000 000	130 000 000	325 000 000	490 000 000
P1106-2024/5-RECONSTRUCTION DU LYCEE PETRO ATTITI - DEPENSE (DGE-VR)	695 000 000	-	0%	250 000 000	445 000 000	210 000 000	200 000 000	35 000 000
P1106-2025/1-INFRASTRUCTURES DU BTS GPME LIFOU - LYCEE HAUDRA (DGE-VR)	500 000 000	-	0%	1 500 000	498 500 000	77 328 080	419 979 040	1 192 880
M13-Economie et emploi								
P1305-Pêche et environnement marin								
P1305-2018/1-CDV 17-23 SURVEILLANCE DU PARC NATUREL DE LA MER DE CORAIL - INVEST (SPP)	200 000 000	187 000 000	94%	-	13 000 000	13 000 000	-	-
P1305-2020/3-CDV 17-23 VII-3 T5.0 POLE D'EXCELLENCE MARITIME DU PORT NUMBO (DAM)	375 000 000	172 551 076	46%	108 910 153	93 538 771	-	-	-
P1305-2023/1-PES - EQUIPEMENT SPECIFIQUE SPP (SPP)	33 743 847	10 447 613	31%	6 000 000	17 296 234	5 296 234	6 000 000	6 000 000
P1306-Mines et carrières								
P1306-2023/7-PES - EQUIPEMENT SPECIFIQUE DIMENC (DIMENC)	17 884 412	3 202 415	18%	11 000 000	3 681 997	3 681 997	-	-
P1306-2023/8-TRAVAUX DISPOSITIF MILLE&BERTON FONDS VERT - DEPENSES (DITTT)	66 000 000	-	0%	10 000 000	56 000 000	48 000 000	8 000 000	-
P1307-Economie numérique et communication								
P1307-2020/4-AIDE A LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE 2022-2024 (DCCFC)	450 000 000	358 836 500	80%	15 000 000	76 163 500	76 163 500	-	-
P1307-2023/1-AIDE A LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE 2023-2025 (DCCFC)	360 000 000	185 350 000	51%	72 000 000	102 650 000	102 650 000	-	-
P1307-2024/2-PRODUITS NUMERIQUES - ECONOMIE NUMERIQUE (DINUM)	40 000 000	21 399 300	53%	-	18 600 700	6 000 000	6 000 000	6 600 700
P1307-2025/1-SIMPLIFICATION ET NUMERIQUE POUR LES ENTREPRISES - INVESTISSEMENT (DINUM)	193 378 000	-	0%	46 000 000	147 378 000	50 000 000	50 000 000	47 378 000
M14-Gestion des finances publiques								
P1401-Stratégie et gestion fiscales								
P1401-2019/1-TRANSFERT DU RECOUVREMENT PROJET TROPIC (DSF)	378 000 000	326 623 744	86%	31 034 150	20 342 106	20 342 106	-	-
Total général	55 861 868 118	24 226 596 815	43%	6 763 909 436	24 871 361 867	8 181 676 684	8 493 496 077	5 217 699 703

ANNEXE 3 - OUVERTURES, AJUSTEMENTS ET CLOTURES DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT - DU BUDGET PRIMITIF PROPRE 2025

III-1- Liste des ouvertures d'autorisations d'engagement

Ouverture d'autorisations d'engagement (AE)	SITUATION DE L'AE	Calendrier prévisionnel des CP			
	Demande d'ouverture d'AE	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
M03-Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens					
P0308-Technologies et systèmes d'information					
P0308-2025/2-TRANSFORMATION NUMERIQUE ET MODERNISATION ACTION PUBLIQUE - FONCT (DINUM)	321 900 000	21 900 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
M04-Economie verte, aménagement urbanisme, environnement, prévent° et gest° risques					
P0402-Météorologie					
P0402-2025/1-HEBERGEMENT D'EQUIPEMENTS D'OBSERVATION METEO (MTO)	2 192 000	462 000	410 000	660 000	660 000
P0404-Sécurité sanitaire des aliments et biosécurité					
P0404-2025/1-SUBVENTIONS SSA ET BIOSECURITE (DAVAR)	75 000 000	20 000 000	25 000 000	25 000 000	5 000 000
M05-Coordination et développement des transports					
P0503-Infrastructures et sécurité routières					
P0503-2025/1-TRANSPORTS SCOLAIRES EN PROVINCE NORD (DITTT)	410 000 000	-	120 000 000	120 000 000	120 000 000
M07-Solidarités					
P0703-Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse					
P0703-2025/1-REMBOURSEMENT AUX PROVINCES 2023-2026 (DPJEJ)	2 100 000 000	854 600 000	874 730 000	370 670 000	-
M13-Economie et emploi					
P1307-Economie numérique et communication					
P1307-2025/2-SIMPLIFICATION ET NUMERIQUE POUR LES ENTREPRISES - FONCTIONNEMENT (DINUM)	318 150 000	8 400 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Total général	3 227 242 000	905 362 000	1 220 140 000	716 330 000	325 660 000

III-2- Liste des autorisations d'engagement à ajuster

Ajustement d'autorisations d'engagement (AE)	SITUATION DE L'AE			Situation des CP		Reste à financer après BP 2025
	Montant de l'AE avant BP 2025	Ajustement de l'AE	Montant de l'AE après BP 2025	CP réalisés au 31/12/2024	Inscriptions CP au BP 2025	
M03-Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens						
P0308-Technologies et systèmes d'information						
P0308-2020/3-MODERNISATION DES SOLUTIONS COLLABORATIVES (DINUM)	181 000 000	10 000 000	191 000 000	144 326 602	46 300 000	373 398
P0308-2022/3-MAINTENANCE TIARHE (DINUM)	97 718 301	41 000 000	138 718 301	51 486 365	87 000 000	231 936
M05-Coordination et développement des transports						
P0502-Régulation économique du transport aérien et continuité territoriale						
P0502-2014/6-DELEGATION SCE PUB GESTION AERODROME-CCI (DAC)	900 000 000	25 000 000	925 000 000	801 154 214	47 235 000	76 610 786
M06-Santé						
P0602-Prévention, veille, surveillance, expertise et alerte						
P0602-2020/4-REFORME GENERALE DU SYTEME SANTE - AMOA - DEPENSES (DASS)	98 956 490	14 319 809	113 276 299	63 156 967	50 119 332	-
M11-Enseignement						
P1106-Enseignement second degré public						
P1106-2020/1-PPI FONC LYCEES 2020-2024 (DGE-VR)	462 252 966	160 000 000	622 252 966	429 492 594	156 000 000	36 760 372
M12-Formation professionnelle						
P1202-Accompagner les actifs vers l'insertion professionnelle						
P1202-2020/1-ACCOMPAGNEMENT VERS L'INSERTION (DTEFP)	3 644 816 648	376 951 655	4 021 768 303	3 529 786 717	410 200 000	81 781 586
M13-Economie et emploi						
P1305-Pêche et environnement marin						
P1305-2024/5-BIODIVERSITE PNMC - ETUDE MEGAFAUNE - FONDS VERT - DEPENSES (SPP)	168 710 620	1 260 861	169 971 481	-	56 700 000	113 271 481
Total général	5 553 455 025	628 532 325	6 181 987 350	5 019 403 459	853 554 332	309 029 559

ANNEXE 3 - OUVERTURES, AJUSTEMENTS ET CLOTURES DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT - DU BUDGET PRIMITIF PROPRE 2025

III-3- Liste des autorisations d'engagement à clôturer

Clôture d'autorisations d'engagement (AE)	SITUATION DE L'AE		Situation des CP	
	Durée de vie	Montant de l'AE après BP 2025	CP réalisés au 31/12/2024	Taux de réalisation
M04-Economie verte, aménagement urbanisme, environnement, prévent° et gest° risques				
P0404-Sécurité sanitaire des aliments et biosécurité				
P0404-2019/2-SUBVENTIONS SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET BIOSECURITE (DAVAR)	5	94 500 000	94 500 000	100%
M05-Coordination et développement des transports				
P0503-Infrastructures et sécurité routières				
P0503-2023/2-EXPLOITATION DE LA CENTRALE MOBILITE KEDIA (DITTT)	1	15 250 986	15 250 986	100%
M06-Santé				
P0603-Santé environnementale				
P0603-2020/1-WORLD MOSQUITO PROGRAM (DASS)	4	170 000 000	170 000 000	100%
M07-Solidarités				
P0703-Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse				
P0703-2019/1-REMBOURSEMENT AUX PROVINCES (DPJEJ)	5	3 823 910 973	3 823 910 973	100%
M11-Enseignement				
P1106-Enseignement second degré public				
P1106-2023/3-SUBVENTION TRANSPORTS SCOLAIRES PROVINCE NORD (DGE-VR)	1	60 000 000	60 000 000	100%
M13-Economie et emploi				
P1305-Pêche et environnement marin				
P1305-2020/5-OFB - PRESTATIONS SCIENTIFIQUES (SPP)	4	2 968 000	2 968 000	100%
P1307-Economie numérique et communication				
P1307-2020/2-TRANSFORMATION NUMERIQUE DE L'ACTION PUBLIQUE - FONC (DINUM)	4	57 253 051	57 253 051	100%
Total général	24	4 223 883 010	4 223 883 010	100%

ANNEXE 4 - SYNTHESE DES DOTATIONS PLURIANNUELLES EN FONCTIONNEMENT - DU BUDGET PRIMITIF PROPRE 2025

SYNTHESE DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)	SITUATION DE L'AE			Situation des CP	Reste à financer après BP 2025	Calendrier prévisionnel en dépense (à titre indicatif)		
	Montant définitif AE après BP 2025	CP réalisé au 31/12/2024	Taux de réalisation	Inscription du CP au BP 2025		CP 2026	CP 2027	CP 2028
M01-Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics								
P0102-Soutien exceptionnel aux collectivités locales								
P0102-2021/1-AIDE FINANCIERE AUX COMMUNES (DBAF)	683 000 000	645 716 467	95%	-	37 283 533	37 283 533	-	-
M03-Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens								
P0301-Coordination administrative, transferts de compétences								
P0301-2021/1-REFERENTIEL HABITAT OCEANIEEN - DEPENSE (DAPM)	35 500 000	31 118 288	88%	-	4 381 712	4 381 712	-	-
P0302-Relations extérieures								
P0302-2020/2-ACCORD PARTICULIER WALLIS ET FUTUNA (SCRRE)	199 983 849	6 979 430	3%	-	193 004 419	2 000 000	10 000 000	20 000 000
P0303-Aménagement et prospective								
P0303-2020/1-SAD-NC (SAP)	50 000 000	-	0%	-	50 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
P0303-2020/4-TERRITOIRES D'INNOVATION (AMO) (SAP)	53 699 283	37 260 136	69%	16 439 147	-	-	-	-
P0303-2024/4-PLAN DE SOUTIEN A L'INNOVATION - AVENIR 4 - BPIFR (SAP)	57 000 000	-	0%	50 000 000	7 000 000	7 000 000	-	-
P0303-2023/2-PROJET TRIAD - FONCTIONNEMENT - DEPENSES (DAVAR)	27 000 000	2 500 000	9%	2 500 000	22 000 000	10 800 000	11 200 000	-
P0305-Fonction publique								
P0305-2024/1-CONVENTION FONCTIONNEMENT 24-27 FORMATION DES AGENTS COMMUNAUX - DEPENSES (DRHFPNC)	40 000 000	10 000 000	25%	10 000 000	20 000 000	10 000 000	10 000 000	-
P0307-Moyens généraux et gestion patrimoniale								
P0307-2017/7-GARDIENNAGE DU SITE DE GASTON BOURRET (DAPM)	404 000 000	379 796 220	94%	-	24 203 780	24 203 780	-	-
P0307-2020/1-ENTRETIENS ET MAINTENANCES DES BATIMENTS - NC (DAPM)	599 500 000	369 070 358	62%	100 000 000	130 429 642	65 000 000	65 429 642	-
P0307-2022/1-GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA NOUVELLE-CALEDONIE (DAPM)	212 000 000	-	0%	52 630 840	159 369 160	53 000 000	53 000 000	53 369 160
P0307-2024/1-ENTRETIEN DES VEHICULES DE LA NC 24-26 (DAPM)	240 000 000	32 513 836	14%	35 000 000	172 486 164	35 000 000	35 000 000	35 000 000
P0308-Technologies et systèmes d'information								
P0308-2020/1-SCM PRESTATION DE SOUTIEN (DINUM)	75 000 000	42 856 860	57%	-	32 143 140	12 000 000	10 000 000	10 143 140
P0308-2020/2-ACCORD DE LICENCES D'ENTREPRISE - EA (DINUM)	114 627 685	76 780 429	67%	18 000 000	19 847 256	19 847 256	-	-
P0308-2020/3-MODERNISATION DES SOLUTIONS COLLABORATIVES (DINUM)	191 000 000	144 326 602	76%	46 300 000	373 398	-	-	-
P0308-2022/2-PROTECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ESSENTIELS - FONCTIONNEMENT (DINUM)	179 238 697	117 067 077	65%	46 165 424	16 006 196	16 006 196	-	-
P0308-2022/3-MAINTENANCE TIARHE (DINUM)	138 718 301	51 486 365	37%	87 000 000	231 936	231 936	-	-
P0308-2023/6-SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS (DINUM)	124 439 142	31 479 714	25%	-	92 959 428	41 479 714	41 479 714	10 000 000
P0308-2024/1-LICENCES MICROSOFT COLLECTIVITE (DINUM)	115 762 455	35 996 355	31%	39 100 000	40 666 100	40 666 100	-	-
P0308-2025/2-TRANSFORMATION NUMERIQUE ET MODERNISATION ACTION PUBLIQUE - FONCT	321 900 000	-	0%	21 900 000	300 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
M04-Economie verte, aménagement urbanisme, environnement, prévent* et gest* risques								
P0401-Economie verte, gestion domaniale et urbanisme								
P0401-2018/1-NORMES ET QUALITE DE LA CONSTRUCTION EN NC (DAPM)	242 719 274	193 811 660	80%	-	48 907 614	16 314 547	16 300 000	16 293 067
P0401-2021/2-PERFORMANCE ENERGETIQUE (DAPM)	180 000 000	19 919 916	11%	-	160 080 084	79 215 902	40 432 091	40 432 091
P0401-2022/1-PARTICIPATION FINANCIERE AU GIE SERAIL - FONCTIONNEMENT (DITTT)	15 000 000	9 000 000	60%	2 550 000	3 450 000	2 000 000	1 450 000	-
P0402-Météorologie								
P0402-2020/1-MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS METEOROLOGIQUES (MTO)	29 000 000	13 414 000	46%	2 650 000	12 936 000	8 397 942	4 538 058	-
P0402-2025/1-HEBERGEMENT D'EQUIPEMENTS D'OBSERVATION METEO (MTO)	2 192 000	-	0%	462 000	1 730 000	410 000	660 000	660 000
P0403-Gestion de l'eau								
P0403-2019/1-PROGRAMME PROTEGE - CONVENTION CPS/DAVAR (DAVAR)	46 688 928	19 000 000	41%	-	27 688 928	14 000 000	13 688 928	-
P0403-2024/5-PREVICRUES FONCT- FD VERT - DEPENSE (DAVAR)	63 810 000	-	0%	-	63 810 000	11 270 000	41 270 000	11 270 000
P0404-Sécurité sanitaire des aliments et biosécurité								
P0404-2019/3-PARTENARIATS SIVAP (DAVAR)	61 795 868	49 592 577	80%	2 000 000	10 203 291	3 400 000	3 400 000	3 403 291
P0404-2025/1-SUBVENTIONS SSA ET BIOSECURITE (DAVAR)	75 000 000	-	0%	20 000 000	55 000 000	25 000 000	25 000 000	5 000 000
P0405-Prévention des pollutions et risques industriels								
P0405-2024/1-AE 24-26 SCAL AIR NC (DIMENC)	48 000 000	-	0%	-	48 000 000	16 000 000	16 000 000	16 000 000
P0406-Energie								
P0406-2023/4-STENC UE - FONCTIONNEMENT - DEPENSES (DIMENC)	1 163 400 000	108 096 586	9%	385 368 194	669 935 220	314 200 000	298 910 220	-
P0407-Prévention et gestion des risques								
P0407-2017/1-FORMATION SAPEURS POMPIERS NC (DSCGR)	95 639 219	77 111 379	81%	3 200 000	15 327 840	7 600 000	7 727 840	-
P0407-2018/1-PRESTATIONS AERIENNES HELICOPTERE BOMBARDIER D'EAU-HBE (DSCGR)	1 004 000 000	713 273 567	71%	150 000 000	140 726 433	140 726 433	-	-
P0407-2019/3-PRESTATIONS AERIENNES HELICOPTERE SECURITE CIVILE (DSCGR)	725 000 000	576 151 345	79%	-	148 848 655	30 197 592	59 300 000	59 351 063
P0407-2020/1-SUBVENTION A L'IRD-NC PROJET SISMOCAL (DSCGR)	27 000 000	12 000 000	44%	-	15 000 000	7 500 000	7 500 000	-
P0407-2020/2-SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DE JEUNES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES	14 800 000	6 800 000	46%	-	8 000 000	4 000 000	4 000 000	-
P0407-2021/1-RESERVE TRIBALE DE SECURITE CIVILE (DSCGR)	60 000 000	723 181	1%	-	59 276 819	24 433 229	10 000 000	10 000 000
P0407-2023/4-PLAN DEVELOPPEMENT SECURITE CIVILE VOLET COMMUNAL (DSCGR)	37 000 000	-	0%	-	37 000 000	15 500 000	10 750 000	10 750 000
P0407-2023/6-MAINTENANCE DES VEHICULES ET ENGINS DE SECURITE CIVILE (DSCGR)	351 000 000	30 192 079	9%	23 511 854	297 296 067	147 250 000	50 000 000	50 000 000
P0407-2024/1-ACCOMPAGNEMENT COMMUNAL DANS LA POLITIQUE PUBLIQUE DE GESTION DES RISQUES (DSCGR)	275 315 000	1 435 100	1%	-	273 879 900	37 535 000	55 859 000	146 615 000
P0407-2024/8-AE 24-26 PROJET CLIPSSA - DEPENSE (MTO)	24 000 000	-	0%	9 546 539	14 453 461	10 000 000	4 453 461	-
M05-Coordination et développement des transports								
P0502-Régulation économique du transport aérien et continuité territoriale								
P0502-2014/6-DELEGATION SCE PUB GESTION AERODROME-CCI (DAC)	925 000 000	801 154 214	87%	47 235 000	76 610 786	76 610 786	-	-
P0502-2017/4-DEPLOIEMENT OUTIL DE SURVEILLANCE WAM-NC FONCTIONNEMENT (DAC)	50 000 000	8 702 119	17%	2 700 000	38 597 881	21 524 471	8 500 000	8 573 410
P0502-2018/2-MAINTENANCE VEHICULES SSLIA (DAC)	35 000 000	23 987 789	69%	4 820 000	6 192 211	6 192 211	-	-
P0502-2023/1-FONCTIONNEMENT DE L'AERODROME LIFOU (DAC)	185 000 000	81 904 587	44%	62 954 000	40 141 413	40 141 413	-	-
P0502-2024/2-DSP AEROGARE DE MAGENTA COMPENSATION DEPENSES SSLIA (DAC)	95 000 000	-	0%	13 000 000	82 000 000	12 800 000	13 100 000	13 000 000
P0503-Infrastructures et sécurité routières								
P0503-2025/1-TRANSPORTS SCOLAIRES EN PROVINCE NORD (DITTT)	410 000 000	-	0%	-	410 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000
P0504-Transports et activités maritimes								
P0504-2023/2-SUB PROMOTION INNOVATION ET TECHNOLOGIE MARITIME (DAM)	35 909 682	13 139 162	37%	-	22 770 520	7 000 000	7 000 000	8 770 520
P0504-2024/1-MCO DU RESEAU DE MAREGRAPHES PERMANENTS EN NC 2024-2028 (DITTT)	10 175 653	-	0%	2 035 131	8 140 522	2 035 131	2 035 131	2 035 131
M06-Santé								
P0602-Prévention, veille, surveillance, expertise et alerte								
P0602-2020/4-REFORME GENERALE DU SYTEME SANTE - AMOA - DEPENSES (DASS)	113 276 299	63 156 967	56%	50 119 332	-	-	-	-
P0604-Médipôle et hôpital de Koné								
P0604-2014/2-PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL MEDIPOLE-FONCTIONNEMENT (DCCFC)	82 643 761	73 760 073	89%	5 820 000	3 063 688	3 063 688	-	-
M07-Solidarités								
P0702-Protection sociale								
P0702-2017/1-CDI 17-23 - DAV (DASS)	130 658 065	98 718 231	76%	15 939 833	16 000 001	16 000 001	-	-
P0702-2023/1-SUBV PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES (DASS)	37 000 000	20 000 000	54%	-	17 000 000	17 000 000	-	-
P0702-2023/2-SUBV SOLIDARITES (DASS)	77 200 000	14 000 000	18%	-	63 200 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000
P0702-2024/5-CONVENTION FONCTIONNEMENT 24-27 DAV - DEPENSES (DASS)	85 012 448	-	0%	21 253 111	63 759 337	21 253 112	21 253 112	21 253 113
P0703-Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse								
P0703-2025/1-REMBOURSEMENT AUX PROVINCES 2023-2026 (DPJEJ)	2 100 000 000	-	0%	854 600 000	1 245 400 000	874 730 000	370 670 000	-
M08-Jeunesse et sports								
P0801-Jeunesse								
P0801-2023/1-SOUTIEN AUX MVTS SOCIO-EDUCATIFS (DJS)	227 400 000	112 008 663	49%	59 900 000	55 491 337	61 491 337	-	-
P0802-Sports								
P0802-2023/1-SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF (DJS)	1 284 480 000	543 190 000	42%	137 575 000	603 715 000	428 160 000	88 000 000	87 555 000
M09-Culture, condition féminine et citoyenneté								
P0901-Patrimoine, art et culture								
P0901-2023/1-AE - SUBVENTIONS CULTURELLES (DCCFC)	145 000 000	98 500 000	68%	11 500 000	35 000 000	11 500 000	11 500 000	12 000 000
P0901-2023/2-SUBVENTION ADCK (DBAF)	1 275 000 000	839 000 000	66%	414 000 000	22 000 000	22 000 000	-	-
P0901-2023/3-SUBVENTION BIBLIOTHEQUE BERNHEIM (DBAF)	661 005 642	365 000 000	55%	175 000 000	121 005 642	121 005 642	-	-
P0901-2023/4-SUBVENTION CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE NC (DBAF)	997 500 000	658 600 000	66%	326 800 000	12 100 000	12 100 000	-	-
P0901-2023/5-SUBVENTION ALK (DBAF)	354 000 000	228 000 000	64%	115 000 000	11 000 000	11 000 000	-	-
M10-Affaires coutumières								
P1001-Patrimoine et terres coutumières								
P1001-2019/1-VALORISATION EN TERRES COUTUMIERES (DGRAC)	100 000 000	-	0%	-	100 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000

ANNEXE 4 - SYNTHESE DES DOTATIONS PLURIANNUELLES EN FONCTIONNEMENT - DU BUDGET PRIMITIF PROPRE 2025

SYNTHESE DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)	SITUATION DE L'AE			Situation des CP	Reste à financer après BP 2025	Calendrier prévisionnel en dépense (à titre indicatif)		
	Montant définitif AE après BP 2025	CP réalisé au 31/12/2024	Taux de réalisation	Inscription du CP au BP 2025		CP 2026	CP 2027	CP 2028
M11-Enseignement								
P1101-Enseignement du premier degré								
P1101-2023/1-RBT PROVINCES - GESTION DES MAITRES FORMATEURS ET MAITRES D'ACCUEIL TEMPORAIRES (DENC)	75 000 000	30 583 088	41%	20 000 000	24 416 912	24 416 912	-	-
P1103-Enseignement sup, autres actions de soutien à l'enseignement sco. Recherche								
P1103-2024/1-DEVELOPPEMENT DU LOGICIEL PERSEVERANCE (DGE-VR)	7 420 000	-	0%	1 113 000	6 307 000	1 484 000	1 484 000	3 339 000
P1103-2024/11-CONVENTION PARTENARIAT 24-26 EDP-UNC (SAP)	12 000 000	3 553 940	30%	4 000 000	4 446 060	3 697 138	748 922	-
P1103-2024/2-CONVENTION FONCTIONNEMENT 24-27 PJOM - PARCOURS EXCELLENCE - DEPENSES (DGE-VR)	442 000 000	110 500 000	25%	125 700 000	205 800 000	110 500 000	95 300 000	-
P1106-Enseignement second degré public								
P1106-2020/1-PPI FONC LYCEES 2020-2024 (DGE-VR)	622 252 966	429 492 594	69%	156 000 000	36 760 372	36 760 372	-	-
P1106-2020/3-PPI FONC NUMERIQUE SCOLAIRE 2020 -24 (DGE-VR)	30 000 000	14 014 547	47%	3 100 000	12 885 453	6 038 613	6 846 840	-
M12-Formation professionnelle								
P1202-Accompagner les actifs vers l'insertion professionnelle								
P1202-2020/1-ACCOMPAGNEMENT VERS L'INSERTION (DTEFP)	4 021 768 303	3 529 786 717	88%	410 200 000	81 781 586	81 781 586	-	-
P1208-Contribuer à l'améliorat° & à l'adaptat° permanentes de la format° professionnell								
P1208-2020/1-AMELIORATION ET ADAPTATION FPC (DTEFP)	148 969 498	136 058 039	91%	-	12 911 459	12 911 459	-	-
M13-Economie et emploi								
P1301-Travail et emploi								
P1301-2021/1-ENQUETE EMPLOI ISEE - FORCE DE TRAVAIL (DTEFP)	102 000 000	98 600 000	97%	-	3 400 000	3 400 000	-	-
P1301-2023/1-DELEGATION PLACEMENT DEMANDEURS EMPLOI PROVINCES (DTEFP)	2 265 750 000	1 495 250 000	66%	700 000 000	70 500 000	70 500 000	-	-
P1301-2023/2-SUBVENTION AU CONSEIL DU DIALOGUE SOCIAL (DTEFP)	72 000 000	35 000 000	49%	15 000 000	22 000 000	22 000 000	-	-
P1302-Marché intérieur								
P1302-2024/1-MAINTENANCE HEBERGEMENT LUTECIA (DAE)	20 000 000	7 260 935	36%	6 084 353	6 654 712	6 654 712	-	-
P1304-Soutien au secteur agricole								
P1304-2019/1-SUBVENTION IVNC (DAVAR)	71 500 000	67 500 000	94%	-	4 000 000	4 000 000	-	-
P1304-2019/2-PRODUCTION DE STATISTIQUES AGRICOLES INTERESSANT LA NC (DAVAR)	216 539 992	114 498 505	53%	25 340 000	76 701 487	65 167 773	11 533 714	-
P1304-2021/1-SOUTIEN A L IDENIFICATION ET AU SUIVI DU CHEPTEL BOVIN (DAVAR)	884 000 000	504 002 750	57%	80 000 000	299 997 250	207 383 000	92 614 250	-
P1304-2022/2-ASSISTANCE TRANSITION ALIMENTAIRE (DAVAR)	30 000 000	10 151 633	34%	-	19 848 367	7 500 000	6 100 000	6 248 367
P1304-2024/3-RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE (RGA) (DAVAR)	130 000 000	-	0%	-	130 000 000	70 000 000	40 000 000	20 000 000
P1305-Pêche et environnement marin								
P1305-2018/2-SURVEILLANCES DU PARC NATUREL DE LA MER DE CORAIL - FONC (SPP)	204 733 095	139 608 734	68%	21 010 000	44 114 361	21 010 000	21 010 000	2 094 361
P1305-2024/3-BIODIVERSITE PNMC - RESTAURATION WALPOLE - FONDS VERT - DEPENSES (SPP)	34 539 515	-	0%	12 300 000	22 239 515	12 300 000	9 939 515	-
P1305-2024/5-BIODIVERSITE PNMC - ETUDE MEGAFAUNE - FONDS VERT - DEPENSES (SPP)	169 971 481	-	0%	56 700 000	113 271 481	70 004 158	43 267 323	-
P1305-2024/8-INSCRIPTION LISTE VERTE UICN - DEPENSES (SPP)	12 000 000	-	0%	12 000 000	-	-	-	-
P1306-Mines et carrières								
P1306-2018/3-CARTOGRAPHIE DE L'ALEA MOUVEMENT DE TERRAIN (DIMENC)	75 600 000	75 600 000	100%	-	-	-	-	-
P1306-2023/1-AE 23-24 BRGM OBLIC (DIMENC)	6 000 000	3 000 000	50%	3 000 000	-	-	-	-
P1306-2023/2-AE 23-25 PARTENARIAT BRGM (DIMENC)	36 000 000	24 000 000	67%	12 000 000	-	-	-	-
P1306-2023/3-AE 23-25 PARTENARIAT IFREMER (DIMENC)	24 000 000	8 000 000	33%	8 000 000	8 000 000	8 000 000	-	-
P1306-2023/4-AE 23-26 REFERENTIEL GEOLOGIQUE CALEDONIEN (DIMENC)	32 000 000	14 400 000	45%	8 000 000	9 600 000	8 000 000	1 600 000	-
P1307-Economie numérique et communication								
P1307-2023/2-STATION N (DINUM)	74 000 000	12 559 623	17%	18 067 040	43 373 337	24 347 933	10 000 000	9 025 404
P1307-2023/3-FONDS LUTTE FRACTURE NUMERIQUE (DJS)	18 000 000	5 500 000	31%	2 500 000	10 000 000	6 500 000	3 500 000	-
P1307-2025/2-SIMPLIFICATION ET NUMERIQUE POUR LES ENTREPRISES - FONCTIONNEMENT (DINUM)	318 150 000	-	0%	8 400 000	309 750 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
M14-Gestion des finances publiques								
P1401-Stratégie et gestion fiscales								
P1401-2023/1-ETUDES ET AUDIT DSF (DSF)	61 500 000	32 231 502	52%	-	29 268 498	10 000 000	10 000 000	9 268 498
Total général	28 037 686 101	14 789 443 939	53%	5 153 089 798	8 095 152 364	4 298 189 718	2 127 351 761	1 045 449 616